CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE NATIONAL DE LA BELGIQUE

Version finale

Juillet 2007

TABLE DES MATIERES

Le Cadre de référence stratégique national belge

1 CADRE EUROPÉEN 4
2 ELABORATION DU DOCUMENT 15
3 APERÇU SOCIO-ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE 16
4 STRUCTURE DU DOCUMENT 20
5 LISTE DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS ET RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 21
6 RÉSERVES 23
7 ENGAGEMENT DE LA BELGIQUE À CONTRIBUER AUX PRIORITÉS DE L'UE EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE CRÉATION D'EMPLOIS 24
8 LÉGISLATION EN MATIÈRE DE MARCHES PUBLICS 33

PARTIE 1 : ANALYSE DES DISPARITÉS, DES RETARDS ET DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Région de Bruxelles-Capitale

1 DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE 35
2 ANALYSE SWOT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE 94
3 SYNTHÈSES DES PROGRAMMATIONS PRÉCÉDENTES 104
4 LISTE DES DOCUMENTS ANALYSES 115

Etat Fédéral

1 DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE 118
2 ANALYSE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES (SWOT) POUR UNE PROGRAMMATION FÉDÉRALE 129
3 LEÇONS DE LA PROGRAMMATION 2000-2006 135

Région Flamande

1 SOCIAAL - ECONOMISCHE DIAGNOSE 142
2 STERKTEN/OPPORTUNITEITEN, ZWAKTEN/BEDREIGINGEN 188
3 LEERPUNTEN 2000 – 2006 190

Communauté Germanophone

1 DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ANALYSES 193
2 ENSEIGNEMENTS DE LA PROGRAMMATION 2000-2006 201

Région Wallonne

0. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPÉEN 204
1 DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE 206
2 ANALYSE AFOM : ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, MENACES 230
3 LES ACQUIS DE LA PROGRAMMATION 2000-2006 233
4 HIÉRARCHISATION DES ACQUIS ET DES BESOINS 241

PARTIE 2 : STRATÉGIE ET PRIORITÉS

Région de Bruxelles-Capitale

1 INTRODUCTION 246
2 STRATÉGIE ET PRIORITÉS 248
3 PROGRAMMES OPÉRATIONNELS ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE 266
4 GOUVERNANCE DES PROGRAMMES ET PARTENARIAT 271
5 COOPÉRATION TERRITORIALE 277

Etat Fédéral

1 INTRODUCTION 279
2 STRATÉGIE ET PRIORITÉS FÉDÉRALES 279
3 PROGRAMME OPERATIONNEL 289
4 GOUVERNANCE ET PARTENARIAT 290

Région Flamande

1 INLEIDING 293
2 STRATEGIE EN PRIORITEITEN 294
3 OPERATIONELE PROGRAMMA'S EN UITVOERINGSMAATREGELEN 320
4 BESTUUR EN PARTNERSCHAP 322
5 TERRITORIALE SAMENWERKING 324

Communauté Germanophone

1 INTRODUCTION 327
2 STRATÉGIE ET PRIORITÉS 334
3 PROGRAMME OPÉRATIONNEL 346
4 GOUVERNANCE ET PARTENARIATS 349

Région Wallonne

1 INTRODUCTION 352
2 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET PRIORITÉS POUR LA PÉRIODE 2007-2013 354
3 PROGRAMMES OPÉRATIONNELS 369
4 GOUVERNANCE ET PARTENARIAT 386

1 CADRE EUROPEEN

1.1 La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi

1.1.1 Historique

En mars 2000, les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Lisbonne s'engagent à faire de l'Union européenne, à l'horizon 2010, « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une cohésion sociale plus importante, dans le respect de l'environnement* ».

A l'heure du bilan à mi-parcours, 2003 (emploi) et 2004 (Lisbonne), il est toutefois apparu dans le rapport de la task force présidé par M. Wim KOK que l'Union européenne et ses Etats membres avaient peu progressé dans l'application des mesures envisagées et que l'écart avec les économies de référence (USA, Japon) s'était accentué. En outre, l'élargissement de 15 à 25 Etats membres mettait l'Union européenne face à de nouveaux défis socio-économiques.

Jusqu'alors la Stratégie Européenne de l'Emploi (SEE)[1] était encadrée dans la stratégie de Lisbonne et faisait l'objet d'un processus de coordination (Méthode ouverte de coordination) centré sur l'emploi et la cohésion sociale. Ce processus était parallèle à d'autres processus socio-économiques européens, comme les grandes orientations de politiques économiques (GOPE) par exemple. La Commission européenne a fait, sur base du constat à mi-parcours, une proposition d'un nouvel élan de la stratégie de Lisbonne.

Une série de recommandations ont donc été formulées afin de recentrer, renforcer et mieux coordonner l'ensemble de la stratégie. A cette occasion, trois recommandations ont un impact direct sur l'organisation future des fonds structurels :

- le besoin d'une plus grande appropriation en impliquant les régions et les partenaires sociaux ;
- le besoin d'une approche plus stratégique ;
- une mobilisation accrue des moyens communautaires et nationaux pour la concrétisation de la stratégie de Lisbonne. Cela concerne notamment la politique de cohésion.

Les conclusions du conseil recommandent que soient définies des lignes directrices intégrées au niveau communautaire. De leur côté, les Etats membres sont alors chargés d'élaborer des Programmes nationaux de réforme pour la croissance et l'emploi devant s'inscrire dans les lignes directrices tracées par la Commission.

[1] La SEE, conçue à Luxembourg en 1997 est l'instrument principal donnant la direction et assurant la coordination des priorités de politique de l'emploi auxquelles les Etats membre adhèrent au niveau européen.

Le premier PNR déposé par les Autorités belges (2005) permet de mettre en avant les éléments fondamentaux d'une stratégie coordonnée pour développer la croissance et l'emploi dans la logique des lignes directrices intégrées (voir 1.1.2. infra).

Le rapport du Conseil de printemps 2006 tire quelques enseignements d'appréciation pour une dynamique forte à l'aune de la programmation 2007-2013. Bien que le niveau de productivité soit une des plus élevé en Europe, sa croissance se situe légèrement en dessous de la moyenne européenne. Depuis 2000, la Belgique maintient son budget en équilibre et poursuit la réduction substantielle d'un ratio d'endettement élevé. Le taux d'emploi est faible (60,3% en 2004) et ce en particulier chez les jeunes et les âgés, deux talons d'Achille du marché du travail belge. Le taux de chômage s'établissait à 7,9% en 2004. Pour un aperçu socio-économique général du marché du travail en Belgique, on se reportera au diagnostic fédéral, exposé ci-après.

Dans le domaine de l'emploi, une des deux grandes priorités belges[2], approuvées par la Commission et développée de ce cadre stratégique est de pouvoir d'augmenter le taux d'emploi en luttant contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée et en promouvant la prolongation de la vie active.

En outre, le rapport a pu souligner la nécessité d'une approche coordonnée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux. La Commission rappelle également le soutien financier que peuvent apporter les fonds structurels et l'opportunité de pouvoir lier les fonds structurels aux PNR comme autant de leviers financiers.

1.1.2 Documents-clés

<u>La stratégie européenne pour l'emploi et les lignes directrices intégrées :</u>

Ainsi les « **Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi** », formulent trois propositions pour relancer la stratégie de Lisbonne :

- faire de l'Europe un endroit plus attractif pour l'investissement et le travail ;
- positionner la croissance et l'innovation comme les deux moteurs de la croissance européenne ;
- mettre en œuvre des politiques permettant aux entreprises de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

Lors de sa réunion des **23 et 24 mars 2006**, le **Conseil** a réitéré sa volonté de s'engager pour ces trois lignes directrices. A cet effet, il a désigné des domaines d'action prioritaires :

- la connaissance et l'innovation : accroissement des investissements dans les secteurs de la recherche de l'innovation ;
- le potentiel des entreprises, particulièrement des PME, qui constituent l'épine dorsale de l'économie européenne ; création d'un climat propice à la création et au développement des entreprises ;
- la réponse à la mondialisation et au vieillissement de la population. Cette priorité concerne la viabilité des finances publiques, la participation au marché du travail des catégories prioritaires (jeunes, femmes et travailleurs âgés, personnes

[2] L'autre priorité est de pouvoir réduire la charge fiscale qui pèse sur la travail. Cet axe est peu développé dans le cadre des politiques des fonds structurels au vu de sa nature essentiellement réglementaire.

handicapées, immigrés en situation régulière et minorités), l'équilibre entre la flexibilité et la sécurité d'emploi (notamment via les systèmes de formation et d'éducation tout au long de la vie) ;

- une politique énergétique pour l'Europe répondant à de nombreux défis tels que la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité des économies européennes et la viabilité environnementale.

Dans le cadre spécifique de la politique de cohésion, la Commission a proposé des « **Orientations Stratégiques Communautaires »** concentrées sur la promotion d'une croissance durable, de la compétitivité et de l'emploi et un « earmarking » a été mis en place.

Le plan national de réforme de la Belgique :

En ce qui concerne la Belgique, le **Plan national de réforme** pour la période 2005-2008 a été finalisé en novembre 2005. Ce document a été élaboré de manière coordonnée entre le Gouvernement fédéral et les différentes régions et communautés qui composent le pays, conformément à la répartition des compétences entre ces différentes entités, et afin de tenir compte des spécificités régionales.

Le PNR belge définit comment l'Etat fédéral et les entités fédérées peuvent en cohérence, et en fonction de leurs compétences, contribuer à ce que la Belgique, avec ses propres caractéristiques, s'engager dans la concrétisation de la stratégie de Lisbonne.

Le PNR belge recense ainsi six grandes priorités pour développer la croissance et l'emploi : la pérennité des finances publiques, la réduction des coûts de la main d'œuvre, l'instauration d'un marché de l'emploi plus dynamique, la stimulation de l'économie par les investissements et les réformes, l'amélioration du système de protection sociale et le renforcement des synergies entre la protection de l'environnement et la croissance. En outre, ces priorités correspondent aux recommandations propres faites à la Belgique : la durabilité des finances publiques, la hausse du taux d'activité, l'action au niveau du chômage structurel à long terme et la mobilité interrégionale des travailleurs et l'augmentation de la concurrence dans le secteur tertiaire.

Ces priorités qui toutes ont pour objectif de maintenir, voire d'améliorer la prospérité et la protection sociale, constituent le fil rouge de l'ensemble des actions reprises dans les trois volets du Programme national de réforme :

1. une stabilité macro-économique
2. encourager une croissance économique productive,
3. de l'emploi de qualité pour tous, jeune ou âgé.

Seuls les volets deux et trois, « croissance économique productive » et « emploi de qualité pour tous », sont en liaison directe avec les orientations à prendre en matière de politique structurelle. Les fonds structurels européens permettront à la Belgique d'impulser des développements et des projets s'y inscrivant.

Ils se déclinent comme suit :

- Encourager une croissance économique productive
    1. Une économie innovante ;
    2. L'encouragement de l'entreprenariat et le renforcement de la compétitivité industrielle ;

3. Amélioration du fonctionnement du marché ;
4. Investir en une capacité moderne et durable ;
5. Encouragement de l'utilisation durable des ressources et renforcement des synergies entre la protection environnementale et la croissance.

Avec notamment pour objectifs globaux pour cette priorité pour la Belgique :

- de réaliser 3 % d'investissements en R&D d'ici 2010 ;
- d'atteindre les objectifs d'émission du Protocole de Kyoto de -7,5 % pour la période 2008-2012 comparé aux émissions de gaz à effet de serre en 1990 ;
- de majorer l'efficacité énergétique de 1% par an.

- De l'emploi de qualité pour tous, jeune ou âgé
  1. Davantage d'emplois pour les jeunes et les personnes âgées ;
  2. Développer la flexibilité et la mobilité sur le marché du travail ;
  3. Œuvrer à un marché du travail inclusif dans une société inclusive ; cette priorité se décline en plusieurs sous-priorités : l'une d'elle concerne spécifiquement la « résorption des retards dans le développement régional » et mentionne explicitement que les fonds structurels européens pourront être mobilisé afin renforcer la structure économique des zones les plus fragiles et promouvoir le développement local.
  4. Promouvoir l'égalité des chances dans l'enseignement et l'apprentissage.

Avec notamment pour objectifs globaux pour cette priorité pour la Belgique de :

- d'ici 2010, le nombre de travailleurs âgés croîtra de 1,5 fois plus vite que la moyenne (UE 15) par rapport à 2005 ;
- le taux d'emploi se rapproche des 70 % pour la population totale, 60 % pour la population féminine et 50 % pour les travailleurs âgés (55-64 ans) ;
- relever l'âge moyen de la sortie, moment auquel le travailleur quitte le marché du travail, à 62 ans ;
- offrir un nouveau départ sous la forme d'une convention de parcours d'insertion à tous les jeunes chômeurs, avant qu'ils n'atteignent six mois de chômage et à tous les chômeurs adultes, avant qu'ils n'atteignent 12 mois de chômage ;
- intégrer chaque année 25 % des chômeurs de longue durée dans une mesure d'activation ;
- garantir l'accueil d'au moins 33 % des enfants de moins de trois ans ;
- ramener le pourcentage des jeunes quittant l'école prématurément à moins de 10 % ;
- amener 85 % des jeunes de 20 à 24 ans à terminer avec succès l'enseignement secondaire supérieur ;

- sur une base mensuelle, faire participer chaque mois 12,5 % des adultes (25-64) à l'éducation et à la formation tout au long de la vie et, au total de l'année, un travailleur sur deux à une formation ;
- ramener le taux de chômage des personnes de nationalité ou d'origine étrangère au niveau de celui des travailleurs belges.

Le PNR belge définit comment l'Etat fédéral et les entités fédérées peuvent en cohérence, et en fonction de leurs compétences, contribuer à ce que la Belgique, avec ses propres caractéristiques, s'engage dans la concrétisation de la stratégie de Lisbonne. Si la Belgique s'est fixée des objectifs quantifiés, ceux-ci n'ont pas été déclinés régionalement et aucun délai pour les atteindre n'a été mentionné si ce n'est l'objectif en matière d'intensité R&D pour lequel l'objectif européen de 3 % à l'horizon 2010 est maintenu. L'Etat fédéral et les entités fédérées se sont engagés dans le cadre du PNR pour ces priorités et ces objectifs globaux en mettant chacun l'accent sur des aspects différents liés à leurs compétences et leurs spécificités. Ces aspects sont décrits dans le PNR et développés dans ses annexes.

1.2 Les orientations stratégiques de la Communauté pour la cohésion

1.2.1 Cadre de référence pour la programmation 2007-2013 des fonds structurels

Parallèlement et en étroite coordination avec le processus de Lisbonne, la Commission a préparé la nouvelle période de programmation des fonds structurels et de cohésion 2007-2013. Les objectifs de ces derniers sont désormais appelés à contribuer de manière renforcée et plus stratégique aux objectifs européens de croissance et d'emploi dans une logique de développement durable (Stratégie Européenne pour l'Emploi – Lisbonne – Göteborg[3]).

La communication de la commission relative à une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi, également intitulée « Orientations stratégiques Communautaires 2007-2013 »[4] (OSC) constitue le cadre stratégique communautaire pour l'élaboration des programmes 2007-2013 et vise à assurer leur contribution aux objectifs de l'Union en termes de cohésion, de croissance et d'emploi.

Ainsi, des améliorations sont attendues dans deux domaines principaux :

- « *En premier lieu, la dimension stratégique de la politique de cohésion est renforcée afin d'assurer une meilleure intégration des priorités communautaires dans les programmes de développement nationaux et régionaux ;*
- *En second lieu, « des efforts sont faits pour garantir une meilleure appropriation de la politique de cohésion sur le terrain. Cela se traduit par un dialogue renforcé au sein des partenariats formés par la Commission, les Etats membres et les régions, ainsi que par un partage de responsabilités plus clair et plus décentralisé dans des domaines tels que la gestion et le contrôle financiers* »[5].

La Commission insiste donc sur la notion de gouvernance, renvoyant à plusieurs dimensions :

1. les performances et la réussite des politiques publiques ;
2. les modalités de gestion et de mise en œuvre ;
3. la concertation et le partenariat.

Les OSC posent également les principes de concentration des moyens et de définition d'un policy mix adéquat en fonction des spécificités propres des Etats et régions.

---

[3] En juin 2001, le Conseil européen de Göteborg a discuté d'une stratégie proposée par la Commission Européenne en faveur du développement durable (« Développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'Union Européenne en faveur du développement durable »).

[4] COM (2OO5) 299

[5] Ibid, p.5.

Les instruments réglementaires de la Politique de Cohésion constituent les autres documents de référence à prendre en compte pour l'élaboration des cadres de référence stratégiques nationaux et des programmes opérationnels, en particulier :

- Le règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds Européen de Développement Régional, le Fonds Social Européen et le Fonds de Cohésion.
- Le règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER).
- Le règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen (FSE).

1.2.2 Résumé des priorités

Les priorités identifiées dans les règlements et les Orientations Stratégiques Communautaires (OSC) pour la période 2007-2013 reposent sur les principes suivants :

1. Renforcement de la concentration thématique des interventions en faveur de la croissance et l'emploi en ciblant les infrastructures de base, le capital humain, la recherche et l'innovation.
2. Stimulation du potentiel de croissance pour les régions éligibles à l'Objectif de Convergence: investissement (infrastructures) et services collectifs, capital humain, accès à l'emploi, insertion sociale, réforme des systèmes d'éducation et de formation, modernisation et restructuration de la capacité productive, renforcement des capacités institutionnelles pour garantir l'efficacité des politiques.
3. Anticipation et promotion des changements économiques pour l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi » : économie de la connaissance, entrepreneuriat, réseaux de coopération entre entreprises et universités, innovation, accès aux infrastructures, à l'énergie et aux soins de santé, environnement et prévention des risques, adaptabilité des travailleurs et des entreprises, inclusion sociale, participation au marché du travail.
4. La dimension territoriale sera intégrée de manière transversale dans les programmes en veillant à assurer tant la concentration thématique que géographique et en définissant des priorités territoriales spécifiques au niveau des zones urbaines et rurales (en coordination avec le FEADER).
5. Au plan de la mise en œuvre, un renforcement de la gouvernance est attendu suite à une décentralisation accrue et un partenariat renforcé ainsi que la recherche d'une efficacité plus grande des interventions et de leur gestion, ce qui implique, notamment de susciter une appropriation accrue de la stratégie par l'ensemble des acteurs et une amélioration des capacités institutionnelles au niveau des administrations et des opérateurs.
6. Le développement de partenariats public-privé (PPP), ainsi que le recours accru aux instruments de la BEI et du FEI sont également encouragés. Est également mise en évidence l'importance du partenariat pour la préparation et la mise en œuvre des programmes (ensemble des parties prenantes, partenariat Etat membre / Commission).

La combinaison d'investissements la plus appropriée doit être définie sur base de l'analyse des atouts et faiblesses de chaque région compte tenu des trois priorités retenues :

Priorité n°1 – Faire de l'Europe et de ses régions un lieu plus attractif pour les investissements et l'emploi, l'accent étant particulièrement mis sur les infrastructures suivantes comme condition de base à la croissance :

- *Transport* : soutien aux projets d'intérêt européen, aux projets contribuant à la croissance et à la compétitivité, à l'accessibilité aux infrastructures ferroviaires, à la connectivité aux réseaux transeuropéens (liens secondaires, intermodalité, interopérabilité…), à la promotion de modes de transports durables intra- et inter-urbains.

- *Environnement* : adaptation des infrastructures à la législation environnementale, amélioration de l'attractivité du territoire pour les entreprises et le personnel hautement qualifié, notamment par la réhabilitation de l'environnement physique, encouragement des investissements contribuant aux objectifs de Kyoto et à la prévention des risques.

- *Energie* : amélioration de l'efficience énergétique, développement des énergies renouvelables et alternatives, concentration des investissements énergétiques traditionnels sur les projets visant à développer les réseaux lorsque le marché est défaillant.

Priorité n°2 – Améliorer les connaissances et l'innovation, facteurs de croissance en favorisant une meilleure maîtrise du processus d'innovation via un ciblage des aides directes sur la R&D et l'innovation plutôt que sur la réduction des coûts de production et en veillant à la complémentarité des actions avec le 7ème programme-cadre de recherche et le Programme de compétitivité et d'innovation. Les priorités d'action sont les suivantes :

- *Renforcer et améliorer l'investissement en R&D* : stimulation de la coopération entre entreprises et entre entreprises et centres de recherche/enseignement supérieur, soutien aux capacités et infrastructures de R&D, de formation et d'éducation, des activités R&D dans les PME, notamment par un meilleur accès aux centres de recherche, et des initiatives transrégionales de recherche.

- *Faciliter l'innovation et encourager la création d'entreprises* : offre de R&D, d'innovation et de formation plus efficace et accessible aux entreprises, disponibilité de services aux entreprises fournis par des organismes privés ou mixtes en favorisant l'exploitation des synergies et des aides traditionnelles (gestion, marketing, recrutement,…), promotion des éco-innovations et de l'entrepreneuriat.

- *Promouvoir la société de l'information pour tous* : stimulation de la diffusion de l'utilisation des TIC via un support équilibré à la demande et à l'offre de produits et services TIC et via des investissements accrus en capital humain et en infrastructures.

- *Améliorer l'accès au financement* : soutien d'instruments alternatifs aux subventions (prêts, garanties, capital-risque,…), des infrastructures facilitant l'accès au financement (incubateurs, business angels, transfert technologique,…) et des actions spécifiques en faveur de l'entrepreneuriat auprès des jeunes, des femmes, des minorités ethniques…

Priorité n°3 – Plus d'emplois et de meilleure qualité par une amélioration des compétences et du fonctionnement du marché du travail en liaison avec la Stratégie

Européenne de l'Emploi (SEE) et en tenant compte des spécificités régionales et locales, les priorités étant :

- *Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale* : favoriser la qualité et la productivité du travail, la cohésion sociale et territoriale, l'approche de cycle de vie, l'insertion sur le marché du travail, l'adéquation aux besoins du marché du travail.

- *Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et accroître la flexibilité du marché du travail* : promouvoir la flexibilité combinée avec la sécurité d'emploi, réduire la segmentation du marché du travail, assurer une évolution des coûts salariaux et mettre en place des mécanismes d'adaptation des salaires propices à l'emploi.

- *Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences* : accroître et améliorer l'investissement en capital humain, adapter les systèmes d'éducation et de formation en fonction des nouveaux besoins en compétences.

Au plan de la dimension territoriale de la politique de cohésion, la Commission suggère que dans les zones urbaines, l'accent soit mis sur le développement de la compétitivité et un développement équilibré au sein des agglomérations sur base de stratégies de développement intégrées et participatives prenant en compte les problèmes d'exclusion sociale, de criminalité, de qualité de vie avec comme priorités d'action l'entrepreneuriat, l'emploi et le développement local, les services de proximité, la réhabilitation de l'environnement physique, la reconversion des friches industrielles, la préservation et la valorisation du patrimoine historique et culturel, la cohésion sociale. La planification à moyen/long terme en vue d'une réhabilitation urbaine est une condition de réussite essentielle. Dans les zones rurales, la politique de cohésion peut intervenir en complément du nouvel instrument de développement rural (FEADER) pour soutenir leur régénération économique. La coordination entre les interventions des différents Fonds dans ces zones est définie dans le cadre de référence stratégique national. Les actions pourront contribuer à assurer l'accès aux services d'intérêt général et la connectivité avec les principaux réseaux nationaux et européens, à soutenir la capacité endogène des territoires ruraux, à développer une approche intégrée en matière de tourisme fondée sur la qualité, à tirer parti et préserver les atouts naturels et culturels, à investir dans les pôles de développement et les clusters locaux.

Dans sa redéfinition de la politique de cohésion, la Commission a par ailleurs pointé de manière explicite les objectifs décrits par les lignes directrices pour la croissance et l'emploi. Pour l'objectif « Convergence », 60% des interventions des fonds structurels devront être orientées vers ces priorités. Pour l'objectif « Compétitivité régionale et emploi », la concentration des moyens devra être de 75%. Les priorités sélectionnées sont : la R&D (les activités R&D, d'innovation et de promotion de l'esprit d'entreprise,…), l'environnement productif (services de soutien aux entreprises existantes et à la création d'entreprises, capital risque,…), la gestion de l'environnement (énergies renouvelables, intégration des technologies propres, efficacité énergétique), l'emploi et la formation (réforme des systèmes d'éducation et de formation, apprentissage tout au long de la vie, participation accrue à l'éducation et à la formation,…). Pour l'objectif « Convergence », sont également prises en compte les infrastructures ayant une dimension européenne ou promouvant des modes de transport efficient en ressources.

Concernant plus spécifiquement le FSE, la programmation 2007-2013 fonde l'ensemble de son action sur l'appui financier et opérationnel qu'elle peut apporter à la Stratégie de Lisbonne renouvelée en général et à la Stratégie Européenne pour l'Emploi en particulier[6]. La Commission propose que la FSE se concentre pour la période 2007-2013 sur les quatre terrains d'action suivants : amélioration de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises ; amélioration de l'accès à l'emploi et de la participation au marché du travail ; amélioration de l'intégration sociale ; stimulation de partenariats afin de susciter une mobilisation en faveur des réformes en matière d'emploi et d'inclusion sur le marché du travail.

[6] « *Les fonds structurels ont un rôle clé à jouer dans la concrétisation des priorités définies dans les PNR. Il est fondamental de veiller à ce que l'aide accordée au titre du FSE soutienne l'application des réformes nécessaires dans le cadre de la SEE* » (Rapport conjoint 2005/2006, Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, p. 19).

1.3 Synthèse

Le Cadre de référence stratégique national, en cohérence avec le PNR et les OSC, montre comment le Gouvernement fédéral et les différentes entités fédérées entendent participer via les fonds structurels à la concrétisation des objectifs communautaires en matière de cohésion, de croissance et d'emploi.

Le schéma qui suit synthétise le processus des fonds structurels en identifiant au bas du schéma la nécessité de construire des programmes opérationnels nationaux / régionaux en réponse aux orientations stratégiques et à la proposition de réglementations évoquées ci avant, mais aussi en lien avec le processus de Lisbonne.

2 ELABORATION DU DOCUMENT

Conformément à la répartition des compétences au sein de l'Etat fédéral belge, ce sont les différentes entités fédérées qui prépareront et géreront les différents programmes opérationnels de la programmation 2007-2013, comme cela avait été le cas au cours des programmations précédentes.

La structure fédérale de la Belgique qui donne une large autonomie à ses entités fédérées en matière de développement économique et de politique de l'emploi, de formation et d'innovation permet aux régions et communautés une mise en œuvre des orientations stratégiques communautaires adaptée à leurs spécificités socio-économiques. Les méthodologies d'élaboration tant du PNR que du CRSN impliquant une collaboration étroite entre les différentes entités fédérées et une prise en compte de leurs spécificités et priorités stratégiques propres, permettent d'assurer la cohérence d'ensemble.

Les différentes contributions de l'Etat fédéral et des entités fédérées au CRSN belge ont été élaborées en cohérence avec le Programme National de Réforme (PNR) 2005-2008 déposé par la Belgique en novembre 2005, les Orientations Stratégiques Communautaires (OSC) et les règlements des fonds structurels. Comme cela avait été le cas pour la préparation du PNR, ces différentes contributions reposent en outre sur les documents stratégiques qui leur sont propres. Chaque entité a en effet veillé à lier ses priorités pour la programmation 2007-2013 des fonds structurels aux priorités qu'elle a elle-même définies dans ses documents stratégiques. Ces documents sont présentés dans les contributions de chaque entité qui forment le présent document de CRSN belge.

La Région de Bruxelles Capitale s'est appuyée sur le Contrat pour l'économie et l'emploi et le Plan Régional de Développement. La Région Flamande s'est appuyée sur son programme de réforme 2005-2008 et le plan d'actions socio-économique pour le futur « La Flandre bouge ! Un nouvel élan socio-économique pour la Flandre ». La Région Wallonne s'est appuyée sur le plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon, les plans stratégiques transversaux ainsi que le contrat d'avenir pour la Wallonie. La Communauté germanophone s'est basée sur le Pacte Communautaire pour la Formation et l'Emploi conclu entre le Gouvernement et les Partenaires sociaux et une liste spécifique de mesures gouvernementales. L'Etat Fédéral s'est, lui, appuyé sur la Déclaration du Gouvernement fédéral en matière d'emploi et d'inclusion sociale, sur la Conférence pour l'emploi (2003) et ses compléments dont le Contrat de solidarité entre les générations, ainsi que le Plan Inclusion sociale (PANis). Il s'attache également à assurer précisément un lien effectif avec la stratégie européenne de l'emploi.

3 APERÇU SOCIO-ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

Cette introduction brosse un aperçu de la situation socio-économique générale pour l'ensemble de la Belgique. L'ensemble de ces facteurs peuvent donc constituer une mise en perspective des choix et des priorités qui ont été faits et qui forment les différentes contributions au présent cadre stratégique. Nous renvoyons le lecteur au Plan National de Réforme de la Belgique pour un exposé plus détaillé de la situation socio-économique belge, de ses forces et faiblesses. Des analyses socio-économiques détaillées et matrices SWOT établies au niveau des différentes entités fédérées sont présentées dans la partie 1 du document ; celles-ci fondent les stratégies de développement de ces entités telles que présentées dans la partie 2.

L'économie belge se caractérise par une forte sensibilité à la fluctuation de la conjoncture internationale[7]. Elle est fortement dépendante des exportations. Malgré les difficultés rencontrées par l'économie des principaux partenaires exportateurs, la croissance économique atteignant 1,5% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2005 a, pour la troisième année consécutive, dépassé la moyenne de la zone euro. Selon les dernières prévisions de la Banque Nationale de Belgique, cette situation devrait se reproduire en 2006, avec une croissance annoncée de 2,7%. En 2005, la Belgique se situe à un niveau de PIB par habitant de 118 par rapport à la moyenne européenne (UE 25 =100).

Toutefois, la progression des exportations de la Belgique, comme de bon nombre d'autres pays de la zone euro, est restée inférieure à celle du commerce mondial ces dernières années, ce qui peut dans une large mesure être imputé à un effet de structure géographique. En effet, les régions les plus dynamiques du monde ne figurent pas parmi les principaux débouchés des exportateurs belges. Par rapport à un large groupe d'économies industrialisées, la Belgique a perdu quelque 6,5 % en termes de compétitivité par les coûts depuis le début de ce siècle, essentiellement vis-à-vis de pays ne faisant pas partie de la zone euro et en raison de l'appréciation de la monnaie unique. En outre, lorsqu'on la compare à celle de certains pays voisins, la composition des exportations par produit semble avoir, elle aussi, joué en la défaveur de la Belgique, dans la mesure où les biens d'investissement, et plus particulièrement les produits liés aux techniques de l'information et de la communication, pour lesquels la demande mondiale a été vive, sont relativement sous-représentés.

En comparaison avec d'autres pays, l'Union européenne dans son ensemble et la Belgique en particulier se caractérisent, quant au profil de croissance, par une utilisation moins intensive de main d'œuvre. Cet handicap était jusqu'alors compensé par de plus fortes hausses de la productivité, qui reflétaient l'augmentation de l'intensité en capital du processus de production. Depuis lors, on observe toutefois en Europe un ralentissement des gains de productivité. Les pays industrialisés de l'Europe ont alors un défi d'envergure à relever qui consiste à orienter leur structure économique vers les activités et les composantes de la chaîne de production dans lesquelles ils peuvent faire valoir un avantage comparatif manifeste. L'industrie belge présente à cet égard des atouts et des handicaps. Elle peut se targuer de l'un des niveaux de productivité les plus

[7] Voir Rapport de progrès 2006 dans le cadre du programme national de réforme 2005-2008. Cf. www.be2010.eu . Voir également Banque nationale de Belgique, *Rapport annuel 2005*, tome I (Rapport du gouverneur au nom du Conseil de Régence) ainsi que le *Rapport annuel 2004*, tome I.

élevés de l'UE, mais son orientation vers la réalisation de produits semi-finis, à faible valeur ajoutée. Il faut dès lors s'attendre à ce que la Belgique dépende tout autant, pour la création future de bien-être, du développement de nouveaux services à haute valeur ajoutée.

Le pays a donc besoin d'une stratégie large, transsectorielle, qui encourage les investissements innovateurs, ainsi que la commercialisation de biens et services de haute technologie, et qui fournisse des incitations optimales à la recherche et au développement, auxquels, selon les objectifs de Lisbonne, quelque 3% du PIB devraient être consacrés en 2010. En 2003, les dépenses de R&D de la Belgique ont atteint 1,89 % du PIB. Selon les prévisions disponibles, ce chiffre serait en baisse en 2004 et 2005, avec respectivement 1,85 % et 1,82 % du PIB ; la Belgique se situe donc dans la moyenne européenne. En matière de dépôt de brevets, la Belgique enregistrait en 2003 144,5 demandes de brevets auprès de l'OEB par million d'habitants ; elle se positionne au-dessus de la moyenne européenne pour cet indicateur (136,1 pour l'UE 25 en 2003).

En matière d'esprit d'entreprise, la Belgique apparaît faiblement positionnée au sein de l'Union. Selon le Global Entrepreneurship Monitor (GEM)[8], la Belgique présente un indice d'activité entrepreneuriale de 2,73 % en 2006, contre 3,93 % en 2005. La moyenne européenne est de 5 % en 2006.

Il est nécessaire de pouvoir établir des conditions favorables comme la mise en place des liens de coopération plus étroits entre les unités de recherche publiques et privées, un environnement de travail attrayant pour les personnes hautement qualifiées, des canaux de financement adéquats pour le capital à risque, une réglementation efficace et cohérente, une limitation des charges administratives et un régime fiscal qui, sans créer de distorsions, soit propice à l'activité économique.

Ces dernières années, le nombre d'emplois créés en Belgique a été important. En 2004, 67.000 emplois supplémentaires voyaient le jour, pour 2005, il fut de 86.000 ; pour 2006, l'Institut des Comptes Nationaux prévoit une nouvelle création d'emplois de 41.000 unités. Le taux d'emploi a progressé, en 2005, jusqu'à 61,1%, chiffre supérieur de 0,8 point-pourcent aux résultats de 2004. Si le taux d'emploi demeure inférieur à la moyenne européenne (63,8%), son rythme de croissance s'est toutefois accéléré. Le revirement de situation est surtout incarné par l'augmentation significative du taux d'emploi de la catégorie des 55 à 64 ans : de 30% à 31,8%. Le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans s'est lui tassé à 27,5 pour l'année 2005 (-0,3 point de pour-cent par rapport à 2004).

Cette situation, combinée à l'augmentation de la population active, entraîne néanmoins des effets secondaires ; l'un d'entre eux est la légère augmentation du taux de chômage qui atteint 8,6% en 2006 (+0,1% par rapport à 2005), même si l'on s'attend, pour 2007, à une diminution.

Toutefois, sur le long terme, avec une croissance moyenne du PIB estimée à 2,2% par an en projection, l'emploi progresserait de 222 000 personnes sur la période 2005-2010, soit à un rythme de 0,9 % l'an[9]. Compte tenu d'un accroissement simultané de la population d'âge actif de 141 000 unités, concentré dans la classe d'âge des 50-64 ans, la hausse du taux d'emploi serait de 2 points de pour-cent (de 61,8 % en 2004 à 63,7 % en 2010).

---

[8] Babson College & London Business School, « Global Entrepreneurship Monitor – 2006 results ».

[9] Bureau Fédéral du Plan, *Perspectives économiques 2005-2010*.

Ces moyennes nationales recouvrent cependant des réalités régionales différentes. Ainsi, les différences entre les taux de chômage régionaux sont importantes pour une économie de la taille de la Belgique[10]. La mobilité des travailleurs mais également des offres d'emploi doivent pouvoir être mieux rencontrées.

Pour rappel, la Belgique est un Etat fédéral où l'économie et la politique en matière de marché du travail relèvent en partie des compétences fédérales et en partie des compétences régionales. Chaque autorité doit donc pouvoir apporter une réponse appropriée à des besoins qui peuvent différer de région à région. Les évolutions socio-économiques sont, en effet, sensiblement différentes dans les différentes régions du pays. Alors qu'en Flandre, ainsi qu'en Communauté germanophone, c'est le taux d'activité d'une population âgée (plus de 55 ans) qui représente le défi majeur, pour Bruxelles et la Wallonie c'est celui du chômage des jeunes.

Le vieillissement actif reste un problème majeur pour l'ensemble du pays. En effet, pour l'ensemble de la période 2001-2005, la Belgique, en moyenne, performait négativement de 11,6 points de pour-cent par rapport à la moyenne européenne du taux d'emploi des âgés (55-64 ans) établie à 42,4%. En projection à long terme, les données démographiques font passer l'âge moyen de 39,3 ans en 2000 à 40,9 ans en 2010 et 44,9 ans en 2050. Le coefficient de vieillissement[11] passe de 93,1% en 2000 à 106,8% en 2010 et à 159,6 en 2050 entraînant un accroissement rapide du taux de dépendance[12] des âgés.

L'éducation et la formation permettent également de rencontrer les attentes et les défis d'une économie moderne et dynamique par les connaissances et la mobilité professionnelle qu'elles permettent pour la population active. L'éducation et la formation facilitent une bonne intégration dans l'économie de la connaissance, en tenant compte des possibilités de chacun, mais facilitent également le développement les aptitudes sociales requises pour faciliter l'adaptation aux mutations du travail. Or, la corrélation est avérée entre le niveau de qualification et le risque de chômage. Le taux de chômage des faiblement qualifiés est, pour 2005, de 13,9% contre respectivement 8,5% et 4,4% pour les moyennement et les hautement qualifiés. Des enquêtes internationales récentes, menées sous l'égide de l'OCDE, ont montré qu'il est encore possible d'améliorer l'efficacité de l'enseignement secondaire dans la perspective de l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. D'autre part, le Conseil supérieur de l'emploi souligne dans son rapport 2006 *l'écart entre les qualifications recherchées et disponibles sur le marché du travail*[13]. L'écart entre les taux d'emploi des faiblement qualifiés et des moyennement ou hautement qualifiés reste important ; de l'ordre de 32,5 points de pour-cent pour la Belgique en 2005 pour 27,2 dans l'Union européenne.

La problématique de genre reste également sensible. Le taux d'emploi des femmes reste inférieur à la moyenne européenne (-2,5 points de pour-cent) même si la tendance à l'augmentation y est plus rapide. 16,2 points de pour-cent l'en écarte encore de l'objectif européen de 70%. Le taux d'emploi de la population féminine a augmenté de 1,2 points pour-cent pour atteindre 53,8.

---

[10] Pour 2005, Région flamande : 5,8% - Région wallonne : 11,8% - Région de Bruxelles-Capitale : 16,3%. (Source : Eurostat, DGSIE et enquête sur les forces de travail).

[11] Ce coefficient représente la part des plus âgés (60 ans et plus) par rapport a celle des plus jeunes (0 à 19 ans). Il est exprimé en pourcentage.

[12] Il s'agit de la partie du coefficient de dépendance qui ne concerne que les 60 ans et plus. Il est exprimé en pourcentage.

[13] Conseil supérieur de l'Emploi, *Rapport 2006*, p.13.

Le marché du travail belge reste aussi marqué par un écart de taux d'emploi important de 25,5 points de pour-cent entre ressortissants de l'Union européenne et les ressortissants non-européens. Le taux d'emploi des ressortissants européens sur le territoire belge est de 61,8% contre 36,3% pour les ressortissants non européens. L'écart de taux de chômage entre les ressortissants européens et les ressortissants non-européens est lui de 23,9 points de pour-cent pour 2005[14].

[14] 7,9% de taux d'emploi pour les ressortissants européens et 31,9% pour les ressortissants non-européens.

4 STRUCTURE DU DOCUMENT

Les programmes belges s'inscrivent, selon les caractéristiques territoriales, dans les trois types d'Objectifs prévus dans la réglementation européenne ayant trait aux fonds structurels, à savoir « Convergence », « Compétitivité régionale et emploi » et « Coopération territoriale ».

Conformément à ce qu'avaient communiqué les autorités belges à la Commission lors de la rencontre du 13 décembre 2005, le CRSN belge se présente comme une compilation des différentes contributions des entités fédérées, qui sont le reflet de leurs compétences territoriales et thématiques propres.

Chaque contribution présente, dans la première partie du document, les différents constats et conclusions qui ont présidé au choix des priorités stratégiques par les différentes entités fédérées. La seconde partie du document présente la stratégie dans laquelle l'entité s'engage à inscrire ses programmes opérationnels lors de la période de programmation 2007-2013 des fonds structurels européens.

- La première partie document couvre, pour chaque contribution au CRSN, les items suivants :
    - Diagnostic socio-économique et analyse
    - Leçons des programmations 2000-2006
- La seconde partie du document reprend :
    - Stratégie et priorités
    - Programmes opérationnels et dispositifs de mise en œuvre
    - Gouvernance et partenariats
    - Coopération territoriale (le cas échéant)

Dans l'ordre, le document reprend :

1. L'Analyse des disparités, des retards et du potentiel de développement
    - de la Région de Bruxelles-Capitale
    - de l'Etat Fédéral
    - de la Flandre
    - de la Communauté Germanophone
    - de la Wallonie
2. La stratégie et les priorités
    - de la Région de Bruxelles-Capitale
    - de l'Etat Fédéral
    - de la Flandre
    - de la Communauté Germanophone
    - de la Wallonie

5 LISTE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ET REPARTITION BUDGETAIRE

La Belgique présentera 10 programmes opérationnels au titre des Objectifs Convergence et Compétitivité régionale et emploi. Leur liste est reprise ci-dessous :

1. Programme Opérationnel « Convergence » Hainaut – FEDER (2007BE161PO001)
2. Programme Opérationnel « Convergence » Hainaut – FSE (2007BE051PO001)
3. Programme opérationnel au titre de l'Objectif Compétitivité Régionale et Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale : « Cohésion et compétitivité territoriale » – FEDER (2007BE162PO001)
4. Programme opérationnel au titre de l'Objectif Compétitivité Régionale et Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale : « Emploi et cohésion sociale » – FSE (2007BE052PO004)
5. Programme opérationnel Objectif Compétitivité Régionale et Emploi de l'Etat Fédéral – FSE (2007BE052PO003)
6. Programme opérationnel FEDER Objectif Compétitivité Régionale et Emploi de la Région Flamande (EFRO Operationele Programma « Regionaal concurrentievermogen en Werkgelegenheid » van Vlaanderen) (2007BE162PO002)
7. Programme opérationnel FSE Objectif Compétitivité Régionale et Emploi de la Région Flamande (ESF Operationele Programma « Regionaal concurrentievermogen en Werkgelegenheid » van Vlaanderen) (2007BE052PO005)
8. Fonds Social Européen 2007 –2013 - Communauté germanophone de Belgique - Programme Opérationnel de la Communauté germanophone de Belgique dans le cadre de l'objectif 2 « Compétitivité régionale et Emploi » (Europäischer Sozialfonds 2007 – 2013 - Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens - Operationelles Programm der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens im Rahmen des Ziels 2, „Regionale Wettbewerbsfähigkeit und Beschäftigung“) (2007BE052PO001)
9. Programme opérationnel « Compétitivité Régionale et Emploi » - Wallonie (hors Hainaut) – FEDER (2007BE162PO003)
10. Programme opérationnel « Compétitivité Régionale et Emploi » - Troïka Wallonie (hors Hainaut)-Bruxelles (COCOF) – FSE (2007BE052PO002)

Dotation annuelle indicative de chaque Fonds par programme opérationnel, à prix courant en euro :

Objectif Convergence (Phasing out statistique)

€, prix courants	*2007*	*2008*	*2009*	*2010*	*2011*	*2012*	*2013*	*2007-2013*
Total	**149.481.873**	**131.397.179**	**112.529.302**	**92.854.153**	**72.346.985**	**50.982.390**	**28.734.272**	**638.326.154**
PO FEDER Hainaut	117.335.448	100.234.056	83.257.145	65.472.963	46.856.761	27.383.132	8.690.030	449.229.535
PO FSE Hainaut	32.146.425	31.163.123	29.272.157	27.381.190	25.490.224	23.599.258	20.044.242	189.096.619
p.m. FEADER	*9.541.396*	*8.387.055*	*7.182.721*	*5.926.861*	*4.617.892*	*3.254.195*	*1.834.103*	*40.744.223*
p.m. FEP	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Objectif Compétitivité régionale et Emploi

€, prix courants	*2007*	*2008*	*2009*	*2010*	*2011*	*2012*	*2013*	*2007-2013*
PO FEDER Région de Bruxelles- capitale	7.746.875	7.901.813	8.059.848	8.221.046	8.385.467	8.553.176	8.724.240	57.592.465
PO FSE Région de Bruxelles- capitale	3.884.386	3.962.073	4.041.315	4.122.141	4.204.584	4.288.676	4.374.449	28.877.624
PO FSE Etat Fédéral	6.061.756	6.182.991	6.306.650	6.432.784	6.561.439	6.692.668	6.826.522	45.064.810
PO FEDER Région Flamande	27.029.672	27.570.265	28.121.671	28.684.104	29.257.786	29.842.942	30.439.801	200.946.241
PO FSE Région Flamande	63.069.234	64.330.619	65.617.231	66.929.577	68.268.168	69.633.531	71.026.201	468.874.561
PO FSE Communauté Germanophone	1.677.364	1.710.911	1.745.130	1.780.032	1.815.633	1.851.946	1.888.984	12.470.000
PO FEDER Wallonie	36.253.471	37.577.060	38.927.122	40.304.182	41.708.786	43.141.480	44.602.830	282.514.931
PO FSE Troïka Wallonie-Bruxelles	45.980.267	46.301.353	46.628.860	46.962.918	47.303.656	47.651.211	48.005.715	328.833.980
Total	**191.703.025**	**195.537.085**	**199.447.827**	**203.436.784**	**207.505.519**	**211.655.630**	**215.888.742**	**1.425.174.612**

Pour information, sont repris ci-après les dotations budgétaires par Fonds, Objectifs et entités fédérées, en Euros, à prix courants.

1. Objectif Convergence (phasing out statistique)

€, prix courants	FSE	FEDER	TOTAL
Hainaut (Région Wallonne)	189.096.619	449.229.535	**638.326.154**

2. Objectif Compétitivité régionale et Emploi

€, prix courants	FSE	FEDER	Total
Région Flamande	**468.874.561**	**200.946.241**	**669.820.802**
Wallonie	221.951.816	282.514.931	**504.466.747**
Dont Région Wallonne	*209.481.816*	*282.514.931*	*491.996.747*
Dont Communauté Germanophone	*12.470.000*	-	*12.470.000,00*
Bruxelles	**148.229.788**	**57.592.465**	**205.822.253**
Dont Région Bruxelles-Capitale	*28.877.624*	*57.592.465*	*86.470.089*
Dont FSE Troïka en Région de Bruxelles-Capitale (COCOF-Communauté française)	*119.352.164*	-	*119.352.164*
Etat Fédéral	**45.064.810**	**-**	**45.064.810**
Total	**884.120.975**	**541.053.637**	**1.425.174.612**

3. Coopération territoriale

€, prix courants	transrégionale	transnationale	Total
Région Flamande	99.831.309	18.694.679	**118.525.988**
Région Wallonne	56.571.076	14.406.024	**70.977.100**
Région Bruxelles-Capitale	0	4.847.217	**4.847.217**
Total	**156.402.385**	**37.947.920**	**194.350.305**

6 RESERVES

Les entités fédérées belges ne souhaitent prévoir ni de réserves de performances ni de réserves pour imprévus dans leurs différents programmes opérationnels.

7 ENGAGEMENT DE LA BELGIQUE A CONTRIBUER AUX PRIORITES DE L'UE EN MATIERE DE PROMOTION DE LA COMPETITIVITE ET DE CREATION D'EMPLOIS

Les entités fédérées belges s'engagent à respecter les exigences fixées à l'art. 9, §3 du Règlement du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion. Les objectifs fixés par le Conseil, à savoir que 60% des dépenses sous l'Objectif Convergence et 75% des dépenses sous l'Objectif Compétitivité régionale et emploi soient consacrées aux priorités de l'UE en matière de promotion de la compétitivité et de création d'emplois, y compris en vue de réaliser les objectifs des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008.

Les tableaux ci-dessous synthétisent la contribution des différents programmes aux objectifs d'earmarking pour l'Objectif Convergence et pour l'Objectif Compétitivité régionale et emploi. Ces données sont fournies à titre indicatif. Des informations complémentaires figurent dans les sections consacrées aux stratégies et priorités des différentes entités.

Conformément aux orientations communautaires, les dépenses seront concentrées sur les objectifs de la stratégie de Lisbonne, ainsi que sur les objectifs de cohésion. Comme l'illustrent les tableaux de synthèse, les objectifs européens en matière d'earmarking (60 % et 75 %) seront respectés par la Belgique, et devraient être dépassés. Pour l'Objectif Convergence, le taux atteint pour 2000-2006 qui se situait déjà à un niveau élevé sera maintenu. Pour l'Objectif Compétitivité régionale et emploi, la part des dépenses consacrées aux objectifs de Lisbonne devrait s'inscrire en hausse par rapport à 2000-2006.

Les programmes cofinancés permetttront d'amplifier les efforts belges consacrés aux priorités définies dans le PNR belge et contribueront donc à la concrétisation des objectifs qui y sont fixés, tels que décrits à la section 1.1.2.

Ventilation indicative par catégorie de l'utilisation programmée de la participation des Fonds européens – Objectif Convergence

	Phasing out statistique Hainaut	FEDER+FSE		
Code	**Thèmes prioritaires**	**Millions €**	**%**	**PO**
	Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise	**279,64**	**44%**	
01	Activités de RDT dans les centres de recherche	14,01	2%	PO FEDER
02	Infrastructures en matière de RDT (y compris équipements, instrumentations et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence technologique spécifique	32,02	5%	PO FEDER
03	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.)	14,01	2%	PO FEDER
04	Aide à la RDT, notamment dans les PME (y compris accès aux services de RDT dans les centres de recherche)	20,01	3%	PO FEDER
05	Services d'appui avancé aux sociétés et groupes d'entreprises	21,70	3%	PO FEDER
06	Assistance aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement (introduction de systèmes gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises)	0,00	0%	
07	Investissements dans des entreprises directement liées à la recherche et à l'innovation (technologies innovantes, création d'entreprises par les universités, entreprises et centres de RDT existants, etc.)	0,00	0%	
08	Autres investissements dans les entreprises	174,89	27%	PO FEDER
09	Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME	3,00	0%	PO FEDER
	Société de l'information	**7,50**	**1%**	
10	Infrastructures téléphoniques (y compris les réseaux à large bande)	7,50	1%	PO FEDER
11	Technologies de l'information et de la communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.)	0,00	0%	
12	Technologies de l'information et de la communication (TEN-TIC)	0,00	0%	
13	Services et applications pour le citoyen (santé en ligne, administration en ligne, apprentissage en ligne, participation de tous à la société de l'information, etc.)	0,00	0%	
14	Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau, etc.)	0,00	0%	
15	Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME	0,00	0%	
	Transports	**7,50**	**1%**	
16	Rail	0,00	0%	
17	Rail (RTE-T)	0,00	0%	
20	Autoroutes	0,00	0%	
21	Autoroutes (RTE-T)	0,00	0%	
26	Transports multimodaux	7,50	1%	PO FEDER
27	Transports multimodaux (RTE-T)	0,00	0%	
28	Systèmes de transport intelligents	0,00	0%	
29	Aéroports	0,00	0%	
32	Voies navigables intérieures (RTE-T)	0,00	0%	
	Énergie	**11,56**	**2%**	
34	Électricité (TEN-E)	0,00	0%	
36	Gaz naturel (TEN-E)	0,00	0%	
38	Produits pétroliers (TEN-E)	0,00	0%	

Phasing out statistique Hainaut		FEDER+FSE		
Code	**Thèmes prioritaires**	**Millions €**	**%**	**PO**
39	Énergies renouvelables: énergie éolienne	0,00	0%	
40	Énergies renouvelables : énergie solaire	7,70	1%	PO FEDER
41	Énergies renouvelables: biomasse	0,00	0%	
42	Énergies renouvelables: énergie hydroélectrique, géothermique et autre	0,00	0%	
43	Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie	3,85	1%	PO FEDER
	Environnement et prévention des risques	**0,00**	**0%**	
52	Promotion des transports urbains publics propres	0,00	0%	
	Augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise	**51,35**	**8%**	
62	Développement de systèmes et de stratégies d'éducation pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	30,97	5%	PO FSE
63	Conception et diffusion de modes d'organisation du travail innovateurs et plus productifs	0,00	0%	
64	Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en termes d'emplois et de compétences	20,38	3%	PO FSE
	Amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité	**65,01**	**10%**	
65	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail	5,13	1%	PO FSE
66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	35,80	6%	PO FSE
67	Mesures visant à encourager le vieillissement actif et la prolongation de la vie active	4,90	1%	PO FSE
68	Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises	5,13	1%	PO FSE
69	Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes	7,57	1%	PO FSE
70	Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale	6,47	1%	PO FSE
	Amélioration de l'intégration sociale des personnes défavorisées	**48,02**	**8%**	
71	Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées : lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	48,02	8%	PO FSE
	Valorisation du capital humain	**20,71**	**3%**	
72	Elaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser len permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance	6,50	1%	PO FSE
73	Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus largeà une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité	0,00	0%	PO FSE
74	Développement du potentiel humain dans le domaine de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises	14,21	2%	PO FSE
	Total earmarking	**491,28**	**77%**	
	Total des allocations communautaires	*638,33*		

Ventilation indicative par catégorie de l'utilisation programmée de la participation des Fonds européens – Objectif Compétitivité régionale et emploi

Code	Thèmes prioritaires	Wallonie-Bruxelles FEDER + FSE Millions €	%	PO	Com. Germanophone FSE Millions €	%	Fédéral FSE Millions €	%
	Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise	**162,32**	**26,6%**		**0,12**	**1,0%**	**0,00**	**0,0%**
01	Activités de RDT dans les centres de recherche	7,68	1,3%	PO FEDER	0,00	0,0%	0,00	0,0%
02	Infrastructures en matière de RDT (y compris équipements, instrumentations et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence technologique spécifique	32,73	5,4%	PO FEDER	0,00	0,0%	0,00	0,0%
03	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.)	7,68	1,3%	PO FEDER	0,00	0,0%	0,00	0,0%
04	Aide à la RDT, notamment dans les PME (y compris accès aux services de RDT dans les centres de recherche)	15,03	2,5%	PO FEDER	0,00	0,0%	0,00	0,0%
05	Services d'appui avancé aux sociétés et groupes d'entreprises	21,07	3,4%	PO FEDER	0,00	0,0%	0,00	0,0%
06	Assistance aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement (introduction de systèmes gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises)	0,00	0,0%		0,00	0,0%	0,00	0,0%
07	Investissements dans des entreprises directement liées à la recherche et à l'innovation (technologies innovantes, création d'entreprises par les universités, entreprises et centres de RDT existants, etc.)	0,00	0,0%		0,00	0,0%	0,00	0,0%
08	Autres investissements dans les entreprises	75,14	12,3%	PO FEDER	0,00	0,0%	0,00	0,0%
09	Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME	3,01	0,5%	PO FEDER	0,12	1,0%	0,00	0,0%
	Société de l'information	**0,00**	**0,0%**		**0,25**	**2,0%**	**0,00**	**0,0%**
11	Technologies de l'information et de la communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.)	0,00	0,0%		0,00	0,0%	0,00	0,0%
12	Technologies de l'information et de la communication (TEN-TIC)	0,00	0,0%		0,00	0,0%	0,00	0,0%
13	Services et applications pour le citoyen (santé en ligne, administration en ligne, apprentissage en ligne, participation de tous à la société de l'information, etc.)	0,00	0,0%		0,12	1,0%	0,00	0,0%

Code	Thèmes prioritaires	Wallonie-Bruxelles FEDER + FSE Millions €	%	PO	Com. Germanophone FSE Millions €	%	Fédéral FSE Millions €	%
14	Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau, etc.)	0,00	0,0%		0,12	1,0%	0,00	0,0%
15	Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME	0,00	0,0%		0,00	0,0%	0,00	0,0%
	Énergie	**6,22**	**1,0%**		**0,00**	**0,0%**	**0,00**	**0,0%**
39	Énergies renouvelables: énergie éolienne	0,00	0,0%		0,00	0,0%	0,00	0,0%
40	Énergies renouvelables : énergie solaire	4,15	0,7%	PO FEDER	0,00	0,0%	0,00	0,0%
41	Énergies renouvelables: biomasse	0,00	0,0%		0,00	0,0%	0,00	0,0%
42	Énergies renouvelables: énergie hydroélectrique, géothermique et autre	0,00	0,0%		0,00	0,0%	0,00	0,0%
43	Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie	2,07	0,3%	PO FEDER	0,00	0,0%	0,00	0,0%
	Environnement et prévention des risques	**0,00**	**0,0%**		**0,00**	**0,0%**	**0,00**	**0,0%**
52	Promotion des transports urbains publics propres	0,00	0,0%		0,00	0,0%	0,00	0,0%
	Augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise	**91,90**	**15,0%**		**1,62**	**13,0%**	**0,79**	**1,8%**
62	Développement de systèmes et de stratégies d'éducation pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	57,89	9,5%	PO FSE	1,00	8,0%	0,00	0,0%
63	Conception et diffusion de modes d'organisation du travail innovateurs et plus productifs	0,00	0,0%		0,25	2,0%	0,39	0,9%
64	Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en termes d'emplois et de compétences	34,02	5,6%	PO FSE	0,37	3,0%	0,40	0,9%
	Amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité	**129,27**	**21,1%**		**5,74**	**46,0%**	**2,80**	**6,2%**
65	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail	7,23	1,2%	PO FSE	0,12	1,0%	0,00	0,0%
66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	64,52	10,6%	PO FSE	3,74	30,0%	0,40	0,9%
67	Mesures visant à encourager le vieillissement actif et la prolongation de la vie active	10,02	1,6%	PO FSE	0,37	3,0%	2,40	5,3%
68	Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises	6,85	1,1%	PO FSE	0,37	3,0%	0,00	0,0%

Code	Thèmes prioritaires	Wallonie-Bruxelles FEDER + FSE Millions €	%	PO	Com. Germanophone FSE Millions €	%	Fédéral FSE Millions €	%
69	Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes	15,18	2,5%	PO FSE	0,75	6,0%	0,00	0,0%
70	Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale	25,46	4,2%	PO FSE	0,37	3,0%	0,00	0,0%
	Amélioration de l'intégration sociale des personnes défavorisées	**79,64**	**13,0%**		**3,62**	**29,0%**	**39,67**	**88,0%**
71	Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées : lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	79,64	13,0%	PO FSE	3,62	29,0%	39,67	88,0%
	Valorisation du capital humain	**21,19**	**3,5%**		**0,62**	**5,0%**	**0,00**	**0,0%**
72	Elaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser len permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance	7,86	1,3%	PO FSE	0,50	4,0%	0,00	0,0%
73	Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité	0,00	0,0%	PO FSE	0,12	1,0%	0,00	0,0%
74	Développement du potentiel humain dans le domaine de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises	13,33	2,2%	PO FSE	0,00	0,0%	0,00	0,0%
	Total earmarking	**490,54**	**80,2%**		**11,97**	**96,0%**	**43,26**	**96,0%**
	Total des allocations communautaires	**611,35**			**12,47**		**45,06**	

Ventilation indicative par catégorie de l'utilisation programmée de la participation des Fonds européens – Objectif Compétitivité régionale et emploi (suite)

Code	Thèmes prioritaires	Région flamande FEDER + FSE Millions €	%	PO	Région Bruxelloise FEDER + FSE Millions €	%	PO	Belgique Total FEDER + FSE Millions €	%
	Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise	**114,16**	**17,0%**		**30,24**	**35,0%**		**306,85**	**21,5%**
01	Activités de RDT dans les centres de recherche	0,46	0,1%		0,00	0,0%		**8,14**	**0,6%**
02	Infrastructures en matière de RDT (y compris équipements, instrumentations et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence technologique spécifique	12,00	1,8%	PO FEDER	2,88	3,3%	PO FEDER	**47,61**	**3,3%**
03	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.)	15,46	2,3%	PO FEDER	0,00	0,0%		**23,14**	**1,6%**
04	Aide à la RDT, notamment dans les PME (y compris accès aux services de RDT dans les centres de recherche)	2,24	0,3%	PO FEDER	0,00	0,0%		**17,27**	**1,2%**
05	Services d'appui avancé aux sociétés et groupes d'entreprises	19,51	2,9%	PO FEDER	6,91	8,0%	PO FEDER	**47,49**	**3,3%**
06	Assistance aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement (introduction de systèmes gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises)	2,00	0,3%	PO FEDER	0,00	0,0%		**2,00**	**0,1%**
07	Investissements dans des entreprises directement liées à la recherche et à l'innovation (technologies innovantes, création d'entreprises par les universités, entreprises et centres de RDT existants, etc.)	2,00	0,3%	PO FEDER	5,76	6,7%	PO FEDER	**7,76**	**0,5%**
08	Autres investissements dans les entreprises	9,86	1,5%	PO FEDER	11,52	13,3%	PO FEDER	**96,52**	**6,8%**
09	Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME	50,63	7,6%	PO FEDER	3,17	3,7%	PO FEDER	**56,93**	**4,0%**
	Société de l'information	**4,00**	**0,6%**		**1,44**	**1,7%**		**5,69**	**0,4%**
11	Technologies de l'information et de la communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.)	1,00	0,1%	PO FEDER	0,00	0,0%		**1,00**	**0,1%**
12	Technologies de l'information et de la communication (TEN-TIC)	0,00	0,0%		0,00	0,0%		**0,00**	**0,0%**
13	Services et applications pour le citoyen (santé en ligne, administration en ligne, apprentissage en ligne, participation de tous à la société de l'information, etc.)	0,00	0,0%		0,00	0,0%		**0,12**	**0,0%**
14	Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau, etc.)	1,50	0,2%	PO FEDER	0,00	0,0%		**1,62**	**0,1%**

Code	Thèmes prioritaires	Région flamande FEDER + FSE			Région Bruxelloise FEDER + FSE			Belgique Total FEDER + FSE	
		Millions €	%	PO	Millions €	%	PO	Millions €	%
15	Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME	1,50	0,2%	PO FEDER	1,44	1,7%	PO FEDER	**2,94**	**0,2%**
	Énergie	**4,02**	**0,6%**		**4,03**	**4,7%**		**14,27**	**1,0%**
39	Énergies renouvelables: énergie éolienne	0,00	0,0%		0,00	0,0%		**0,00**	**0,0%**
40	Énergies renouvelables : énergie solaire	0,00	0,0%		0,00	0,0%		**4,15**	**0,3%**
41	Énergies renouvelables: biomasse	0,00	0,0%		0,00	0,0%		**0,00**	**0,0%**
42	Énergies renouvelables: énergie hydroélectrique, géothermique et autre	0,00	0,0%		0,00	0,0%		**0,00**	**0,0%**
43	Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie	4,02	0,6%	PO FEDER	4,03	4,7%	PO FEDER	**10,12**	**0,7%**
	Environnement et prévention des risques	**4,02**	**0,6%**		**0,00**	**0,0%**		**4,02**	**0,3%**
52	Promotion des transports urbains publics propres	4,02	0,6%	PO FEDER	0,00	0,0%		**4,02**	**0,3%**
	Augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise	**108,12**	**16,1%**		**2,95**	**3,4%**		**205,38**	**14,4%**
62	Développement de systèmes et de stratégies d'éducation pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	96,12	14,4%	PO FSE	0,00	0,0%		**155,00**	**10,9%**
63	Conception et diffusion de modes d'organisation du travail innovateurs et plus productifs	12,00	1,8%	PO FSE	0,00	0,0%		**12,64**	**0,9%**
64	Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en termes d'emplois et de compétences	0,00	0,0%		2,95	3,4%	PO FSE	**37,74**	**2,6%**
	Amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité	**207,50**	**31,0%**		**16,86**	**19,5%**		**362,16**	**25,4%**
65	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail	0,00	0,0%		0,00	0,0%		**7,35**	**0,5%**
66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	165,00	24,6%	PO FSE	5,48	6,3%	PO FSE	**239,14**	**16,8%**
67	Mesures visant à encourager le vieillissement actif et la prolongation de la vie active	17,00	2,5%	PO FSE	0,00	0,0%		**29,80**	**2,1%**
68	Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises	1,50	0,2%	PO FSE	3,74	4,3%	PO FEDER +FSE	**12,47**	**0,9%**
69	Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes	7,00	1,0%	PO FSE	6,70	7,7%	PO FSE	**29,63**	**2,1%**

Code	Thèmes prioritaires	Région flamande FEDER + FSE Millions €	%	PO	Région Bruxelloise FEDER + FSE Millions €	%	PO	Belgique Total FEDER + FSE Millions €	%
70	Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale	17,00	2,5%	PO FSE	0,94	1,1%	PO FSE	**43,77**	**3,1%**
	Amélioration de l'intégration sociale des personnes défavorisées	**64,00**	**9,6%**		**8,22**	**9,5%**		**195,15**	**13,7%**
71	Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées : lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	64,00	9,6%	PO FSE	8,22	9,5%	PO FSE	**195,15**	**13,7%**
	Valorisation du capital humain	**70,50**	**10,5%**		**4,60**	**5,3%**		**96,91**	**6,8%**
72	Elaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser len permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance	0,00	0,0%		0,00	0,0%		**8,36**	**0,6%**
73	Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité	47,00	7,0%	PO FSE	4,60	5,3%	PO FEDER	**51,72**	**3,6%**
74	Développement du potentiel humain dans le domaine de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises	23,50	3,5%	PO FSE	0,00	0,0%		**36,83**	**2,6%**
	Total earmarking	**576,32**	**86,0%**		**68,34**	**79,0%**		**1.190,43**	**83,5%**
	Total des allocations communautaires	**669,82**			**86,47**			**1.425,17**	
	Catégories ajoutées (sur base du Vlaams herbormingsprogramma 2005-2008)	**16,00**			**-**			**16,00**	
26	Transports multimodaux	5,00		PO FEDER	-			**5,00**	
28	Systèmes de transport intelligents	2,00		PO FEDER	-			**2,00**	
50	Réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés	9,00		PO FEDER	-			**9,00**	
	Total earmarking	**592,32**	**88,4%**		**68,34**	**79,0%**		**1.206,43**	**84,7%**
	Total des allocations communautaires	**669,82**			**86,47**			**1.425,17**	

8 LEGISLATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Les entités fédérées belges s'engagent à respecter les législations communautaires en vigueur en matière de marchés publics, telles que transposées par la Belgique.

La transposition des directives 2004/17/CE et 2004/18/CE est en cours, et devrait être finalisée pour la fin de l'année 2007.

PARTIE 1: ANALYSE DES DISPARITES, DES RETARDS ET DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT

Région de Bruxelles-Capitale	p. 35
Etat Fédéral	p. 118
Flandre	p. 142
Communauté Germanophone	p. 193
Wallonie	p. 204

Région de Bruxelles-Capitale : Analyse des disparités, des retards et du potentiel de développement

1 DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1.1 Bruxelles, Région et ville, entité institutionnelle à part entière

Instituée en juin 1989 comme troisième région de l'Etat fédéral belge, aux côtés des régions wallonne et flamande et des Communautés germanophone, française et flamande, la Région de Bruxelles-Capitale exerce ses compétences sur le territoire constitué par les 19 communes bruxelloises.

C'est sur ce territoire que les institutions bruxelloises sont compétentes pour

- l'aménagement du territoire (planification, urbanisme, rénovation urbaine, politique foncière, protection des monuments et des sites) ;
- l'environnement et la politique de l'eau ;
- la conservation de la nature ;
- le logement ;
- l'économie (expansion économique, commerce extérieur,...) ;
- la politique de l'énergie ;
- les pouvoirs subordonnés (communes) ;
- la politique de l'emploi ;
- les travaux publics ;
- le transport ;
- les relations extérieures ;
- la recherche scientifique.

S'y ajoutent les tâches que le législateur avait confiées à l'ancienne Agglomération de Bruxelles, c'est-à-dire :

- la lutte contre les incendies ;
- l'aide médicale urgente ;
- l'enlèvement et le traitement des immondices ;
- les taxis.

La Région est dirigée par deux autorités : le Parlement et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce sont ces autorités qui ont pour mission de définir les politiques menées dans le cadre des compétences de la Région, avec le soutien de l'administration régionale (Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale) et des organismes para-régionaux.

1.2 Bruxelles, une capitale duale

La Région de Bruxelles-Capitale présente des caractéristiques communes à de nombreuses villes européennes, mais également certaines spécificités.

⇒ Capitale de l'Europe et de la Belgique, Bruxelles compte au 1er janvier 2005 1.006.749 habitants soit 9,6% de la population belge concentrés sur un territoire de 162 km². La densité de population y est donc la plus élevée du pays.

Ce n'est que récemment que le nombre d'habitants de la Région a recommencé à augmenter, après une tendance à la baisse dans les années 90. Cette récente hausse s'explique essentiellement par le phénomène de l'immigration et par le solde naturel dans la mesure où les chiffres indiquent que Bruxelles continue à perdre des habitants au profit des deux autres régions belges.

Graphique 1 – Evolution de la population en Région de Bruxelles-Capitale (nombre d'habitants)

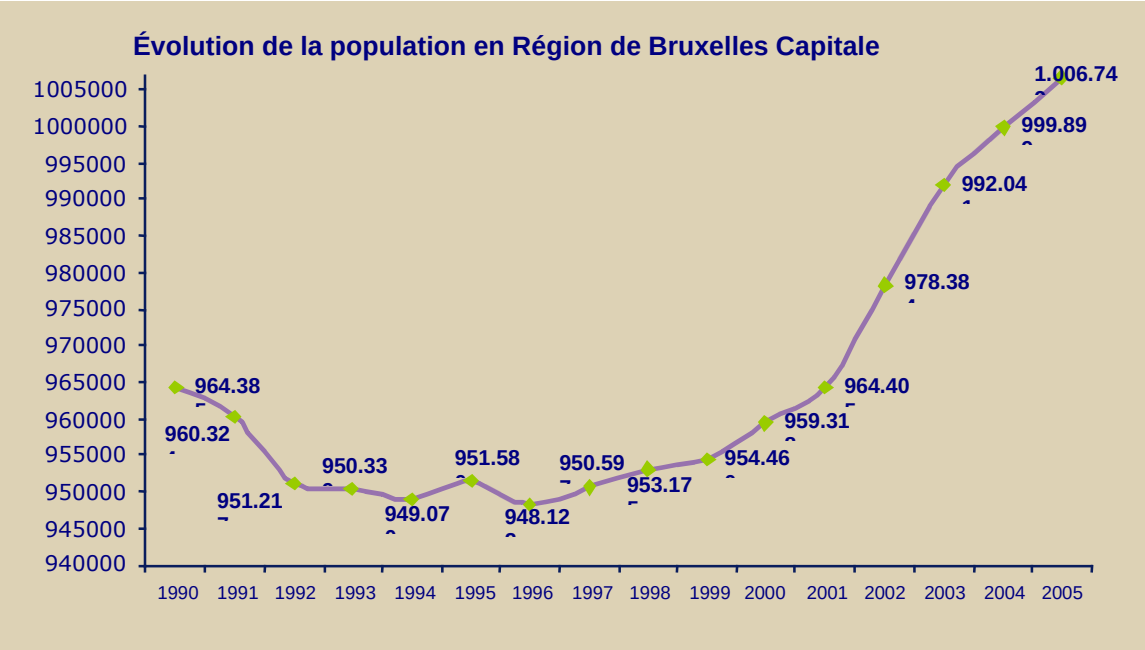

Source : INS

Les mouvements de population intra-belges traduisent une perte d'habitants pour Bruxelles (-10.135 habitants en 2003), indiquant que l'immigration constitue le vecteur principal de croissance démographique :

Schéma 1 – Migrations intérieures en 2003 (nombre d'habitants)

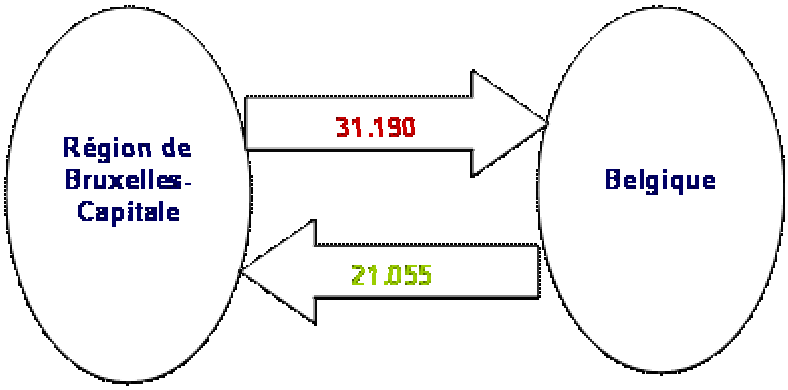

Source : INS - Calculs IBSA/MRBC

⇒ Bruxelles présente la plus haute proportion de population de nationalité étrangère en Belgique, trois fois supérieure à la moyenne belge. Cette population étrangère se répartit équitablement entre population provenant de l'Europe des 15[15] et le reste du monde. Entre 1990 et 2003, 95% des naturalisations ayant eu lieu en Région de Bruxelles-Capitale ont concerné des personnes ayant précédemment une nationalité hors de l'Union Européenne des 15.

Graphique 2 – Répartition de la population étrangère en Région de Bruxelles-Capitale en 2004

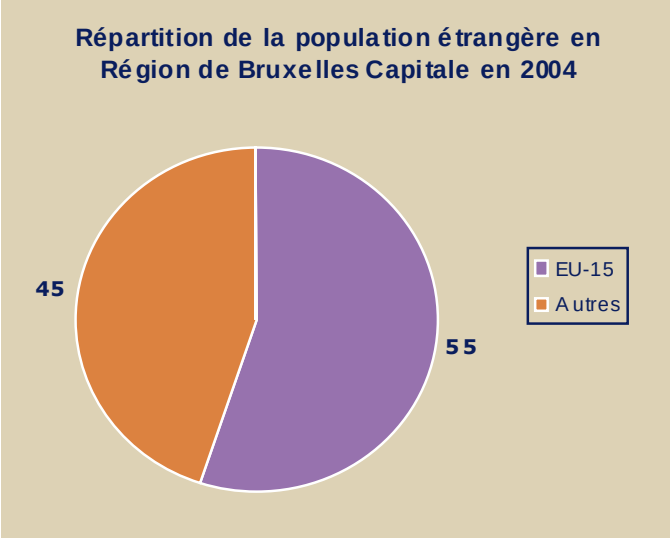

Graphique 3 – Proportion de population étrangère par Région

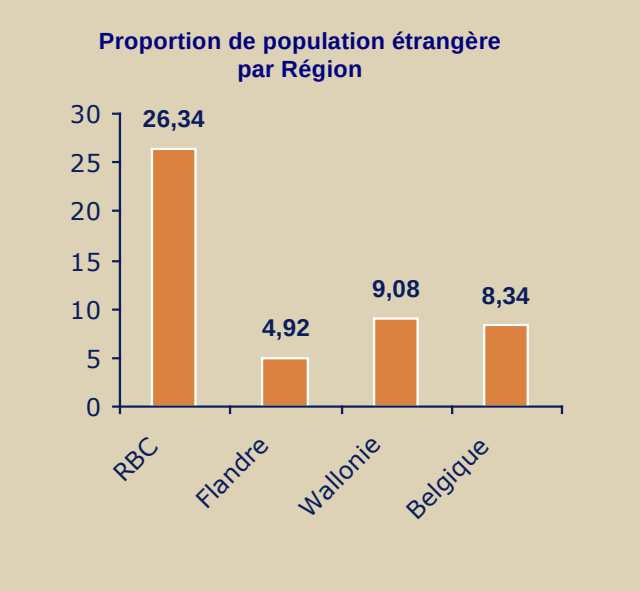

⇒ La Région de Bruxelles s'est développée à partir d'un centre historique, actuellement connu sous le nom de pentagone, auquel est venu s'ajouter une

[15] Les chiffres relatifs à la population étrangère sont encore collectés sur une base comparative avec l'Europe des 15.

première série de communes (première couronne) au moment de l'expansion industrielle, puis une seconde série de communes (seconde couronne) disposant d'espaces et permettant l'installation des populations aisées issues de la première couronne historique.

La première couronne de Bruxelles (Schaerbeek, St-Josse, Molenbeek, Forest, Anderlecht, St-Gilles et la Ville de Bruxelles) correspond historiquement à l'ancienne zone industrielle de la ville. Traversée par le canal et par la liaison Nord-Midi, elle présente un profil inégal, notamment constitué de chancres et de quartiers anciens plus quartiers dégradés, et peu verdurisés. C'est la raison pour laquelle tant la zone d'intervention de la précédente programmation pour l'Objectif 2 que la « zone de développement[16] » y ont été déterminées. Hormis les espaces dédiés aux bureaux et administrations, les quartiers de la première couronne sont beaucoup plus métissés, ils constituent également des lieux d'implantation privilégiés pour les ménages à faibles revenus.

L'histoire récente de Bruxelles a toutefois été davantage marquée par un exode urbain, au profit des provinces voisines du Brabant flamand et du Brabant wallon, considérés comme plus attractifs en matière de cadre de vie.

La seconde couronne bruxelloise est composée de territoires dont la majorité des habitants présentent un profil socio-économique moyen à aisé, à l'urbanisme relativement préservé et à l'environnement équilibré. Il s'agit du lieu d'implantation principal des universités, des parcs et bois, des complexes sportifs et de loisirs.

Cette dualisation est confirmée par les indicateurs relatifs au revenu moyen déclaré par commune : les communes de la première couronne se situent sous le revenu moyen déclaré en Région de Bruxelles-Capitale en 2003.

[16] La zone de développement a été définie par la Région de Bruxelles-Capitale en conformité avec la carte des aides régionales pour la Belgique pour la période 2000-2006 et approuvée par décision de la Commission européenne du 25 octobre 2000.

Graphique 4 – Revenu net imposable par déclaration par Commune en Région de Bruxelles-Capitale en 2002 (exercice 2003 - €)

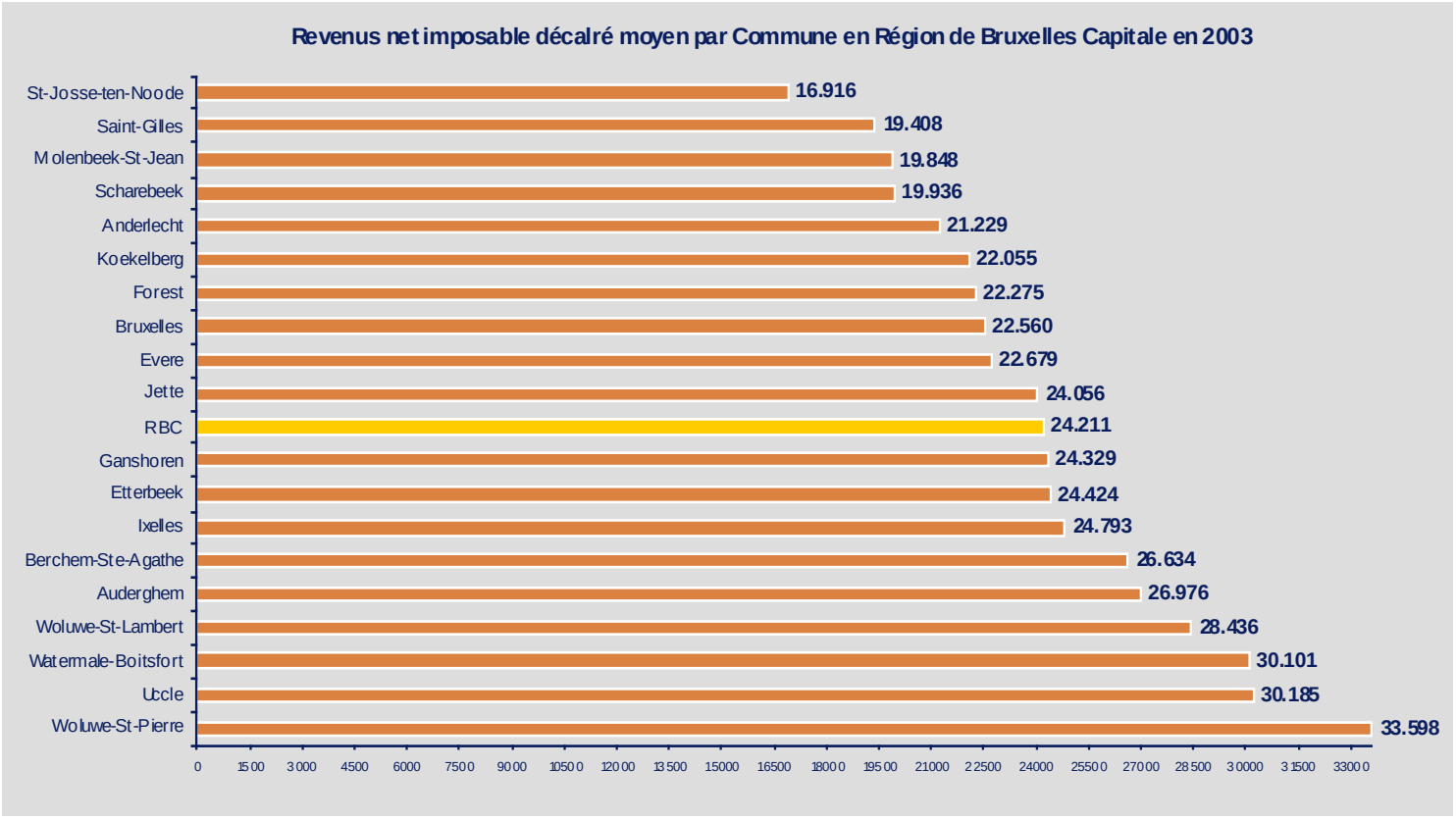

Source : INS

On constate également que la Région de Bruxelles-Capitale est désormais la Région présentant le revenu moyen déclaré le plus faible du pays, confirmant un appauvrissement de la population bruxelloise par rapport aux entités voisines.

Graphique 5 – Revenu net imposable moyen par Région en 2002 (Belgique = 100) (€)

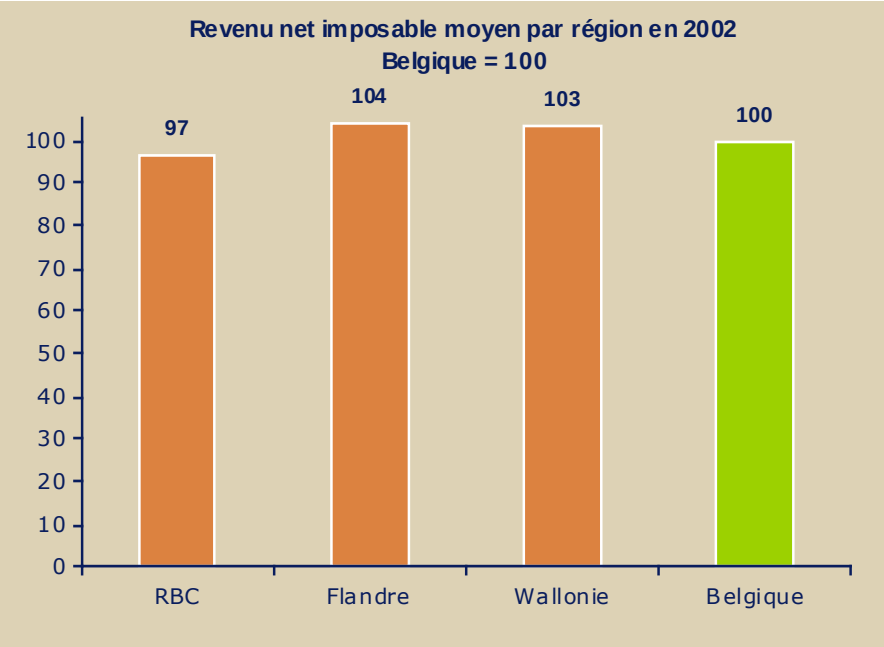

Source : INS-stat fiscale (exerc. 2003-rev2002)

⇒ Parmi les autres indicateurs permettant d'isoler et de souligner les problèmes urbains spécifiques de Bruxelles, on pointera encore l'important nombre de ménagés isolés (et isolés avec enfants), représentant plus de 60% des ménages privés de la Région.

Graphique 6 – Composition des ménages privés par Région

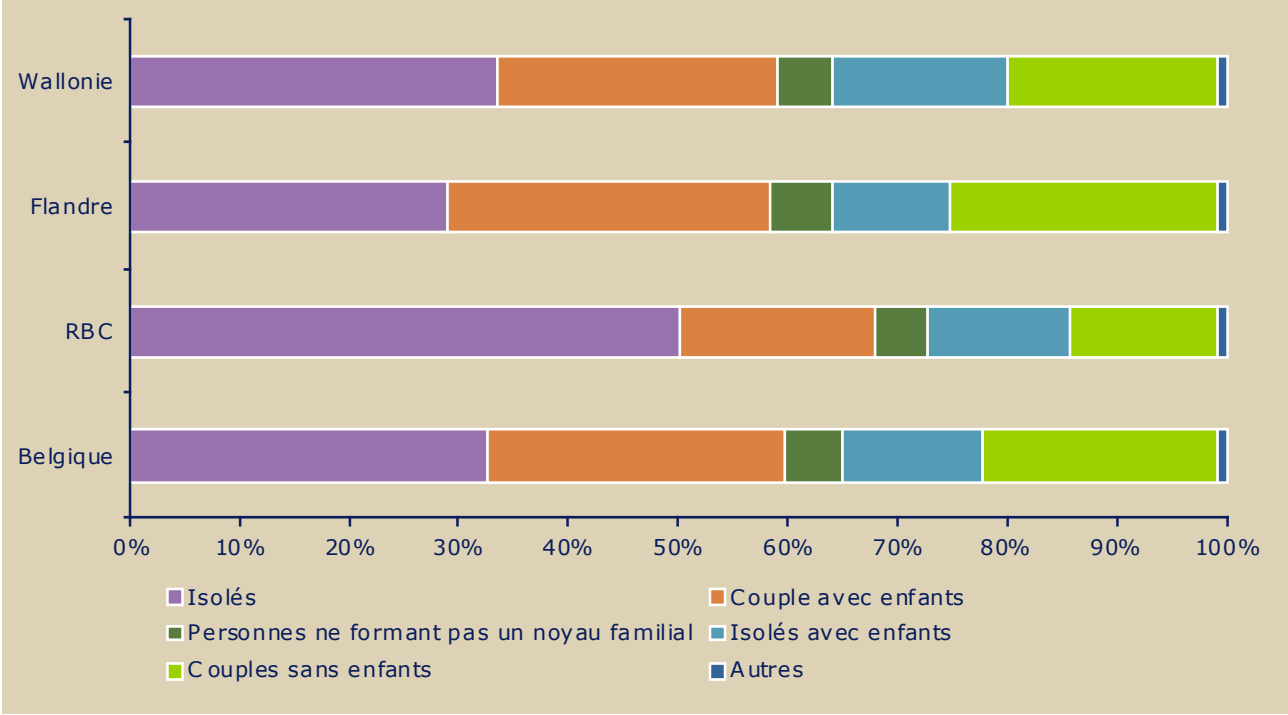

Source documentaire : population et ménages, Ménages et noyaux familiaux au 1er janvier 2004, INS / Source de base : Registre national

⇒ Bruxelles connaît, depuis une demi-douzaine d'années, une forte hausse des prix dans le secteur immobilier, phénomène qui s'accompagne d'une spéculation immobilière importante. Le schéma qui suit confirme la nette tendance à la hausse, particulièrement en ce qui concerne les appartements.

Si on combine ce facteur spéculatif avec la structure des ménages bruxellois et la baisse généralisée des revenus, on identifie, parmi d'autres, un risque d'accentuation des difficultés d'accès au logement à prix raisonnable pour une frange significative des habitants bruxellois. Les chiffres présentés ne tiennent pas compte des loyers, mais ceux-ci suivent une tendance à la hausse également, régulièrement confirmée par les rapports de l'Observatoire des loyers.

Graphique 7 – Evolution des prix moyens des appartements et parties d'immeubles d'habitation en Région de Bruxelles-Capitale (2001=100)

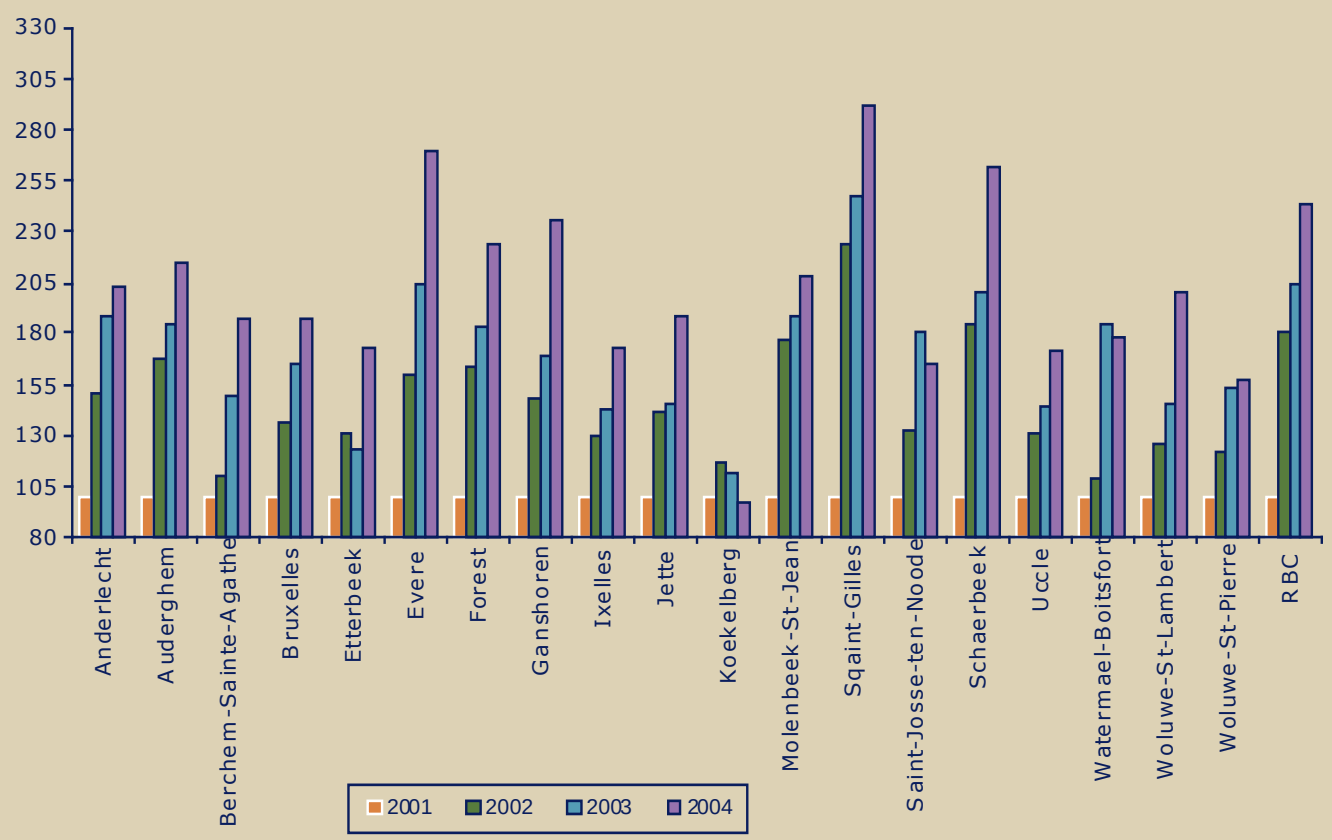

Source : INS – calculs IBSA

Graphique 8 – Evolution des prix moyens des maisons d'habitation ordinaire en Région de Bruxelles-Capitale (2001=100)

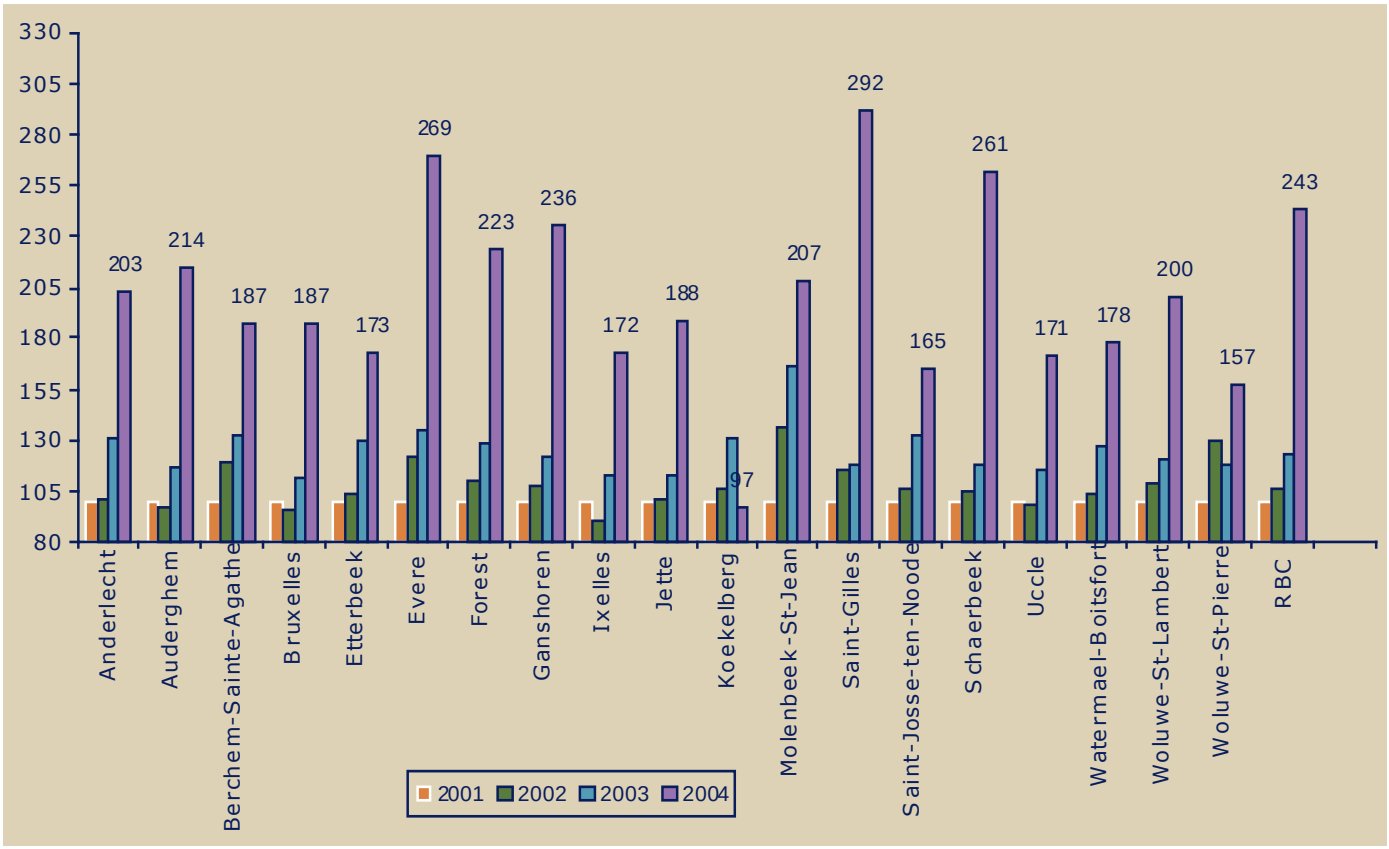

Source : INS – calculs IBSA

⇒ La densité de population est plus élevée dans la première couronne, accentuant, dans ces quartiers, les pressions urbanistiques traditionnelles que l'on connaît en ville.

Graphique 9 – Densité de population (nbre hab./km²) par Commune de la Région de Bruxelles- Capitale en 2005

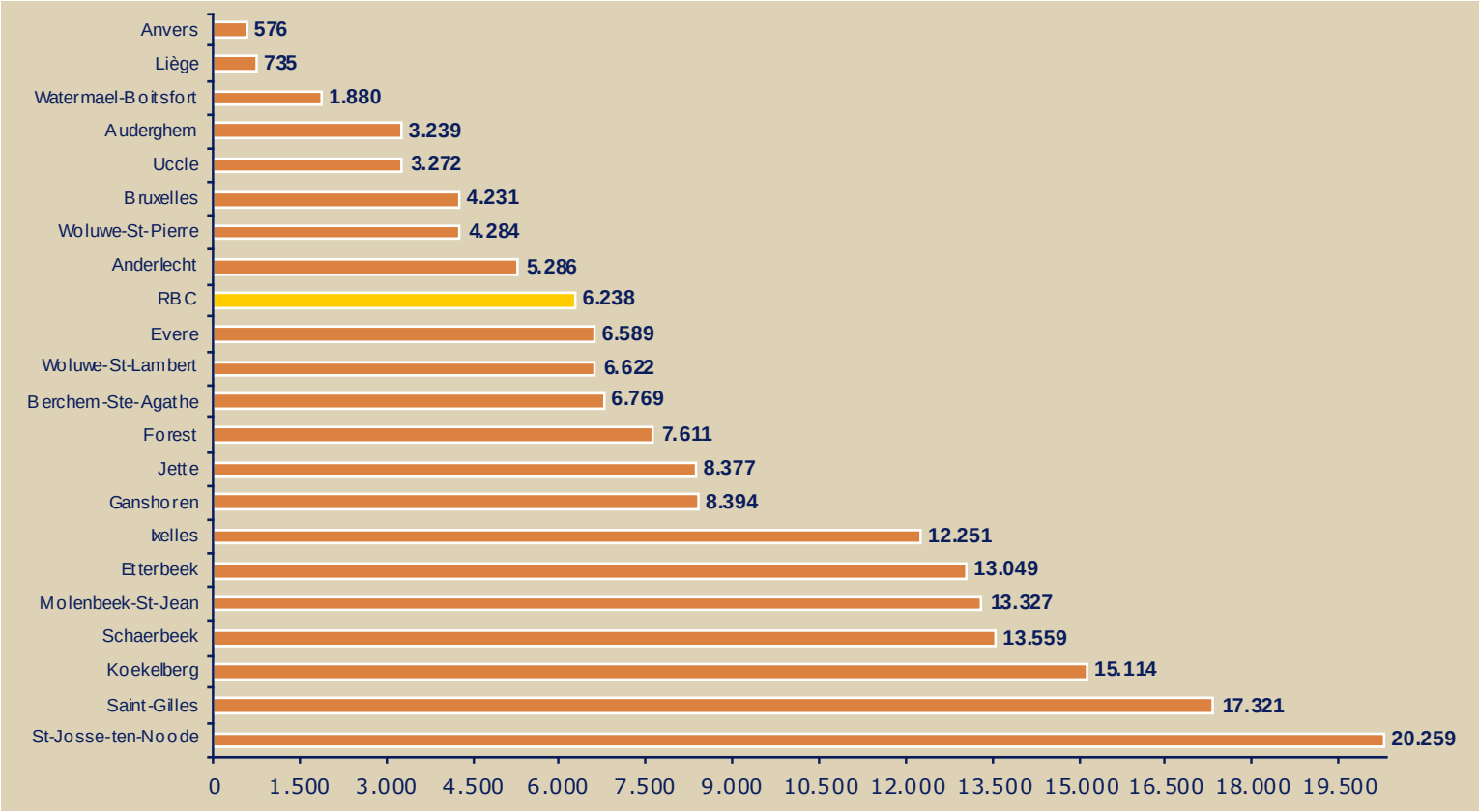

Source : INS

⇒ Enfin, Bruxelles, comme beaucoup de grandes villes, présente un taux d'insécurité plus élevé que les autres régions, de par son statut de zone urbaine. En comparant les derniers chiffres de la criminalité 2004, on voit que la Région de Bruxelles-Capitale abrite entre un 1/5 et 1/3 de la criminalité belge, alors que pour la même année, la population bruxelloise ne représentait pas 10% de la population belge.

Ce sont principalement les faits liés aux atteintes contre la propriété et ceux liés aux stupéfiants qui sont importants dans la région. Certaines communes de la région enregistrent des taux records dans les délits liés à l'immigration illégale et la traite des êtres humains.

Le statut de capitale et le caractère international de Bruxelles ont pour conséquence qu'elle constitue un attrait particulier pour la criminalité internationale qu'elle soit ou non liée à des réseaux terroristes.

Graphique 10 – Comparaison interrégionale par type de faits criminels par rapport à la population par Région

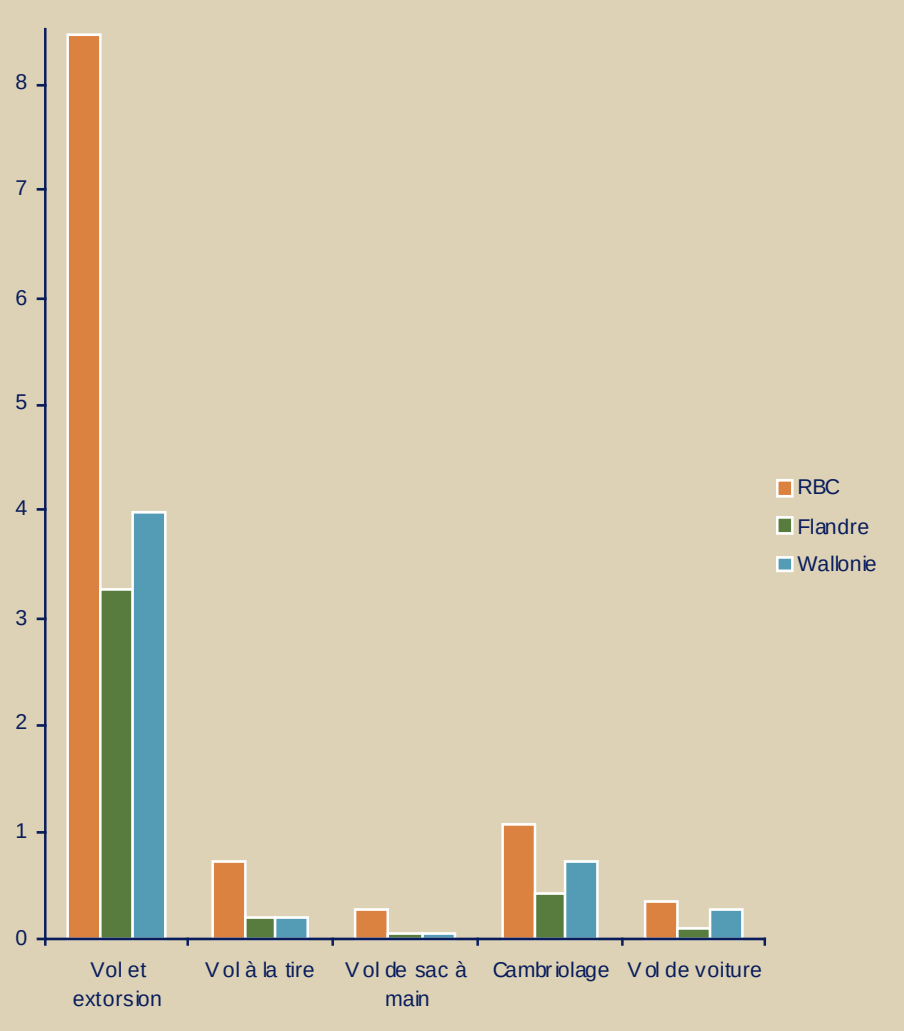

Source : INS 2004

Les indicateurs présentés dans ce chapitre illustrent la situation dualisée de Bruxelles. A côté de l'image connue et reconnue de capitale administrative de l'Europe, de centre culturel majeur et de centre européen d'affaires, il existe une réalité fortement contrastée. La désindustrialisation de Bruxelles s'est accompagnée d'une dynamique de paupérisation de la population doublée d'une dégradation urbanistique d'une partie de la ville. L'exode urbain, s'il paraît moins marqué actuellement, n'est pas enrayé et continue à déprécier le revenu moyen des Bruxellois.

En outre, Bruxelles connaît certains problèmes spécifiques aux zones urbaines comme l'exclusion sociale, un niveau d'insécurité plus élevé et plus généralement une détérioration de la qualité de la vie dans les communes de la première couronne. Malgré les investissements importants dans la réhabilitation des quartiers, l'ampleur de ces problèmes reste préoccupante.

La Région de Bruxelles-Capitale présente donc un profil qui nécessite, comme les OSC l'indiquent, de mettre en place des stratégies de développement intégré, capables de lutter contre la concentration élevée des problèmes économiques, environnementaux et sociaux, lesquels suivent, comme la suite de ce diagnostic l'illustre, une ligne de fracture géographique. Ceci confirme l'un des constats majeurs de l'audit urbain[17] selon lequel la disparité entre les quartiers d'une ville est souvent plus forte qu'entre les villes elles-mêmes.

[17] www.urbanaudit.com

1.3 Développement économique

1.3.1 Aperçu général

L'image économique de Bruxelles est très contrastée et marquée par une forte dualisation. La Région bruxelloise connaît un contexte socio-économique paradoxal. Bruxelles contribue pour près de 20% de la valeur ajoutée du pays tout en connaissant un taux de chômage largement supérieur aux moyennes nationale et européenne. En termes de richesse produite par habitant, elle constitue de loin la première région du pays et une des premières régions d'Europe. Selon un classement établi par Eurostat en 2004, Bruxelles se retrouve en deuxième position derrière Londres[18]. Cette richesse ne profite pas à l'ensemble des Bruxellois.

⇒ En 2003, le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), qui compte moins de 10% de la population belge, générait 19% du PIB :

Tableau 1 - Répartition du Produit Intérieur Brut (%)

	Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallone	Total des régions
2003	19,20%	57,20%	23,60%	100%

Sources: ICN (2004)

Le produit intérieur brut par habitant de la Région bruxelloise est 2 fois plus élevé qu'en Flandre et 2,7 fois plus élevé qu'en Wallonie.

Graphique 11 – PIB par habitant en 2003 (€)

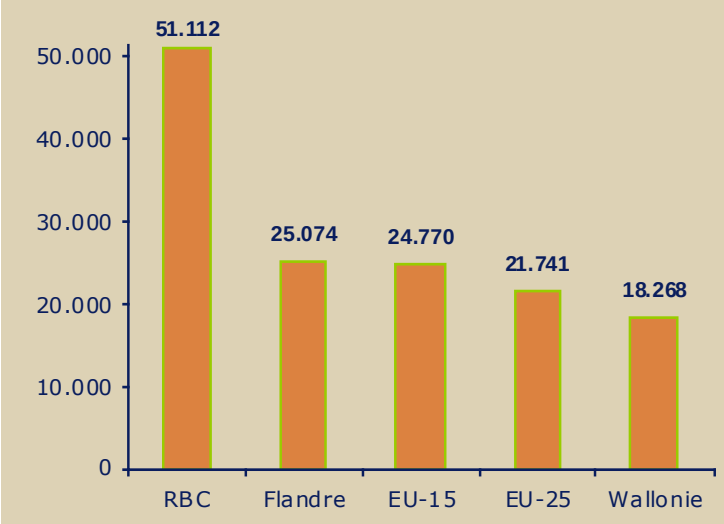

Source : Eurostat

[18] Statistique en bref, thème 1, Produit intérieur brut régional dans l'Union européenne, 16/03/2004.

Le PIB par habitant des deux provinces de Brabant a connu une croissance relativement plus rapide que l'ensemble du pays et de ses régions.

Tableau 2 - PIB par habitant (taux de croissance)

	Bruxelles-Capitale	Région flamande		Région wallonne		Royaume
		Total	Dont Brabant flamand	Total	Dont Brabant wallon	
2002-2003	2,33%	2,90%	2,38%	2,67%	1,10%	2,79%
1995-2003*	3,21%	3,51%	3,92%	3,02%	4,37%	3,36%

Sources : ICN (2005) / (*) : Taux de croissance annuel moyen

⇒ Toutefois, la valeur ajoutée attribuée à une région est celle produite à l'intérieur de ses frontières, et non le revenu attribué à ses habitants. Cette distinction est importante pour l'interprétation de la valeur ajoutée par habitant. A Bruxelles, qui représente 16% de l'emploi intérieur du Royaume, le phénomène de navette à savoir l'importation de travailleurs depuis les régions voisines a pour conséquence d'augmenter la valeur ajoutée du lieu de travail tandis que leur domicile est le lieu de recensement (et de taxation).

On constate que 344.451 emplois offerts à Bruxelles sont occupés par des non-Bruxellois, ce qui représente 53% de l'emploi intérieur (contre un poids des navetteurs équivalant à 3% dans les autres régions).

Graphique 12 – Origine des travailleurs en Région de Bruxelles-Capitale en 2004 (Navetteurs)

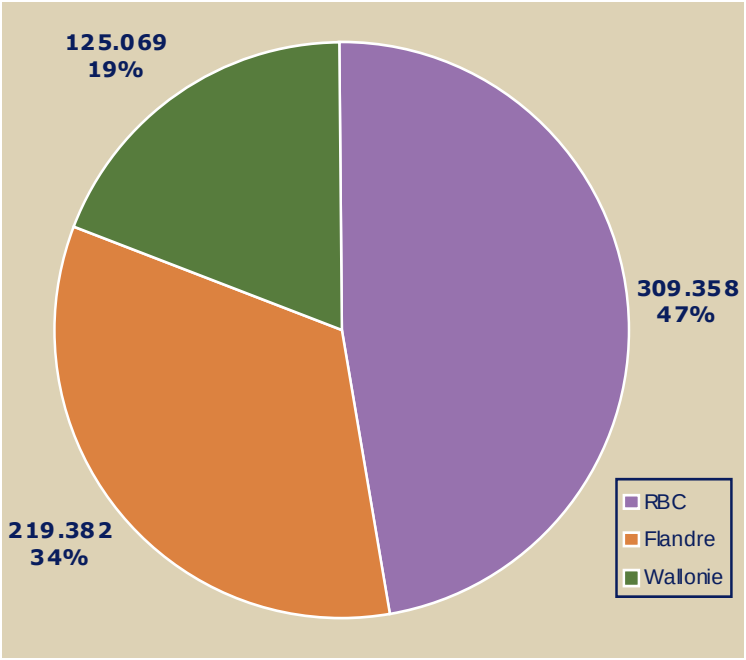

Source : INS-EFT.

Si l'on compare la répartition du PIB par région au revenu disponible par région[19] (chiffres 2001), on passe de 19,2% à 9,5% pour la Région bruxelloise. Ceci illustre donc que la Région bruxelloise est contributrice d'une grande partie de la production nationale mais ne bénéficie, en termes de revenu disponible, que d'une partie de celle-ci.

Graphique 13 – PIB Régional

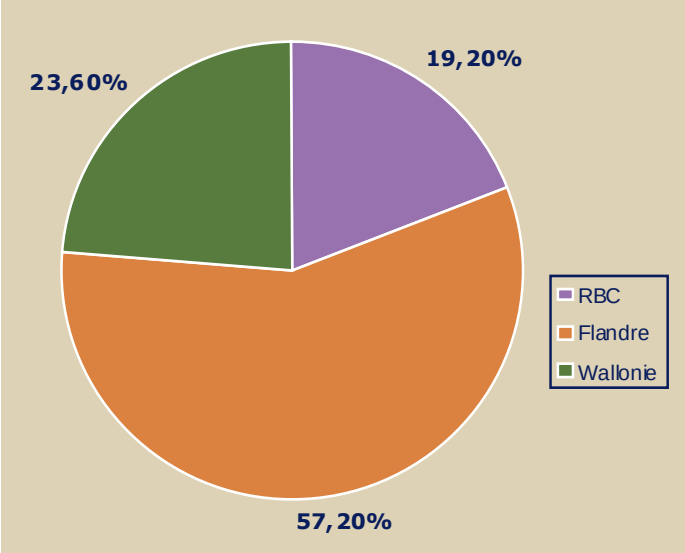

Source : ICN-BNB, Comptes régionaux, mars 2004

Graphique 14 – Revenu disponible Régional

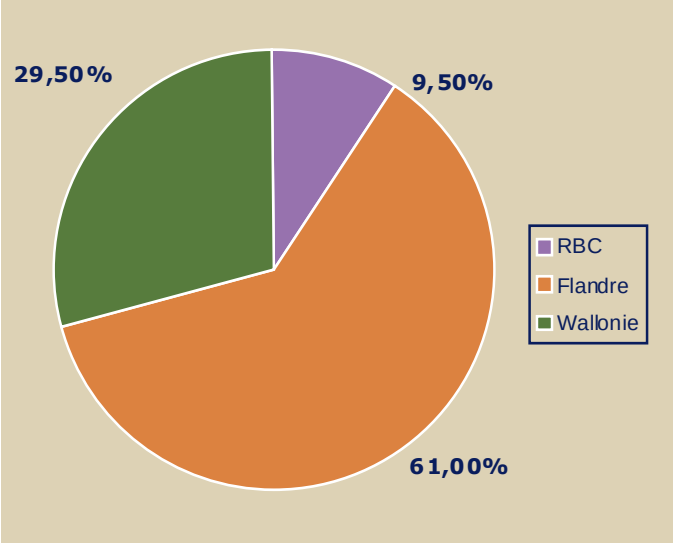

Source : ICN-BNB, Comptes régionaux, mars 2004

[19] Le revenu disponible est composé du revenu primaire (salaires et traitements, revenus des entrepreneurs individuels et revenu de la propriété échéant aux particuliers) et des transferts courants nets (en provenance et à destination des pouvoirs publics et de l'étranger).

1.3.2 Structure économique

⇒ La structure économique bruxelloise présente certaines forces non négligeables. Quatrième centre d'affaires en Europe, l'économie bruxelloise est fortement tertiaire (85% des établissements installés sur le sol Bruxellois). A titre d'exemple, on constate que plus de la moitié des activités financières du pays est localisée à Bruxelles (55%). Cette part a même augmenté ces huit dernières années (52% en 1995), confortant le statut de place financière de la RBC.

Graphique 15 – Nombre d'établissements par secteur d'activité en Région de Bruxelles-Capitale

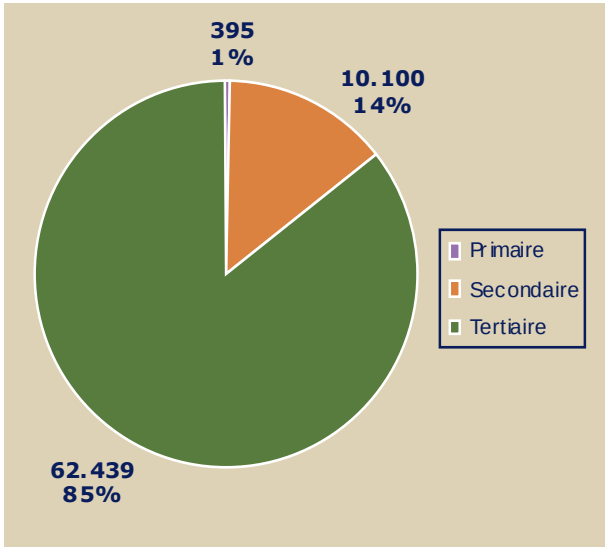

Source ONSS

Cette surspécialisation influe notamment sur la valeur ajoutée par travailleur et sur la capacité d'absorption, par le marché du travail bruxellois, de travailleurs hautement qualifiés.

Graphique 16 – Valeur ajoutée par travailleurs par Région (milliers d'€)

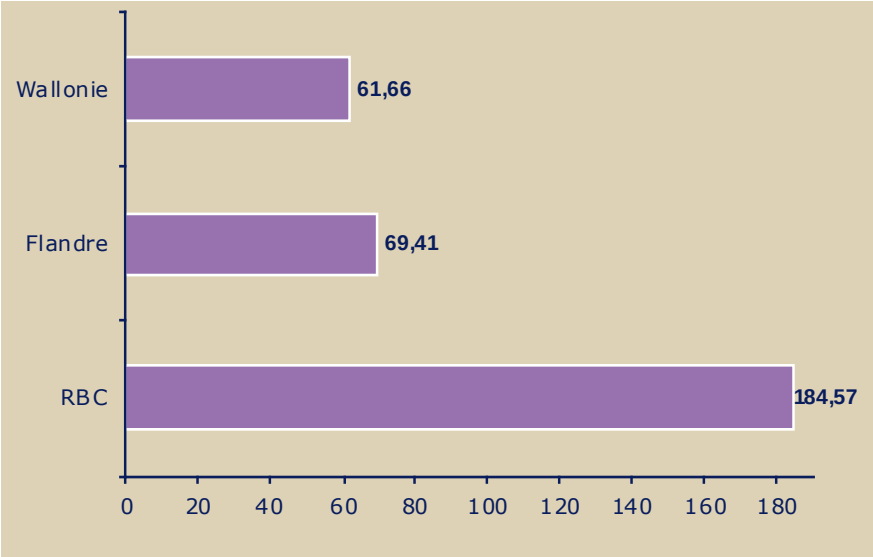

Source : ICN – ONSS

⇒ Une analyse des secteurs NACE les plus représentés dans la Région positionne le secteur des services aux entreprises, services immobiliers et de location comme le plus grand pourvoyeur d'établissements, suivi de près par le commerce de gros et de détail, tandis que le plus grand pourvoyeur d'emplois reste l'administration publique, suivie des deux secteurs précités et des activités financières. Le schéma qui suit illustre ces constats. L'échelle de gauche positionne par ordre décroissant de gauche à droite les secteurs en fonction du nombre de travailleurs. L'échelle de droite recense le nombre d'établissements.

Graphique 17 – Nombre d'établissements et de travailleurs par secteurs NACE en Région de Bruxelles Capitale en 2002

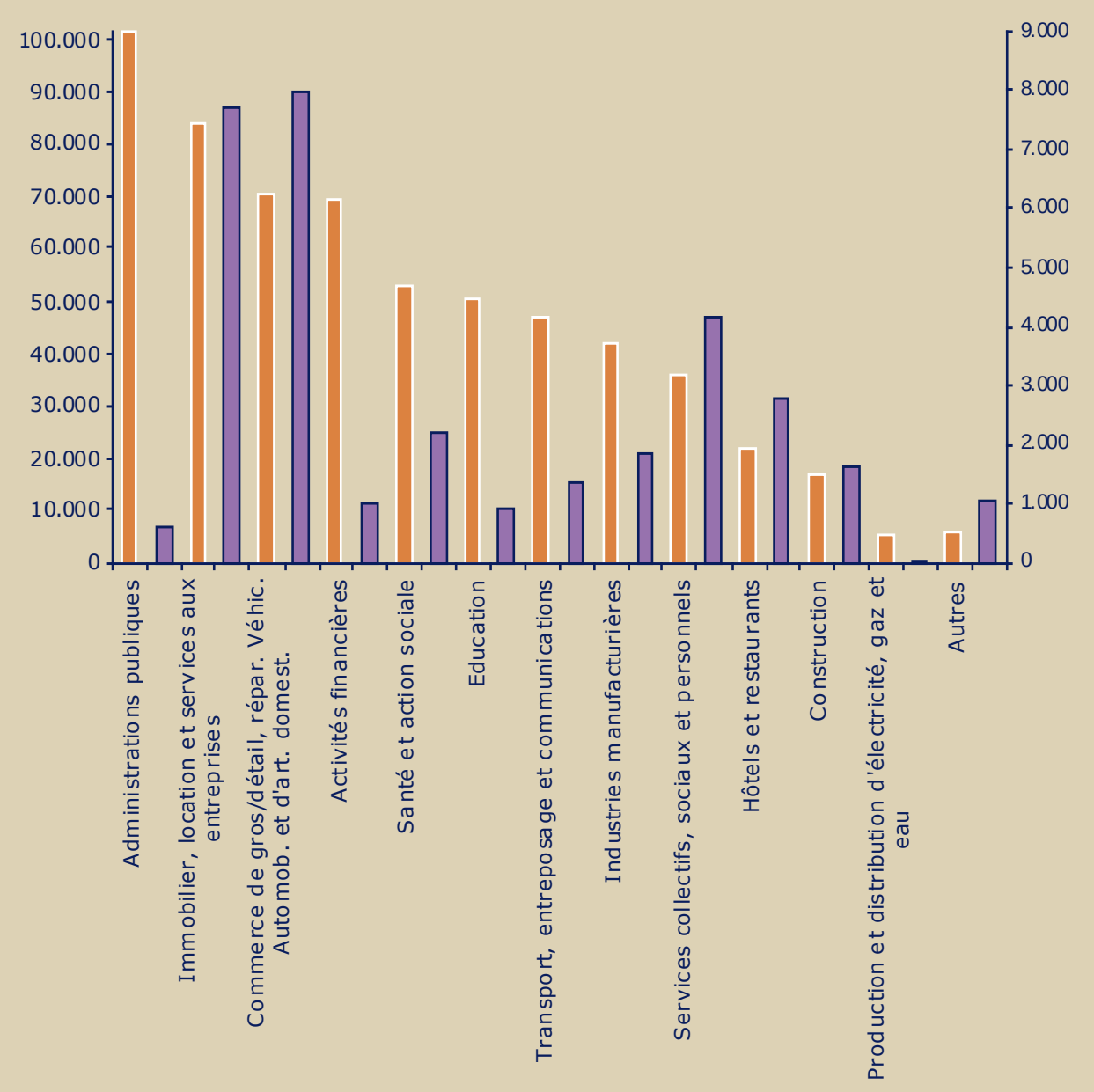

Source : ONSS

⇒ L'indice de spécialisation[20] de Bruxelles par rapport à la Belgique selon l'emploi total (données 2003) montre que l'économie bruxelloise présente une série de

[20] Pour mettre en évidence la structure sectorielle de l'emploi et capter les spécificités des trois régions, l'IWEPS a calculé des indices de spécialisation. Une valeur de cet indice égale à 1 traduit une contribution à l'emploi total du secteur concerné identique à celle de ce même secteur en Belgique. Une valeur supérieure à 1 dénote une surreprésentation du

secteurs moyennement à fortement spécialisés, le plus grand nombre en Belgique.

En effet, outre une réelle surreprésentation du secteur des activités financières (pour un nombre proportionnellement faible d'établissements), Bruxelles démontre une spécialisation dans les secteurs de l'administration publique, des services collectifs et sociaux (ces deux catégories formant l'essentiel du secteur non-marchand), la production et distribution de gaz, eau et électricité, les services domestiques[21], les transports, entreposage et communication ainsi que l'immobilier et les services aux entreprises.

Graphique 18 – Indice de spécialisation par secteur en Région de Bruxelles-Capitale

Source : ICN, Comptes régionaux 1995-2003, BNB, mars 2005 - Calculs IWEPS

secteur et une valeur inférieure à 1 une sous représentation du secteur par rapport à la Belgique. La spécialisation est significative lorsque l'indice est supérieur à 1,1.

[21] Il s'agit du personnel domestique employé par les ménages : cuisiniers, bonnes, serveurs, jardiniers, chauffeurs, concierges, gardiennes d'enfants à domicile, etc. Ces services ne peuvent être fournis par des entreprises.

⇒ Les chiffres relatifs au nombre d'entreprises par classe d'emploi indiquent une forte majorité d'entreprises sans personnel (établissements + indépendants assujettis à la T.V.A., soit 70% des établissements, soit 51.210 entreprises sur un total de 72.934). Pour le solde, la répartition s'effectue comme suit :

Graphique 19 – Nombre d'entreprises par classe d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2003 (à l'exclusion de la catégorie sans personnel)

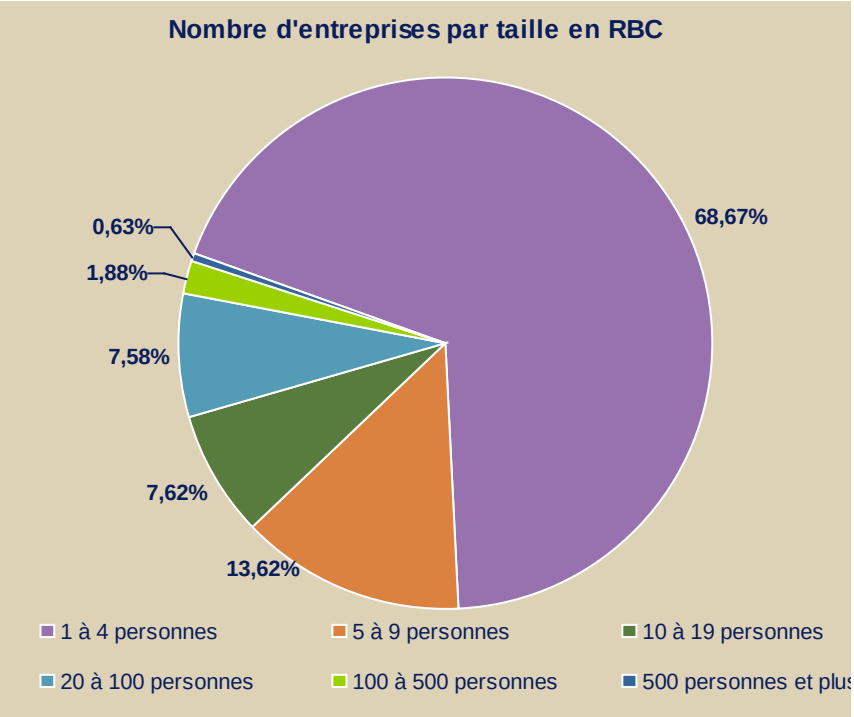

Source : ONSS - TVA

Cette situation ne positionne pas Bruxelles de manière fortement différenciée par rapport aux données nationales. Le nombre d'entreprises sans personnel y est légèrement supérieur (+2%). Bruxelles se distingue davantage des autres régions par sa structure sectorielle.

1.3.3 La dynamique entrepreneuriale

La Région de Bruxelles-Capitale présente une dynamique entrepreneuriale positive mais qui comporte certaines faiblesses :

⇒ L'intensité de création d'entreprises est plus élevée que dans les autres régions, illustrant une dynamique de renouvellement plus forte. En effet, 13,5% des créations d'entreprises se font à Bruxelles tandis que la région ne représente que 9,6% de la population belge.

On note également que la proportion de création d'entreprises par rapport aux entreprises existantes y est en permanence supérieure de près de deux points par rapport aux autres Régions (chiffres 2004 : 9,7 % en Région de Bruxelles-Capitale pour 7,3 % en Flandre et 7,4 % en Wallonie).

Par contre, le taux de faillite est également systématiquement plus élevé à Bruxelles que dans les régions voisines. En 2004, il s'élevait à 1,7% pour 1% en Flandre et 1,15 % en Wallonie. Il n'y a pas nécessairement un lien de cause à effet entre le taux de création d'entreprise et le taux de faillite, chacun étant fortement lié à des logiques sectorielles particulières et fonction de la conjoncture économique.

Graphique 20 – Proportion de créations d'entreprises par rapport au nombre d'établissements existants par Région

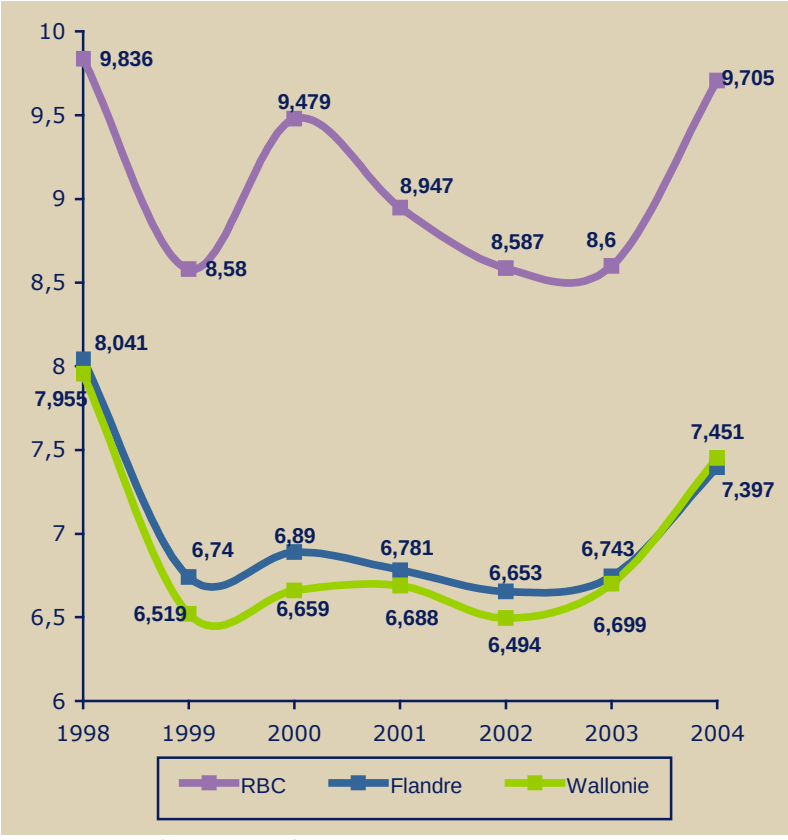

Source : INS (ECODATA)

Graphique 21 – Proportion de faillites par rapport au nombre d'établissements nombre d'établissements existants par Région

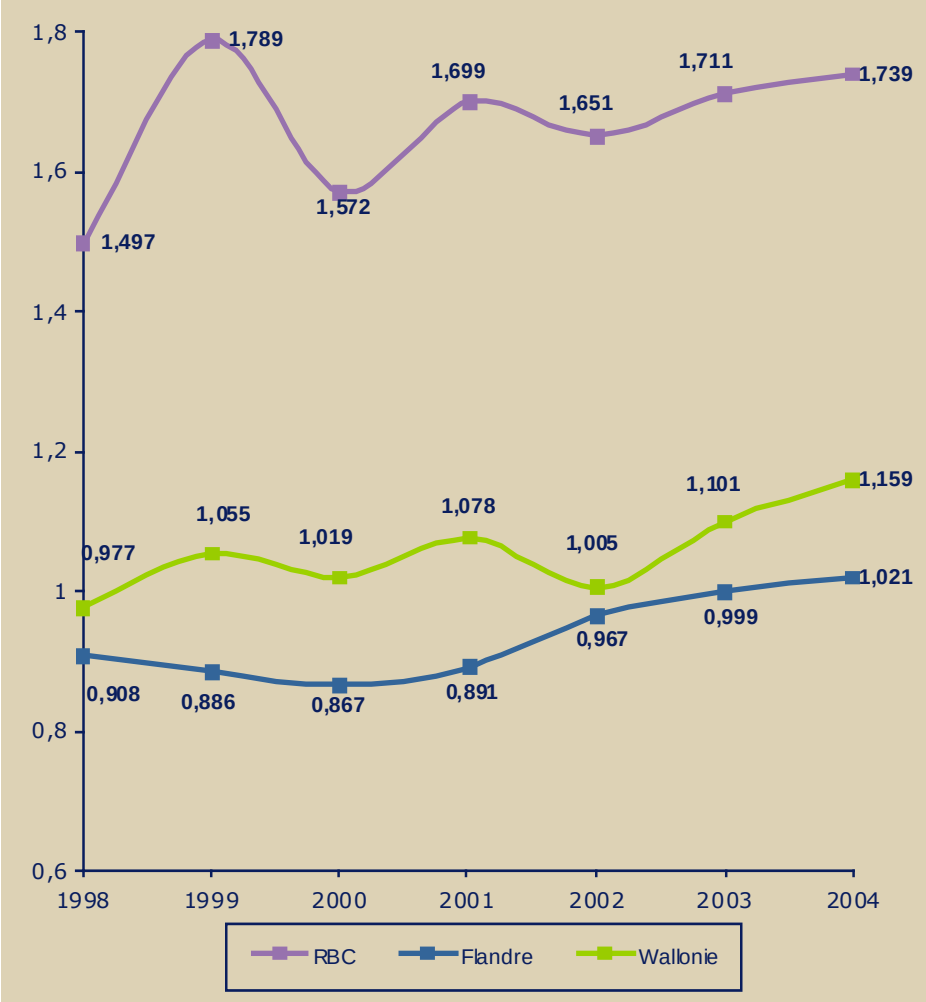

Source : INS (ECODATA)

⇒ Une étude récente[22] et partielle, réalisée à partir d'un échantillonnage, montre que 70% des créations d'entreprises se sont principalement réalisées dans 6 secteurs en 2004 : les services aux entreprises, le commerce de détail, la construction, l'HORECA, les services culturels et les services à la personne. Une vision plus fine est nécessaire pour apprécier le caractère porteur ou innovant de ces créations, mais cette liste renseigne une majorité de secteurs dits traditionnels. C'est également dans ces secteurs traditionnels que les faillites et les faillites précoces sont les plus nombreuses.

[22] Carte d'identité des créateurs d'entreprises bruxellois en 2004, Working Paper présenté par l'ABE et l'agence Alter au salon entreprendre 2006.

⇒ La santé entrepreneuriale peut également se mesurer à partir des investissements annuels des entreprises, lesquels continuent à croître de manière quasi régulière comme l'indique le schéma qui suit (augmentation de 7,4% entre 1995 et 2004).

Graphique 22 – Evolution des investissements des établissements en Région de Bruxelles-Capitale (millions € HTVA)

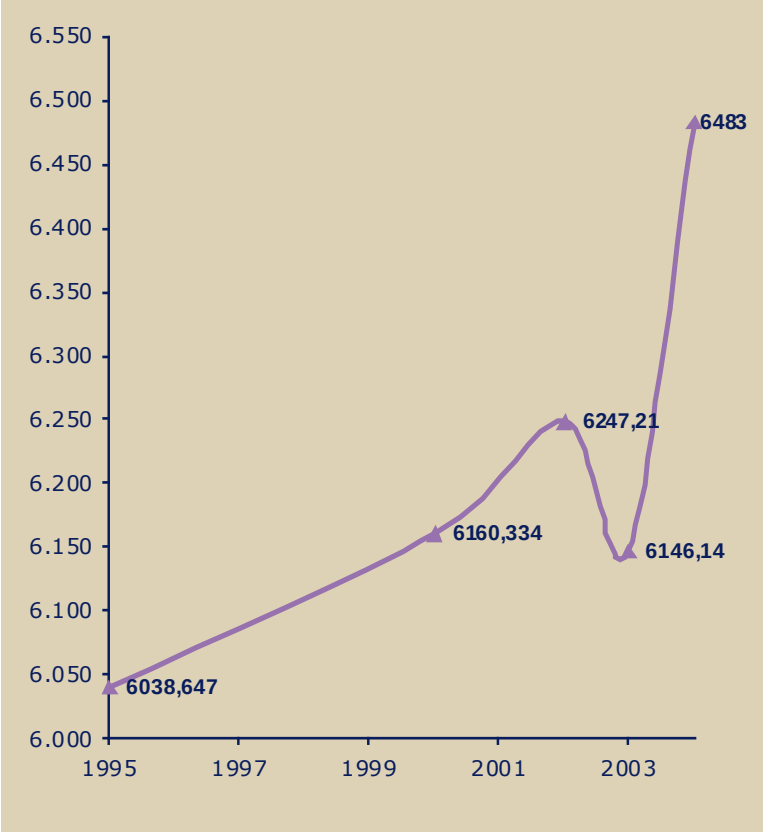

Source : INS

⇒ La migration d'entreprises constitue un phénomène important à Bruxelles. Selon l'étude réalisée par P. Cabus et W. Vanhaverbeke[23] en 2004, on remarque généralement un degré de mobilité élevé des entreprises entre le centre urbain et sa périphérie. Bruxelles n'échappe pas à ce phénomène :

1. premièrement, elle attire de nouvelles entreprises qui, une fois qu'elles grandissent, déménagent leurs activités vers un nouveau lieu ;
2. deuxièmement, les secteurs des services sont plus mobiles que ceux de l'industrie. Or les centres urbains regroupent plus de services ;
3. troisièmement, la densité économique est plus importante, ce qui influence l'offre et le prix des espaces disponibles, la mobilité et l'accessibilité.

[23] Cabus P. et W. Vanhaverbeke; (2004). « Ruimte en Economie in Vlaanderen: Eindverslag SPRE ».

Concernant le solde migratoire des entreprises entre 1990 et 2001, cette étude confirme que les villes en général ont un solde négatif. Bruxelles souffre cependant plus particulièrement de ce phénomène étant donnée l'exiguïté de son territoire.

⇒ En outre, Bruxelles semble également un lieu d'attraction pour le travail indépendant qui représentait 71.493 travailleurs en 2004. Selon l'enquête sur les forces de travail de 2004, Bruxelles accueillait l'activité de près de 16.000 indépendants domiciliés dans les autres régions (parmi les 344.000 navetteurs évoqués plus haut).

En raison de la taille moyenne plus élevée des entreprises et vu l'ampleur des navettes de travailleurs salariés vers la Région bruxelloise on observe une part des indépendants dans les emplois à Bruxelles-Capitale plus faible que dans les autres régions.

En 2003, elle s'élevait à 8,5%, contre 17,5% en Flandre et 18,6% en Wallonie.

Néanmoins, il faut souligner que la proportion des indépendants Bruxellois travaillant en Région de Bruxelles-Capitale sur le nombre total d'indépendants travaillant à Bruxelles est plus important que la proportion de Bruxellois salariés travaillant en RBC sur le nombre total de salariés travaillant à Bruxelles (77% contre 46 %).

Graphique 23 – Pourcentage d'indépendants par rapport à la population active occupée par Région

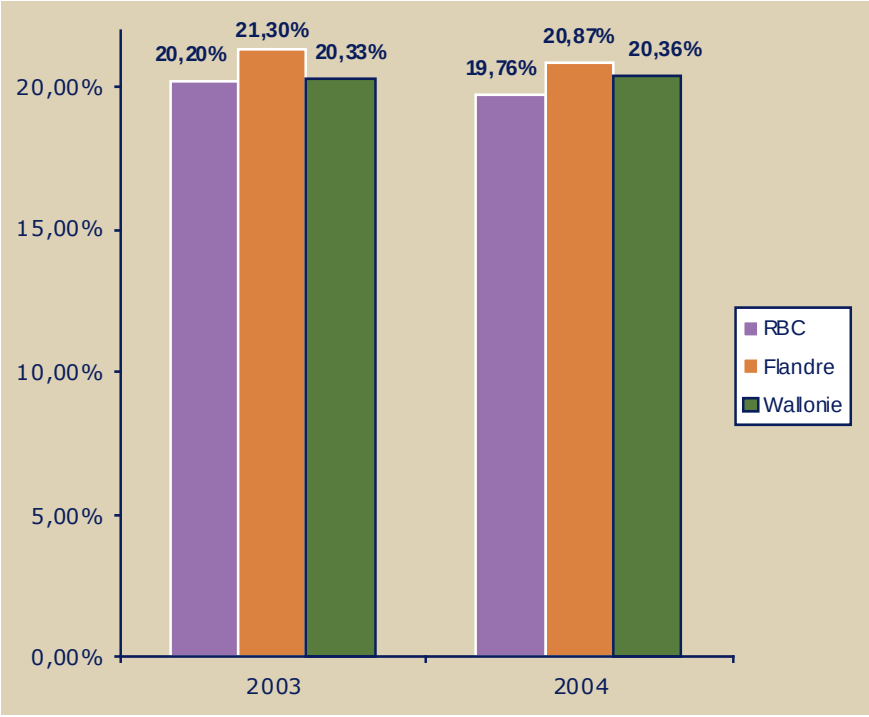

Source : INASTI – INS

1.3.4 Structures et mécanismes de soutien à l'entrepreneuriat

La Région de Bruxelles-Capitale s'appuie sur une série d'outils permettant d'accompagner le projet d'entreprise tout au long de son cycle de vie. La liste, non exhaustive, comprend les structures suivantes :

⇒ Les structures régionales de soutien au financement des projets d'entreprises sont au nombre de 2.

1. D'une part, le Fonds Bruxellois de Garantie, dont la mission consiste à fournir aux organismes de crédit, moyennant le paiement d'une contribution annuelle, une part substantielle des garanties qu'ils exigent des PME et des indépendants pour l'octroi de crédits professionnels en Région de Bruxelles-Capitale.

2. D'autre part, la SRIB, qui a pour vocation de mettre des capitaux à risque à la disposition des entreprises bruxelloises et d'offrir une assistance technique et des conseils d'ingénierie financière aux entreprises. A travers ses différentes filiales (Brustart, Bruficom et Brusoc), elle accorde une priorité aux entreprises qui génèrent une valeur ajoutée importante, innovent, ou exportent, quel que soit leur secteur d'activité ou leur profil.

D'autres structures publiques (Fonds de participation) et privées (réseaux de *Business Angels*, …) proposent également des actions de financement de projets d'entreprises.

⇒ Les structures **régionales** publiques et privées d'accompagnement et de services aux entreprises :

1. L'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise, qui se présente comme l'interlocuteur public de référence (guichet unique) de ceux qui entreprennent en Région de Bruxelles-Capitale, qu'ils soient porteurs de projet, créateurs d'entreprise, PME, indépendants ou investisseurs étrangers. L'ABE mène des actions de sensibilisation, d'information collective ou individuelle et dans certains cas propose un accompagnement aux entrepreneurs. L'ABE héberge également « Invest in Brussels », qui s'occupe plus particulièrement de l'attraction des investisseurs étrangers. L'ABE est également le représentant bruxellois du réseau européen des Innovation Relay Centers dans le cadre de la politique de recherche de l'Union Européenne

2. La Société de Développement Régional de Bruxelles dont une des missions est de soutenir le développement économique et l'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale en proposant des infrastructures d'accueil pour entreprises notamment des parcs industriels et scientifiques et des bâtiments pour entreprises.

3. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles, l'Union des Classes Moyennes et l'Union des Entreprises de Bruxelles ont pour mission de représenter les intérêts immédiats des entreprises et commerces présente sur le territoire régional. Elles ont construit ensemble de site de la Maison des entreprises de Bruxelles et proposent également une panoplie de service d'information et d'accompagnement à leurs membres.

⇒ Les structures publiques **locales** d'accompagnement et de services aux entreprises :

1. Les centres d'entreprises qui constituent des espaces d'accueil pour entreprises en phase de démarrage. Ces centres proposent des services dans les domaines suivants.

2. Les guichets d'économie locale (GEL) qui offrent des services de guidance et d'accompagnement aux porteurs de projets entrepreneuriaux. Ils ont été implantés dans les communes afin d'orienter leurs services autour des thématiques suivantes.

Ces deux derniers instruments (centres d'entreprises et GEL), de même que certains instruments financiers de la SRIB (Fonds d'amorçage et microcrédits) ont été, pour la plupart, mis en place grâce au soutien des Fonds structurels entre 1996 et 2006. Ils visent à soutenir une dynamique de développement local dans les quartiers en difficulté et à fournir aux entrepreneurs de la zone Objectif 2 ou désirant s'y installer un encadrement de proximité et des infrastructures de qualité. Le succès des centres et des guichets a été croissant, tant en termes d'occupation des surfaces qu'en ce qui concerne les projets accompagnés.

Le programme opérationnel FEDER reviendra plus en détails sur les indicateurs relatifs à ces instruments qui concernent davantage les communes de la première couronne que l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale.

1.3.5 La pénétration des TIC en Région de Bruxelles-Capitale

En 2005, l'INS a réalisé une enquête sur l'utilisation des TIC dans les entreprises et les ménages. Les résultats de cette enquête montrent que la Belgique, et la Région de Bruxelles-Capitale en particulier se situent au-dessus de la moyenne européenne pour les indicateurs les plus significatifs. La comparaison avec les pays les plus avancés dans ces domaines (Allemagne, Scandinavie) montre cependant que la Région de Bruxelles-Capitale peut encore progresser dans l'utilisation des TIC, notamment du point de vue des ménages et en ce qui concerne l'usage des services en ligne (services bancaires, achats, e-government).

Les graphiques ci-dessous montrent que les entreprises bruxelloises présentent une très forte connectivité au monde numérique (utilisation des ordinateurs, connexion à internet et via large-bande). Au regard des sites Web d'entreprise également (pour les entreprises de 10 travailleurs et plus), la région de Bruxelles-Capitale est en avance sur les autres.

L'enquête montre par ailleurs que 52% des entreprises belges ont, en 2005, passé commande par Internet, et 12% des entreprises ont reçu des commandes par Internet. Les ventes en ligne ont représenté dans notre pays 2,1 pour cent du chiffre d'affaires total des entreprises, chiffre inférieur à la moyenne européenne de 2,5 pour cent.

Graphique 24 – Pourcentage d'entreprises disposant d'un accès Internet (2005)

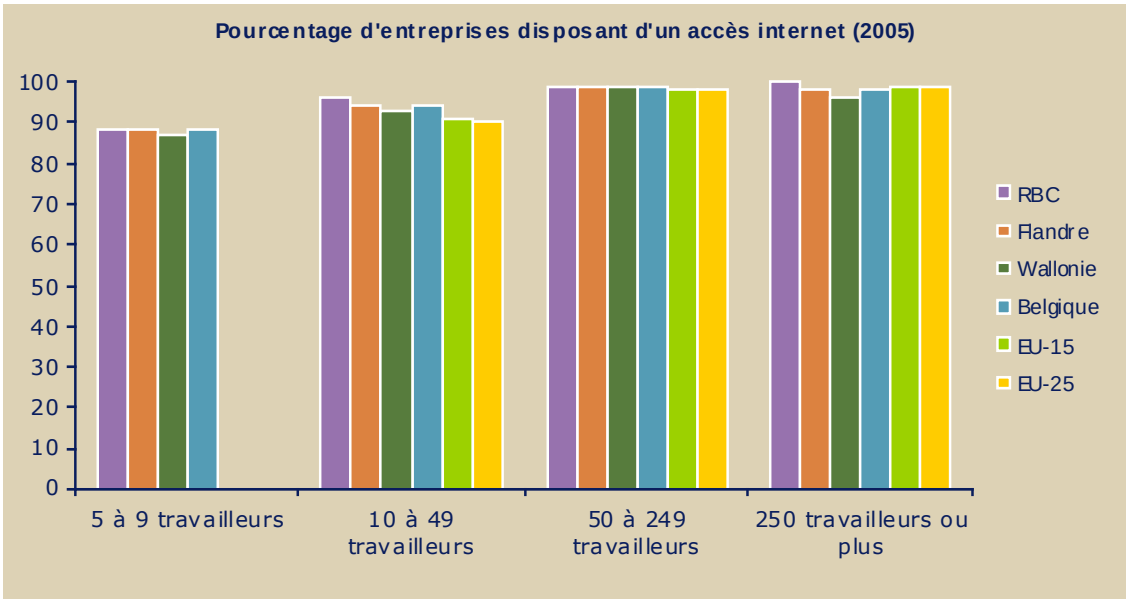

Source : Eurostat et INS

Graphique 25 – Pourcentage d'entreprises disposant d'une connexion à large bande (2004 et 2005)

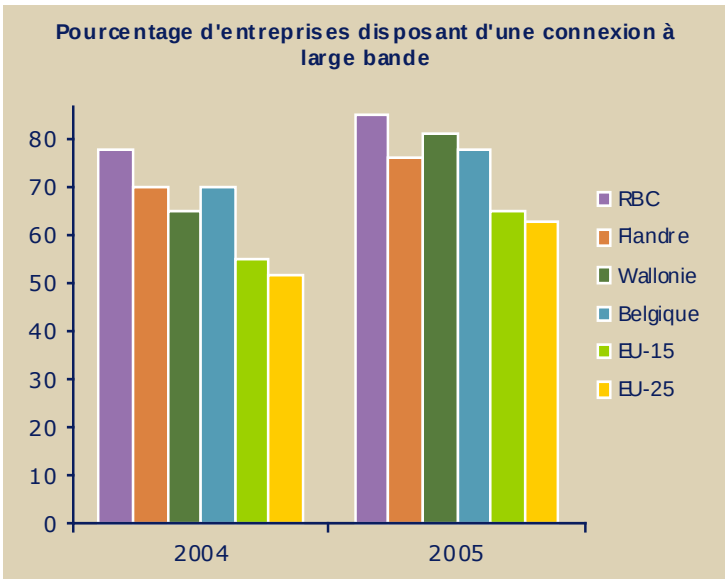

Source : Eurostat et INS

En ce qui concerne les ménages, la situation est plus contrastée, notamment en ce qui concerne le pourcentage de ménages ayant un accès à Internet, qui est plus faible en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Flandre. Seul cet indicateur positionne Bruxelles en-dessous de la moyenne européenne. Dans le cadre de la programmation précédente, des projets ont été soutenus afin d'offrir des accès publics à Internet dans les quartiers fragilisés.

Graphique 26 – Pourcentage de ménages disposant d'un accès Internet (2005)

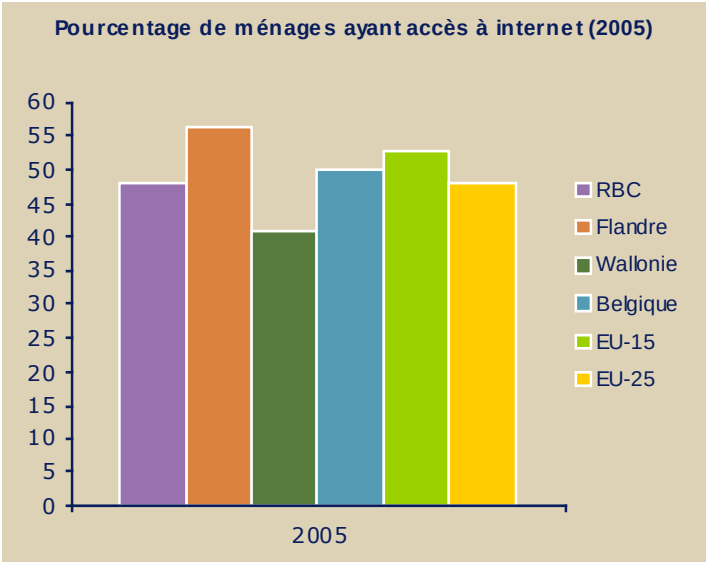

Source : Eurostat et INS

Graphique 27 – Pourcentage d'entreprises disposant d'une connexion à large bande (2005)

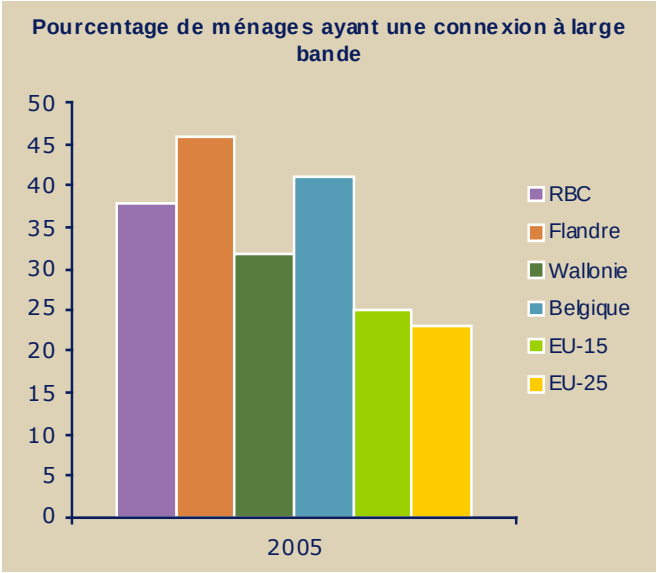

Source : Eurostat et INS

En 2005, 53 pour cent de tous les Belges sont allés sur l'Internet une fois par semaine au moins. Ce taux est plus élevé que la moyenne européenne, laquelle s'est établie à 43%. Parmi ces internautes réguliers, on trouve davantage d'hommes (58%) que de femmes (48%) belges.

Graphique 28 – Part de la population ayant été sur Internet au moins une fois par semaine durant les 3 derniers mois

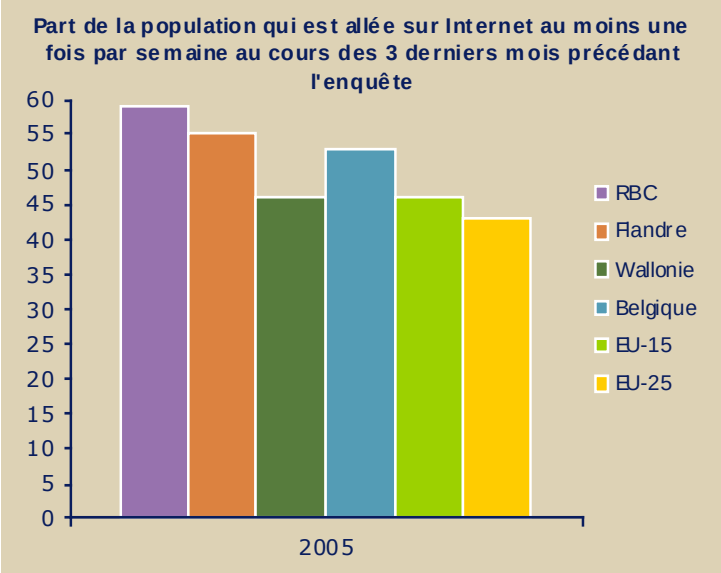

Source : Eurostat et INS

Graphique 29 – Part de la population ayant été sur Internet au moins une fois par semaine durant les 3 derniers mois / rapport hommes et femmes

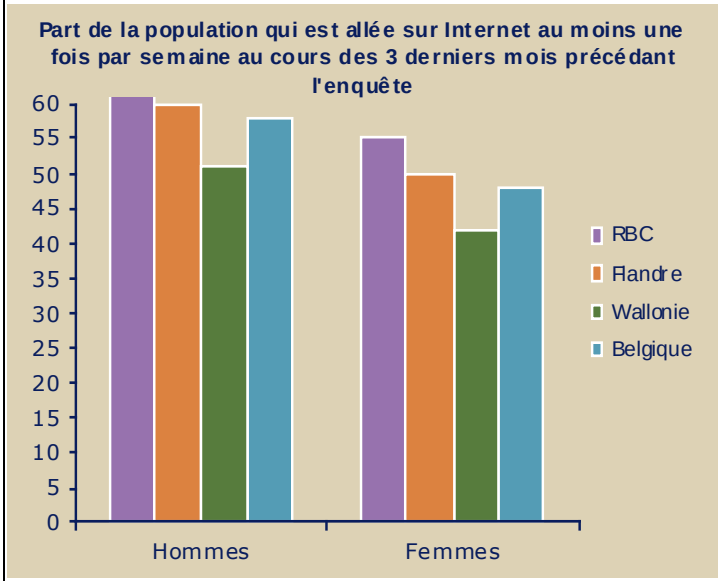

Source : Eurostat et INS

1.3.6 L'innovation

Définition

« *Les mesures publiques visant à encourager et à soutenir une population plus large, plus efficace et plus performante d'entreprises innovantes, parmi lesquelles des PME, reposent actuellement sur une perception de l'innovation qui reste plutôt étroite* »[24].

Les postulats de base et objectifs de la politique d'innovation, tels que formulés par Lisbonne, peuvent être regardés sous une perspective qui élargit le concept d'innovation à une démarche multi-niveau. Tel que la Commission Européenne le définit, innover c'est « apporter, adopter et utiliser avec succès les nouveautés dans l'économie et la société ». L'innovation est donc plus que l'utilisation des résultats de la recherche scientifique et comprend aussi les innovations non technologiques (organisationnelles, logistiques, financières, en matière de ressources humaines, dans le domaine gestion du territoire, orientées vers la labellisation ou le design). Cette conception de l'innovation rejoint l'ambition de la Région de Bruxelles-Capitale de développer des projets s'intégrant dans une vision dynamique du développement urbain.

La nouveauté qui est essentielle pour l'innovation peut apparaître de plusieurs manières.

- L'exploitation d'une invention qui a vu le jour dans un laboratoire de recherche est une voie importante de l'innovation. La recherche apporte une contribution essentielle à l'innovation, car elle génère un flux de concepts technologiques et renouvelle en permanence le réservoir de compétences techniques.
- Une entreprise peut innover en reprenant une idée d'un autre secteur d'activité et en l'adaptant pour l'utiliser dans ses propres processus de production ou sur son propre marché. L'emploi dans l'industrie automobile de matériaux hautes performances conçus initialement pour des applications aérospatiales ou la généralisation de la conception assistée par ordinateur (CAO) dans les industries textile et du vêtement en sont des exemples. L'innovation peut intervenir sous forme de petites avancées successives (innovation incrémentale) à mesure que les entreprises parviennent à moderniser leurs produits et processus. Les chefs d'entreprise sont contraints d'innover pour répondre à un concurrent innovant et essaient de surpasser la concurrence en faisant appel à leur créativité.
- La recherche de nouveaux marchés inexploités est un autre élément stimulant. Celle-ci peut s'appuyer sur l'innovation technologique ou sur la « reconfiguration » de produits et services existants, de manière à présenter aux clients une évolution radicale qui éveillera en eux l'impression d'en avoir plus pour leur argent ou de bénéficier d'un produit de meilleure qualité ("innovation à valeur ajoutée").
- L'innovation peut passer également par l'introduction d'une approche entièrement inédite pour une activité (les nouveaux modèles d'entreprise des commerçants en ligne, par exemple), en vue de créer de nouveaux marchés ou d'accroître la rentabilité d'un marché existant.

[24] COM(2003) 112 final : Politique de l'innovation : mise à jour de l'approche de l'Union dans le contexte de la stratégie de Lisbonne, p.5.

La situation bruxelloise

La Région a présenté aux partenaires sociaux en avril 2006 un plan régional pour l'innovation reprenant certaines éléments du présent diagnostic et comprenant six axes stratégiques :

1. Promouvoir les secteurs porteurs d'innovation
2. Renforcer la création d'innovations
3. Stimuler l'utilisation d'innovations
4. Accentuer l'internationalisation de l'innovation
5. Attirer et ancrer les activités innovantes
6. Créer un environnement favorable à l'innovation

Il cible notamment trois secteurs prioritaires pour lesquels une analyse approfondie des atouts et des opportunités de la Région de Bruxelles-Capitale a été réalisée :

1. Le secteur de l'environnement (construction, installation et entretien, transports,...) compte lui aussi un certain nombre d'acteurs spécialisés, tant au niveau de la recherche académique que du monde des entreprises, et appelé à développer de nombreuses activités nouvelles. Par ailleurs, Bruxelles constitue un laboratoire intéressant pour le développement de solutions environnementales innovantes en milieu urbain.
2. Le secteur des technologies de l'information et de la communication, lequel s'appuie sur une forte concentration d'entreprises de pointe en Région de Bruxelles-Capitale et sur un taux de pénétration des nouvelles technologies supérieur à la moyenne national et européenne. Les PME qui animent ce secteur développent des activités allant de l'ingénierie logicielle à l'imagerie médicale en passant par les applications Internet. Les grands acteurs audiovisuels belges et européens sont également présents à Bruxelles. La Région regroupe également les quartiers généraux de groupes multinationaux actifs dans les nouvelles technologiques de la communication et confirme son statut un pôle d'attraction national et international qui regroupe un emploi sur trois dans le secteur en Belgique.
3. Le secteur de la santé (médecine, biotechnologies, pharmacie, dispositifs,...). Ce secteur s'appuie, en Région de Bruxelles-Capitale, sur la présence de trois facultés de médecine et un maillage dense d'hôpitaux Cette concentration de compétences technologiques est à la base d'activités économiques par le biais de la création de plusieurs spin-offs que soutient la Région. Elle présente également un potentiel de rayonnement international susceptible d'attirer des investisseurs étrangers.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, à travers le C2E et via la réalisation de ce plan, vise à initier des dynamiques de clusters d'innovation au sein de la Région. De ces trois secteurs, deux ont déjà fait l'objet d'un investissement de la Région de Bruxelles-Capitale via la mise en place d'incubateurs d'entreprises et de projets mobilisateurs. En revanche, le secteur de l'environnement reste à ce stade peu investi.

Nous nous sommes inspirés d'une étude du bureau du plan[25] pour synthétiser les constats relatifs à la politique de l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale.

Selon cette étude, la Région de Bruxelles-Capitale présente des performances partagées en matière de R&D, s'appuyant sur une productivité élevée de ses travailleurs, un haut niveau de qualification universitaire et un intérêt (récent) pour le financement des start-ups.

Graphique 30 – Situation bruxelloise en matière de Recherche et Développement

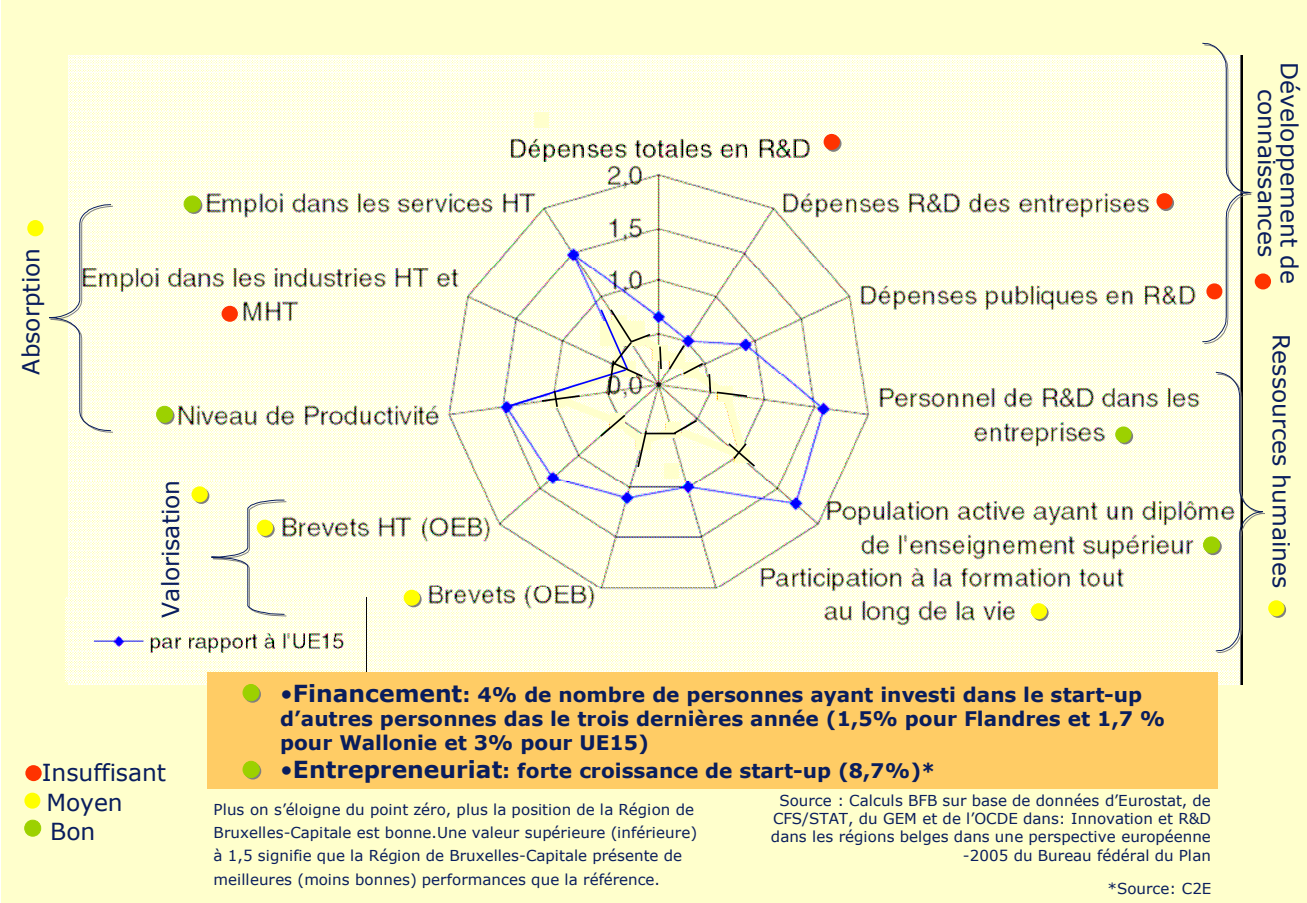

Les faiblesses révélées par l'étude concernent les dépenses publiques et privées en R&D, et l'emploi dans les industries de haute et moyenne technologie. Elles confirment qu'une intégration des efforts déployés en formation, recherche et entreprenariat, est nécessaire pour poser les bases du succès des clusters d'innovation.

Quelques indicateurs confirment le positionnement de la Région de Bruxelles-Capitale dans ce schéma. Il faut cependant souligner qu'une série de données sont dépendantes des communautés et n'opèrent pas de distinction régionale. C'est notamment le cas pour les chiffres relatifs aux diplômés dans les branches scientifiques et ingénieurs, qui

[25] Bureau du plan, Innovation et R&D dans les régions belges dans une perspective européenne, *Working Paper*, J. Fiers

montrent que, tant en Communauté flamande qu'en Communauté française en effet, le nombre d'ingénieurs et de scientifiques nouvellement diplômés est inférieur à la moyenne européenne, tant par rapport au nombre total de diplômés que par rapport à la classe d'âge des 20-29 ans. Toutefois, la Région de Bruxelles-Capitale peut s'appuyer, comme cela a été évoqué plus haut, sur une forte présence universitaire et un réseau performant de centres de recherche, notamment dans certains secteurs-clés de l'innovation.

En ce qui concerne le personnel R&D au sein des entreprises, il représentait respectivement 1,07 %, 1,05 % et 0,71 % de la population active en Région de Bruxelles Capitale, en Région flamande et en Région wallonne. Bruxelles fait partie, à cet égard, du groupe de pays/régions les plus performants1. Entre 1995 et 2001, l'augmentation annuelle moyenne du personnel de R&D au sein des entreprises a été plus forte dans chacune des trois régions belges que dans la moyenne de l'Europe des quinze.

Le schéma qui suit souligne particulièrement la faiblesse de l'investissement public en Région de Bruxelles-Capitale par rapports à ses régions voisines, même si les budgets ont globalement augmenté depuis 1995. La position relative des crédits publics en Région de Bruxelles-Capitale présente une stagnation pour cette période par comparaison avec la Flandre et la Wallonie.

Graphique 31 – Crédits publics en R&D dans les régions belges (en % du PIB) – 1995-2003

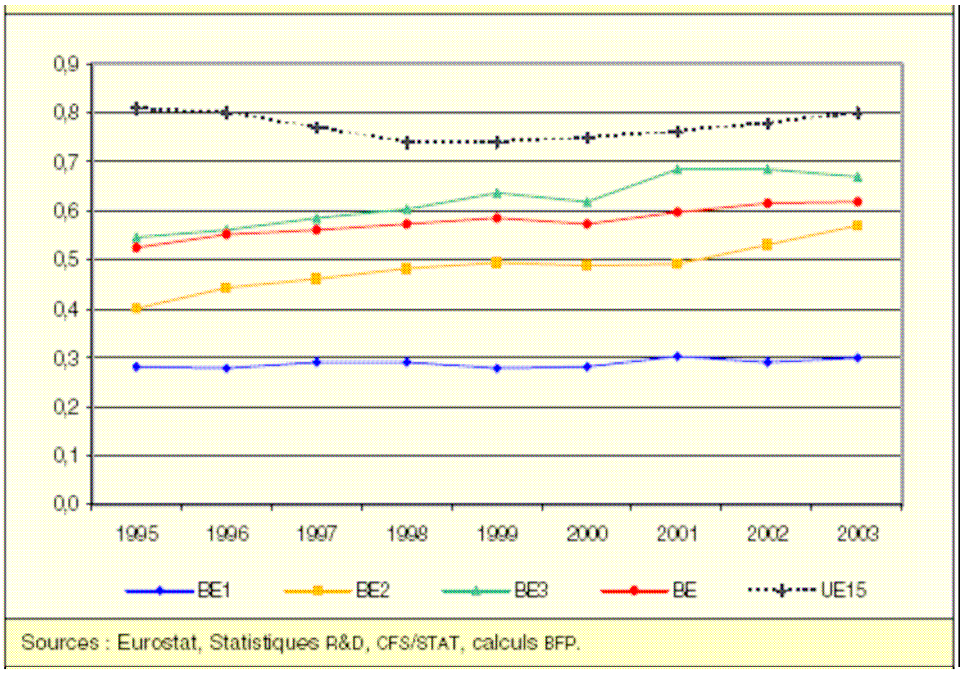

Source de l'image : Bureau du plan, Innovation et R&D dans les régions belges dans une perspective européenne, *Working Paper*, J. Fiers, p.56. BE 1 = Région de Bruxelles-Capitale, BE 2 Flandre =, BE 3 = Wallonie.

Quant aux dépenses des entreprises privées en matière de R&D, mesurés par les dépenses intra-muros[26], elles positionnent également la Région de Bruxelles-Capitale de manière inférieure à ses voisines :

Graphique 32 – Total des dépenses intra-muros de R&D dans les régions belges(i)

(% du PIB) - 1995-2001

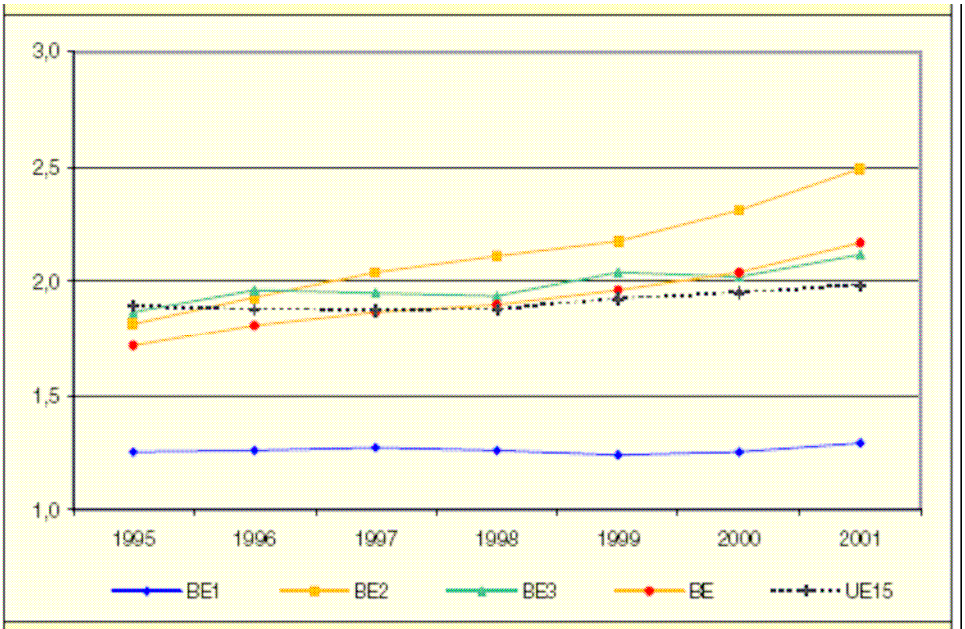

Source : CFS/STA ; calculs BFP.

Remarque :

(i) Vu le manque de données ventilées par région pour le secteur d'exécution " Enseignement supérieur " (l'enseignement est une matière communautaire), une estimation a été faite sur base de la part que représentent les universités bruxelloises dans les budgets de fonctionnement destinés aux activités de R&D des institutions universitaires. Cette estimation se base sur les données fournies par les communautés en ce qui concerne les dépenses de R&D faites par l'Enseignement supérieur. En Communauté flamande, ce sont respectivement 85,5 % et 14,5 % des dépenses de R&D de l'enseignement supérieur qui sont allés à la Région flamande et à la Région de Bruxelles-Capitale. En Communauté française, une clé de répartition de 70 %-30 % a été appliquée.

Source de l'image : Bureau du plan, Innovation et R&D dans les régions belges dans une perspective européenne, *Working Paper*, J. Fiers, p.42. BE 1 = Région de Bruxelles-Capitale, BE 2 Flandre =, BE 3 = Wallonie.

Dans le domaine des brevets, malgré le caractère plus volatil de l'indicateur, la Région de Bruxelles-Capitale présente de meilleures performances. Le nombre de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB) a suivi une courbe ascendante

[26] Selon l'OCDE, les " *dépenses intra-muros de R&D* " sont toutes les dépenses de R&D effectuées au sein d'une unité statistique, quelle que soit l'origine des moyens pour financer ces dépenses. Elles comprennent les dépenses courantes (frais de personnel, frais de fonctionnement) et les dépenses en capital (investissements en instruments, appareils, terrains et bâtiments), à l'exception des provisions pour les amortissements. Les activités de R&D effectuées chez des tiers pour le compte de l'unité statistique ne sont pas prises en considération (dépenses extra-muros).

entre 1995 et 2001. Cette évolution positive vaut pour tous les brevets, “ high-tech “ ou non. Elle s’est produite dans pratiquement tous les pays européens. Bruxelles possède la particularité de se situer au dessus de la moyenne européenne.

Tableau 3: Nombre de demandes de brevets déposées auprès de l'OEB (Office européen des brevets) par année de priorité au niveau régional, nombre total, par million d'habitants

	1999	2000	2001	2002[27]
Bruxelles-Capitale	148	158	173	120
Région flamande	155	148	140	162
Région wallonne	122	132	117	110
Belgique	143	144	135	141

Sources : Eurostat (2005)

Enfin, les chiffres relatifs au nombre de spin-offs universitaires depuis 1980 (et en particulier depuis les années nonante), positionnent les universités bruxelloises de manière relativement modeste, avec cependant une évolution récente encourageante.

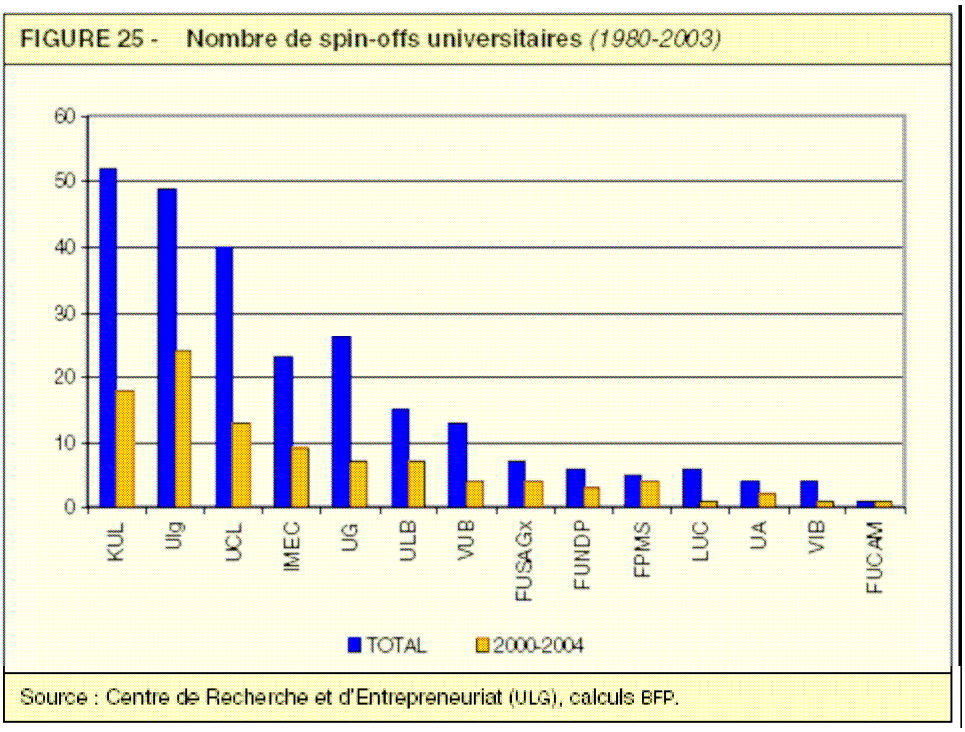

Source de l’image : Bureau du plan, Innovation et R&D dans les régions belges dans une perspective européenne, *Working Paper*, J. Fiers, p.72.

Face à ce bilan mitigé que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a développé un Plan Régional pour l’innovation (voir supra).

[27] Données partielles.

1.4 L'emploi et la formation

1.4.1 L'emploi bruxellois

Par rapport à l'objectif de Lisbonne en matière de taux d'emploi (cible 2005), la Région de Bruxelles-Capitale présente un retard de 13 points (10 points en ce qui concerne l'emploi féminin). Les objectifs fixés pour 2010 sont respectivement de 70% globalement et de 60% pour les femmes. Si on note une évolution de près de 1% de ce taux entre 2003 et 2004, faisant suite à une diminution de la même ampleur entre 2002 et 2003, on constate que le taux d'emploi bruxellois connaît une évolution relativement stable depuis 1998.

Graphique 33 – Taux d'emploi par Région – 15-64 ans en 2004

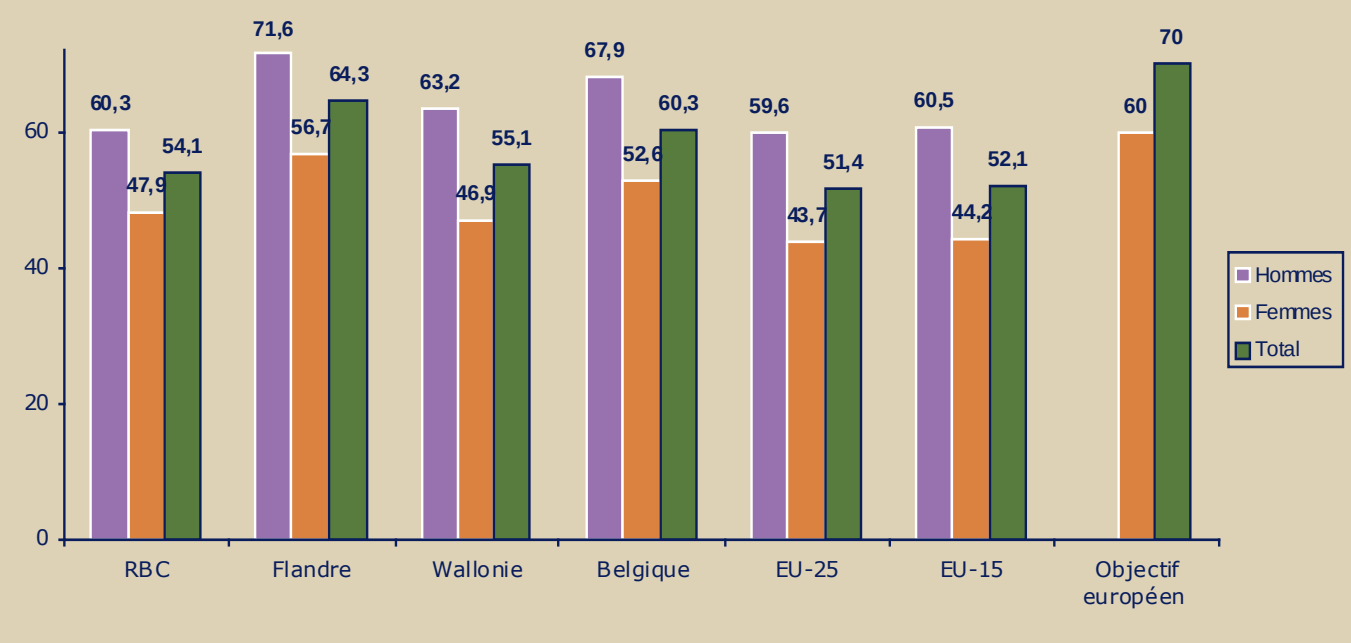

Source : INS-EFT

La stratégie de Lisbonne fixe également un objectif en terme de taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans), soit 50% en 2010. La situation Bruxelloise par rapport à cet indicateur est comparativement meilleure que celle des régions voisines : 35,9%, pour 30% en ce qui concerne la Belgique.

Ce taux a significativement progressé en Région de Bruxelles-Capitale depuis 1998. Le retard bruxellois par rapport à la moyenne européenne s'élevait à 11 points en 2004.

Le **taux d'emploi** des Bruxellois présente une image très contrastée. Très faible pour les travailleurs peu qualifiés, il est très élevé pour les populations hautement qualifiées[28]. Cette situation est commune aux autres régions. Néanmoins, que ce soit pour les

[28] La notion de « faiblement qualifié » correspond aux personnes ayant tout au plus un certificat de l'enseignement secondaire inférieur. La notion de « hautement qualifié » correspond aux personnes ayant au moins un diplôme de l'enseignement supérieur (court ou long, universitaire ou non).

hommes ou pour les femmes, ces données sont systématiquement inférieures en région bruxelloise (et pour les jeunes de moins de 25 ans en particulier), laquelle présente logiquement un taux d'emploi plus faible que la moyenne nationale et les deux autres régions.

Graphique 34 – Taux d'emploi par Région – 15-64 ans hautement qualifiés en 2004

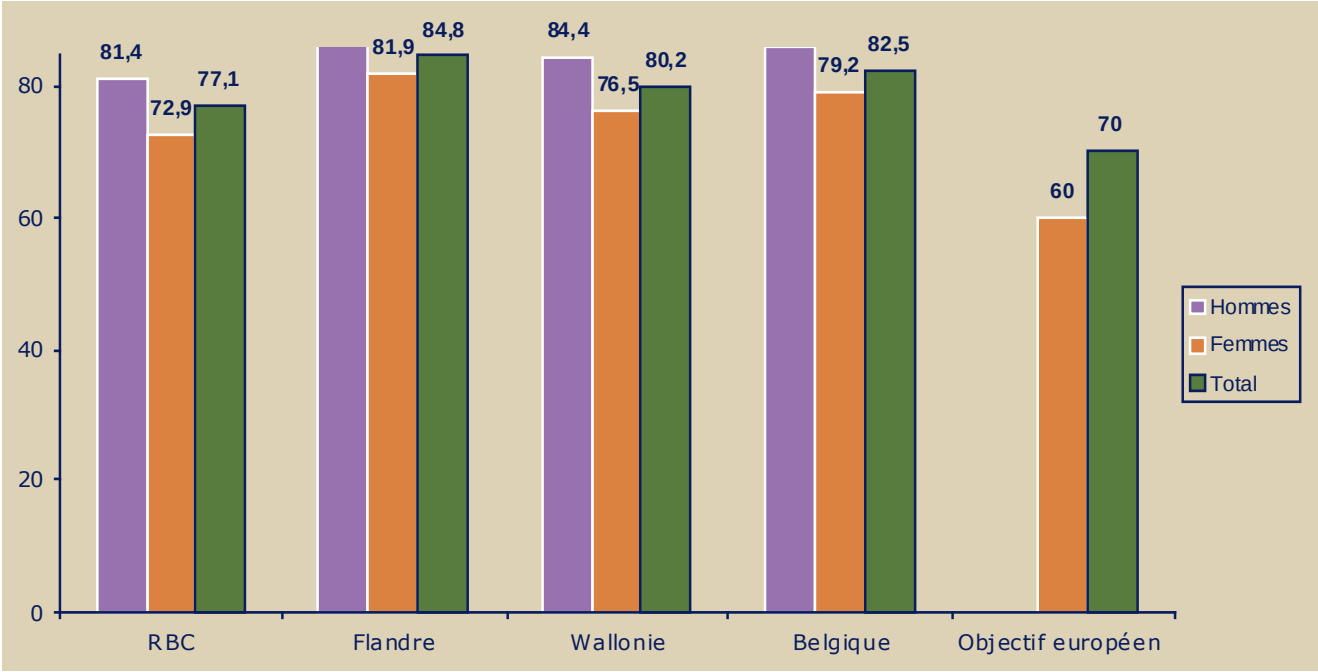

Source : INS-EFT

Graphique 35 – Taux d'emploi par Région – 15-64 ans peu qualifiés en 2004

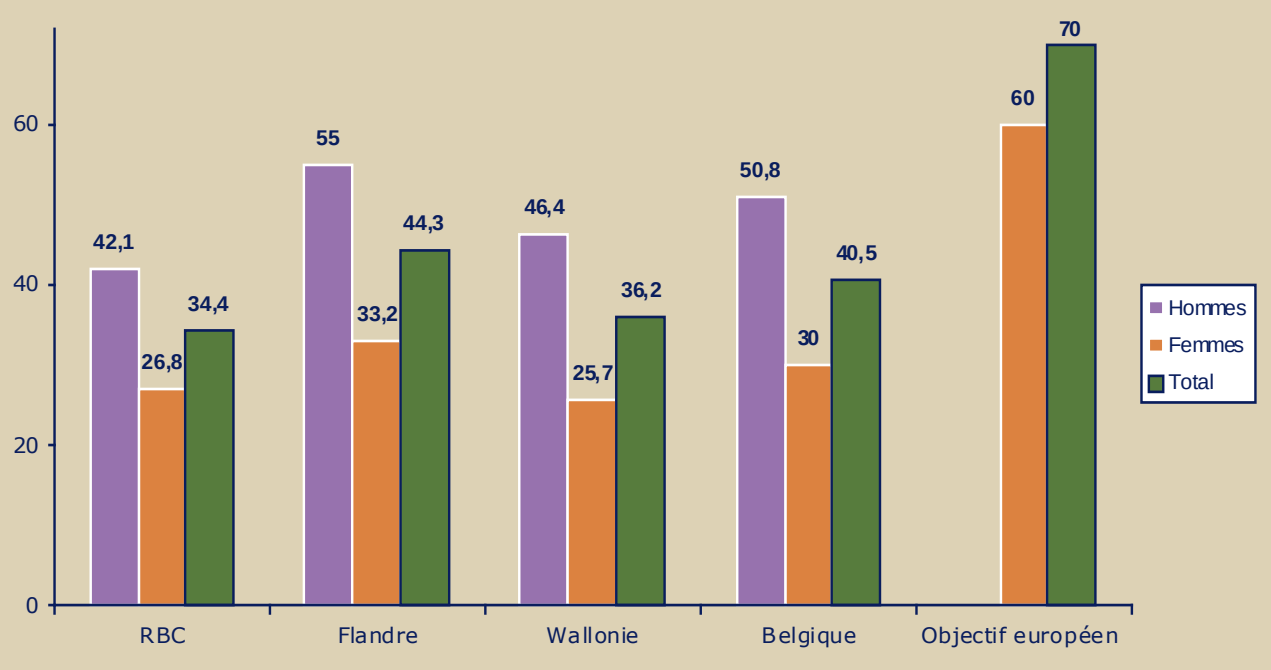

Source : INS-EFT

La dichotomie entre, d'une part, le dynamisme économique observé et la présence de nombreux emplois et, d'autre part, l'évolution sociale s'explique par des facteurs qui se renforcent l'un l'autre :

- La recomposition de la structure de l'emploi à Bruxelles : tertiarisation de l'économique, disparition d'emplois à basse qualification et à qualification intermédiaire, concentration de plus en plus marquée de postes hautement qualifiés, exigences accrues de qualification à l'embauche, frange importante de la population bruxelloise caractérisée par de faibles niveaux de qualification.
- L'augmentation de la pression concurrentielle des Régions voisines, notamment la périphérie immédiate autour de Bruxelles.

⇒ Le **taux de chômage** par région positionne également la Région de Bruxelles-Capitale défavorablement. Le taux de chômage de 15,9% enregistré en 2004 représente un volume de près de 70.000 unités.

Graphique 36 – Taux de chômage par Région – 15-64 ans en 2004

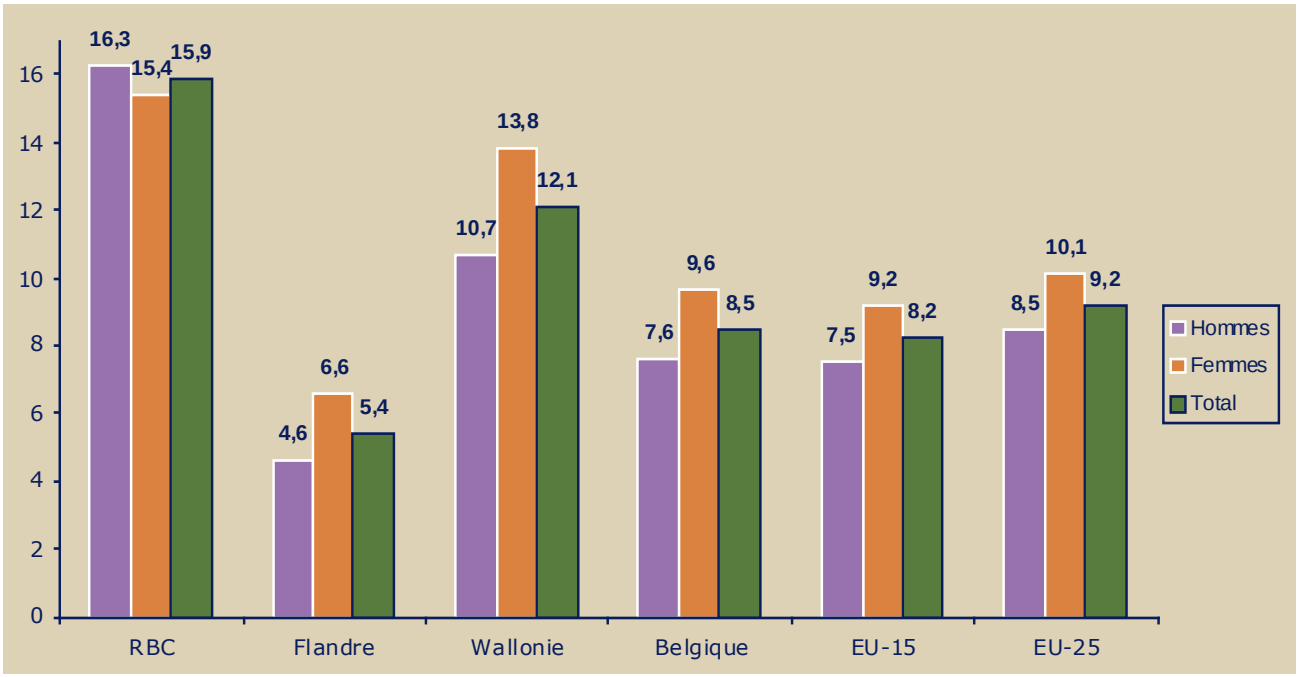

Source : INS-EFT

Les graphiques qui figurent ci-dessous indiquent que les populations peu qualifiées et les jeunes de 15 à 24 ans présentent un taux de chômage particulièrement préoccupant et systématiquement plus élevé à Bruxelles que dans les régions voisines, même si la situation wallonne est très proche en ce qui concerne le chômage des jeunes.

Graphique 37 – Taux de chômage par Région – 15-24 ans – 2004

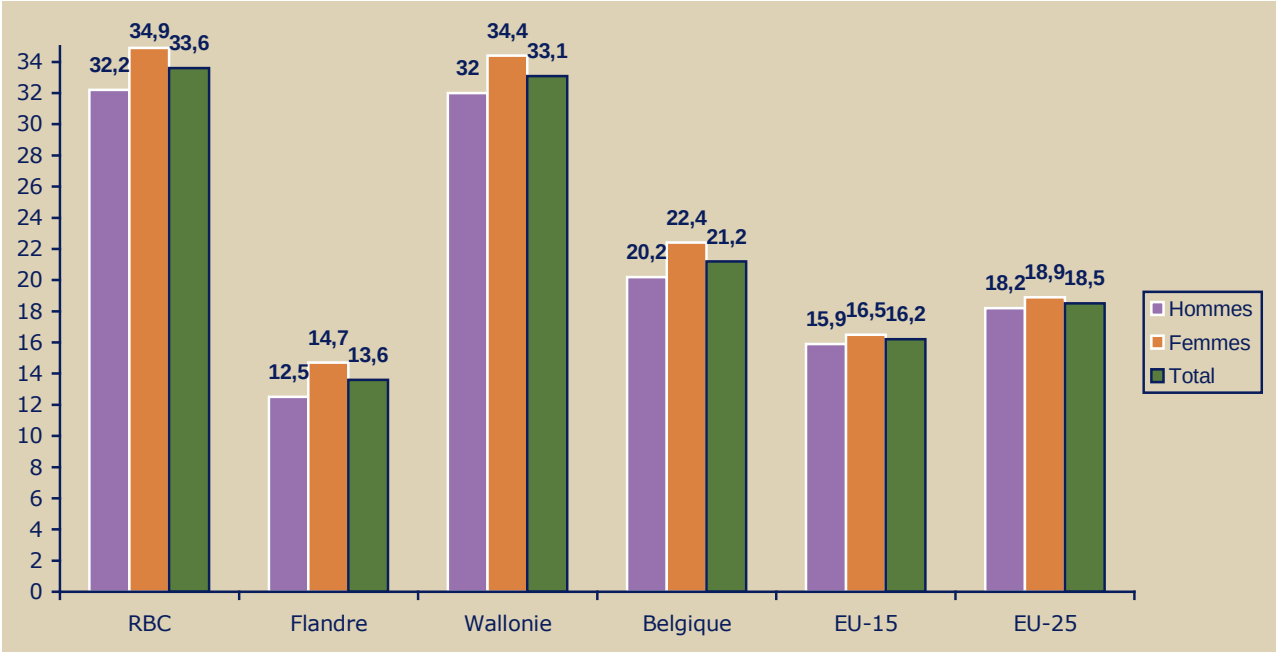

Source : INS-EFT

Graphique 38 – Taux de chômage par Région – 15-24 ans – Peu qualifiés – 2004

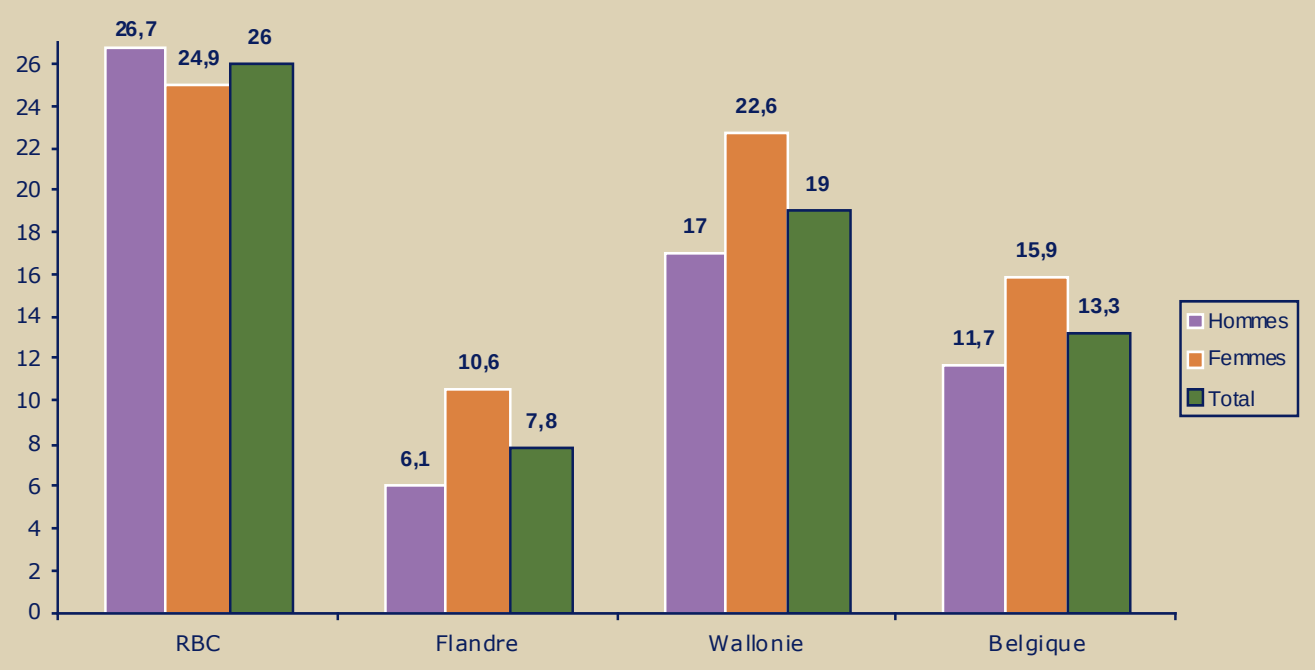

Source : INS-EFT

Dans ce schéma, la notion de « faiblement qualifié » correspond aux personnes ayant tout au plus un certificat de l'enseignement secondaire inférieur. La notion de « hautement qualifié » correspond aux personnes ayant au moins un diplôme de l'enseignement supérieur (court ou long, universitaire ou non).

Bruxelles se distingue de la Flandre et de la Wallonie en présentant un taux de chômage moins élevé pour les femmes (courbe mauve) que pour les hommes (courbe verte) depuis 2002, mais avec de fortes variations annuelles et catégorielles.

Graphique 39 – Evolution du taux de chômage en Région de Bruxelles-Capitale selon le sexe

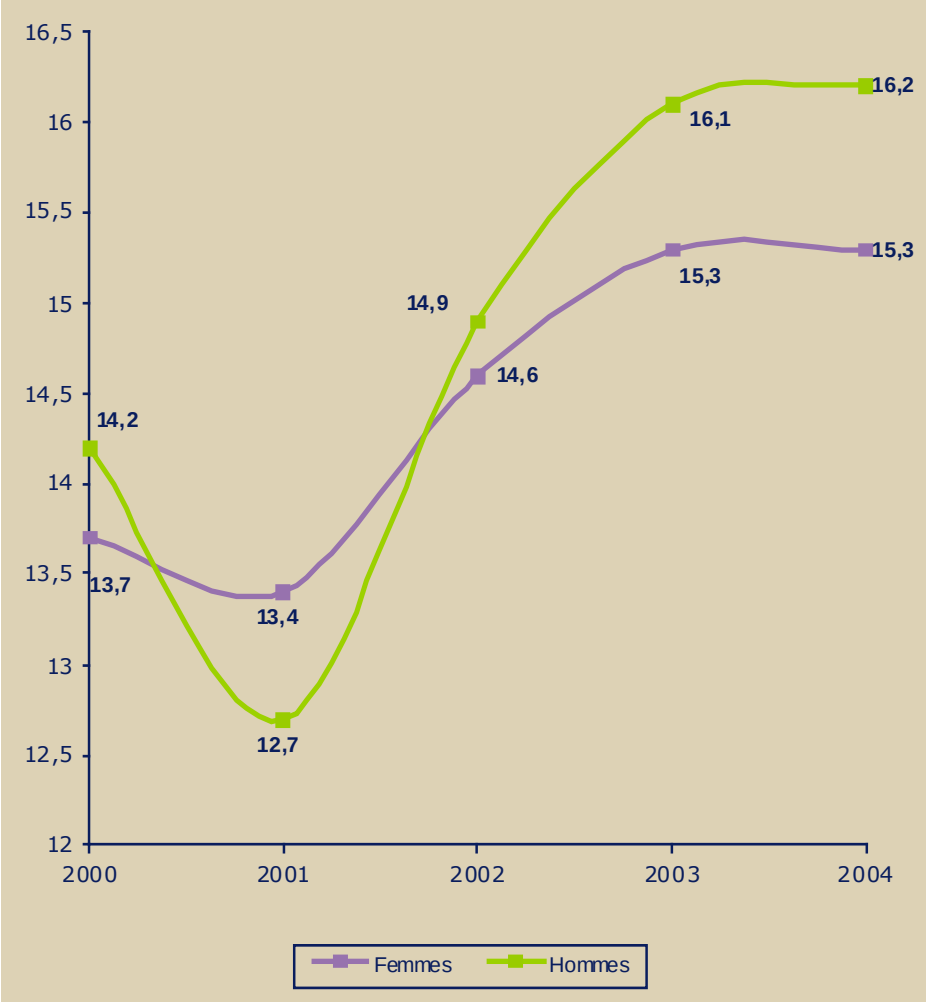

Source : INS-EFT

⇒ Les schémas et tableaux suivants présentent les indicateurs du chômage total en volume (Demandeurs d'Emploi Inoccupés[29] - moyenne annuelle), déclinés en fonction de différents critères de différenciation. Le nombre de Demandeurs d'Emploi Inoccupés évolue à la hausse : +11% en trois ans. Le chômage bruxellois touche près de 94 .000 personnes en 2005.

Cette tendance se confirme tant pour les femmes que pour les hommes.

Graphique 40 – Evolution du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale selon le sexe

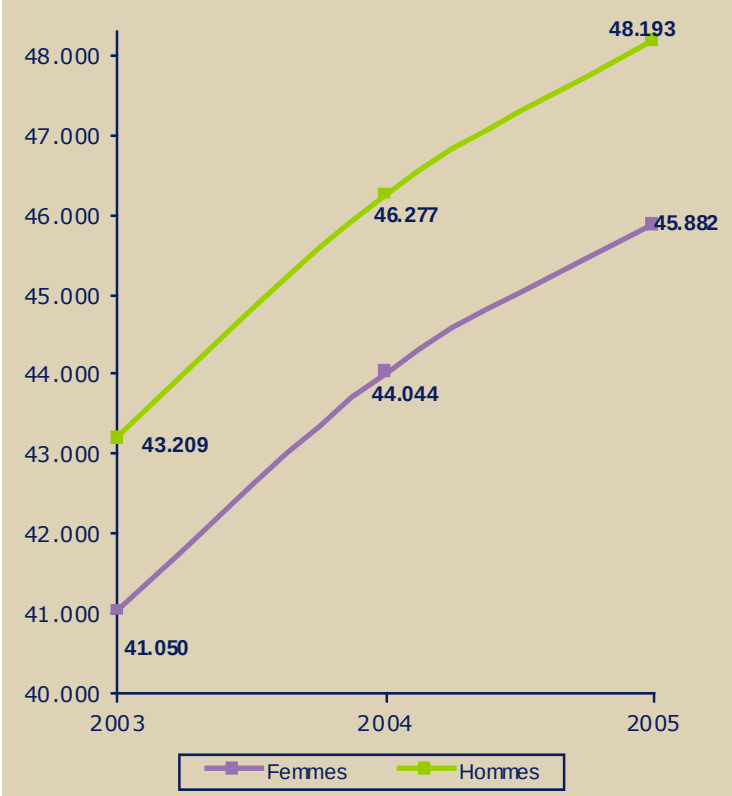

Source : ORBEm

[29] Cette catégorie regroupe, en plus des CCI, les personnes appartenant aux catégories suivantes :
- les jeunes et les jeunes travailleurs en période de stage, inoccupés ;
- les demandeurs d'emploi inoccupés et librement inscrits ;
- les chômeurs admis sur base de prestations à temps partiel volontaire ;
- les autres demandeurs d'emploi inoccupés et obligatoirement inscrits.

L'évolution des trois dernières années montre que c'est la catégorie des « 45 ans et + » qui connaît proportionnellement une hausse plus importante (s'expliquant en partie par la réforme de la législature relative aux chômeurs âgés survenue en 2002).

Tableau 4 – Evolution des taux de chômage en fonction du sexe et de l'âge en Région de Bruxelles-Capitale

	2003		2004		2005	
	Moyenne annuelle	% total DEI	Moyenne annuelle	% total DEI	Moyenne annuelle	% total DEI
Par âge (DEI):						
< de 25 ans	16.335	19,4	16.573	18,3	16.827	17,9
Hommes	8.067		8.191		8.306	
Femmes	8.268		8.381		8.521	
25 à 45 ans	53.457	63,4	56.954	63,1	58.506	62,2
Hommes	27.402		29.126		29.963	
Femmes	26.055		27.828		28.542	
45 ans et plus	14.467	17,2	16.795	18,6	18.742	19,9
Hommes	7.741		8.960		9.923	
Femmes	6.727		7.835		8.819	

Source : ORBEm

La proportion de DEI de nationalité étrangère est proche des 30%, mais évolue à la baisse, du fait, notamment, du phénomène de naturalisations évoqué précédemment dans ce diagnostic. La disparité hommes / femmes s'inverse pour les travailleurs étrangers n'émargeant pas à l'Union des 15. C'est pour cette catégorie, les hommes sont plus nombreux que les femmes et expliquent le différentiel total H/F.

Graphique 41 – Evolution du nombre de DEI en Région de Bruxelles Capitale selon la nationalité

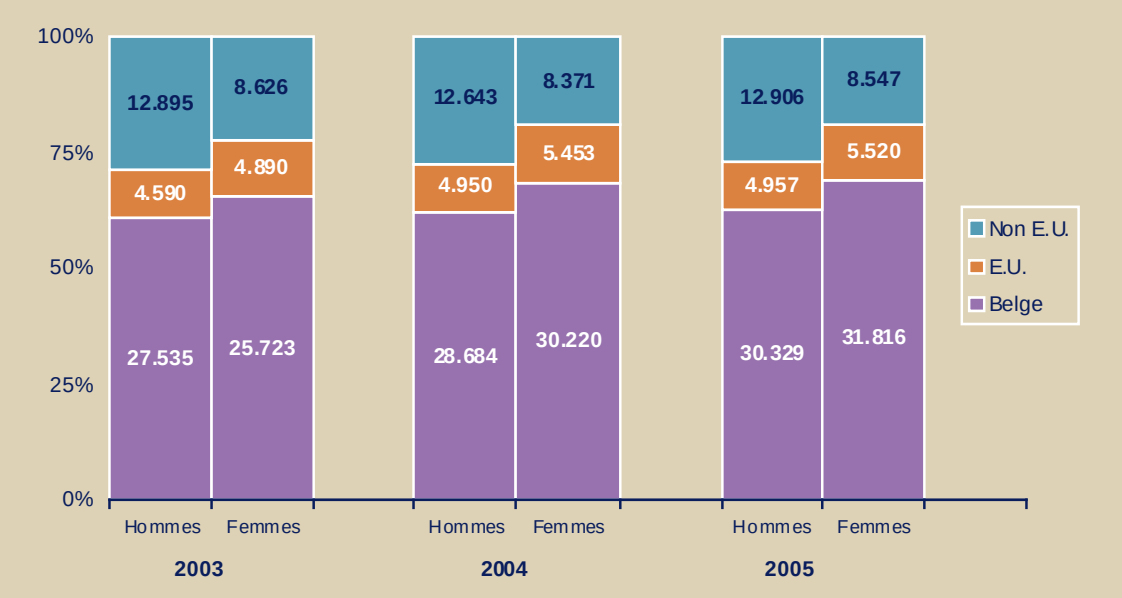

Source : ORBEm

C’est au niveau des DEI de longue durée (> 2 ans) que la situation évolue de manière préoccupante, les autres catégories d’âge suivant une tendance stable (1 an – 2 ans), ou à la baisse (< 1 an). C’est également dans cette seule catégorie que le chômage féminin est plus élevé que le chômage masculin.

Graphique 42 – Evolution du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale selon la durée d’inoccupation

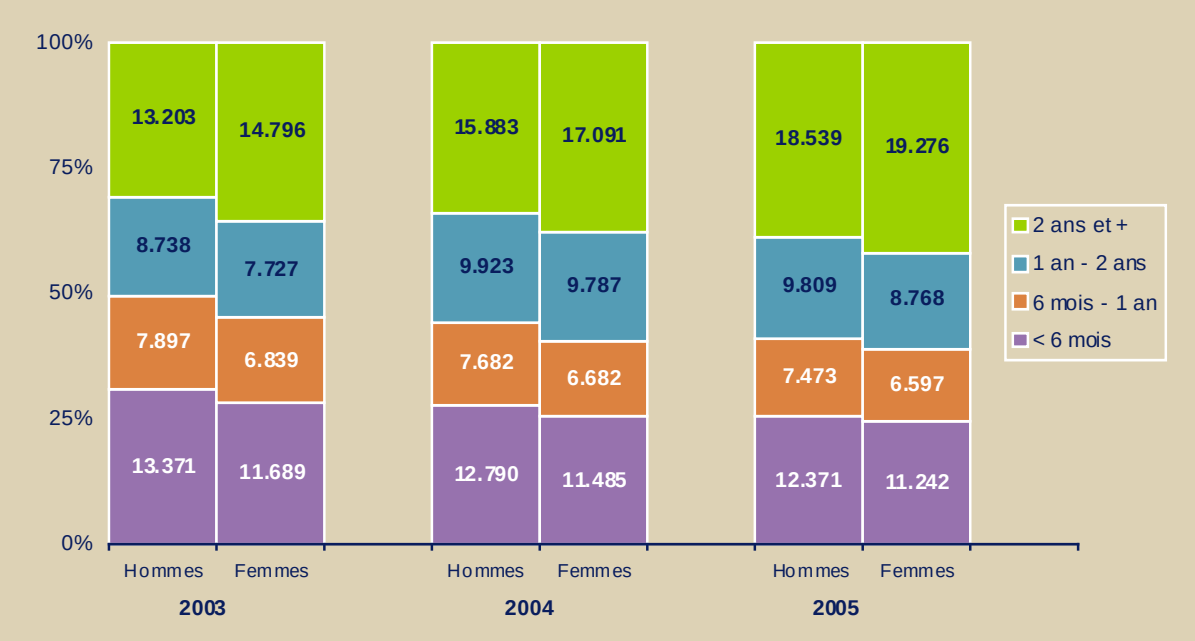

Source : ORBEm

Le chômage de longue durée occupe de fait une place prépondérante dans le chômage bruxellois. Selon les données d’Eurostat (taux de chômage harmonisé), la proportion de chômeurs de longue durée (ancienneté de chômage supérieure à 1 an) se situait en Région bruxelloise à 51% en 2003. C'est largement supérieur à la moyenne européenne (41,8% pour l’UE-15 ou 45,1% pour l’UE-25) et également à la moyenne belge (45,4%). La proportion de chômeurs de longue durée est encore plus marquée sur base des données administratives. Selon cette source, la proportion de chômeurs de longue durée dans le chômage total, depuis 1990, fluctue, en Région bruxelloise, entre 55% et 70%. En 2005, la proportion de chômeurs complets indemnisés de durée supérieure à 1 an s'élevait à 68,8%. Les probabilités de sortir du chômage se réduisent considérablement avec la durée d’inactivité. Le tableau suivant indique que la probabilité de sortir du chômage, pour les personnes âgées entre 25 et 49 ans et quelque soit le niveau d’études, est deux fois plus faible pour les chômeurs de très longue durée (plus de 2 ans) que pour les chômeurs de courte durée (moins de 6 mois).

Tableau 5 - Taux de sortie des chômeurs selon la durée d'inactivité et le niveau d'études

Classe d'inactivité	Niveau d'études		
	1. Faible	2. Moyen	3. Elevé
1. Moins de 6 mois	43,4	54,0	64,9
2. 6 mois à 1 an	34,3	42,6	49,6
3. 1 à 2 ans	33,1	40,1	47,6
4. Plus de 2 ans	21,2	27,5	29,6

Note : CCI de 25 à 49 ans, situation de décembre 2004 à décembre 2005
Source : ORBEM, Calculs Observatoire

1.4.2 La formation

La problématique de la formation des bruxellois doit être également évoquée ici, même si les programmes opérationnels n'intégreront pas directement cette dimension. Elle est étroitement liée à l'emploi.

Si l'on suit le cycle de la scolarité, on constate premièrement que c'est à Bruxelles que les jeunes quittent prématurément l'école en plus grand nombre.

Graphique 43 – Taux de participation à la formation des travailleurs âgés de 25 à 64 ans par Région et par sexe (2004)

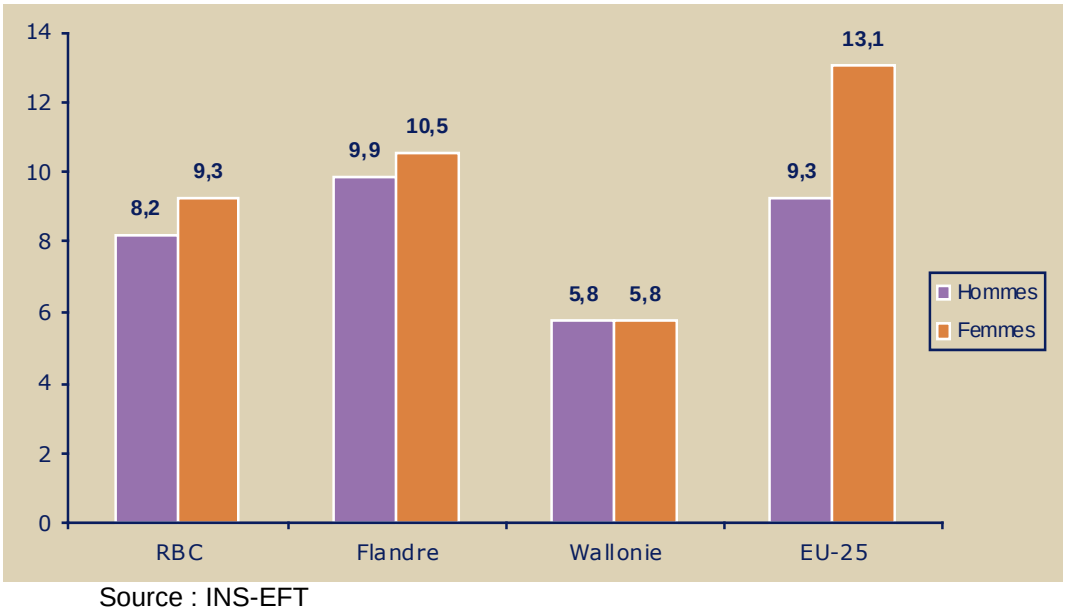

Source : INS-EFT

Pour Bruxelles, ces chiffres suivent une tendance baissière (-2,4% entre 2000 et 2004), davantage marquée que pour la Belgique (-0,4% entre 2000 et 2004), la situation des femmes étant proportionnellement plus négative que dans les autres régions (écart plus faible avec la population masculine). Dans les trois régions, les femmes restent davantage dans l'éducation.

Plus loin dans le parcours, Bruxelles présente un plus faible pourcentage de la population ayant terminé l'enseignement secondaire supérieur. Ce chiffre est systématiquement plus favorable aux femmes. Ici aussi, la Région de Bruxelles-Capitale présente une tendance à la hausse (+4,4% entre 2001 et 2004), plus marquée que pour le pays : +2,7% durant la même période.

Graphique 44 – Pourcentage de la population de 20 à 24 ans ayant terminé l'enseignement secondaire par Région et par sexe en 2004

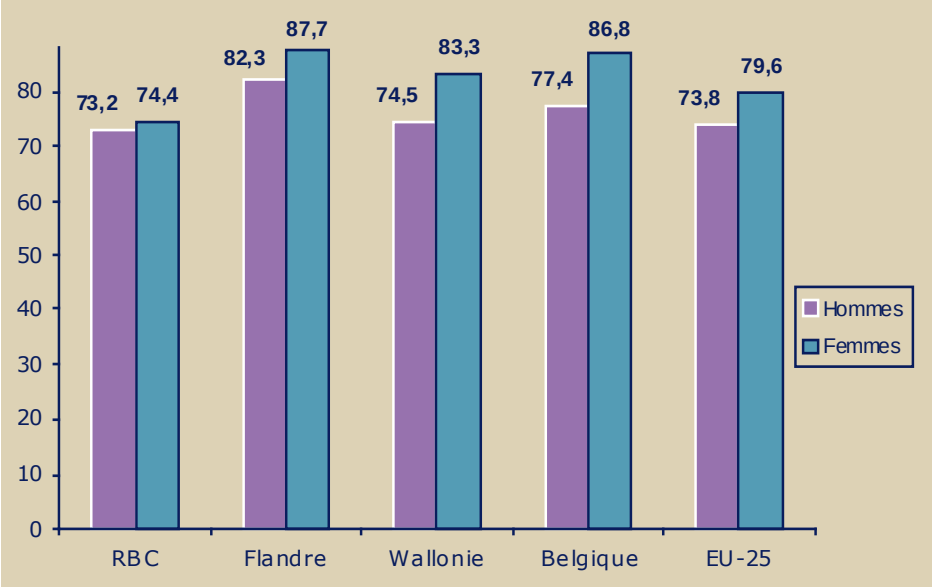

Source : INS – Eurostat

Note : Le pourcentage mentionné pour la moyenne européenne est une donnée provisoire

Les deux schémas qui suivent montrent que le niveau d'étude constitue une garantie importante pour trouver un emploi, mais pas forcément suffisante. La catégorie des personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire est proportionnellement davantage représentée au sein de la population active non-occupée, signalant peut-être un besoin de création d'emplois à qualification moyenne, en plus du besoin d'emplois à qualifications faibles.

Graphique 45 – Population bruxelloise active active non-occupée selon le niveau d'étude en 2004

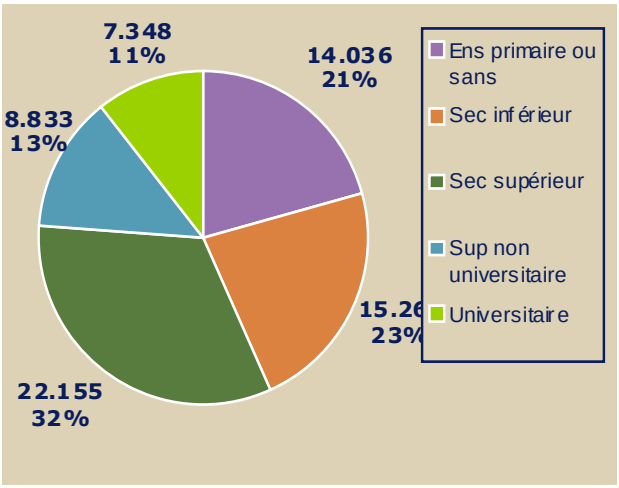

Graphique 46 – Population bruxelloise occupée selon le niveau d'étude en 2004

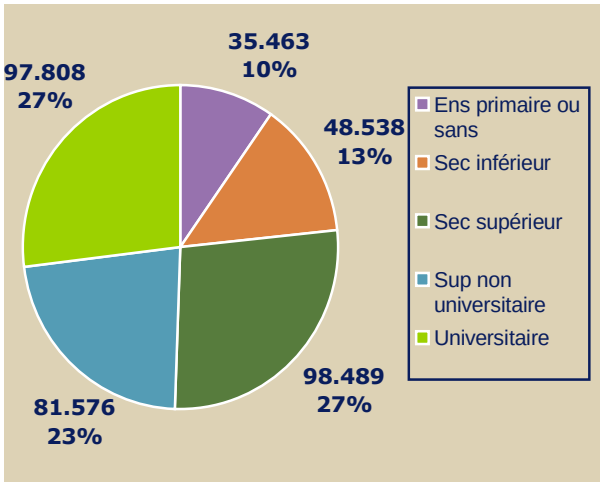

Source : INS - EFT

En ce qui concerne maintenant, la formation sur le marché du travail, on constate que le taux bruxellois de participation à la formation des travailleurs âgés de plus de 25 ans est très proche de la moyenne belge, démontrant aussi et à nouveau que les femmes sont plus présentes dans les dynamiques de formation.

Graphique 47 – Taux de participation à la formation des travailleurs âgés de 25 à 64 ans

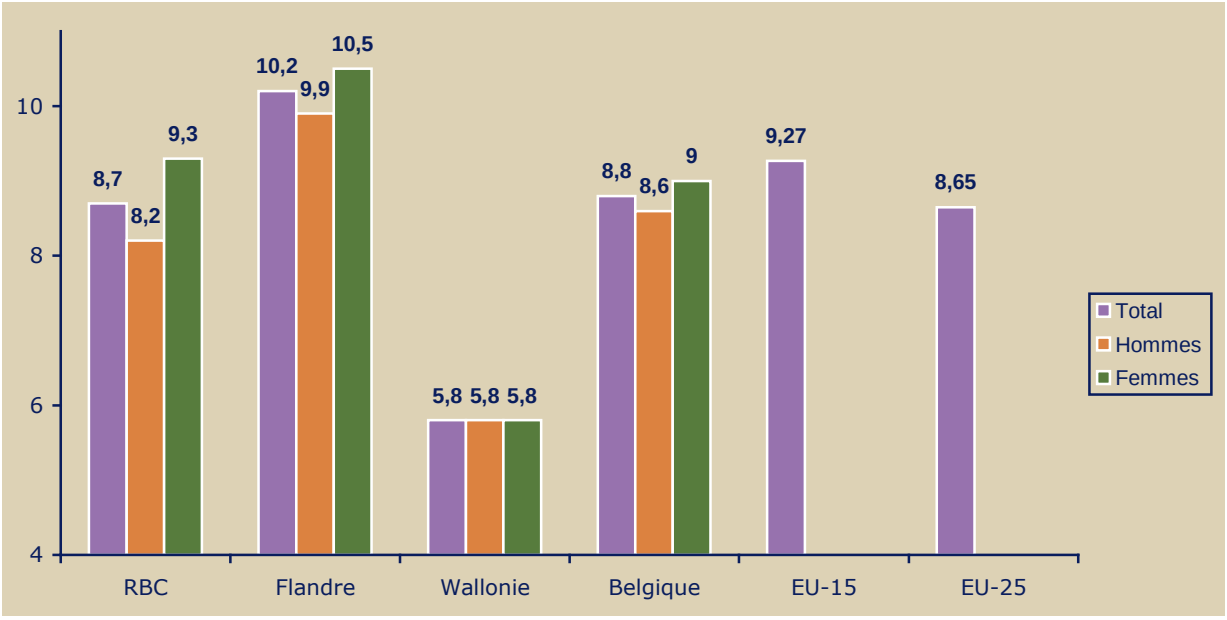

Source : Enquête sur les forces de travail, calculs INS, moyennes annuelles

Le schéma qui suit indique que la propension à se former suit une tendance plus marquée en Région de Bruxelles-Capitale.

Graphique 48 – Evolution tendancielle du taux de participation à la formation des travailleurs âgés de 25 à 64 ans

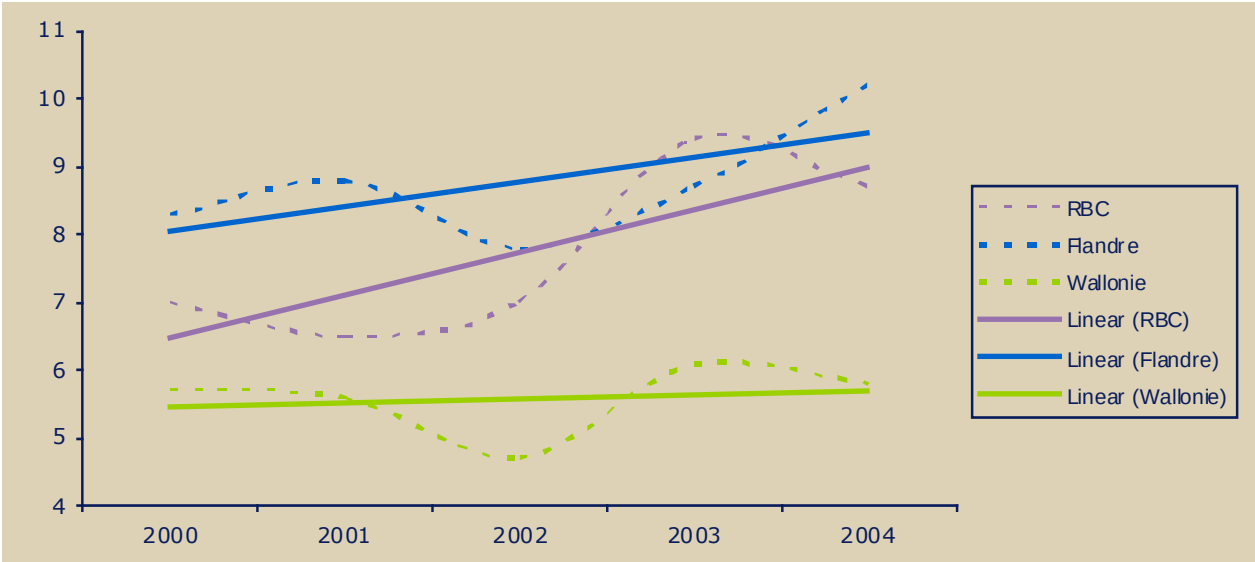

Source : Enquête sur les forces de travail, calculs INS, moyennes annuelles

1.5 Le cadre de vie

Par définition le cadre de vie concerne un large champ de thématiques, particulièrement dans le cadre d'une zone urbaine. Les OSC insistent particulièrement sur les mesures destinées à réhabiliter l'environnement physique, à reconvertir les friches industrielles et à préserver et mettre en valeur le patrimoine historique. Ces dimensions sont particulièrement pertinentes pour la Région de Bruxelles-Capitale dans une dynamique de renforcement de son attractivité.

Les espaces verts les plus étendus sont concentrés en deuxième couronne, principalement au Sud et à l'Est de la capitale. En Région bruxelloise, les surfaces vertes occupent environ 53% du territoire régional. Toutefois, si 81% de la population dispose effectivement, à vol d'oiseau, d'un espace vert ouvert à moins de 300 mètres de son domicile, les 20% d'habitants qui n'en disposent pas résident en majorité dans les quartiers les plus densément peuplés.

La qualité de l'air à Bruxelles est préoccupante et responsable d'une surmortalité importante notamment liée aux particules fines (source : AEA Technology Environment Plc, CAFE CBA Baseline Analysis 2000 to 2020, Janvier 2005).

Carte 1 – Qualité de l'air en Europe

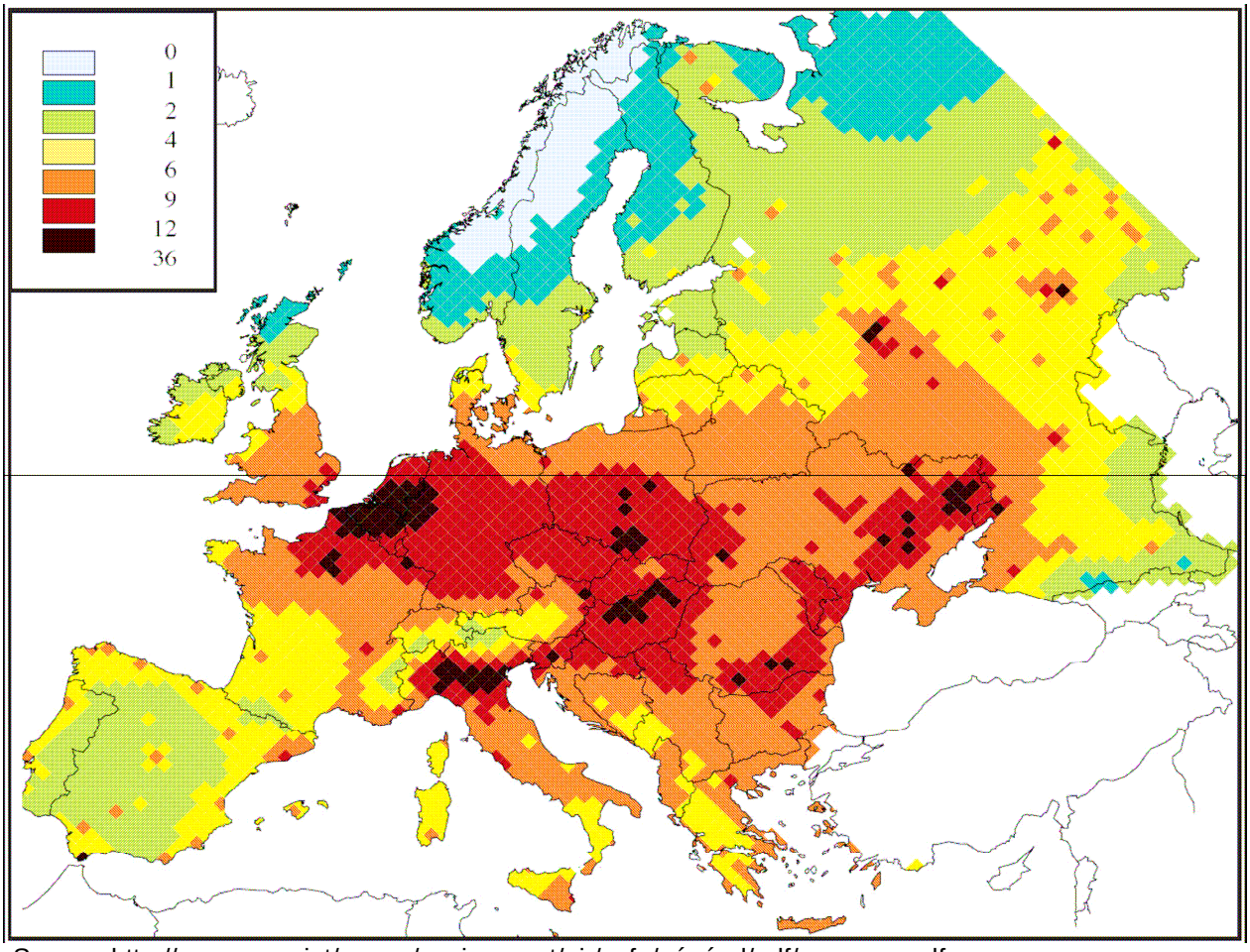

Source :http://europa.eu.int/comm/environnent/air/cafe/général/pdf/map_pm.pdf

En ce qui concerne les **émissions atmosphériques** sur le territoire bruxellois, la part de responsabilité des différentes activités constitue un indicateur intéressant : il révèle par exemple que le transport, la consommation énergétique des logements et du secteur tertiaire représentent les sources les plus importantes de production de CO_2 à Bruxelles. La faible part du secteur industriel est un reflet de la structure économique régionale.

Graphique 49 – Part de la responsabilité des différentes activités dans les émissions atmosphériques en 2001

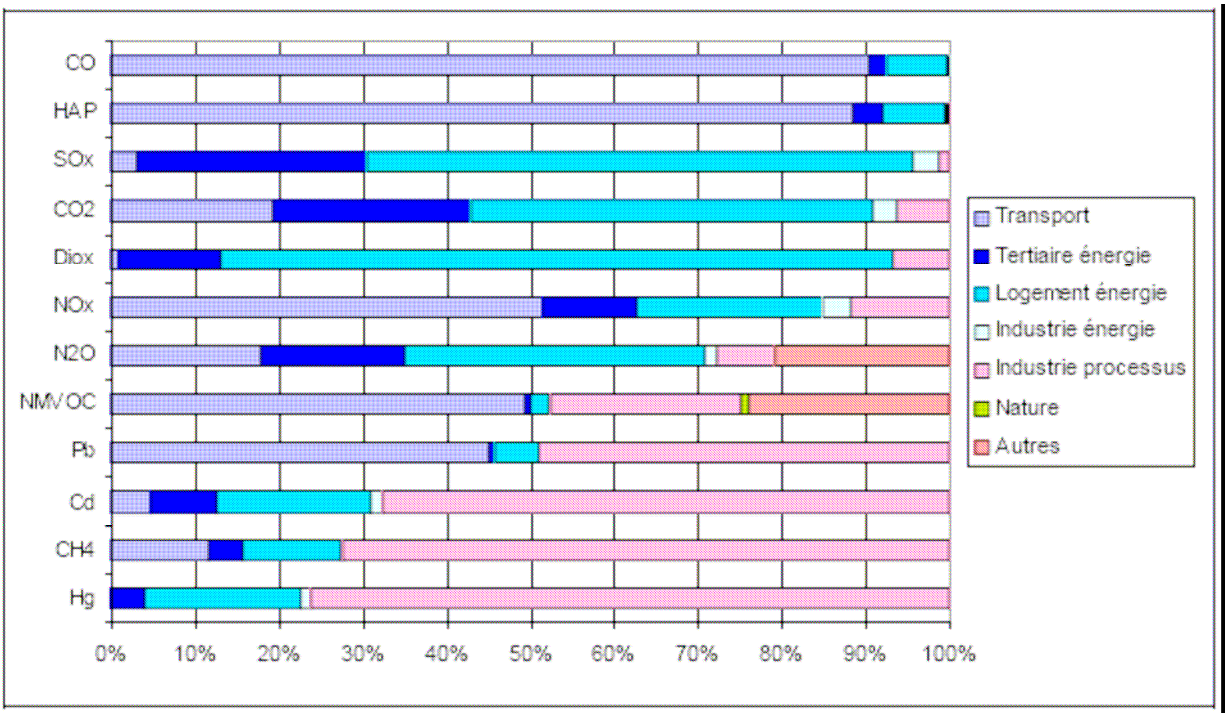

Source: IBGE, extrait du tableau de bord bruxellois d'Indicateurs Environnementaux pour un Développement Durable (2003)

Une des sources principales de pollution de l'air à Bruxelles provient de la **densité du trafic**. Le trafic est aussi le principal responsable de l'émission de particules fines mais aussi de 89.6% des émissions de HAP, de 57.0% de NOX), qui sont des polluants agissant directement sur la santé. Sur base des mesures effectuées au cours des 9 dernières années, l'indice trafic peut être considéré comme mauvais environ un jour par semaine en moyenne. Celui-ci est cependant plus intense en périphérie de Bruxelles (alentours du « ring »), où sont concentrés un grand nombre d'employeurs, qu'à l'intérieur de la ville, où le réseau des transports en commun connaît un succès croissant depuis 2000. En même temps qu'elle importe des travailleurs, la Région de Bruxelles-Capitale importe aussi un stock de pollution supplémentaire.

Si l'on se penche sur les **gaz à effet de serre** tels qu'identifiés par le protocole de Kyoto, le constat était en 2001 que, si la tendance ne changeait pas, Bruxelles atteindrait 4,6 Mt CO_2-eq en 2010 (+14%) alors que l'objectif de Kyoto pour Bruxelles est fixé à 4.1 Mt de CO_2-eq en 2010.

L'analyse met surtout en évidence qu'il y a des besoins très importants à rencontrer dans le domaine de l'efficience énergétique des bâtiments. Le chauffage des bâtiments est la source principale de CO2 principal gaz à effet de serre. Il représente 70% des émissions (tertiaire 23%, logement 47%). L'importance des émissions liées à

ce secteur est dû a la faible performance énergétique des bâtiments qui est particulièrement criantes par rapports aux pays voisins :

Carte 2 – Isolation des murs en Europe (EURIMA)

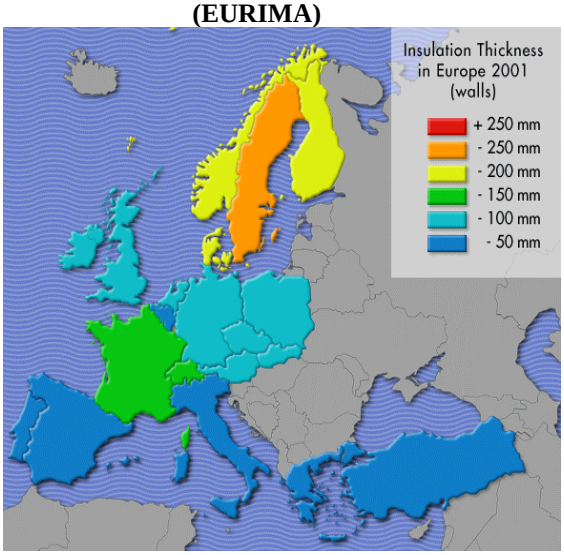

Source : www.eurima.org

Carte 3– Perte d'énergie annuelle par les murs en Europe (EURIMA)

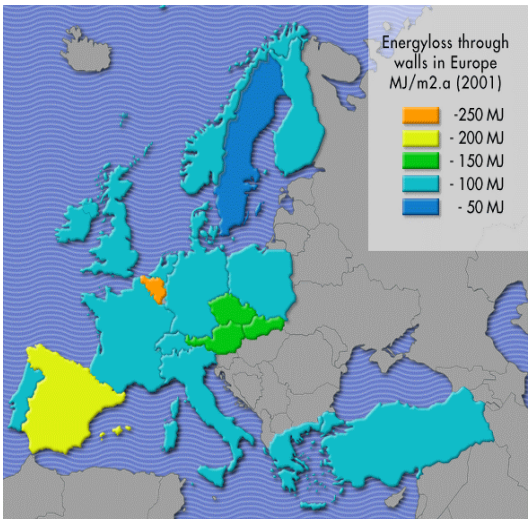

Source : www.eurima.org

En qui concerne la **pollution des sols**, et celle des **chancres et friches urbaines**, thématiques qui sont souvent étroitement liées, une vision précise de la situation n'est pas encore disponible. Un débat parlementaire récent faisait état de l'existence de 6.437 sites potentiellement pollués sur le territoire Bruxellois, en cours d'inventorisation par l'IBGE, en application de l'ordonnance du 13 mai 2004 relative à la gestion des sols pollués. Dans la mesure de sa disponibilité, la liste des sites sera exploitée dans le cadre de la rédaction du programme opérationnel.

La **problématique de l'eau** en Région de Bruxelles-Capitale est actuellement encadrée par le travail de mise en conformité avec la directive cadre eau (DCE), adoptée en décembre 2000 par la Commission européenne. Cette directive a pour but d'établir un cadre communautaire pour la protection et l'amélioration des eaux des Etats membres. Cette réglementation devrait permettre à toutes les eaux européennes, qu'elles soient souterraines ou de surface, intérieures, de transition ou côtières, d'atteindre un état satisfaisant d'ici 2015.

Eu égard à l'approche par bassin qui est préconisée par cette directive, la Région de Bruxelles-Capitale émarge au district hydrographique international de l'Escaut. Les autorités partenaires responsables de ce district et réunies au sein de la Commission Internationale de l'Escaut ont lancé plusieurs actions pour se conformer à la DCE :

- Il s'agit de l'initiative Scaldit, lancée le 1er janvier 2003 et qui se terminera au 31 décembre 2006. Ce projet a pour but de jeter les bases du développement d'une gestion intégrée de l'eau dans le district hydrographique de l'Escaut ;
- Il s'agit aussi d'un premier état des lieux à l'intention de la Commission européenne qui a pour but d'établir un premier bilan de l'état du bassin

(description, pressions, mesures de contrôle effectuées, mesures prises ou envisagées pour améliorer la qualité des eaux) et qui servira de base à l'élaboration d'actions concrètes consignées dans un plan de gestion prévu au plus tard pour 2009.

Le processus de mise en conformité avec la DCE, qui passe par l'identification des premiers éléments de diagnostic, est en cours de mise en œuvre. Un premier document dénommé « faîtier » car il couvre l'ensemble du district, est d'ores et déjà disponible mais contient peu de données spécifiques à la qualité des eaux en Région de Bruxelles-Capitale.

Ce rapport confirme que la Senne, est soumise à de fortes pressions. La Senne est en effet la seule voie naturelle d'évacuation des eaux. Elle recueille aujourd'hui la totalité des eaux pluviales, des eaux usées industrielles et des eaux domestiques de la Région. En cas de fortes pluies, les dépôts de boues et de saletés accumulées dans les conduits sont déversés d'office dans la Senne par la pression de l'eau. Historiquement, les cours d'eau naturels de Bruxelles (Senne, Molenbeek) ont été voûtés pour permettre le développement de l'urbanisation. Un certain nombre de petits ruisseaux non voûtés sont intégrés dans les parcs et les forêts. (Woluwe[30]).

Le canal traversant la région est devenu le « cours d'eau » principal, le seul navigable. Son axe est parallèle au lit de la Senne, ce qui permet, lors d'orages, de la soulager ainsi que l'ensemble du réseau hydrographique de la Région. Pour limiter les inondations, la construction de bassins d'orage s'est avérée nécessaire.

Des stations de mesures ont été disposées le long du réseau hydraulique principal de la Région : deux points ont été retenus sur la Senne, deux sur le Canal et un sur la Woluwe, à la sortie de la Région de Bruxelles-Capitale. La fréquence de prélèvement de ces échantillonnages a été fixée à une fois par mois.

Différents paramètres indicateurs de la qualité générale du milieu ont été analysés aux stations choisies : il s'agit des métaux lourds, de 17 substances dangereuses ainsi que des substances définissant les normes de qualité de base conformément à l'Arrêté Royal du 4 novembre 1987. Les résultats des réseaux de mesures effectuées en 2001 ont révélé que les objectifs de qualité de l'eau ne sont pas respectés pour le xylène et le toluène. Les études révèlent également que la Senne a une mauvaise qualité biologique et physico-chimique. Cette qualité ne s'améliore pas durant son trajet bruxellois car les eaux usées s'y déversent directement sans traitement. On relève également une augmentation de la température dans ce milieu pauvre en oxygène qui provoque la libération de gaz toxiques et la prolifération de micro-organismes nocifs pour l'écosystème. Enfin, la pollution des boues de la Senne par les métaux lourds est élevée.

La qualité biologique des eaux du Canal est moyenne, mais elle se détériore lors de déversements accidentels de polluants et lors de transferts importants de l'eau de la Senne en cas d'orage. Sa qualité physico-chimique est très mauvaise à son entrée dans la Région. Les boues du Canal présentent aussi une forte pollution.

On retiendra enfin qu'un projet de maillage bleu est en phase de développement, qui vise à faire revivre les rivières et les eaux claires, remettre en valeur l'eau et les zones

[30] Le bassin de la Woluwe est celui qui exerce la plus grande influence sur l'environnement bruxellois. Grâce à de nombreuses mesures, la Région a su préserver la bonne qualité de ses eaux nettement supérieure à celle des eaux de la Senne.

humides de la Région, notamment la mise à ciel ouvert de la Woluwe qui présente une bonne valeur biologique.

Les étangs bruxellois couvrent 0,6% de la surface régionale et sont tous artificiels.

Enfin, mentionnons certains résultats de l'enquête socio-économique menée en 2001 qui, mise en rapport avec le recensement de 1991, dresse un état des lieux de **l'indice de satisfaction des Bruxellois** par rapport aux trois indicateurs que sont la qualité de l'air, la propreté du voisinage et la tranquillité. Outre le fait que ces facteurs se présentent comme des problématiques aiguës dans toutes les zones urbanisées en Belgique par rapport à la moyenne Belge, cette enquête confirme, ici aussi, les disparités infra-régionales. Certaines communes de la deuxième couronne semblent être fortement appréciées pour leur qualité de vie, les indices les plus faibles étant enregistrés en première couronne et, pour la tranquillité, dans les communes proches des flux aériens en lien avec l'aéroport de Bruxelles-National.

Tableau 6 – Indicateurs de qualité de vie en Région de Bruxelles-Capitale

	Qualité de l'air	La propreté du voisinage	la tranquilité
Comparaison par rapport à la moyenne belge			
Belgique	**113,4**	**123,8**	**107,2**
Région flamande	118,4	131	113,3
Région wallonne	113,7	117,6	104,2
Région de Bruxelles-Capitale	**84**	**103**	**81,6**
Anvers	79,3	107,1	87
Gand	86,7	111,4	91,5
Charleroi	70,7	92,1	72,1
Liège	76,3	87,5	76,8
Comparaison par rapport à la moyenne bruxelloise			
Anderlecht	80,4	96	76
Auderghem	103,3	125,3	101,7
Berchem-Ste-Agathe	97,2	117,3	94,3
Bruxelles-ville	72,4	92,6	72,8
Etterbeek	77,7	94,3	81,2
Evere	85,8	113,3	73,3
Forest	79,5	94,2	79,6
Ganshoren	93,3	120	88,7
Ixelles	76,7	95,6	81,5
Jette	95,6	113,8	89,6
Koekelberg	76,1	103	71,8
Molenbeek-St-Jean	74,9	90,4	70,2
Saint-Gilles	64,7	83,4	66,4
Saint-Josse-ten-Noodde	57,1	72,7	53,6
Schaerbeek	68,6	86,3	68,4
Uccle	101,4	119,8	98,5
Watermael-Boitsfort	130,8	136,8	125,3
Wolowe-St-Lambert	100,9	130,1	93,5
Woluwe-St-Pierre	121,9	145,8	111,1

Source : 9ème rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale, Observatoire de la Santé et du Social Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale.I.6. La cohésion sociale

1.6 La cohésion sociale

1.6.1 Les dynamiques d'exclusion

Les indicateurs sociaux mettent en évidence la précarité et l'exclusion d'une partie importante de la population vivant à Bruxelles.

Parmi les indicateurs sociaux qui font état de cette exclusion à Bruxelles, citons entre autres

- le nombre important de bénéficiaires de l'aide sociale : le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration qui a plus que doublé entre 1994 et 2004. Par ailleurs, le taux de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou du droit à l'aide sociale pour mille habitants se monte à 25,7 à Bruxelles et est le plus élevé des trois Régions près de deux fois le taux wallon (13,3) et près de quatre fois le taux flamand (6,5).

Graphique 50 – Nombre de bénéficiaires du RIS par rapport à la population totale par commune en Région de Bruxelles-Capitale en Décembre 2004

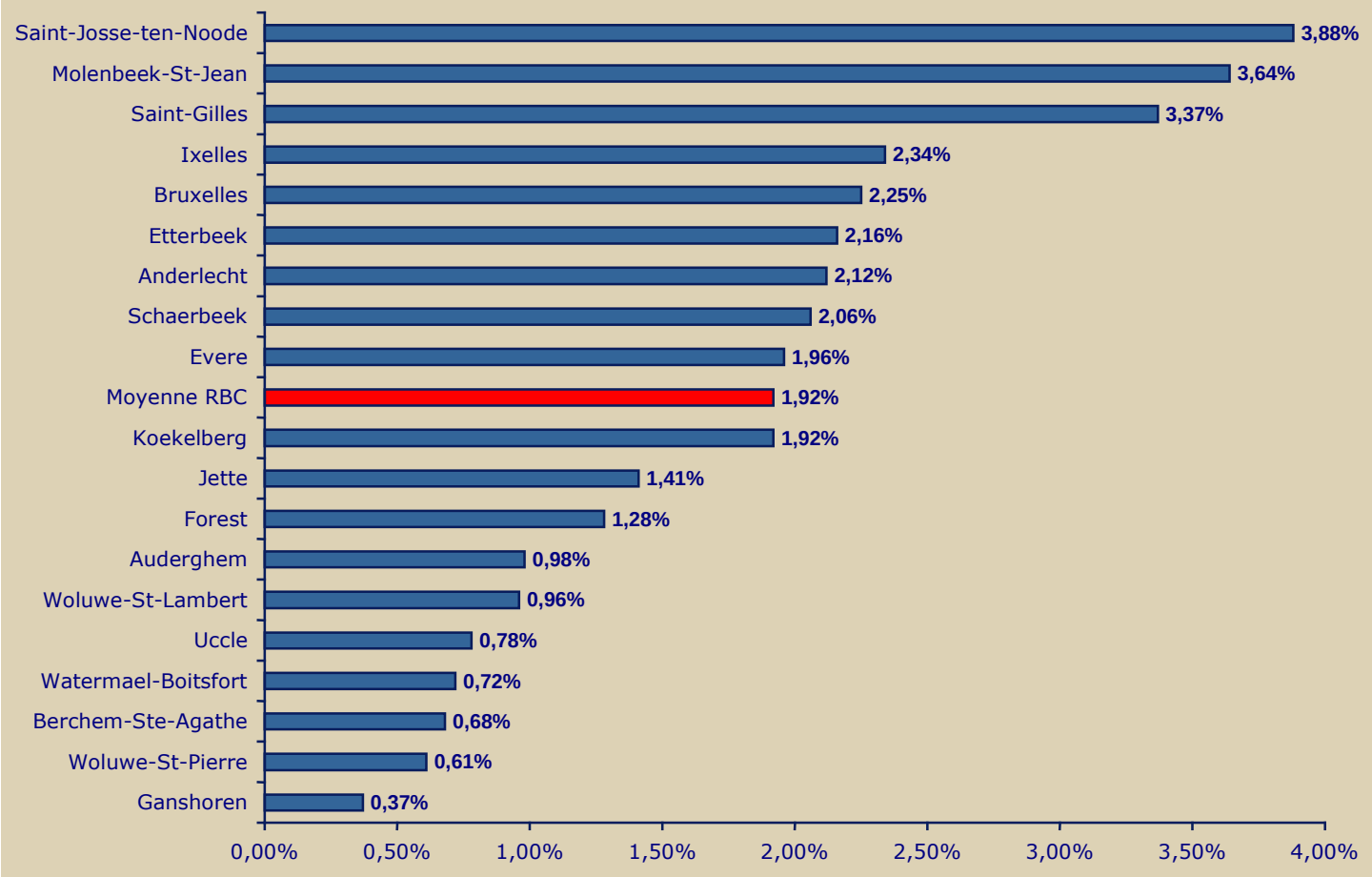

Source : SPP Intégration Sociale, INS

- L'exclusion de certains groupes. Outre le taux de chômage élevé, certains groupes plus que d'autres sont par ailleurs davantage susceptibles d'exclusion: les jeunes qui ont des difficultés d'acquérir une première expérience

professionnelle, les « peu qualifiés » et les chômeurs de longue durée dont les chances de sortir du chômage sont moindres, les femmes qui rencontrent davantage de difficultés pour sortir du chômage et qui sont donc relativement plus représentées parmi les demandeurs d'emploi de très longue durée, les demandeurs d'emploi aspirant à une profession d'ouvrier qui restent majoritaires dans les chiffres du chômage bruxellois (alors que ce type d'emploi a diminué à Bruxelles), les populations de nationalité étrangère caractérisées par une précarité plus importante de l'emploi. Il est à souligner qu'une partie importante des demandeurs d'emploi cumulent ces facteurs d'exclusion de sorte que l'insertion sera alors dans ce cas d'autant plus complexe.

1.6.2 Les inégalités hommes - femmes

L'Observatoire bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications a réalisé récemment deux études relatives aux inégalités entre les femmes et les hommes[31] qui ont permis de mettre en évidence des dimensions spécifiques à la Région bruxelloise et à ses habitants par rapport à la problématique du genre.

Femmes faiblement qualifiées

Le fait que c'est à Bruxelles que l'on note la proportion la plus importante de femmes hautement qualifiées ne doit pas faire oublier le nombre élevé de femmes faiblement qualifiées. En dépit de la régression de la proportion de personnes faiblement qualifiées dans les groupes d'âge plus jeunes, le problème reste réel. Près d'une femme bruxelloise sur quatre âgée entre 25 et 29 ans ne dispose pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, contre 13,1% en Région flamande et 21% en Région wallonne. Les femmes bruxelloises faiblement qualifiées participent moins au marché de l'emploi que les hommes faiblement qualifiés. Dans les deux autres régions, les femmes faiblement qualifiées ont plus souvent une activité professionnelle. Les femmes bruxelloises faiblement qualifiées sont davantage confrontées au chômage. Plus d'un quart de ces femmes sont au chômage et en outre souvent au chômage de longue durée. Près de la moitié des demandeuses d'emploi faiblement qualifiées cherchent du travail depuis plus de deux ans. Cette proportion est de l'ordre de 1 sur 3 pour les demandeuses d'emploi qui disposent d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Participation au marché de l'emploi et maternité

Le fait d'avoir des enfants constitue un frein à la participation des mères au marché de l'emploi plus important pour les Bruxelloises que pour les femmes dans les deux autres régions. Avoir des jeunes enfants est également, pour les femmes, un obstacle sérieux à la sortie du chômage. La pénurie de structures d'accueil, tant d'un point de vue quantitatif (nombre de places) que qualitatif (horaires souples, coût,…), constitue un obstacle supplémentaire à la participation des femmes au marché de l'emploi lorsque celles-ci ont de jeunes enfants. Alors que 7 femmes sur 10 hautement qualifiées sans enfant ont quitté le chômage au bout d'une année, seulement un peu plus de la moitié des femmes hautement qualifiées ayant des enfants sortent du chômage. Les

[31] Observatoire Bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications :
- "Situation des femmes sur le marché du travail en Région de Bruxelles-Capitale", 2004
- "La politique de l'emploi et de la formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale sous l'angle du genre", 2005.

demandeuses d'emploi de courte durée sans enfant connaissent un taux de sortie de 62%, tandis que le taux de leurs homologues qui ont des enfants ne s'élève qu'à 45%.

Les conditions liées à l'utilisation des structures d'accueil (attestation de l'employeur, coût,…) ne tiennent pas compte de la situation spécifique des demandeurs d'emploi. Le besoin de structure d'accueil pour les jeunes enfants constitue pour les femmes un piège important à l'emploi.

Femmes isolées avec enfants

Les femmes isolées avec enfant(s) constituent un groupe important en Région bruxelloise : 32% des familles avec enfants en Région bruxelloises sont des familles monoparentales alors que ce pourcentage est de 25% en Région wallonne et de 17% en Région flamande. La situation des femmes ayant charge de famille est plus difficile lorsqu'elles sont seules à assumer la charge des enfants. Les difficultés organisationnelles sont multipliées lorsqu'une seule personne fait face aux besoins de toute une famille (temps de déplacement, contraintes des horaires dans les structures de garde,…). L'exercice d'un travail ou, au minimum, la perception d'un revenu de remplacement devient aussi un impératif pour subvenir aux besoins de la famille. Bien que le taux d'emploi des femmes isolées avec enfants soit inférieur à celui des femmes seules sans enfant et des femmes avec un partenaire, nombre d'entre elles souhaitent trouver du travail. Dans la Région bruxelloise, 55% des mères isolées âgées entre 25 et 49 ans travaillent. En Région flamande et en Région wallonne, leur taux d'emploi s'élève à respectivement 68% et 50%. Quant aux femmes bruxelloises avec un partenaire et un enfant, deux tiers d'entre elles ont un travail. Le taux de chômage des femmes isolées s'élève à 28% et est le plus élevé de la Région bruxelloise. Ce taux est de l'ordre de 11% chez les femmes bruxelloises avec un partenaire et un enfant.

Femmes de nationalité ou d'origine étrangère

Les femmes de nationalité ou d'origine étrangère ont un très faible taux de participation au marché de l'emploi. Que ce soit en raison d'habitudes culturelles, pour des raisons personnelles ou encore en raison de discriminations à l'embauche, les femmes d'origine étrangère exercent moins souvent une activité professionnelle que les femmes belges. Une femme bruxelloise sur quatre est de nationalité étrangère et les femmes de nationalité belge comptent une proportion importante de femmes d'origine étrangère. Pour accroître leur participation au marché de l'emploi, il y a lieu de tenir compte tant de leur origine que de leur condition de femme – elles peuvent faire l'objet d'une double discrimination. En outre, les femmes non européennes sont également confrontées au phénomène de l'ethno-stratification du marché du travail. A Bruxelles, les femmes hautement qualifiées de nationalité non européenne ont un taux d'emploi de 38%, alors que ce taux se monte à 78% chez les femmes belges. Leur taux de chômage est aussi nettement plus élevé (respectivement 33% et 6%). Du côté des hommes, si des différences non négligeables existent entre les Belges et les personnes de nationalité non européenne, elles sont toutefois légèrement moins marquées.

Moindre accès aux formations professionnelles pour les demandeuses d'emploi

En général, les demandeurs d'emploi bruxellois, aussi bien les femmes que les hommes, participent moins à la formation professionnelle que les demandeurs d'emploi flamands ou wallons. Ce constat est préoccupant si on tient compte du fait que les demandeurs d'emploi bruxellois ont en moyenne un plus faible niveau de qualification alors que le marché du travail bruxellois est le plus exigeant en termes de qualifications. Ce constat est également en contraste avec la participation à la formation des

travailleurs bruxellois. Leur participation est plus élevée que la moyenne belge, mais plus faible que les objectifs formulés au niveau européen.

Le moindre accès à la formation professionnelle risque d'augmenter la dualité entre les travailleurs et les chômeurs, mais également entre les femmes et les hommes.

Il ressort en tout cas des données de l'ORBEM que les chercheuses d'emploi âgées de moins de 30 ans ayant des enfants suivent moins souvent une formation professionnelle que celles de la même classe d'âge sans enfant. Ce constat concerne de manière plus marquée les femmes faiblement qualifiées tandis que les différences sont nettement moins marquées pour les femmes hautement qualifiées. La difficulté d'accès aux crèches concernerait de manière plus aiguë les femmes peu qualifiées et, dans une moindre mesure, les détentrices d'un diplôme de l'enseignement secondaire, et représente donc un obstacle plus important pour ces femmes si elles souhaitent suivre une formation professionnelle. Ce phénomène risque, par ailleurs, de creuser le fossé existant au sein de la Région bruxelloise entre les femmes peu qualifiées et les femmes très qualifiées.

1.6.3 Les discriminations

Si les difficultés d'intégration sur le marché du travail des populations issues de l'immigration sont générales dans l'ensemble de l'Union européenne, l'acuité de la problématique apparaît plus grande dans certaines régions européennes, en particulier dans les zones urbaines à forte densité de population issue de l'immigration. La Région bruxelloise connaît une très forte concentration de population étrangère ou d'origine étrangère.

Dans un contexte bruxellois marqué par un chômage élevé, les populations étrangères ou d'origine étrangère sont particulièrement confrontées à ce phénomène d'exclusion économique et sociale. Elles occupent la position la moins favorable sur le marché du travail. Elles cumulent des faibles taux d'emploi et des taux de chômage élevés. La dégradation du marché du travail, en particulier la disparition d'une partie des emplois peu qualifiés et des emplois ouvriers, accentue la vulnérabilité dans l'insertion professionnelle de ces populations. A cette détérioration du marché de l'emploi s'ajoute un phénomène de discrimination à l'embauche vis-à-vis des candidats d'origine étrangère, en particulier des minorités dites « visibles ».

Les discriminations constituent un traitement inégalitaire et une forme d'éviction importante de ces populations. Plusieurs études ont prouvé scientifiquement et incontestablement l'importance des phénomènes discriminatoires. Une première étude réalisée par l'Université Libre Bruxelles (ULB) en 1997[32] a montré l'importance des phénomènes discriminatoires en réalisant des tests de situation c'est-à-dire en comparant le comportement des employeurs face à des candidats d'origine belge et d'autres candidats d'origine étrangère qui présentaient des profils professionnels identiques. Ils ont mesuré un taux de discrimination nette de 34% en RBC. Une étude réalisée plus récemment en 2004 par l'ULB et par la Katholieke Universiteit Leuven (KUL)[33] a montré la persistance des phénomènes discriminatoires en Région

[32] Arrijn P., Felds S., Nayer A. (dir.), *La discrimination à l'embauche en raison de l'origine étrangère* - Contribution belge à la recherche comparative du Bureau International du Travail, Services fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles, 1997, Bruxelles.

[33] Martens A., Ouali N. et al, *Discriminations des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale*, 2005, Bruxelles.

bruxelloise. L'un des volets de cette étude concernait à nouveau des tests de situation. Plutôt que d'avoir recours à des acteurs, les chercheurs ont suivi cette fois pendant trois mois des jeunes demandeurs d'emploi dans leurs démarches de recherche d'emploi. Au cours des trois mois durant lesquels les répondants ont été suivis, il a été établi que la moitié d'entre eux ont été discriminés au moins une fois au cours de leur recherche d'emploi.

Quatre grandes conclusions peuvent être dégagées de ces études :

1. L'importance des phénomènes discriminatoires en raison de l'origine ;
2. La persistance des discriminations dans le temps ;
3. L'acquisition de la nationalité belge ne protège pas de la discrimination qui touche les minorités dites "visibles" (sur base de l'apparence physique, du nom,...) ;
4. Et enfin, la discrimination frappe tant les femmes que les hommes d'origine étrangère, tant les travailleurs hautement que faiblement qualifiés ;

A ce phénomène discriminatoire, d'autres facteurs peuvent également expliquer de manière générale une insertion sur le marché du travail plus complexe pour les populations étrangères ou d'origine étrangère tels que l'origine sociale, les réseaux sociaux moins développés, l'accès plus limité à l'information, les problèmes administratifs liés à la nationalité étrangère, les niveaux de formation pour une partie des immigrés (et l'analphabétisme), le problème d'équivalence des diplômes ou de non-reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger, la réduction des emplois ouvriers, le manque d'expérience professionnelle valorisable, le manque de connaissance du néerlandais…

Ainsi, la population extra-communautaire est touchée trois fois plus par le chômage que les Belges. De plus, si la hausse de la scolarité réduit le risque de chômage, on constate encore des différences significatives quant au taux de chômage, pour un même niveau d'études, entre les étrangers extra-communautaires d'une part et les Belges d'autre part. Le taux de chômage des diplômés extra-communautaires est quatre fois supérieur, ce qui illustre qu'outre la scolarité, d'autres facteurs explicatifs interviennent. Ainsi, l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur représente pour ces populations un avantage moindre pour l'insertion sur le marché du travail. Leurs investissements en formation sont donc moins valorisés.

Il convient de relever les limites que présente le recours à la seule variable « nationalité » lorsqu'il s'agit d'évaluer l'ampleur de la population potentiellement victime des facteurs d'exclusion que l'on vient d'évoquer. Si, en 2005, 10% de la population est de nationalité extra Union européenne, il faut également rappeler que, ces dernières années, on a observé un grand nombre de naturalisations en Belgique et particulièrement à Bruxelles. Si ces personnes sont devenues Belges d'un point de vue légal, elles n'en demeurent pas moins des victimes potentielles de mécanismes discriminatoires sur le marché du travail tout comme dans d'autres domaines. De 1990 à 2003, on a assisté à 156.000 naturalisations rien qu'en Région bruxelloise[34], soit plus de 15% de la population bruxelloise. Cette dernière décennie, les naturalisations concernent de plus en plus les ressortissants des pays tiers à l'Union européenne, et ce

[34] A titre de comparaison, pour la même période, le nombre de naturalisations pour l'ensemble de la Belgique s'élève à un peu moins de 450.000 personnes.

de manière encore plus notable à Bruxelles. 95% de ces naturalisations concernaient des personnes de nationalité extra Union européenne : soit environ 54% de personnes de nationalité marocaine, 13% de personnes de nationalité turque et 10% de Sub-sahariens.

Les pratiques discriminatoires à l'embauche représentent donc un des obstacles majeurs de l'accès à l'emploi pour une part très importante de la population bruxelloise. L'étude de l'ULB et la KUL a également souligné l'ethnostratification du marché du travail à Bruxelles. Les travailleurs d'origine marocaine, turque ou sub-saharienne (naturalisés belge ou non) se retrouvent plus souvent que les autres (Belges « autochtones ») dans les secteurs délaissés en raison des conditions de travail défavorables (intérim, nettoyage, bâtiment, horeca, soins de santé). En revanche, ils sont pratiquement absents d'autres secteurs, et certainement de ceux dont les salaires moyens sont les plus élevés (services financiers, informatique, poste et télécommunication, chimie, bureaux d'étude, services publics…).

On constate aussi une répartition inégale selon le statut (ouvrier) et ils se retrouvent également dans des statuts de travail atypiques (travail temporaire par exemple).

En bref, selon leur origine, les travailleurs n'ont pas les mêmes chances d'accéder à l'emploi, et en particulier aux meilleurs emplois.

Ainsi, le caractère multiculturel de la Région bruxelloise et l'importance des phénomènes discriminatoires à l'embauche qui y ont été décelés, expliquent la nécessité d'intégrer la lutte contre les discriminations dans les priorités de la Région.

2 ANALYSE SWOT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

2.1 Méthodologie

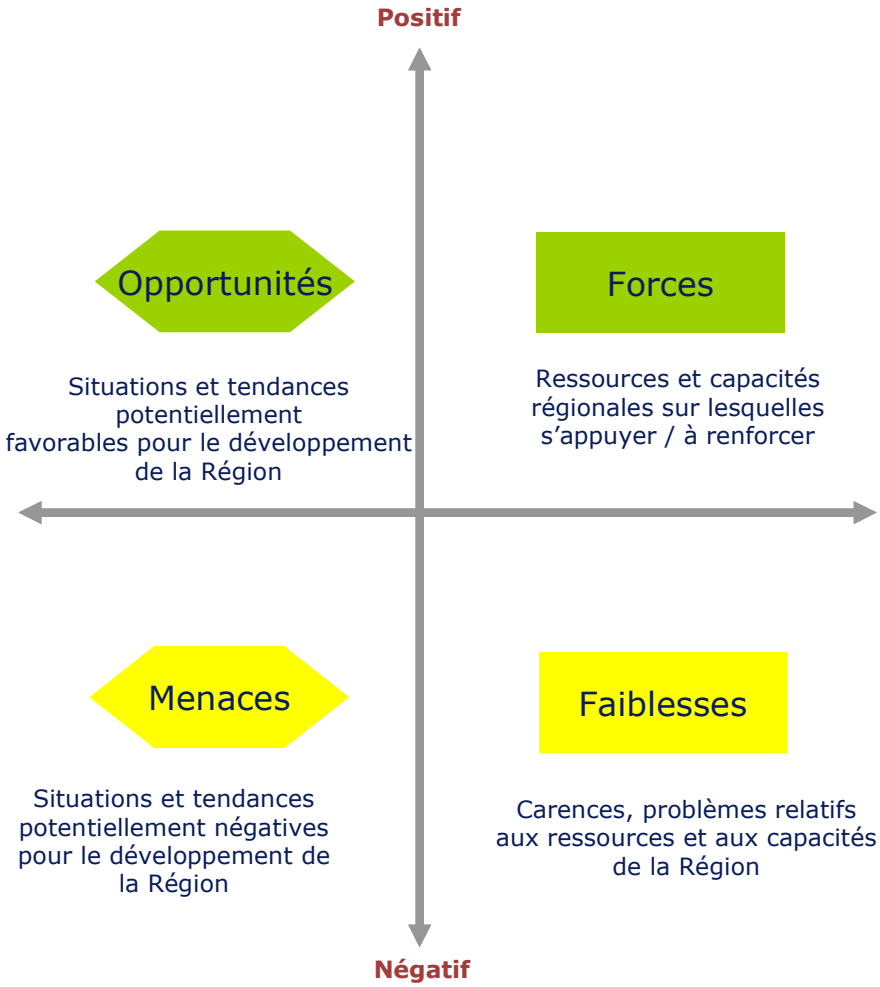

Pour identifier les axes stratégiques de développement de la Région de Bruxelles-Capitale, nous avons eu recours à l'analyse SWOT. Cette analyse SWOT porte sur la Région de Bruxelles-Capitale dans son ensemble, dans la mesure où **cette contribution bruxelloise au CRSN ne définit pas de zone d'intervention** mais vise un approfondissement du diagnostic destiné à valider la pertinence du maintien d'une approche concentrée dans le cadre de la programmation et d'éventuelles modifications à cette approche. Le diagnostic démontre par ailleurs, à l'appui d'une série d'indicateurs soulignant la dualisation de la Région, la nécessité de concentrer l'intervention du FEDER sur les espaces les plus touchés par ce phénomène.

Nous souhaitons émettre plusieurs remarques dans le cadre de cette analyse SWOT :

- la plupart des forces et faiblesses identifiées par l'analyse SWOT sont documentées dans le diagnostic. L'analyse intègre également des éléments qualitatifs (exemples : patrimoine historique et culturel de qualité, couverture sociale de qualité) ou des faits connus (exemples : limites administratives du territoire, concentration d'universités en deuxième couronne).

- la frontière entre les éléments internes (forces faiblesses) et externes (opportunités, menaces) est parfois difficile à définir et il donc est utile de s'appuyer les éléments de diagnostic pour déterminer les éléments sur lesquels le programme pourra agir et ceux qui s'imposeront à lui indépendamment de l'intervention envisagée ;

- contrairement aux forces et faiblesses qui sont illustrées par le diagnostic, toutes les menaces et opportunités ne sont pas forcément documentées par des indicateurs, mais reposent sur des tendances conjoncturelles généralement reconnues comme pertinentes.

- l'analyse SWOT a été subdivisée en plusieurs volets thématiques pour en favoriser la lisibilité. Elle doit cependant être comprise comme un seul ensemble dont les éléments sont inter-reliés. Une matrice d'impact croisée a été également réalisée qui met en évidence que les facteurs confirmant la dualisation de la Région de Bruxelles-Capitale sont les plus handicapants pour son développement.

2.2 Analyses thématiques

2.2.1 ECONOMIE et innovation

1. Dynamique économique

Schéma 2 – Analyse SWOT de la dynamique économique en Région de Bruxelles-Capitale

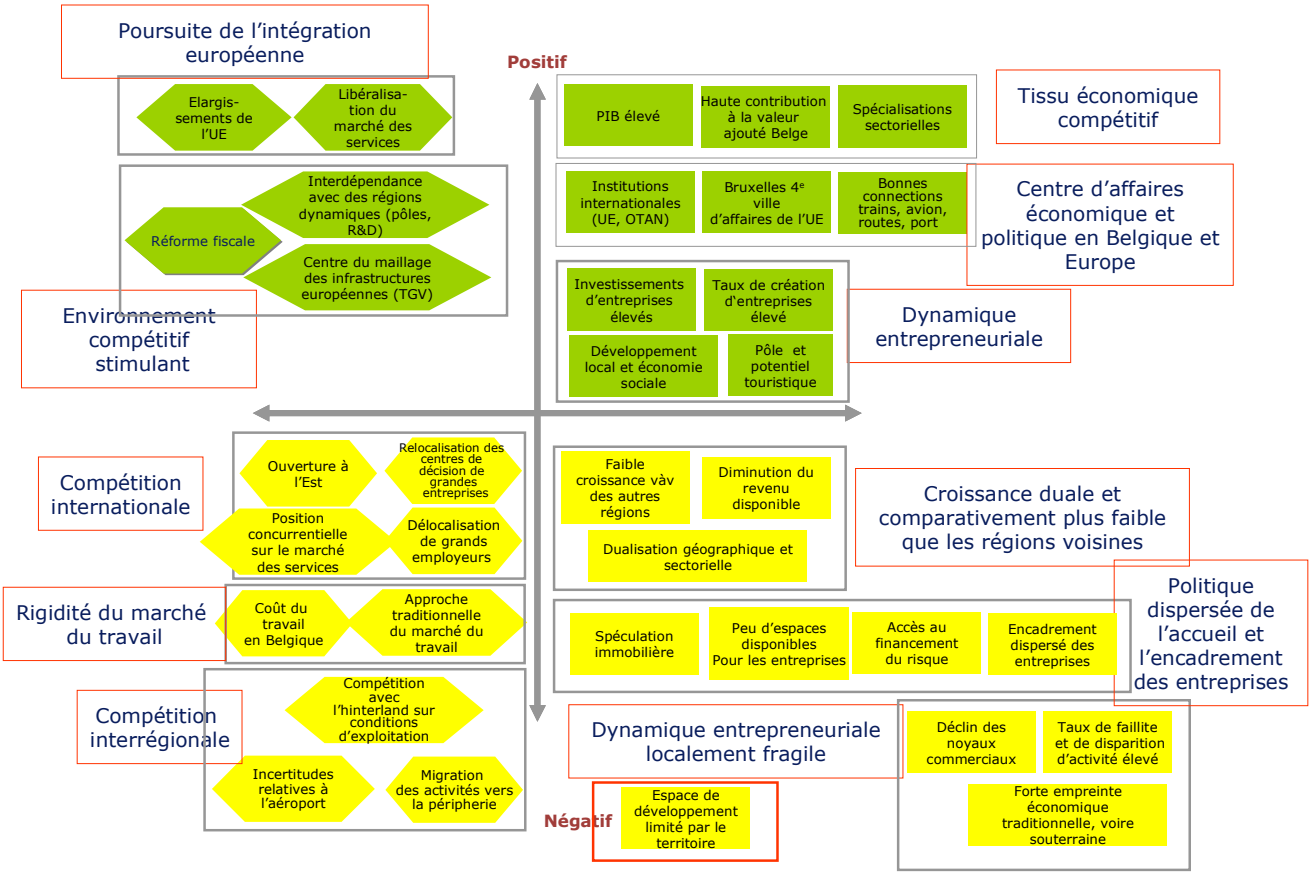

La matrice SWOT du développement économique de Bruxelles est fortement marquée, quant aux tendances relatives à l'environnement, par l'évolution du contexte économique mondial. Par son économie ouverte et très tertiaire, Bruxelles se doit de maintenir sa position de centre d'affaires reconnu au plan mondial et européen, en travaillant à son attractivité pour les décideurs économiques et à un environnement propice à l'investissement étranger, que ce soit dans le domaine fiscal, social ou infrastructurel.

En termes de forces, on retrouve les caractéristiques propres au dynamisme économique bruxellois et à son rôle administratif, à l'attractivité de son tissu entrepreneurial et sa main-d'œuvre hautement qualifiée, contrebalancé, quant aux

faiblesses, par une dualisation de ces atouts au sein de la ville et par une politique de soutien à l'entrepreneuriat encore perfectible.

2. Innovation

Schéma 3 – Analyse SWOT de l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale

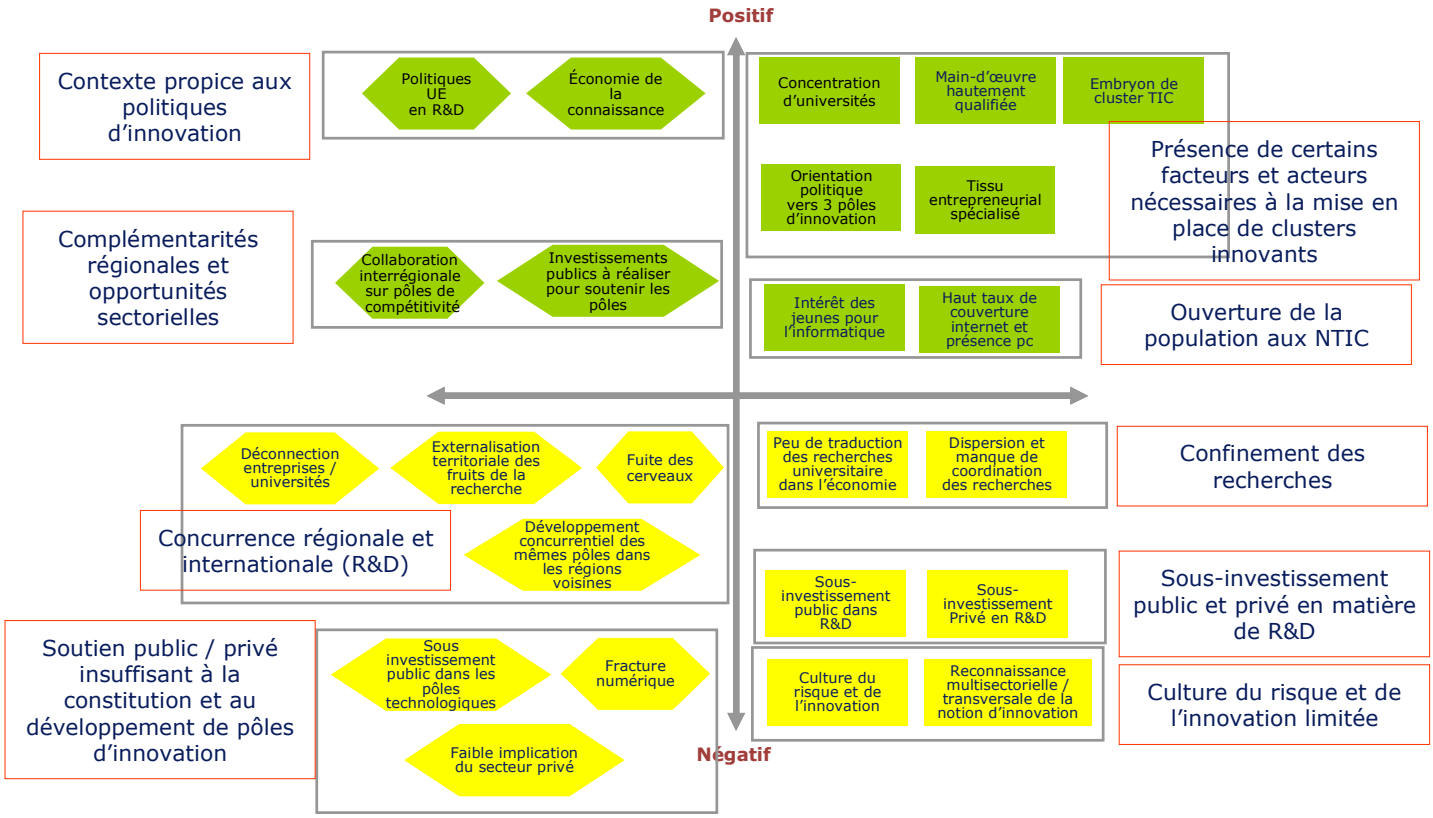

La matrice révèle qu'une ouverture de la réflexion sur la notion d'innovation dans un contexte urbain est nécessaire pour ouvrir le débat sur la culture de l'innovation.

Elle confirme aussi les éléments du diagnostic et reflète ce qu'on pourrait appeler le degré de maturité ou de préparation de la Région à la mise en réseau des acteurs de la recherche et de l'entreprise pour faire aboutir une démarche de pôle. Le positionnement spécifique de la politique d'innovation à Bruxelles doit s'accompagner d'une réflexion sur les complémentarités à organiser avec les régions voisines qui, par exemple dans le secteur des sciences du vivant ou des NTIC présentent des pôles de compétences majeurs. Cette réflexion doit aussi porter sur la notion d'innovation en milieu urbain. Elle doit également s'accompagner d'une analyse de risques visant à apprécier la hauteur des investissements nécessaires à la réussite des investissements sur le moyen et le long terme, en intégrant notamment les possibilités de développement de réseaux offertes par un financement européen tel que le 7ème programme cadre de recherche et de développement.

2.2.2 Emploi

Schéma 4 – Analyse SWOT de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale

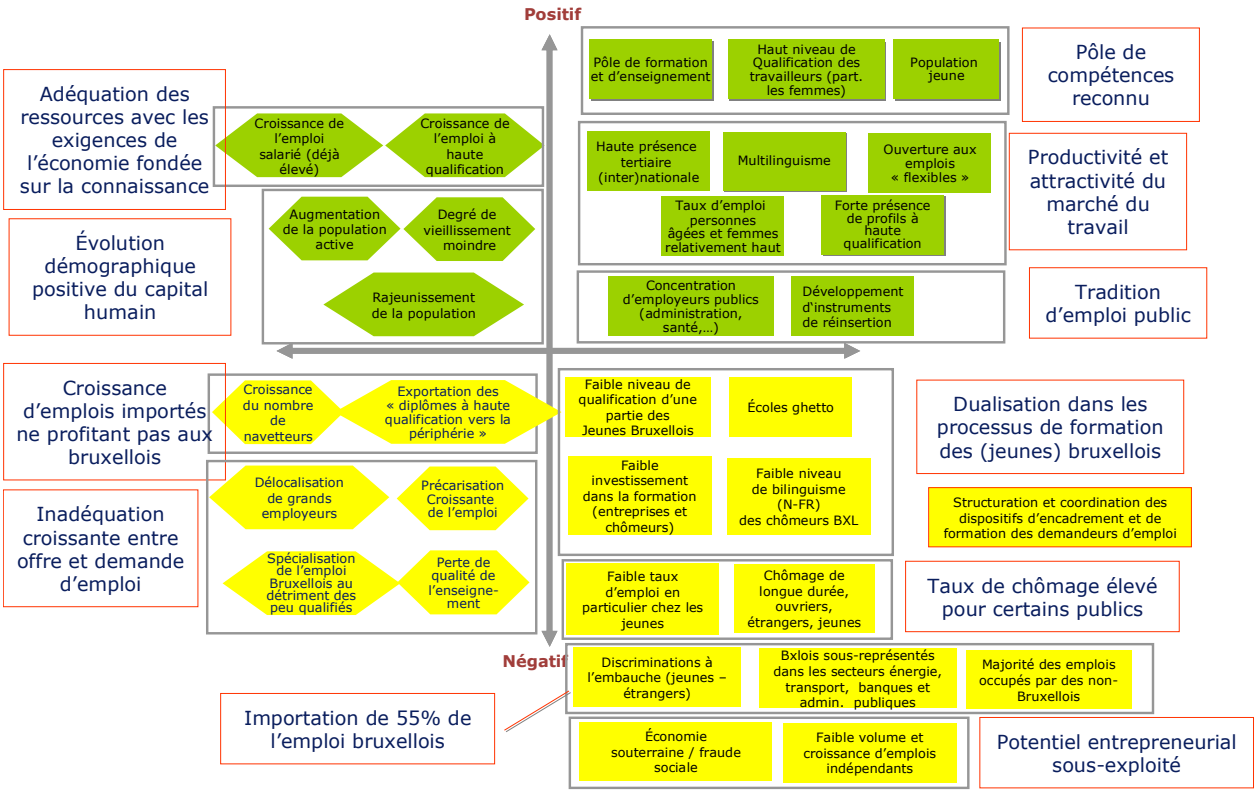

La double image de Bruxelles se reflète dans les forces, qui soutiennent la dynamique entrepreneuriale et sectorielle bruxelloise et la positionne favorablement par rapport aux enjeux de la société de la connaissance, notamment par une démographie dynamique. Mais aussi dans les faiblesses qui confirment l'éloignement d'une large partie des Bruxellois par rapport à ces dynamiques et renforcent les risques d'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi et, partant, d'exclusion et de maintien d'un cercle vicieux où l'emploi généré par Bruxelles profite, dans une moindre mesure, à ses habitants, confirmant le spectre d'une ville dont on se sert, plutôt que d'une ville où l'on investit.

Une faiblesse d'importance dans le contexte spécifique bruxellois concerne la discrimination à l'embauche. Elle concerne classiquement certains publics jeunes, âgés ou féminins, comme dans d'autres régions européennes, mais surtout les personnes étrangères ou d'origine étrangère qui composent, on l'a vu, une large partie des demandeurs d'emplois

Soulignons aussi la forte dépendance de Bruxelles à certains grands employeurs industriels dont l'intégration dans une économie mondiale de plus en plus compétitive peut générer des phénomènes de restructuration ou délocalisation.

2.2.3 Cadre de vie

Schéma 5 – Analyse SWOT du cadre de vie en Région de Bruxelles-Capitale

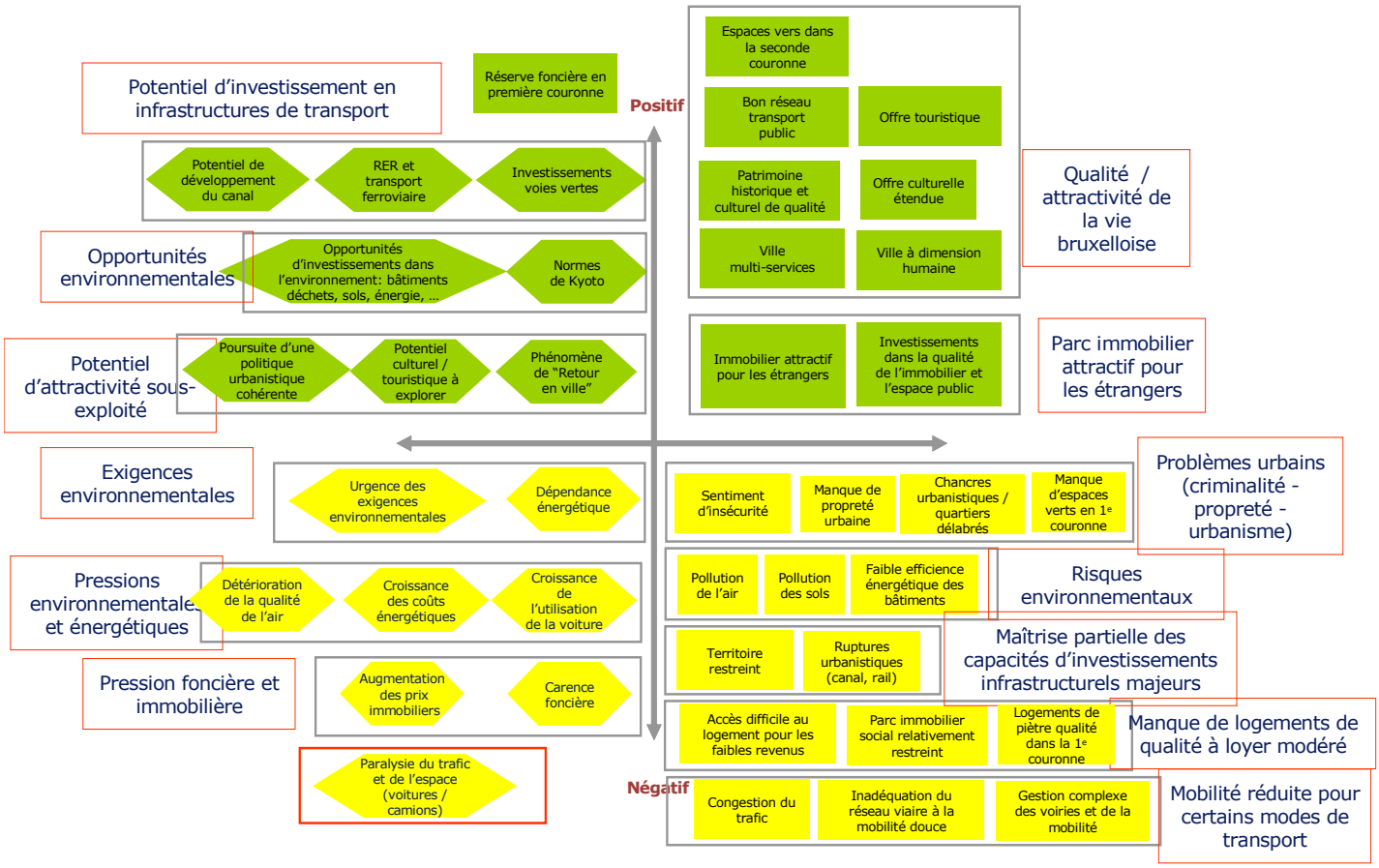

La matrice identifie, au niveau des forces, un certain pouvoir d'attractivité de la capitale, qui demande à être davantage développé afin que la région attire à la fois habitants, travailleurs et investisseurs.

En terme de faiblesses, Bruxelles présente comme de nombreuses grandes villes une série de problèmes « caractéristiques » qui, en raison de leur intensité dans certains quartiers de la première couronne, sont handicapants pour la région dans son ensemble. D'autres faiblesses se situent au niveau de certains indicateurs environnementaux ou encore dans la disponibilité de logements accessibles pour des revenus moyens et *a fortiori* modestes. Beaucoup de ces problèmes suivent également une logique de dualisation.

De manière plus significative, les limites géographico-institutionnelles de la région, doublées d'un tissu infrastructurel complexe et de chantiers urbains importants en regards de moyens limités, constituent des facteurs influant sur les capacités bruxelloises en matière d'investissements urbains. Eu égard aux enjeux mis en évidence par le diagnostic (rénovation urbaine, accès aux logements à prix modéré, amélioration du cadre de vie), il y a là un défi fondamental pour que Bruxelles reste une capitale attractive et compétitive.

2.2.4 Cohésion sociale

Schéma 6 – Analyse SWOT de la cohésion sociale en Région de Bruxelles-Capitale

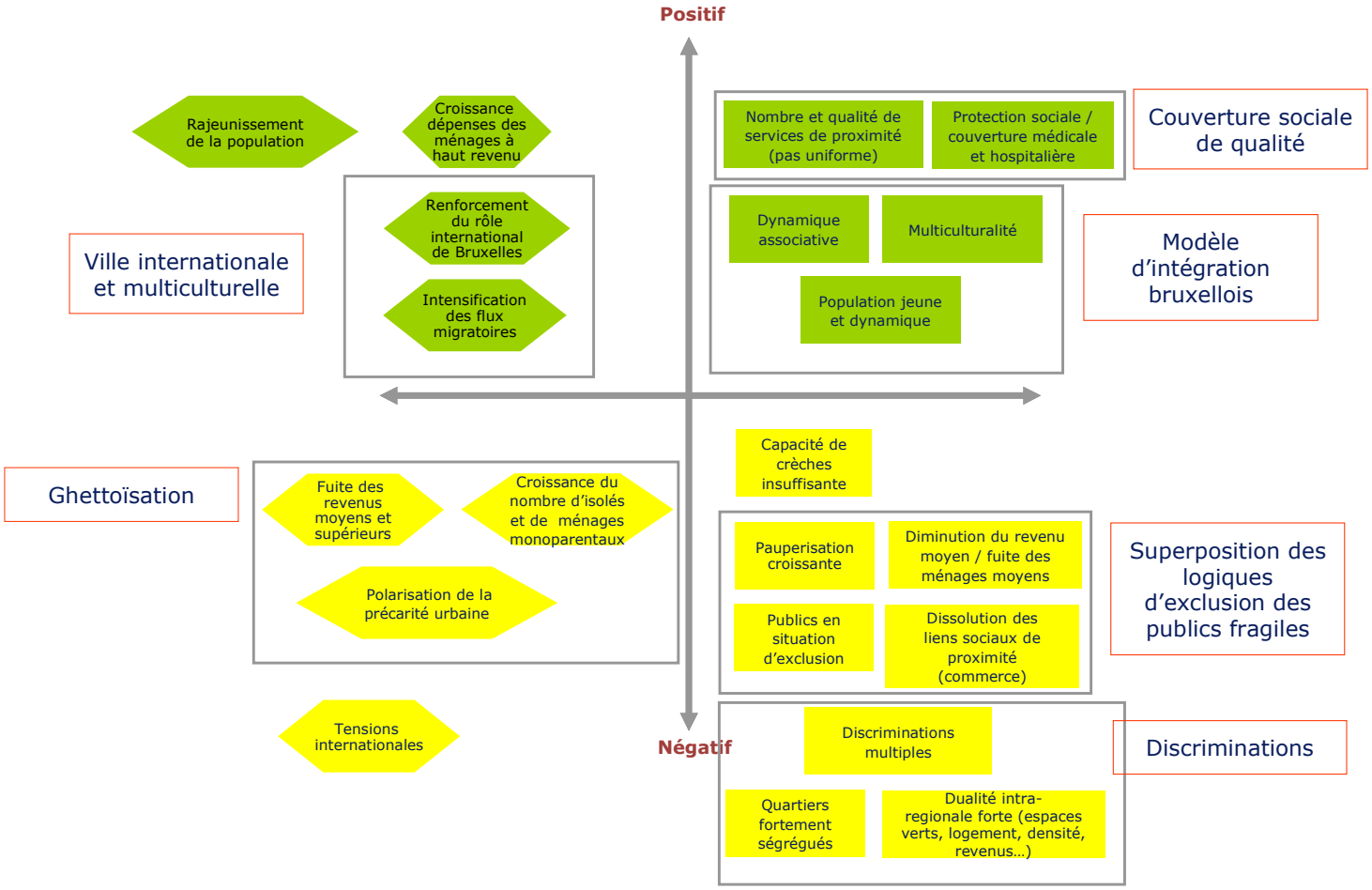

En matière de cohésion sociale, s'il est possible de mettre l'accent sur l'intégration relativement satisfaisante qui s'est opérée jusqu'ici en Région de Bruxelles-Capitale, appuyée par un modèle social attractif et ouvert, les faiblesses et les menaces relatives à la superposition des logiques d'exclusion et de discrimination, pouvent mener, à terme, à une réelle ghettoïsation de la région.

Si l'on est relativement éloigné du modèle de banlieue précarisée ou de ghetto, le maintien d'une frange significative de la population bruxelloise dans une situation de non-emploi et de précarité constitue un risque majeur de remise en cause du « modèle d'intégration bruxellois » dont il est permis de se demander s'il est durable.

Ici aussi, c'est donc la dualisation de la capitale qui émerge comme un enjeu majeur. Le maintien d'une logique de paupérisation des habitants de la capitale aurait pour conséquence de fragiliser davantage les logiques de mixité sociale et multiculturelle

actuellement à l'œuvre. De surcroît, il alimenterait une logique de pertes de revenus pour les habitants et, partant, pour la Région elle-même, par un effet direct sur les recettes fiscales et donc pour le potentiel de réinvestissement dans un développement urbain durable et une solidarité interpersonnelle.

2.3 Analyse croisée et synthèse des résultats

L'application de l'outil permet de croiser les différents enseignements tirés des analyses thématiques de manière à construire une vision d'ensemble et à reconnecter les thématiques entre elles.

Nous avons ainsi mis en relation, dans un tableau synthétique :

- les forces avec les opportunités et les menaces d'une part (en quoi les forces permettent-elles de saisir telle ou telle opportunité et en quoi permettent-elles de contrecarrer telles ou telles menaces ?)
- d'autre part les faiblesses avec les opportunités et les menaces (en quoi les faiblesses empêcheront-elles de saisir certains opportunités et en quoi seront-elle de nature à renforcer certaines menaces ?).

Cette analyse nous amène à dresser les constats suivants :

Forces

Le tissu économique bruxellois paraît adapté à une série d'opportunités, essentiellement liées à la mondialisation et à la société de la connaissance. Il est soutenu en amont par une présence de main-d'œuvre qualifiée et en aval par une productivité élevée des travailleurs.

Confrontées aux menaces, plus nombreuses que les opportunités, ces forces confirment leur fermeté. Les trois forces qui émergent sont respectivement :

1. la dynamique entrepreneuriale (dont il est par ailleurs précisé qu'elle est localement parfois plus faible et qui doit donc être analysée plus en profondeur) ;
2. le tissu économique compétitif ;
3. la productivité et l'attractivité du marché du travail.

On notera cependant de manière transversale que les forces parviennent rarement à se positionner de manière contre-tendancielle face aux menaces, notamment en matière de cadre de vie et de cohésion sociale. Ceci signifie très concrètement qu'un modèle de développement bruxellois qui ne serait qu'économique amplifierait les risques de déséquilibre entre les piliers d'un développement urbain durable à Bruxelles.

Faiblesses

Un grand nombre des faiblesses est identifié. Elles tiennent pour beaucoup d'entre elles aux déséquilibres internes à la région, mais aussi, sans surprise, à la capacité institutionnelle, territoriale et financière limitée.

Le schéma des faiblesses, lorsqu'on les croise avec les opportunités et les menaces, est l'inverse de celui des forces : beaucoup d'entre elles ont un potentiel de blocage par rapport aux opportunités et, de manière tout aussi préoccupante, sont susceptibles de renforcer un grand nombre de menaces.

Les faiblesses les plus préoccupantes de la Région de Bruxelles-Capitale sont, par ordre d'importance :

- l'espace de développement limité par le territoire ;
- la maîtrise partielle des capacités d'investissements infrastructurels majeurs ;
- la croissance dualisée et comparativement plus faible que les régions voisines, ainsi que ses conséquences en termes de diminution des recettes ; le taux de chômage, et plus particulièrement celui des jeunes, des étrangers et des chômeurs de longue durée ;
- une culture du risque et de l'innovation limitée ;
- un sous-investissement public et privé en matière de R&D et de soutien à l'innovation en général[35].

D'autres faiblesses traversent les différentes thématiques envisagées et indiquent l'interpénétration des problèmes que connaît la Région de Bruxelles-Capitale et l'importance des besoins à rencontrer.

Opportunités

Trois catégories d'opportunités se dégagent.

1. La première concerne le renforcement de l'attractivité de la Région de Bruxelles-Capitale, en tant que capitale multiculturelle, administrative et de services en Europe. L'investissement doit être poursuivi pour que Bruxelles reste une référence dans l'Europe des 25.
2. La seconde regroupe les éléments relatifs à la dynamique de l'innovation. Elle peut être saisie par la région moyennant un investissement sur l'ensemble des facteurs nécessaire à sa mise en œuvre, prioritairement un travail d'ouverture, de diffusion et de mise en réseau. On soulignera que le plan régional pour l'innovation vient d'être adopté par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.
3. La troisième catégorie d'opportunités constitue une grand défi pour la Région de Bruxelles-Capitale : elle comprend les opportunités offertes quant aux investissements à venir en matière de rénovation urbaine (prise en charge des ruptures), d'amélioration de la qualité de vie et d'environnement. Elle se heurte à certaines grandes faiblesses de la région, notamment en termes de moyens.

De manière transversale, le rajeunissement attendu de la population bruxelloise et son dynamisme démographique constituent des facteurs de nature à influencer positivement le développement durable régional.

Menaces

Les menaces concernent les thématiques suivantes :

1. la ghettoïsation, susceptible de renforcer la majorité des faiblesses de la région dans un sens de dégradation de la situation et de perte d'attractivité.

[35] La diffusion, en mars 2006 d'un plan régional pour l'innovation constitue une première réponse à ces carences identifiées (cf. supra).

2. le maintien d'une logique où l'emploi ne profiterait pas ou peu aux habitants de Bruxelles, en particulier les peu qualifiés, alimentant également une dynamique d'inadéquation croissante entre offre et demande d'emploi.
3. les pressions sur le cadre de vie et la cohésion sociale, suivent également une logique de dualisation, et menacent de se poursuivre malgré de nombreux investissements publics par exemple en matière de rénovation urbaine.
4. en ce qui concerne l'innovation, les menaces importantes concernent la capacité d'investissement régionale d'une part, son positionnement par rapport aux autres régions et pays, d'autre part, ainsi que la fragilité de certaines situations locales pour faire de cette dynamique une force régionale.

3 SYNTHESES DES PROGRAMMATIONS PRECEDENTES

Conformément à la logique de cycle de programmation suivie par la Commission européenne dans le cadre de ses politiques, il est utile de rappeler les leçons apprises des évaluations précédentes afin de les intégrer dans la définition des nouvelles priorités. Le texte qui suit est basé sur les mises à jour des rapports d'évaluation à mi-parcours des interventions cofinancées par le FSE et le FEDER et gérées par la Région de Bruxelles-Capitale :

- Le Secrétariat Général du Ministère de la Région Bruxelloise a constitué une cellule de coordination des Fonds Structurels Européens ayant pour mission de coordonner les différents intervenants et les différents programmes européens gérés au sein du Ministère au titre du FEDER (Urban II et Objectif 2).
- L'Office Régional Bruxellois de l'Emploi était l'autorité de gestion du programme Objectif 3.

Cette synthèse a été réalisée à partir des rapports d'évaluations relatifs aux programmes analysés. Certains des éléments qui y figurent ne sont pertinents que dans le cadre spécifique de leur mise en œuvre, mais ont été repris ici dans un souci de fidélité aux travaux approuvés par les membres des différents comités de suivi.

3.1 Leçons transversales aux trois rapports d'évaluation

Il a été choisi de commencer par présenter une analyse croisée de ces évaluations dans le but d'en tirer quelques leçons transversales.

1. La première est que l'approche à géographie variable n'a pas favorisé les synergies entre programmes, à l'exception du recours à certains mécanismes d'insertion par les promoteurs de projets Objectif 2 / Urban II pour assurer l'encadrement, de l'investissement commun dans le secteur des gardes d'enfants ou, ponctuellement, l'investissement FEDER dans un projet de maison de l'emploi. En ce qui concerne le développement économique, la zone Objectif 2 s'est révélée un champ d'action plus fertile que le périmètre trop restrictif du programme URBAN II.
2. Les nouvelles priorités européennes requièrent une approche faisant explicitement le lien entre croissance et emploi. A ce titre il est possible d'isoler des enjeux transversaux pouvant justifier l'établissement de passerelles et de synergies entre politiques menées dans les domaines de l'emploi, de la formation, du développement économique et du développement urbain intégré :
    - la formation et l'accompagnement des entrepreneurs, par un travail commun des guichets d'économie locale (GEL), des centres d'entreprises et des instituts de formation permettant de rencontrer les besoins prioritaires en matière de gestion de projet entrepreneurial ;
    - les synergies à développer entre GEL, centres d'entreprises et maisons de l'emploi, dans cette même logique de rencontre intégrée des besoins en matière de rencontre entre offre et demande d'emploi ;

- l'encouragement à la création d'entreprise, notamment à destination des publics féminins, à travers des mesures de sensibilisation accompagnant le processus évolutif du public étudiant – demandeur d'emploi – travailleur ;
- un effort intégré sur certains secteurs prioritaires qui permettrait, via des mesures de qualification et des politiques proactives de contact auprès des entreprises, de rencontrer les besoins prioritaires en matière de main-d'œuvre et de compétences requises ;
- Un maintien de l'investissement dans des projets de garde d'enfants.

3. Les différents programmes démontrent qu'il est possible d'être innovant dans des secteurs ou des métiers de nature traditionnelle. Ceci plaide pour une approche transversale de l'innovation qui peut se révéler pertinente pour Bruxelles.
4. On perçoit un besoin transversal aux programmes de renforcement et de clarification des mécanismes de partenariat entre acteurs régionaux et acteurs locaux. La confection du CRSN et des programmes opérationnels est une opportunité pour réaliser cet exercice.
5. Les programmes partagent le constat selon lequel les besoins à rencontrer restent importants et disproportionnés aux moyens investis. Il convient donc de concentrer les moyens et d'être particulièrement attentifs aux besoins prioritaires.

La question des indicateurs, de la quantification des objectifs est un enjeu partagé, de même que celle de la simplification des procédures de contrôle également. Ces questions seront détaillées dans le cadre de la confection des programmes opérationnels.

3.2 Le programme Objectif 2 en Région de Bruxelles-Capitale entre 2000 et 2006

3.2.1 Champ d'intervention

La zone d'intervention du programme Objectif 2 porte sur 88 quartiers statistiques (NUTS 4[36]) contigus de la Région de Bruxelles-Capitale, appartenant aux communes d'Anderlecht, de Bruxelles-Ville, de Forest, de Molenbeek, de Saint-Gilles, de Saint-Josse et de Schaerbeek.

La raison d'être du programme Objectif 2 à Bruxelles s'appuyait sur un constat de déclin de la dynamique économique et commerciale et du trop faible développement des services aux entreprises dans la zone, encourageant une stratégie de développement économique et social endogène au niveau des quartiers fragilisés de la première couronne. L'état du bâti et du mobilier urbain justifiait également l'ampleur des travaux de rénovation prévus dans les deux axes du programme.

Le programme Objectif 2 pour la Région de Bruxelles-Capitale comprenait 3 axes.

- Le premier axe était centré sur l'objectif de revitalisation économique.

[36] Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques définies par EUROSTAT pour tous les Etats membres de l'Union européenne selon des critères administratifs et de taille.

- Le deuxième axe entendait contribuer principalement à un objectif de développement urbain durable.
- Le troisième axe finançait les mesures d'assistance technique au programme.

A l'intérieur de chacun des deux axes principaux d'intervention, les projets devaient contribuer directement, en fonction de leur finalité immédiate, à des mesures qui visaient pour l' l'axe 1 : Revitalisation économique :

- l'aide à la création et au développement d'activités économiques (Mesure 1.1.) ;
- l'ingénierie financière (Mesure 1.2.) ;
- l'aide au développement local et aux structures de proximité (Mesure 1.3) ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) (Mesure 1.4)

Pour l' l'axe 2 : Cadre pour un développement urbain durable :

- les interventions créatives et participatives sur les espaces publics (Mesure 2.1.)
- la création d'équipements collectifs de proximité (Mesure 2.2).

3.2.2 Conclusions et recommandations de l'évaluation

L'évaluation note positivement les progrès effectués par le programme dans ses différentes dimensions depuis 2003. Elle dresse une série de **leçons transversales** après 5 années de mise en œuvre :

1. Le programme Objectif 2 a contribué à construire les fondations d'une nouvelle stratégie de développement économique, fondée sur le développement et l'initiative locale, dans la zone et a inversé une tendance structurelle liée à un déficit d'investissement privé (*market failure*). Il ne s'agit toutefois que d'un début. Le contexte propre à Bruxelles est porteur de nombre de freins et de faiblesses qui indiquent que la situation reste très préoccupante et que davantage de moyens sont nécessaires pour obtenir des effets plus structurants et plus importants.
2. La stratégie poursuivie a généré des clusters d'activités, des logiques sectorielles qui correspondent également à des gisements d'emplois et / ou d'initiatives locales. C'est notamment le cas des métiers liés aux nouvelles technologies ou pour les métiers de la création artistique. Dans le secteur de l'accueil de la petite enfance, le programme a également révélé que des besoins existaient et pouvaient être appréhendés collectivement. D'autres opportunités similaires existent.
3. L'évaluation note la complémentarité que le programme a développé avec les autres dispositifs de soutien à la requalification urbaine en Région de Bruxelles-Capitale, plus particulièrement, avec les objectifs en matière de cadre de vie et d'urbanisme poursuivis par les Contrats de Quartier.
4. La stratégie *bottom up* que le programme voulait susciter a eu pour corollaire, d'une part le dépôt d'un grand nombre de projets avec des conséquences en termes de gestion et d'encadrement ; d'autre part, une forme de réactivité dans la nature des projets qui ont été conçus parfois davantage pour répondre à des besoins fortement ancrés localement que dans le cadre d'une dynamique plus transversale. Ceci implique qu'une stratégie proactive d'orientation de certains comportements

d'investissement ou d'entrepreneuriat peut difficilement se concevoir à Bruxelles sans l'existence de structures ou la responsabilisation d'opérateurs plus importants.

5. Le zonage géographique a été utile à une forte concentration des projets et a suscité des stratégies d'intégration fonctionnelle et territoriale qui sont très positives. Par contre, cette concentration géographique n'a pas rimé avec une concentration des projets. La Région de Bruxelles-Capitale, souhaitait susciter une dynamique locale, a organisé un appel à projets large, qui a eu pour corollaire une empreinte communale forte, des projets de taille parfois modeste.
6. L'investissement communal a été variable selon les cas. Dans les communes les plus investies, des équipes ont été mises en place pour gérer les projets situés sur le territoire et l'intégrer dans la stratégie communale de développement. L'alternative, également constatée, a vu d'autres communes s'investir peu dans le programme, ce qui a généré retards, voire abandon de certains projets. Nous n'avons par contre pas identifié d'opérateur d'envergure régionale s'étant fortement investi dans le programme pour compenser tantôt un déficit d'investissement local, tantôt une approche trop cloisonnée. L'absence d'investissement des partenaires économiques et sociaux doit être soulignée.
7. La capacité des opérateurs à porter des projets a atteint un seuil. Le programme n'a pas suscité l'émergence d'opérateurs nouveaux. Il s'est appuyé sur les associations et organismes locaux existant. Ceci pose la question de la capacité critique de certains opérateurs à porter un projet plus ambitieux de manière crédible et tend à décourager les projets modestes. Les projets de rénovation infrastructurelle imposent de pouvoir amortir un plan d'investissement sur plus de 4 ou 5 ans.
8. Une série d'objectifs ont du être revus à la baisse, d'autres devraient être revus à la hausse, tandis que le système d'indicateurs s'est montré peu utile à la gestion du programme. La surestimation des objectifs (et la sous-estimation d'autres) montre que si la stratégie était pertinente, la quantification des cibles à atteindre ne l'était pas toujours.
9. Au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme, après un démarrage laborieux, la gestion du programme s'est montrée de plus en plus performante, et ce malgré la responsabilisation d'une Administration dont le *core business* est la rénovation urbaine. Hormis la multiplication des procédures de contrôles, qui constitue une des grosses entraves à la mise en œuvre du programme, les promoteurs de projets et les communes se sont montrés satisfaits de l'encadrement qu'ils ont reçu. Le montage des projets a pâti du déficit d'encadrement et de l'urgence en phase de démarrage
10. Au final, par le programme présente une image contrastée, assez proche de la réalité bruxelloise, présentant un bilan d'ensemble positif mais assez contrasté quant aux effets économiques, urbanistiques et sociaux ; quant à la taille parfois modeste des projets, parfois ambitieuse ; et quant à l'identité fortement communale de certaines initiatives. Ce « *patchwork* » de résultats a permis à la Région de Bruxelles-Capitale d'absorber la mise en œuvre du programme Objectif 2 d'une manière raisonnée et proportionnelle aux moyens investis, mais aussi aux capacités des opérateurs et des citoyens. Souhaiter plus d'effets, c'est aussi générer un changement d'échelle.

Les **recommandations** formulées par l'évaluateur s'inscrivaient dans l'optique de la nouvelle période de programmation et restent donc particulièrement pertinentes dans le cadre de ce document :

1. Les priorités affichées par Lisbonne et Göteborg en matière d'innovation, de croissance, d'emploi et de développement durable paraissent pertinentes à investir pour consolider les fondations que le programme a mises en place. Les indicateurs relatifs à l'emploi et à la dynamique économique justifient le maintien d'une intervention et l'évaluation encourage la Région à augmenter l'ambition de la prochaine intervention sur les bases de la nouvelle stratégie de développement.
2. Sur ces bases, la Région de Bruxelles-Capitale doit développer une stratégie plus ambitieuse qui s'organise également de manière *top down* ou descendante, en s'appuyant sur des opérateurs d'envergure régionale.
3. La Région de Bruxelles-Capitale a produit au cours de la dernière année deux documents stratégiques importants, en complément du Plan Régional de Développement, qui permettent de structurer cette ambition : le Contrat pour l'Economie et l'Emploi et une contribution au Programme National de Réforme. Ces documents doivent constituer des liens naturels entre documents de programmation européens et stratégie de développement régional.
4. Certains gisements d'activité et d'emploi ont été naturellement ou volontairement investis par le programme. Il nous paraît qu'il existe d'autres niches ou secteurs qui sont adaptés à la réalité bruxelloise et pour lesquels les pouvoirs publics peuvent également jouer un rôle d'impulsion (environnement et énergie, commerce et HORECA, tourisme, économie sociale et services à domicile).
5. En termes de suivi et d'accompagnement du programme, nous recommandons que les leçons soient tirées du passé et que des opérateurs institutionnels pertinents au niveau régional soient investis dans le pilotage transversal de l'intervention. Ceci permettrait de répondre au souci prioritaire de la Commission européenne pour la prochaine période de programmation qui vise à davantage investir les partenaires économiques et sociaux dans la mise en œuvre des interventions dans une logique de subsidiarité. Ces derniers seront utilement associés à la réflexion sur le prochain programme.
6. Cette évolution passe également par la responsabilisation, au niveau régional, d'une structure spécialement dédiée à la gestion des fonds structurels et réunissant les compétences requises pour encadrer, suivre et gérer les projets financés dans une optique de durabilité et de couverture des besoins qui se sont exprimés sur le plan administratif au cours de la présente période.
7. Dans le même sens, nous encourageons fortement une révision des procédures de contrôle de manière à instaurer un système qui soit proportionné à la hauteur des investissements supportés.
8. Le cadre de la prochaine période de programmation accorde une certaine importance à la problématique urbaine. Pour Bruxelles, cette dimension est instrumentale et doit continuer à s'accompagner d'une politique discriminante en fonction des besoins à rencontrer prioritairement dans les zones. En particulier, la Région de Bruxelles-Capitale doit continuer à travailler son potentiel d'attractivité, ce qui passe par une intégration dans la programmation de thématiques comme la réhabilitation du cadre de vie, la sécurité, la lutte contre les discriminations. La recommandation de la Commission de prévoir dans ce cadre un plan de

revitalisation urbaine à moyen et long terme nous paraît par conséquent particulièrement adaptée au cas bruxellois.

9. L'évaluation invite la Région à faire partager les résultats de l'évaluation avec les parties prenantes au programme (porteurs, communes, institutions communautaires…) dans un souci de transparence et de diffusion de la culture de l'évaluation.

3.3 Le programme URBAN II en Région de Bruxelles-Capitale entre 2000 et 2006

3.3.1 Champ d'intervention

La zone d'intervention du programme URBAN II fait partie intégrante du périmètre d'intervention du programme Objectif 2. Elle est beaucoup plus réduite puisqu'elle concerne 14 quartiers statistiques, et se concentre autour du pôle constitué par la Gare du Midi.

Le PIC URBAN II visait à soutenir le développement de la zone en se basant sur deux orientations générales :

1. un partenariat le plus large possible entre tous les acteurs locaux concernés par la rénovation urbaine et la revitalisation socio-économique des quartiers : habitants, pouvoirs publics, entreprises, commerçants, réseaux associatifs ;
2. un large champ pour l'initiative locale et pour l'innovation dans les modalités d'intervention.

Le programme opérationnel était constitué de deux axes principaux ainsi que d'un troisième axe d'assistance technique.

- Le premier axe était consacré à des opérations intégrées de revitalisation urbaine visant la reconversion de friches urbaines en équipement à vocation sociale et économique (mesure 1.1.) et la création d'équipement d'utilité collective (mesure 1.2.).
- Le second axe était consacré au développement de la cohésion sociale dans les quartiers comprenant le développement du potentiel lié aux technologies de la société de l'information[37] (mesure 2.1.) et le soutien aux initiatives de développement local visant à améliorer la convivialité et l'attractivité des quartiers (mesure 2.2.).

3.3.2 Conclusions et recommandations de l'évaluation

Le programme présentait, à fin 2005, et en intégrant dans le calcul les projets partiellement opérationnels un taux de réalisation de 46% (6 projets sur 13), ce qui est faible mais témoignait malgré tout d'une progression sensible depuis 2003.

Les effets perceptibles étant forcément limités au stade de mise en œuvre des projets, il a été difficile à l'évaluateur d'opérer une analyse approfondie de la pertinence, la cohérence ou l'efficacité du programme.

[37] Aide à l'utilisation et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication pour la formation, l'accès à la démocratie locale, l'adéquation au marché du travail, l'éducation et la culture.

L'évaluateur a avancé comme facteurs explicatifs au faible avancement d'URBAN II les éléments suivants :

1. Son caractère à la fois mal défini et contraignant quant au choix des objectifs, aux mesures éligibles et à la zone d'intervention, mal ou trop tardivement appréhendés par les acteurs locaux ;
2. Sa coexistence avec et son intégration géographique dans le programme Objectif 2. Ce dernier a démarré de manière plus rapide et a fédéré les énergies des acteurs autour de ses objectifs. Les projets opérationnels, et qui produisent des résultats intéressants et variés, ne dénatureraient pas le programme URBAN II tel qu'il fonctionne actuellement, ce qui pose la question de la spécificité et de la valeur ajoutée d'URBAN II dans ce contexte de double intervention.

Ceci ne remet pas en cause la raison-d'être du programme URBAN II en Région de Bruxelles-Capitale. Au contraire, l'approche intégrée et concentrée qu'il soutient convient bien à la problématique régionale. Il faut donc en préserver les spécificités pour la prochaine période de programmation. Les paramètres de développement urbain intégré autour desquels URBAN est pensé doivent continuer à constituer une priorité pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Le rapport soulignait également que les projets n'étaient pas abandonnés, malgré des obstacles de taille dans l'obtention des permis et la gestion des projets d'architectes et d'entrepreneurs. Il est donc logique de penser que tous aboutiront d'ici la fin de la période de programmation ou peu après.

Les recommandations suivantes étaient formulées, de manière complémentaire à celles formulées à l'intention du programme Objectif 2, en tenant compte de la taille plus modeste du programme :

1. Faciliter l'aboutissement des projets existants, ceux-ci étant à des stades plus ou moins avancés de travaux et devant être terminés pour produire leurs effets.
2. Mettre en rapport les investissements et les besoins de la zone : les faibles montants apportés par URBAN II ne permettent pas de rencontrer les besoins tels qu'ils sont appréhendés par le PO.
3. Investir davantage les populations locales dans le fonctionnement des projets et l'appropriation des intentions. Le risque, si cela ne se produit pas, étant de renforcer la déconnexion entre les habitants et l'évolution rapide de leur environnement.
4. Définir précisément les besoins que l'on veut rencontrer, tant sur un plan géographique que fonctionnel et sectoriel, ainsi que les critères de discrimination à appliquer et les moyens à concentrer.
5. Investir des opérateurs institutionnels pertinents au niveau régional et au niveau communal dans le pilotage transversal de l'intervention.

Nous ne reprenons pas ici les recommandations communes déjà formulées pour le programme Objectif 2.

3.4 Le programme Objectif 3 - Emploi en Région de Bruxelles-Capitale entre 2000 et 2006

3.4.1 Champ d'intervention

L'Objectif 3 visait à soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi. La Région de Bruxelles-Capitale était plus particulièrement compétente pour les mesures liées spécifiquement à l'emploi, par l'intermédiaire de l'ORBEm, autorité de gestion et de suivi.

Le programme Objectif 3 dédicacé à la Région de Bruxelles-Capitale visait l'ensemble du territoire régional et s'est articulé autour de 4 axes :

1. La lutte contre l'exclusion du marché du travail et la prévention du chômage de longue durée (axes 1 et 2 du DOCUP fusionnés suite à l'évaluation à mi-parcours) ;
2. l'égalité des chances (axe 3);
3. le développement de la cohérence des politiques d'emploi (axe 4) ;
4. l'amélioration des structures et des systèmes.

Un axe relatif à l'assistance technique était également intégré dans le DOCUP.

Une vingtaine de mesure, destinées de façon directe ou indirecte à rencontrer l'objectif d'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale et adaptées à leurs problématiques spécifiques ont été mises en œuvre dans le cadre de ces axes :

- recherche active d'emploi ;
- guidance socioprofessionnelle ;
- accueil des DENI (demandeurs d'emploi non inscrits) ;
- insertion socio-professionnelle – CPAS ;
- développement de l'emploi par l'économique ;
- primes de transition professionnelle ;
- formation des agents d'insertion ;
- formation collective ;
- garde d'enfants ;
- développement de plates-formes locales, en ce compris le réseau ;
- création d'emplois par le développement des quartiers ;
- gestion et suivi du partenariat ;
- recherche de synergies transversales pour l'emploi ;
- observatoire du marché du travail et des qualifications ;
- lutte contre la discrimination à l'embauche ;
- Service de transition professionnelle.

On soulignera également que ce programme s'inscrit en étroite complémentarité avec les Plans d'Action Nationaux (PAN) annuels remis à la Commission dans le cadre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi et avec les Plans d'Action Régionaux pour l'Emploi (PARE) qui définissent les contributions de la RBC au plan d'action national pour l'emploi. Il prend en compte les priorités en matière d'emploi, d'économie et de cohésion sociale telles que développées dans le Plan régional de développement. Le but essentiel est de s'assurer que la croissance du volume d'emplois générée par l'économie urbaine bénéficie prioritairement aux demandeurs d'emploi bruxellois.

3.4.2 Conclusions et recommandations de l'évaluation

L'évaluation souligne la maturité du programme et indique que les mesures existantes lors de la période de programmation précédente (1994-1999) ont confirmé leurs résultats tandis que les mesures nouvellement apparues dans le DOCUP ont démontré un certain potentiel, à l'exception du mécanisme de Prime de Transition Professionnelle, qui montre des signes d'essoufflement.

La **pertinence** du programme est avérée par l'évaluateur, s'appuyant sur le lien entre les objectifs définis et les besoins sociétaux. Ce lien est marqué avec d'autant plus d'intensité qu'une étude ou des éléments objectifs viennent préalablement circonscrire les besoins ou les problèmes à solutionner. Au vu des résultats et impacts globaux relevés, il apparaît que le programme se révèle utile. Cette **utilité** se voit néanmoins immanquablement limitée par le caractère « réduit » du programme relativement à l'ampleur du « travail » à réaliser.

En termes de **cohérence**, tant au niveau interne qu'externe, le constat de l'évaluateur est également positif. Le programme repose sur une articulation harmonieuse des mesures et des axes. Ceux-ci s'insèrent, de manière satisfaisante dans les politiques menées aux niveaux régional, fédéral et européen.

Les questions de **l'efficacité** et de **l'efficience** ont semblé plus difficiles à traiter. Le travail d'évaluation a été rendu difficile par le manque de fiabilité des données reprises dans les rapports d'activités. Néanmoins, le rapport souligne que dans la majorité des mesures, les objectifs ont été atteints dans le respect du budget, suggérant que les mesures ont fait preuve d'une certaine efficacité et efficience. Les analyses quantitatives ont été complétées par une approche qualitative qui souligne la maturité acquise par le programme du point de vue des méthodologies mises en œuvre.

L'évaluateur souligne aussi que, pour mener à bien ses missions, l'ORBEm peut s'appuyer sur un **partenariat** solide et multifonctionnel. A ce jour, la valeur ajoutée de ce partenariat, en termes d'activités et de résultats, est perçue comme encore difficilement appréciable mais il est attendu de l'évolution informatique du site RPE qu'il puisse, à terme, pouvoir éclairer la situation.

Les évaluations thématiques de l'Objectif 3 nous apprennent également :

- que les mesures du DOCUP sont ouvertes sans discrimination aux deux genres et que l'égalité est généralement bien respectée. Les inégalités qui subsistent sont perçues comme un écho à la réalité de terrain sans qu'il ne soit précisé la nécessité ou les moyens de les combattre ;
- la mise en œuvre du DOCUP a été l'occasion d'un renforcement et d'une intensification de l'approche partenariale et locale. Ceci s'est notamment

concrétisé par la mise ne place et la consolidation d'un partenariat coordonné destiné aux publics fragilisés

Les **recommandations** sont présentées dans le rapport comme des pistes stratégiques et opérationnelles tant au niveau des mesures qu'au niveau du suivi de la mise en oeuvre du programme. Nous en reproduisons les éléments essentiels :

<u>En ce qui concerne les mesures :</u>

1. Les mesures de la programmation Objectif 3 ont acquis un caractère mature. Cette maturité n'exempt cependant pas de rester attentif aux évolutions tant du public cible qu'aux techniques d'aide à l'emploi. En ce sens, appuyés par les informations fournies par l'Observatoire bruxellois de l'emploi et des qualifications, les Services concernés doivent rester vigilants dans le développement d'un système de veille efficace et adapté.
2. La pertinence et l'utilité de la mesure « garde d'enfants » pose la question de l'élargissement de l'offre. L'aménagement de partenariats de types nouveaux est une des pistes à explorer : écoles, gardiennes,…
3. La clarification du rôle des Missions locales (et par là, du cahier des charges) apparaît nécessaire. Le besoin de redynamisation des commissions de concertation zonale va de pair avec la nécessité d'une valorisation plus globalisée des travaux des différentes commissions. Au-delà d'un soutien administratif, un véritable espace de coordination intra-zonal serait bienvenu tant dans un esprit de cohérence que pour dynamiser les potentialités du partenariat et l'enrichir des expériences et différences mutuelles. Au niveau zonal, la multiplicité et la variété des structures de concertation compliquent quelque peu les débats.
4. Des liens plus étroits avec le secteur privé, qui constitue pour une bonne part le côté « offre » du domaine de l'emploi, pourraient être développés plus avant. On peut citer, par exemple, l'ouverture plus dynamique du Pacte territorial aux acteurs privés. La promotion des actions est également un créneau à développer de manière proactive (ex. primes de transition professionnelle).
5. En raison de l'attribution des compétences dans le paysage régional, le « volet » formation professionnelle n'est pas traité dans le cadre de ce DOCUP. Ceci entraîne une vue segmentée des potentialités de l'aide aux demandeurs d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. L'étude des complémentarités et les pistes d'amélioration relatives à celles-ci devraient sans conteste bénéficier à la politique régionale de l'emploi dans son ensemble. En ce sens, la couverture de tout le champ des compétences par les mêmes évaluateurs ne pourrait s'avérer que bénéfique.

<u>En ce qui concerne le suivi de la mise en oeuvre du programme</u>

1. Un tableau synthétique isolant des indicateurs-clés de l'ensemble de la programmation (20 au maximum) devrait être construit afin de clarifier et d'assurer une vue globale plus aisée de l'état d'avancement du programme et des résultats clés atteints. Celui-ci devrait être communiqué régulièrement à l'intention de toutes les parties prenantes.
2. Afin d'apprécier l'efficacité d'une intervention, il conviendrait d'établir plus clairement les objectifs tant au niveau opérationnel que spécifique et global. Si, en terme de réalisations, la fixation d'objectif est effective au niveau des axes 1,

2 et 3; des objectifs chiffrés, établis sur base de l'expérience, pourraient être établis en termes de résultats. Cette quantification serait appréciable dans un souci de pilotage efficace de la mesure.

3. En termes de suivi, le programme Objectif 3 dispose d'indicateurs suffisants. Des indicateurs « clients » prenant aussi en compte les dimensions qualitatives de leur satisfaction pourraient néanmoins être développés. En ce sens, les systèmes de collecte des avis des clients bénéficiaires devraient être améliorés et des *feed back* réguliers devraient être donnés à ces derniers.
4. Il serait utile de procéder à une évaluation annuelle des partenariats sous l'angle des retombées en utilisant une méthode commune et applicable quel que soient le type et la nature du partenariat.
5. Les lourdeurs administratives induites par la gestion d'un tel programme ainsi que le rôle de plus en plus omniprésent joué par les auditeurs sont de véritables freins au développement harmonieux du Programme ainsi qu'à son efficacité opérationnelle. Une réflexion devrait être menée au niveau européen quant à la manière de simplifier les procédures administratives sans bien entendu diminuer la qualité des contrôles.

4 LISTE DES DOCUMENTS ANALYSES

Politique fédérale

- Stratégie de Lisbonne : Programme national de réforme 2005-2008.
- Innovation et R&D dans les régions belges dans une perspective européenne, J. Fiers, Bureau Fédéral du Plan, juin 2005.
- Plan d'Action National Inclusion Sociale 2005-2006, indicateurs

Politique régionale :

- Contrat pour l'économie et l'emploi (03/2005)
- Plan Régional de Développement (2002)
- Accord Gouvernemental 2004 fixant les priorités du Gouvernement
- Déclaration de politique générale (Octobre 2005)
- Documents relatifs à l'évaluation de la programmation actuelle en Région de Bruxelles-Capitale (URBANII, Objectif 2, Objectif 3, Interreg)
- Indicateurs statistiques de la Région de Bruxelles-Capitale ; Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale , Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, tableaux et méthodologie, édition 2005
- Evaluation de la politique de l'emploi 2003-2005, Belgique, septembre 2005
- « Evolution du marché du travail bruxellois : entre dynamismes et dualité », Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualification
- La politique de l'emploi et de la formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale sous l'angle du genre (Observatoire bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications - 2005)
- Document de travail n° 4, Proposition d'un set commun d'indicateurs de suivi, juin 2003, ENIAC
- Document de travail n° 2, Set minimum commun d'indicateurs de contexte, juin 2003, ENIAC
- 9ème rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale Observatoire de la Santé et du Social Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale Avril 2004
- Tableau de bord bruxellois d'Indicateurs Environnementaux pour un Développement Durable 3ème édition,
- Rapport Statistique, ORBEm 2004 et 2005
- Bilan Energétique 2003, IBGE-BIM Mai 2005
- Soutien prioritaire aux trois principaux secteurs porteurs d'emplois pour les Bruxellois, Note de travail 26 avril 2005, ORBEm

- Détermination de trois secteurs porteurs d'innovation dans le cadre du C2E, Juin 2005, Agence bruxelloise de l'Entreprise
- Synthese van het monitoringverslag van het Gewestelijk Ontwikkelingdsplan, Bestuur voor ruimtelijke ordening en huisvesting, Directie Planning, 28 Mei 2004
- Starters Atlas - update, UNIZO, 2005
- Objectif 2 en Région de Bruxelles-Capitale, Les Fonds Structurels Européens investissent la ville, Direction des Etudes et de Statistiques, 2004
- DOCUP Objectif 2 2000-6 en Région de Bruxelles-Capitale
- DOCUP Objectif 3 2000-6 en Région de Bruxelles-Capitale
- Impact de la fiscalité et des dépenses communales sur la localisation intramétropolitaine des entreprises et des ménages : Bruxelles et sa périphérie, Juin 2005, DULBEA
- Note relative à l'identification de secteurs d'activité porteurs de première expérience professionnelle pour les jeunes, ORBEM, septembre 2005
- Cabus P. et W. Vanhaverbeke; (2004). « Ruimte en Economie in Vlaanderen: Eindverslag SPRE ».

Politique européenne :

- Communication COM : Actions communes pour la croissance et l'emploi – le programme communautaire de Lisbonne (COM(2005) 330 final)
- Communication COM : Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi – Orientations stratégiques communautaires 2007-2013 (COM(2005) 299)
- Proposition de règlement portant sur les dispositions générales sur le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion (COM(2004) 492 final)
- Proposition de règlement relatif au FEDER (COM(2004) 495 final)
- Proposition de règlement relatif au FSE (COM(2004) 493 final)
- Document de travail COM : « La politique de cohésion et les villes : la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions »
- COM(2003) 112 final : Politique de l'innovation : mise à jour de l'approche de l'Union dans le context de la stratégie de Lisbonne
- Commission Staff Working Paper– European Innovation Scoreboard 2004
- Structural Indicators, Update of the Statistical Annex (annex 1) to the 2005 Report from the Commission to the Spring European Council
- Rapport sur les indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Comité de la protection sociale, Octobre 2001
- Council Conclusions on Reference Levels of European Average Performance in Education and Training (Benchmarks), 7 May 2003

- Commission Staff Working Paper, Progress towards the Lisbon objectives in education and training,2005 Report
- Indicators for monitoring the Employment Guidelines 2005 compendium, European Commission
- Document de la Commission concernant l'évaluation ex-ante, novembre 2005 ;
- Document de la Commission concernant les indicateurs pour le suivi et l'évaluation, novembre 2005
- Cohesion policy funding for innovation and the knowledge economy, IQ-Net thematic paper, November 2004
- Territorial Cohesion and Structural Funds Programmes: urban development and territorial cooperation, IQ-Net Thematic Paper, May 2005
- Conclusions of Bristol Ministerial Informal Meeting on Sustainable Communities in Europe, UK Presidency, Bristol, 6–7 December 2005
- A Study on the Factors of Regional Competitiveness, final report for The European Commission Directorate-General Regional Policy, 24 November 2003
- The Lisbon Strategy and the EU's structural productivity problem, Economic papers N°221 February 2005, DG ECFIN
- Delivering the Lisbon and Gothenburg Agendas, Background Paper for the UK Presidency Conference ,"Regional and Rural Development Programmes (2007-2013), Newcastle-Gateshead, 7-8 November 2005
- Competitiveness, Productivity and Economic Growth across the European Regions, Cambridge Econometrics, Cambridge, Department of Geography, University of Cambridge, Department of Land Economy, University of Cambridge, January 2004
- Regional Studies Association International Conference Pisa, 12-15 April, 2003 Regional Competitiveness Indicators for Europe - Audit, Database Construction and Analysis, Cambridge Econometrics
- COM(2005) 718 final, COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN sur une stratégie thématique pour l'environnement urbain, 11.1.2006
- Documents relatifs à la Stratégie Européenne pour l'Emploi
- Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC)

Etat Fédéral : Analyse des disparités, des retards et du potentiel de développement

1 DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1.1 L'emploi et le chômage dans les groupes-cibles[38]

Avec une croissance moyenne du PIB estimée à 2,2 % par an en projection, l'emploi progresserait de 222 000 personnes sur la période 2005-2010, soit à un rythme de 0,9 % l'an. Compte tenu d'un accroissement simultané de la population d'âge actif de 141 000 unités, concentré dans la classe d'âge des 50-64 ans, la hausse du taux d'emploi serait de 2 points de pourcentage (de 61,8 % en 2004 à 63,7 % en 2010).

En 2005, le nombre d'emplois a augmenté de près de 39 000 unités en moyenne annuelle. Le taux d'emploi a été de 61,9 % et le chômage est passé de 14,4 % à 14,3 % en 2005 et reculerait à 14,1 % en 2006. Le taux de chômage selon la méthode de calcul utilisée par Eurostat pour la Belgique est resté stable en 2004 et 2005 à 8,4 % et se tasserait légèrement en 2006 (8,3 %). En 2005, après trois années successives de forte progression, les chiffres du chômage se sont stabilisés en moyenne annuelle (légère augmentation de 300 personnes). A un trimestre d'intervalle (exception faite du deuxième trimestre), le chômage a même baissé durant toute l'année écoulée. Le nombre de "chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi" ("chômeurs âgés") continue de baisser: moins 11 200 personnes en 2005 et moins 7 700 personnes en 2006. Cette baisse est toutefois plus que compensée par la forte progression du

nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+16 300 personnes en 2005 et +19 000 personnes en 2006). Toutefois, la moyenne annuelle pour 2005 est encore influencée par un effet d'acquis de croissance positif lié à l'année 2004. En 2006, la création d'emplois devrait continuer à rester constamment supérieure à l'augmentation de la demande d'emploi, si bien que la baisse du chômage devrait se poursuivre, cette fois tant en moyenne annuelle (-5 600 unités) que par trimestre.

[38] Ces enseignements sont essentiellement tirés du Bureau Fédéral du Plan (Bureau Fédéral du Plan, *Perspectives économiques 2005-2010)*, ainsi que de l'évaluation de la politique de l'emploi (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, Evaluation de la politique de l'emploi 2003-2005).

TAB 1. Taux d'emploi

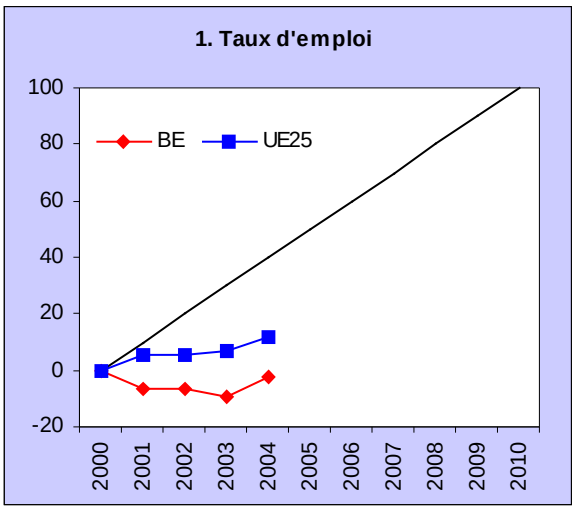

Source : Eurostat.

100= 70% en 2010 et 0= 60,5% en 2000.

TAB 2. Evolution du taux de chômage

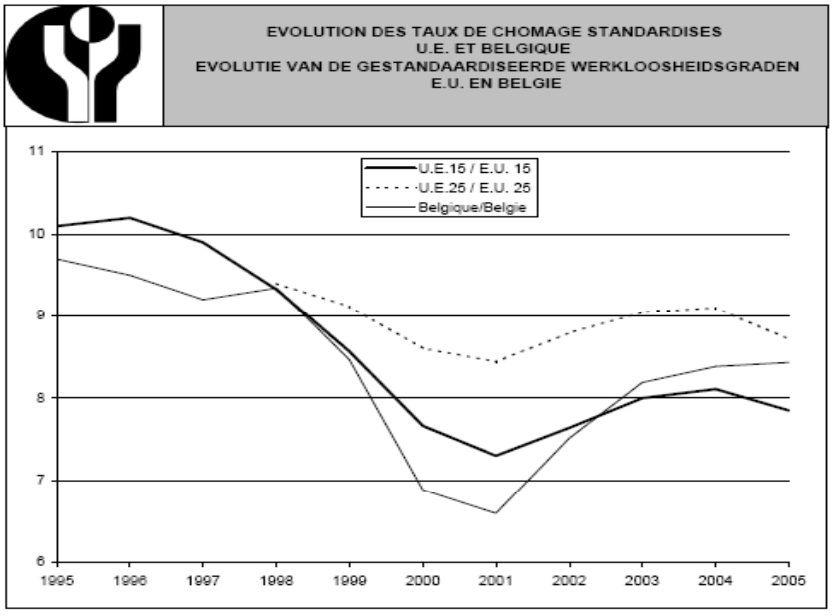

Source - Born : Eurostat / SPF ETCS - Eurostat/ FOD WASO
Graphique - Grafiek : SPF ETCS - FOD WASO

Sur le long terme, l'accroissement de la population active serait important pendant la période de projection (+172 000 unités). Dès lors, malgré la progression soutenue de l'emploi, le recul du chômage ne toucherait que 50 000 personnes, pour atteindre 660 000 unités en 2010, soit un niveau proche de celui de 1997 avec, il est vrai, une concentration nettement plus forte dans les classes d'âge supérieures. La baisse du

taux de chômage, serait limitée, bien que perceptible, de 14,4 % en 2004 à 12,9 % en 2010, avec une accélération en fin de période.

La population d'âge actif (15-64 ans) a fortement augmenté durant la période 1960-1985 (progression moyenne de 0,5 % par an), mais cette croissance s'est nettement ralentie durant les quinze années suivantes (0,1 % par an). Toutefois, depuis le début de la présente décennie, le nombre de personnes en âge de travailler augmente de nouveau à un rythme plus soutenu. Cette accélération est due en partie à l'opération de régularisation, qui, selon les estimations, se serait traduite par un accroissement de la population d'âge actif de quelque 28 000 unités. Par ailleurs, à moyen terme, le fait que les cohortes clairsemées nées pendant la Seconde Guerre mondiale passent progressivement le cap des 65 ans génère une forte hausse de la population d'âge actif (0,34 % par an, soit 141 000 personnes sur l'ensemble de la période 2004-2010). Contrairement à la période 1960-1985, l'accroissement de la population d'âge actif s'accompagne cette fois d'un glissement vers des classes d'âge traditionnellement caractérisées par un moindre taux de participation au marché du travail (+251 000 personnes dans la tranche 50-64 ans). A l'inverse, ce glissement se fait au détriment des classes d'âge dont la participation est traditionnellement la plus forte (-134 000 personnes dans la tranche 25-49 ans). Cette évolution est due au fait que les cohortes denses du baby-boom se rapprochent progressivement de l'âge légal de la retraite. Si l'on tient compte de cet effet de structure démographique, il apparaît que l'offre de travail n'est pratiquement plus soutenue par l'évolution démographique, et ce en dépit de la forte augmentation de la population d'âge actif.

TAB 3. taux d'emploi des 55-64 ans

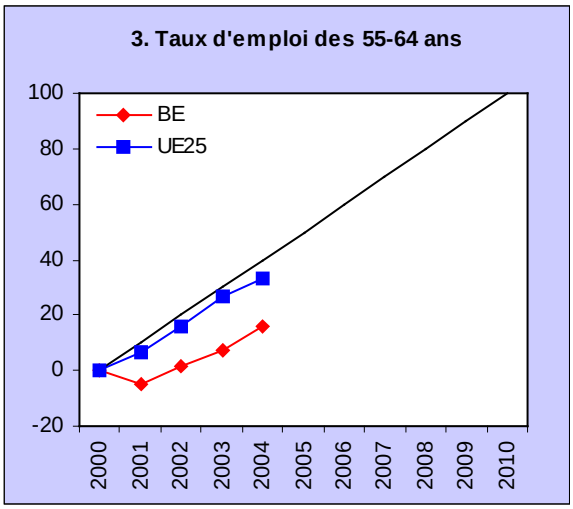

Source : Eurostat.
100= 50% en 2010 et 0=26,3% en 2000.

Suite au dernier repli conjoncturel, le nombre annuel d'entrées en prépension a augmenté, passant de 12 000 personnes en 2001 à plus de 17 000 personnes en 2003 et 2004. Autrement dit, alors qu'en 2001, 1,6 % seulement des travailleurs de plus de 50 ans était mis à la prépension, durant la période 2003-2004, le taux d'entrée dans ce statut a atteint 2,1 % sur base annuelle. Dans le même temps, la population active occupée subit l'effet du vieillissement (la tranche d'âge des 50 à 64 ans au sein de cette population passe de 844.000 personnes en 2004 à 1 025 000 personnes en 2010). De ce fait, le nombre d'actifs "prépensionnables" augmente sensiblement. C'est pourquoi le

nombre annuel d'entrées en prépension continue à osciller, en termes absolus, autour de 17 000 personnes, en dépit du déclin progressif déjà cité du taux d'entrée global. A politique inchangée, le nombre de prépensionnés devrait augmenter en moyenne d'un peu plus de 2 500 personnes par an (16.000 en chiffres cumulés) pour atteindre 126 000 personnes en 2010.

TAB 4. Age moyen de sortie du travail

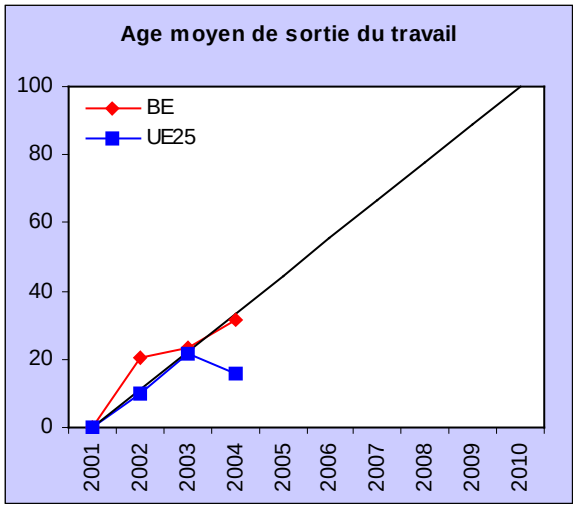

Source : Eurostat.
100= 65 ans en 2010 et 0= 56,8 ans en 2001.

La population active (offre potentielle de travail hors prépensionnés et travailleurs en interruption de carrière à temps plein; définition du Bureau Fédéral du Plan) augmenterait au cours des six prochaines années et gagnerait 172 000 unités, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 0,6 %. Bien que la population active continue à croître d'année en année à un rythme soutenu, la croissance du taux d'activité global (15-64 ans) reste plutôt modeste durant la période de projection (de 71,6 % à 72,6 %), en raison des glissements dans la structure d'âge de la population d'âge actif.

Ainsi malgré une évolution positive, le faible taux d'emploi des travailleurs âgés reste donc le talon d'Achille du marché du travail belge. Alors qu'en 1998, seulement 22,9% des personnes de 55 à 64 ans étaient au travail, ce taux est passé à 30 en 2004 et se présente à 31,8 en 2005. Il reste un long chemin à parcourir pour rejoindre la moyenne européenne qui s'établit à 42,5 et plus encore pour atteindre l'objectif fixé à 50%. Or, la tâche se complique lorsqu'en 2012, l'impact du vieillissement de la population se fera fortement sentir. A l'horizon 2030, la Belgique comptera 200.000 personnes de moins en âge de travailler tandis que la population totale augmentera de 600.000 unités. Bien qu'il faille voir dans cette tendance le résultat positif d'une amélioration des conditions de vie, cette diminution peut constituer une menace pour la croissance économique et le financement de la sécurité sociale. Il importe donc d'assurer les conditions pour assurer une croissance durable.

En 2005, quelque 60,5% des chômeurs étaient sans emploi depuis déjà plus d'un an. Ce pourcentage est élevé et il n'a pas tendance à diminuer. Le risque est plus élevé pour les personnes peu scolarisées, 27,5% des chômeurs de longue durée ayant généralement un diplôme qui ne va pas au-delà de l'enseignement primaire. En 2004, les chômeurs de longue durée représentaient 3,5% de la population active, la Belgique

restant ainsi en dessous de la moyenne EU25 qui s'élevait à 4,1% en 2004 (Morissens et Nicaise, 2006:3). La Flandre est la seule région où les femmes sont plus exposées que les hommes au chômage de longue durée (46,4% de femmes et 38,5% d'hommes). La ventilation par âge montre que le risque de chômage de longue durée concerne surtout la catégorie d'âge des 50-64 ans, qui représentent 73,1% de l'ensemble des chômeurs de longue durée en Belgique (Morissens et Nicaise, 2006:3).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du chômage de longue durée par région, par sexe et par tranche d'âge. Les données par région proviennent d'une source autre que celle des chiffres administratifs qui ont été utilisés ci-dessus. Les chiffres du tableau sont basés sur l'enquête sur les forces de travail et représentent le pourcentage de chômeurs de longue durée par rapport au total de la population en chômage, au sens de la définition du BIT.

TAB 5. Pourcentage des chômeurs de longue durée par rapport au total de la population en chômage par Région en Belgique (définition BIT)

	Belgique	Flandre	Wallonie	Bruxelles
Hommes 15-64	52,0	38,5	59,6	59,5
Femmes 15-64	52,0	46,4	56,6	53,8
15-24	29,2	18,9	36,0	niet beschikbaar
25-49	57,2	46,6	65,0	59,3
50-64	73,1	68,0	78,3	79,8

Source: INS, EFT, calculé par WAV [39]

La part des jeunes de moins de 25 ans dans le groupe des chômeurs régresse depuis 2003. Elle s'élevait à 16,4% en 2005. On constate aussi une diminution du nombre de chômeurs de la tranche d'âge 25-40 ans. Lorsque l'on calcule la part des jeunes dans la population active, la Belgique affiche un résultat de 7,5% qui est inférieur à la moyenne EU25 de 8,3%. Il est toutefois à noter que les scores de la Wallonie (10,7%) et de Bruxelles (9,9%) sont supérieurs à la moyenne européenne. Si la moyenne belge reste peu élevée, c'est à cause du pourcentage de chômage des jeunes en Flandre, qui atteint 5,2% (INS, sur la base de l'enquête sur les forces de travail et recalculé par WAV).

Chez les femmes, le taux de chômage dans la tranche d'âge des 16-24 ans s'élève à 22,4%, soit un peu plus que le taux enregistré chez les hommes pour la même tranche d'âge (22,2%).

De même, le marché du travail belge n'est pas accessible dans une même mesure pour chacun. Le taux de chômage des étrangers originaires d'un pays hors Union européenne était en 1999 de 27,8 points supérieur au chômage de citoyens originaires d'un pays de l'Union européenne. En 2004, la différence était encore de 23,6 points contre 9,3 points en moyenne pour l'Union européenne. Le tableau ci-dessous illustre le retard des immigrés hors UE sur le marché du travail en Belgique. Une étude réalisée par Tielens (2005) pour la Flandre montre que ce retard est encore plus grand pour les immigrés d'origine turque et marocaine.

[39] http://www.steunpuntwav.be/steunpuntwav/view/nl/76779

TAB 6. Taux d'emploi (%) (15-64) en Belgique selon les Régions (2004)

	Belgique	Flandre	Wallonie	Bruxelles
Belges	61,4%	64,9%	56,2%	55,9%
Ressortissants européens	56,9%	58,1%	52,4%	63,2%
Immigrés Naturalisés		51,7%*		
Ressortissants hors UE	36,6%	36,4%	30%	40,2%
Turcs/ Marocains		29,2%*		

Sources: Conseil supérieur de l'Emploi (2006: 36), basé sur les données de l'Institut national de Statistique, elles-mêmes basées sur l'enquête sur les forces de travail de Tielens (2005).

De même, pour d'autres groupes défavorisés comme les personnes ayant un handicap, le taux de chômage est de 4,3 point au dessus de la moyenne européenne pour l'année 2003. Les législations visant à lutter contre les discriminations ont été renforcées, mais ces discriminations constituent toujours un problème. Il faut admettre que le résultat des efforts des autorités visant à promouvoir la lutte contre toutes les formes de discriminations restent modestes. Le problème pourrait tenir pour une part au fait que les employeurs en Belgique, y compris quand ils représentent l'Autorité, ne sont pas encore vraiment convaincu de l'utilité de la nécessité de retrouver au sein de leurs effectifs de personnel le reflet de la diversité dans notre société.

A titre d'exemple, à la question de savoir, sur les derniers 12 mois, si des personnes ont été sujettes à discrimination ou non sur base de l'identité ethnique :

TAB 7. Discrimination ethnique.

Subject to discrimination based on ethnic background	**COUNTRIES**															**EU-15**
	B	**DK**	**D**	**GR**	**I**	**ES**	**F**	**IRL**	**L**	**NL**	**P**	**UK**	**FIN**	**S**	**A**	
Yes	.9%	.6%	.3%	1.0%	.5%	.4%	1.8%	.5%	1.8%	2.0%	.4%	1.6%	.3%	1.2%	1.4%	1.0%
No	98.9%	99.4%	99.5%	98.9%	99.3%	99.5%	98.2%	99.0%	97.1%	97.6%	99.5%	98.2%	99.2%	98.7%	98.4%	98.9%

Source : European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions. 2000.

Le rapport interquintile de revenu S80/S20 fournit une indication grossière de l'inégalité générale des revenus. En 2004 (revenus de 2003) le revenu total des 20% les plus riches de la population belge est quatre fois plus élevé que celui des 20% les plus pauvres. Cette proportion est inférieure à la moyenne de l'UE25 qui est de 5. Mesurée au moyen de cet indicateur, l'inégalité des revenus dans l'UE est la plus basse en Slovénie (3,1) et la plus élevée au Portugal (7,2).

En 2004, le taux de pauvreté était de 15% en Belgique, 11% en Flandre et atteignait 18% en Wallonie. Malgré une précision très faible pour l'estimation bruxelloise, on peut avancer que Bruxelles était la Région belge au taux de pauvreté le plus élevé (27%)[40].

[40] Dans leur rapport d'évaluation de la mise en œuvre des PAN/incl. 2005-2006, Morissens et Nicaise arrivent à la conclusion que les chiffres de l'enquête SILC 2004 manquent de fiabilité pour la Région bruxelloise à cause de la trop petite taille de l'échantillon.

Les différences entre la Flandre, d'une part, et la Wallonie et Bruxelles, d'autre part, sont statistiquement significatives.

Si on compare les résultats belges avec ceux des autres Etats membres de l'Union européenne, on voit que le taux de pauvreté belge est légèrement inférieur à la moyenne européenne (16%) et que le seuil de pauvreté belge (60% du revenu médian équivalent) atteint 777 €/mois, soit 120% de la moyenne des seuils européens et place la Belgique parmi les sept pays les plus riches d'Europe (EU25). Ce seuil est supérieur au montant de bon nombre de minima sociaux.

Le système de protection sociale joue un rôle important dans la lutte contre le risque de pauvreté. Si l'on calcule le pourcentage du risque de pauvreté après avoir déduit du revenu tous les transferts sociaux (y compris les pensions), on obtient 42%. Si l'on déduit tous les transferts sociaux à l'exclusion des pensions, on obtient 28% et si l'on déduit uniquement les allocations de chômage, on arrive à 20%. Les transferts sociaux (à l'exclusion des pensions) réduisent donc le risque de pauvreté de 46%, ce qui est plus que la moyenne UE25 (qui est de 38%), bien que plusieurs autres États membres réalisent un meilleur score.

TAB 8. Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration par région (en chiffres absolus) moyenne des années 2003, 2004 et 2005.

	2003	2004	2005
Région wallonne	33.397	33.779	34.052
Région flamande	23.193	22.469	21.624
Région de Bruxelles-Capitale	17.360	19.135	19.965
Belgique	73.950	75.383	75.640

Le nombre de personnes bénéficiant du revenu d'intégration[41] en Belgique est passé de 73.950 à 75.640 entre 2003 et 2005.

TAB 9. Nombre d'équivalents minimexés par région (en chiffres absolus) au 31 décembre des années 2003, 2004 et 2005.

	2003	**2004**	**2005**
Région wallonne	11.594	11.499	10.999
Région flamande	20.351	18.388	15.751
Région de Bruxelles-Capitale	7.008	6.554	6.076
Belgique	**38.952**	**36.441**	**32.826**

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale équivalente est passée de 38.952 à 32.826 entre 2003 et 2005.

Une analyse des chiffres relatifs au risque de pauvreté (2004) démontre que certains sous-groupes de la société sont très exposés au risque de se retrouver en état de pauvreté.

[41] Montant pour un isolé. Pour un couple le seuil équivalait à un revenu annuel de 13986 € (1165€/mois) en 2003, pour un isolé avec deux enfants 14918€ (1243€/mois) et pour un couple avec deux enfants 19580€ (1631€/mois).
Source: Statistiques basées sur les données de remboursement du SPP Intégration sociale, Voir : www.mi-is.be en date du 12.01.07.

La position sur le marché du travail, tant au niveau individuel qu'au niveau des ménages, constitue un facteur explicatif important du risque de pauvreté. En Belgique, la différence entre ceux qui travaillent (4%), les chômeurs (28%) et les autres inactifs (27%) est très marquée, même en comparaison avec les autres pays de l'UE. Le risque de pauvreté très élevé supporté par la population dans les ménages sans travail rémunéré (ménages sans enfants : 30%, ménages avec enfants : 70%) est particulièrement inquiétant. L'importance d'une bonne formation pour obtenir un bon niveau de vie est mise en évidence par le fait que les personnes disposant d'un diplôme ne dépassant pas le niveau secondaire inférieur courent un risque de pauvreté trois fois plus grand que les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (23% contre 7%).

En ce qui concerne les enfants (0-17 ans), le risque de pauvreté est accru pour ceux qui vivent dans un ménage monoparental (36%) ou dans un ménage sans travail rémunéré (70%). Quant à l'intensité du risque de pauvreté, telle que mesurée à l'aide de la césure médiane relative du risque de pauvreté, la Belgique (23%) se situe près de la moyenne de l'UE (22%). La césure médiane relative du risque de pauvreté est la césure entre le revenu médian des personnes confrontées au risque de pauvreté et la limite du risque de pauvreté, exprimé en pourcentage de cette limite. L'intensité médiane du risque de pauvreté est la plus grande (24%) pendant l'âge actif et la plus basse (18%) à un âge plus avancé (65+). Chez les enfants, la césure atteint 23%. Pour la population de 16 ans et plus, la césure médiane du risque de pauvreté est un peu plus importante chez les hommes (24) que chez les femmes (21). La césure est comparable dans les trois régions.

Il faut noter que la situation en matière de revenus de certains groupes de la population est difficile voire impossible à évaluer au moyen d'indicateurs quantitatifs. La plupart de nos indicateurs se limitent à la population dans des ménages privés et il est difficile ou parfois impossible de dresser l'inventaire des personnes qui se trouvent dans des situations d'extrême pauvreté, comme les SDF, les illégaux...

Certains groupes qui avaient déjà été identifiés dans le NAP/Incl. sont plus exposés au risque de pauvreté: les plus de 65 ans, les personnes vivant seules, les familles monoparentales (surtout celles composées d'une mère vivant seule). Le sexe joue un rôle dans le phénomène de la pauvreté : les femmes belges risquent plus que les hommes de s'enfoncer dans la pauvreté. Les familles monoparentales composées d'une mère isolée affichent aussi un degré de pauvreté plus élevé selon les récentes données SILC2004.

TAB10. Nombre de travailleurs subventionnés (art. 60, § 7, ACTIVA, intérims d'insertion, PTP, Smet, SINE…) par région (en chiffres absolus) au 31 décembre des années 2003, 2004 et 2005.

	2003	**2004**	**2005**
Région wallonne	3827	4254	4413
Région flamande	3239	3616	3826
Région de Bruxelles-Capitale	1697	2084	2188
Belgique	**8762**	**9954**	**10427**

Le nombre de travailleurs subventionnés par le biais des CPAS est passé de 8772 à 10.427 entre 2003 et 2005.

1.2 Autres facteurs d'exclusion sociale

Risque de pauvreté même pour les personnes exerçant un emploi

Si l'exercice d'un emploi rémunéré constitue le facteur le plus déterminant permettant d'échapper à la pauvreté, le fait de disposer d'un tel emploi n'exclut pas pour autant tout risque de pauvreté. En Belgique, 4% des travailleurs ont été confrontés à un risque de pauvreté en 2004. Compte tenu de l'ampleur du groupe des travailleurs, cela signifie pourtant que 14% des personnes confrontées à un risque de pauvreté ont un emploi. Cela peut être dû à des circonstances de travail précaires ou aux charges familiales. À cet égard, les familles monoparentales, les familles nombreuses et les ressortissants hors UE-25 constituent des groupes vulnérables. Les personnes travaillant dans le cadre d'un contrat à durée déterminée et, en particulier, les personnes travaillant à temps partiel sont exposées à un risque de pauvreté accru.

Politique du logement

La ventilation du risque de pauvreté en fonction du statut de propriété de l'habitation (propriétaire ou locataire) montre que les locataires sont nettement plus exposés au risque de pauvreté que les propriétaires (27% contre 11%), ce qui indique que la situation des locataires sur le plan des revenus est globalement plus faible. Des études ont mis en évidence une augmentation importante du coût du logement au cours des années '90. Ce phénomène touche particulièrement les catégories sociales les plus faibles qui louent un logement sur le marché privé et qui ont souvent été amenées à consacrer une part très importante du budget familial au logement[42]. En 2003, 33% des locataires percevant un revenu inférieur au revenu moyen ont consacré plus d'un tiers du budget du ménage au paiement du loyer.

Ce pourcentage est d'un niveau analogue à celui observé lors des enquêtes précédentes (2000 et 2001).

Depuis 1995, le nombre de logements sociaux exprimé en pourcentage du nombre total de ménages est resté constant (un bon 6%). Ce constat vaut pour les trois régions. En Région flamande, le pourcentage est toutefois légèrement inférieur (5%) à celui enregistré en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale (7%). Dans les trois régions, les listes d'attente sont très longues par rapport au nombre de logements locatifs disponibles.

En ce qui concerne les ressortissants des pays hors UE-25, la *qualité du logement* est moins bonne pour beaucoup d'entre eux. De même, la situation en matière de logement des ménages avec enfants, sans emploi ou exerçant un emploi précaire, semble souvent problématique. Par rapport à la population totale, on constate chez les personnes appartenant à cette catégorie une plus grande propension à occuper des logements présentant deux ou plusieurs problèmes structurels ou un manque d'espace. Les catégories faibles sur le plan social (familles monoparentales, chômeurs, malades/invalides) semblent, d'une manière générale, habiter davantage dans des logements présentant deux ou plusieurs problèmes structurels. De même, ils sont souvent locataires.

[42] En l'absence d'une alternative adéquate, l'indicateur NAPincl relatif au coût du logement est calculé sur la base de l'enquête concernant le budget du ménage, ce qui, compte tenu de l'ampleur limitée et des déchets importants de ladite enquête, ne constitue pas une situation idéale permettant d'émettre des considérations fiables sur les évolutions ou les catégories à risques.

Les ménages bruxellois sont, bien plus que les ménages des autres régions, confrontés à un problème de manque d'espace (17% contre 4% dans les autres régions). Les ménages wallons et bruxellois sont plus nombreux (23%) à occuper un logement présentant un défaut structurel que les ménages flamands (14%).

Les sans-abri sont confrontés à la forme d'exclusion la plus extrême sur le marché du logement. Depuis 2003, les CPAS sont responsables des sans-abri qui se trouvent sur le territoire de leur commune. En 2004, les CPAS ont reçu du fédéral une subvention destinée à financer le revenu d'intégration de 974 personnes pendant un an, ce qui est plus que les 528 bénéficiaires de juin 2003 (administration de l'Intégration sociale dans Vranken et alii, eds., 2005:336). Leur nombre était le plus élevé en Wallonie (53%), suivie de la Flandre (31,7%) et de Bruxelles (15,3%). En 2004, quelque 1712 personnes ont bénéficié d'une aide financière ponctuelle comme sans-abri ayant trouvé un logement, avec une répartition de 50% de bénéficiaires en Wallonie, 32.8% en Flandre et 17.2% à Bruxelles (administration de l'Intégration sociale dans Vranken et alii, eds, 2005:336). Selon le rapport FEANTSA le plus récent, notre pays compte 17.000 sans-abri (De Decker 2004). Ce chiffre tient compte du nombre de personnes hébergées dans un centre d'accueil.

Lutter contre les différences socio-économiques en matière de santé

L'espérance de vie des Belges est en augmentation constante (en 2003, elle était de 81,7 ans pour les femmes et de 75,9 ans pour les hommes) tandis que la mortalité infantile est, quant à elle, en régression constante. Mais l'inégalité sociale en matière de santé demeure considérable. Pour la plupart des indicateurs de santé, il y a clairement un gradient social. Si les indicateurs belges sont bons, c'est donc parce qu'ils correspondent à la moyenne entre l'état de santé excellent dont jouissent les plus nantis et l'état de santé assez médiocre des plus pauvres.

Les différences sociales au niveau de l'état de santé et du comportement en matière de santé se manifestent dans presque tous les indicateurs: mortalité infantile, évaluation subjective de l'état de santé, le degré de limitation des activités quotidiennes due à une maladie, dépression, excès de poids, tabagisme, participation au dépistage du cancer du col de l'utérus. Selon une recherche basée sur des données récoltées entre 1991 et 1997, on peut en conclure qu'en Belgique les personnes ayant un niveau d'instruction peu élevé (pas de diplôme ou enseignement primaire seulement) vivent non seulement moins longtemps (femmes : 2,8 ans; hommes 5,2 ans), mais aussi moins longtemps en bonne santé (femmes : 14,5 ans; hommes 15,5 ans) que les personnes plus scolarisées (diplômés de l'enseignement supérieur).

En matière de santé, on constate aussi des différences importantes entre les Régions, les indicateurs suggérant que la population flamande est en meilleure santé que la population bruxelloise et surtout que la population wallonne. Ces différences en matière de santé sont sans doute étroitement liées aux inégalités sociales qui vont de pair. En ce qui concerne l'espérance de vie à la naissance pour les hommes, la différence entre la Flandre et la Wallonie est frappante. Selon les tables de mortalité transversales, sur la base desquelles l'espérance de vie est calculée, l'espérance de vie des hommes en 2003 était de presque 77 ans en Flandre contre presque 74 ans en Wallonie. Dans le contexte UE15, cet écart est considérable. Tous les États membres 'âgés' tournent autour de la moyenne UE15 qui est de 76 ans.

1.3 Caractère multidimensionnel

Les analyses présentées ci-dessus montrent que les facteurs d'exclusion sont multidimensionnels et leur complexité requièrent une approche ciblée par des acteurs qui possèdent l'expertise nécessaire pour traiter cette problématique dans toutes ses dimensions.

2 ANALYSE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES (SWOT) POUR UNE PROGRAMMATION FEDERALE

2.1 SWOT Emploi

L'analyse de type SWOT suivante profile et met en balance des éléments internes et externes ici de la compétence fédérale en matière d'emploi et de sa responsabilité dans le cadre d'une programmation FSE.

Elle s'articule en deux temps :

- les facteurs internes propres à l'expérience de la programmation 2000-2006 et à la situation conjoncturelle du marché de l'emploi. Ils sont repris dans les faiblesses et les atouts.
- les facteurs externes qui sont repris dans les menaces et les opportunités. Ces facteurs soulignent des éléments de l'environnement fédéral, principalement institutionnel et structurel, mettant ainsi en évidence sa capacité d'action.

Les faiblesses d'une programmation fédérale FSE volet emploi

Deux points sont à distinguer : l'évaluation finale de la programmation fédérale 2000-

2006 et le contexte socio-économique.

La première constitue une base d'identification des faiblesses de la programmation actuelle et peut pallier dès lors la reproduction de celle-ci dans une future programmation. Dans le cadre d'une programmation FSE fédérale 2007-2013, le contexte socio-économique souligne, lui, quelques faiblesses du marché de l'emploi propre à une action FSE.

Les faiblesses de la programmation 2000-2006 sont essentiellement de trois ordres :

1. L'absence d'objectifs globaux bien identifiés (champ d'action extrêmement large qui a conduit à une certaine dispersion et à une difficulté de mesurage de l'impact au niveau du programme). Ce constat est renforcé par la nature des activités susceptibles d'obtenir le soutien du FSE. Il s'agit essentiellement de mesures d'accompagnement et de développement de système ou d'outils dont l'appréciation est davantage qualitative que quantitative. Dans le même ordre d'idées, l'identification au départ du programme des groupes à risques n'a pas bien tenu compte des actions envisagées.

   Les objectifs retenus pour les priorités fédérales (cadre favorable à l'accroissement des taux d'emploi dans les groupes cibles ainsi que la bonne gouvernance) qui sont basés sur des éléments pertinents et sont en phase avec les exigences de la stratégie d'emploi déclinée sous l'angle d'une approche fédérale belge conduisent à concentration des moyens alloués sur des activités ciblées permettant l'émergence de la plus value du soutien FSE ;

2. Un manque d'expression globale des objectifs de l'approche fédérale et de sa capacité institutionnelle sur le marché de l'emploi. L'évaluation finale relevait que le programme fédéral dans son ensemble n'avait pas d'objectifs globaux en tant

que tel, vu son champ d'action extrêmement large. Les mêmes objectifs cités ci-dessus conduisent à une sélection d'un nombre projets et donc s'orienter vers des projets qui reposent sur des structures stables et spécialisées de fonctionnement.

3. L'échec relatif dans l'aboutissement de la structure de l'ENIAC. En effet, l'évaluation relève les facteurs qui ont entravé sa proactivité et la poursuite de ces objectifs.

Comme le démontre l'analyse socio-économique, la situation du marché de l'emploi pour l'ensemble du Royaume présente des caractéristiques structurelles et conjoncturelles propres à affaiblir la poursuite des objectifs de plein emploi, de qualité de l'emploi et de cohésion sociale. Le taux d'emploi des travailleurs âgés reste trop faible et les groupes cibles éprouvent toujours trop de difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi. Les études menées au niveau fédéral au cours de ces dernières années montrent que la discrimination sur le marché du travail demeure un fait réel et significatif, que ce soit à l'embauche ou en matière salariale. Or, des instruments juridiques seuls ne peuvent suffire à faire évoluer les mentalités et les attitudes vers une plus grande ouverture.

Les atouts d'une programmation fédérale FSE volet emploi

Deux points sont à distinguer : la programmation 2000-2006 et le cadre européen et national.

Les points forts du programme 2000-2006 sont principalement la mise en place de partenariats, l'échange d'approches, l'élaboration d'outils et de méthodologies. Les effets du programme au regard des lignes directrices se situent dès lors plus au niveau d'une contribution qualitative et d'une mise à disposition de bonnes pratiques, d'outils et enfin, de renforcement des compétences des acteurs impliqués.

Ensuite, le cadre européen offre une opportunité de structure pour une programmation fédérale et le souci d'une dialogue mieux établi avec les partenaires sociaux sont des éléments d'appréciation favorables pour les priorités fédérales.

Ainsi, à titre exemplatif, on peut relever de cette évaluation finale de la programmation 2000-2006 les constats suivants :

- Pour la priorité 3, un certain impact des actions sur les mesures et les systèmes commence à être visible et, dans certains domaines comme la prévention des risques, un effet programme est possible.
- Pour la priorité 1, la plus-value en soi d'un instrument comme l'ENIAC, se démontre à la dynamique partenariale, à l'interaction entre experts fédéraux et fédérés ainsi qu'au travail en collégialité qu'il a pu mener.
- Pour la prioritaire 4, l'originalité des partenariats et l'effet positif de la dynamique partenariale sont mis en avant. Les projets les plus efficaces sont basés sur des partenariats multiples qui permettent le développement et le transfert d'outils et de méthodes innovants et qui s'orientent sur l'influence des structures et des systèmes. L'évaluation montre que les projets de l'axe 4 ont principalement concerné des actions spécifiques pour les femmes. Néanmoins, la plupart de ces projets ont également intégré une réflexion sur la dimension de genre dans leur domaine d'action. Toutefois, l'impact de la priorité est resté réduit vu le nombre de projets mais un renforcement de cet impact est possible si les enseignements des projets sont partagés au-delà des

thématiques abordées et notamment avec les approches intéressantes de certains projets co-financés sous la priorité 3.

Dès lors, une capitalisation sur ces résultats positifs guide le choix des thèmes d'une programmation FSE fédérale pour 2007-2013. Les effets du programme au regard des lignes directrices intégrées se situent mieux encore au niveau d'une contribution qualitative et d'une mise à disposition de bonnes pratiques, d'outils et enfin, de renforcement des compétences des acteurs impliqués. En ce qui concerne la consolidation de l'emploi, l'évaluation montre que les projets ont contribué à la problématique de la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi qu'au vieillissement actif. L'effectivité de ces deux thèmes a pu être possible par une mise en avant de la diversité des partenaires impliqués comme garantie en terme d'impact potentiel positif ou développement et à la validation d'outils et de méthodes innovants pour l'amélioration de la gestion des ressources humaines et de la capacité d'adaptation des entreprises et des travailleurs.

L'Etat fédéral permet également, au sein de la stratégie européenne de l'emploi et ses divers instruments de réalisation, d'offrir un cadre de référence utile pour apprécier l'état d'avancement de l'ensemble des moyens alloués à cette stratégie, en ce compris le FSE. De plus, la politique européenne de l'emploi a permis depuis quelques années d'établir un dialogue constant avec les partenaires sociaux. Ce dialogue est formalisé et est un outil particulièrement pertinent dans les efforts de conscientisation, de dissémination, d'appropriation et d'implication qui pourraient être attendus. Les partenaires sociaux manifestent également un souci constant pour une maîtrise des coûts salariaux et de la compétitivité qu'il est important de pouvoir rencontrer.

Les menaces d'une programmation fédérale FSE volet emploi

L'environnement institutionnel et la répartition des compétences en Belgique au titre de l'emploi peuvent éventuellement permettre quelques mouvements qui pourraient menacer une action fédérale dans le cadre du FSE. En ce sens et dans une dynamique de poursuite continue du fédéralisme belge, les politiques de l'emploi pourraient alors à terme prendre un accent ou l'autre.

C'est pourquoi, il importe qu'une programmation FSE fédérale puisse fonctionner dans un cadre de compétence bien établi et sans équivoque tout en se ménageant la possibilité d'un accent ou l'autre lors de la mise en oeuvre. Les priorités doivent en être le reflet. En outre, il sera veillé à ce que des mécanismes de coordination soient mis en place afin de mettre en oeuvre les priorités de la manière la plus complémentaire qui soit.

Les opportunités d'une programmation fédérale FSE volet emploi

Le cadre européen de Lisbonne et sa dynamique recentrée de programme et de suivi permet de mieux concentrer les efforts en vue d'accroître le taux d'emploi et la qualité de celui-ci.

Le contrat de solidarité entre les générations a d'ores et déjà mis en place un dispositif complet et articulé. Certaines de ces propositions-cadres pourraient toutefois bénéficier d'une plus-value de l'appui du FSE pour mieux s'inscrire dans un cadre européen.

Une coordination nationale remaniée permettra de disposer d'une vue globale de l'action FSE en Belgique pour l'ensemble des acteurs concernés. Il importe alors de renouveler une approche qui permettra de surmonter les difficultés précédemment rencontrées en

se centrant sur ce qui est nécessaire de coordonner et de le rendre visible au niveau national.

Les dimensions transversales et d'encadrement comme les partenariats, le lancement de projets pilotes et la dimension de genre peuvent conduire à un renforcement de la qualité des projets. Le niveau fédéral permet d'offrir des actions d'encadrement et de sensibilisation propre à toucher de manière transversales les problèmes pointés. Il n'est sans doute pas le seul à pouvoir le faire, mais il reste pertinent à en donner une effectivité sur plusieurs composantes institutionnelles belges.

2.2 SWOT Intégration Sociale

Cette analyse permet d'évaluer les points forts et les points faibles en matière d'inclusion sociale ainsi que les opportunités et les menaces externes. Les points forts sont les éléments internes sur lesquels les mesures politiques doivent être basées, tandis que les opportunités correspondent au contexte externe du domaine ou du secteur concernés. Les points faibles représentent les carences à compenser ou à supprimer, tandis que les menaces sont les éléments contextuels qui sont susceptibles de nuire au développement à moyen et à long termes.

Points forts et points faibles du contexte belge

En ce qui concerne les points forts de l'économie, de l'emploi et de la cohésion sociale en Belgique, on peut tirer les conclusions suivantes :

- la mise en place d'un système de sécurité sociale très développé a permis de réaliser une protection sociale forte qui forme un rempart important contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Belgique;
- parallèlement à la sécurité sociale, l'aide sociale constitue un 'filet de sécurité' complémentaire;
- dans la lutte contre le chômage, la politique d'activation donne des résultats positifs;
- le parcours d'insertion chapeauté par les CPAS en vue d'une mise à l'emploi donne également des résultats positifs;
- les mesures appliquées par les CPAS en matière d'intégration par le travail (comme l'art. 60, § 7) peuvent être considérées comme un point fort et comme une transition vers un emploi durable.

En ce qui concerne les points faibles de l'économie, de l'emploi et de la cohésion sociale en Belgique, on peut tirer les conclusions suivantes :

- la Belgique souffre de la faiblesse de son taux d'activité et de son taux d'emploi, en particulier chez les femmes;
- Comme la précarité et la pauvreté générationnelle sont caractérisées par un contexte multidimensionnel, elles nécessitent une approche globale;
- Un des points faibles réside dans le pourcentage élevé d'adultes vivant dans un ménage sans travail rémunéré et dans le nombre important d'enfants par ménage sans travail;

- Autre point faible : le nombre important de personnes d'origine extracommunautaire à faible insertion socioprofessionnelle;
- Discrimination fondée sur l'origine ethnique.

L'on peut donner l'aperçu suivant:

Points forts	**Points faibles**
Forte protection sociale grâce à la sécurité sociale	
	Faible taux d'activité, faible taux d'emploi, surtout chez les femmes
Mesures d'activation donnant des résultats positifs	
Caractère multidimensionnel de l'exclusion sociale	
Bonne guidance des demandeurs d'emploi (notamment par les CPAS)	
Fort pourcentage d'adultes dans les ménages sans travail rémunéré + nombre d'enfants élevé dans les ménages sans travail rémunéré	
Article 60, §7, comme transition souple vers un emploi durable	
	Faible insertion socioprofessionnelle des personnes d'origine extracommunautaire
	Discrimination

Opportunités et menaces du contexte belge

Pour ce qui est des opportunités, on peut relever les éléments suivants:

- Législation inspirée par une approche fondée sur les droits (e.a. par rapport au travail) (Programme Printemps)
- Développements positifs dans l'économie sociale;
- Priorité donnée à la lutte contre la pauvreté dans le cadre d'un plan d'amélioration de la concurrence et de la cohésion sociale;

Pour ce qui est des menaces, on peut citer les quatre éléments suivants:

- marge de manœuvre financière limitée du Programme Printemps;
- discrimination à l'embauche
- poursuite du vieillissement de la population;
- mondialisation et évolution vers une société du risque
- problèmes de mobilité pour les groupes socioéconomiques faibles, tant en milieu urbain qu'en milieu rural
- la fracture numérique;
- évolution vers une société de la connaissance et de l'information, avec toutes les conséquences qui en découlent pour les personnes faiblement scolarisées ou non scolarisées.

L'on peut donner l'aperçu suivant:

Opportunités Menaces

Approche fondée sur les droits Marge de manœuvre financière limitée du Programme Printemps
Programme Printemps
Développements dans l'économie sociale discrimination
Priorité à la lutte contre la pauvreté
Vieillissement de la population
Mondialisation /société du risque
Entraves à la mobilité
Fracture numérique
Société de la connaissance et de l'information

3 LEÇONS DE LA PROGRAMMATION 2000-2006

Le programme fédéral 2000-2006 s'est organisé autour de deux grands volets :

- 1° volet : géré par le SPF Emploi, Travail et Conc ertation sociale, il concernait plus articulièrement la consolidation de l'emploi et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- 2° volet : géré par le SPP Intégration sociale, il concernait l'inclusion sociale des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

Cette organisation et gestion du programme, a été entérinée dans le cadre de la révision à mi-parcours par une gestion séparée, mais déléguée, de l'axe prioritaire 2 (Cellule FSE du SPP Intégration sociale). Le reste des axes prioritaires sont restés sous l'autorité de gestion du programme (la Cellule Fédérale FSE du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale).

Par ailleurs, le programme fédéral FSE objectif 3 s'articulait autour des 5 axes prioritaires suivants:

- **Axe prioritaire 1 : Cohérence PAN/ FSE**

Cet axe était consacré à la mise en place de l'ENIAC, un dispositif inter-fédéral de suivi et d'évaluation des programmations respectivement mises en oeuvre par les différentes autorités compétentes et leur cohérence avec le PAN afin de rendre effective la cohérence entre le PAN et le soutien du FSE sur l'ensemble du territoire belge.

- **Axe prioritaire 2 : Inclusion socioprofessionnelle**

Cet axe visait l'intégration sociale et en particulier l'amélioration des possibilités de formation et d'emploi des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et des étrangers inscrits dans le registre de la population qui ont droit à l'aide financière des centres publics d'aide sociale (CPAS).

- **Axe prioritaire 3 : Consolidation de l'emploi**

Cet axe visait à renforcer la participation au développement économique des personnes appartenant aux groupes à risques à travers, d'une part, l'activation précoce de mesures de soutien individualisées visant à assurer le maintien dans l'emploi de ces personnes et d'autre part, la consolidation de l'emploi dans l'économie sociale.

- **Axe prioritaire 4 : Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Cet axe concernait l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail et dans l'emploi. Il recouvrait une double approche combinant des actions spécifiques en faveur de publics féminins et des actions de mainsteaming, visant l'intégration transversale de la dimension de genre dans les politiques d'emploi.

- **Axe prioritaire 5 : Assistance technique**

Cet axe visait un dispositif renforcé d'assistance technique qui couvrait l'ensemble des actions faisant partie du cahier des charges de la Cellule Fédérale FSE – SPF Emploi, l'évaluation de la programmation ainsi que les stratégies de diffusion et de visibilité de la plus-value du FSE.

De manière générale pour la programmation fédérale 2000-2006, un manque de coordination a été constaté entre les deux autorités de tutelle. Or, l'approche méthodologique concertée constitue le point central de la nouvelle programmation. L'option de recourir à une évaluation spécifique du fonctionnement des instruments d'intervention (gouvernance) qui aboutira à un processus de gestion réfléchi et opérationnalisé dès le début de la nouvelle programmation doit alors fournir l'assurance nécessaire d'une bonne gestion respectueuse des prescrits européens. La conceptualisation d'un manuel qui fixe à l'initial les modalités de fonctionnement contribue à au processus de contrôle interne qui s'impose aux administrations depuis laréforme.

3.1 Volet Emploi

L'évaluation ex-ante de la programmation FSE fédérale 2007-2013 (volet Emploi) s'appuie essentiellement sur les résultats de l'évaluation finale du volet Emploi de la programmation 2000-2006. Ce point reprend les éléments suivants : un rappel de la structure du programme fédéral 2000-2006, une brève description de la programmation fédérale 2000-2006 (volet Emploi) et une synthèse des résultats de l'évaluation finale.

3.1.1 Structure du programme fédéral 2000-2006

Les interventions du FSE sur le territoire belge tiennent compte de la répartition des compétences en matière d'emploi et de formation entre Etat fédéral et entités fédérées. Cette répartition s'est reflétée non seulement dans le budget alloué à la programmation fédérale (9%), mais aussi dans le type de projets co-financés et mis en oeuvre dans le cadre de cette programmation. Dans ce contexte, le choix a été fait de concentrer les moyens sur des priorités fédérales spécifiques, en jouant la carte de la complémentarité avec les programmations FSE des entités fédérées et d'utiliser le FSE comme un levier en faveur de l'innovation.

Cette programmation ne visait pas la délivrance de mesures de formation ou d'accompagnement à large échelle, sauf dans le cadre de l'axe prioritaire 2, ou de mise en oeuvre de politiques d'emploi, mais bien principalement le développement d'approches, de pratiques ou d'outils innovants visant l'évolution des structures et des systèmes.

Conformément au principe d'additionnalité, au total, 28 projets ont bénéficié depuis 2000 du soutien à la fois du FSE et du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Il s'agit de projets pluriannuels, dont la majorité se sont étalés sur toute la durée de la programmation, ceci pour leur donner le temps de combiner recherche et action, de concevoir les outils et méthodes innovants, de les tester sur le terrain pour ensuite les évaluer et les formaliser en vue de leur diffusion.

Ces projets ont été portés par des partenariats interrégionaux, impliquant toute une série d'acteurs : services publics, universités et organismes de recherche, entreprises, monde associatif, partenaires sociaux. On peut souligner la place particulière occupée par les partenaires sociaux dans la programmation fédérale 2000-2006, non seulement comme partenaires, mais aussi en tant que promoteurs de projets ainsi que comme membres du

Comité de suivi de la programmation fédérale.

Les orientations et les priorités retenues dans le DOCUP fédéral s'inscrivaient dès le départ pleinement dans la ligne de la Stratégie européenne pour l'Emploi. La révision à

mi-parcours de la programmation a été l'occasion de mieux prendre en compte les défis et les priorités propres à la Belgique, comme le vieillissement actif.

Parmi les thèmes d'action des projets fédéraux, on peut citer la mise au point de méthodes et d'outils de prévention dans le domaine de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail, une approche qui peut contribuer de manière directe au maintien dans l'emploi des travailleurs plus âgés. D'autres visent la lutte contre les discriminations et le maintien dans l'emploi des publics fragilisés, comme les migrants et les personnes peu scolarisées. D'autres encore abordent la création d'entreprises, la société de l'information pour tous ou les nouvelles formes d'organisation du travail comme le télétravail.

Enfin, la lutte contre les discriminations fondées sur le sexe et le renforcement de la participation des femmes au marché du travail constituaient des objectifs à part entière de la programmation fédérale. D'une part, tous les projets ont été encouragés à prendre en compte la dimension de genre et d'autre part, 15% de l'enveloppe FSE gérée par le SPF a été consacrée à l'égalité professionnelle des femmes et des hommes.

3.1.2 Synthèse des résultats de l'évaluation finale de la programmation fédérale 2000-2006

L'évaluation finale de la programmation fédérale 2000-2006 (volet Emploi) a été confiée à l'asbl ENGENDER qui en avait également réalisé l'évaluation à mi-parcours. Le cahier des charges de l'évaluation finale est le suivant :

- Examen de la mise en oeuvre des changements suggérés lors de l'évaluation à miparcours;
- Examen des résultats de la programmation par rapport aux objectifs de chaque axe prioritaire, ainsi que par rapport aux dimensions transversales de la programmation ;
- Examen des principaux résultats de la programmation au regard des lignes directrices de la stratégie européenne pour l'emploi et des priorités fédérales belges.

L'évaluation à mi-parcours avait mis en évidence les enjeux liés à la programmation fédérale :

- Comment développer au niveau du programme une masse critique permettant de garantir un réel impact ?
- Comment assurer le transfert de l'innovation développée dans la programmation fédérale?

C'est pourquoi, huit recommandations suivantes avaient été émises à mi-parcours :

- rendre plus visible la valeur ajoutée de la programmation fédérale basée sur les dimensions de partenariat, de plus-value fédérale, d'effets multiplicateurs et d'égalité entre les femmes et les hommes;
- atteindre une masse critique au niveau du programme, par un renforcement des projets individuels au travers d'une « vision programme »;

- développer une stratégie cohérente du programme, ciblée sur des thématiques prioritaires et précisant des objectifs concrets à atteindre en terme de visibilité, d'effets multiplicateurs et d'apprentissage;
- utiliser l'assistance technique pour le renforcement de cette « dimension programme » et de la visibilité ;
- utiliser l'ENIAC comme ressource pour l'identification d'opportunités de renforcement de la cohésion des interventions du FSE avec la politique nationale de l'emploi, ces opportunités pouvant également servir au transfert de l'innovation;
- créer des « passerelles » entre les deux volets du programme (Emploi et Intégration sociale) par un échange au niveau des méthodologies et outils développés;
- développer la coopération entre l'autorité de gestion déléguée de l'axe prioritaire 2 et la Cellule Fédérale FSE du SPF Emploi;
- assurer un suivi des effets du programme et utiliser l'outil de collecte des données pour renforcer la cohérence entre les différentes actions menées.

L'évaluation finale a, elle, conclu, entre autres :

- au renforcement du ciblage de la programmation sur des priorités fédérales spécifiques comme le vieillissement actif ;
- au renforcement de la cohésion entre les axes prioritaires 3 et 4 et des liens entre les projets ;
- au renforcement de la vision « programme » et de la masse critique, en particulier pour les projets portés par le SPF Emploi, DG Humanisation du Travail ;
- à une meilleure utilisation de l'assistance technique pour la mise en oeuvre des dimensions transversales de la programmation et le renforcement de la visibilité;
- à une efficacité renforcée des mécanismes de suivi et de contrôle financier.

Toutefois, l'évaluation finale a souligné aussi que :

- le développement des échanges et de « passerelles » entre l'axe prioritaire 2 et les autres axes prioritaires de la programmation n'avaient pas été mis en oeuvre et que la révision à mi-parcours avait entériné une gestion séparée de l'axe prioritaire 2 par la Cellule FSE du SPP Intégration sociale en tant qu'autorité de gestion déléguée ;
- le renforcement du rôle de l'ENIAC n'avait pu être réalisé, malgré son potentiel et la pertinence des actions menées, pour des raisons liées à la complexité de la structure et à la lourdeur des modalités de fonctionnement ;
- la qualité et la quantité des données collectées par le mécanisme de suivi du programme n'étaient pas toujours optimales et variaient en fonction de l'importance accordée à ce suivi par les projets.

3.2 Volet Intégration sociale

3.2.1 Contexte de l'intervention

Le DOCUP destiné au FSE repose sur 5 piliers, le deuxième pilier prioritaire étant l'intégration socioprofessionnelle. Ce pilier s'adresse exclusivement aux CPAS qui sont les promoteurs de ce programme européen géré sous la responsabilité du ministre de l'Intégration sociale, lequel est compétent pour l'ensemble des CPAS.

Les résultats examinés ci-après proviennent de l'évaluation (Capgemini 2005). La période précédente (2000-2002) a aussi déjà fait l'objet d'une évaluation.

3.2.2 Résultats de l'audit de la Commission européenne

Les modifications qui ont été apportées à la suite de l'audit réalisé par la Commission européenne (janvier 2003) sont basées sur les principes suivants (qui figurent dans le document Capgemini 2005):

- amélioration de la qualité des projets approuvés;
- objectivation des procédures de demande et d'approbation;
- abandon de l'ancienne approche forfaitaire au profit du système de frais réellement effectués et prouvés;
- accroissement de la visibilité du Fonds social européen auprès des CPAS;
- renforcement du système de contrôle interne;
- gestion transparente des moyens européens.

Au cours de la période de programmation suivante, la gestion administrative et financière des projets sera organisée conformément à cet audit.

Intégration socio-professionnelle

L'évaluation permet de conclure que le programme précédent s'est déroulé correctement compte tenu du nombre important de participants pour lesquels un parcours d'intégration sur le marché du travail a été réalisé dans la ligne de l'objectif du programme. D'après les chiffres de 2003, les réalisations se chiffrent à 1802 projets d'assistance individuelle à l'insertion professionnelle et à 817 parcours de formation. Une extrapolation de ces données permet d'obtenir le résultat suivant: 12614 projets d'assistance individuelle à l'insertion professionnelle et 5719 parcours de formation[43]. Au 31 mars 2005, 17% des personnes bénéficiant d'une assistance individuelle à l'insertion professionnelle avaient un contrat à durée indéterminée et 25% un contrat à durée déterminée. Les personnes employées dans le cadre de la mesure Art 60 §7 sont comprises dans ces chiffres. En mars 2005, 44% des participants avaient trouvé un emploi (45% en Région de Bruxelles-Capitale, 44% en Wallonie et 42% en Flandre). Si l'on se place du point de vue du type de projet, on peut conclure que ce sont surtout les projets de guidance qui donnent de bons résultats en termes d'intégration sur le marché du travail. C'est moins le cas pour les projets de formation et ce, dans les trois Régions.

[43] Évaluation du Programme Printemps 20-04-2006.

La constatation s'applique aux trois régions. La différence au niveau de la transition professionnelle est sans doute liée aux parcours de guidance qui s'adressent à des participants qui sont déjà plus proches des exigences du marché du travail.

Un résultat d'intégration très important – y compris à la lumière de la nouvelle période de programmation – tient au fait que ce programme donne des résultats positifs au niveau de l'intégration socioprofessionnelle de plusieurs groupes cibles prioritaires tels que

- les jeunes (de 18 à 25 ans : 26,57% en 2003) et
- les ressortissants originaires d'un pays hors UE (25% en 2003).

L'efficacité du programme n'est toutefois pas suffisante en ce qui concerne le groupe cible des "chefs de famille isolés". Il est dès lors fortement recommandé de fournir des efforts supplémentaires au profit de ce groupe cible au cours d'une prochaine période de programmation. Il y a malgré tout aussi un taux de décrochage important dans la guidance socioprofessionnelle, comme en atteste le fait qu'en mars 2005, 13% des participants aux projets de 2003 n'avaient toujours transmis aucune information aux CPAS quant à leur situation Peut-être faut-il y voir un signe que certains ont décroché prématurément au cours de la guidance socioprofessionnelle.

Dimensions transversales

Le programme renforce le partenariat entre les CPAS et les autres acteurs sur le terrain de l'insertion socioprofessionnelle (dans 90% des projets).

Le volet innovation peut encore être amélioré.

Les efforts consentis pour obtenir des effets multiplicateurs doivent être renforcés.

Des supports devront être mis au point en vue d'accroître la visibilité des projets.

Les promoteurs souhaitent davantage d'appui et d'échanges au niveau du contenu.

Principaux enseignements

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de la période de programmation précédente pour les éléments qui ont été repris dans cette programmation-ci sont les suivants:

- une programmation plus ouverte et plus souple privilégiant une approche innovante et qualitative de l'insertion socioprofessionnelle et de l'activation sociale;
- des projets de préférence intégrés (fin de la dualisation guidance/formation);
- financement en fonction de l'intensité du projet et des efforts consentis dans ce cadre;
- renforcement des partenariats, échantillonnage et stimulation de cercles de qualité au niveau des promoteurs (CPAS + autres acteurs du marché, partenariat public/semi-public/privé);
- élargissement des groupes cibles (plus de 45 ans);
- élargissement des objectifs, approche plus globale de l'activation sociale qui permet d'accéder au marché de l'emploi;

- renforcement des synergies avec l'économie sociale;
- prise en compte des tendances innovantes dans le domaine de l'intégration socioprofessionnelle: Approche globale, approche par compétences …;

Cette **nouvelle programmation** utilisera un cadre plus ouvert et plus flexible qui fera la part belle à la collaboration, à l'innovation et aux échanges d'expériences. L'on se basera sur cette expérience réussie pour continuer à construire des projets de guidance et des projets d'intégration socioprofessionnelle. Parallèlement à ces expériences existantes concernant l'insertion des groupes cibles prioritaires, l'angle de l'**activation sociale** sera stimulé et développé plus avant. Cela se traduira concrètement par des parcours en amont qui se situent avant le parcours d'insertion proprement dit. L'accent sera davantage mis sur les groupes cibles qui sont les plus éloignés du marché du travail.

Flandre : Analyse des disparités, des retards et du potentiel de développement

1 SOCIAAL - ECONOMISCHE DIAGNOSE

Conform artikel 25 van de Verordening (EG) Nr. 1083/2006 van de Raad van 11 juli 2006 houdende algemene bepalingen inzake het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling, het Europees Sociaal Fonds en het Cohesiefonds en tot intrekking van Verordening (EG) nr. 1260/1999, wordt in deze omgevingsanalyse aandacht besteed aan de sterktes en zwaktes binnen Vlaanderen, rekening houdend met de trends in de Europese en de wereldeconomie.

Gezien de noodzakelijke aansluiting bij de Communautaire Strategische Richtsnoeren, wordt -naast een analyse van de Vlaamse arbeidsmarkt en een aantal algemene sociaal-economische indicatoren- nader ingegaan op de daarin naar voor geschoven prioritaire domeinen: innovatie, ondernemerschap en kenniseconomie, attractiviteit van regio's en steden.

1.1 Sterktezwakteanalyse van de Vlaamse arbeidsmarkt

1.1.1 Sterkten van de Vlaamse arbeidsmarkt

Een kwalitatief arbeidsaanbod en hoogstaand onderwijs – De kwaliteit van het arbeidsaanbod vormt de voornaamste sterkte van de Vlaamse arbeidsmarkt. De Vlaamse beroepsbevolking is goed opgeleid en productief. In 2004 had 84,9% van de Vlaamse bevolking van 20 tot 24 jaar het hoger secundair onderwijs met succes beëindigd. Ondermeer dankzij de leerplicht tot 18 jaar realiseert Vlaanderen hiermee bijna de Europese 85%-doelstelling.

Relatief hoge en toenemende deelname aan permanente vorming – Hoewel de Europese doelstelling voor de deelname aan permanente vorming in Vlaanderen nog niet gerealiseerd is, doet de Vlaming in Europees perspectief relatief veel aan levenslang leren. Dit deelnamecijfer nam de voorbije jaren bovendien systematisch toe.

1.1.2 Zwakten van de Vlaamse arbeidsmarkt

Een te lage arbeidsdeelname – Op honderd Vlamingen op beroepsactieve leeftijd zijn er slechts 64 aan het werk. Hoewel Vlaanderen daarmee iets beter scoort dan België en het gemiddelde van de EU-25, zal een forse stijging van de arbeidsdeelname nodig zijn om de 70%-doelstelling te bereiken tegen 2010.

Structurele ondervertegenwoordiging van ouderen, allochtonen en arbeidsgehandicapten – De arbeidsdeelname is bovendien erg ongelijk verdeeld over de bevolking: vooral de ondervertegenwoordiging van ouderen en allochtonen op de arbeidsmarkt is zeer ernstig. Het aandeel van beide groepen in de bevolking op beroepsactieve leeftijd neemt bovendien toe.

Onvoldoende afstemming tussen vraag en aanbod op de arbeidsmarkt, resulterend in knelpunten – Vlaanderen telt begin 2006 een kleine 220.000 niet-werkende werkzoekenden, maar tegelijk ook een heel aantal knelpuntvacatures. De afstemming tussen vraag en aanbod op de arbeidsmarkt kan dus beter.

Ongekwalificeerde uitstroom uit het onderwijs – Het aandeel vroegtijdige schoolverlaters ligt in Europees vergelijkend perspectief laag in Vlaanderen, maar het verder terugdringen ervan blijkt een probleem: de ongekwalificeerde uitstroom uit het onderwijs bleef de voorbije jaren ongeveer stabiel rond de 12%. De combinatie leren en werken kan een belangrijk instrument zijn om deze ongekwalificeerde uitstroom verder aan te pakken maar werd in het verleden onvoldoende benut.

1.1.3 Vlaanderen en de Lissabondoelstellingen

De Europese Commissie verbindt de structuurfondsen nadrukkelijk met de Europese Lissabonstrategie. Van de lidstaten wordt verwacht dat ze verduidelijken hoe hun programma zal bijdragen tot de realisatie van de doelstellingen van de Lissabonstrategie. De belangrijkste doelstellingen uit de Europese werkgelegenheidsrichtsnoeren zijn gekwantificeerd en vertaald in benchmarks. In figuur 1 stellen we de score (data 2004) van Vlaanderen, België en de EU-25 op deze benchmarks grafisch voor. Voor de vergelijkbaarheid werden alle scores herleid tot een percentage van de benchmark (100%). De grafische voorstelling bevestigt een aantal eerdere vaststellingen (o.a. de lage arbeidsdeelname van de Vlaamse 55-plussers) en toont dat Vlaanderen op de meeste indicatoren (iets) beter scoort dan België en de EU-25. Niettemin zal er op heel wat vlakken gerichte actie nodig zijn om de doelstellingen te bereiken.

Figuur 1: Score in 2004 van Vlaanderen, België en de EU-25 op de kernindicatoren van de Lissabonstrategie, als aandeel van de te realiseren benchmark (doelstelling = 100%)[44]

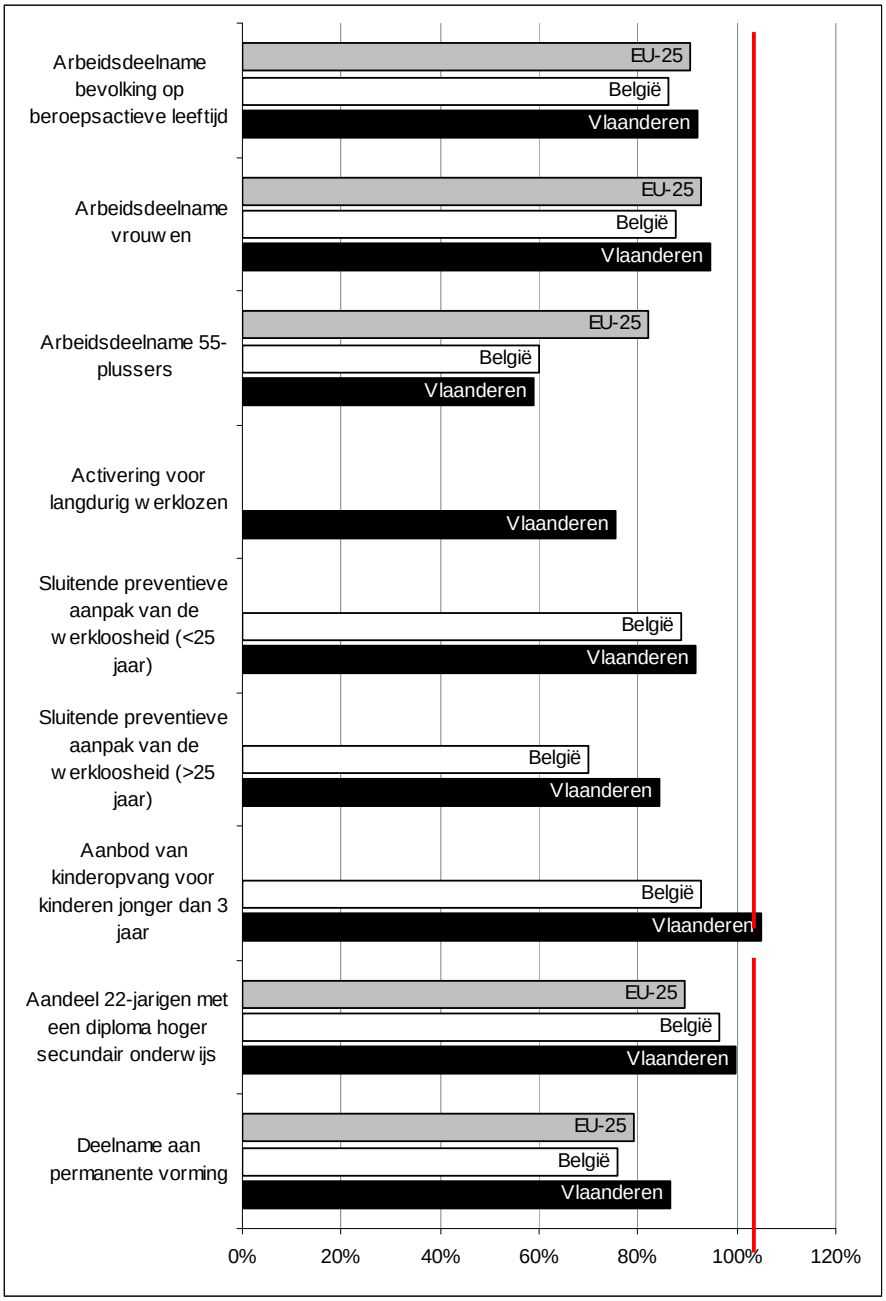

Bron: NIS EAK, Eurostat, Belgische nationaal hervormingsprogramma 2005-2008

[44] Drie benchmarks uit de Europese werkgelegenheidsstrategie ontbreken in figuur 1:

- De mate waarin werkzoekenden in de Europese Unie alle vacatures kunnen raadplegen die door de diensten voor arbeidsvoorziening in de lidstaten worden gepubliceerd (doelstelling is bereikt in Vlaanderen, geen vergelijkbare cijfers voorhanden voor België en EU-25);
- Het verhogen van de gemiddelde uittredeleeftijd in de Europese Unie met vijf jaar (geen recente cijfers beschikbaar voor Vlaanderen);
- Het terugdringen van het aandeel vroegtijdige schoolverlaters tot hoogstens 10% (overlapt sterk met de indicator 'aandeel 22-jarigen met een diploma hoger secundair onderwijs').

De centrale benchmark van de Europese strategie is de werkzaamheidsgraad en ook het Vlaamse beleid gaat resoluut voor ‘meer mensen aan het werk’. Om de werkzaamheidsgraad te verhogen tot 70%, zoals de Europese strategie vooropstelt, zal het Vlaamse beleid in het bijzonder de arbeidsdeelname moeten verhogen van een aantal kansengroepen die momenteel ondervertegenwoordigd zijn op de Vlaamse arbeidsmarkt (zie figuur 2). De arbeidsdeelname van de niet-kansengroepen ligt in Vlaanderen immers al erg hoog. Dat is met name het geval voor de middenste leeftijdgroep van 25- tot 49-jarigen. Aan de basis van dit fenomeen ligt de typisch Belgische late intrede van 15-24-jarigen op de arbeidsmarkt (als gevolg van de leerplicht en de hoge deelname aan het hoger onderwijs) en de vervroegde uittrede van 50-plussers (onder andere via het brugpensioen).

Figuur 2: Kloof tussen de werkzaamheidsgraad van de kansengroepen op de Vlaamse arbeidsmarkt en de te realiseren benchmark van 70%

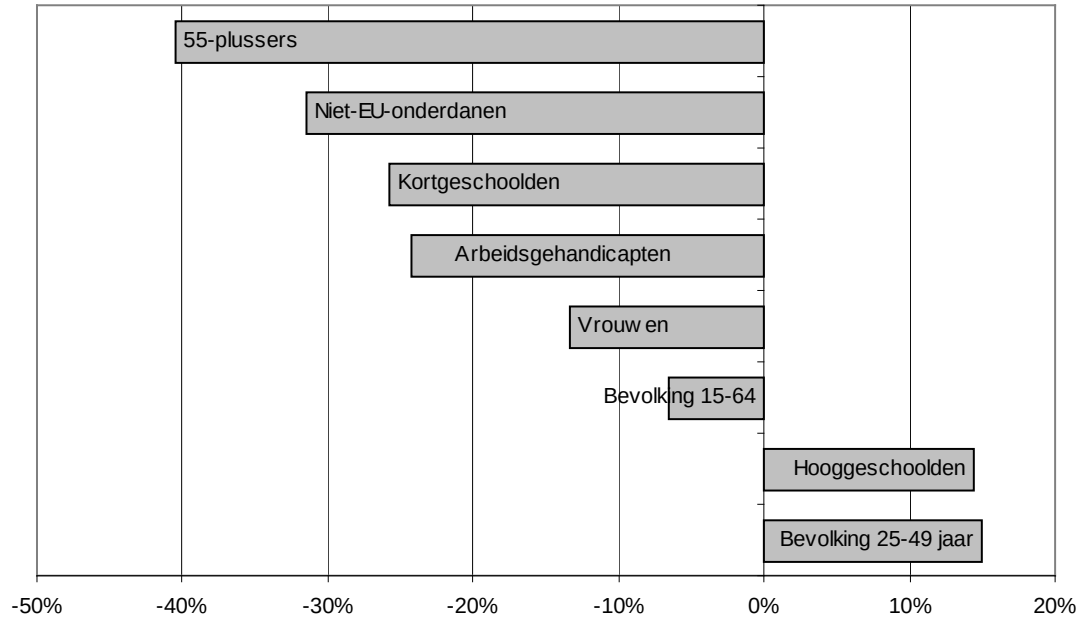

Bron: NIS EAK

1.1.4 Vooruitblik op de periode 2007-2013

De bovenstaande analyse geeft een stand van zaken van de Vlaamse arbeidsmarkt op basis van de meest recent beschikbare data (doorgaans cijfers met betrekking tot 2004). Aangezien dit Strategisch Referentiekader betrekking heeft op een programma voor de periode 2007-2013 bespreken we hieronder ook enkele belangrijke trends en uitdagingen die we met enige zekerheid kunnen voorspellen voor de komende jaren.

I.1.4.1 Vergrijzing van de bevolking

De belangrijkste beleidsuitdaging voor de toekomst is wellicht de vergrijzing van de Vlaamse bevolking, als gevolg van de gemiddeld langere levensduur en het stagnerende geboortecijfer in Vlaanderen. Volgens bevolkingsprognoses van het NIS zal de Vlaamse bevolking tegen 2025 met 132.000 personen toenemen, de bevolking op beroepsactieve leeftijd (15-64 jaar) of het aantal potentieel actieven zou echter dalen met 189.000. Het aantal 65+'ers zal daarentegen toenemen met 388.000, waardoor hun aandeel in de totale bevolking stijgt van 18% in 2005 tot 24% in 2025. De toenemende vergrijzing van de bevolking is overigens een trend die in heel België merkbaar zal zijn, maar zich in Vlaanderen duidelijk het scherpst zal laten voelen.

- Deze toename van het aantal 65+'ers en de daling van de bevolking op beroepsactieve leeftijd vormt één van de grootste bedreigingen van de Vlaamse arbeidsmarkt en welvaart. Momenteel bedraagt de verhouding tussen de potentieel actieven en de 65+'ers 3,7: dit betekent dat er in de Vlaamse bevolking bijna 4 potentieel actieven zijn per 65+'er. Tegen 2025 zou deze verhouding dalen tot 2,6. Door dit alles dreigt de kostprijs van de vergrijzing onbetaalbaar te worden, en komt de sociale en economische welvaart van Vlaanderen onder steeds zwaardere druk te staan. Een in verhouding te kleine groep werkenden zal immers via arbeid het draagvlak voor de financiële en sociale welvaart van een steeds groter wordende groep niet-meer-werkenden stevig moeten houden.

I.1.4.2 Opdrogende arbeidsmarkt

De demografische evolutie heeft ook belangrijke gevolgen voor de evolutie van het (potentiële) arbeidsaanbod. Vanaf 2010 zal het aantal 15- tot 49-jarigen immers structureel beginnen dalen. Tegen 2015 zal het aantal Vlamingen tussen 15 en 49 jaar gedaald zijn met 200.000, terwijl het aantal 50-plussers zal toenemen met 342.000.

Deze vergrijzing van de (beroeps)bevolking dreigt de werking van de Vlaamse arbeidsmarkt ernstig te verstoren. Indien de arbeidsdeelname van 50-plussers in Vlaanderen en België op het huidige (en in Europees en internationaal perspectief uitzonderlijk lage) niveau blijft, zal immers ook de werkende bevolking afnemen (-63.000 in 2015 tot -183.000 in 2025). Als gevolg hiervan zou de globale werkzaamheidsgraad in Vlaanderen kunnen dalen tot naar schatting 62,3% in 2015. Welke beleidsinspanningen er ook gedaan zullen worden om de werkzaamheidsgraad te verhogen, de demografische evolutie dreigt deze dus te neutraliseren indien er geen prioritaire aandacht wordt besteed aan de activering van 50-plussers.

Het geleidelijk afschaffen van de vrijstelling voor 50-plussers om zich in te schrijven als werkzoekende (cf. wijziging in de federale werkloosheidswetgeving) zal in combinatie met de inperking van een aantal uittredekanalen door de federale overheid (cf. Generatiepact) leiden tot een verdere structurele toename van het aantal geregistreerde oudere werkzoekenden. Anno 2005 blijken deze oudere werkzoekenden echter sterk ondervertegenwoordigd in de begeleidings- en opleidingsacties voor werkzoekenden. Het is bijgevolg van primordiaal belang om in de periode 2007-2013 extra inspanningen te leveren voor de begeleiding en opleiding van deze groeiende groep oudere werkzoekenden.

De demografische evolutie houdt dus als reëel gevaar in dat de Vlaamse arbeidsmarkt in de nabije toekomst opdroogt. Er dreigt hierdoor een tekort aan arbeidskrachten in Vlaanderen, zeker in periodes van hoogconjunctuur kan dit een rem zetten op de verdere economische groei en welvaart. Momenteel kent Vlaanderen immers reeds een vrij gespannen arbeidsmarkt, waardoor het voor werkgevers vaak moeilijk is om bepaalde vacatures in te vullen. Gelet op de demografische prognoses zal deze problematiek van knelpuntvacatures zich in de toekomst wellicht nog scherper stellen.

I.1.4.3 Meer aandacht voor competenties

Het kwalitatief hoogstaande arbeidsaanbod werd hoger aangestipt als één van de belangrijkste troeven voor de Vlaamse arbeidsmarkt. Om dit concurrentiele voordeel ook in de toekomst te behouden zal er blijvend geïnvesteerd moeten worden in de competentieontwikkeling en brede inzetbaarheid van de bevolking op beroepsactieve leeftijd. De evolutie naar een kenniseconomie noodzaakt ons immers om van de verdere competentieontwikkeling een blijvend speerpunt te maken in het Europese en Vlaamse werkgelegenheidsbeleid.

De laatste jaren heeft Vlaanderen een vrij sterke toename gerealiseerd van de participatie aan levenslang leren. Anno 2004 scoren we zelfs iets beter dan het Europese gemiddelde, al wordt de Lissabon-doelstelling van 12,5% ook in Vlaanderen nog niet bereikt. Bovendien presteert Vlaanderen nog steeds opvallend slechter dan een aantal andere Europese (voornamelijk Scandinavische) lidstaten. De verdere uitbouw van het beleid rond competentieontwikkeling is daarom noodzakelijk.

De versterkte aandacht voor competentieontwikkeling dreigt evenwel een verdere dualisering van de arbeidsmarkt in de hand te werken: een aantal kansengroepen (zoals kortgeschoolden en ouderen) hinken immers duidelijk achterop op het vlak van deelname aan levenslang leren. Daarom is het van primordiaal belang om het beleid rond het stimuleren van competentieontwikkeling en de versterkte investering in inzetbaarheid ondermeer te richten op deze kansengroepen, zoniet dreigen zij de boot naar de kenniseconomie te missen.

Indien de Vlaamse ondernemingen met succes de omslag willen maken naar een economie gebaseerd op creativiteit en innovatie, dan is een continue investering in hun menselijk kapitaal een noodzakelijke voorwaarde. Uit de CVTS-studie van 1999 blijkt echter dat de Belgische bedrijven internationaal gezien relatief weinig in opleiding investeren. Volgens deze studie besteedden de Belgische ondernemingen met meer dan 10 werknemers in 1999 slechts 1,6% van de totale loonmassa aan vorming en opleiding, tegenover 2,0% als Europese gemiddelde. Denemarken scoorde het hoogst met 3%, gevolgd door Zweden en Nederland met telkens 2,8%. Recente cijfers (o.b.v. de Sociale Balans) geven bovendien aan dat de opleidingsinvestering in Belgische ondernemingen de afgelopen jaren verder is gedaald. De achterstand van Vlaanderen en België op het EU-gemiddelde is de afgelopen jaren dus allicht verder toegenomen.

I.1.4.4 Stijgende arbeidsdeelname van vrouwen

Een belangrijk aandeel van de huidige 55- tot 64-jarige vrouwen is nooit actief geweest op de arbeidsmarkt, wat de huidige genderkloof in de Vlaamse werkzaamheidsgraad in belangrijke mate kan verklaren. De historisch late intrede van de vrouwen op de Belgische arbeidsmarkt speelt daarbij een belangrijke rol. Bij de jongere generaties

vrouwen ligt de arbeidsdeelname echter gevoelig hoger. Dit generatie-effect zal er de komende jaren voor zorgen dat de arbeidsdeelname van de Vlaamse vrouwen op beroepsactieve leeftijd verder zal toenemen, en dit in het bijzonder in de leeftijdscategorie van 55 tot 64 jaar. De genderkloof in de Vlaamse werkzaamheidsgraad wordt hierdoor jaarlijks kleiner, een versterking van het beleid rond dit thema lijkt bijgevolg minder aangewezen.

1.2 Economische structuur

1.2.1 Bruto Binnenlands Product (in KKP)

In de Europese context lijkt de positie van de Vlaamse economie gunstig. Met een koopkrachtpariteit (KKP) van 26.909,8 euro per inwoner was het Vlaamse Gewest in 2003 één van de meest welvarende regio's van Europa[45]. Zowel het EU-15 als het nieuwe EU-25 gemiddelde ligt lager, respectievelijk op 23.300 en 21.200 euro. Van de buurregio's doet enkel West-Nederland het beter.

	BBP per capita in KKP (2003)
Baden-Württemberg	26.419,0
Nordrhein-Westfalen	23.093,9
Rheinland-Pfalz	20.357,6
Catalonië	24.452,2
Vlaams Gewest	26.909,8
Lombardije	29.660,1
Nord-Pas-De-Calais	19.399,8
Rhône-Alpes	24.470,7
West-Nederland	28.430,1
Zuid-Nederland	24.382,8
EU 15	23.300,0
EU 25	21.200,0

Vlaanderen heeft deze goede positie reeds verscheidene jaren en versterkt deze zelfs nog. Zo scoorden in 2000 de vier groeiregio's, Baden-Württemberg, Rhône-Alpes, Lombardije en Catalonië nog beter dan Vlaanderen, terwijl in 2003 enkel nog Lombardije een grotere welvaart produceerde.

Dit geeft evenwel geen volledig beeld van de Vlaamse economische situatie. De score van het BBP hangt af van drie deeldeterminanten: het bevolkingsprofiel, de werkzaamheidsgraad en de arbeidsproductiviteit. Wanneer we deze elk afzonderlijk bekijken, krijgen we een ander beeld. Wat de beide eerste deeldeterminanten betreft, scoort Vlaanderen eerder zwak (zie 1.1.2. Zwakten van de Vlaamse arbeidsmarkt en 1.1.4. Vooruitblik)

[45] Dit zijn de cijfers na correctie voor pendelbewegingen van en naar het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

	Arbeidsproductiviteit per werknemer (in KKP) (2003)	Werkzaamheidsgraad (in %) (2003)	Bevolking tussen 15 en 64 jaar (in %) (2003)
Baden-Württemberg	57.548,3	69,8	65,7
Nordrhein-Westfalen	56.429,7	62,5	65,5
Rheinland-Pfalz	46.711,7	66,8	65,2
Catalonië	54.572,7	66,6	67,3
Vlaams Gewest	64.962,9	62,9	65,8
Lombardije	67.402,9	63,9	68,9
Nord-Pas-De-Calais	51.522,2	56,6	66,7
Rhône-Alpes	62.889,4	64,5	60,3
West-Nederland	56.886,4	73,7	67,8
Zuid-Nederland	49.396,4	73,1	67,5
EU 15	54.606,4	64,3	66,4
EU 25	50.550,5	62,9	66,7

Wat de **arbeidsproductiviteit** betreft is Vlaanderen met 65.000 euro per werknemer ten opzichte van een EU-25 gemiddelde van 50.550,5 euro, na het Brussels Gewest en Lombardije, de absolute koploper. In 2000 stonden de vier groeiregio's nog voor Vlaanderen maar de laatste jaren heeft Vlaanderen zijn vroegere koppositie weer verworven. De arbeidsproductiviteit vormt bijgevolg de belangrijkste factor van onze welvaart en van de goede globale ranking binnen Europa.

De welvaart kan op twee wijzen in kaart gebracht worden[46]: Naast het BBP per hoofd (geproduceerde welvaart per gebied) kan het beschikbaar inkomen per hoofd (inkomen dat de inwoners in een gebied daadwerkelijk in handen hebben) als maatstaf gebruikt worden.

Het **gemiddelde BBP** per inwoner bedroeg 26.161 euro in het Vlaamse Gewest anno 2003. De verschillen tussen de Vlaamse arrondissementen kunnen echter groot zijn: Antwerpen scoort 25,3% hoger dan dit Vlaamse gemiddelde; het BBP per capita situeert zich in Tongeren 40,5% lager. Veel heeft te maken met de aanwezigheid van nijverheidstakken in het gebied in kwestie. Sedert 1995 is de spreiding van het BBP per hoofd over de Vlaamse arrondissementen afgenomen. Dat wil zeggen dat de verschillen in welvaartsproductie kleiner worden. Dit is op zich een goed punt voor een beleid dat zich richt op het afvlakken van de welvaartsverschillen binnen Vlaanderen.

Ook zijn er tussen de Vlaamse provincies enkele economische verschillen.

West-Vlaanderen scoort op een aantal economische welvaartsindicatoren minder hoog dan het Vlaams Gewest. West-Vlaanderen draagt voor 17,6% bij voor het BBP van Vlaanderen. Dit is iets minder dan haar aandeel in de Vlaamse bevolking (18,9%). In 2003 was dit zo voor:

- het BBP per inwoner (23.900 euro t.o.v. 25.700 euro in 2003)
- het beschikbaar inkomen per inwoner (14.950 euro t.o.v. 15.800 euro in 2002)

[46] De bron van alle gebruikte gegevens is het Instituut voor de Nationale Rekeningen (INR), desgevallend bewerkt door de Studiedienst van de Vlaamse Regering.

- de gemiddelde arbeidsproductiviteit per werknemer (64.800 euro t.o.v. 70.400 euro in 2003)
- de groei in bruto toegevoegde waarde over de periode 1995-2002 (reëel met 1,9% t.o.v. 2,2%)

Daar moeten evenwel een aantal – vanuit economisch oogpunt gezien – positieve vaststellingen tegenover geplaatst worden. In West-Vlaanderen is de arbeidseenheidskost per werknemer in die mate lager (35.000 euro t.o.v. 39.300 euro, in 2002), dat ook de loonkost per eenheid product (0,55 euro t.o.v. 0,58 euro) er lager is en zo een concurrentieel voordeel biedt. Bovendien is het geloof in de eigen ontwikkeling er sterk aanwezig. De investeringsratio (24,6%) is hoger dan elders. Tussen 1995-2002 stegen de investeringen er gemiddeld met 4,1%, wat meer is dan het Vlaamse gemiddelde.

Oost-Vlaanderen scoort op het BBP per inwoner (22.890 euro t.o.v. 25.722 euro) en op de gemiddelde arbeidsproductiviteit per werknemer (68.235 euro t.o.v. 70.365 euro) minder hoog dan het Vlaamse Gewest. e groei in bruto toegevoegde waarde over de periode 1995-2002 (reëel met 2,4% t.o.v. 2,2%) is iets beter dan het Vlaams gemiddelde. Het beschikbaar inkomen per inwoner is vrijwel gelijk aan dat van Vlaanderen (15.792 euro t.o.v. 15.784 euro in 2002). Dit wijst erop dat de welvaart uit andere productievere regio's wordt "ingevoerd", voornamelijk door pendel naar Brussel. Ook op andere vlakken kunnen de zwakkere prestaties gecompenseerd worden. Tegenover de matige arbeidsproductiviteit staan arbeidseenheidskosten die onder het Vlaamse gemiddelde liggen (37.788 euro t.o.v. 39.270 euro in 2002). Helaas leidt dit niet tot een concurrentieel voordeel: de loonkosten per eenheid product zijn vrijwel gelijk aan de Vlaamse waarde (0,57 euro t.o.v. 0,58 euro). De investeringsratio (23,1%) wordt door de Vlaamse provincies alleen overtroffen door West-Vlaanderen. Tussen 1995-2002 stegen de investeringen er met 4,2%, wat meer is dan het Vlaams gemiddelde.

Vlaams-Brabant doet het op een aantal economische welvaartindicatoren beter dan het Vlaams Gewest. De provincie Vlaams-Brabant draagt voor 17,7% bij tot het BBP van Vlaanderen. Dit is wat hoger dan haar aandeel in de Vlaamse bevolking (17,2%). In 2003 was dat zo voor:

- het BBP per inwoner (26.572 euro t.o.v. 25.722 euro in 2003), op Antwerpen na de beste score van de Vlaamse provincies.
- het beschikbaar inkomen per inwoner (18.147 euro t.o.v. 15.784 euro in 2002). Dit is het beste resultaat van alle provincies.
- de gemiddelde arbeidsproductiviteit (75.191 euro t.o.v. 70.365 euro in 2003), op Antwerpen na de beste score van de Vlaamse provincies.
- de reële groei in bruto toegevoegde waarde over de periode 1995-2002 (3,3% t.o.v. 2,2%). Dit is de sterkste groei van alle provincies.

De loonkosten per werknemer (arbeidseenheidskosten) liggen met 43.674 euro dan weer het hoogst van alle Vlaamse provincies. Hierdoor wordt het voordeel van de hoge arbeidsproductiviteit teniet gedaan. De investeringsratio ligt met 19,3% bovendien lager dan in de andere provincies (Vlaams gemiddelde: 21,7%). Wel dient hier vermeld te worden dat de investeringsratio gewoonlijk lager ligt in regio's zoals Vlaams-Brabant waar de dienstensectoren domineren. De groei van de investeringen in de periode 1995-2002 is wel op Limburg na het hoogst van de Vlaamse provincies.

Antwerpen scoort op een aantal economische welvaartsindicatoren beter dan het Vlaamse Gewest. De provincie Antwerpen draagt voor 33,1% bij tot het BBP van Vlaanderen. Dit is ruim meer dan haar aandeel in de Vlaamse bevolking (27,7%). In 2003 was dit zo voor:

- het BBP per inwoner (30.710 euro t.o.v. 25.722 euro in 2003). Dit is veruit de beste score van de Vlaamse provincies.
- de gemiddelde arbeidsproductiviteit (76.078 euro t.o.v. 70.365 euro in 2003). Dit is opnieuw de beste score in Vlaanderen.

Het beschikbaar inkomen per inwoner ligt iets lager dan in de rest van Vlaanderen (15.647 euro t.o.v. 15.784 euro in 2002). Bedenkelijker is dat de reële groei in bruto toegevoegde waarde over de periode 1995-2002 zwakker is dan het Vlaams gemiddelde (1,6% t.o.v. 2,2%). De loonkosten per werknemer liggen met 42.106 euro dan weer hoger dan het Vlaamse gemiddelde van 39.270 euro. Hierdoor wordt het voordeel van de hoge arbeidsproductiviteit teniet gedaan: de loonkosten per eenheid product liggen op hetzelfde niveau als in Vlaanderen. De investeringsratio ligt met 20,2% bovendien vrij laag. Onder de Vlaamse provincies doet alleen Vlaams-Brabant het minder goed. Er is evenmin sprake van een inhaalbeweging. De groei van de investeringen 1995-2002 is zelfs de laagste van alle provincies.

Ondanks de economische initiatieven van de voorbije decennia, is de Limburgse welvaartsgap met de andere regio's van Vlaanderen nog niet gedicht. De grote(re) aanwezigheid van potentiële actieven in hun bevolking (62,4% t.o.v. 60,2%) kan niet verhinderen dat het BBP per inwoner nog steeds lager blijft. Dit is het gevolg van een lagere arbeidsproductiviteit (59.900 euro in 2002) en een lagere werkzaamheidsgraad (62,3 t.o.v. 66,6). Enkele economische welvaartsindicatoren van Limburg zijn:

- De reële economische groei bedroeg gemiddeld 2,5% over de jaren 1995-2002. Dat is beter dan gemiddeld in het Vlaams Gewest (2,2%) en beter dan in alle provincies, met uitzondering van Vlaams-Brabant (3,3%).
- De investeringsquote bedroeg anno 2001 27,3% en is daarmee het hoogst van alle Vlaamse provincies.
- Over de periode 1995-2001 groeiden de private investeringen met gemiddeld 6,1% per jaar. Dit is beter dan in heel het Vlaamse Gewest.
- De toename van de nominale bruto toegevoegde waarde blijft echter achter op het Vlaams gemiddelde. De groei van het BBP per inwoner alsook het BBP lopen over de periode 1995-2002 achter op andere provincies. Het BBP per inwoner (21.200 euro in 2002) is het laagst van alle Vlaamse provincies.
- De groei van het gemiddeld inkomen lag over de periode 1995-2002 iets onder het Vlaamse gemiddelde zodat het gemiddeld inkomen per inwoner (13.900 euro) het laagste blijft.
- De arbeidseenheidskost is relatief laag (34.700 euro in 2001) en groeide relatief zwak (2,3% over 1995-2001). Dat wil zeggen dat de arbeid in Limburg gemiddeld relatief goedkoop blijft.
- De loonkost per eenheid product ligt in Limburg (0,59 euro in 2001) iets boven het gemiddelde niveau van Vlaanderen. Dit komt doordat niet alleen de arbeidseenheidskost maar ook de arbeidsproductiviteit eerder laag zijn.

De **spreiding van het beschikbaar inkomen** is dan weer iets toegenomen sedert 1995. De verschillen in rijkdom tussen de arrondissementen neemt toe. Het beschikbaar inkomen beliep in 2003 gemiddeld 15.972 euro per inwoner in het Vlaamse Gewest. De spreiding over de arrondissementen is veel minder uitgesproken, te wijten aan het herverdelend effect van onze sociale zekerheid: het niveau is in Halle-Vilvoorde 16,3% boven dit van het Vlaamse Gewest; in Maaseik situeert het zich 14,4% lager.

Figuur 3 toont dat er verschillen kunnen bestaan tussen geproduceerde en verdiende welvaart: in een aantal arrondissementen is het gemiddeld inkomen erg hoog. Dat heeft te maken met de nabijheid van het Brusselse Gewest: heel wat inwoners gaan werken in Brussel (waar de lonen vrij hoog zijn, als gevolg van de aanwezigheid van beslissingscentra van bedrijven en instellingen), maar nemen hun inkomen mee naar huis waar zij wonen. Dat betekent niet noodzakelijk dat de eigen welvaartsproductie in de regio's ook heel groot is. Grootstedelijke arrondissementen scoren daarentegen dan weer eerder goed inzake BBP. Dat verwondert niet gezien de aanwezigheid van belangrijke secundaire en tertiaire nijverheidstakken. Doch deze gebieden kampen ook met typische stedelijke problemen wat zich reflecteert in gemiddeld matige inkomensniveaus. In regio's zonder grote stad ligt het BBP eerder laag. In sommige arrondissementen kan dat opgevangen worden door de pendel naar naburige tewerkstellingspolen. In andere regio's, die verder van een grote tewerkstellingspool verwijderd zijn, ligt dat moeilijker. Dat weerspiegelt zich dan in het gemiddelde inkomensniveau.

Figuur 3: BBP PER HOOFD EN BESCHIKBAAR INKOMEN PER HOOFD
IN DE VLAAMSE ARRONDISSEMENTEN IN 2003.
Indices (Vlaamse Gewest = 100)

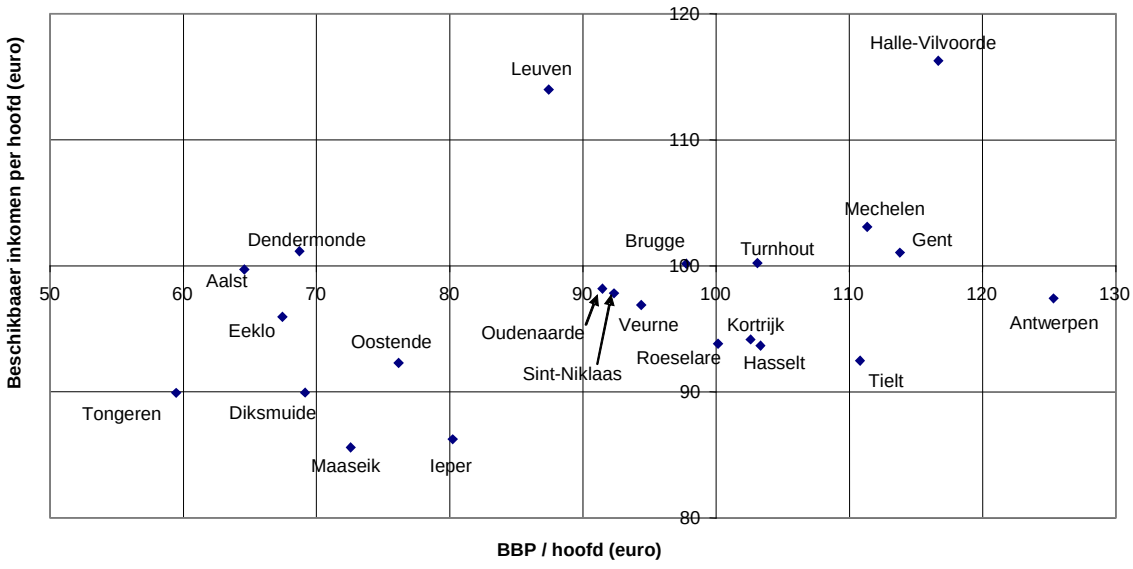

Concluderend kan men stellen dat de gemiddelde Vlaamse welvaart belangrijke intra-Vlaamse verschillen verhult.

1.2.2 Economische sectoren

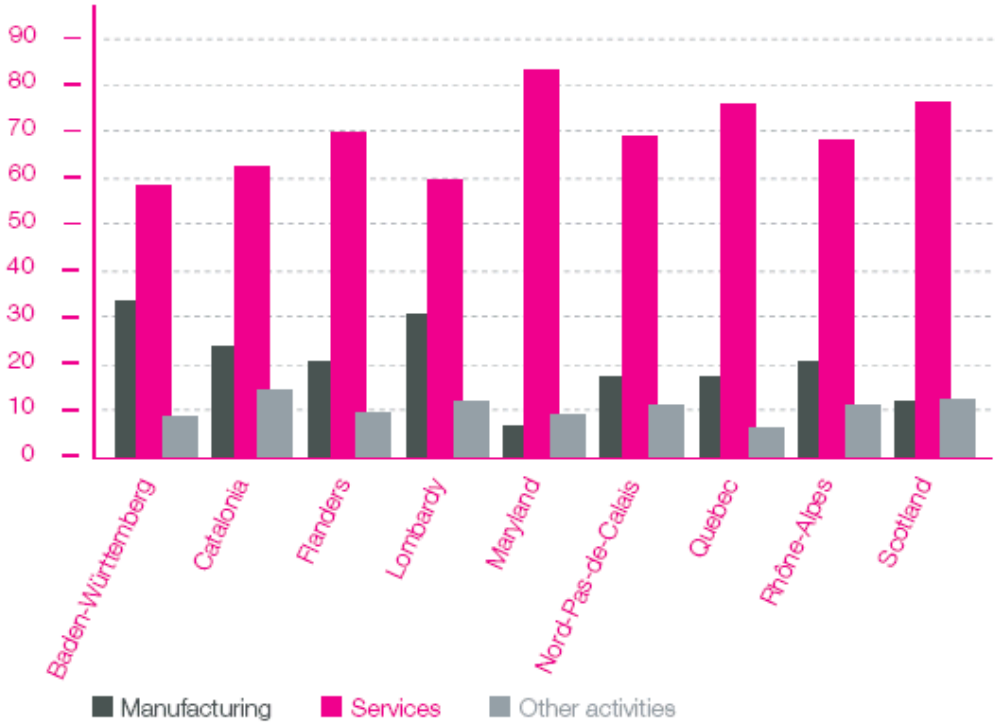

De tertiarisering van de economie is een algemene trend in Europa. De gemiddelde tertiariseringsgraad van de EU-15 op basis van de werkgelegenheid bedraagt 71%.

Figuur: economische structuur volgens de tewerkstelling in % (2004)

Ook in Vlaanderen is de dienstensector**,** in termen van werkgelegenheid en toegevoegde waarde, duidelijk de belangrijkste sector. Qua **tewerkstelling** vertegenwoordigt hij een aandeel van ongeveer 75% van de beroepsbevolking, tegenover 22% in de secundaire en 2,2% in de primaire sector.

Tabel: aantal jobs in loondienst, naar sector (WAV indeling)

	2000	2001	2002
Land- en tuinbouw	25.470	24.885	24.754
Visserij	456	732	562
Totaal primaire sector	***25.926***	***25.617***	***25.316***
Winning van delfstoffen	620	611	591
Vervaardiging van dranken, voeding en tabak	64.016	64.227	64.728
Textielindustrie	34.920	34.449	32.743
Vervaardiging van kleding en schoeisel, leer- en bontnijverheid	10.262	9.227	8.437
Vervaardiging van meubels	16.555	16.880	16.255
Houtindustrie	8.538	8.731	8.636
Grafische nijverheid	30.945	31.139	29.913
Chemische industrie	51.841	52.298	51.139
Rubber- en kunststofnijverheid	21.837	21.011	19.646
Vervaardiging van glas, bakstenen, cement en andere bouwmaterialen	18.028	17.682	17.348
Metallurgie	22.535	22.509	21.873
Vervaardiging van metaalproducten	40.105	42.000	40.523
Vervaardiging van machines, apparaten en werktuigen	25.803	26.742	26.280
Vervaardiging van elektrische machines en apparaten	16.568	17.497	16.385
Vervaardiging van kantoormachines, computers, audio-, video- en telecommunicatieapparatuur	16.419	16.611	14.560
Vervaardiging van medische apparatuur	4.158	4.892	4.877
Vervaardiging van transportmiddelen	54.289	55.352	52.948
Overige industrie	6.966	6.625	6.210
Elektriciteit, gas, stoom en water	12.547	12.053	11.746
Bouw	118.196	118.767	118.116
Totaal secundaire sector	***575.148***	***579.303***	***562.954***
Garagewezen	32.450	33.672	34.415
Groothandel en handelsbemiddeling	111.631	115.078	115.017
Kleinhandel	111.402	114.966	117.576
Verhuurdiensten	11.833	12.095	12.446
Horeca	63.996	69.807	71.341
Vervoer	73.885	75.470	71.942
Vervoersondersteunende activiteiten	34.439	37.433	36.674
Post en telecommunicatie	34.308	34.941	34.356
Financiële diensten	48.545	49.458	45.879
Informatica	23.925	27.209	26.162
Advies en bijstand aan ondernemingen en personen	68.130	71.356	73.531
Selectie en terbeschikkingstelling van personeel	76.362	75.267	78.968
Industriële reiniging	22.351	22.874	23.980

Overige diensten aan personen	16.580	16.973	17.241
Totaal tertiaire sector	***729.837***	***756.599***	***759.528***
Openbaar bestuur	98.605	95.787	97.704
Justitie, defensie en openbare veiligheid	49.081	50.065	48.945
Verplichte sociale verzekering	10.755	10.762	10.830
Onderwijs	185.114	189.900	194.992
Ziekenhuizen en overige gezondheidszorg	99.467	101.928	104.183
Maatschappelijke dienstverlening	112.762	122.646	126.931
Recreatie, cultuur en sport	24.920	27.224	27.634
Speur- en ontwikkelingswerk	5.704	5.553	5.511
Afvalwater- en afvalverzameling; straatreiniging	8.549	8.229	8.425
Belangenvertegenwoordiging	13.675	13.734	13.943
Totaal quartaire sector	***608.632***	***625.828***	***639.098***
Slecht gedefinieerde activiteiten	*2.038*	*1.776*	*1.205*
Totaal	***1.941.581***	***1.989.123***	***1.988.101***

n de periode 2000-2002 nam het aantal betrekkingen in loondienst in de primaire sector af. Ook in de secundaire sector daalde het aantal jobs in loondienst. Factoren als desindustrialisering, uitbesteding, delokalisatie en mondialisering spelen hier een rol. Het aantal banen in loondienst in de tertiaire sector expandeerde met 29.691. Groot- en kleinhandel en vervoer zijn de diensten met het grootste aantal arbeidsplaatsen. Tussen 2000 en 2002 was de quartaire sector goed voor 30.766 bijkomende arbeidsplaatsen. De sectoren met de grootste tewerkstelling zijn onderwijs, maatschappelijke dienstverlening en ziekenhuizen en overige gezondheidszorg.

De kennisintensieve dienstensector zorgde in 2003 voor 37,9% van de totale tewerkstelling in Vlaanderen. Dit is minder dan in de Scandinavische landen, Nederland en het Verenigd Koninkrijk maar wel nog steeds ruimschoots boven het EU-25-gemiddelde van 29,80% (EU-15: 33,66%).

Wat betreft de secundaire sector, scoort Vlaanderen op het vlak van de werkgelegenheid goed in de medium- en hoogtechnologische sectoren met een aandeel van 8,13% van de totale tewerkstelling. Hiermee wordt Nederland, het Verenigd Koninkrijk, Frankrijk en zelfs Zweden voorafgegaan, enkel Duitsland deed het in 2002 beter met 9,13%.

Wanneer we vergelijken op basis van de **toegevoegde waarde**, zit Vlaanderen meer op hetzelfde niveau van zijn buurlanden (het verschil tussen de werkgelegenheid en de toegevoegde waarde wordt verklaard doordat de niet-marktdiensten in Vlaanderen naar verhouding belangrijker zijn).

In de secundaire sector staan de medium- en hoogtechnologische sectoren in voor 42,79% van de toegevoegde waarde. Hiermee bevindt Vlaanderen zich net op het EU-15 - gemiddelde. De hoogtechnologische dienstensectoren vertegenwoordigen 5,30 % van de totale toegevoegde waarde terwijl alle andere landen boven de 10% uitstijgen en het EU-15-gemiddelde 13,85 % bedraagt.

Het Vlaamse Gewest bekleedt een sterke positie in de tertiaire sectoren van de handel en de gezondheidszorg & maatschappelijke dienstverlening. De transit– en

havenactiviteiten en de uitbouw van onze sociale welvaartstaat zijn daar niet vreemd aan. Het onderwijs komt eveneens goed aan bod in onze regio, maar volgt dezelfde groei als elders in de EU25. De sector zakelijke diensten & onroerend goed is in omvang heel belangrijk. In verhouding tot de Europese Unie is deze sector hier iets beter vertegenwoordigd. De financiële instellingen en de overheidssector staan zwak.

RELATIEVE AANWEZIGHEID EN GROEI VAN DE TERTIAIRE BEDRIJFSTAKKEN IN HET VLAAMSE GEWEST T.O.V. DE EU-25 (index=100) op basis van de bruto toegevoegde waarde, toestand 2003

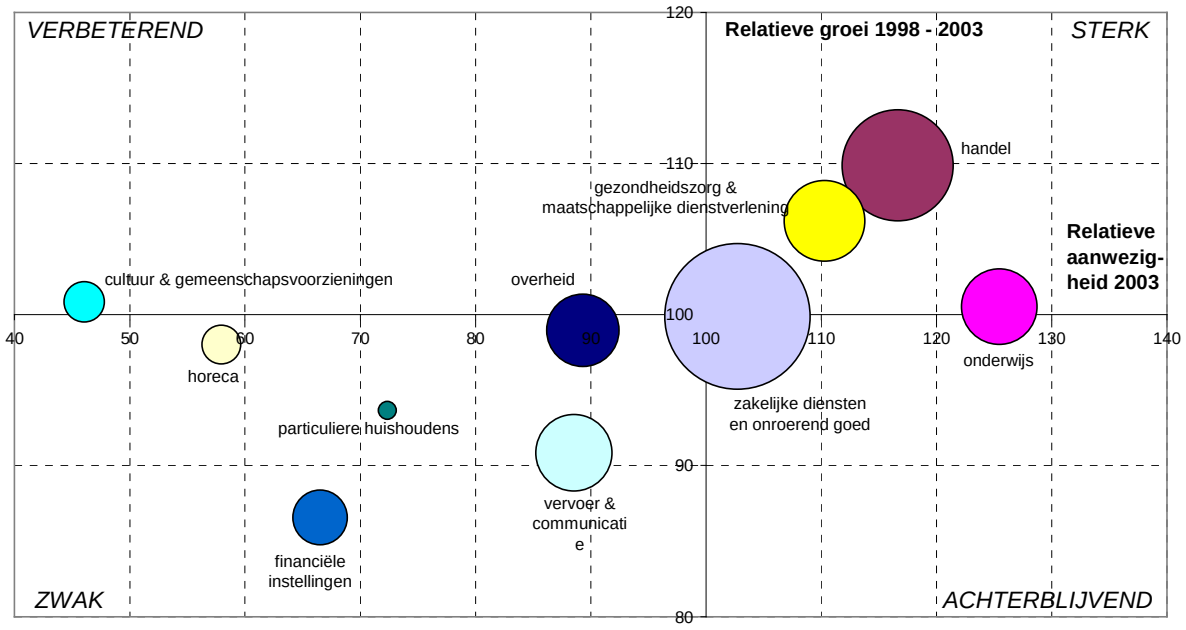

De grootte van de bel geeft de omvang van de toegevoegde waarde weer. Er zijn vier kwadranten:

- sterk: sterk aanwezig en sterk gegroeid
- achterblijvend: sterk aanwezig, maar zwak gegroeid
- verbeterend: zwak aanwezig, maar sterk gegroeid
- zwak: zwak aanwezig en zwak gegroeid

In de secundaire sector zijn de sectoren van de chemie & kunststof, de metaalproducten en de overige industrie (waaronder de meubelnijverheid) sterk aanwezig en sterk gegroeid. Vlaanderen is ook gespecialiseerd in de voedingsnijverheid en de petrochemie, maar deze sectoren groeiden ongeveer aan hetzelfde tempo als in de EU25. De textiel & confectie, de nutsectoren en de bedrijven die transportmiddelen vervaardigen, komen naar verhouding ook goed aan bod, maar verliezen terrein in vergelijking met hun Europese sectorgenoten. De belangrijke bouwsector is iets minder sterk aanwezig en groeide ook wat zwakker dan in de hele Europese Unie. De verschillen zijn echter niet zo groot.

Zwak aanwezig en zwak gegroeid zijn dan weer de machines & apparaten, de vervaardiging van elektrische en optische instrumenten, de uitgeverijen & drukkerijen en de sector van de bouwmaterialen. Deze sectoren kregen meer kansen in Europa als geheel.

RELATIEVE AANWEZIGHEID EN GROEI VAN DE SECUNDAIRE BEDRIJFSTAKKEN IN HET VLAAMSE GEWEST T.O.V. DE EU-25 (index=100) op basis van de bruto toegevoegde waarde, toestand 2003

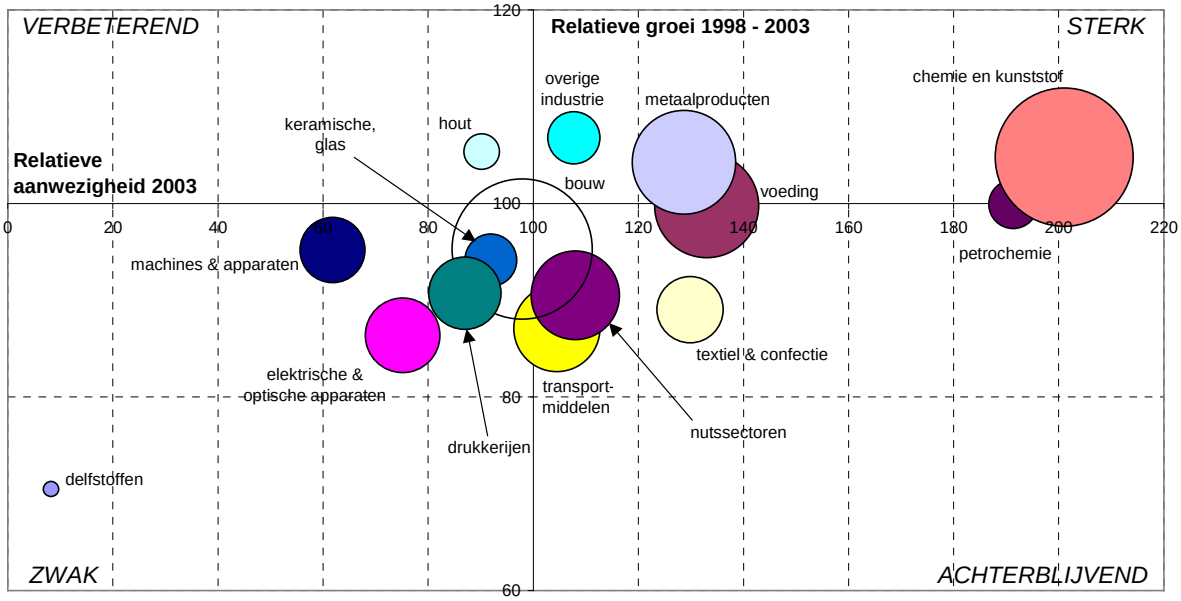

De grootte van de bel geeft de omvang van de toegevoegde waarde weer. Er zijn vier kwadranten:

- sterk: sterk aanwezig en sterk gegroeid
- achterblijvend: sterk aanwezig, maar zwak gegroeid
- verbeterend: zwak aanwezig, maar sterk gegroeid
- zwak: zwak aanwezig en zwak gegroeid

Daarnaast is Vlaanderen reeds lang gekend als dé **KMO-regio.** Veel van deze KMO's zijn echter familiale ondernemingen met erg weinig personeelsleden. Zo heeft meer dan de helft van de ondernemers (59%) in Vlaanderen geen enkel personeelslid in dienstverband. Daarnaast zijn er ook nog heel wat ondernemingen met een klein aantal personeelsleden (tot 50 werknemers) en een aantal middelgrote ondernemingen (tot 200 werknemers). Op het vlak van de tewerkstelling is bijgevolg het belang van de grote ondernemingen in Vlaanderen niet te onderschatten. Op Belgisch vlak geeft nog geen 5 % van de bedrijven werk aan meer dan 60 % van de tewerkgestelde werknemers.

Tabel: Dimensie van de inrichtingen volgens het totaal aantal tewerkgestelde werknemers.

	Inrichtingen Vlaams Gewest		Inrichtingen België		Totaal werknemers België	
	Aantal	%	Aantal	%	Aantal	%
< 5 wn.	97.515	64,64	166.402	65,29	291.236	8,27
Van 5 tot 9 wn.	23.391	15,51	38.893	15,26	245.615	6,97
Van 10 tot 19 wn.	13.503	8,95	22.333	8,76	288.627	8,19
Van 20 tot 49 wn.	9.917	6,57	16.281	6,39	473.908	13,45
Van 50 tot 99 wn.	3.343	2,22	5.453	2,14	364.191	10,34
Van 100 tot 199 wn.	1.665	1,10	2.788	1,09	369.916	10,50
Van 200 tot 499 wn.	1.034	0,69	1.788	0,70	500.763	14,22
Van 500 tot 999 wn.	306	0,20	532	0,21	314.408	8,93
1000 wn. en meer	184	0,12	382	0,15	673.611	19,12
Totaal	150.858	100	254.852	100	3.522.275	100

1.2.3 Internationale oriëntatie

Door de kleinschaligheid van de binnenlandse markt heeft Vlaanderen een erg open economie die in sterke mate afhankelijk is van de internationale omgeving. In 2003 bedroeg de Vlaamse uitvoer 91% van het BBP, dat is 145,5 miljard euro. In 2004 voerde Vlaanderen voor 158.3 miljard euro uit. Dit zorgde voor een hoge uitvoerratio van 97.5% van het BBP. Voor 2005 verwacht de Nationale Bank van België (NBB) dat de stijgende trend voor Vlaanderen behouden blijft. Men schat dat de uitvoer voor 2005 171.6 miljard euro zal bedragen. Duitsland, Frankrijk, Nederland, het Verenigd Koninkrijk en Italië vertegenwoordigen de belangrijkste afzetmarkten met een gezamenlijk aandeel van ongeveer 60% in de totale uitvoer. Drie kwart van de uitvoer is bestemd voor andere EU-lidstaten.

Tabel: Uitvoer van het Vlaamse Gewest naar partnerland (miljoenen euro)

	2003	2004	2005 (raming)
Totaal	145.580,8	158.266,4	171.607,5
Europese Unie	110.029,9	119.448,1	127.590,9
Frankrijk	21.311,5	22.764,0	24.094,7
Nederland	20.011,2	21.971,9	22.992,1
Duitsland	25.394,6	28.038,1	30.241,9
Italië	7.745,5	8.209,8	9.358,0
Verenigd Koninkrijk	13.759,7	14.559,8	14.486,9

Aangezien meer dan driekwart van de Vlaamse export de Europese Unie als bestemming heeft, kan men stellen dat niet de Vlaamse, maar de Europese markt relevant is voor Vlaamse ondernemingen. Dit is vooral het geval in de secundaire en de tertiaire sector waar in 2003 meer dan de helft van de omzet bestemd was voor de export. De primaire sector volgt deze trend veel minder met een exportcijfer van slechts 12% van de omzet. De voornaamste exportproducten zijn machines en vervoersmaterieel (28.3%), chemische producten (26.4%) en edelstenen. Dit zijn echter ook de belangrijkste productcategorieën aan de importzijde.

De Vlaamse uitvoer verschilt op een aantal punten van deze van andere Europese landen. Vlaanderen blijkt gespecialiseerd in chemische producten, petroleum en petroleumproducten. Ook Vlaamse voedingswaren en vee blijken in het buitenland

gegeerd. Verder kan Vlaanderen behoorlijke troeven voorleggen op het vlak van halffabrikaten. Diverse consumptiegoederen en investeringsgoederen komen relatief minder aan bod in het Vlaamse uitvoerpakket dan in andere Europese landen. Tot slot zal het geen verbazing wekken dat grondstoffen geen Vlaamse exportspecialiteit vormen.

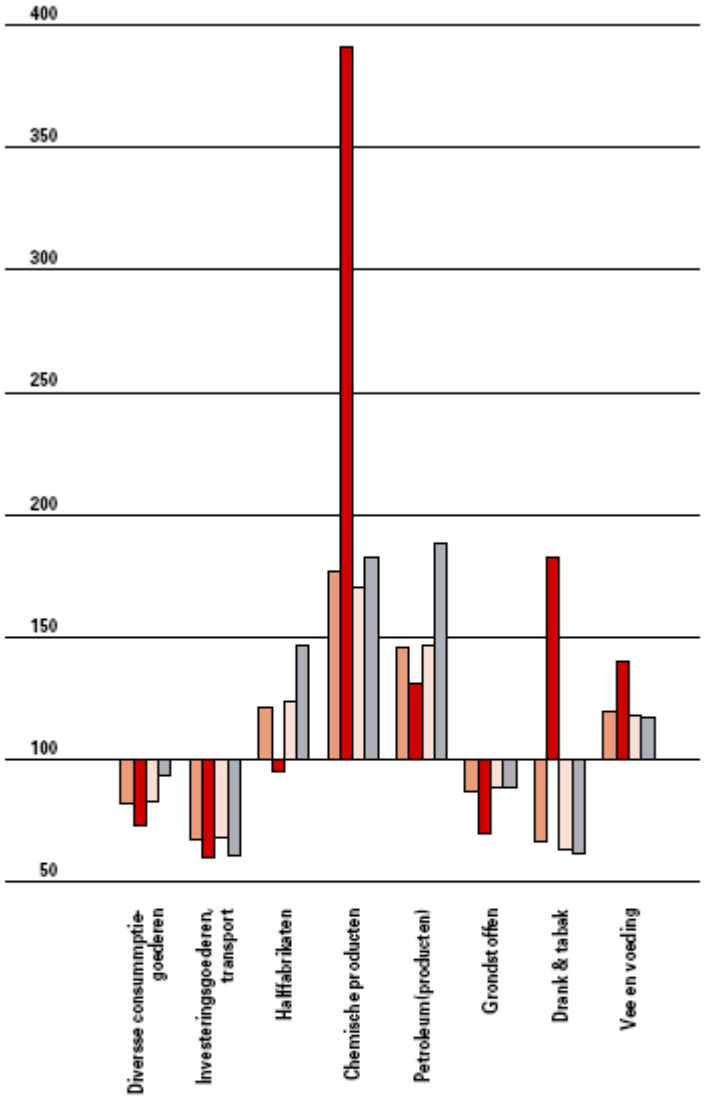

3.31 Aandeel van de voornaamste productcategorieën in de totale uitvoer van het Vlaams Gewest versus het analoge aandeel van vier referentiegebieden
(de drie buurlanden, de EU15, de nieuwe EU-lidstaten en de EU25) x 100.
Een index >100 wijst op een specialisatie. Toestand 2004.
Bron: INR, bewerking Studiedienst van de Vlaamse Regering.

Doordat België zijn grondstoffen massaal moet invoeren, is de inflatie in België vanaf 2003 voortdurend gestegen door prijsstijgingen van olieproducten en andere grondstoffen. In 2005 is het algemeen prijspeil in België (2,5) zelfs hoger is dan de EU-inflatie (2,2).

	HICP België	HICP EU
2003	1,5	2,1
2004	1,9	2,1
2005	2,5	2,2

De economische openheid uit zich anderzijds in de grote invoerstromen. Ook hier gaat het voornamelijk over import uit de andere lidstaten van de EU (73,5% in 2003 en 71,6% in 2004). Het economische belang van import en export kan slechts geconsolideerd blijven zolang de bereikbaarheid voldoende gegarandeerd is. Het is noodzakelijk dat ingezet wordt op het uitwerken van multimodaal goederenvervoer. Een maximaal positief effect wordt verkregen wanneer ook een goed uitgewerkt ruimtelijk locatiebeleid operationeel is.

Bovendien is Vlaanderen samen met Zuid-Nederland de logistieke draaischijf van Europa. Daarbij vormen de Antwerpse zeehaven (naast de havens van Gent, Zeebrugge en Oostende) en de luchthaven van Zaventem de belangrijkste “economische poorten” van Vlaanderen op de wereld. In 2003 was Antwerpen de vierde belangrijkste haven van de wereld voor goederentrafiek, na Rotterdam, Singapore en Hong Kong. Ook de luchthaven van Zaventem behoort tot de top vijf van Europese luchthavens inzake het vrachtvervoer.

Een derde aspect van de openheid van de Vlaamse economie is het grote aantal buitenlandse investeringen die Vlaanderen aantrekt. Bijna de helft van de industriële werkgelegenheid en meer dan 60% van de toegevoegde waarde van industriële ondernemingen kwam in 2002 van de buitenlandse ondernemingen. In de dienstensector gaat het om respectievelijk 29% en 34%. Nergens in de EU haalt men dergelijke hoge percentages met uitzondering van de industrie in Ierland. De centrale ligging van Vlaanderen in Europa en het uitgebreide infrastructuurnetwerk hebben in het aantrekken van vestigingen van grote multinationals steeds een belangrijke rol gespeeld sinds de jaren ‘60. Toch wordt vastgesteld dat buitenlandse ondernemingen hun initiatieven in Vlaanderen terugschroeven of ze zelfs volledig stopzetten zonder dat hier voldoende nieuwe buitenlandse investeringen tegenover staan. Dit houdt in dat ook specifieke, hoogwaardige ruimte nodig is om buitenlandse investeringen een geschikte plaats te bezorgen.

1.3 Innovatie, Ondernemerschap en Kenniseconomie

1.3.1 Innovatie

Door de snel veranderende marktomstandigheden (toename concurrentie) en de evolutie naar een kenniseconomie, hebben O&O en innovatie tijdens het voorbije decennium een steeds belangrijker plaats ingenomen in de economische omgeving en vormen zij een groeiende uitdaging voor overheden, non-profitorganisaties en ondernemingen.

Ook Vlaanderen kiest voluit voor de ontwikkeling van een economie gebaseerd op kennisintensieve activiteiten. Het kan daarbij steunen op een hoogwaardig kennispotentieel en diverse instrumenten voor het volledige spectrum van de kennis- en innovatieketen: fundamenteel onderzoek, strategisch basisonderzoek, toepassingsgericht onderzoek in de ondernemingen, technologietransfer, valorisatie van onderzoek, ….

Voor de efficiënte werking van een innovatiesysteem worden kennisontwikkeling, kwalificaties van de human resources, valorisatiecapaciteit, absorptiemogelijkheden, ondernemerschap en financiering als uiterst noodzakelijke competenties beschouwd.

Voor de analyse van innovatie in Vlaanderen wordt er ingezoomd op de financiële en menselijke input en de output van het innovatiesysteem. Deze analyse maakt gebruik van een aantal kernindicatoren geselecteerd door de Vlaamse Raad voor Wetenschapsbeleid voor de opvolging van het Innovatiepact van 29 maart 2003. Deze indicatoren werden in 2005 voor de eerste maal ingevuld (de invulling voor 2006 is nog niet beschikbaar) en vormen voor Vlaanderen bijgevolg de recentste benchmarkoefening.

De evolutie van **de O&O- intensiteit in Vlaanderen** (totale uitgaven voor O&O op gewestniveau uitgedrukt als % van het BBRP (GERD)) wordt weergegeven in onderstaande tabel. De O&O- intensiteit bedraagt in 20011 2,43%, in 2002 2,24% en in 2003 2,14%.

Tabel: Evolutie intramurale uitgaven O&O (% BBRP in Vlaanderen, in lopende prijzen)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
GERDgew/%BBRP	1,75	1,75	1,73	1,87	1,96	2,04	2,14	2,28	2,43	2,24	2,14

Bron: Steunpunt O&O-Statistieken: berekeningen op basis van gevalideerde data (Commissie Federale Samenwerking, CFS/STAT, oktober 2003 en maart 2005).
Noot: In de laatste O&O-enquête (2004) werden inspanningen geleverd om de historische gegevens te valideren en te corrigeren. Hierdoor verschilt de nieuwe bovenstaande cijferreeks GERD/BBRP van vroeger gepubliceerde reeksen.

Bron: VRWB, aanbeveling 24, 24 maart 2005

Vlaanderen zit boven het EU–15 gemiddelde (gegevens 2001). Vlaanderen scoort niet slecht vergeleken met de belangrijkste handelspartners (zie onderstaande grafiek). Absolute koplopers zijn Zweden, Finland en Japan die de 3% reeds overschreden hebben. Vlaanderen heeft de 3% doelstelling nog niet bereikt, ondanks de stijging die sinds 1996 (1,87%) merkbaar is.

Grafiek: Internationale vergelijking van de O&O- intensiteit (% BBP) (2001)

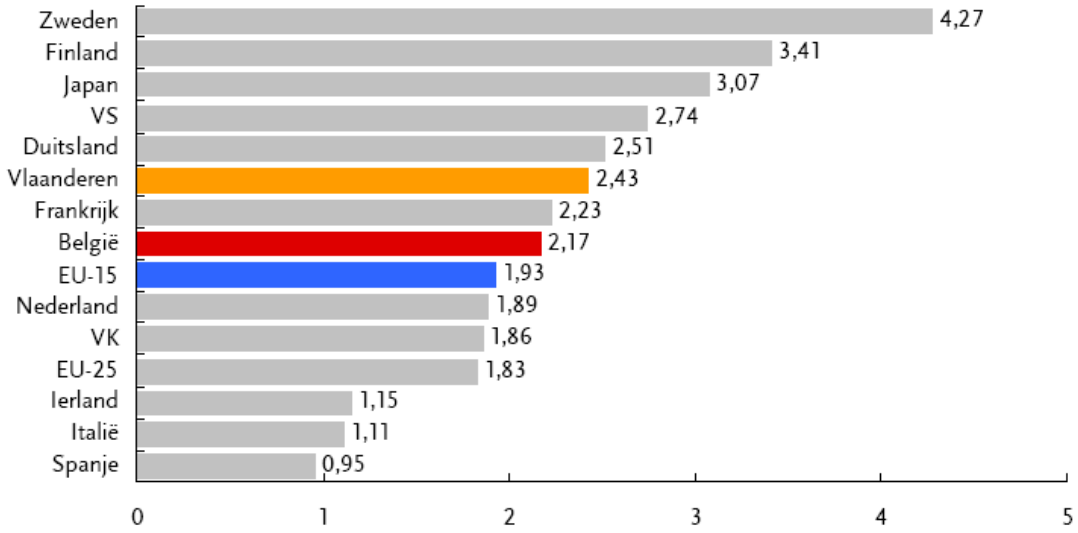

Bron: Vlaanderen: Steunpunt O&O-Statistieken; Overige landen: OESO Main Science and Technology Indicators 2004/1 en 2003/2 (EU-15).
Noot: In de laatste O&O-enquête (2004) werden inspanningen geleverd om de historische gegevens voor Vlaanderen te valideren en te corrigeren. Voor het Belgische cijfer is dit niet gebeurd. Beide cijfers zijn dus niet meer volledig vergelijkbaar.

Bron: VRWB, aanbeveling 24, 24 maart 2005

Vlaanderen zit boven het EU-15 gemiddelde vooral door de **O&O bestedingen van bedrijven**. Met 1,87% (bedrijfsuitgaven O&O als % van het BBP (BERD)) in 2001 scoort Vlaanderen redelijk goed voor de uitgaven O&O van de private sector. Vlaanderen bevindt zich boven het EU-gemiddelde(zie onderstaande grafiek). Voor 2002 (1,66%) en 2003 (1,56%) liggen de cijfers iets lager. Deze daling van de bedrijfs-O&O is de oorzaak van de daling van de totale O&O- intensiteit in 2002 en 2003. De technologiecrisis in het begin van de eeuw heeft ook in Vlaanderen zijn sporen nagelaten. In het bijzonder de ICT-sector kende een inzinking.

Grafiek: Internationale vergelijking BERD (% BBP) (2001)

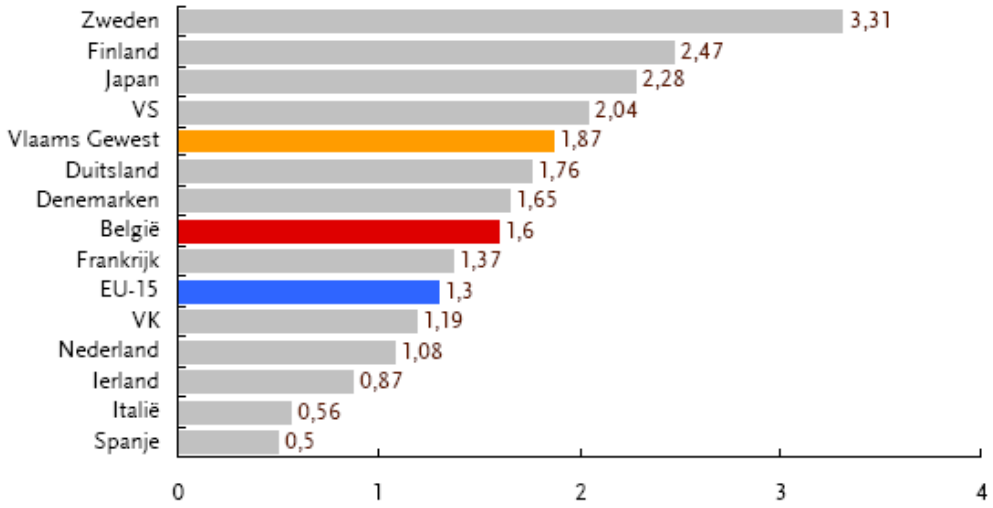

Bron: Vlaanderen: Steunpunt O&O-Statistieken; Internationale cijfers: European Innovation Scoreboard 2003.
*EU-15, Frankrijk, Finland, UK, VS: 2002; Ierland: 1999.

Bron: VRWB, aanbeveling 24, 24 maart 2005

In de meeste landen met een hoge O&O-intensiteit is de bedrijfs-O&O vooral geconcentreerd in grote bedrijven. Ook in Vlaanderen is het aandeel van de grote bedrijven (250<=FTE) in de intramurale O&O intensiteit zeer groot, namelijk 78,7% (2001). O&O in Vlaanderen is bovendien geconcentreerd bij een relatief beperkte groep ondernemingen: de top 10 staat in voor 77%. De sectoren audio-, video en telecommunicatieapparatuur, chemie en farmacie vormen het zwaartepunt: ze vertegenwoordigen samen 55% van de O&O-uitgaven.

Voor **de publieke uitgaven O&O** is het beeld helemaal anders. De niet-bedrijfs-O&O (som van overheidsuitgaven O&O, O&O-uitgaven van hogere onderwijsinstellingen en O&O-uitgaven van instellingen zonder winstoogmerk (NON-BERD)) bedraagt in 2001 0,56% van het BBRP. Hiermee scoort Vlaanderen onder het EU-15 gemiddelde (0,69 %) en ver onder de koplopers Finland, Zweden, Frankrijk en Nederland.(zie onderstaande grafiek) Er is wel sprake van een lichte stijging. Voor 2002 bedraagt de niet-bedrijfs O&O 0,58%, voor 2003 is dit 0,59%. Deze stijging kan echter de daling van de bedrijfs-O&O in de totale O&O-intensiteit in 2002 en 2003 niet compenseren. (VRWB, maart 2005)

Grafiek: Internationale vergelijking GERD-BERD (% BBP) (2001*)

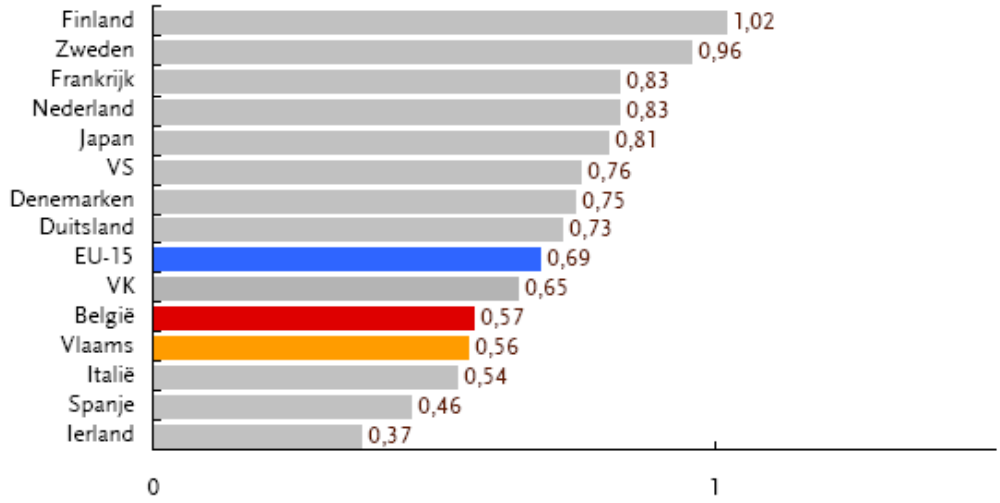

Bron: Vlaanderen: Steunpunt O&O-Statistieken, cijfers ontbreken in de internationale statistieken; Internationaal: European Innovation Scoreboard 2003.
* EU-15, Frankrijk, Finland, UK en VS: 2002; Italië en Nederland: 2000.

Bron: VRWB, aanbeveling 24, 24 maart 2005

Het **globaal Vlaams budget bestemd voor activiteiten omtrent wetenschap, technologie en innovatie** stijgt jaarlijks (725,380 mln. EUR in 1993; 891,288 mln. EUR in 1996; 1.106,979 mln. EUR in 1999; 1.165,667 mln. EUR in 2003; 1.486,495 mln. EUR in 2005). In 1993 is het Onderwijs en Vorming (O&V) aandeel in dit globaal Vlaams budget nog groter dan dit voor Onderzoek en Ontwikkeling (O&O). Vanaf 1996 komt er een kentering. Vanaf dan stijgen de O&O-kredieten gestaag, als gevolg van de jaarlijkse stijging – bijna exclusief bestemd voor O&O. In 1996 was het procentueel aandeel van O&O, O&V en W&T (Wetenschap en Technologie) respectievelijk 49%, 47% en 4%; in 1999 52,3%, 40,2% en 7,5%. In 2005 is het O&O aandeel gestegen tot ruim 60,4%. In absolute cijfers geeft dit voor de **Vlaamse overheidskredieten voor O&O** volgende getallen: 431,38 mln. EUR in 1996; 580,76 mln. EUR in 1999; 613,35 mln. EUR in 2001 en 897,566 mln. EUR in 2005. (Vlaams Indicatorenhandboek WTI 2005)

De **overheidskredieten voor de universiteiten** bestaan uit de eerste en tweede geldstroom. De eerste geldstroom bevat de werkingsuitkeringen van de universiteiten. Van de totaal van de kredieten voor wetenschapsbeleid nemen de toelagen voor de universiteiten een belangrijk deel voor hun rekening. Voor 2001 en 2005 is dit respectievelijk 512,65 mln. EUR en 580,573 mln. EUR (39% van het globaal Vlaams budget bestemd voor activiteiten omtrent wetenschap, technologie en innovatie). Van dit bedrag is in 2005 75% bestemd voor O&V, terwijl 25% naar O&O gaat. De tweede geldstroom omvat de middelen voor het fundamenteel, niet-gericht onderzoek aan de universiteiten – m.a.w. het onderzoek op vrij initiatief van de vorser. Deze middelen stegen sterk (76,866 mln. EUR in 1993; 155,727 mln. EUR in 1999; 180,526 mln. EUR in 2001; 233,430 mln. EUR in 2005)door de forse inhaalbeweging van de Vlaamse regering én door een heroriëntering van de middelen met beleidsaccent op de stimulering van het fundamenteel, grensverleggend onderzoek. (Vlaams Indicatorenhandboek WTI 2005)

De rechtstreekse steun aan bedrijven voor O&O bedraagt in 2005 85.485 mln. euro (zie onderstaande tabel). In vergelijking met vorige jaren is dit een daling (91.387 mln. euro in 2004 en 98.352 mln. euro in 2003). De steun is echter nog steeds ruim boven de bedragen in 2002 (71.554 mln. euro en) en 2001 (78.042 mln. euro).

Tabel: Steun aan O&O- projecten in bedrijven

	Aantal gesteunde projecten	Toegekende subsidie (K€)	Toegekende subsidie + lening (K€)
O&O-bedrijfsprojecten	116	70 449	71 723
KMO-projecten	226	13 287	13 762
Totaal	342	83 736	85 485

Bron: IWT Activiteitenverslag 2005

Het aantal gesteunde projecten is stabiel t.o.v. de twee voorgaande jaren zodat de gemiddelde steun per project is gedaald. Binnen O&O- projecten wordt een breed gamma van activiteiten gesteund. In 2005 is het aandeel industrieel basisonderzoek 27%, gemengd onderzoek 32% en prototype ontwikkeling 41%.

Deze door IWT toegekende steun omvat ‘O&O-bedrijfsprojecten’ en ‘KMO- projecten’. Hierbij dient opgemerkt dat KMO’s zowel in de regeling ‘O&O- bedrijfsprojecten’ als in de ‘KMO-projecten’ worden gesteund. Het aandeel van de steun voor KMO’s bedraagt in 2005 éénderde van de totale steun (zie onderstaande figuur) en is daarmee stabiel in vergelijking met de voorgaande jaren. De verdeling over de verschillende types KMO (naar aantal werknemers) is vrij gelijkmatig. Ondernemingen met maximaal 10 werknemers krijgen éénderde van de steun. (zie onderstaande figuur)

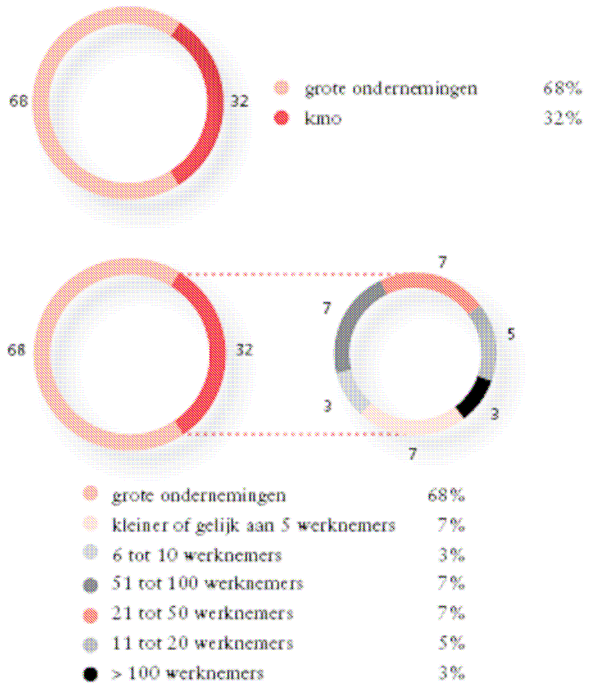

Bron: IWT Activiteitenverslag 2005

De belangrijkste arbeidsvoorwaarde voor de ontwikkeling van de kenniseconomie is het potentieel op het vlak van O&O: de scholing van de beroepsbevolking en meer bepaald van 'kenniswerkers'. Een voldoende basis aan W&T-gediplomeerden is essentieel voor de ontwikkeling van O&O-activiteiten en de absorptie ervan. Het aandeel W&T-gediplomeerden is hiervoor een indicator.

In het academiejaar 1999-2000 heeft 10,3 op 1000 van de 20-29-jarige bevolking (referentiepopulatie op de typische leeftijd van afstuderen) in Vlaanderen een hoger onderwijsdiploma in wiskunde, wetenschappen en technologie op zak. Daarmee scoort Vlaanderen boven het EU-gemiddelde van 9,3 (zie onderstaande grafiek). In Vlaanderen is dit aandeel sinds 1997 gestaag gestegen (9,2 in 1998; 10,3 in 2000 en 10,9 in 2002).

Grafiek: Aandeel hoger afgestudeerden in wiskunde, wetenschappen en technologie t.o.v. de leeftijdsgroep 20 tot en met 29 jaar (1999-2000)

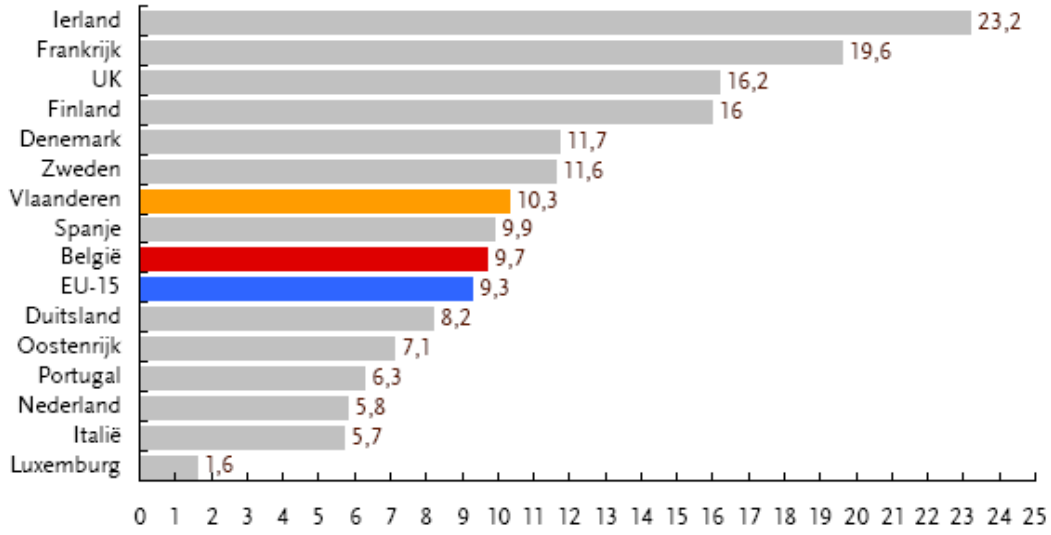

Bron: Vlaams onderwijs in internationaal perspectief.
Berekening Eurostat op basis van UOE-tabel voor 2000 (datum 28 oktober 2003) en bevolkingstabellen.
Opgelet: Eurostat-berekeningen zijn aan wijzigingen onderhevig.

Bron: VRWB, aanbeveling 24, 24 maart 2005

Wat de valorisatie van O&O en innovatie betreft, wordt het aantal **octrooien** traditioneel in aanmerking genomen als maatstaf. Hierbij dient wel opgemerkt dat niet alleen deze maatstaf maar een coherent geheel van indicatoren noodzakelijk is om het succes van kennisvalorisatie af te meten.

Wat betreft de EPO-octrooi-aanvragen, kende Vlaanderen tijdens de jaren '90 een stijgende trend. Vanaf 2000 treedt een stagnatie op van Vlaamse aanvragen, zoals blijkt uit onderstaande grafiek. Hierbij dient wel opgemerkt dat slechts de cijfers tot 2001 definitief zijn (dit heeft te maken met de EPO-publicatie- en toekenningspraktijken welke vaak een lange termijn vergen).

Grafiek: Aangevraagde EPO-octrooien met Belgische of Vlaamse aanvrager/uitvinder (1978-2003)

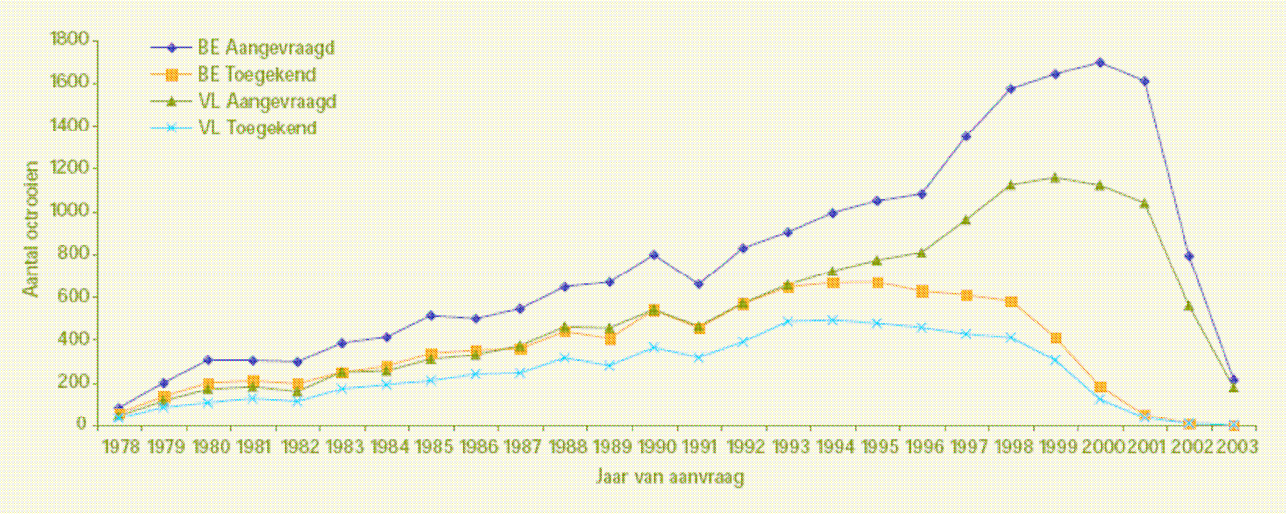

Bron: Vlaams Indicatorenhandboek WTI 2005

Het zijn vooral ondernemingen die de octrooien aanvragen en ze ook toegekend krijgen. Zij stonden de laatste tien jaar gemiddeld in voor 80% van de aanvragen en voor bijna 90% van de toekenningen. De succesratio van de ondernemingen is duidelijk veel hoger (42%) dan deze van de universiteiten (14%), personen (28%) en administratie en publieke onderzoeksinstituten (12%).

Richten we onze aandacht verder op de private sector dan valt meteen de onevenredige verdeling op: een beperkt aantal ondernemingen vertegenwoordigt het merendeel Van de 8.330 Vlaamse octrooiaanvragen (ook universiteiten) tussen 1978 en 2003 komt 56,2% op rekening van slechts 20 bedrijven, vaak verbonden met het buitenland.

De relatieve verdeling van USPTO-octrooien en EPO-octrooiaanvragen voor Vlaanderen over de 30 **technologiedomeinen** is weergegeven in onderstaande figuur. De belangrijkste technologiedomeinen waarin Vlaamse octrooien zich situeren zijn optica, organische fijnchemie, verpakking en drukkerij, textiel en papier, farmacie en cosmetica, en analyse en meettechnologie. Het domein van de biotechnologie groeit gestaag.

Grafiek: Distributie van Vlaamse USPTO- octrooien en EPO- octrooiaanvragen over technologiedomeinen.

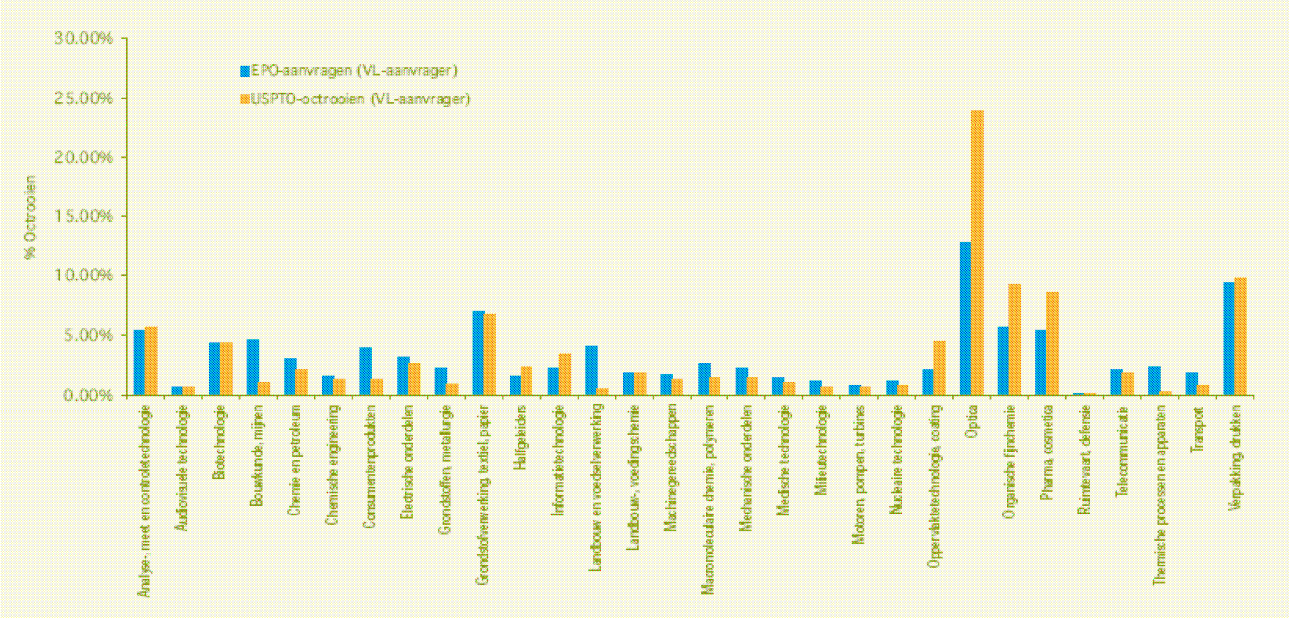

Bron: Vlaams Indicatorenhandboek WTI 2005

Als we de aangevraagde en toegekende EPO- en USPTO-octrooien in Vlaanderen verdelen per economische sector dan blijken de voornaamste **economische sectoren** machinebouw, farmaceutische producten, en chemie te zijn, met elk meer dan 15 % van alle Vlaamse octrooien. Vlaanderen is hierin niet a-typisch: ook voor België en andere landen zijn machines en professionele goederen zwaargewichten. Daarnaast is er een tweede groep van relatief belangrijke sectoren in Vlaanderen: de medische en optische apparatuur met 12,7% van de octrooien, elektrische en elektronische instrumenten met 7,6% en de sector audiovisuele telecommunicatieapparatuur met 6,4%. Negatief opvallend is vooral de transportsector, met een gering gewicht aan octrooien. Dit is ook niet per toeval een sector met in Vlaanderen en België een sterk overwicht aan vestigingen van buitenlandse spelers. (Vlaams Indicatorenhandboek WTI 2005)

ICT

ICT vormt de ruggengraat van de kenniseconomie. De Vlaamse Regering wenst Vlaanderen verder uit te bouwen als vooruitstrevende informatiemaatschappij.

Burgers

Het aandeel van de Vlamingen dat **internet** gebruikt, evolueerde van 2001 tot 2005 van 34% naar 61%. Toch blijft er nog heel wat werk aan de winkel om bij de Europese top te behoren. In 2005 had 56% van de Vlaamse huishoudens een internetaansluiting en 55% van de Vlamingen gebruikte het internet minstens één keer per week. Bij de Europese koplopers liggen deze percentages tussen de 73% en 78 %. Wat de penetratiegraad van breedband betreft, hoort Vlaanderen wel tot de Europese top. Het Vlaams gewest doet het beduidend slechter dan de Europese top wat het gebruik van **internettoepassingen** betreft. Voor E-government wordt bijvoorbeeld door 18% van de Vlamingen en door 52% van de Zweden gebruikt. Wat e-commerce betreft zoekt 46% van de Vlamingen tegen

70% van de Zweden op het internet informatie over goederen en diensten. (VRIND 2006)

Bedrijven

Tabel ICT-infrastructuur - bedrijven

ICT-INFRASTRUCTUUR

							KOPLOPERS BINNEN EU		
2005		VLAAMS GEWEST	BRUSSELS GEWEST	WAALS GEWEST	EU-15	EU-25	EERSTE	TWEEDE	DERDE
Internetgebruik	>=10	95	96	93	92	91	98 (ZW)	97 (DE)	96 (FI)
	5-9	88	88	87					
Breedbandverbinding	>=10	76	85	81	65	63	83 (ZW)	82 (DE)	81 (FI)
	5-9	66	72	67					
Intranet	>=10	27	43	30	17	15	32 (GR)	27 (LU)	26 (PO)
	5-9	14	26	21					12 (PO)
Extranet	>=10	44	61	44	35	34	45 (LU)	45 (ZW)	40 (DU)
	5-9	26	34	23					20 (DU)
Website	>=10	66	70	59	63	61	85 (ZW)	82 (DE)	76 (FI)
	5-9	50	52	42					54 (FI)

7.137 Europese vergelijking van het aandeel van de bedrijven dat internet, breedband, intranet of extranet gebruikt of een eigen website heeft naar het aantal werknemers. NACE-sectoren D, F, G, H (groepen 55.1-55.2), I, K, O (groepen 92.1-92.2).
Bron: FOD Economie - Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie en Eurostat, bewerking Studiedienst van de Vlaamse Regering.

Bron: VRIND 2006

Bijna alle bedrijven met minstens tien werknemers en met hun zetel in het Vlaams Gewest gebruiken internet, maar slechts driekwart heeft een breedbandverbinding. Met deze cijfers sluit Vlaanderen aan bij de Europese top. De bedrijven met vijf tot negen werknemers doen het slechter: slechts 88% heeft een internetverbinding en 66% heeft een breedbandverbinding.

Vlaamse bedrijven behoren bij de Europese top wat de penetratie van intranet en extranet betreft. Voor bedrijfswebsites is er een extra inspanning nodig om bij de Europese top te behoren. Een website is een machtig wapen om nieuwe klanten aan te trekken aangezien bijna de helft van de Vlamingen op het internet op zoek gaat naar informatie over goederen en producten. (VRIND 2006)

Tabel ICT-toepassingen - bedrijven

ICT-TOEPASSINGEN IN BEDRIJVEN				
2005	E-GOVERNMENT	E-COMMERCE	E-LEARNING	TELEWERKEN
Vlaams Gewest	63	16	21	29
Brussels Gewest	61	19	27	51
Waals Gewest	57	16	20	33
EU15	56	13	20	20
EU25	57	12	21	19
KOPLOPERS BINNEN EU				
Eerste	91 (FI)	32 (DE)	40 (SL)	50 (DE)
Tweede	87 (DE)	25 (VK)	42 (CY)	40 (ZW)
Derde	81 (GR)	23(ZW)	47 (LI)	35 (SL)

7.140 Europese vergelijking van het gebruik van e-government, e-commerce, e-learning en telewerken binnen bedrijven met minstens tien werknemers in 2005. NACE-sectoren D, F, G, H (groepen 55.1-55.2), I, K, O (groepen 92.1-92.2). Bron: FOD Economie - Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie en Eurostat, bewerking Studiedienst van de Vlaamse Regering.
Noot: e-government: percentage van de bedrijven die via het internet in contact komen met de overheid; e-commerce: percentage van de bedrijven die in 2004 online-bestellingen ontvingen; e-learning: percentage van de bedrijven die e-learning applicaties gebruiken; telewerken: percentage bedrijven met werknemers die regelmatig buiten het bedrijf werken en van daaruit toegang hebben tot het IT-systeem van het bedrijf.

Bron: VRIND 2006

Vlaamse bedrijven met tien werknemers doen het even goed of zelfs beter dan het Europese gemiddelde wat betreft e-government, e-commerce, e-learning en telewerken. Er is echter een duidelijke inspanning nodig wil men tot het niveau van de koplopers komen. (VRIND 2006)

1.3.2 Ondernemerschap

Een belangrijke zwakte van de Vlaamse economie is het geringe aantal ondernemingen.. Ondernemers in België en Vlaanderen hebben vaak een slecht imago door een negatieve connotatie rond ondernemerschap en de stigmatisatie rond faling.

De **oprichtingsquote**[47] bedroeg 6,8% in 2004. De dalende trend van het begin van het decennium is hiermee gekeerd: in 2004 werden er 32.495 oprichtingen geregistreerd, tegenover 27.942 oprichtingen in 2001.

Toch is nog een hele weg af te leggen, wat eveneens blijkt uit de graad van ondernemerschap, gemeten door de internationale **Global Enterpreneurship Monitor (GEM)**. De algemene graad van ondernemerschap wordt weergegeven aan de hand van de Total Entrepreneurial Activity-index (TEA-index)[48]. In 2005 bedroeg de TEA-index in Vlaanderen 3,71% tegenover 2,7% in 2004 en 2,6% in 2003. Niettegenstaande deze stijging, is dit een erg lage TEA-index en blijft de ondernemersgraad in Vlaanderen onder het EU-gemiddelde.

Het procentuele aandeel van de beroepsbevolking betrokken bij de opstart van een onderneming bedroeg volgens deze meetmethode in de USA, die sinds jaren de koploper is in ondernemerschap, 12,44%. Onze buurlanden Duitsland, Frankrijk en

[47] Aantal oprichtingen als percentage van het aantal bestaande ondernemingen.

[48] Via een bevraging van individuen wordt het percentage van de beroepsbevolking berekend dat recentelijk actief betrokken was bij de opstart van een onderneming of eigenaar/manager was van een onderneming die minder dan 42 maanden oud was.

Nederland doen het ook veel beter dan Vlaanderen met respectievelijk 5,39%, 5,35 % en 4,36%.

De oorzaak van de slechte internationale positionering van Vlaanderen in het GEM-rapport is gedeeltelijk te wijten aan het feit dat Vlaanderen al vrij veel ondernemers telt (zij het veelal kleine familiale bedrijven). Zo bedroeg de ondernemersgraad, die het aantal ondernemers in de bevolking op arbeidsleeftijd uitdrukt, in 2004 9,2 % ten opzichte van minder dan 6% in Frankrijk. Daarnaast wordt de opvolging in familiebedrijven, die in Vlaanderen relatief veel voorkomen, niet meegerekend voor de TEA-index.

Nader onderzoek van de ondernemersgraad duidt eveneens op een genderkloof. De vrouwelijke ondernemersgraad bedraagt slechts 5% terwijl de mannelijke 13,3% aangeeft. Het stimuleren van ondernemerschap voor vrouwen en allochtonen kan de ondernemersgraad nog een heel stuk opkrikken omdat in deze groepen nog heel wat onbenut potentieel aanwezig is.

Ondernemerschap meten aan de hand van de betrokkenheid bij een start-up is slechts één facet. Ondernemerszin manifesteert zich eveneens binnen bestaande ondernemingen, het zogenaamde **"intrapreneurship".** Uit onderzoek van de Flanders Business School[49] blijkt dat Vlaanderen op dit vlak beter presteert dan Nederland en Wallonië. De Entrepreneurial Intensity[50], bedraagt 4,07 terwijl Wallonië 3,89 scoort en Nederland 3,93. Vlamingen blijken bijgevolg ondernemerschap liever binnen een bestaand bedrijf uit te oefenen (minder financiële risico's).

Een specifiek gegeven wordt gevormd door de **gazellen** of snelgroeiende ondernemingen. Deze dragen sterk bij tot de bedrijvendynamiek in de economie, zijn veelal dragers van innovatie en vernieuwing, creëren veel werkgelegenheid en hebben een voorbeeldfunctie voor andere (startende) ondernemingen. Deze ondernemingen met een omzetgroei van 100% over vier opeenvolgende jaren, vertegenwoordigden in 2003 11,2% van het totale aantal middelgrote ondernemingen in het Vlaams Gewest. Dit aandeel loopt echter sinds 2000 stelselmatig terug. Frankrijk, Duitsland en het Verenigd Koninkrijk scoren als koplopers wat betreft landen met het snelst groeiend aantal middelgrote ondernemingen een heel stuk beter.

Ten slotte is zowel voor startende als groeiende ondernemingen het vinden van financiering essentieel. De beschikbaarheid van financieringsmiddelen kan worden onderverdeeld in formeel risicokapitaal, informeel risicokapitaal en bankfinanciering.

Klassiek formeel risicokapitaal (venture capital) is vaak een welkome financieringsvorm voor startende en vooral snelgroeiende ondernemingen. Toch blijkt dit in Vlaanderen niet zo eenvoudig te verwerven. Klassiek venture capital voor startende en jonge ondernemingen bedroeg in 2003 echter maar 0,04% van het Belgische BBP, terwijl het EU-gemiddelde op 0,064% van het BBP ligt. Enkel een paar nieuwe EU-lidstaten en Duitsland (0,028%) doen het slechter. Belgische ondernemingen ervaren hier een handicap ten opzichte van het buitenland. Bovendien is aangetoond dat een positief verband bestaat tussen de hoeveelheid venture capital en het aantal groeiondernemingen in die regio.

---

[49] "Study on Corporate Entrepreneurship: Status, Antecedents and Consequences", Stefan Stremersch en Bruno Tindemans, Flanders Business School, 2003

[50] Gemeten aan de hand van innovativiteit, proactiviteit, risicobereidheid, autonomie en de mate waarin bedrijven reageren op acties van concurrenten.

Daarnaast blijft ook het vinden van financieringsmiddelen bij bankinstellingen vaak een moeilijke zaak daar deze veelal erg grote borgen vragen. Informele financiering (3 F's: friends, family, fools) is voor Vlaamse startende ondernemingen dan ook belangrijk. In 2003 bedroeg het totaal aan informeel kapitaal 0,9% van het BBP, wat 20 maal meer is dan de 0,04% geïnvesteerd door formele venture capital investeerders. Vlaanderen behoort op dit vlak tot de betere Europese regio's.

De transfer van kennis en innovatie in het bedrijfsleven vormt een belangrijke hoeksteen voor het ondernemen in Vlaanderen.

Het aantal **opgerichte spin-offs** geeft een indicatie van de kennistransfer. We onderscheiden in Vlaanderen innovatieve en niet-innovatieve spin-offs. Niet-innovatieve spin-offs zijn ondernemingen die worden opgericht door één van de werknemers of studenten van de onderzoeksinstelling, zonder dat deze nieuwe producten of diensten ontwikkelen. Bij dergelijke academische starters vindt er meestal geen formele overdracht van intellectuele eigendom plaats. De kernactiviteiten van het bedrijf kunnen wel gebaseerd zijn op de kennis die deze ondernemers opdeden tijdens hun doctorale studie of tewerkstelling aan de moederinstelling. Vele van deze ondernemingen zijn consultants. Innovatieve spin-offs daarentegen zijn bedrijven die onderzoeksresultaten verder ontwikkelen en vertalen in naar commerciële toepassingen. Deze innovatieve spin-offs worden vaak opgericht op basis van beschermde intellectuele eigendom ontwikkeld aan de onderzoeksinstelling. In de periode 1991-2004 werden in Vlaanderen vanuit onderzoeksinstellingen 101 bedrijven opgericht. 24% hoort tot de categorie niet-innovatieve spin-off. Gezien de overdracht van know how hier informeel gebeurt is het goed denkbaar dat verschillende academische start-ups aan de 'listings' van de Vlaamse universiteiten ontsnappen. Vermoedelijk nemen deze bedrijven een grotere plaats in dan hier cijfermatig kan worden aangegeven. (Vlaams indicatorenhandboek O&O 1995)

Onderstaande tabel geeft een overzicht van het aantal **oprichtingen van nieuwe ondernemingen per innovatiecategorie** in de periodes 1991-1995 en 1996-2000. De innovatieve high tech starters betreft deels de academische spin-offs (zie hoger) en deels andere innovatieve high tech starters die niet hun roots hebben aan universiteiten of publieke onderzoeksinstellingen. Het aantal innovatieve starters is in de tweede helft van de jaren negentig flink gestegen. (VRIND 2006)

Tabel: Nieuwe ondernemingen in Vlaanderen

NIEUWE ONDERNEMINGEN

	INNOVATIEVE HIGHTECH STARTER		VC-BACKED STARTER		NIET-INNOVATIEVE STARTER	
Periode	N	index	N	index	N	index
1991-1995	158	100	34	100	5.033	100
1996-2000	263	166	64	188	5.712	113

3.47 Aantal oprichtingen van nieuwe ondernemingen per innovatiecategorie in de periodes 1991-1995 en 1996-2000. Bron: Clarysse B. et al., Vlaams Indicatorenboek WTI 2005, p.229. Noot: VC-backed starter = 'niet-innovatieve' starter die een beroep doet op durfkapitaal (venture capital).

Bron: VRIND 2006

Samenwerkingsverbanden vormen een belangrijke motor voor de transfer van kennis en innovatie in de bedrijfswereld. Volgens de resultaten van de CIS (Community innovation Survey) 3- enquête bedraagt het aantal innovatieve bedrijven in de industrie en dienstensector in Vlaanderen 58,2% (2000). Gemiddeld werkt een vijfde (20,30 %) van de innovatieve bedrijven in Vlaanderen voor innovatieprojecten samen met een partner. Bij grote bedrijven ligt dit gemiddelde veel hoger (55,8%). Bedrijven in de chemie (28,70%) en immateriële diensten (29,31%) zijn ook relatief meer geneigd tot samenwerken. Onderstaande tabel toont dat in deze samenwerkingsverbanden leveranciers de belangrijkste partner vormen (12,65%). Daarna volgen de klanten (11,13%) en andere bedrijven in de groep (9,87%) Universiteiten of instellingen van hoger onderwijs zijn eveneens een belangrijke partner (8,33%).

Tabel: Belang van partners in samenwerkingsverbanden

	Vlaanderen	EU-gemiddelde
Leveranciers van uitrusting, materiaal, componenten en software	12,65%	12%
Klanten of afnemers	11,13%	12%
Andere bedrijven in de groep	9,87%	9%
Universiteiten of andere instellingen van hoger onderwijs	8,33%	9%
Consultants	6,80%	6%
Commerciële laboratoria / O&O-bedrijven	6,23%	4%
Publieke of particuliere non-profit-onderzoeksinstellingen	4,66%	5%
Concurrenten en andere bedrijven uit dezelfde industriële sector	3,27%	7%
	N(ongewogen) = 136	

Bron: Vlaams Indicatorenhandboek WIT 2005

De Vlaamse regering streeft tevens naar de ontwikkeling en toepassing van de Publiek Private Samenwerking[51] (PPS) op zoveel mogelijk beleidsterreinen. Hiertoe werd een PPS-kenniscentrum opgericht (2002) en een decreet m.b.t. PPS uitgewerkt.

Het decreet betreffende de publiek private samenwerking werd goedgekeurd door het Vlaams Parlement op 9 juli 2003. Dit legistieke kader laat toe om PPS-initiatieven zoveel mogelijk te stimuleren en te faciliteren op Vlaams en lokaal vlak. Het definieert vooreerst een aantal PPS-gerelateerde begrippen, omschrijft de rol van het Vlaams Kenniscentrum PPS op Vlaams vlak en ten aanzien van de lokale besturen en bepaalt het facilitaire kader voor zowel Vlaamse als lokale PPS-projecten.

Het Vlaams Kenniscentrum PPS moet de gezaghebbende knooppuntorganisatie (center of excellence) zijn van en voor de Vlaamse overheid, die het PPS-beleid inspireert en adviseert, en die publiek-private samenwerkingsprojecten in Vlaanderen faciliteert en evalueert. In die zin dient het Vlaams Kenniscentrum PPS begrepen te worden als een netwerkorganisatie, met een breed (virtueel) gebruikers- en expertisenetwerk om de kennisverspreiding over PPS tot stand te brengen. Een ruime waaier aan informatie over PPS kan gevonden worden op de website van de PPS-kenniscel.(www.vlaanderen.be/pps) Daar stelt zij allerhande documenten ter beschikking als achtergrondinformatie bij het opzetten en evalueren van PPS-projecten. Daarnaast werd een PPS-opleiding uitgewerkt gericht op zowel overheid als private sector.

[51] In Vlaanderen wordt de volgende definitie gehanteerd: ,,PPS is een samenwerkings- verband waarin de publieke en de private sector, met behoud van hun eigen identiteit en verantwoordelijkheid, gezamenlijk een project realiseren om meerwaarde te realiseren, en dit op basis van een heldere taak- en risicoverdeling.''
Een ruimere definitie, die door de PPS-kenniscel eveneens gehanteerd wordt, is: ,,PPS omvat de overdracht van risico's van de publieke naar de private sector en een beoordeling - en afrekening - van private partijen op basis van de geleverde prestaties. De overheid behoudt te allen tijde de regie over de publieke diensten, maar de verantwoordelijkheid voor de uitoefening wordt in handen gelegd van de marktpartijen.''

De PPS-kenniscel werkt op dit ogenblik aan de begeleiding of het opzetten van een hele reeks projecten. Daarbij moet voor ogen gehouden worden dat de PPS-kenniscel niet het monopolie heeft op PPS en dat ook vele projecten buiten haar werking om tot stand komen en uitgewerkt worden. De lopende projecten betreffen o.m.:

- de ontwikkeling en herontwikkeling van bedrijventerreinen en brownfields ;
- mobiliteitsprojecten zoals de Oosterweelverbinding (nieuwe tunnel onder de Schelde) als onderdeel van het Masterplan Antwerpen of laad- en losinstallaties langs de waterwegen;
- pilootprojecten voor huurwoningen via Vlaams Gewest in opdracht van de Sociale Huisvestingsmaatschappijen;
- lokale sportinfrastructuur;
- welzijnsprojecten zoals zorgwoningen e.d.;
- begeleid Individueel Studeren (BIS);
- een omvangrijk programma van scholenbouw in PPS-verband;
- stadsvernieuwingsprojecten, o.m. op basis van specifieke oproepen

1.4 Attractiviteit van regio's en steden

1.4.1 Ruimte

In de Noordwest-Europese context is Vlaanderen, samen met het Brussels Hoofdstedelijk gewest en Wallonië, het ruimtelijke kruispunt van het Europees verstedelijkt kerngebied. In de zogenaamde Pentagon tussen Londen, Parijs, Hamburg, München en Milaan concentreert zich op 14% van het Europees oppervlak 32% van het Europees inwonertal en 46% van het Europees BNP.

Vlaanderen wordt bijgevolg gekenmerkt door een enorme densiteit aan infrastructuren (spoor, water, weg, ict, etc.), bedrijvigheid, politieke beslissingscentra en een rijk aanbod aan gediversifieerde woon- en werkmilieus met een ruime beschikbaarheid en verweving van voorzieningen. Deze centrale positionering en hoge bevolkings- en gebruiksdensiteit zijn factoren die voor Vlaanderen van groot belang zijn, zowel als potenties en als randvoorwaarden binnen het streven naar meer economische groei, werkgelegenheid en cohesie.

Vlaanderen voert een ruimtelijk beleid dat gericht is op het versterken van haar (maatschappelijk-economische) potenties door het formuleren van ruimtelijke randvoorwaarden in het Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen. Vanuit de basisdoelstelling om in Vlaanderen de resterende open ruimte maximaal te beschermen en de steden, en hun onderlinge samenhang, te versterken én te herwaarderen zodat zij aangename plekken worden om (in) te leven, worden economische activiteiten o.m. geconcentreerd in plaatsen die deel uitmaken van de bestaande ruimtelijk-economische structuur van Vlaanderen en krijgen zij op een structurele én meer creatieve wijze een plaats in de ruimte.

Rekening houdend met een duurzaam ruimtegebruik en tegen de achtergrond van een relatief sterke spreiding en verweving van economische activiteiten moet het ruimtelijk-economisch beleid er voor zorgen dat er continu een voldoende (en gespreid) aanbod is aan kwaliteitsvolle professionele locaties (goede en bereikbare locatie, goed ingericht en

verweven…). Dit om te voorkomen dat buitenlandse investeerders afhaken, of dat bedrijven verder functioneren op minder geschikte locaties.

Het voorkomen van verdere tekorten aan bedrijventerreinen vormt dan ook één van de voornaamste prioriteiten via onder meer het operationaliseren van het principe van de "ijzeren" of strategische voorraad, met als doel het bevorderen van de snelle en kwaliteitsvolle ontwikkeling van bestaande en nieuwe bedrijventerreinen op strategische locaties alsook het opwaarderen van verouderde bedrijventerreinen en brownfields.

Een analyse van de gehele voorraad bedrijventerreinen in de GOM-GIS-inventaris dd. 31.12.2005 en de bestemmingsplannen heeft ruimtelijk relevante categorieën blootgelegd zoals de **terreinen in gebruik** door bedrijven en infrastructuur en de **beschikbare terreinen** (19%). Over geheel Vlaanderen blijkt meer dan 70% van de bedrijventerreinen gebruikt voor economische doeleinden uit een gehele voorraad van bijna 47.000 ha. De overige percelen op bedrijventerreinen (21%) zijn niet of slechts gedeeltelijk in gebruik voor economische activiteiten.

De onderstaande tabel geeft de indeling in ruimtelijk categorieën van de gehele voorraad op 31.12.2005.

Provincie	Beschikbaar ruimtelijk aanbod	Terreinen in gebruik incl infrastructuur	Niet bruikbaar of slechts gedeeltelijk in gebruik	totale voorraad terreinen
Antwerpen	2538	7918	1214	11670
Vlaams Brabant	819	3720	797	5336
West-Vlaanderen	1302	7230	979	9511
Oost-Vlaanderen	1480	6016	1041	8537
Limburg	2670	8540	389	11599
Totaal	8809	33424	4420	46653

In de tabel bestaat het beschikbaar ruimtelijk aanbod uit de terreinen die onmiddellijk kunnen worden bebouwd of in gebruik genomen, de terreinen die nog moeten worden uitgerust, en de percelen die momenteel nog voor een niet-economische activiteit worden gebruikt. Niet alle percelen kunnen beschikbaar gemaakt worden in de periode 2007-2012. Vooral de terreinen waar momenteel nog een andere activiteit wordt uitgeoefend komen zonder bijkomende inspanningen zeer traag vrij.

Na rekenwerk kan het beschikbaar ruimtelijk aanbod afgeleid worden voor de periode 2007-2012:

- Er wordt vanuit gegaan dat de categorieën aanbod (uitgeefbare percelen) en bruto-aanbod (uit te rusten percelen) beschikbaar zijn in de periode 2007-2012.
- Er wordt aanvaard dat slechts 10% van de tijdelijk niet realiseerbare bestemde bedrijfsgronden en 10% van percelen die gedeeltelijk in gebruik zijn, zullen ontwikkeld worden in de periode 2007-2012.

- Percelen die volledig in gebruik zijn of ingenomen door infrastructuur, dan wel een zonevreemd gebruik kennen of fysisch onbruikbaar zijn, worden niet in beschouwing genomen bij de berekening van het beschikbaar ruimtelijk aanbod.

Bij benadering geeft dit een beschikbaar ruimtelijk aanbod van 4683 ha in de periode 2007-2012. Dit beschikbaar ruimtelijk aanbod kent echter een onevenwichtige subregionale verdeling, waardoor een eenvoudige vraag/aanbod confrontatie op Vlaams niveau niet aangewezen is. Een confrontatie op subregionaal niveau geeft een adequater beeld.

Wanneer van dit beschikbaar ruimtelijk aanbod de actueel (d.d. 31 december 2005) bouwrijpe percelen worden afgetrokken, krijgt men een beeld van de beleidsopgave voor de komende periode wat betreft het uitrusten van terrein en het vermarkten van onbenutte percelen.

Concreet, 4.683 ha minus het bouwrijp aanbod van 1.008 ha in heel Vlaanderen, geeft een **beleidsopgave van 3.675 ha** voor de komende planningsperiode 2007-2012.

Om te weten of dit volstaat om ervoor te zorgen dat er in elke subregio een afdoende aanbod is aan bouwrijpe percelen is dus een confrontatie met de verwachte vraag naar bedrijventerreinen per subregio noodzakelijk. Momenteel beschikt de Vlaamse overheid enkel over beleidsmatig aanvaarde vraagramingen op provinciaal niveau op basis van een studie uitgevoerd door IBM (2004) en niet op een relevanter subregionaal niveau. Op basis van deze IBM-studie wordt de **ruimtebehoefte voor heel Vlaanderen** voor de periode 2002-2017 geraamd op 8.109[52] ha, dus pro rata voor de periode 2002-2012 **5.406 ha.** Dit cijfer geeft de globale vraag weer uitgedrukt in netto hectaren (netto uitgeefbare percelen), terwijl ervan moet uitgegaan worden dat de nieuw bestemde terreinen slechts voor 70% uitgeefbaar zijn (omwille van infrastructuur en buffers).

Bij wijze van conclusie kan worden gesteld dat deze beleidsopgave van 3.675 ha als een absoluut minimum moet worden beschouwd omdat de verwachte ruimtebehoefte (5.406 ha) hoger is dan het beoogd beschikbaar aanbod (4.683 ha) en dat er dus bovenop de inspanningen voor uitrusting en vermarkting van onbenutte percelen, inspanningen zullen nodig zijn in het kader van zorgvuldig ruimtegebruik en het voorkomen of remediëren van de verouderde bedrijventerreinen.

Wat verouderde bedrijventerreinen en brownfields betreft, kunnen volgende gegevens worden vermeld:

- raming verouderde bedrijventerreinen door Agentschap Economie op basis van enquêtes bij het bedrijfsleven over de toestand van het bedrijventerrein:

  Ruimtelijk-economisch onderzoek in Vlaanderen (in het kader van het SPRE) op basis van een uitgebreide enquêtering bij bedrijven, leert dat voor heel Vlaanderen 22,5% van de locaties/terreinen als verouderd worden beschouwd, maar nog wel voldoen aan de verwachtingen van bedrijfsleiders, maar dat 4,4% van de terreinen omwille van de veroudering niet meer voldoet als ‘professionele locatie’; in de veronderstelling dat de verdeling van de antwoorden evenredig is met de ruimte-inname, dan is 1750 ha bedrijventerrein aan herinrichting of opwaardering toe (voldoet niet meer waardoor bedrijven dreigen te verhuizen) en meer dan 10.000 ha verouderd is, maar nog niet noodzakelijk als problematisch wordt ervaren.

[52] Dit cijfer houdt er rekening mee dat de negatieve tewerkstellingsevolutie in bepaalde sectoren (industrie) mogelijkheden geeft om verouderde terreinen opnieuw op de markt te brengen. Deze negatieve ruimtebehoefte wordt voor 25% meegeteld in de globale ruimtebehoefteraming, wat als een ambitieus cijfer kan worden beschouwd.

- raming brownfields door OVAM in 1994: 1500 sites waarvan vele kleine;

- raming van aantal potentiële brownfieldprojectgebieden:

    - ambtshalve saneringen en herontwikkelingen (OVAM): enkele tientallen in onderzoeksfase en/of saneringsfase;
    - overheid als cofinancier van herontwikkeling (PMV): 6 (2006);
    - inschatting door externe consultant (PWC 2001): 61 brownfieldprojecten met herontwikkelingspotentieel (totaal > 926 ha) voor provincies Oost-Vlaanderen, Vlaams-Brabant en deel van Limburg; minstens 4 (totaal 107 ha) zijn reeds herontwikkeld; verscheidene projecten lopen momenteel ;
    - inschatting te verwachten dossiers (aantal dossiers en aantal ha terreinen; aantal kazernes) voor subsidiëring bij Economie (brownfields en/of verouderde bedrijventerreinen): het betreft schatting op basis van voortgang voorbereidingstrajecten bij al gekende dossiers

2007	4	34 ha + Sofinal-site	1
2008	6	> 478 ha	1
2009	1	75	
2010	9	> 194 ha	
2011			
2012			
2013			

Bron: Agentschap Economie

Wat betreft specifieke bedrijfshuisvestingsmogelijkheden, kunnen de volgende gegevens per provincie worden vermeld:

Aantal en bezettingsgraad bedrijvencentra, multifunctionele gebouwen en innovatie-en incubatiecentra per provincie:

Provincie	**Aantal BC**	**Bezettings-graad**	**Aantal MF**	**Bezettings-graad**	**Aantal IIC**	**Bezettings-graad**
West-Vlaanderen	7	79%	5	?	2	90%
Oost-Vlaanderen	5	70-80%	1	100%	1	68%
Antwerpen	7	87%	8	90%	1	95%
Limburg	0	0	1	91%	1	80%
Vlaams-Brabant	6	81%	6	87%	3	87%

Bron: Agentschap Economie

Deze cijfers hebben betrekking op de gesubsidieerde bedrijfsverzamelgebouwen. Gezien er ook een ruim aanbod aan bedrijfsverzamelgebouwen in privé-handen is, betreft een verdere subsidiëring vooral modernisering en het specifieke diensten-aanbod, niet zozeer een bijkomend aantal gebouwen.

Voor kwaliteitsvolle locties zijn een goede bereikbaarheid over de weg (invulling al naargelang het type economische activiteit), de aanwezigheid van de vereiste nutsvoorzieningen en voldoende parkeergelegenheid eveneens van essentieel belang.

Verschillende economische activiteiten stellen ook andere eisen aan de locatie en vragen om een **gedifferentieerd locatiebeleid**. Hierbij worden, vanuit een doordachte

afstemming tussen het mobiliteitsprofiel van elke activiteit en het bereikbaarheidsprofiel van de plekken, de beste locaties aangeboden voor verschillende activiteiten.

Er bestaat evenwel een sterke economische connectie tussen de *plattelandsgebieden* (naar Vlaamse normen) en de nabijgelegen steden. In het kader van het onderzoek voor het Strategisch Plan Ruimtelijke Economie van de Vlaamse regering werd vastgesteld dat de Vlaamse plattelandsgebieden bijna uitsluitend economische flankeringsgebieden zijn, waarvan de economie verstrengeld is met de nabijgelegen stedelijke gebieden. De economische symbiose tussen stad en platteland heeft twee gevolgen voor het platteland.

Als gevolg van de economische wisselwerking, dient de duurzame economische plattelandsontwikkeling in relatie met de stedelijke gebieden te worden ontwikkeld en omgekeerd dient het stedelijk beleid rekening te houden met de waarden, draagkracht en potenties van het buitengebied. Ten tweede is de relatie tussen stad en platteland gebaseerd op hun economische complementariteit. Vanuit ruimtelijk-economisch perspectief zijn stad en platteland twee zijden van dezelfde medaille. Hiervan vertrekkend moet een partnerschap worden ontwikkeld tussen stedelijke gebieden en het buitengebied.

De economische visie voor het platteland dient hierbij zowel de traditionele plattelandsaanknopingspunten te bevatten vanuit landbouw en toerisme, maar ook de reeds aanwezige bedrijvigheid als lokale economische aanknopingspunten in beschouwing nemen en kansen te bieden aan de kenniseconomie.

Daarbij dient, naast een duurzame economische ontwikkeling, de reservoirfunctie[53] van het platteland te worden gevrijwaard en verder ontwikkeld.

1.4.2 Stedelijke gebieden

Met 3 grote steden (Brussel, Antwerpen, Gent), 11 regionaalstedelijke gebieden (Aalst, Brugge, Genk, Hasselt, Kortrijk, Leuven, Mechelen, Oostende, Roeselare, Sint-Niklaas en Turnhout) en 41 kleinstedelijke gebieden vormt Vlaanderen een complex geheel waarbij de stedelijke centra sterk uitwaaieren in suburbane zones.

Bijna één vierde van de Vlamingen woont in één van de 14 grote of regionale steden. Bijna 30% (exclusief Brussel) van de ondernemingen zijn er gevestigd. Geschat wordt dat 50% van de Vlaamse bevolking in de invloedssfeer van deze 14 steden leeft.

Tussen de stedelijke gebieden bestaan onderlinge morfologische en functionele relaties. Door deze relaties functioneren de stedelijke gebieden niet op zich, maar staan ze in relatie tot andere gebieden en ontstaan er stedelijke netwerken. De toenemende functionele specialisatie van steden leidt bovendien tot een versterking van deze netwerken. Niet enkel de omvang van de bevolking of het hinterland tellen hierin mee, maar vooral de positionering en de tijdsafstand binnen nationale en internationale netwerken.

De stedelijke netwerken hebben belangrijke consequenties voor de inrichting van de infrastructuur. De toenemende internationalisering en de steeds groter wordende Oost-

[53] De term reservoirfunctie slaat op de lokalisatievoordelen voor economische ontwikkeling die het platteland biedt in tegenstelling tot de steden, en de noodzakelijke bijdrage van de plattelandsgebieden aan de leefbaarheid in die steden: groene omgeving, ruimte, rust, stilte, aantrekkelijk landschap, identiteit, biodiversiteit, goede woon- en leefomstandigheden, mogelijkheden voor recreatie enzovoort.

Europese markt in het bijzonder speelt een steeds grotere rol in het mobiliteits- en infrastructuurvraagstuk.

De Vlaamse stedelijke gebieden hebben potenties om hun welvarende positie in Europese context te behouden en verder uit te bouwen. De centrale ligging midden in het Europese kerngebied, naast een goed uitgebouwde infrastructuur, maar ook een open economie, menselijk kapitaal, unieke historische steden en de hoge levensstandaard bieden perspectieven.

Steden kampen echter ook met een aantal problemen op vlak van economie, mobiliteit en woon- en leefomgeving die economische groei in de weg staan.

Door suburbanisatie en gebrek aan expansiemogelijkheden in de steden of in de directe omgeving zijn de meest dynamische bedrijven geëmigreerd naar de stadsrand of verder. Ook de verstrengde milieuwetgeving maakte het onmogelijk om voor heel wat types van bedrijven de binnenstedelijke locatie aan te houden. Door bodemvervuiling liggen in een aantal steden vrij omvangrijke terreinen ongebruikt. De sanering is lastig en duur en van hergebruik is nog te weinig sprake. Ook zijn er tal van leegstaande bedrijfsruimten die herbruikt of herbestemd moeten worden.

De werkloosheidsgraad (het aandeel werklozen in de beroepsbevolking) ligt in de centrumsteden overwegend hoger dan het Vlaamse gemiddelde (8%).Enkel Roeselare (6,7) en Brugge hebben een werkloosheidsgraad beneden het Vlaams gemiddelde. Genk scoort het hoogste (17,7%) gevolgd door Antwerpen (15,7) en Gent (13,7). Mechelen, Turnhout en Oostende hebben een werkloosheidsgraad rond de 11%. De overige 5 steden Aalst, Hasselt, Kortrijk, Leuven, Sint-Niklaas hebben een werkloosheidsgraad tussen de 8% en 10%. (cijfers 2004)

Tabel: Werkloosheidsgraad

	2000	2001	2002	2003	2004
Aalst	7,9	7,3	8,0	8,9	9,3
Antwerpen	12,1	12,7	13,9	14,8	15,7
Brugge	6,6	6,2	6,5	6,8	7,1
Genk	12,3	11,9	13,9	16,0	17,7
Gent	11,6	11,9	12,6	13,3	13,7
Hasselt	7,1	7,4	8,4	8,9	9,9
Kortrijk	6,1	6,4	7,3	8,2	8,5
Leuven	7,0	6,8	7,7	8,5	8,8
Mechelen	7,9	8,6	9,7	10,6	11,3
Oostende	10,6	10,7	11,1	11,4	11,7
Roeselare	4,6	5,1	5,7	6,1	6,7
Sint-Niklaas	7,3	7,0	7,3	8,4	8,5
Turnhout	9,2	9,1	10,0	10,8	11,3
Vlaams Gewest	6,4	6,3	6,9	7,5	8,0

Bron: Lokale Statistieken

Ook het mediaaninkomen (het inkomen van de middelste waarneming na rangschikking volgens toenemend bedrag) ligt in de meeste centrumsteden (9) in 2003 lager dan het Vlaams gemiddelde (19.384). Oostende (15.869) en Genk (16.851) hebben het laagste mediaaninkomen (16.672), gevolgd door Antwerpen en Gent (+ 17.000), Hasselt, Kortrijk, Mechelen, Roeselare, Turnhout en vervolgens Brugge en Sint-Niklaas.

Aalst (21.068) en vooral Leuven (21.062) scoren boven het Vlaams gemiddelde (cijfers 2003)

Tabel: Mediaaninkomen

	2000	*2001*	*2002*	*2003*
Aalst	19.877	20.334	20.732	21.068
Antwerpen	16.777	17.226	17.359	17.504
Brugge	18.655	19.255	19.207	19.419
Genk	16.037	16.603	16.672	16.851
Gent	17.669	18.142	17.472	17.442
Hasselt	19.023	19.053	18.783	18.949
Kortrijk	18.743	19.079	19.175	18.585
Leuven	20.839	21.510	21.789	21.062
Mechelen	17.603	18.165	18.469	18.286
Oostende	17.578	18.092	18.408	15.869
Roeselare	19.312	19.785	19.366	18.372
Sint-Niklaas	18.486	18.763	19.763	19.435
Turnhout	18.424	18.940	19.211	18.071
Vlaams Gewest	19.132	19.667	19.764	19.384

Bron: lokale statistieken

Het aandeel aangiften van een fiscaal inkomen onder de 60% van het mediaaninkomen ligt in de steden in 2002 vooral voor alleenstaanden hoog. Vooral in Antwerpen, Gent, Hasselt, Genk en Mechelen ligt dit aandeel hoog (13 à 14%). (volledige cijferreeks beschikbaar tot 2002).

Tabel: Aandeel (%) aangiften van een fiscaal inkomen onder 60% van het mediaaninkomen.

	Alleenstaanden		**Gehuwden**	
	2000	***2002***	**2000**	***2002***
Aalst	9,9	9,6	9,5	9,0
Antwerpen	13,6	14,2	6,1	5,6
Brugge	11,2	11,4	9,2	8,8
Genk	12,0	13,3	6,8	6,1
Gent	14,1	14,2	7,6	7,1
Hasselt	11,3	14,3	8,9	8,9
Kortrijk	10,9	10,5	9,5	9,3
Leuven	13,5	14,0	8,2	8,2
Mechelen	14,1	13,9	8,5	8,2
Oostende	10,6	10,8	5,9	5,9
Roeselare	9,9	10,1	10,1	10,1
Sint-Niklaas	10,3	11,5	8,4	7,9
Turnhout	11,0	11,6	8,0	7,5

Bron: stadsmonitor

Voor de steden zijn er momenteel nog geen betrouwbare gegevens voorhanden wat betreft de scholingsgraad. Kijken we naar het aandeel laaggeschoolden onder de niet - werkende werkzoekenden, dan ligt het aandeel het hoogst in Antwerpen, Oostende en Genk (+ 67%). In Leuven ligt het aandeel (43%) ver beneden de cijfers van de andere steden.

Tabel: Aandeel (%) laaggeschoolden onder de niet-werkende werkzoekenden

	1998	1999	2000	2001	2002
Aalst	68,0	66,6	66,7	66,0	64,5
Antwerpen	68,6	68,3	69,1	69,1	67,6
Brugge	62,0	61,1	59,7	57,0	55,6
Genk	72,2	70,3	70,6	69,4	67,1
Gent	63,9	62,6	61,8	61,2	58,8
Hasselt	57,9	57,0	59,1	55,2	52,2
Kortrijk	62,7	62,6	63,4	63,5	60,2
Leuven	48,1	49,8	49,0	47,7	43,0
Mechelen	68,3	67,8	67,9	69,0	63,6
Oostende	68,6	68,2	69,0	68,7	67,2
Roeselare	62,9	63,4	63,7	63,1	60,7
Sint-Niklaas	67,8	67,0	68,8	68,6	65,2
Turnhout	66,4	66,5	66,9	66,2	63,4

Bron: Stadsmonitor

Tegenover de hoge werkloosheidsgraad staat dat de werkgelegenheidsgraad in de steden echter merkelijk hoger ligt dan in Vlaanderen, wat de belangrijke rol aangeeft die steden als bron voor arbeidsplaatsen spelen. In weerwil van verhuisbewegingen en van de inplanting van grote bedrijfsvolumes in de rand van de stad, blijven de steden dus de grootste aanbieders van arbeidsplaatsen. De arbeidsmarktparadox geeft echter aan dat dit gepaard gaat met een hoge werkloosheid, die in sommige steden bijzonder geconcentreerd is. De arbeidsplaatsen worden dus ingevuld door mensen die niet in de stad wonen. De ruimtelijke spreiding van bedrijven verzwakt nog meer de al zwakke positie van werklozen in de steden. Binnen de groep werklozen valt zeker ook de hoge concentratie van allochtone werknemers op. Dat wijst op een duidelijke uitsluiting op de arbeidsmarkt, waarvan de gevolgen in steden zichtbaar zijn.

Omwille van de verkeersdruk zijn steden objectief en subjectief niet altijd even leefbaar te noemen. Zo is de omgevingskwaliteit langsheen drukke verkeersaders vaak erg laag en zijn de verplaatsingsmogelijkheden voor een groeiende groep mensen niet altijd gegarandeerd. Rijdend en stilstaand verkeer tast de centra aan, vreet ruimte en tast de omgevingskwaliteit aan.

De kwaliteit van de openbare ruimte is de voorbije decennia gebanaliseerd. Straten, lanen, pleinen…zijn verworden tot parkeerzones, tot verkeersaders met zeer weinig ruimte voor bewoner en verblijver.

Steden dienen te voorzien in een aangename en diverse woon- en leefomgeving, met goed toegankelijke faciliteiten, met een bloeiend culturele scène en met een open, tolerante mentaliteit. Dit is de beste voedingsbodem voor de economische en sociale ontwikkeling van steden. Cultuur moet niet enkele gewaardeerd worden om de sociale bijdrage aan de gemeenschap maar tevens om zijn steeds groter wordende economische rol; door stadsbewoners; door stadsgebruikers en door het aantrekken van toeristen. Met name het internationaal cultuurtoerisme vormt een belangrijk element in de stedelijke toeristische economie. Naast het cultuurtoeristische kernproduct zoals erfgoed en kunsten zijn ook elementen zoals toegankelijkheid, mobiliteit en bereikbaarheid, ruimtelijk beleid, kwaliteit van het openbaar domein en onthaalbeleid belangrijk.

Om mensen aan te trekken die in de stad willen wonen en werken, dient de milieukwaliteit te worden verbeterd en is er nood aan toegankelijke stad- en speelbossen, natuurgebieden en multifunctionele openbare ruimtes

Om sterke steden te realiseren waarbij potentialiteiten van de steden geoptimaliseerd worden en problemen worden aangepakt wil de Vlaamse Regering in nauwe samenwerking met de steden een duurzaam stedenbeleid voeren. De Vlaamse regering zet daartoe verschillende instrumenten in.

De voornaamste die naast het Vlaams gemeentefonds financiële ondersteuning bieden aan de centrumsteden,zijn het Stedenfonds en de ondersteuning van stadsvernieuwingsprojecten.

Het Stedenfonds (decreet van 13 december 2002) heeft de opdracht om Vlaamse steden financieel te ondersteunen bij het voeren van een duurzaam stedenbeleid. Het richt zich tot de grootsteden Antwerpen en Gent, de regionale steden Aalst, Brugge, Hasselt, Genk, Kortrijk, Leuven, Mechelen, Oostende, Roeselare, Sint-Niklaas en Turnhout en de Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC), die optreedt als bevoegde instelling voor het tweetalig gebied Brussel-Hoofdstad.

Met het Stedenfonds wil de Vlaamse regering, samen met deze steden en de Vlaamse Gemeenschapscommissie,de volgende doelstellingen realiseren:

1° de leefbaarheid van de steden verhogen, zowel op stadsniveau als op wijkniveau;

2° de dualisering tegengaan;

3° de kwaliteit van het democratisch besturen verho gen.

Het stedenfonds trad in werking op 1 januari 2003. Het voorziene budget voor 2006 en 2007 bedraagt respectievelijk 111.251.000 euro en 115.170.000 euro (jaarlijks evolutiepercentage van 3,5 %).

Bij de verdeling van de middelen van het stedenfonds is er een voorafname op het globale vastleggingskrediet van 10% voor de VGC. In het stedenfonds wordt ook een voorafname voorzien voor vorming, sensibilisering en communicatie rond stedenbeleid. Het resterend budget wordt verdeeld onder de steden.

Rekening houdende met de doelstellingen van het stedenfonds en op basis van diverse analyses en simulaties werd geopteerd voor een clusterbenadering waarbij 75%, op de voorafnames na, wordt toegewezen aan Antwerpen en Gent. Daarmee wil de Vlaamse Regering benadrukken dat de stedelijke problematiek in deze twee steden groter is dan in de overige centrumsteden.

De sleutel is gebaseerd op scores die gemeenten en steden haalden op basis van de achterstellings- en kansarmoedecriteria in het kader van het Sociaal Impulsfonds.

Proportioneel waren Antwerpen en Gent daarin goed voor 75 % van wat de betrokken steden samen scoorden.

Binnen de clusters werd geopteerd voor een eenvoudig en objectief criterium namelijk het bevolkingsaantal. De keuze voor het bevolkingscriterium heeft te maken met de optie van de Vlaamse Regering om de stadsvlucht te stoppen en met het accent dat men wil leggen op de bewoners van de steden zelf.

Via de stadsvernieuwingsprojecten (decreet 22 maart 2002) wil de Vlaamse overheid steden financiële ondersteuning bieden bij de realisatie van goed onderbouwde en doordachte stadsvernieuwingsprojecten met multifunctioneel karakter. Het moet gaan

om projecten die een hefboomfunctie hebben in een buurt, wijk of stadsdeel en voor een nieuwe dynamiek kunnen zorgen.

Volgende steden kunnen projecten indienen: de grootsteden Antwerpen en Gent, de regionale steden (Aalst, Brugge, Hasselt, Genk, Kortrijk, Leuven, Mechelen, Oostende, Roeselare, Sint-Niklaas en Turnhout), de provinciale steden (Aarschot, Deinze, Dendermonde, Diest, Eeklo, Geel, Halle, Herentals, Ieper, Knokke-Heist, Lier, Lokeren, Mol, Oudenaarde, Ronse, Sint-Truiden, Tielt, Tienen, Tongeren, Vilvoorde en Waregem) en de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Het decreet stelt als vereiste dat de projecten gerealiseerd worden in een publiekprivate samenwerking. De ingediende projecten worden geëvalueerd door een multidisciplinaire jury.

Bij een eerste oproep werden 8 projecten (6 in centrumsteden) gesubsidieerd voor een bedrag van 21.300.000 euro. Bij een tweede oproep werden 9 projecten (5 in centrumsteden) gesubsidieerd voor een bedrag van 19.300.000 euro. In de meerjarenbegroting is voor de subsidiëring van stadsvernieuwingsprojecten een bedrag voorzien van 30 miljoen euro gespreid over de begrotingsjaren 2007, 2008 en 2009.

1.4.3 Economie en milieu

Het is een vaststaand feit dat het totale gebruik van primaire grondstoffen in Vlaanderen stijgt: tussen 1991 en 2004 kenden het BBP en de *Directe Materialen Input* (maat voor gebruik van primaire grondstoffen: import en eigen ontginningen) nagenoeg hetzelfde stijgende verloop. De DMI per inwoner van het Vlaams Gewest steeg met 15% over de periode 1995-2003, gaande van 36 naar 42 ton per inwoner. Binnen de EU-15 heeft België/Luxemburg de hoogste DMI/capita na Finland. Daartegenover staat dat de totale hoeveelheid afval en emissies die ontstaat bij productie en consumptie in Vlaanderen losgekoppeld is van de economische groei. De voornaamste redenen voor deze ontkoppeling zijn de daling van de CO2-uitstoot per eenheid gecreëerde economische welvaart, en de daling van de productie van dierlijke mest sinds 1998. Het gaat weliswaar om een relatieve ontkoppeling: de totale hoeveelheid afval en emissies daalt nog steeds niet.

Broeikasgassen zijn verantwoordelijk voor de globale klimaatverandering. In 2004 lag in Vlaanderen de uitstoot van broeikasgassen nog 3,6% boven het niveau van het referentiejaar 1990, maar wel 0,6 % lager dan in 2003. Voor de Kyoto-doelstelling, die Vlaanderen oplegt om tegen 2008-2012 de broeikasgasemissies te reduceren met 5,2% t.o.v. 1990, is de doelafstand nog groot: 9 %.

Minder dan andere economische topregio's slaagt Vlaanderen er in om ruimte voor *natuur* te vrijwaren. Er valt nog vooruitgang te boeken wat het combineren betreft van natuurbehoud met typische sociale, economische of culturele activiteiten die plaatsgrijpen in verband met de natuur.

De hoge concentratie aan verontreinigende activiteiten door bevolking, industrie, verkeer en intensieve landbouw evenals de centrale ligging tussen andere sterk geïndustrialiseerde regio's zorgen voor een minder goede *luchtkwaliteit* in Vlaanderen en voor een belangrijke bijdrage vanuit Vlaanderen in de omringende regio's. Het verkeer is daarbij een belangrijke bron van een groot aantal luchtverontreinigende stoffen. De ruimtelijke verwevenheid van verkeersinfrastructuren met de leefomgeving en het sterk toegenomen verkeersvolume leiden ertoe dat de blootstelling van de bevolking aan verkeersgerelateerde vervuiling aanzienlijk is. Zwevend stof (bv. PM2,5,

PM10), stikstofdioxideconcentratie en ozon zijn verkeersgerelateerde polluenten waarmee ernstige gezondheidseffecten, vooral aandoeningen van de luchtwegen, geassocieerd worden.

Water is onmisbaar als hulpbron voor de industrie, de landbouw en de drinkwaterproductie – opmerkelijk hierbij is dat de industrie een aandeel van 48% heeft in het totale waterverbruik in Vlaanderen (excl. koelwater). Daarnaast heeft water een belangrijke transportfunctie: 14% van het goederenvervoer in Vlaanderen verloopt via het water en in de komende decennia zal dit aandeel nog stijgen. Verder levert ook de recreatieve en cultureel-historische waarde van water economische voordelen op. Tot slot zijn waterrijke natuurgebieden essentieel voor de biodiversiteit. In Vlaanderen staan de watersystemen al decennialang onder druk door vervuiling, door overmatig gebruik, door de aantasting van hun natuurlijke eigenschappen etc., waardoor ook de waarde ervan als economische hulpbron bedreigd wordt. De economie kan daarnaast ook schade oplopen door een teveel (overstromingen) dan wel een tekort (verdroging) aan water. Het is dan ook van belang het watersysteem, o.a. in zijn rol als drager van economische activiteiten, afdoende te beschermen.

Wat de verwerking van het afvalwater in overeenkomst met de omvang van de agglomeraties betreft, is de aansluitingsverplichting, volgend uit de Europese Richtlijn Stedelijk Afvalwater, voor de agglomeraties groter dan 10.000 IE op datum van 31 december 2005 voor 89% gerealiseerd. Eind 2005 waren 107 van de 113 te bouwen installaties in gebruik genomen. De werken aan de overige 6 installaties werden reeds aangevat of worden nog uiterlijk eind 2006 gegund. Op basis van de jaarconcentraties 2005 voldeden alle bestaande installaties aan de verplichte nutriëntenverwijdering (stikstof en fosfor) met uitzondering van 2 installaties, die nog niet voldeden aan de stikstofeffluentnorm. De aanpassingswerken aan deze installaties werden intussen afgerond, zodat beide worden verondersteld vanaf 2006 eveneens te zullen voldoen aan de stikstofeffluentnorm.

Voor de agglomeraties van 2.000-10.000 IE is de rapportering over de stand van zaken op 31 december.2005 nog in voorbereiding. De meest recente rapportering omvat de stand van zaken op eind 2003. Toen was de aansluitingsverplichting voor 75% gerealiseerd en waren 59 van de 82 te bouwen installaties in gebruik genomen.

In 2005 is van 17.707 *gronden* geweten dat ze *verontreinigd* zijn (er werden reeds 23.449 gronden onderzocht). De doelstellingen uit het MINA-plan 3 (2003-2007) dat 30% van de gronden met potentieel bodembedreigende inrichtingen of activiteiten onderzocht zijn en dat de sanering van 23% van de gronden met historische bodemverontreiniging minstens is opgestart, lijken te worden gehaald.

De ondersteuning van eco-technologieën kreeg tot nog toe minder aandacht zoals blijkt uit de volgende procentuele verdeling van de O&O overheidskredieten over de verschillende categorieën. Voor 2006 neemt de categorie ‘Milieubescherming en milieuzorg’ ongeveer 1,93 % in van de totale O&O kredieten van de overheid, ‘Productie, distributie en rationeel gebruik van energie’ slechts 2,07%. Het grootste gedeelte van de kredieten gaat naar niet- toepassingsgericht onderzoek samen met de algemene universiteitenfondsen (46%) gevolgd door ‘Industriële productie en technologie’ (45%) . Hieronder wordt een overzicht gegeven van de bestedingen voor de jaren 2003 – 2004 – 2005 – 2006.

Tabel : Procentuele verdeling van de O&O overheidskredieten over de NABS-codes

Categorie	2003	2004	2005	2006
Milieubescherming en milieuzorg	3,9%	2,08%	1,79%	1,93%
Productie, distributie en rationeel gebruik van energie	0,13%	0,04%	0,03%	2,07%
Niet-toepassingsgericht onderzoek en algemene universiteitenfondsen	48%	46%	46%	46%
Industriële productie en technologie	39%	45%	46%	45%

Bron : De Speurgids Wetenschap, Technologie en Innovatie van 2003, 2004, 2005 en 2006

1.4.4 Economie en energie

De energie-intensiteit geeft een goed beeld van de energie-afhankelijkheid van de economie. Deze indicator zet het energieverbruik af tegen het BBP (tegen constante prijzen van 1995). De energie-intensiteit van de Vlaamse economie lag in 2004 bijna gelijk met het niveau van 1990: +0,1 %. België (223,9) bevindt zich bijna 20% boven het gemiddelde van de eurozone (188).

In Vlaanderen is de productie van groene stroom in 2004 vertienvoudigd ten opzichte van 1994. Die stijging is vooral te danken aan de stijgende groenestroomproductie door middel van biomassa, biogas en windturbines. De totale groenestroomproductie in Vlaanderen bedroeg 627 GWh in 2004, goed voor 1,3 % van de totale netto-elektriciteitsproductie in Vlaanderen. De komende jaren wordt een verdere stijging verwacht door de ingebruikname van grote biomassaprojecten en windparken: sinds eind 2004 is de groenestroomproductiecapaciteit nog verdubbeld en het geïnstalleerd vermogen al gestegen van 200 MWe naar 446 MWe.

Het aandeel hernieuwbare energie voor België bedroeg in 2003 1,8%. Volgens de Europese Richtlijn ter bevordering van elektriciteitsopwekking uit hernieuwbare energiebronnen moet België tegen 2010 een aandeel van 6% hernieuwbare energie t.o.v. de totale elektriciteitsconsumptie halen. Ook voor Vlaanderen geldt deze doelstelling. Een andere vorm van hernieuwbare energie, biobrandstoffen, werd einde 2005 nog onvoldoende aangesproken in Vlaanderen.

1.4.5 Economie en mobiliteit

Eén van de uitdagingen van het mobiliteitsbeleid is dat bij een verdere economische groei de huidige kwaliteit van de leefomgeving erop vooruit gaat. Met het oog op een duurzame mobiliteit is er voor goederen een “modal shift” nodig van de weg naar het spoor en de waterwegen. Ook voor wat verplaatsingen van werknemers van en naar het werk betreft, is het voor de economie belangrijk dat verliestijden in files en onnodige verplaatsingen zoveel mogelijk vermeden worden. Een verschuiving naar meer gebruik van openbaar en collectief vervoer en voor kortere afstanden de fiets, kan ervoor zorgen dat het verkeer op de weg ontlast wordt. De streefdoelen wat de “modal shift” van goederen en personen betreft, zijn vastgelegd in het Mobiliteitsplan Vlaanderen. Parallel is er het streven dat bedrijven hun producten, productieprocessen en/of hun vestigingsplaats zo aanpassen dat er minder vervoer nodig is.

Verder worden de steden geconfronteerd met specifieke verkeersproblemen. Zij verliezen hun aantrekkelijkheid als locatieplaats voor bedrijven als gevolg van de toenemende bereikbaarheidsproblemen. Tegelijk verliezen zij hun attractiviteit als woonplaats als gevolg van de verkeersoverlast, verkeersonveiligheid en de

milieuproblemen. Dergelijke trends werken de verdere verstedelijking en een autogerichte mobiliteit in de hand en bemoeilijken het op een kostenefficiente manier uitbouwen van alternatieve vervoerssystemen.

2 STERKTEN/OPPORTUNITEITEN, ZWAKTEN/BEDREIGINGEN

Sterkten/opportuniteiten	Zwakten/bedreigingen
Arbeidsmarkt ▪ Goed opgeleide en productieve Beroepsbevolking ▪ Relatief hoge deelname aan permanente vorming	▪ Te lage arbeidsdeelname ▪ Ondervertegenwoordiging van ouderen, allochtonen en arbeidsgehandicapten ▪ Onvoldoende afstemming vraag en aanbod arbeidsmarkt ▪ Te hoge ongekwalificeerde uitstroom
Economische structuur ▪ welvarende regio ▪ hoge arbeidsproductiviteit ▪ tertialiseringsproces : dienstensector veruit belangrijkste sector (werkgelegenheid/ toegevoegde waarde)	▪ ongunstig bevolkingsprofiel ▪ lage werkzaamheidsgraad ▪ belangrijke intra-Vlaamse welvaarts - verschillen ▪ lage specialisatie in 'high en medium tech' sectoren
Internationale oriëntatie ▪ Exportgerichtheid ▪ logistieke draaischijf ▪ buitenlandse investeringen	▪ onvoldoende nieuwe buitenlandse ondernemingen
Innovatie ▪ O&O-uitgaven als % van BBRP ▪ O&O uitgaven bedrijven ▪ stijging overheidskredieten O&O ▪ nieuwe gediplomeerden in wiskunde, wetenschappen en technologie ▪ ICT infrastructuur bedrijven (intranet en extranet) vergelijkbaar met Europese koplopers	▪ publieke uitgaven O&O ▪ aantrekkingskracht opleidingen wiskunde, wetenschappen en technologie ▪ commercialisering O&O inspanningen ▪ evolutie octrooi-activiteit ▪ valorisatie onderzoeksresultaten en beschikbare kennis ▪ ICT- infrastructuur bedrijven (internetgebruik, breedband en websites) boven EU-gemiddelde maar onder Europese koplopers ▪ ICT toepassingen door bedrijven boven EU-gemiddelde maar onder Europese koplopers

Ondernemerschap ▪ hoog aandeel ondernemers in beroepsbevolking ▪ veel familiale ondernemingen ▪ intrapreneurship	▪ weinig startende ondernemers ▪ lage oprichtingsquote ▪ lage Total Entrepreneurial Activity-index ▪ relatief laag aandeel jongeren, 45-plussers en vrouwen die onderneming opstarten ▪ mentaliteit en attitude t.o.v. ondernemerschap ▪ weinig gazellen ▪ onvoldoende kennis van aanbod formeel risicokapitaal ▪ kennistransfer kan nog versterkt worden o.m. door spin-offs en samenwerkings-verbanden
Ruimte/steden/platteland ▪ goede bereikbaarheid via weg, spoor en water ▪ gestegen economische oppervlakte ▪ mogelijkheden voor multimodaliteit en locatiebeleid ▪ grote dichtheid van hoogwaardige stedelijke omgevingen ▪ verweving en nabijheid van activiteiten ▪ kwalitatieve woonmilieus ▪ gunstige omgevingsfactoren op het platteland (reservoirfunctie en lokalisatiefactoren) ▪ sterke interactie steden en platteland ▪ toeristisch/recreatieve mogelijkheden van steden en regio's	▪ gebrek aan bedrijventerreinen ▪ veel brownfields en verouderde en onderbenutte bedrijventerreinen ▪ onvoldoende traditie in bedrijventerrein-beheer ▪ gerichtheid op wegverkeer ▪ tendens tot spreiding van functies, zodat het draagvlak voor innovatief klimaat krimpt ▪ stedelijke problematiek: gebrek aan expansiemogelijkheden, leegstaande bedrijfsruimten, vervuilde terreinen verkeerscongestie slechte lucht- en milieukwaliteit gebrek/slechte kwaliteit openbare ruimtes ▪ suburbanisatiedruk op plattelands-gebieden bedreigt reservoirfunctie
Economie en milieu ▪ Totale hoeveelheid afval en emissies losgekoppeld van economische groei ▪ Potentieel voor alternatief transport (spoor, weg, lucht- en binnenvaart) en de integrale koppeling met ruimtelijke ontwikkelings-mogelijkheden	▪ Totale gebruik primaire grondstoffen stijgt ▪ Doelafstand reductie broeikasgas- emissies veraf ▪ Hoge druk op ruimte voor natuur ▪ Minder goede luchtkwaliteit ten gevolge van een concentratie aan verontreinigende activiteiten ▪ Watersystemen onder grote druk ▪ hoog aantal verontreinigde gronden ▪ beperkte stimulering eco-technologieën
Economie en energie ▪ Aandeel groenestroomproductie vertienvoudigd tov '94	▪ Hoge energie-intensiteit van de economie ▪ Klein aandeel milieuvriendelijke energieproductie

3 LEERPUNTEN 2000 – 2006

3.1 Leerpunten uit de ESF-programmaperiode 2000-2006

De in oktober 2005 opgeleverde 'final evaluation' van het ESF-programma 2000-2006 (uitgevoerd door HIVA en Idea Consult) bevat een aantal leerpunten die meegenomen worden bij de uitwerking van dit NSRK en het operationele programma voor het ESF in Vlaanderen. Onderstaande tabel biedt een overzicht van de positieve elementen en de verbeterpunten[54].

	Positieve elementen	**Verbeterpunten**
Zwaartepunten 1 en 2 **Inzetbaarheid** (werkzoekenden)	- Monitoring - Kwaliteitszorg en audit - Verhoogde rechtszekerheid voor promotoren - Onafhankelijke positie als regisseur	- Flexibiliteit inzake tussentijdse sturing - Link met innovatie (zwaartepunt 6) - Bewaking garanties voor derden
Zwaartepunt 3 **Ondernemerschap**	- Rechtvaardige en transparante selectieprocedure - Aanzienlijke private cofinanciering - Vernieuwend inzake sensibilisering	- Impact inzake sociale economie - Bereikcijfers bij kansengroepen
Zwaartepunt 4 **Aanpasbaarheid** (werknemers en werkgevers)	- Inhoudelijk vernieuwend (EVC, loopbaanbegeleiding, thematische gerichtheid van opleidingen in bedrijven) - Kwaliteitsdenken - Aanzienlijke private cofinanciering	- Monitoring van bereik in functie van sturing - Administratieve last als drempel voor bedrijven
Zwaartepunt 5 **Gender**	- Realisatie van een aantal nuttige en verspreide producten	- Benutting van de voorziene middelen - Bewaken genderproblematiek binnen andere zwaartepunten
Zwaartepunt 6 **Pilootprojecten, experimenten en onderzoek**	- Versterkt experimenteel en innovatief karakter	- Doorstroom naar regulier beleid - Administratieve vereenvoudiging
Algemeen doelstelling 3	- Zichtbaarheid en toegankelijkheid - Ondersteuning van promotoren	- Sturing en resultaatfinanciering op basis van een strategische indicatorenset - Verdere versterking dossierbeheer
Equal	- Bijdrage aan beleidsvernieuwing	- Themawerking

[54] De tabel omvat niet alle nuances van de analyse en moet dan ook samen gelezen worden met het kernrapport van de onderzoeksbevindingen.

3.2 Lessen /aanbevelingen uit de EFRO-programmaperiode 2000-2006

Tijdens de huidige programmaperiode 2000–2006 worden in Vlaanderen 4 doelstelling 2-programma's + 1 Urban II–programma uitgevoerd met betrekking tot beperkte geografische regio's. De inhoudelijke leereffecten via o.m. een impactmeting van de krachtlijnen uit deze lopende Vlaamse EFRO-programma's, vormen tevens bouwstenen voor de opmaak van het Vlaams strategisch referentiekader en de invulling van het toekomstig operationeel programma (hierbij dient wel rekening gehouden met het feit dat het operationeel programma 2007-2013 betrekking zal hebben op het hele Vlaamse grondgebied en dus niet beperkt blijft tot bepaalde geografische gebieden).

Impact van de D2, PO en Urban II programma's in Vlaanderen (2000-2006)		
Positieve impact	**Neutrale impact**	**Te verbeteren impact**
Bedrijventerreinen	Creatie netto werkgelegenheid	Transportstromen
Stedelijke ontwikkeling	Netto tewerkstellingsgraad van personen die een opleiding volgen	
Toerisme	Effecten op het milieu	
Kwaliteit leefomgeving	Gelijke kansen	
Doorstroming van de programma-aanpak naar het reguliere beleid	Concurrentievermogen en ondernemerschap	
	Innovatie en ontwikkeling	
	Plattelandsontwikkeling	

Naast deze impactanalyse wordt in de volgende tabel een overzicht gegeven van de verdere belangrijkste lessen/aanbevelingen uit de tussentijdse evaluaties en updates van de tussentijdse evaluatie van deze lopende programma's (uitgevoerd door IDEA Consult).

	Lessen/Aanbevelingen
Programmaoverschrijdend	- Versterking forum voor inhoudelijke discussie en ervaringsuitwisseling - Verkorting projectcyclus ter bevordering van de effectiviteit en de N+2- regel - Meer resultaatsgerichte werking - Realisatie van een centraal monitoringsysteem, op Vlaams niveau ontwikkeld, gecoördineerd en beheerd - Aanpak n+2-regel o.m. door systeem van definitieve en principiële goedkeuringen - Creatie van een structureel Vlaams cofinancieringsfonds - Scheiding van EFRO en ESF – evolutie naar twee mono-fondsprogramma's - Tijdige opstart voorbereiding programmaperiode 2007-2013
Programmaspecifiek	- Aanscherpen operationele doelstellingen - Vergroting structurele impact door beperkte middelen selectief in te zetten - Nastreven van consequentie inzake middelenverschuiving - Opportuniteit voor synergie-effecten met andere Europese programma's - Aandacht voor openheid voor een breed gamma van promotoren en projectideeën - Versterken partnerschappen tussen verschillende actoren - Programma sterker profileren en communiceren -Verhoging communicatie-acties - Meer aandacht voor kwaliteit toeristische projecten - Meer aandacht voor lokale duurzame werkgelegenheid - Noodzaak aan helderheid van ruimtelijke structuurplanningsprocessen - Duurzame ontwikkeling en gelijke kansen als aandachtspunt in projectselectie - Versterking van uitvoerende kracht van programmasecretariaat

Rekening gehouden met deze leereffecten, zal in de programmaperiode 2007-2013 worden gestreefd naar:

- selectieve inzet van middelen met het oog op een maximalisatie van de structurele impact:
  - focus van programma op speerpunten waar een wezenlijk effect inzake economische structuurversterking wordt gegenereerd;
  - bewaken van de additionaliteit van ondersteunde acties ten aanzien van het regulier beleid (gelijklopende beleidsdoelstellingen maar aanvullende maatregelen en acties);
- bevordering van de effectiviteit en naleving N+2-regel:
  - evenwicht tussen soorten projecten: economische hefboomprojecten en infrastructurele investeringsprojecten; projecten met korte en langere doorlooptijd;
  - uitvoering van een risico-analyse op voorgestelde projecten, op basis waarvan externe factoren die het verloop van het project kunnen beïnvloeden, in kaart worden gebracht.

Communauté germanophone : Analyse des disparités, des retards et du potentiel de développement

(Le texte original a été rédigé en allemand, le texte ci-après représente une traduction.)

1 DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ANALYSES

1.1 Contexte

1.1.1 Cadre institutionnel

La Communauté germanophone de Belgique agit au niveau régional. Elle constitue une entité fédérée habilitée à légiférer dans tous les domaines liés directement à la Stratégie Européenne de l'Emploi :

- l'orientation professionnelle, la recherche portant sur les professions et le marché du travail ;
- la promotion de l'égalité des chances ;
- la prise en charge des enfants, la garde des enfants en bas-âge, l'encadrement scolaire ;
- la politique des handicapés : formation, formation continue, recyclages, intégration au sein des entreprises, ateliers protégés, entreprises sociales ;
- l'intégration sociale et professionnelle des chômeurs et des bénéficiaires de revenus d'insertion : alphabétisation, apprentissage des langues nationales, exercices de compétence sociale, pratique dans les entreprises ;
- les mesures de résorption du chômage dans le secteur non marchand et les communes ;
- la formation et le perfectionnement professionnels des salariés et des indépendants : formations et mesures d'encouragement ;
- l'agréation des entreprises de travail intérimaire et des agences d'emploi privées ;
- les permis de travail pour les citoyens originaires de pays non membres de l'UE ;
- la formation et le perfectionnement professionnels : formation en alternance, contrats d'apprentissage, cours de contremaître, formations pour l'obtention de certificats de gestion d'entreprises et l'accès aux professions protégées, formation agricole ;
- la formation : enseignement, enseignement de promotion sociale, formation des adultes, bourses d'études.

Le cadre institutionnel de la Communauté germanophone comporte un organe législatif, le Parlement élu, un organe exécutif, le gouvernement composé de quatre Ministres, et un Ministère ainsi que des organismes parastataux, des organes consultatifs et, last but not least, un grand nombre d'organismes privés dépendant du Gouvernement.

Les organes consultatifs et les conseils d'administration des principaux organismes parastataux comptent parmi leurs membres des représentants des partenaires sociaux et de la société civile.

La collaboration entre le Gouvernement de la Communauté germanophone et les partenaires sociaux est notamment inscrite dans le Pacte Communautaire pour la Formation et l'Emploi (PCFE, en allemand : GABB), renouvelé pour la troisième fois en 2005. Le PCFE est une initiative commune du Gouvernement, du Conseil économique et social (CES) et de la Commission spéciale de défense des intérêts spécifiques de la région de langue allemande au sein du Conseil économique et social wallon dont l'objectif est de donner un cadre stratégique à l'action de la Communauté germanophone en matière de formation, d'emploi et de développement économique. Ce pacte tient spécialement compte des orientations de la Stratégie Européenne de l'Emploi (SEE) et des objectifs de Lisbonne.

Le cadre institutionnel est le facteur clé de l'essor de la Communauté. Grâce à une gouvernance appropriée, l'aide accordée par l'Union Européenne peut sortir pleinement ses effets.

1.1.2 Le contexte économique et social en Communauté germanophone

Depuis des années, la Communauté germanophone connaît une croissance démographique (72.512 habitants au 1.1.2005), soit une hausse de 0,85 % en l'espace d'un an, savoir 127 Belges et 496 allochtones.

Pour la deuxième fois consécutive, le solde démographique naturel (solde entre les naissances et les décès) a été négatif en 2005 (- 8 personnes), outre le recul du nombre de naissances. La croissance démographique est donc entièrement à mettre à l'actif de l'accroissement net de l'immigration (+ 563 personnes).

Par ailleurs, le pourcentage de seniors ne cesse de croître dans la population. La moyenne d'âge de la population active augmente, de même que le nombre de personnes ayant mis fin à leur activité professionnelle. Entre 1995 et 2005, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans a augmenté de 25 % : ils représentent aujourd'hui 17,33 % de la population.

En Communauté germanophone, la population active, c. à d. le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans disponibles sur le marché du travail, suit toujours une courbe ascendante : en 2004, elle comptait 31.787 unités. Le rapport entre la population active et la population capable d'exercer une activité professionnelle donne, pour la Communauté germanophone, un taux d'activité de 68,0 %.

L'emploi

Au 31.12.2003, les entreprises de la Communauté germanophone occupaient 21.344 travailleurs (O.N.S.S.), synonyme d'une augmentation du nombre d'emplois (+ 69 emplois ou + 0,3 % par rapport à l'année précédente).

Les indépendants

En 2004, la Communauté germanophone comptait 6.724 indépendants, soit à peu près autant que l'année précédente.

En 2004, environ 28 % des indépendants étaient occupés dans le commerce et le secteur HORECA, 24 % dans l'industrie et dans l'artisanat et 23 % dans l'agriculture. A long terme, on constate une diminution du nombre d'agriculteurs (- 21 % en 10 ans) et une augmentation des professions libérales (+ 84 % en 10 ans) et du secteur tertiaire (+ 52 %). Mais l'industrie et l'artisanat ont également progressé pendant cette période (+ 21 %).

Les navetteurs

En 2005, le nombre de navetteurs travaillant au Grand-duché de Luxembourg a fortement augmenté, passant de 2.319 à 2.550 unités (+ 231 unités, soit + 10 % en l'espace d'un an).

L'augmentation est surtout marquée dans le secteur de la construction (+ 114), suivi de très loin par les industries manufacturières (+ 25) et le secteur de la santé (+ 17). Elle concerne tant les ouvriers (+ 138) que les employés (+ 92) et davantage les hommes (+ 194) que les femmes (+ 37).

Après plusieurs années de stagnation, le nombre de navetteurs se rendant en Allemagne a de nouveau progressé (de 145 unités, soit 2 %) entre 2004 et 2005. En 2005, le nombre de navetteurs travaillant en Allemagne s'élevait à 6.943 unités ; le pourcentage de navetteurs originaires de la Communauté germanophone n'est pas connu. La majorité de ces navetteurs travaillent dans les industries manufacturières, suivies par les soins de santé et le secteur social, le commerce et les services aux entreprises. A cet égard, l'accroissement du nombre de navetteurs plus âgés est un phénomène étonnant.

Le chômage

En 2005, la Communauté germanophone comptait en moyenne 2.396 chômeurs complets par année. Il s'agit ici de personnes sans emploi, immédiatement disponibles pour le marché du travail et activement à la recherche d'un emploi. Seuls 67 % d'entre eux recevaient une allocation de chômage, les autres étant des personnes n'ayant pas droit (éventuellement à titre provisoire) à une allocation.

Chômeurs complets en CG – Moyenne 2005		Hommes	Femmes	Total	en %
Chômeurs complets		1.050	1.346	2.396	100%
Répartition hommes-femmes en %		44%	56%	100%	
dont :	Chômeurs complets indemnisés	742	858	1.600	66,8%
	Bacheliers / personnes en stage d'attente	78	106	184	7,7%
	Bénéficiaires de revenus d'intégration	104	86	189	7,9%
	Chômeurs inscrits de plein gré	94	130	224	9,3%

En CG, le taux de chômage (pourcentage de chômeurs complets par rapport à la population active) s'élevait à 7,8 % (7,1 % l'année précédente).

Environ 56 % des chômeurs sont des femmes. Cette quote-part n'a cessé de diminuer au cours des dernières années, mais elle reste supérieure à celle affichée par les autres régions belges (la moyenne nationale est de 53 %). Avec 10,5 %, le taux de chômage des femmes est nettement supérieur à celui des hommes (5,8 %).

La ventilation des chômeurs par tranches d'âge montre que la majorité des chômeurs ont entre 35 et 50 ans. Toutefois, la comparaison avec 2001, année où le chômage a atteint son niveau le plus bas en CG, montre que la hausse du chômage, enregistrée depuis, touche surtout les travailleurs âgés de plus de 50 ans et ceux âgés de moins de 25 ans.

Chômeurs complets	2001		2005		Évolution 2001-05
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
<25 ans	307	21%	509	21%	+65%
25 – 35 ans	379	26%	500	21%	+32%
35 – 50 ans	610	41%	983	41%	+61%
plus de 50 ans	180	12%	404	17%	+124%
Total pour la CG	1.476	100%	2.396	100%	+62%

La majorité des chômeurs (37 %) est au chômage depuis moins de 6 mois. Toutefois, ce pourcentage a nettement diminué au cours des dernières années, au détriment de la catégorie des chômeurs à la recherche d'un emploi depuis 6 à 24 mois. En trois ans, le nombre de chômeurs de longue durée (au chômage depuis plus d'un an) a triplé : il dépasse à nouveau le nombre de chômeurs de courte durée (au chômage depuis moins de 6 mois).

Chômeurs complets	Hommes	Femmes	Total	en %
< 6 mois	402	488	889	37%
6-12 mois	197	253	450	19%
1-2 ans	209	251	460	19%
2-5 ans	190	250	440	18%
> 5 ans	53	103	157	7%
C.G.	1.050	1.346	2.396	100%

Malgré la forte hausse du nombre de chômeurs, constatée depuis 2001, la situation de la CG reste comparable à celle de la Flandre. C'est ainsi que le nombre de personnes au chômage depuis moins de 6 mois atteint 38 % en Flandre, contre seulement 25 % en Wallonie. La quote-part de chômeurs de longue durée (au chômage depuis au moins un an) est de 44 % en CG, de 43 % en Flandre et de 61 % en Flandre.

Chômeurs complets	Hommes	Femmes	Total	en %
École primaire	270	278	548	23%
Enseignement secondaire inférieur	196	318	514	22%
Apprentissage	97	90	186	8%
Humanités	153	261	414	17%
Enseignement supérieur	47	107	154	6%
Autres	288	293	580	24%
Total	1.050	1.346	2.396	100%

La quote-part de chômeurs peu qualifiés (c. à d. de personnes ayant terminé au mieux l'école primaire ou l'enseignement secondaire inférieur) est de 45 % en CG (contre 49 % en Flandre et 54 % en Wallonie). Leur pourcentage a un peu diminué au cours des

dernières années tandis que le pourcentage de personnes titulaires d'un certificat d'études étranger a augmenté.

En CG, la formation en alternance (apprentissage), proche de l'entreprise, continue de bien répondre à la demande du marché du travail.

Évolution	Hommes	Femmes	Total	Comparé à 1990	Comparé à l'année précédente
2000	582	917	1.499	-18,9%	-1,2%
2002	680	945	1.625	-12,1%	+10,1%
2004	961	1.232	2.193	+18,6%	+14,0%
2005	1.050	1.346	2.396	+29,7%	+9,3%

La hausse ininterrompue du chômage depuis 2002 s'explique par différents facteurs. D'une part, la CG a connu, à l'instar du reste du pays, une forte augmentation du nombre de chômeurs indemnisés, liée à la situation conjoncturelle. D'autre part, la CG a également connu une forte hausse du nombre de chômeurs non indemnisés, qui représentent 33 % des chômeurs complets (contre seulement 20 % en Wallonie). Cette hausse, marquée en 2002 et spécialement en 2004, s'explique par l'augmentation du nombre de jeunes en stage d'attente et par la nette hausse des inscriptions de bénéficiaires du minimex et de l'aide sociale (jusqu'en 2003) et de demandeurs d'emplois libres (p.ex. originaires des régions voisines, de pays non membres de l'UE et titulaires d'un permis de travail C, de femmes ayant réintégré la vie professionnelle, …).

Le dernier facteur est la conséquence d'une politique délibérée visant à augmenter les chances d'insertion des personnes menacées d'exclusion et à améliorer le potentiel de main-d'œuvre en CG. S'ajoute à cela, depuis 2002, le relèvement à 58 ans de la limite d'âge pour la dispense pour raisons d'ancienneté, qui a entraîné une forte augmentation de la catégorie des chômeurs âgés de plus de 50 ans. Par ailleurs, depuis fin 2004, les personnes ayant presté un certain nombre d'heures dans une agence locale de l'emploi (ALE) n'ont plus la possibilité d'être dispensées de la recherche d'un emploi, de telle sorte que ces personnes continuent maintenant à être considérées comme des chômeurs complets.

1.2 Défis et potentiel de développement

La description du contexte social et démographique montre clairement que la proximité des frontières culturelles, linguistiques et géographiques constitue un défi particulier pour la population de la Communauté germanophone. D'une part, la mobilité et les compétences linguistiques augmentent les atouts du marché du travail, d'autre part, le manque de mobilité et la nécessité de connaître les langues constituent des obstacles particuliers pour les demandeurs d'emplois.

Un pourcentage élevé de la main-d'œuvre travaille en dehors de la Communauté germanophone (les navetteurs travaillant à l'extérieur représentent presque 50 % de la main-d'œuvre habitant en CG). Les travailleurs sont donc fortement tributaires de la situation économique dans les régions et les pays voisins, un facteur sur lequel la CG elle-même n'a aucune influence directe.

L'analyse du marché du travail et du chômage montre aussi que la formation générale, la formation professionnelle et la mobilité sont les défis que la population active de la Communauté germanophone doit affronter.

Dans nombre de domaines, il existe donc de grandes différences entre la situation de la CG et celle des autres régions du pays.

Par ailleurs, la description du contexte institutionnel montre que la CG, forte de ses compétences, est en mesure de développer des solutions sur mesure pour les problèmes qu'elle rencontre sur son territoire.

Mais ces défis ne sont pas les seuls que chacun doit affronter : la CG doit aussi relever une série d'autres défis, structurels ceux-là.

1.2.1 Densité du tissu de petites entreprises

La structure économique de la CG se distingue par la densité de son tissu de moyennes, mais surtout de petites et de très petites entreprises. Ainsi, le tableau suivant pour l'année 2003 indique que plus de 83 % des entreprises occupaient moins de dix personnes et que les 16 % d'entreprises occupant entre 10 et 99 personnes offraient 41 % des emplois.

	Employeurs		Personnes occupées	
< 10	1.762	83%	4.912	23%
10-99	336	16%	8.695	41%
100-199	23	1%	3.007	14%
> 200	13	0,6%	4.730	22%
	2.134		21.344	

Nombre de ces entreprises sont des entreprises de formation : la formation dite en alternance est nettement plus répandue en CG que dans le reste du pays. Ici, l'apprentissage d'un métier n'est pas considéré comme dévalorisant. Même les élèves sortant de l'enseignement secondaire sont nombreux à choisir cette voie pour trouver un emploi.

Cette spécificité des structures économiques témoigne de la difficulté du passage de l'école à la formation professionnelle et au monde de l'entreprise.

Le fait que la majorité des entreprises sont de taille moyenne, petite ou même très petite et que, par ailleurs, il s'agit souvent d'entreprises familiales complique fortement la cession et la reprise d'entreprises. A défaut de candidat repreneur, ces entreprises doivent mettre la clé sous le paillasson et licencier leurs effectifs.

1.2.2 Les secteurs d'activité de la CG

Alors que le secteur primaire a perdu beaucoup de son importance à cause du net recul du nombre d'agriculteurs indépendants, le nombre de personnes occupées dans le secteur secondaire est resté stable au cours des années 90 et représente aujourd'hui environ un tiers de la main-d'œuvre globale. Avec les services publics, l'industrie manufacturière est le secteur qui emploie le plus de main-d'œuvre en CG ; leur importance est plus grande que dans les autres régions.

Le secteur tertiaire est devenu le premier employeur en CG, comme dans les autres régions du pays : après la hausse importante enregistrée dans les années 90, il fournit aujourd'hui environ deux tiers de l'emploi global.

Répartition des emplois par secteurs en CG en 2003		
Agriculture et sylviculture	149	0,7%
Industrie manufacturière	5.029	23,6%
Secteur de la construction	1.331	6,2%
Commerce et réparations	2.926	13,7%
Secteur HORECA	772	3,6%
Transports et communication	1.672	7,8%
Crédit et assurances	379	1,8%
Services aux entreprises	844	4,0%
Administrations publiques	2.589	12,1%
Éducation et enseignement	2.487	11,7%
Santé et affaires sociales.	2.221	10,4%
Services personnalisés	860	4,0%

Source: ABEO (Observatoire de l'Emploi)

Les administrations, les entreprises de services et de production, mais aussi le secteur de la construction ont besoin de collaborateurs et de collaboratrices dotés de compétences techniques et sociales. La formation générale et la formation professionnelle ont donc pour mission d'organiser l'orientation professionnelle, la formation de base et la formation continue, mais aussi le recyclage et la qualification professionnelle des demandeurs d'emplois de manière telle que la transition professionnelle soit la plus souple possible.

L'amélioration des synergies entre les différents systèmes et de leur perméabilité constitue un autre défi, qui fait également l'objet du troisième PCFE et de la liste des mesures du Gouvernement de la CG.

1.2.3 L'évolution démographique

Le volume de la main-d'œuvre n'a cessé d'augmenter en Communauté germanophone au cours des dernières décennies. Entre 1980 et 2000, le nombre de travailleurs a progressé de 23,8 %.

Cette hausse s'explique principalement par la participation plus forte des femmes à la vie active. C'est ainsi que le taux d'activité des femmes a augmenté de 9,0 % entre 1991 et 2002 alors qu'il n'a progressé que de 1,3 % chez les hommes. Malgré cette hausse, le taux d'activité des femmes plafonnait à 56,2 % en 2002, contre 60,9 % pour les hommes. Compte tenu de ce taux et du chômage des femmes, relativement élevé, il faut absolument prendre des mesures de résorption du chômage des femmes.

Avec le sexe, la structure démographique de la population active joue aussi un rôle important.

Population active en 2010 (estimation)	Tranches d'âge										Total
	15-19	**20-24**	**25-29**	**30-34**	**35-39**	**40-44**	**45-49**	**50-54**	**55-59**	**60-64**	
Femmes	419	997	1295	1086	1098	1255	1301	946	571	223	9190
Hommes	747	1324	1595	1608	1618	1914	2071	1826	1173	586	14462
Total	1166	2320	2890	2694	2715	3169	3372	2772	1744	809	23651
Différence par rapport à 2001	+91	+445	+488	-447	-1024	-320	+448	+454	+317	-14	+438

Ce tableau montre une estimation de la population active en CG (en Belgique), fondée sur le taux d'activité de 2001 (ABEO). Il indique, malgré une hausse globale, un glissement vers les tranches d'âge plus jeunes et plus vieilles. Dès lors, le problème de l'emploi des jeunes, d'une part, et des travailleurs plus âgés, d'autre part, va s'aggraver.

Le taux d'activité des personnes âgées de 15 à 65 ans va régresser, malgré un accroissement de la population globale.

L'augmentation du nombre d'immigrés est manifeste. Elle pose de nouveaux défis en matière d'intégration sociale et professionnelle de ces immigrés. Mais les descendants de ces immigrés auront, eux aussi, besoin d'un encadrement spécifique pour leur formation et leur intégration professionnelle.

1.2.4 La pénurie de main-d'œuvre qualifiée

Depuis le transfert de la compétence pour l'emploi à la Communauté germanophone en l'an 2000, le nombre de permis de travail accordés aux citoyens originaires de pays non membres de l'Union européenne a quadruplé. Une analyse des offres d'emplois publiées, étalée sur plusieurs années, confirme la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en CG.

Ici aussi, la formation (p. ex. en collaboration avec les partenaires sociaux) et l'intégration, surtout celle des immigrés, constituent un défi de taille.

2 ENSEIGNEMENTS DE LA PROGRAMMATION 2000-2006

Les principaux documents disponibles sont les suivants :

- le rapport final de l'évaluation externe à mi-parcours, notamment en ce qui concerne les actions recommandées pour la poursuite de la programmation,
- le rapport final de l'évaluation externe finale et ses recommandations détaillées pour la période 2000 – 2004,
- le projet du deuxième rapport de l'évaluation externe de 2006, notamment l'actualisation de la mise en œuvre 2005 et les orientations pour la future programmation.

En outre, deux ateliers thématiques ont été organisés au mois d'octobre 2005 avec les promoteurs des projets et les responsables afin d'inclure dans le projet de rapport final de l'évaluation finale l'expérience engrangée avec leur public cible spécifique.

Le premier atelier a été consacré aux mesures d'intégration et d'emploi, le deuxième s'est penché sur la formation et le perfectionnement.

Chaque atelier a fait l'inventaire des lacunes au niveau du public cible et des structures existantes et proposé des actions à partir de là. Les priorités stratégiques ont également tenu compte du travail de ces ateliers.

Les actions proposées sur base des conclusions actuelles de l'évaluation externe pour la création future d'un Fonds Social Européen en Communauté germanophone sont les suivantes[55]:

- En ce qui concerne la nature des mesures à prendre à titre de complément aux projets terminés et en cours, financés par le FSE :
  - mesures actives et préventives de remise au travail pour les demandeurs d'emploi et les personnes non actives auxquels on pourrait trouver un emploi sur le marché du travail primaire ou secondaire, par des mesures de préqualification et de qualification professionnelles, d'intégration, de perfectionnement et d'encadrement (tels que le profilage, le soutien lors de la recherche d'un emploi, le jobcoaching, …)
  - mesures d'intégration socioprofessionnelle pour les groupes de personnes très défavorisées présentant plusieurs handicaps d'intégration et pour lesquelles il serait difficile de trouver un emploi sur le marché du travail primaire ou secondaire (notamment les jeunes chômeurs, les chômeurs de longue durée, les demandeurs d'emplois âgés de plus de 45 ans, les bénéficiaires du revenu d'insertion sociale, les personnes handicapées, les personnes souffrant de troubles psychiques, les adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, les citoyens/les citoyennes incapables de lire et d'écrire, les adolescents et les jeunes adultes présentant des déficits importants en matière de compétence sociale, les immigrés, …)
  - le cas échéant, mesures préliminaires aux mesures de qualification professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle pour les personnes ne

[55] ACORD International sa : « Fortsetzung der externen Bewertung des Europäischen Sozialfonds, Ziel 3, Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens, Programmierungsperiode 2000-2006 : Entwurf des zweiten Berichtes 2006", 26. Juni 2005

présentant pas les compétences professionnelles et sociales de base requises,

- enquêtes en vue de l'élargissement des possibilités d'emploi ou de la création d'emplois alternatifs dans l'économie sociale pour les personnes impossibles à intégrer dans le marché du travail primaire ou secondaire,
- mesures d'exploitation de nouveaux potentiels d'emploi au niveau des services aux personnes et aux entreprises, notamment sur le plan local, principalement pour les personnes pour lesquelles il est difficile de trouver un emploi,
- mesures facilitant le passage à la vie professionnelle, notamment par l'encouragement et le suivi des starters,
- mesures d'encouragement spécifiques favorisant la participation des femmes à la vie active et la diminution des différences dans la formation, le perfectionnement et l'emploi, motivées par le sexe,
- mesures favorisant la compatibilité entre la vie familiale et professionnelle pour les personnes bénéficiant de mesures de formation ou d'intégration ou désireuses de passer de ces mesures à un emploi, ainsi que pour les travailleurs/les travailleuses,
- études d'anticipation sur les qualifications exigées ainsi que sur les déficits et les difficultés du marché du travail (notamment une étude permanente des professions critiques en CG),
- analyse de nouvelles formes d'organisation du travail dans les entreprises en vue d'améliorer la qualité de l'emploi et la productivité,
- mesures de sensibilisation visant à accroître la participation des travailleurs et des personnes non actives à la formation et au perfectionnement et poursuite de l'élargissement de l'éventail des formations et des perfectionnements,
- enquêtes visant à améliorer le niveau de qualité dans le placement des demandeurs d'emploi et au niveau de la formation et du perfectionnement professionnels en CG.

▪ En ce qui concerne la poursuite de l'amélioration des modalités de mise en œuvre et d'accompagnement des mesures FSE :

- collecte de toutes les données relatives aux participants et aux cycles de formation et d'orientation et rationalisation des données relatives à la situation de l'emploi des participants lors de leur prise en charge par la mesure et indication des raisons de l'abandon de la formation dans les statistiques sur les participants aux mesures en faveur de particuliers (projets d'orientation de groupes et d'orientation individuelle) afin de pouvoir calculer correctement, à l'avenir, le pourcentage de participants et le taux d'occupation horaire ainsi que la moyenne des frais, le taux d'abandons et le taux de couverture des participants aux mesures du FSE ,
- à l'avenir, les projets ne devraient plus faire référence à plusieurs axes prioritaires ou types de mesures, mais à un seul axe ou une seule mesure,

- amélioration, par le bureau de coordination du FSE, de la description des processus à respecter par les promoteurs des projets lors de la mise en œuvre administrative et financière des projets FSE, grâce à l'établissement de listes de contrôle et de lignes directrices supplémentaires,
- poursuite de l'uniformisation des documents servant à la collecte de données, notamment pour les projets de soutien aux particuliers (e.a. par une harmonisation entre ces documents et les demandes de renseignements de l'Office de l'Emploi, afin d'éviter les doubles emplois),
- poursuite de la professionnalisation des promoteurs des projets et de la gestion de projets (gestion stratégique).

Wallonie : Analyse des disparités, des retards et du potentiel de développement

Cette section présente l'analyse de la **dynamique de développement territorial de la Région Wallonne**. Celle-ci se fonde sur :

- Les constats en ce qui concerne le contexte européen et international ;
- Un diagnostic socio-économique de la région complété par une analyse AFOM ;
- Un état des lieux des acquis de la période de programmation 2000-2006.

Sur cette base, une hiérarchisation des acquis et des besoins a été réalisée.

0. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN

En 2000, pour répondre aux défis de la globalisation et de l'émergence d'une économie basée sur la connaissance, l'Europe se fixait comme nouvel objectif global de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance durable avec plus et de meilleurs emplois et une plus grande cohésion sociale. Une telle stratégie s'imposait d'autant plus que l'économie européenne est confrontée à un essoufflement de son processus de croissance face au dynamisme américain et à la montée en puissance des économies émergentes. En mars 2005, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne ont décidé de donner une nouvelle impulsion à la stratégie de Lisbonne suite aux résultats insatisfaisants obtenus à mi-parcours quant à la réalisation des objectifs fixés pour 2010, c'est-à-dire une intensité R&D de 3% et un taux d'emploi de 70%. Pour la région wallonne, six grandes catégories de facteurs interreliés conditionnent l'environnement dans lequel évoluent les entreprises et les autorités publiques wallonnes :

- Premièrement, **la transition vers une économie de la connaissance** qui rend plus impérative que jamais l'amélioration des compétences, la valorisation des talents, la maîtrise des technologies et des investissements en R&D performants. A cet égard, la Commission suggère de favoriser l'existence d'un environnement dynamique en créant des pôles d'attraction. Elle invite les États membres à mettre en place un marché du travail européen unique, ouvert et compétitif pour les chercheurs, notamment en améliorant les conditions d'emploi et de travail des chercheurs, ainsi qu'en attirant les jeunes talents vers les carrières de la recherche. La coopération et le transfert de technologies entre le secteur public de la recherche et l'industrie doit également être développés, tant au niveau national que transnational, et les conditions permettant de placer des chercheurs dans l'industrie doivent être créées. Afin de consacrer davantage de ressources de meilleure qualité à la recherche et à l'innovation, les dépenses publiques devraient être recentrées sur la recherche et l'innovation et promouvoir la R&D dans le secteur privé, notamment en améliorant la combinaison des instruments de soutien.
- Deuxièmement, **le phénomène de techno-globalisation de l'économie** qui impose aux tissus industriels de s'intégrer aux réseaux internationaux et de renforcer leurs liens au niveau local afin de bénéficier au mieux des effets de proximité et des synergie, et par ce biais, d'améliorer leur compétitivité. Les nouvelles formes de spécialisation, le développement des échanges intra-

branches et intra-entreprises, et les modes complexes d'approvisionnement international sont autant de signes de la globalisation des activités industrielles et des échanges. La technologie est au cœur de ce processus. Elle est devenue un déterminant essentiel de la compétitivité puisque la maîtrise du processus d'innovation, en ce compris la valorisation économique, sont indispensables au succès sur les marchés internationaux. L'insertion dans les réseaux européens et internationaux est devenue un enjeu stratégique majeur pour les entreprises car elle constitue un facteur déterminant de leur compétitivité.

- Troisièmement, **la nécessité d'une croissance plus respectueuse de l'environnement** pour une meilleure qualité de vie et une meilleure attractivité des territoires. Ceci résulte d'une sensibilisation accrue aux dégradations causées sur l'environnement par la croissance. La croissance économique et la protection de l'environnement doivent être considérées l'une et l'autre comme nécessaires pour un développement durable exigeant une gestion de plus en plus raisonnée des pressions contradictoires exercées. C'est également grâce au développement des nouvelles technologies, et plus précisément des éco-innovations, qu'il devient possible de mieux concilier croissance économique et préservation de l'environnement. Un nouveau champ d'activité s'ouvre pour les acteurs voulant investir dans le développement des technologies environnementales.
- Quatrièmement, **le renchérissement des coûts énergétiques** qui mine la compétitivité des entreprises et nécessite des actions concrètes en faveur d'une réduction de la dépendance énergétique et d'une utilisation efficiente d'énergies alternatives : La croissance de demande mondiale en matière énergétique augmente alors que l'offre reste très tendue dans un environnement géopolitique relativement turbulent. La combinaison de prix élevés avec une dépendance vis-à-vis de fournisseurs étrangers risque de diminuer encore davantage les perspectives de croissance. Il est par conséquent urgent de stimuler une diversification de l'offre, en liant la politique énergétique à d'autres politiques telles que la recherche et la mise en place de procédés de production énergétiquement plus efficient.
- Cinquièmement, **la mondialisation accrue de l'économie** qui s'accompagne d'une intensification de la concurrence, elle-même exacerbée par la montée en puissance des économies émergentes, particulièrement la Chine et l'Inde. Les dix dernières années ont été marquées par le poids croissant de nouveaux géants économiques sur la scène internationale. Ceux-ci ont non seulement investi dans les secteurs à faible intensité technologique pour lesquels ils bénéficient d'un avantage relatif en matière de compétitivité coût mais se positionnent de plus en plus sur des marchés à l'exportation à contenu technologique croissant et certaines niches du secteur des services. Ainsi, alors que plus de 70% des exportations de la Chine portent actuellement sur des biens de haute technologie, plus de 20% des exportations de l'Inde portent sur des services liés aux technologies de l'information et de la communication. Aujourd'hui, ces deux pays représentent ensemble 10% des exportations mondiales contre seulement 4% il y a dix ans.
- Sixièmement, **les politiques européennes dans une Europe élargie** qui définissent de plus en plus le cadre dans lequel les Etats membres et régions mettent en oeuvre leurs politiques et actions de développement et qui étendent les perspectives de débouché pour les industries régionales : la stratégie de

Lisbonne et de Göteborg a été affinée ses dernières années, notamment au travers de la stratégie européenne pour l'emploi et de la politique d'innovation. Pour assurer l'efficacité dans l'utilisation des fonds structurels, les orientations stratégiques communautaires ont été centrées sur un renforcement de cette stratégie et l'élaboration d'un « earmarking » permettant d'assurer une ciblage des politiques régionales des Etats membres sur les grandes options retenues.

La stratégie de développement wallonne se doit d'intégrer ces diverses composantes en sélectionnant sur base du diagnostic socio-économique et des acquis de la période de programmation 2000-2006, des actions et mesures qui offriront aux acteurs économiques et sociaux les moyens d'affronter les défis soulevés par le contexte européen et international. Ceci implique que, consciente de ses forces et faiblesses, la Région se fixe des objectifs réalistes conformes à ceux fixés par la stratégie de Lisbonne-Göteborg.

1 DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Le diagnostic socio-économique de la Région est présenté en deux parties. Dans une première section sont présentées les performances globales de l'économie wallonne, en matière de PIB, d'emploi et de productivité. Ces indicateurs globaux sont indicatifs de la cohésion économique et sociale, et du niveau d'atteinte des objectifs globaux fixés à Lisbonne.

La seconde partie présente une analyse des principaux facteurs de compétitivité régionaux, qui constituent autant de facteurs explicatifs des performances globales de l'économie wallonne. Ceux-ci ont été identifiés sur base de plusieurs publications récentes de la Commission européenne (Rapport 2003 sur la compétitivité, Indicateurs structurels, Tableau de bord de la politique d'entreprise, Tableau de bord de l'innovation, Rapport sur la cohésion économique et sociale), qui fournissent un cadre de référence pour l'analyse de la compétitivité régionale.

Une analyse socio-économique détaillée au niveau de la zone couverte par l'Objectif Convergence et de la zone couverte par l'Objectif Compétitivité régionale et emploi, ainsi que des matrices SWOT déclinées pour ces zones sont présentées dans les différents programmes opérationnels qui leur sont consacrés. Le diagnostic présenté ici se devant d'être synthétique, nous renvoyons le lecteur aux programmes opérationnels, ainsi qu'à l'analyse détaillée sur laquelle celui-ci se fonde en grande partie[56]. De même, concernant les aspects environnementaux, nous renvoyons au diagnostic détaillé réalisé dans le cadre de l'évaluation stratégique environnementale, annexée aux programmes opérationnels.

1.1 Objectifs de Lisbonne et de Cohésion

Les progrès accomplis par la Wallonie quant à la réalisation des objectifs de Lisbonne et aux objectifs de cohésion peuvent être appréciés sur base de 5 indicateurs globaux : le PIB, le niveau de productivité, l'innovation, le taux d'emploi, et le taux de chômage. Il ressort que la Wallonie présente encore un retard important par rapport à la moyenne européenne à différents niveaux, bien que des améliorations soient perceptibles. Les

[56] Ministère de la Région Wallonne – Direction de la Politique Economique, « Mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en Région Wallonne. Rapport sur la positionnement compétitif de la Wallonie », Octobre 2006. Disponible sur http://economie.wallonie.be.

objectifs de cohésion sont abordés via une analyse des principales disparités sous-régionales.

1.1.1 Produit Intérieur Brut (PIB) et productivité

Le PIB par habitant wallon se situe sous la moyenne européenne (indice de 85,0 par rapport à l'UE 25, de 78,2 par rapport à l'UE 15 en 2004). Il faut néanmoins relever l'arrêt du processus de divergence depuis 2000, la Wallonie ayant enregistré de bonnes performances en termes de croissance du PIB.

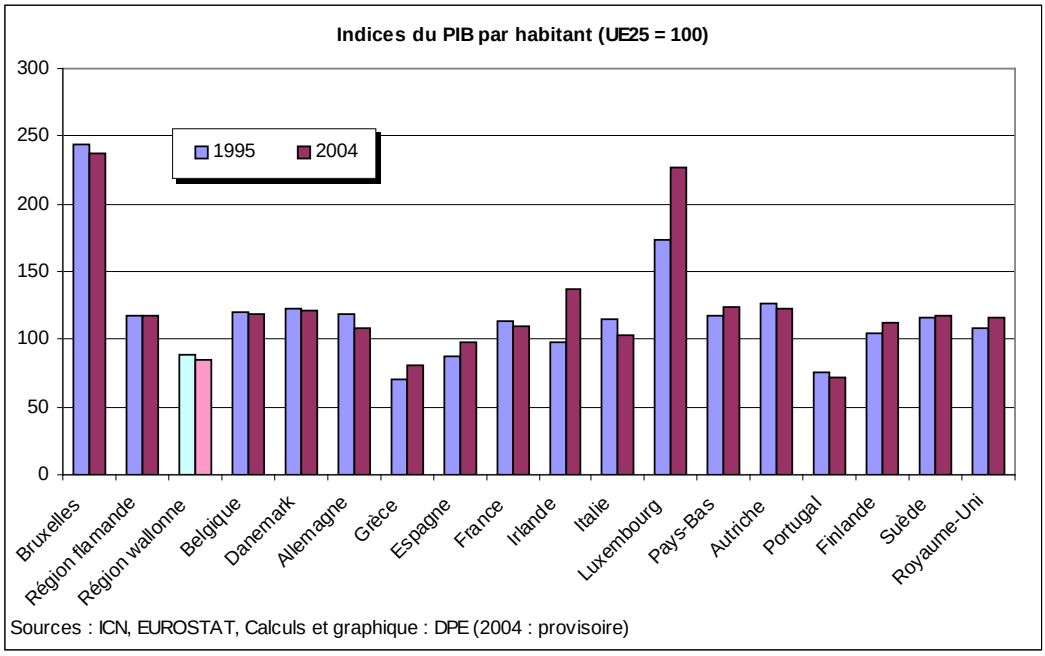

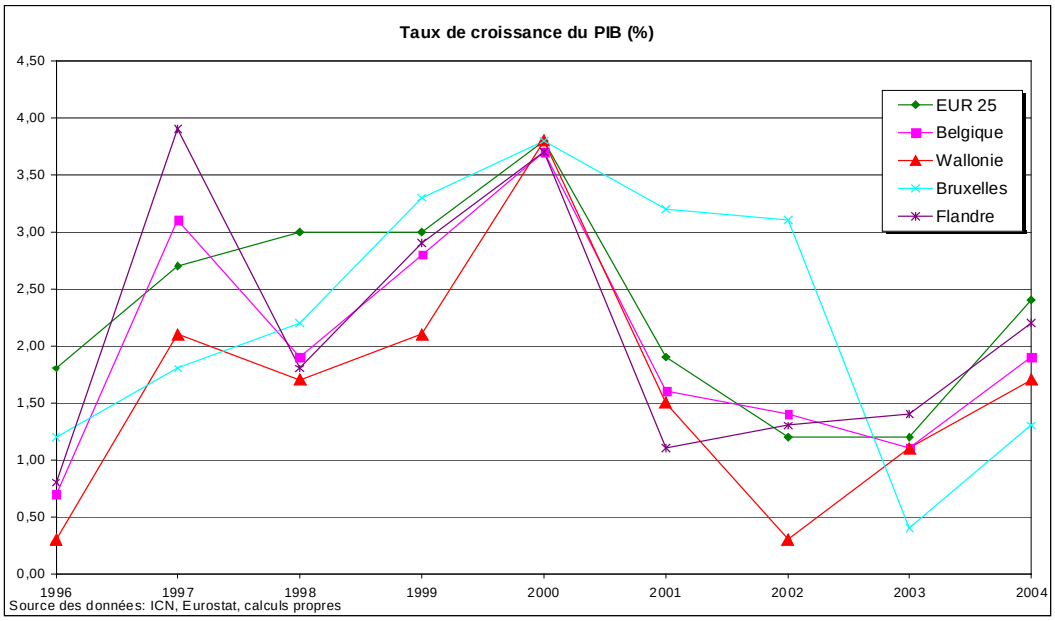

Les prévisions de l'IWEPS pour les années 2005-2006 indiquent une croissance wallonne modérée en 2005 (1,9 %) et en reprise en 2006 (2,4 %). La croissance wallonne serait légèrement supérieure à celle de la Belgique et de l'Union en 2005, et similaire à celles-ci en 2006.

En matière de productivité (PIB par personne occupée), la Wallonie se situe au-dessus de la moyenne communautaire avec un indice de 113 par rapport à l'UE 25 en 2004. La Belgique se situe parmi les leaders européens pour cet indicateur.

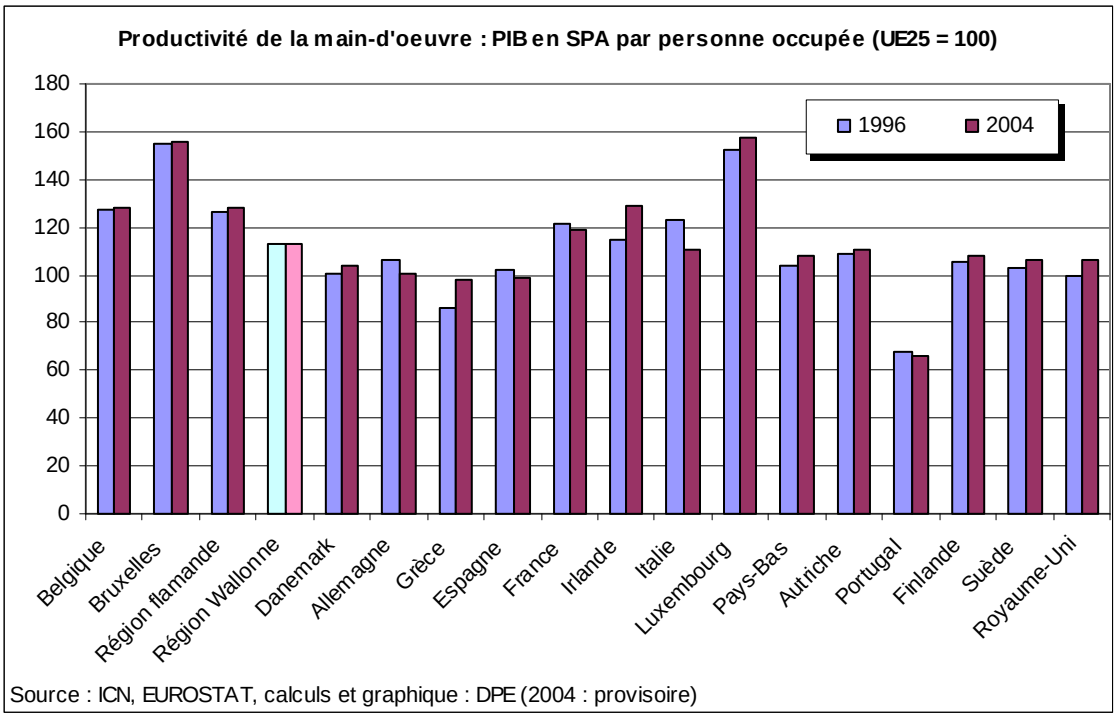

Source : ICN, EUROSTAT, calculs et graphique : DPE (2004 : provisoire)

1.1.2 Marché du travail

Le taux d'emploi wallon,, de 55 % en 2004, se situe sous la moyenne européenne (indice de 87,2 par rapport à l'UE 25) et largement sous l'objectif de 70 % fixé à Lisbonne. On note néanmoins une amélioration au cours des dernières années. Un écart plus marqué est observé pour le taux d'emploi féminin par rapport à l'UE 25 (indice de 84,5)

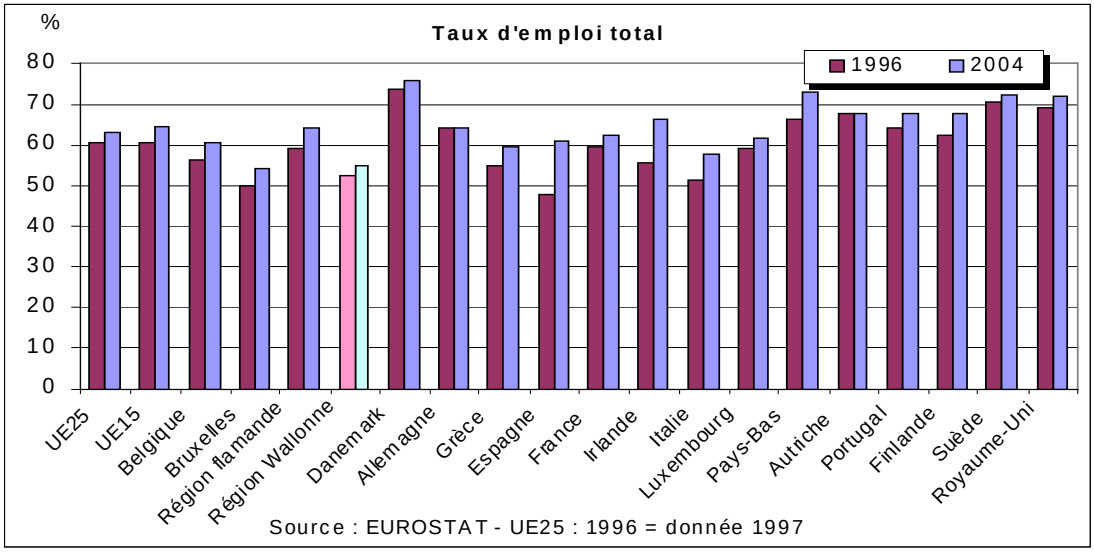

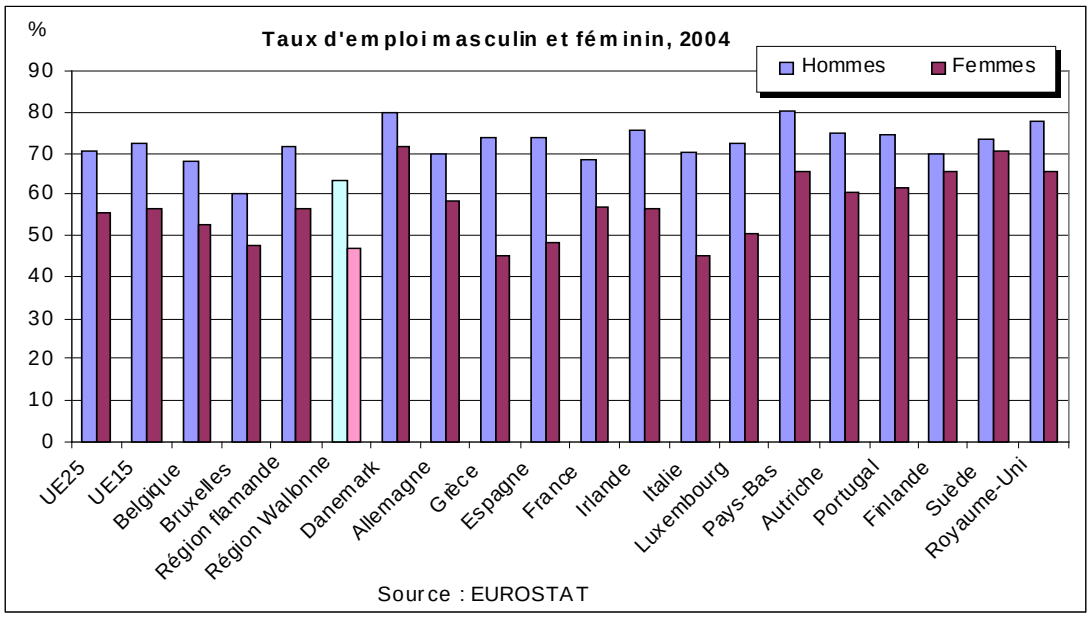

Le taux de chômage wallon est de 12,0 % en 2004, il se situe nettement au-dessus de la moyenne européenne. Après une amélioration de cet indicateur de 1999 à 2003, l'année 2004 a été marquée par une recrudescence du chômage.

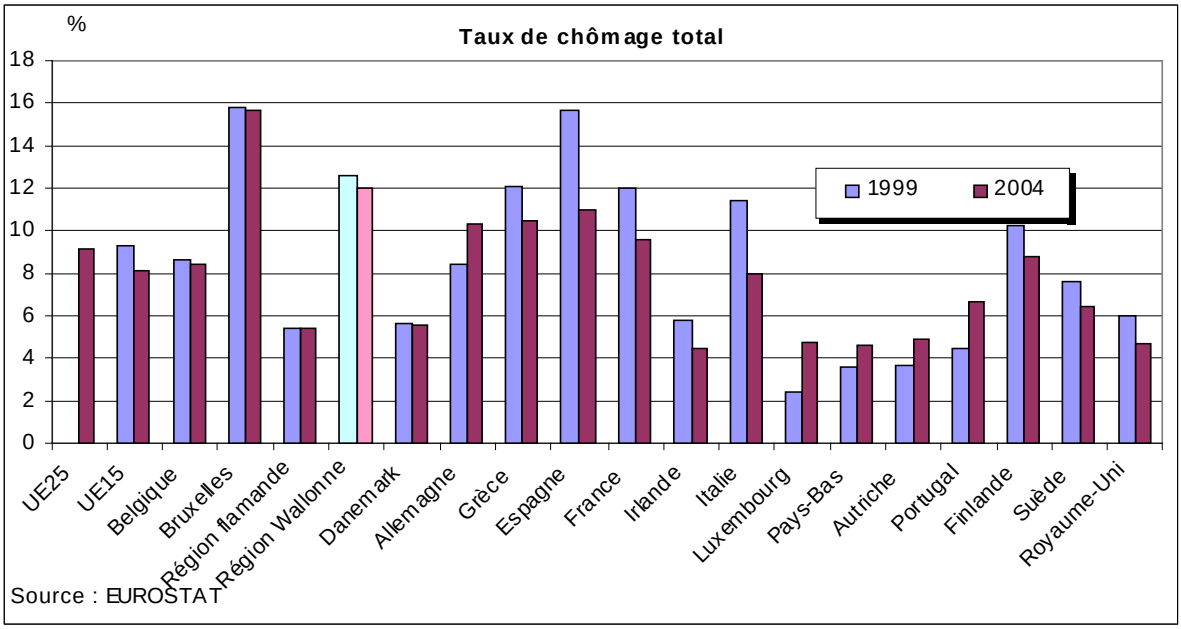

1.1.3 Intensité R&D

L'intensité R&D de la région se situait en 2003 à 2,02% du PIB, contre 1,92 % au niveau national et communautaire (UE25), ses performances sont donc relativement bonnes en la matière. Moins d'un tiers de ces dépenses est financé par le secteur public.

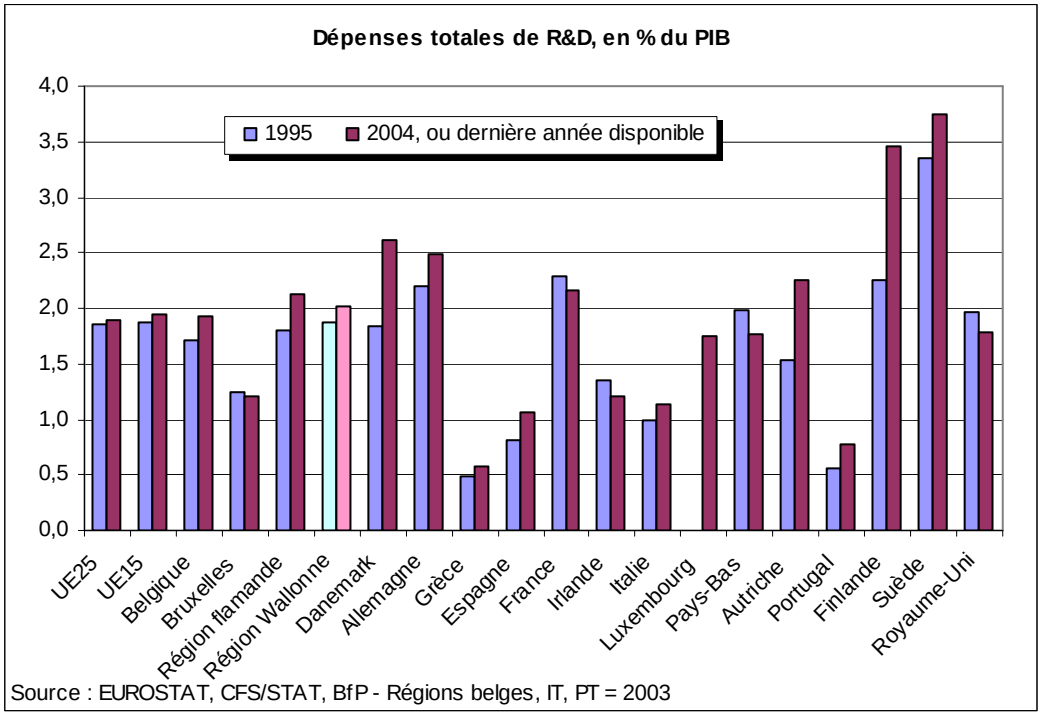

En matière de dépenses privées, la Wallonie se situe, avec un taux de 1,47 % en 2003, dans la moyenne belge et au-dessus de la moyenne européenne. Ce taux s'est inscrit en hausse depuis 1995.

Si la Wallonie apparaît relativement bien positionnée par rapport à ses espaces de référence, des efforts restent néanmoins à fournir pour atteindre l'objectif global fixé par le Conseil européen à Barcelone en termes de dépenses R&D, c'est-à-dire des dépenses publiques et privées représentant 3 % du PIB, dont 2% pour les dépenses privées.

Les indicateurs d'innovation seront examinés de manière plus détaillée à la section suivante.

1.1.4 Objectifs de cohésion

Il faut en outre relever des disparités importantes entre provinces et arrondissements wallons quant à leurs performances pour ces différents indicateurs.

Une province wallonne – le Hainaut, actuellement éligible au Phasing out de l'Objectif 1 – bénéficie du phasing out statistique, avec un niveau de PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne des quinze (indice 72 en 2004 par rapport à l'EU des 15). Il convient de rappeler que cette situation particulière résulte de modifications statistiques et ne doit pas être interprétée comme une dégradation de la situation socio-économique réelle de la province (en 1999 l'indice était égal à 70). Le Brabant wallon est la seule province à situer au-dessus de la moyenne européenne pour cet indicateur.

Liège et Charleroi ont un niveau de PIB par habitant inférieur à la moyenne européenne (respectivement situés à indice 94,1 et 91,6 par rapport à l'EU des 25 en 2004). Les autres grandes zones urbaines que sont les arrondissements de Mons et de Soignies se situent à un niveau encore plus faible (74,6 et 68,9 respectivement). Certains arrondissements montrent néanmoins des signes prometteurs de redressement de leur position relative, ce sont principalement les arrondissements hennuyers de Mouscron et de Tournai. Par contre, le bassin liégeois et les zones rurales continuent à éprouver d'énormes difficultés de développement.

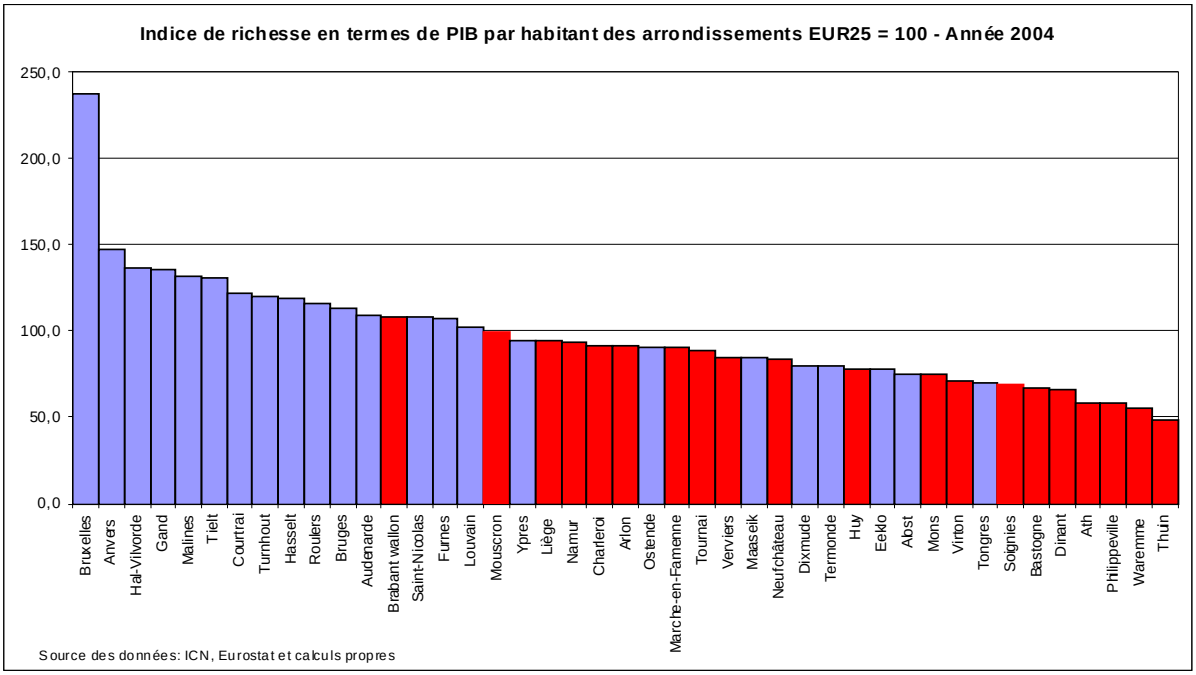

En termes de taux d'emploi, la province de Hainaut connaît le taux le plus faible (52,6 %). Seul le Brabant Wallon se situe au-dessus de la moyenne belge (59,6 %).

Les disparités régionales apparaissent particulièrement marquées au niveau du taux de chômage. Trois provinces wallonnes se situent au-dessus de la moyenne européenne en 2004: Namur (9,7 %), Liège (13,3 %) et le Hainaut (13,8 %). C'est cette dernière province qui a enregistré la baisse la plus marquée depuis 1999. Des taux importants sont enregistrés dans certains arrondissements : Mons avec 15,3%, Charleroi avec 15,1% et Liège avec 13,5%. Il s'agit de zones de tradition industrielle qui restent marquées par le déclin des industries lourdes, et qui connaissent encore des problèmes de reconversion importants. Cela se traduit notamment au niveau de leur taux de chômage élevé qui est, en grande partie, de nature structurelle.

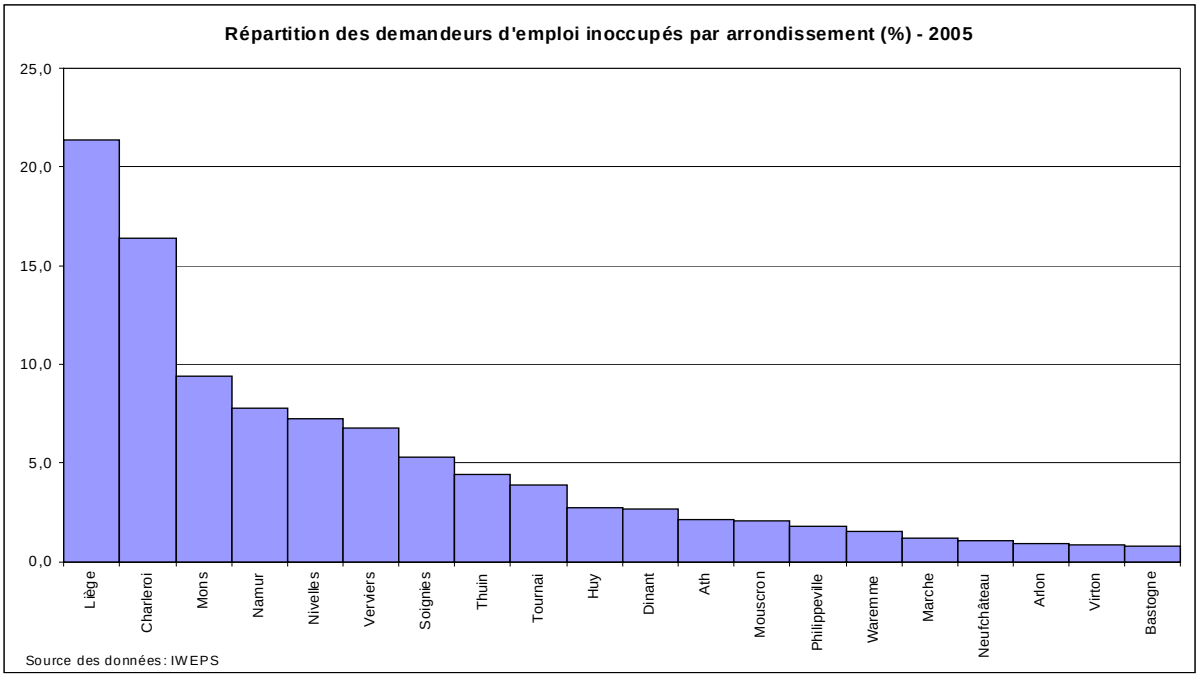

Les provinces wallonnes présentant les taux de chômage les plus élevés sont celles qui sont également touchées par la problématique du chômage de longue durée. La Wallonie est également confrontée à un taux de chômage féminin élevé, de même qu'à un taux de chômage des jeunes particulièrement important.

Le potentiel régional d'innovation est spatialement très concentré et reste faible en termes de dépôts de brevet par habitant (brevets déposés par des inventeurs wallons travaillant pour des entreprises ayant un siège d'exploitation dans la région), la Wallonie se situant en 2003 à l'indice 50 par rapport à l'EU des 15 (indice 63 par actif). Trois arrondissements déposent à eux seuls plus de 80% des brevets wallons à l'Office Européen des Brevets : Nivelles, Charleroi et Liège. C'est également dans ces arrondissements que sont localisés les principaux centres de recherche publics et privés.

Au sein de l'espace fédéral, les trois régions restent marquées par un développement spatial inégal. A ceci s'ajoute le fait qu'aucun arrondissement wallon ne dispose plus pour l'instant d'un potentiel économique suffisant pour tirer la croissance régionale. Les arrondissements industriels et urbains de Liège-Verviers, Charleroi et Mons-Soignies qui regroupent plus de 50% de la population et de l'emploi dégagent des niveaux de richesse sensiblement inférieurs à leurs homologues flamands. Une telle situation est d'autant plus inquiétante que le dynamisme des métropoles régionales et de leurs réseaux permet d'atteindre les tailles critiques suffisantes pour s'inscrire dans l'économie de la connaissance, favoriser l'émergence des pôles capables d'agréger des compétences, générer des activités à haute valeur ajoutée et attirer des capitaux de plus en plus mobiles. Si ces arrondissements se démarquent au sein de l'Etat fédéral par la faiblesse de leur base économique, leur niveau de productivité reste appréciable et constitue un facteur clé sur lequel elles peuvent s'appuyer pour assurer leur repositionnement au sein de l'espace européen. Ce dernier ne pourra s'effectuer qui si la Région amplifie sa politique de développement visant à restaurer la compétitivité de ces arrondissements industriels et urbains.

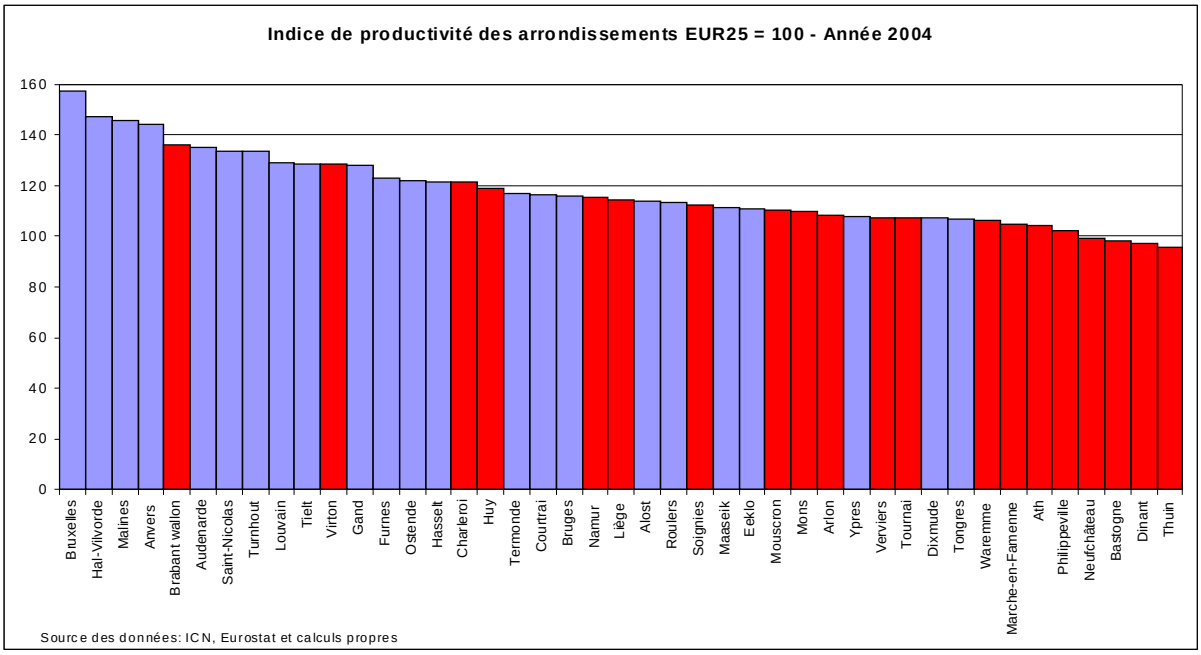

Evolution du positionnement des arrondissements par rapport à l'UE des 25 (1995-2004)

	Croissance de l'indice du PIB par habitant inférieure à la moyenne wallonne			Croissance de l'indice du PIB par habitant supérieure à la moyenne wallonne		
		PIB	ΔPIB		PIB	ΔPIB
PIB par habitant supérieur à la moyenne wallonne	**Charleroi**	91,6	-7,1	**Brabant wallon**	108,3	4,0
	Liège	94,1	-7,0	**Mouscron**	99,2	14,5
	Arlon	91,4	-14,1	Tournai	88,5	0,4
				Marche-en-Famenne	90,6	-1,8
				Namur	93,3	1,0
PIB par habitant inférieur à la moyenne wallonne	Verviers	84,9	-8,8	Neufchâteau	83,6	-0,8
	Waremme	55,2	-15,3			
	Ath	58,7	-12,7			
	Mons	74,6	-7,5			
	Soignies	68,9	-8,9			
	Thuin	48,7	-10,2			
	Huy	77,6	-11,0			
	Bastogne	67,4	-13,3			
	Virton	70,9	-9,0			
	Dinant	65,7	-8,0			
	Philippeville	57,8	-6,1			

Note : les chiffres de référence pour la Wallonie sont : PIB par habitant = 85 ; ΔPIB par habitant = -5,1. L'indice de PIB par habitant porte sur l'année 2004 et ΔPIB par habitant sur le taux de croissance de cet indice au cours de la période.

1.2 Facteurs clés de compétitivité

Cette section présente une analyse des principaux facteurs de compétitivité régionale[57], celle-ci permettant de relever les principaux points forts et faibles de la Wallonie.

1.2.1 R&D, innovation et entrepreneuriat

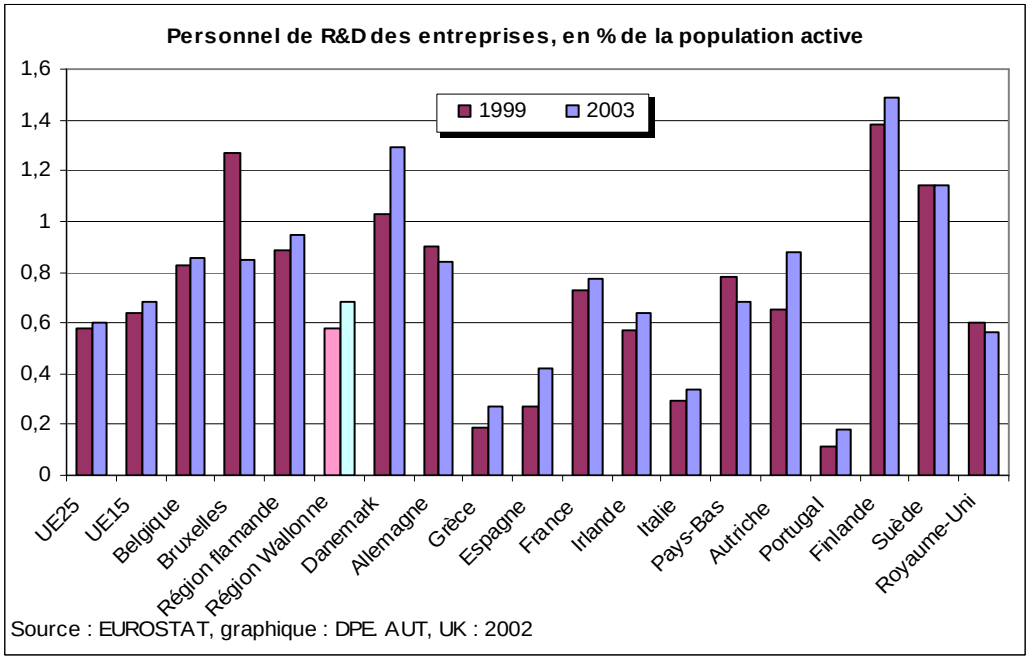

Source : EUROSTAT, graphique : DPE. AUT, UK : 2002

En matière **d'innovation**, la Wallonie enregistre de bonnes performances relatives sur le plan des inputs, illustrés par les indicateurs relatifs aux dépenses (voir section précédente) et au personnel de R&D, les efforts doivent néanmoins être poursuivis à ce niveau afin de rencontrer les objectifs européens en la matière.

En termes de personnel de R&D des entreprises (exprimé en % de la population active), la Wallonie se situe, avec un taux de 0,68 % en 2003, dans la moyenne des quinze, mais sous la moyenne nationale (0,86 %). Par ailleurs, les performances wallonnes restent insuffisantes sur le plan des résultats, qui peuvent être appréciés au travers du nombre de demandes de brevets notamment. Pour cet indicateur, la Wallonie se situe en retrait par rapport aux autres régions belges et à la moyenne européenne. On peut toutefois noter une amélioration par rapport à 1995. La part wallonne dans le nombre de brevets déposés par la Belgique auprès de l'Office européen des brevets est passée de 18% pour la période 1994-1999 à 21% pour la période 2000-2006.

[57] Ces facteurs clés ont été identifiés au départ des priorités de la stratégie de Lisbonne, du rapport 2003 sur la compétitivité, des deuxième et troisième rapports sur la cohésion économique et sociale notamment.

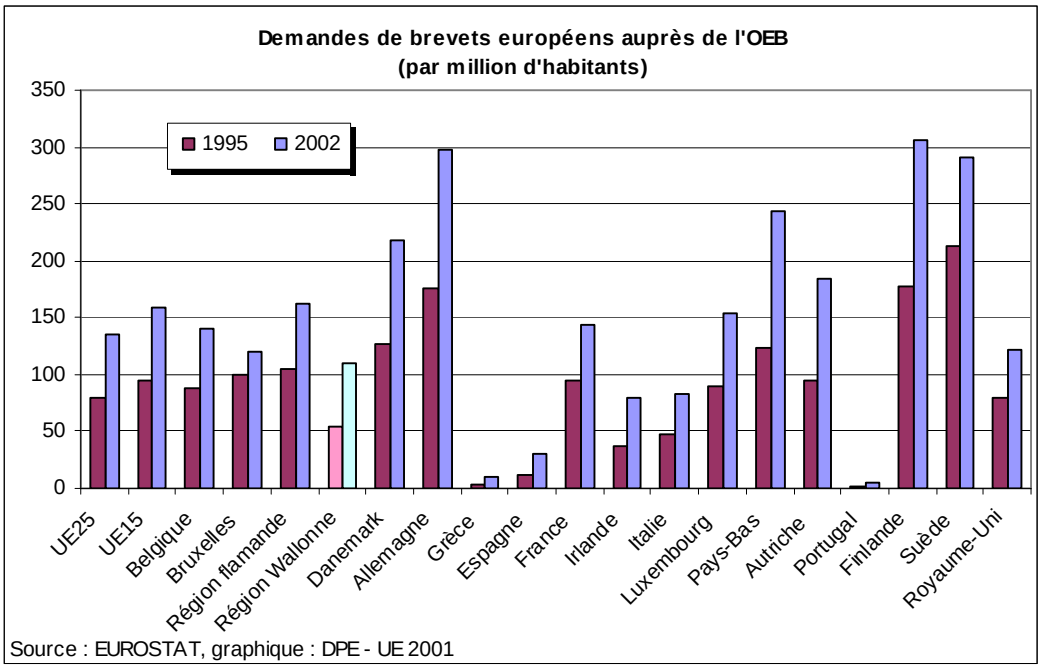

Cette divergence entre input et output du processus de recherche s'explique par le poids relatif plus important de la recherche scientifique en région wallonne par rapport à la recherche technologique. Ainsi, si la région est relativement bien positionnée au niveau européen en matière de recherche pré-compétitive (programmes cadre européen), elle reste très en retrait en matière de recherche proche du marché (EUREKA). L'internalisation des résultats de recherche en matière de valorisation économique constitue un enjeu majeur pour la région.

La **dynamique entrepreneuriale** wallonne est encore trop faible au regard de la densité actuelle du tissu d'entreprises. Malgré un taux de création brut se situant dans la moyenne nationale (7,0 %), les taux de disparition restent supérieurs à la moyenne belge. Comme conséquence, la Wallonie a enregistré une évolution nette négative au cours des dernières années. Ce constat global doit cependant être nuancé en faisant la distinction entre indépendants et entreprises. En ce qui ,concerne les créations d'entreprises, l'IWEPS met en évidence des statistiques alternatives donnant un taux de croissance moyen de 2,3% en matière de création nette d'entreprises au cours des dernières années.

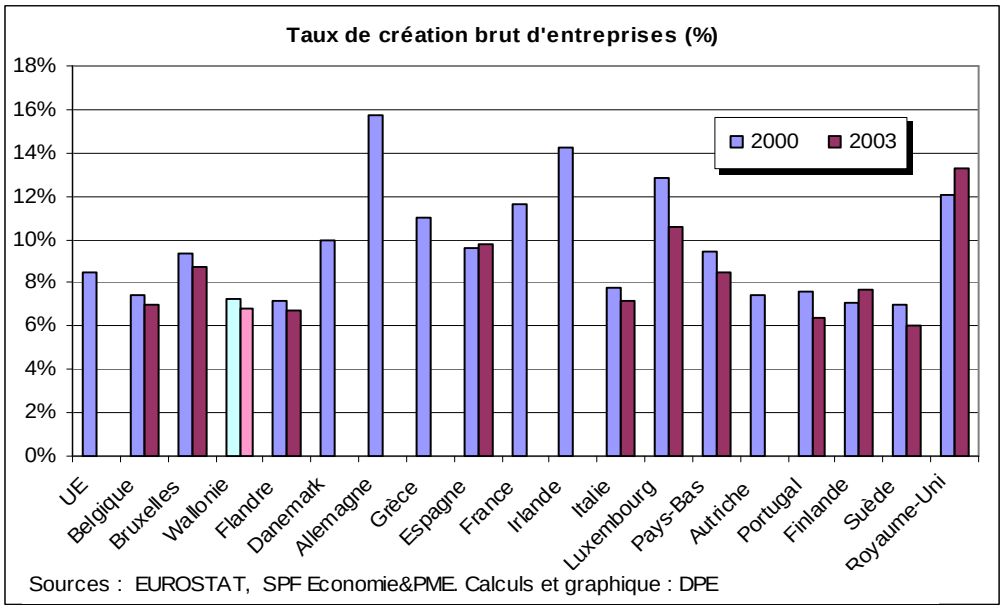

De manière plus générale, les différents indicateurs relatifs à la propension à entreprendre (notamment le TEA, Total Entrepreneurial Activity Index, mesuré par le Global Entrepreneurship Monitor) indiquent que les efforts doivent être poursuivis dans ce domaine afin d'impulser davantage l'esprit d'entreprise.

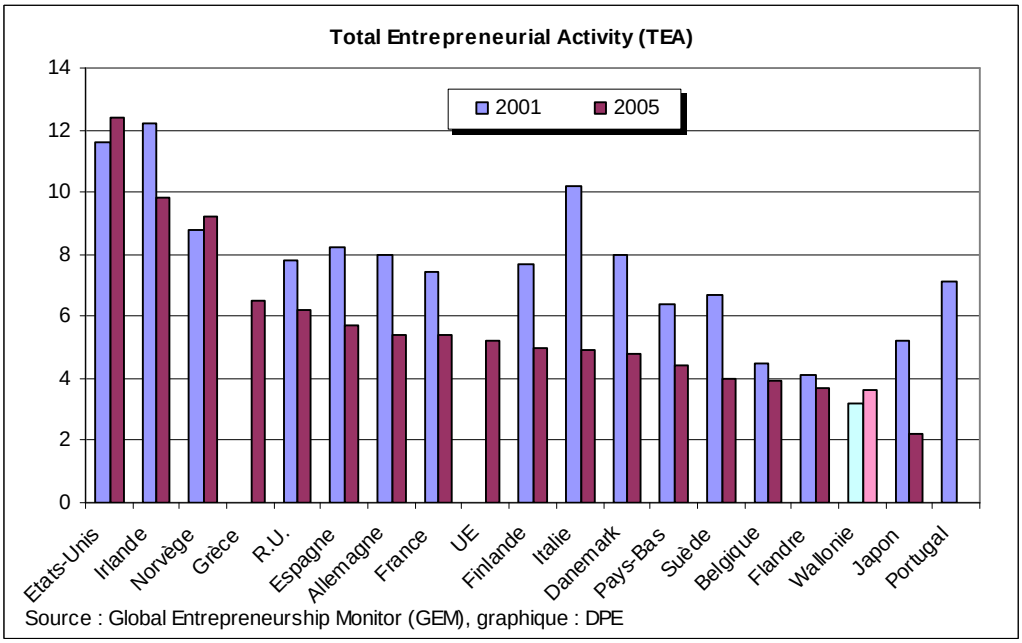

Les initiatives prises récemment par la Région en matière de mise en réseau des entreprises s'inscrivent dans les recommandations du rapport 2003 de la Commission sur la compétitivité; ont notamment été développées des politiques de clustering et de développement de pôles de compétitivité. Il s'agira d'amplifier la dynamique afin de

généraliser ce mode de fonctionnement en réseau à l'ensemble du tissu économique wallon. Les premiers résultats apparaissent encourageants.

1.2.2 Structures économiques

Structure sectorielle

Le caractère innovant des activités wallonnes et la concrétisation des activités de recherche au niveau de l'activité économique peut être appréhendé au travers de l'analyse de l'emploi dans les secteurs de hautes technologies, secteurs à haute valeur ajoutée. Sont considérées d'une part les activités manufacturières, de l'autre les services. Dans le premier cas, la Belgique (6,4 %) se situe en 2004 sous la moyenne européenne (6,8 %), et a vu sa situation se détériorer depuis 1995. La Wallonie enregistre un résultat de 4,8 %, ce qui la positionne sous les moyennes nationale et européenne ; ce taux est également en baisse par rapport à 1995, mais la réduction apparaît plus limitée que dans les autres régions belges.

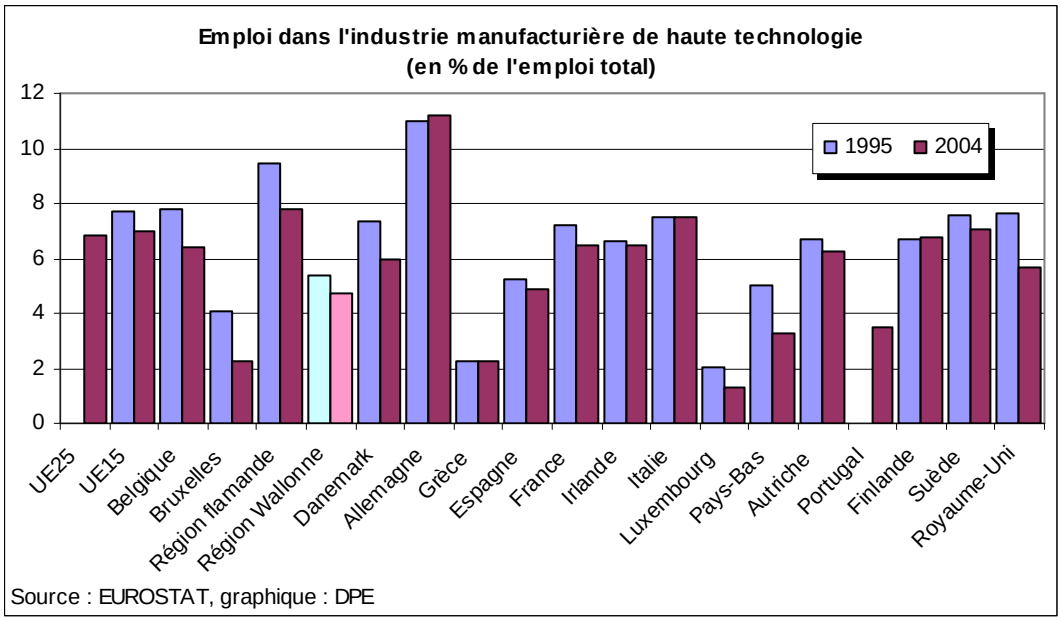

Source : EUROSTAT, graphique : DPE

Pour ce qui concerne les services, le positionnement wallon apparaît plus favorable, la Région se situant en 2004, avec un taux de 3,8 %, au-dessus de la moyenne des vingt-cinq (3,3 %), et dans la moyenne nationale (3,9 %). Les progrès enregistrés au cours des dernières années apparaissent néanmoins insuffisants au regard du rattrapage opéré par les deux autres régions belges.

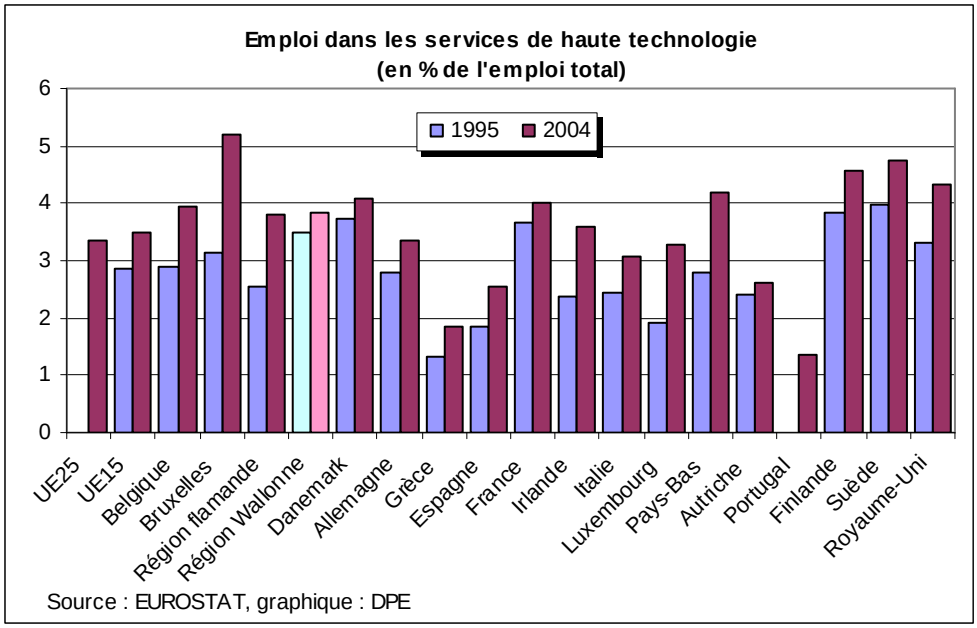

De même, les activités innovantes à haute valeur ajoutée devraient être davantage développées en Wallonie. La région reste en outre marquée par un développement insuffisant des services marchands, en particulier des services aux entreprises ; cela ressort notamment de la répartition sectorielle de la valeur ajoutée.

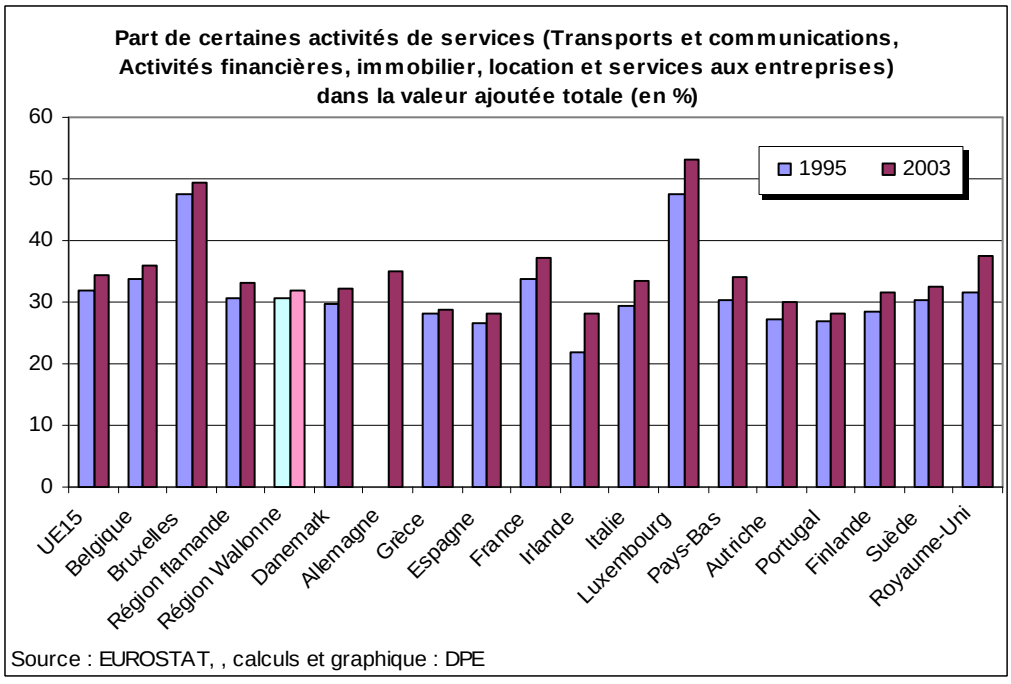

Investissement

Le taux d'investissement wallon (16 % en 2003 – 16,5% pour le Hainaut) reste sensiblement inférieur à la moyenne européenne (17,0 % en 2003), ce qui démontre

que les efforts d'investissement des entreprises sont insuffisants pour assurer un redressement de la base productive wallonne et donc un rattrapage sur le plan du PIB. Il faut en outre souligner qu'en termes d'investissement par habitant, la Wallonie s'inscrit en net retrait de la moyenne belge.

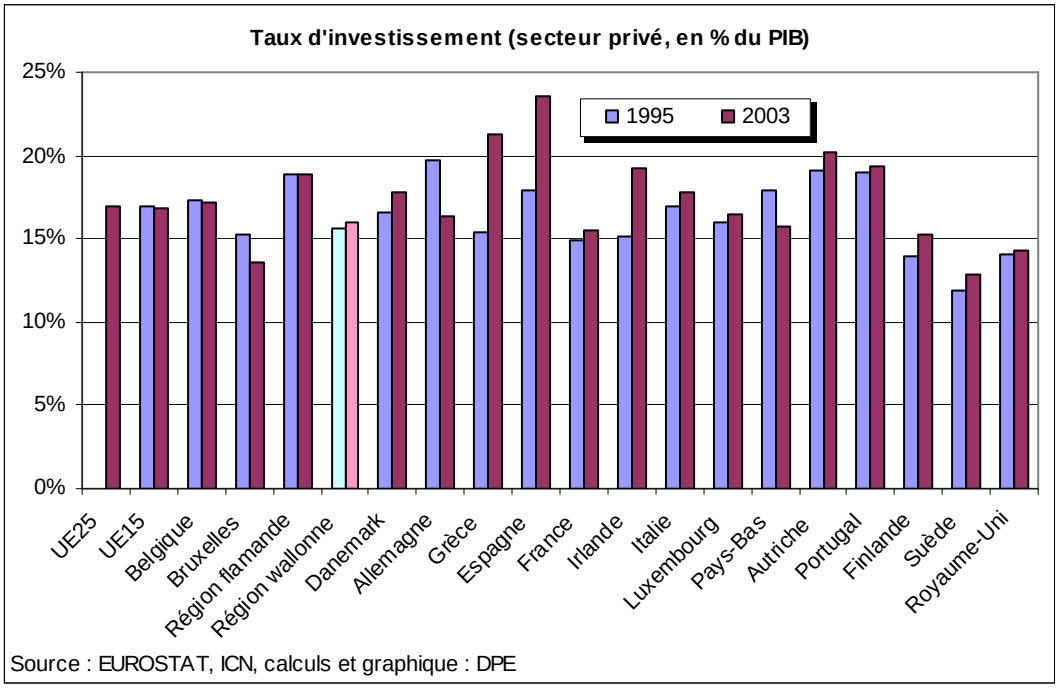

Internationalisation

L'ouverture internationale constitue également un facteur crucial dans le contexte de globalisation de l'économie. La Belgique et la Wallonie sont de petites économies ouvertes, dont les performances dépendent largement des marchés à l'exportation.

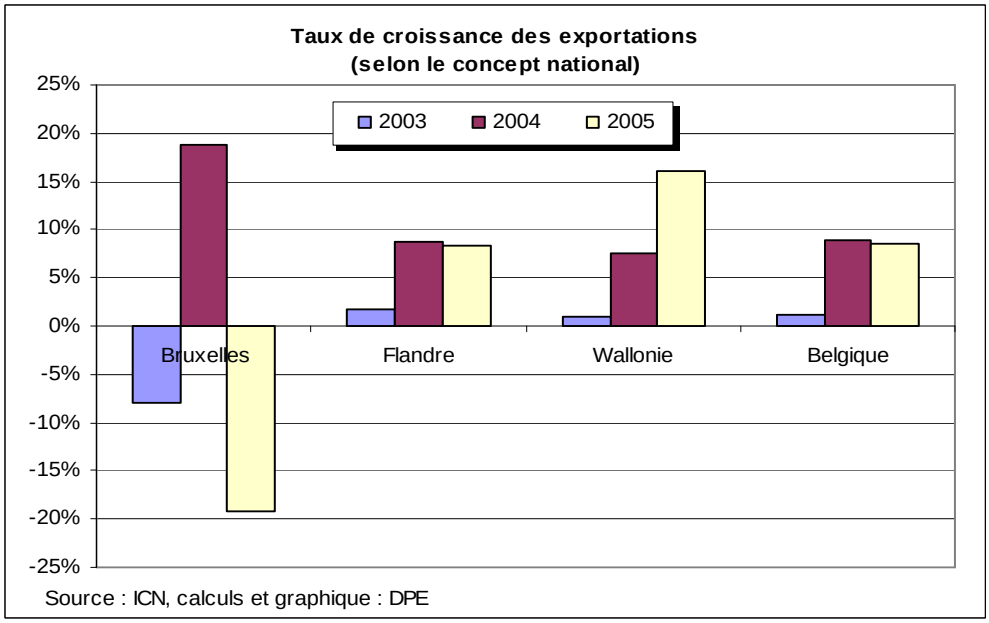

La progression des exportations wallonnes est relativement bonne, mais la part de la région dans le total national reste faible (de l'ordre de 16,6 %). Il apparaît donc nécessaire de renforcer l'inscription des entreprises wallonnes, et en particulier des PME, dans des activités d'internationalisation, tant en matière d'exportation que d'expansion à l'étranger.

1.2.3 Population et structures sociales

Population et population active

La structure d'âge de la population indique que la classe des 0 à 15 ans est proportionnellement mieux représentée en Belgique que dans le reste de l'Union, la classe des 55-64 ans étant moins représentée. A noter que la Wallonie présente un profil plus favorable que ses espaces de référence face à l'enjeu du vieillissement, avec une classe des 0-15 ans représentant 18,2 % de la population, et des classes d'âge supérieures moins importantes.

Structure d'âge de la population (%) – 2004

	0-14 ans	***15-24 ans***	***25-54 ans***	***55-64 ans***	***65 ans et +***
UE14 (hors UK)	15,9	12,1	43,4	11,4	17,2
Belgique	17,3	12,1	42,7	10,8	17,1
Bruxelles	18,2	12,2	44,5	9,4	15,6
Région flamande	16,6	11,9	42,7	11,2	17,6
Région wallonne	**18,2**	**12,4**	**42,0**	**10,5**	**16,8**
Brabant Wallon	19,1	12,6	41,9	11,2	15,2
Hainaut	18,0	12,2	42,2	10,6	17,0
Liège	17,7	12,3	42,0	10,7	17,3
Luxembourg	19,9	13,1	41,6	9,4	16,1
Namur	18,6	12,7	42,0	10,3	16,4

Source : EUROSTAT, calculs : DPE

Les scénarios démographiques d'EUROSTAT indiquent une décrue de la part des 0-14 ans à l'horizon 2025 ; la Wallonie garderait néanmoins un profil plus favorable que les autres régions belges et que l'Union.

Les perspectives en matière de vieillissement de la population posent des enjeux importants (p.ex. en matière de productivité, de transmission d'entreprises,…) qu'il conviendra de prendre en compte.

On relève une faible représentation des classes d'âge extrêmes (15-24 ans et 55-64 ans) dans la population active. Cette dernière est en outre en faible croissance en Wallonie.

Le taux d'activité wallon est de 50 % en 2004, en légère hausse par rapport à 1995. Celui-ci reste néanmoins sous les moyennes européenne (56,6 %) et belge (52,5 %). Au sein de l'espace européen, le positionnement belge apparaît relativement faible pour cet indicateur.

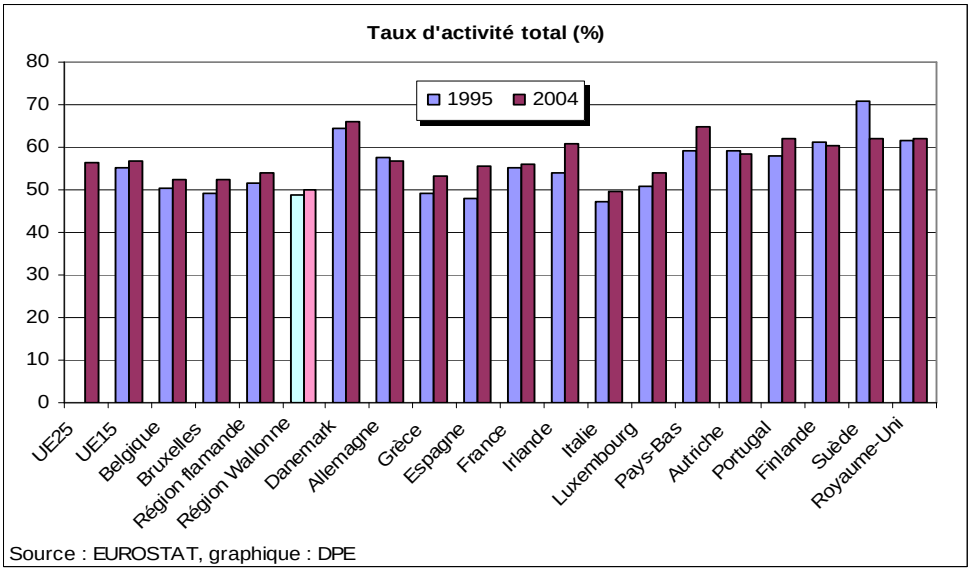

Source : EUROSTAT, graphique : DPE

Education et formation

En matière de niveau de formation de la population, 27,8 % de la population wallonne a une formation tertiaire, ce qui situe la Région au-dessus de la moyenne européenne (23,0 %), mais légèrement en retrait de la moyenne nationale (30,4 %). Cet indicateur s'inscrit en progression en Wallonie, comme dans la quasi-totalité des pays européens.

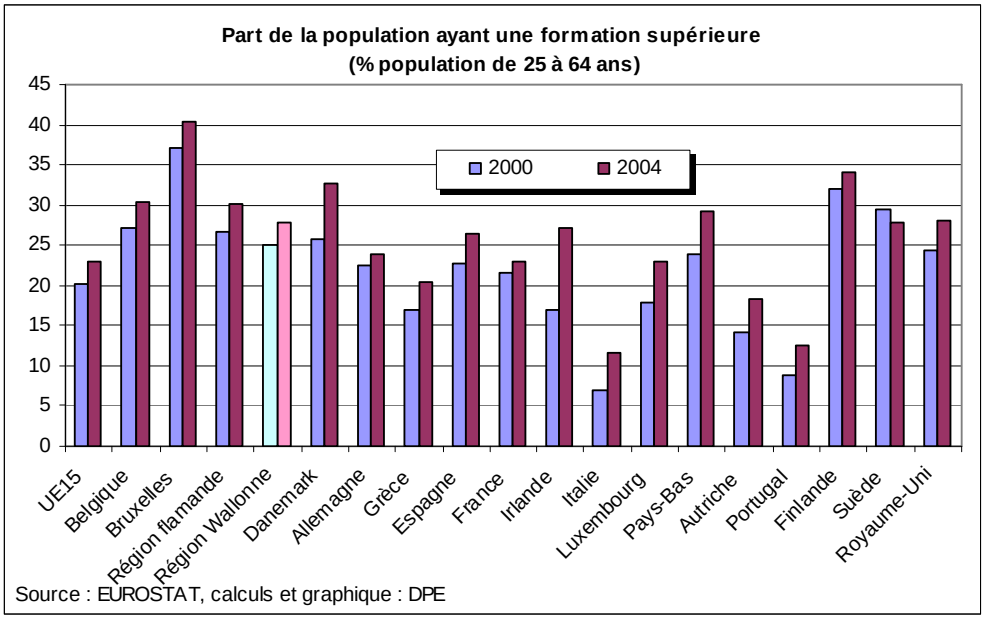

Source : EUROSTAT, calculs et graphique : DPE

En liaison avec la société de la connaissance, il est en outre intéressant d'examiner des indicateurs relatifs aux types d'études, en particulier celles liées aux matières scientifiques. Le graphique ci-après illustre la part des diplômés en mathématiques, sciences et technologies. Au niveau belge, cet indicateur est disponible au niveau des Communautés. La Belgique est à la traîne au niveau européen, et la Communauté française (Communauté germanophone incluse), avec un taux de 17,5 %, se situe légèrement sous la moyenne belge (19,0 %). On peut en outre relever un progrès entre 2000 et 2004.

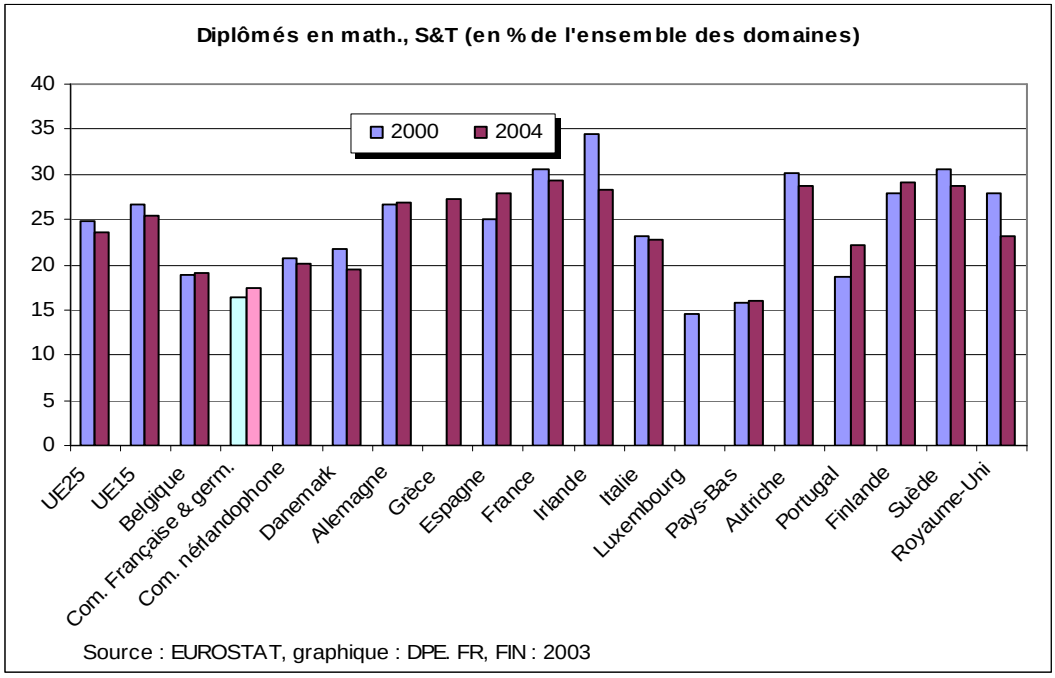

Taux de chômage par niveau de qualification et genre - 2004

Taux de chômage	Total	Hommes	Femmes
Total	12,1%	10,7%	13,8%
Primaire ou sans diplôme	22,5%	21,4%	24,7%
Secondaire inférieur	17,4%	14,7%	21,8%
Secondaire supérieur	12,0%	9,3%	15,8%
Sup. non univ. type court	6,8%	6,5%	7,0%
Sup. non univ. type long	3,8%	3,0%	4,7%
Universitaire	4,8%	4,6%	5,1%

Source : SPF Economie - Enquête sur les forces de travail 2004, tableaux T2,018 et T 3,005. Calculs: IWEPS

Le taux de participation à la formation de la population âgée de 25 à 64 ans a connu une tendance à la hausse en Belgique et dans toutes les régions mais reste très en retrait en Wallonie par rapport au reste du territoire national (6,1% contre 8% au niveau national). Pour rappel, la Stratégie Européenne pour l'Emploi a fixé un objectif de 12,5% pour ce taux d'ici 2010. La participation des femmes à la formation tend progressivement à se rapprocher du niveau des hommes en ce qui concerne le royaume et la Wallonie. Le

taux de participation féminin est supérieur au taux de participation masculin depuis 2002.

Taux de participation à la formation des travailleurs âgés de 25 à 64 ans

	Belgique			Wallonie			Bruxelles			Flandre			UE 25
	H	**F**	**H+F**	**H**	**F**	**H+F**	**H**	**F**	**H+F**	**H**	**F**	**H+F**	**H+F**
1999	7,5	7,5	7,5	6,5	5,9	6,3	7,5	8,5	7,9	8	8	8	
2000	7,4	7,4	7,4	5,6	5,9	5,7	7	7,1	7	8,3	8,3	8,3	
2001	7,6	7,6	7,6	5,5	5,7	5,6	5,8	7,5	6,5	9	8,6	8,8	
2002	6,3	7,5	6,8	4,8	4,7	4,7	5,6	8,8	7	7,2	8,6	7,8	8,5
2003	7,5	8,6	8	5,7	6,7	6,1	8,8	10,2	9,4	8,3	9,2	8,7	9,8

Source : PAN 2004, p. 94 (Valeurs basées sur les enquêtes sur les forces de travail)

On constate que la proportion des 18-24 ans qui ne disposent pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ou moins et qui ne reçoivent pas d'autres formations a tendance à diminuer mais la situation diffère d'une région à l'autre. En 2003, la part observée en Région wallonne était sensiblement supérieure à la moyenne belge. Des efforts importants restent à fournir pour que la région atteigne l'objectif des 10% fixé par l'UE pour 2010 dans le cadre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi.

Dropouts secondaires (% des 18-24 ans qui n'ont pas atteint l'enseignement secondaire inférieur ou moins et qui ne reçoivent pas d'autres formations)

	Belgique			Wallonie			Bruxelles			Flandre		
	H	**F**	**H+F**	**H**	**F**	**H+F**	**H**	**F**	**H+F**	**H**	**F**	**H+F**
1999	17,6	13,8	15,7	20,7	15,6	18,2	21,9	22,3	22,1	17,7	12,3	15,1
2000	16,4	11	13,8	19,7	12,7	16,3	25,3	17,1	21,2	14,1	9,5	11,9
2001	16,2	11,3	13,8	19,7	12,3	16,1	22,5	19	20,7	13,4	9,4	11,4
2002	17,1	11	14	19,1	12,9	16,1	26,1	19,4	22,6	14,9	8,8	11,9
2003	16,9	11,6	14,3	19,7	12,8	16,3	22,5	16,2	19,2	15	10	12,6

Source : PAN 2004, p. 99

Le nombre de dispenses accordées pour raison de formation a fortement augmenté et est passé de 3.800 à 4.849 sur la période retenue en Wallonie, cette évolution est cependant légèrement inférieure à la moyenne nationale.

Dispenses accordées aux chômeurs complets pour formation professionnelle

	Belgique			Wallonie			Bruxelles			Flandre		
	H	**F**	**H+F**	**H**	**F**	**H+F**	**H**	**F**	**H+F**	**H**	**F**	**H+F**
1999	6272	3853	10125	2807	993	3800	343	308	651	3123	2552	5675
2000	5966	3804	9770	2792	1034	3826	326	277	603	2848	2493	5341
2001	6164	4012	10176	2981	1131	4112	374	306	680	2810	2575	5384
2002	7016	4549	11565	3242	1314	4555	427	370	797	3348	2866	6213
2003	8028	5141	13169	3363	1486	4849	482	379	861	4182	3276	7459

Source : ONEM, rapports statistiques

Les efforts de formation devraient également être renforcés tant au niveau de l'éducation supérieure ou de la formation tout au long de la vie. Il s'agit là d'un élément clé pour assurer le développement d'activités innovantes, l'intensification des efforts de recherche, et la hausse du taux d'emploi.

1.2.4 Infrastructures de transport et de communication

En matière d'accès aux TIC, aucune donnée régionale n'est disponible au niveau européen. Les enquêtes réalisées par l'AWT au niveau wallon permettent de disposer de quelques informations ; celles-ci ne sont néanmoins pas directement comparables à

celles fournies par EUROSTAT au niveau des Etats membres, elles sont donc fournies à titre indicatif.

Le niveau d'accès à Internet des ménages belges se situe légèrement sous la moyenne des quinze mais au-dessus de la moyenne des vingt-cinq. Selon les données de l'AWT, la Wallonie se situe dans la moyenne belge et a enregistré un rattrapage au cours de la période.

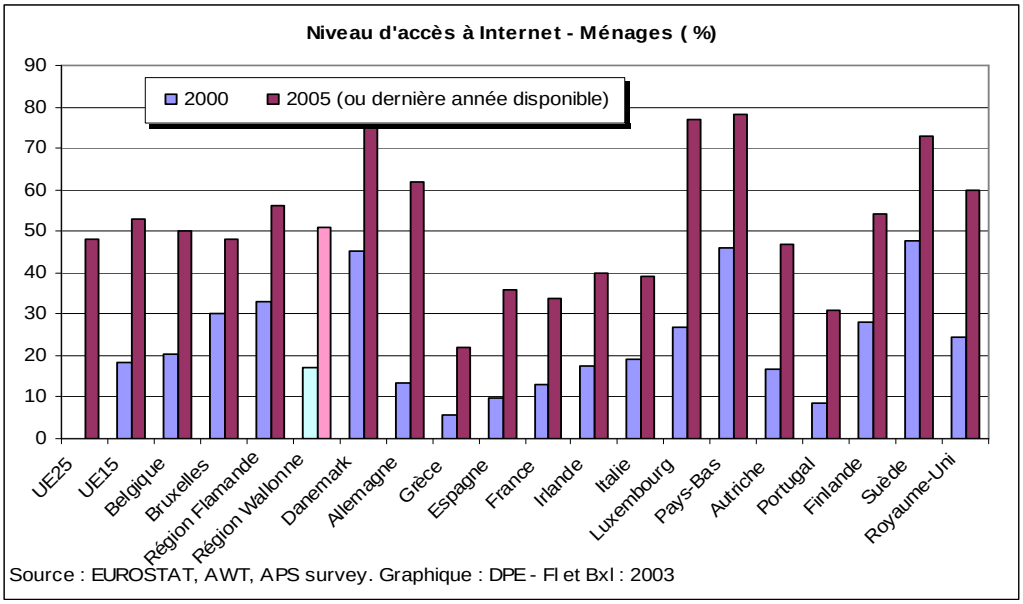

Un indicateur similaire est disponible pour les entreprises. La Belgique se situe au-dessus de la moyenne communautaire, avec un taux d'accès de 96 %. Selon l'enquête de l'AWT, ce taux serait de 89 % pour la Wallonie en 2004, donc légèrement en retrait ; on note un accroissement insuffisant entre 2001-2004 que pour rester dans la moyenne belge.

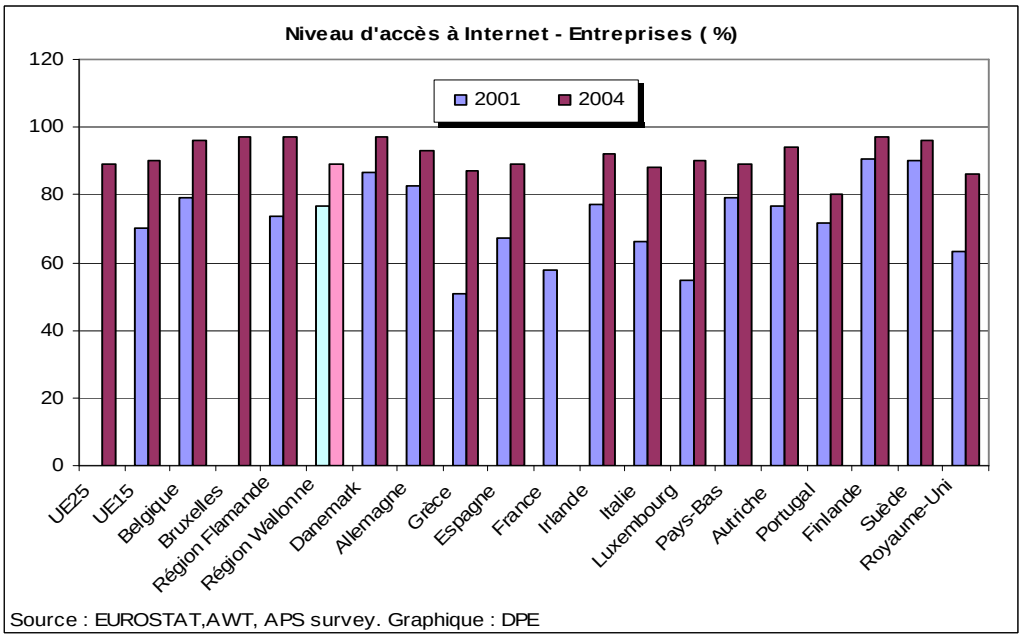

Ces indicateurs indiquent que des progrès importants ont été réalisés en matière d'accès à Internet, ceux-ci doivent néanmoins être poursuivis.

La Belgique apparaît bien positionnée au sein du classement européen concernant le nombre de lignes à large bande par rapport à la population (17,4 % en 2005 contre 12 % pour l'UE15). Au niveau wallon, signalons que 81 % des entreprises connectées le sont via ADSL, le très haut débit représentant 7 % des connexions. La couverture wallonne par l'ADSL est estimée à 95 %, les provinces de Namur et Luxembourg étant les moins bien desservies.

Les indicateurs en matière d'infrastructures de transport montrent que la Belgique et la Région Wallonne disposent d'un réseau d'infrastructures dense, et que leur position centrale au niveau européen et au cœur des réseaux transeuropéens constitue un atout important. En matière d'accessibilité au niveau régional, l'on peut se référer utilement à l'indicateur synthétique élaboré par ORATE, qui montre le bon positionnement des provinces wallonnes en la matière. La principale question qui mérite l'attention au niveau wallon est la connexion locale à ces réseaux.

1.2.5 Environnement

Sur le plan environnemental, la stratégie de Lisbonne a été complétée en 2001 lors du Conseil européen de Göteborg. Certains indicateurs structurels couvrant ce domaine sont disponibles au niveau wallon. Ils sont synthétisés aux graphiques ci-après[58]. Comme précisé plus haut, concernant la situation environnementale des zones visées, nous renvoyons au diagnostic détaillé réalisé dans le cadre de l'évaluation stratégique environnementale, annexée aux programmes opérationnels. Nous nous limitons donc ici à la présentation des indicateurs structurels disponibles au niveau wallon et permettant une comparaison européenne. Une description détaillée de la politique wallonne en matière d'environnement figure également dans le rapport d'évaluation stratégique environnementale.

Au regard des objectifs de Kyoto de réduction des gaz à effet de serre (réduction de 8 % entre 1990 et la période 2008-2012), les quinze atteignent en 2002 une baisse de 2,9 points, et la Belgique s'inscrit en légère hausse. Au niveau wallon, une baisse de 7,3 % est enregistrée en 2002 par rapport à 1990, mais selon la DGRNE celle-ci serait de nature conjoncturelle. Il faut par ailleurs souligner que l'intensité énergétique de l'économie wallonne, bien qu'en baisse, reste élevée par rapport à la moyenne européenne ; cela s'explique par le poids encore important des industries lourdes dans sa structure économique.

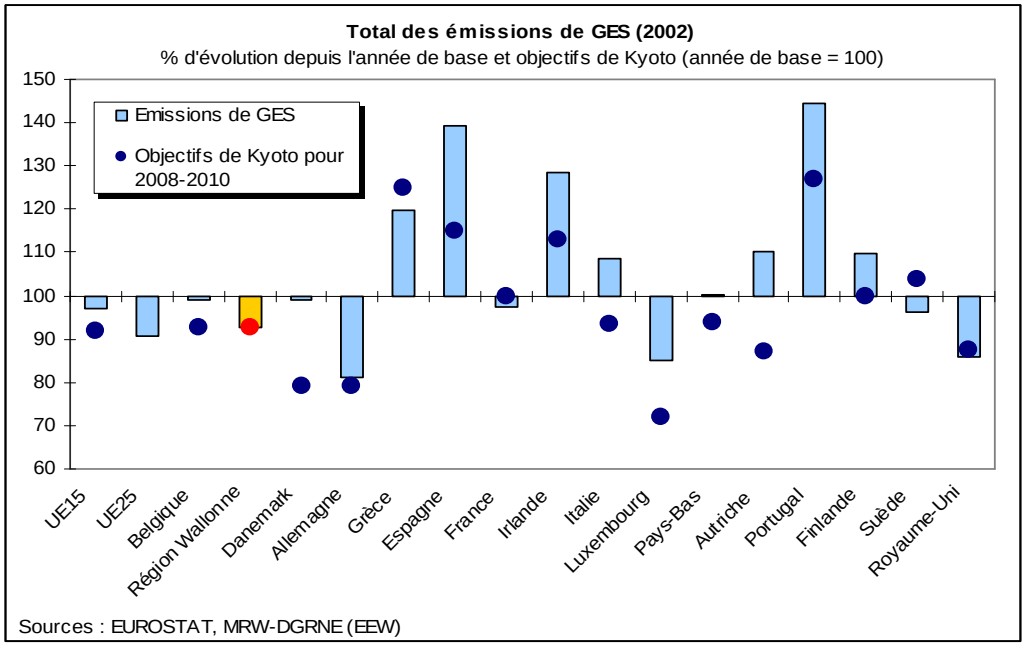

L'indicateur relatif à la part des énergies renouvelables, pour lequel un objectif de 21 % a été fixé au niveau européen, de 8 % au niveau wallon, indique que des progrès ont été accomplis en la matière, mais que l'on reste éloignés des objectifs fixés. Selon la DGRNE, le potentiel wallon reste faible.

---

[58] Ceux-ci sont extraits du « Tableau de bord de l'environnement wallon 2005 », MRW-DGRNE.

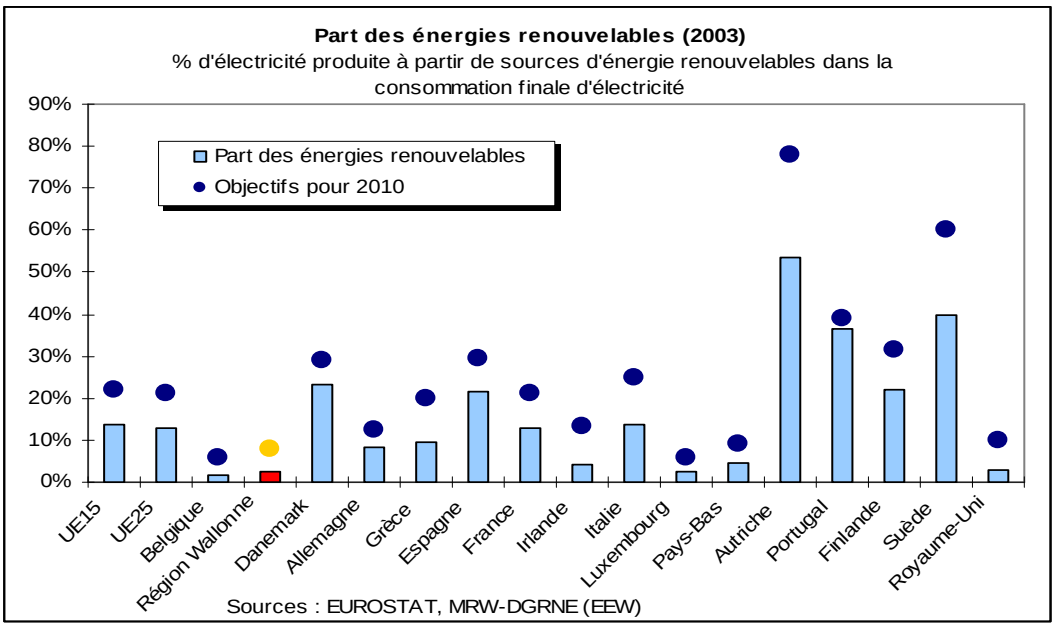

En matière de gestion des déchets, la Wallonie se situe largement sous la moyenne européenne tant au niveau des quantités collectées que des quantités mises en décharge.

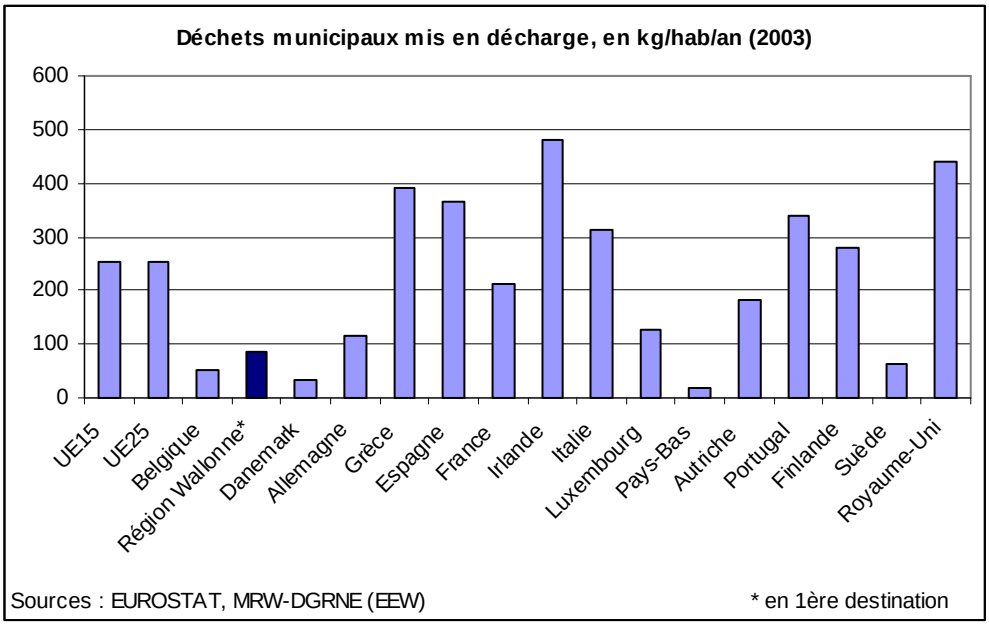

Enfin, l'indicateur retenu concernant la protection de la biodiversité porte sur les zones « Natura 2000 ». Celles-ci couvrent 11,87 % du territoire wallon et 12,7 % du territoire de l'Union. Ce sont les pays du sud de l'Europe qui présentent les couvertures les plus larges. Au niveau belge, ce taux atteint 10 %.

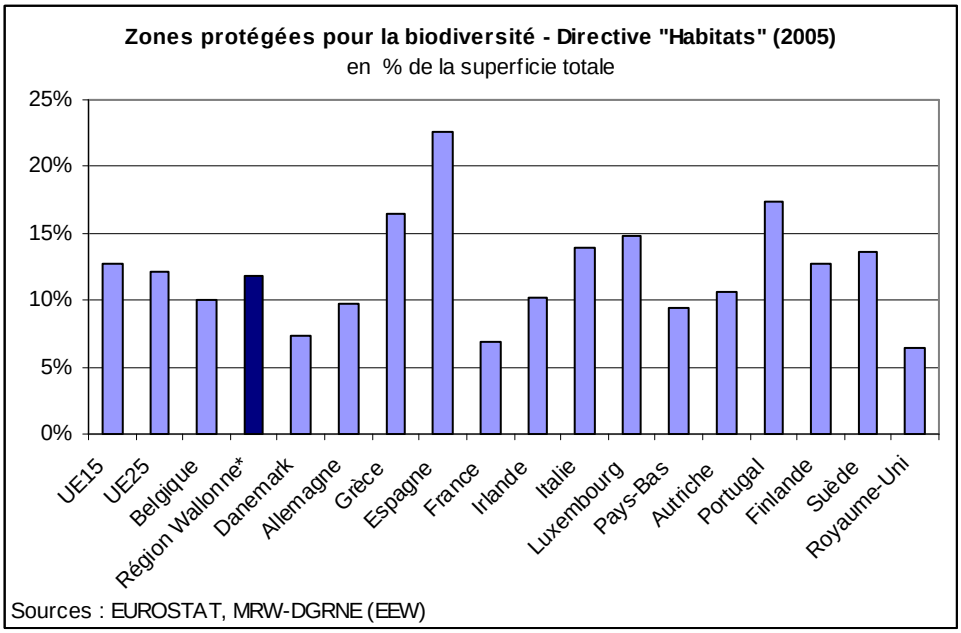

Une problématique wallonne importante en termes d'attractivité porte sur la présence de friches industrielles. L'inventaire réalisé par la DGATLP permet de donner une vision globale de la situation au niveau provincial.

Distribution géographique des Sites à réhabiliter (SAR, ex-SAED) – Situation au 25/01/07

	Nombre SAR	***%***	***Superficie (ha)***	***%***	***En % de la superficie totale***	***Dont sites à risque de pollution élevée présumée***	
						Nombre	***Superficie***
Brabant wallon	62	4 %	276	5 %	0,25 %	*6*	*45*
Hainaut	770	49 %	3.644	61 %	0,96 %	*101*	*917*
Liège	406	26 %	1.199	20 %	0,31 %	*47*	*419*
Luxembourg	122	8 %	233	4 %	0,05 %	*12*	*55*
Namur	209	13 %	573	10 %	0,17 %	*23*	*87*
Région Wallonne	**1.569**	**100 %**	**5.925**	**100 %**	**0,35 %**	***189***	***1.502***

Source : MRW – DGATLP.

C'est la province de Hainaut qui concentre la plus grand nombre de sites, suivie par la province de Liège. Ces sites sont concentrés le long du sillon industriel. Selon l'analyse de la DGATLP, sont répertoriés un grand nombre de sites de taille réduite, et un nombre faible de sites de taille importante. Elle attire également l'attention sur le fait que la problématique des « petits » sites est à prendre en considération lorsque l'on aborde la question de la requalification des centres urbains.

Dans le cadre de son Plan d'Actions Prioritaires, le Gouvernement a prévu l'accélération de l'assainissement des SAR en simplifiant et en accélérant les décisions. Des modalités de financement alternatif ont également été mises en place. Le Gouvernement s'est fixé comme objectif l'assainissement visuel de 100 sites non pollués et la réhabilitation de 50 périmètres pollués d'ici la fin de la législature. Par ailleurs, dans le cadre de la programmation 2000-2006, l'intervention des Fonds structurels (Phasing out Objectif 1 Hainaut et Objectif 2 Meuse-Vesdre) aura permis l'assainissement de 66

sites (dont 35 étaient finalisés fin 2006), représentant une superficie de 472 ha (dont 316 ha finalisés fin 2006). Etant donné l'actualisation permanente de l'inventaire, il est difficile de donner une vision plus précise de l'évolution de la situation.

1.3 Conclusions

L'analyse de la situation socio-économique de la Wallonie et de ses provinces et arrondissements indique que les performances économiques de la Région restent insuffisantes tant par rapport au niveau européen que national, que des disparités importantes subsistent entre régions, provinces et que certains arrondissements restent en marge du processus de développement. Si les résultats de la Wallonie en matière de productivité s'inscrivent dans la moyenne européenne même s'ils restent sensiblement inférieurs à la moyenne nationale, son taux d'emploi et son niveau de PIB restent faibles et traduisent une base économique insuffisamment développée. Bien que le processus de divergence par rapport à la moyenne européenne se soit interrompu au cours des dernières années, il apparaît nécessaire de dynamiser la croissance économique wallonne afin de générer des différentiels de croissance significatifs par rapport à l'Union européenne, et ainsi assurer le rattrapage de la Région. A cette fin, il convient d'activer les principaux facteurs de compétitivité, en se référant notamment à la stratégie de Lisbonne.

L'analyse de ces facteurs de compétitivité a mis en évidence les principales forces et faiblesses de la Wallonie. Il en ressort qu'un certain nombre de thèmes mis en exergue par la Commission dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne et de ses Orientations Stratégiques Communautaires apparaissent cruciaux pour la Wallonie, l'on peut notamment relever l'innovation et la R&D, le transfert de technologies, le développement des réseaux d'entreprises, la stimulation de l'entrepreneuriat, la stimulation de l'investissement, la diffusion des TIC, la formation. Ces thématiques ont également été épinglées dans le « earmarking » de la Commission. Comme développé plus loin, il s'agit de thèmes prioritaires développés par la Wallonie dans son Contrat d'Avenir.

Les problématiques centrales mises en évidence sont le développement insuffisant de la base productive et la polarisation insuffisante du tissu économique sur les zones et secteurs susceptibles de générer une dynamique de croissance plus importante, parmi lesquels les pôles urbains. La régénération de ces pôles urbains constitue un enjeu stratégique fondamental pour le développement de la région car leur dynamisme et leurs réseaux permettent d'atteindre une masse critique suffisante pour bénéficier pleinement de l'économie de la connaissance et pour développer les différents niveaux de compétence et les activités à forte valeur ajoutée indispensables pour faire face au processus de mondialisation de l'économie.

En outre, des problématiques spécifiques aux zones en reconversion industrielle, qui sont également pour l'essentiel des zones urbaines, constituent encore des facteurs de blocage structurels importants, en particulier en ce qui concerne les problématiques du chômage (longue durée, jeunes, femmes) et de l'attractivité (friches industrielles, zones urbaines).

2 ANALYSE AFOM : ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES

Les grandes tendances au niveau de l'économie mondiale, l'évolution des structures et besoins sociaux et les défis environnementaux sont à la source des menaces et opportunités auxquelles la Wallonie est confrontée. Au plan économique, l'intensification

de la concurrence, le rôle de plus en plus central de l'innovation et le renforcement des dynamiques métropolitaines constituent autant d'éléments que la Région doit intégrer dans sa réflexion stratégique. Au niveau social, la montée en puissance des besoins de qualification, la tendance à la dualisation de la société, les phénomènes d'exclusion et de paupérisation, l'inadéquation entre offre et demande de travail et les évolutions démographiques représentent des défis auxquels la Région doit apporter des solutions efficaces. Enfin, la recherche d'une croissance plus respectueuse de l'environnement et l'impératif de développer des ressources énergétiques alternatives nécessitent dans le chef des autorités régionales la mise en œuvre de politiques adaptées au potentiel existant.

Face à ces modifications du contexte socio-économique et environnemental dans lequel la région évolue, cette dernière dispose d'un certain nombre d'atouts à valoriser et de faiblesses à corriger. Le redéploiement économique de la région est sans conteste prioritaire dans la mesure où une économie dynamique constitue un atout pour faire face aux problèmes sociaux et environnementaux. A cet égard, les facteurs de compétitivité et d'innovation jouent un rôle clé. Une politique de l'emploi active et diversifiée et des actions favorisant un renforcement de la cohésion sociale constituent pour leur part des éléments propices au redressement économique de la région. De même, une politique environnementale efficace sera favorable à la restauration des facteurs d'attractivité de la région et à l'amélioration du cadre de vie.

Le tableau AFOM qui peut être tracé sur base de ces constats d'ensemble est repris ci-dessous.

Atouts, faiblesses, menaces et opportunités

MENACES	FAIBLESSES
Economie, compétitivité, innovation • Poursuite de la restructuration industrielle • Marginalisation au sein de l'espace européen • Nouvelles économies émergentes • Renforcement de la dynamique métropolitaine • Intensification de la concurrence interrégionale • Mobilité du capital humain de haut niveau • Dominance des régions technopolitaines	**Economie, compétitivité, innovation** • Base économique faible • Tissu industriel peu innovant et dynamique • Dynamisme entrepreneurial faible • Absence de grands centres de décision • Ouverture transfrontalière insuffisante • Maîtrise insuffisante de l'aval du processus de recherche • Manque de professionnalisme du secteur touristique • Atonie des pôles urbains • Faiblesse de la dynamique métropolitaine
Emploi, capital humain, cohésion sociale • Pièges à l'emploi • Aggravation des disparités sociales • Inadéquation de l'emploi et des qualifications • Déficit en capital social • Tensions institutionnelles au niveau belge • Ségrégation en milieu urbain • Rigidité du marché du travail • Insécurité • Perspectives d'emploi limitées • Economie souterraine	**Emploi, capital humain, cohésion sociale** • Taux de chômage élevés • Ajustement défensif de l'emploi • Multilinguisme faible • Revenus faibles • Poids de la main-d'œuvre non qualifiée • Taux de pauvreté élevé • Main-d'œuvre en décrochage • Poches d'exclusion sociale
Environnement et développement durable • Pressions énergétiques	**Environnement et développement durable** • Friches industrielles et urbaines • Gestion des déchets à améliorer • Pollution dans les zones industrielles • Faible utilisation des énergies renouvelables • Faible efficience énergétique
OPPORTUNITES	**ATOUTS**
Economie, compétitivité, innovation • Mutations économiques en cours • Réagencement de l'espace européen • Technologies émergentes • Renforcement des dynamiques métropolitaines • Proximité de grands pôles européens • Tendance à la polarisation de la croissance • Emergence d'une économie de la connaissance • Renforcement de la logique territoriale	**Economie, compétitivité, innovation** • Appartenance à l'espace central européen • Position sur plusieurs eurocorridors • Patrimoine historique et culturel • Productivité du travail • Potentiel de recherche scientifique • Environnement naturel de qualité • Accessibilité • Infrastructures physiques diversifiées et performantes • Contiguïté des grands espaces urbains
Emploi, capital humain, cohésion sociale • Politiques d'emploi actives et diversifiées • Formation tout au long de la vie • Montée des qualifications et de la polyvalence	**Emploi, capital humain, cohésion sociale** • Réseau d'enseignement et de formation diversifié et performant • Taux de formation de haut niveau • Densité des structures d'action sociale • Evolution démographique favorable
Environnement et développement durable • Développement de nouvelles filières industrielles	**Environnement et développement durable** • Infrastructures multimodales

3 LES ACQUIS DE LA PROGRAMMATION 2000-2006

La programmation 2000-2006 a permis d'asseoir les bases stratégiques du redéploiement des zones visées dont les acquis doivent être pris en compte et valorisés de manière à poursuivre les efforts initiés et d'inscrire l'action dans la durée tout en étant attentif aux impératifs de concentration, de sélectivité et d'efficacité pour le ciblage des mesures. Les évaluations à mi-parcours et leurs actualisations fournissent à cet égard des éléments d'appréciation utiles quant aux stratégies mises en œuvre et des éléments de réflexion dans la perspective de la nouvelle programmation.

Une évaluation thématique a également été réalisée. Cette étude est relative au développement de pôles de compétitivité dans la province de Hainaut qui a jeté les bases de la démarche en cours au niveau wallon et fourni des pistes quant aux instruments à mobiliser pour le soutien de tels pôles dans la province. Cette étude a aidé à orienter les choix quant aux politiques à mettre en œuvre dans le cadre des programmes cofinancés en appui à la politique mise en place au niveau wallon. Cette approche de pôles de compétitivité permettra de développer et d'approfondir les orientations stratégiques développées en 2000-2006 qui s'articulaient autour d'une politique de clustering.

Par ailleurs, les bilans et analyses réalisés en interne par l'administration permettent également d'alimenter la réflexion au niveau des mesures et de leur mise en œuvre. Ainsi, la DPEur a réalisé un bilan des mesures FEDER du DOCUP Phasing out Objectif 1, à leur stade d'avancement actuel, sur base de critères de consommation budgétaire, de résultats et d'impact, et d'éléments qualitatifs. Ces éléments d'analyse ont été intégrés dans la réflexion.

Au cours de la période de programmation 2000-2006, la Wallonie bénéficie de l'intervention des fonds structurels dans le cadre de différents programmes[59] :

- Phasing out Objectif 1 : province de Hainaut ;
- Objectif 2 urbain et Phasing out Objectif 2 : bassin Meuse-Vesdre ;
- Objectif 2 rural, Phasing out Objectif 2 et Phasing out Objectif 5b : arrondissements de Dinant, Philippeville, Bastogne, Marche-en-Famenne et Neufchâteau et Commune d'Aubange ;
- Objectif 3 : ensemble de la Wallonie, hors province de Hainaut, en ce compris le volet COCOF ;
- Plan de développement rural : ensemble de la Wallonie, hors province de Hainaut ;
- Programmes d'initiative communautaire : LEADER +, URBAN, INTERREG et EQUAL.

Actuellement le taux de couverture des Fonds structurels est de deux tiers de la population wallonne et 60 % du territoire.

[59] Ces programmes sont disponibles sur les sites suivants : http://europe.wallonie.be et http://www.fse.be.

3.1 Stratégies de développement

La stratégie de développement élaborée pour le DOCUP Phasing out Objectif 1 Hainaut, se basant sur les acquis de la programmation 1994-1999, reposait sur la mise en œuvre d'une politique de clustering, de mise en réseau des acteurs (entreprises, universités, grandes écoles, centres de formation et organismes de développement).

Cette stratégie visait à régénérer les investissements créateurs de richesse et d'emplois durables par une valorisation des ressources endogènes, dans la perspective de la transition vers une économie basée sur la connaissance. Il s'agissait d'une part de concentrer les moyens sur l'accélération du processus d'accumulation des facteurs à la base de la compétitivité dynamique des entreprises (capital physique, capital humain et capital technologique), et d'autre part d'assurer la consolidation et la pérennisation des grandes options à la base du nouveau modèle de développement de la zone. Les choix stratégiques issus de la programmation 1994-1999 résultant essentiellement d'une approche bottom-up, il est apparu nécessaire d'assurer la structuration des actions et de développer les effets de synergie sectorielle, spatiale et factorielle.

In fine, l'objectif poursuivi est l'arrêt du processus de divergence et l'instauration d'une nouvelle dynamique de croissance dans la province.

Une approche similaire a sous-tendu la définition de la stratégie de développement du Bassin Meuse-Vesdre (Objectif 2), tout en tenant compte de sa spécificité urbaine. La stratégie développée s'est articulée autour d'un objectif global de renforcement de la dynamique métropolitaine de la zone. Cela impliquait de développer et de valoriser le potentiel endogène dans toutes ses dimensions pertinentes et de stimuler l'interactivité et la constitution de réseaux.

La stratégie de développement qui a sous-tendu les actions développées dans le cadre de l'Objectif 2 rural visait à favoriser le développement endogène compte tenu de l'environnement sain et de la qualité paysagère de la zone couverte. Les activités présentes sur le territoire s'inscrivant dans une perspective de développement durable alliant les aspects économiques, sociaux et environnementaux, il convenait d'améliorer la compétitivité et le dynamisme des acteurs locaux nécessaires à un développement endogène durable créateur de valeur.

La stratégie suivie dans le cadre du DOCUP Objectif 3 privilégiait une approche faisant le lien entre les dispositifs existants au niveau de la Wallonie et de Bruxelles d'une part, et les domaines d'intervention privilégiés par l'Union européenne pour le FSE et les lignes directrices pour l'emploi décidées lors du Sommet européen de Maastricht d'autre part. Le soutien financier du Fonds social européen a été accordé essentiellement en faveur des personnes pour les activités de développement des ressources humaines, et, complémentairement en faveur de l'amélioration des systèmes sous-tendant les activités en question. La stratégie se fondait sur trois orientations clés : le soutien du développement économique et de l'esprit d'entreprise, la promotion d'une société formative dans une approche de formation tout au long de la vie et la promotion d'un marché de l'emploi ouvert à tous.

3.2 Evaluations à mi-parcours[60]

Les principaux constats qui ressortent de l'évaluation à mi-parcours du ***DOCUP Phasing out Objectif 1 Hainaut*** concernant la mise en œuvre de la stratégie sont les suivantes :

- la stratégie de développement définie reste pertinente, néanmoins, le manque d'intégration et de synergies entre fonds, mesures, projets et acteurs nuit à l'efficacité d'ensemble de la mise en œuvre ;
- certaines catégories d'opérateurs s'intègrent insuffisamment dans une vision prospective et globale du développement hennuyer ; ce qui traduit un manque d'appropriation de la stratégie et de ses objectifs ;
- bien que l'on perçoive un frémissement quant à l'enclenchement d'une dynamique de développement, celle-ci reste fragile et réversible. Le saut qualitatif attendu ne s'est pas encore concrétisé. Pour l'instant les impacts du DOCUP se traduisent sous forme de saut quantitatif sans que la trajectoire de croissance de la province n'en soit infléchie.
- ce qui fait encore défaut, c'est une opérationnalisation par les acteurs hennuyers d'une démarche territoriale intégrée de nature partenariale et entrepreneuriale ;
- on observe néanmoins une évolution significative du processus d'apprentissage dans le chef de certains intervenants vers une conception stratégique du développement territorial, celle-ci étant plus marquée au sommet de la pyramide qu'à sa base ;
- l'accent a été davantage mis dans cette programmation sur une coordination réfléchie et plus affirmée de l'ensemble des projets en veillant à ce qu'ils soient plus transversaux, innovants et porteurs à terme d'effets structurants.

Sur le plan des synergies, l'évaluation recommande de renforcer la complémentarité et les synergies entre projets, l'approche managériale et stratégique et la cohérence temporelle entre projets.

Quant aux perspectives pour l'après phasing out, l'évaluation soulève la question de la pérennité d'un certain nombre de projets, et de la poursuite du processus d'apprentissage et de structuration et mise en réseau des acteurs et projets . L'émergence d'une démarche territoriale de type bottom-up n'est pas encore perceptible et nécessitera le maintien d'un pilotage externe de type top-down qui pourrait s'exercer dans le cadre de la politique régionale (CAWA), sur base d'une démarche de stimulation de projets structurésation autour de thèmes et de pôles et de constitution des réseaux autours d'objectifs et de démarches communs.

Sur base des résultats de l'évaluation, les principaux défis auxquels la stratégie de développement 2007-2013 devra faire face portent respectivement sur :

---

[60] Cette section est basée sur les rapports d'évaluation soumis à la Région wallonne suivants :

- ADE, Mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP Objectif 2 Namur-Luxembourg (2000-2006), novembre 2005.
- ADE, Mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP Objectif 2 Meuse-Vesdre (2000-2006), novembre 2005
- DULBEA-CERT, Actualisation de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP Phasing Out Objectif n° 1 – Hainaut , octobre 2005.
- DULBEA-CERT, Evaluation finale de la mise en œuvre du DOCUP objectif 3 wallonie-Bruxelles, novembre 2005.
- Rambol Management, Mise à jour de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme opérationnel Urban Sambreville, novembre 2005.

- l'approfondissement de la politique de mise en réseau, notamment par le renforcement des complémentarités et synergies entre catégories d'acteurs et d'interventions.
- La nécessité de consolider la nouvelle dynamique de développement en émergence par la poursuite d'une politique de type top-down pour la pérennisation et la consolidation des nouveaux pôles de développement.
- L'articulation renforcée entre la politique régionale wallonne et les fonds structurels dans la perspective d'un renforcement de la logique de développement territorial.
- Le renforcement de l'approche managériale et stratégique du programme au travers d'un suivi stratégique plus prononcé de celui-ci en termes d'approche spatiale, temporelle, thématique de l'ensemble des projets et d'assurer la mise en cohérence de l'ensemble au travers d'une vision dynamique.

Dans cette perspective, une évaluation thématique de nature exploratoire a été lancée. Celle-ci vise à analyser la manière dont les pôles de développement en émergence dans la province peuvent être consolidés et pérennisés.

L'évaluation à mi-parcours réalisée pour *le* ***DOCUP relatif au bassin Meuse-Vesdre*** conclut que la politique de développement pour la prochaine période de programmation devrait s'inscrire dans la poursuite de la stratégie de métropolisation de la zone valorisant les effets d'agglomération et les atouts spécifiques de Liège. Il est également proposé de privilégier les deux axes suivants :

- La création de valeur ajoutée par l'appui au développement d'activités nouvelles ;
- le soutien à l'adaptation des entreprises existantes.

L'enjeu dans le bassin liégeois est d'accroître l'activité à moyen terme dans des secteurs viables de façon à offrir des perspectives d'emploi au plus grand nombre. Garantir la compétitivité des entreprises et relancer la dynamique d'investissement constituent dans ce cadre des priorités. Un accent spécifique devrait être mis sur les capacités des entreprises à développer des initiatives créatives et à valoriser les innovations, technologiques ou non, à porter des projets de développement des activités ainsi qu'à s'insérer dans des réseaux et des partenariats favorisant l'innovation et l'entreprenariat.

Le développement urbain doit également être soutenu en tant que source de croissance et d'emploi. Les villes sont en effet des lieux privilégiés de création de valeur ajoutée et d'emploi (effets d'agglomération, économies d'échelle, externalités positives).

Compte tenu des caractéristiques du bassin liégeois, une approche spécifique de la zone est recommandée. Elle devra se décliner directement à partir de la politique régionale en fonction d'une perspective sectorielle. A cette fin, les actions d'accompagnement des entreprises devront s'orienter vers une logique d'adaptation de l'offre aux caractéristiques des entreprises de la zone. Quant au financement des infrastructures structurantes, elles seront nécessaires dans une optique de reconversion des zones industrielles.

L'évaluation à mi-parcours effectuée pour le ***DOCUP relatif aux zones rurales***, rappelle que la stratégie du programme repose sur le concept de développement endogène de la zone. Les facteurs critiques influençant l'efficacité de cette approche sont le ciblage et la cohérence des actions par rapport aux spécificités de la zone, notamment son caractère rural et la qualité de son environnement.

Par ailleurs, il ressort que la stratégie de la zone est peu convaincante et se présente d'avantage comme une liste de mesures sans fil conducteur. La stratégie à poursuivre peut être soutenue à travers la mise en œuvre du Contrat d'Avenir ou à travers le programme européen « compétitivité régionale et emploi » ou encore le futur Programme de Développement Rural.

Dans ces zones dont les potentialités de développement endogène restent limitées, il convient de favoriser des investissements externes. En effet, ces zones présentent des caractéristiques intéressantes pour accueillir de nouveaux investissements : disponibilité d'espace, faible densité de population, bonne accessibilité.

Le type d'actions à soutenir dans ces zones dans le futur concerne principalement:

- les infrastructures structurantes (surtout en matière de transport, de tourisme, de production d'énergies renouvelables);
- la déclinaison au niveau local des politiques régionales en matière d'animation et d'intermédiation économique.

Concrètement ces dispositifs doivent être définis en fonction du tissu industriel (secteurs et types d'entreprises).

Suite à l'appel à candidature basé sur des critères précis (qualité de la stratégie, réalité socio-économique, qualité du partenariat et adéquation des budgets proposés en relation avec la stratégie) dans le cadre de la mise en œuvre du programme ***URBAN II***, la commune de Sambreville a été sélectionnée. La mise en oeuvre du programme s'est traduite par des résultats très encourageants dont les impacts sont réels mais encore trop difficilement palpables. La valeur ajoutée du programme est sans conteste appréciable et se fait ressentir au travers de trois points essentiels : l'attraction d'activités à haute valeur ajoutée et de projets innovants en cours de développement (Hall relais, WAN,…), l'amélioration de l'image de Sambreville et des effets de levier en matière d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité et de revitalisation urbaine (halte fluviale, rénovations,…).

La dynamique partenariale engendrée par le programme constitue un élément à valeur ajoutée incontestable suite à la forte implication et à la motivation des acteurs. Le projet de Ville se révèle par ailleurs un gage de pérennité dans l'approfondissement d'un tel processus. La poursuite de sa concrétisation soulève néanmoins la question des moyens financiers nécessaires.

L'évaluation du ***DOCUP Objectif 3*** a conduit à constater que les synergies réelles identifiées ne sont pas toujours développées là où elles étaient attendues étant donné l'approche intégrée de la stratégie. Pour amplifier la dynamique partenariale, il a été proposé de prévoir dans le cadre de l'assistance technique un dispositif d'animation ou lieu de rencontres entre opérateurs sur des thématiques précises et qui en même temps seraient le point d'ancrage pour des évaluations en cours de programmation.

Les synergies constituent un thème central de l'efficacité du parcours d'insertion. A ce niveau, on constate que l'enchaînement d'une étape à l'autre dans le cadre du parcours d'insertion du demandeur d'emploi peut poser problème en raison d'un manque de coordination des acteurs. Face à ce constat, les méthodes des acteurs de terrain doivent impérativement évoluer aussi bien pour améliorer l'efficacité des dispositifs et éviter les redondances que pour augmenter la visibilité du parcours pour le bénéficiaire. La formalisation du parcours d'insertion en Région wallonne par le biais du dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle devrait permettre une meilleure coordination de l'offre de services mais ce dispositif ne sera effectif que d'ici quelques mois.

En matière de liens entre le monde de la formation et le monde économique, des dispositifs tels que les centres de compétences ont permis de les amplifier. Il serait opportun de réfléchir à des actions spécifiques visant à favoriser une plus grande participation active des entreprises à l'amélioration des compétences, par exemple à un renforcement des partenariats entre organismes de formation et entreprises au plan de l'apprentissage. Un juste équilibre doit être trouvé entre le financement de nouveaux centres de compétence, la mutualisation d'équipements et les investissements en matière de technologies de pointe qui doivent être planifiés au gré de l'évolution des nouvelles technologies pour préserver la qualité des formations. Par ailleurs, il convient d'éviter une accentuation de la dualisation du marché du travail entre travailleurs qualifiés et non qualifiés, et par conséquent des phénomènes d'exclusion et de marginalisation qui l'accompagnent. D'où la nécessité d'accentuer les politiques ciblées de prise en charge des publics fragilisés afin de faciliter leur accès à la formation de base, à la formation tout au long de la vie et à l'emploi.

Il est suggéré que le DOCUP relatif à la prochaine période de programmation s'inscrive dans la continuité de ce qui a été fait en tenant compte de différents facteurs :

- Veiller à déployer des moyens permettant d'attirer et de retenir de manière durable un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et d'accorder une attention particulière à l'égalité des chances et à la mobilité professionnelle afin de maximiser les possibilités de progrès. La concentration de ressources sur l'amélioration des systèmes de formation et d'éducation mais aussi des services publics de mise à l'emploi et de leurs interactions est indissociable à une politique de développement de l'employabilité et d'adaptabilité des compétences aux évolutions présentes sur le marché du travail;
- Favoriser l'accès à la création d'entreprises tant des femmes que des demandeurs d'emploi et de soutenir les personnes les plus éloignées du marché du travail notamment au travers d'actions ciblées en faveur des entreprises d'insertion et de renforcer, dans un contexte de manque de perspectives d'emploi, le rôle de la formation en tant qu'outil au service de l'inclusion de différentes catégories de publics cibles, en particulier les plus fragilisés. Il sera également utile de veiller à la formation de formateurs de qualité en langues, la méconnaissance de celles-ci étant devenue un facteur lié à l'existence des fonctions critiques.

Dans le contexte socio-économique lourd de la Région, il est impératif d'éviter les redondances et les pertes d'efficacité, de stimuler les complémentarités, les synergies et les collaborations afin d'accroître les effets de levier et les résultats de chaque politique tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Si ces dernières composantes ne sont pas en lien direct avec les critères de sélection, il est peu vraisemblable qu'elles s'établissent spontanément ou si elles se réalisent, ce ne peut être que graduel et au gré des opportunités avec un retard certain et une perte d'efficacité par rapport aux besoins du marché du travail.

Le ***DOCUP Objectif 3*** fait également une large place aux synergies avec la Communauté Wallonie-Bruxelles. Pratiquement, la COCOF soutient au sein de la Communauté Wallonie-Bruxelles le développement de politiques qui développent des actions formation pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés, des actions de valorisation des compétences et de mutuellisation des moyens en matière d'équipement des centres de formation.

3.3 Evaluation thématique sur les pôles de développement hennuyers[61]

Cette étude avait pour objectif d'aider à définir des pistes pour renforcer l'efficacité des politiques menées dans la perspective de la prochaine période de programmation, notamment via une concentration thématique et territoriale et un renforcement des synergies. Ses résultats ont permis de consolider l'approche stratégique développée dans la province, mais également de dégager des pistes concernant l'objectif de compétitivité régionale.

De manière générale, les éléments suivants doivent être soulignés :

- Le développement d'une méthodologie d'identification et de caractérisation des pôles a abouti à l'élaboration d'une critériologie et à un classement des pôles potentiels.
- Les trois pôles qui ont été retenus à titre pilote pour une analyse approfondie sont les suivants : transport/logistique, santé/pharmacie et agro-alimentaire. Ceux-ci répondent au double critère de potentiel de croissance et de complétude spatiale ; ils n'ont néanmoins pas atteint le même stade de développement.
- Les pôles identifiés sont soit des pôles potentiels soit des pôles émergents. Bien que les secteurs analysés présentent une bonne évolution au cours des dix dernières années, la base économique reste faible, il convient dès lors de la renforcer. Le concept de pôles de compétitivité a été préféré à celui de pôle de développement[62].
- Les secteurs retenus présentent des interconnexions entre eux, ce qui implique de dépasser la logique purement sectorielle pour s'inscrire dans une démarche plurisectorielle permettant d'exploiter les synergies entre pôles. A cet égard, des secteurs transversaux ayant une valeur technologique importante tels que les TIC, la chimie ou les matériaux, peuvent avoir un apport important.
- Etant donné l'environnement concurrentiel, il conviendra d'identifier des niches dans lesquelles les pôles pourront dégager un avantage comparatif par rapport aux régions environnantes.

Les pôles urbains représentent un poids important dans l'activité économique de la province, mais leur dynamique est insuffisante. L'étude souligne l'apport potentiel important des agglomérations dans le cadre du développement des pôles de compétitivité et de la complétude spatiale de la base économique. Il est capital à cet égard de développer une réelle politique de revitalisation urbaine visant au renforcement de l'attractivité économique, technologique, culturelle et sociale des agglomérations.

- Des efforts doivent être poursuivis dans le domaine technologique : améliorer la capacité d'absorption et de transfert des pôles technologiques, renforcement des performances des centres de recherche, de leurs liens avec les entreprises,…
- Le développement et la consolidation des pôles nécessiteront que l'ensemble des acteurs s'inscrivent dans une réelle démarche collective. Le modèle de pôle de

[61] DULBEA-CERT, « Phasing out Objectif 1 Hainaut – Modalités de développement de synergies et partenariats concrets autour de projets intégrés liés aux pôles de développement », Rapport à la Région wallonne, septembre 2005.

[62] Le concept de pôle de développement repose sur les économies d'agglomération que génère la présence d'industries motrices sur un territoire. Mieux adapté aux enjeux liés à l'émergence d'une économie de la connaissance, un pôle de compétitivité repose sur la combinaison, sur un même territoire, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche dont les activités sont focalisées sur un même domaine technico-économique, qui disposent d'une masse critique suffisante au plan économique, scientifique et technique et qui sont engagés dans le partenariat et l'innovation et dégagent une visibilité internationale.

compétitivité implique une complémentarité systémique entre ses quatre composantes : la recherche scientifique fondamentale, le développement technologique, la formation et la base économique (industrie et services).

- Le seul territoire hennuyer risque d'être limitatif quant au développement de pôles présentant une masse critique suffisante ; pour chacun d'entre eux, des acteurs et potentiels essentiels se situent hors du territoire hennuyer. Le développement d'une telle approche serait donc plus pertinent au niveau wallon. L'étude met dès lors l'accent sur le renforcement de la base économique au sein de la province, en tirant profit des compétences disponibles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire.

Pour chacun des trois pôles analysés, l'étude fournit un diagnostic sous forme de matrice AFOM, et les éléments de stratégie à actionner pour assurer le développement du pôle. Les principaux leviers identifiés sont : la formation, l'attractivité et la notoriété du pôle, la R&D, les fonctions de transfert technologique et d'intermédiation, le financement, le développement des réseaux, les infrastructures (pour le pôle transport/logistique). La mise en place de structures de gouvernance ad hoc est recommandée.

De manière schématique, les principales actions envisagées sont les suivantes (celles-ci se déclinent néanmoins de manière différente et spécifique pour chacun des pôles) :

- Soutien à la base économique : aider à la création d'entreprises innovantes, à la diversification et à la spécialisation, soutenir les entreprises existantes, renforcement de la politique de clustering.
- Formation : développement de formations adaptées aux besoins des entreprises et des pôles (formation des formateurs, création de programmes adaptés,…). Un accent spécifique est placé sur le multilinguisme. Des besoins de formations spécifiques sont également identifiés au niveau des acteurs publics, en liaison avec le développement des pôles (p.ex. au niveau de l'AWEX) ainsi qu'au niveau de la gestion à destination des chefs d'entreprise (gestion, management, vente, marketing,…)
- Attractivité et notoriété du pôle : développement des fonctions marketing, développement de plate-formes d'information et de sites Internet, amélioration de l'image du secteur vis-à-vis de la main d'œuvre, des chercheurs, des étudiants,…
- R&D : développer des programmes de recherche appliquée répondant aux besoins des entreprises, favoriser les recherches à frais partagés au sein des entreprises, développer et/ou renforcer les plates-formes de R&D.
- Transfert technologique et intermédiation : collaborations entreprises / universités / centres de recherche, les connexions entre pôles d'excellence – universités – centres de recherche stratégie de valorisation de la recherche, encadrement du processus d'innovation au sein des entreprises, veille concurrentielle et technologique, accompagnement à l'exportation.
- Développement des réseaux et inscription dans les réseaux internationaux, développement des collaborations au sein des pôles, structuration des pôles au niveau wallon, implication des grandes entreprises, positionnement stratégique par rapport aux pôles voisins et développement de collaborations avec ceux-ci. Des opportunités au niveau transfrontalier ont notamment été identifiéesainsi qu'au niveau de l'inscription dans les programmes européens.

- Financement : développement de partenariats public-privé, attraction d'IDE, renforcer la capacité de montage de projets, financement des projets de recherche.

4 HIERARCHISATION DES ACQUIS ET DES BESOINS

Pour assurer son redéploiement économique, la Wallonie doit faire face à un certain nombre de défis auxquels il convient d'apporter une réponse appropriée au travers de la stratégie de développement qui sera mise en place :

- l'émergence d'une économie de la connaissance qui nécessite un aménagement des systèmes éducatifs et la mise en place de systèmes de formation performants ainsi que la stimulation d'un système d'innovation capable d'irriguer et de tonifier le tissu industriel;
- la mondialisation de l'économie sur fond de techno-globalisation et de renchérissement des coûts énergétiques qui se traduit par une intensification de la concurrence que l'on ne peut affronter sans disposer d'une capacité de maîtrise des technologies suffisante et un recours accru à des sources énergétiques alternatives respectueuses de l'environnement ;
- l'existence d'une stratégie européenne en faveur de l'innovation et de l'emploi qui définit des plans d'action prioritaires dont les modalités d'application sont déterminées par les Etats membres et les régions en fonction de leurs spécificités.

Le diagnostic socio-économique de la Wallonie a mis en évidence un certain nombre de faiblesses auxquelles il convient de pallier par des actions appropriées :

- une base économique insuffisante qui nécessite des actions fortes de stimulation de l'investissement tant de source endogène (entrepreneuriat) qu'exogène (investissements étrangers) ainsi que du potentiel d'innovation afin de renforcer les structures productives et la compétitivité des entreprises ;
- un taux de chômage élevé dans toutes les catégories de chômage mais qui frappe plus particulièrement la population active à faible niveau de qualification qui ne peut être résorbé que par un renforcement de la base productive wallonne et la mise en place de programmes de formation performants répondant aux besoins des entreprises et s'inscrivant dans les choix stratégiques opérés par la Région ;
- une atonie des métropoles régionales qui ont perdu une part importante de leur capacité d'attraction et, par ce biais, de leur capacité de diffusion de la croissance sur leur hinterland, ce qui milite en faveur d'actions de revitalisation urbaine pour en restaurer l'attractivité ;
- en dépit d'un réel potentiel scientifique, la Région éprouve d'énormes difficultés à transformer son savoir scientifique en savoir-faire technologique, ce qui se traduit par une maîtrise insuffisante de l'aval du processus de recherche indispensable au renouvellement des structures productives vers des activités à plus forte valeur ajoutée, lequel ne pourra être opéré que si des actions concrètes sont mises en œuvre afin de mettre les compétences scientifiques et technologiques de la région au service des entreprises sans pour autant nuire à l'efficacité du système de recherche fondamentale.

La Wallonie dispose également de certains atouts sur lesquels appuyer sa stratégie de développement et qui sont susceptibles de contribuer fortement à corriger les faiblesses identifiées :

- une productivité supérieure à la moyenne européenne mettant en évidence la persistance d'un réel potentiel de compétitivité régional qui, au travers d'actions appropriées, pourrait permettre à la Région de se repositionner sur des activités à plus forte valeur ajoutée et génératrices d'emplois ;
- un réseau d'infrastructures performant dont le caractère compétitif doit être en permanence renforcé pour l'adapter aux besoins des entreprises et aux évolutions économiques et sociales ;
- un potentiel scientifique de qualité relativement bien intégré aux réseaux européens mais encore trop en déphasage par rapport aux besoins réels des entreprises régionales auxquelles il est capital de favoriser l'accès aux compétences technologiques ;
- une structuration du système de formation, notamment par la création de centres de compétences développés en partenariat entre le secteur public et les milieux industriels se traduisant par une plus grande adéquation de la formation aux besoins du marché ;
- l'affirmation de choix de développement dans les principaux centres urbains soutenus par les interventions structurelles dont les impacts sur le redéploiement économique des zones concernées sont indéniables même s'ils restent en grande partie masqués par le déclin des activités traditionnelles.

Au cours des dernières années, la politique régionale wallonne a pu, avec l'aide des interventions communautaires, enrayer le processus de déclin économique de la région sans pour autant repositionner la région sur un sentier vertueux de croissance. La situation économique de la région reste extrêmement fragile et tributaire d'une croissance forte au niveau européen. La région dispose néanmoins d'atouts pour faire face aux défis auxquels elle est confrontée et pour pallier les déficiences socio-économiques qui handicapent son développement. Les interventions structurelles communautaires ont permis à la région d'accélérer la mise en place d'outils de développement qu'il conviendra d'exploiter pleinement au cours de la prochaine période de programmation, parmi lesquels :

- l'existence d'un réseau d'acteurs performants au plan économique, technologique et de la formation au sein duquel il est indispensable d'insuffler une démarche partenariale et collective au bénéfice de la région qui sublime les individualismes ;
- le renforcement des moyens en capital risque complété par un système d'aide aux investissements créateurs d'emploi qui ont contribué à entamer un processus de diversification de la structure d'activité économique régionale ;
- des investissements substantiels dans le développement de centres de compétences et de pôles d'excellence comme points d'appui capital au redéploiement économique de la région et dont il est maintenant nécessaire de maximiser les effets de levier sur le tissu économique régional ;
- des investissements en infrastructures et en assainissement de sites industriels désaffectés qui participent à la restauration de l'attractivité de la région tant au niveau de l'accessibilité, du soutien à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises existantes que de la valorisation du territoire (dont le tourisme) qu'il convient de consolider;

- la mise en place de structures de suivi des demandeurs d'emploi et d'inclusion sociale au sein desquelles il sera opportun de renforcer la coordination entre acteurs et d'améliorer les performances en matière de mise à l'emploi.

Au cours de la période de programmation 2007-2013, la valorisation et le renforcement de ces acquis devront s'effectuer en concordance avec les orientations stratégiques des différents espaces de référence des zones couvertes par les interventions structurelles. Il existe une cohérence d'ensemble entre ces différentes orientations stratégiques qui partent du cadre général d'ensemble pour l'espace de référence le plus étendu au ciblage en fonction des spécificités propres pour le cadre régional et infra-régional.

Le tableau ci-dessous répertorie les acquis et point à améliorer pour la période 2000-2006 et les réponses ou adaptations à apporter pour la période 2007-2013. Anticipant sur l'explicitation de la stratégie, il décrit également comment les enseignements des évaluations à mi-parcours ont été pris en compte pour son élaboration.

Comme explicité dans le deuxième partie, les besoins liés aux pôles de compétitivité seront pris en compte de manière transversale dans les programmes, l'étude thématique y relative ayant été exploitée quant à l'identification des mesures à activer.

Améliorations à apporter en matière de programmation

Objectifs 2007-2013	Période programmation 2000-2006	Période programmation 2007-2013	
	Acquis et points à améliorer	Réponses à apporter	Stratégie de développement
Zones ciblées; - Convergence - Compétitivité régionale et emploi	Vision prospective et globale du développement	Articulation de la stratégie dans une logique wallonne de développement territoriale	Complémentarité avec le plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon
	Evolution du processus d'apprentissage des acteurs	Intégration des actions dans une approche stratégique du développement territorial	Articulation des actions sur les Plans stratégiques transversaux élaborés par la Région et la Communauté
	Stablilisation de la situation socio-économique	Consolidation des pôles de développement et redynamisation des pôles urbains	Priorités thématiques et territoriales ciblées sur l'innovation, l'entrepreneuriat, l'inclusion sociale et le développement territorial
	Pertinence de la stratégie	Adaptation de la stratégie aux priorités wallonnes et européennes	Recentrage des actions sur les priorités wallonnes et européennes: innovation, pôles urbains, employabilité et développement endogéne
	Démarche territoriale intégrée de nature partenariale et entrepreneuriale	Renforcement de l'approche managériale et stratégique du programme	Renforcement du suivi stratégique du programme
	Coordination réfléchie des projets	Renforcement de la transversalité entre besoins et actions et de la coordination spatiale et thématique des projets	Centrage des interventions autour des concepts d'intégration des projets, de partenariat entre acteurs, de valorisation des économies d'agglomération et de promotion de l'inclusion sociale
	Synergies entre acteurs	Approfondissement de la mise en réseaux	Accentuation de la sélection de projets sur base de partenariats intégrés entre opérateurs
	Pérennisation des projets structurants	Concentration des moyens sur des actions dont la viabilité et les effets de levier sont démontrés	Concentration des actions sur le financement de projets et une professionnalisation accrue des acteurs
	Coordination entre acteurs au sein du parcours d'insertion	Mise en place du Dispositif Intégré d'Insertion Socio-Professionnelle	Structuration des projets dans le cadre de l'activation du Dispositif Intégré d'Insertion Socio-Professionnelle
	Susciter la rencontre entre opérateurs de formation et d'insertion	Création d'une plate-forme d'échanges	Mise en place d'une plate-forme d'animation Région wallonne - Communauté française - COCOF
	Partenariats entre organismes de formation et entreprises	Sensibilisation des entreprises à la nécessité d'une plus grande participation active aux politiques d'emploi et d'inclusion sociale	Liens avec la politique des pôles de compétitivité et des pôles de compétences
Zones non ciblées		Valorisation des compétences au bénéfice des zones ciblées et du développement territoral wallon	Possibilités de coopérations stratégiques entre zones ciblées et non-ciblées au bénéfice des zones ciblées (centres de recherche, centres de compétences…)

PARTIE 2: STRATEGIE ET PRIORITES

Région de Bruxelles-Capitale p. 246

Etat Fédéral p. 279

Flandre p. 293

Communauté Germanophone p. 327

Wallonie p. 352

Région de Bruxelles-Capitale : stratégie et priorités

1 INTRODUCTION

Ce document établit le projet de contribution de la Région de Bruxelles-Capitale au Cadre de Référence Stratégique National (CRSN) de la Belgique. A ce titre, il doit être lu et compris comme une partie intégrante de ce cadre national et comme une traduction, sous forme de priorités du Programme National de Réforme (PNR). En particulier, il développe, pour la Belgique, une stratégie de développement urbain intégré permettant de lier le développement socio-économique de la capitale aux objectifs de croissance et d'emploi du PNR.

Cette contribution répond à l'exigence formulée par l'article 25 de la proposition de Règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds Européen de Développement Régional (ci-après dénommé FEDER), le Fonds Social Européen (ci-après dénommé FSE) et le Fonds de Cohésion[63].

Le document traduit aussi à l'échelle bruxelloise et dans le cadre fédéral belge les orientations de la politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi, dites Orientations Stratégiques Communautaires 2007-2013 (ci-après OSC)[64]. En particulier, il établit le lien entre l'objectif général de compétitivité régionale et d'emploi, et la dimension urbaine (chapitre 5.1 des OSC), traitant plus particulièrement de la contribution des villes à la croissance et à l'emploi, dans la mesure où une part significative de cette dynamique y est localisée. Le document fait donc sien le principe de concentration thématique et territoriale tel que détaillé en page 8 des OSC.

Conformément à la proposition de règlement du Conseil portant dispositions générales sur le FSE, le FEDER et le Fonds de cohésion[65], ce document vise à assurer la cohérence de l'aide structurelle communautaire avec les orientations stratégiques de la Communauté, et identifie le lien entre les priorités communautaires et les priorités régionales destinées à valoriser le développement durable et l'emploi. Il contient notamment :

- une description de la stratégie pour la Région de Bruxelles-Capitale et sa traduction opérationnelle: elle est basée sur une description de la situation socio-économique et environnementale de la Région et sur une analyse SWOT fournies en annexe du document ;
- une définition des priorités thématiques et territoriales, particulièrement dans le domaine de la revitalisation urbaine ;
- la liste des programmes opérationnels ;
- les mécanismes visant à assurer la coordination entre les programmes opérationnels et les Fonds.

---

[63] RÈGLEMENT (CE) No 1083/2006 DU CONSEIL du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) no 1260/1999.

[64] COM (2005) 299.

[65] COM (2004)492 final.

Le document est structuré comme suit :

1. Introduction ;
2. Stratégie et priorités pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
3. Programmes opérationnels et dispositifs de mise en œuvre ;
4. Gouvernance et partenariat
5. Coopération territoriale.

Il nous a paru opportun, bien qu'il n'y ait aucune obligation réglementaire, d'inclure dans ce document un chapitre relatif à la coopération territoriale, telle que visée à l'article 12 de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds Européen de Développement régional. Cette dernière se veut complémentaire aux priorités affichées en matière de développement territorial et d'emploi.

2 STRATEGIE ET PRIORITES

2.1 La stratégie de développement de la Région de Bruxelles-Capitale

La stratégie de développement de la Région de Bruxelles-Capitale se base sur :

- une analyse des priorités régionales, fédérales et européennes ;
- la mise en œuvre des programmes précédents ;
- la situation socio-économique et environnementale de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- les forces et faiblesses de la Région, au regard des opportunités et menaces dans l'environnement.

Ces différents éléments sont présentés dans la partie « Analyse des disparités, des retards et du potentiel de développement ».

2.1.1 Les priorités européennes

Elles s'articulent, selon notre analyse de la stratégie de Lisbonne et des Orientations Stratégiques Communautaires, autour de 5 grandes thématiques, synthétisées comme suit :

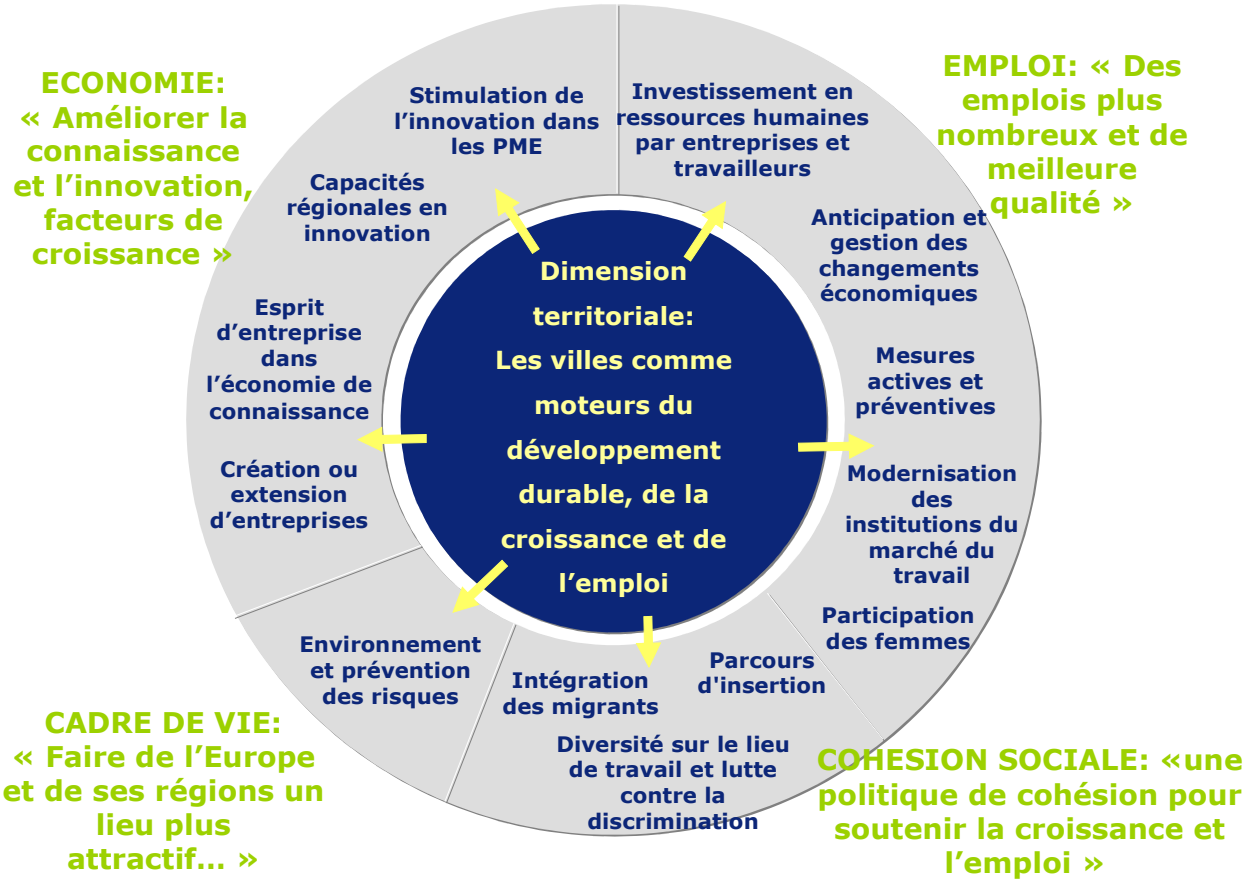

Le schéma est articulé autour d'un noyau central qui représente la dimension territoriale de la politique de cohésion, en application du principe de concentration thématique et géographique développé par les Orientations Stratégiques Communautaires[66]. En effet, pour la Région de Bruxelles-Capitale, l'emploi et la croissance de la productivité ne s'articulent pas de manière harmonieuse sur l'ensemble du territoire et mettent en danger la durabilité de son modèle de développement. C'est pourquoi, la Région souhaite s'approprier la volonté exprimée par l'Europe de concentrer les ressources sur les infrastructures de base, le capital humain et l'innovation, en établissant un lien systématique et nécessaire entre ces différents éléments, dans le cadre global d'une politique de développement urbain intégré et durable.

Les différentes thématiques contributives à ce développement urbain intégré et durable ont structuré notre analyse et le choix des priorités. Le volet droit du schéma concerne davantage les thématiques finançables par le FSE, le volet gauche est couvert par le FEDER. Pour rappel, la formation n'est pas une thématique abordée dans le présent document, puisqu'elle ne constitue pas une compétence régionale. Il va cependant de soi que, dès l'élaboration du Cadre de référence stratégique national, des liens devront être établis entre les programmes opérationnels.

2.1.2 Les priorités régionales et fédérales

Différents documents stratégiques ont nourri notre analyse.

- le Programme national de réforme (PNR), remis par la Belgique le 26 octobre 2005 et intitulé « plus de croissance et plus d'emplois » qui définit la stratégie de la Belgique pour atteindre les objectifs de Lisbonne. Nous nous sommes particulièrement intéressé au contenu du document dans sa dimension régionale ;
- l'accord gouvernemental 2004 fixant les priorités du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 octobre 2005, qui rappellent tous deux le principe de concentration évoqué ci-avant[67].
- le Contrat pour l'Economie et l'Emploi, qui figure comme annexe bruxelloise au PNR belge et constitue une démarche stratégique orientée sur l'économie et l'emploi portant l'ambition de mobiliser l'action publique en partenariat avec les forces économiques et sociales régionales pour remédier aux déséquilibres structurels que connaît Bruxelles, à savoir
    - la réduction du chômage ainsi que le renforcement de l'accès des Bruxellois à l'emploi ;
    - le développement économique durable de Bruxelles et la restauration à plus long terme des équilibres fondamentaux garantissant l'équilibre des finances régionales et communales.

[66] COM (2005)299, chapitre 3, page 8.

[67] *« il faudra être attentif à la poursuite des politiques européennes de cohésion dans les quartiers fragilisés de Bruxelles. Le Gouvernement doit absolument sauvegarder ces initiatives de développement économique des quartiers en négociant avec la Commission européenne la pérennité de ce type d'investissement à Bruxelles. Ainsi, le Gouvernement veillera à préserver les actuelles priorités dans le cadre de l'affectation des Fonds européens pour la période 2007/2013. Ceux-ci seront affectés dans l'actuelle zone Objectif 2 »*

- le Plan Régional de Développement adopté en 2002 qui constitue un document d'orientation stratégique et planificatrice basé sur une approche territoriale.

Ces deux derniers documents ont fait l'objet d'une attention particulière étant donné leur vocation d'orientation prospective du développement régional.

- **Le plan régional de développement**

Le Plan Régional de Développement, appelé PRD, est un plan d'orientation qui fixe les objectifs et priorités de développement de la Région.

Il couvre toutes les matières pour lesquelles la Région a des compétences ou qui concourent à son développement : logement, économie, emploi, mobilité, environnement, sécurité, recherche, patrimoine, tourisme, commerce, culture, politique sociale.

Le PRD, publié au Moniteur belge le 15 octobre 2002 (Arrêté du 12 septembre 2002) constitue un véritable projet de ville ambitieux articulé autour de 3 objectifs…

1. assurer à la région une population diversifiée tant en renforçant l'intégration sociale des populations fragilisées, qu'en stabilisant les habitants dans les quartiers anciens et qu'en encourageant le retour à la ville, au travers de politiques axées sur le développement durable et l'amélioration de la qualité de la vie ;
2. favoriser un développement économique durable et générateur d'emplois pour les Bruxellois, en évitant une surspécialisation de l'économie bruxelloise dans les fonctions administratives ;
3. inclure le caractère international et interculturel de Bruxelles dans des projets phares intégrés et facteurs de développement durable, autour d'une identité forte basée sur l'ouverture et le dynamisme.

… et 12 priorités qui couvrent largement le champ des compétences bruxelloises et proposent un modèle de développement (projet de ville) équilibré entre les différentes fonctions et besoins à rencontrer.

1. Renforcer l'attractivité résidentielle et favoriser l'équilibre social en améliorant la qualité de l'environnement urbain, au travers d'une politique intégrée et ambitieuse notamment en matière de rénovation urbaine, d'espaces publics, d'équipements collectifs, de propreté et de patrimoine ;
2. Dynamiser l'ensemble des secteurs de l'économie bruxelloise en vue de développer l'emploi local en veillant à ce que les activités soient compatibles avec l'environnement et la qualité de vie en ville ;
3. Garantir à tous les Bruxellois l'accès à un logement décent et abordable ;
4. Poursuivre la politique de rénovation urbaine, de protection et d'amélioration de l'habitat en portant une attention particulière aux quartiers centraux et aux zones précarisées ;
5. Mettre en œuvre une politique efficace de l'aménagement du territoire fondée sur une planification en matière d'affectation du sol qui s'inscrit dans les orientations du PRD, des réglementations adaptées en matière d'urbanisme et mettre en place des instruments efficaces de politique foncière ;
6. Renforcer l'attractivité commerciale, culturelle et touristique de la Région ;

7. Répondre aux besoins sociaux, en particulier vis-à-vis des populations les plus fragilisées, en améliorant l'efficacité des systèmes éducatifs et de formation, en mobilisant les dispositifs d'action sociale et de santé ainsi qu'en développant l'offre d'équipements collectifs ;
8. Mettre en œuvre une politique de mobilité qui porte tant sur le déplacement que le stationnement et qui s'inscrive dans l'optique de l'amélioration de l'espace public, du cadre de vie et de la protection des quartiers d'habitations, notamment par une politique de travaux publics de qualité et un transfert modal de la voiture vers les autres modes de déplacement ;
9. Assurer une gestion rationnelle des ressources, mener une politique active de réduction des nuisances en s'attaquant en priorité à une réduction du trafic automobile et renforcer le caractère vert de la région ;
10. Mettre en œuvre une stratégie qui valorise le caractère interculturel, international et européen de Bruxelles dans le respect de la vie quotidienne de ses habitants ;
11. Assurer la convivialité urbaine par la sécurité des personnes et des biens ;
12. Développer une politique scientifique orientée vers les nouvelles technologies porteuses de croissance économique en veillant à ce que les acquis des recherches soient valorisés dans la Région par les transferts technologiques en particulier entre le monde académique et les entreprises.

- **Le Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E)**

Le C2E, annexé au Programme national de réforme, inscrit résolument la Région de Bruxelles-Capitale dans la dynamique de Lisbonne. Il est orienté vers l'économie et l'emploi, comme son nom l'indique. Ces deux domaines sont déclinés en trois axes de développement, 7 priorités transversales et 27 chantiers prioritaires qui traduisent ces priorités.

Les chantiers prioritaires pertinents pour le CRSN sont évoqués dans les chapitres qui suivent. Leur utilité sera plus grande lors de la confection des programmes opérationnels.

Outre sa démarche partenariale et mobilisatrice qui sera évoquée plus loin, il convient de retenir du C2E qu'il porte cette même ambition d'équilibre entre développement économique, projet de ville et priorité à l'emploi et à la réduction du chômage. On y retrouve des objectifs visant à corriger des faiblesses constatées dans l'analyse SWOT et à renforcer certains de ses atouts.

Le C2E insiste également sur la nécessité de construire une forte citoyenneté bruxelloise comme vecteur de succès du projet de ville.

Ces priorités rejoignent les priorités européennes telles qu'elles apparaissent dans les documents analysés. On peut établir un parallèle entre la démarche de Lisbonne qui met l'accent sur la croissance, l'innovation et l'emploi, et la démarche du C2E qui porte une ambition économique, sociale et urbaine forte pour Bruxelles, démontrant qu'une stratégie visant la croissance et l'emploi ne pourrait se passer du dynamisme des villes.

Schéma 8 – Axes, priorités et chantiers du Contrat pour l'Economie et l'Emploi

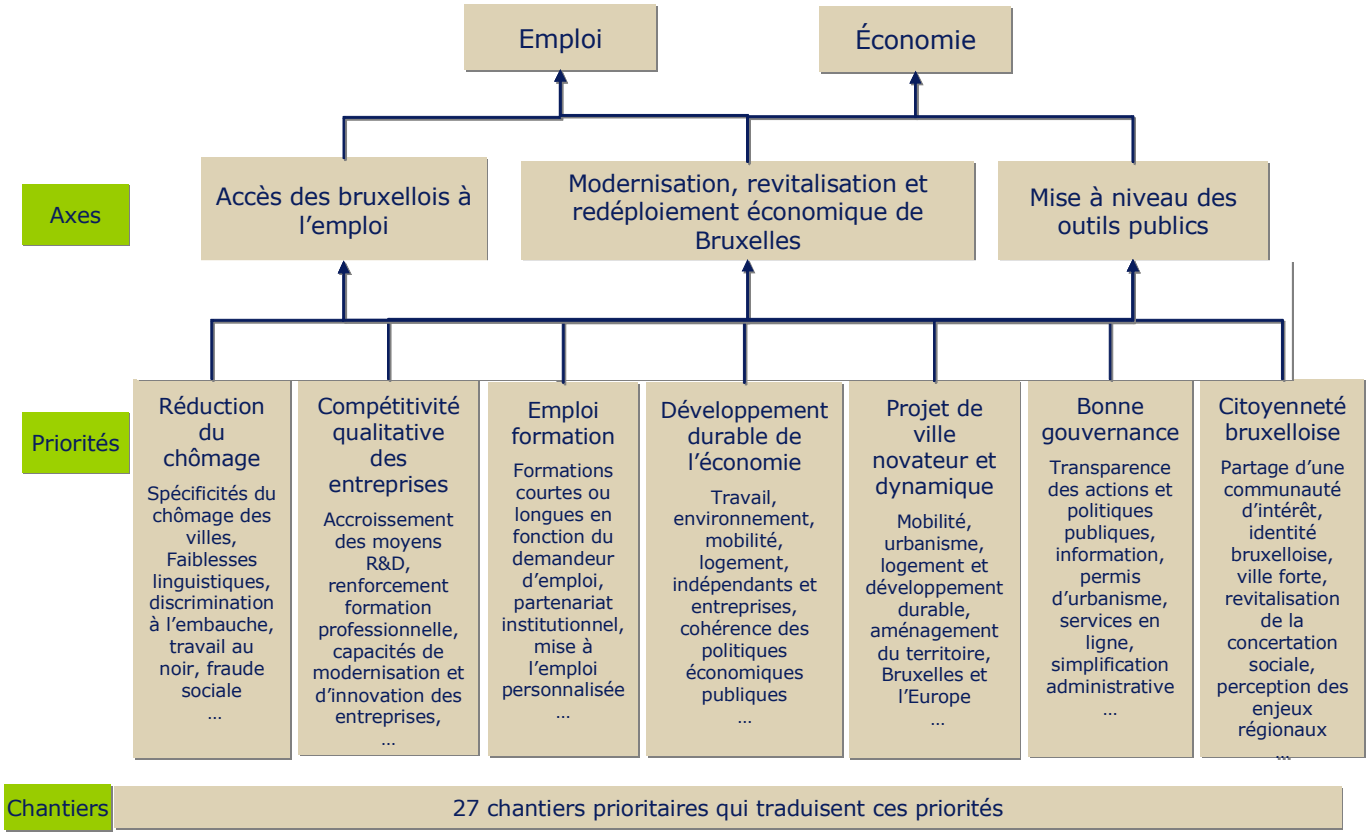

2.2 Objectifs régionaux

Sur base du diagnostic mettant en évidence la forte dualisation du développement de la Région de Bruxelles-Capitale et dans la continuité des documents stratégiques régionaux (PRD, C2E) qui insistent sur la nécessité de travailler concomitamment à un redéveloppement économique des communes en retard de développement et à une restauration de leur attractivité, les interventions des fonds structurels ambitionnent :

1. une augmentation du dynamisme économique et de l'emploi au sein de la Région (FSE) ;
2. un développement territorial équilibré de la Région de Bruxelles-Capitale et une réduction des disparités économiques, sociales et environnementales d'une zone regroupant des quartiers fragilisés par rapport à la Région (FEDER) ;
3. une amélioration de l'attractivité de la zone et du cadre de vie de ses habitants, entreprises et associations (FEDER).

Ces objectifs traduisent les volets du PNR visant à :

- encourager une croissance économique productive ;
- créer de l'emploi de qualité pour tous, jeune ou âgé.

Ils s'inscrivent également dans la continuité du C2E et des objectifs visant à

- la réduction du chômage ainsi que le renforcement de l'accès des Bruxellois à l'emploi ;
- le développement économique durable de Bruxelles et la restauration à plus long terme des équilibres fondamentaux garantissant l'équilibre des finances régionales et communales.

2.3 La valeur ajoutée communautaire

La valeur ajoutée communautaire européenne des programmes financés par les Fonds structurels peut s'apprécier à travers les éléments suivants tels que mis en avant dans cette contribution bruxelloise au CRSN et qui seront développés plus avant dans le programme opérationnel :

- une transcription au plan régional de l'objectif de réduction des disparités économiques et sociales au sein d'un même territoire et par rapport aux indicateurs européens moyens (taux de chômage, taux d'emploi) ;
- le soutien à la mise en place d'une politique de développement urbain intégré et durable, sur base notamment des acquis de la mise en œuvre des programmes URBAN I et II en Région de Bruxelles-Capitale et en application de l'article 8 du règlement FEDER et des Orientations Stratégiques Communautaires ;
- l'amélioration de la qualité des investissements dans le capital humain
- une articulation explicite des objectifs d'emploi, de formation et de développement économique et des programmes opérationnels permettant de faire le liens entre les politiques en ces matières ;

- le soutien aux pôles d'innovation et d'emploi à des expériences-pilotes dans ce cadre ;
- une application transversale des principes d'innovation, d'égalité des chances et de développement durable ;
- une intervention géographiquement concentrée (en ce qui concerne plus spécifiquement le FEDER)
- la mise en application des règles de bonne gouvernance telles que prônées par l'Union Européenne et l'adoption d'une logique de programmation pluriannuelle permettant de poursuivre des objectifs de long terme.

2.4 Les priorités du CRSN pour Bruxelles

Les pages qui suivent présentent les principes et les priorités sélectionnés par la Région de Bruxelles-Capitale pour le CSRN, lesquelles constitueront la base des axes et mesures qui seront déclinés dans les programmes opérationnels. Ce choix est soutenu par une analyse des leçons de la programmation précédente, le diagnostic socio-économique et l'analyse SWOT (présentés en annexe).

Le choix régional s'est porté sur :

- 1 principe de concentration ;
- 3 priorités thématiques ;
- 3 priorités transversales.

Principe de concentration

Le principe de concentration est justifié par l'existence d'une logique de dualisation intrarégionale entre communes de la deuxième et de la première couronne (cf. diagnostic) : cette dualisation s'applique à différentes réalités du quotidien des Bruxellois : économie, emploi, niveaux de formation, niveaux de revenus, cadre de vie, mobilité, présence des universités et du potentiel de recherche, etc.

A ce titre, le principe de concentration doit donc intégrer deux dimensions dans le contexte bruxellois : les publics-cibles et le territoire.

En ce qui concerne la **concentration relative aux publics-cibles**, elle concerne notamment les publics principalement touchés par le chômage que sont les jeunes, les résidents de nationalité étrangère, les chômeurs de longue durée. Elle concerne également les (candidats-) indépendants, les petites et moyennes entreprises désireuses de s'installer dans la zone ou qui s'y trouvent déjà et souhaitent grandir.

Si la concentration sur les publics-cibles sera commune aux programmes FEDER et FSE, la concentration sur un **territoire spécifique de la Région** sera particulière au programme FEDER.

Face à cette dualisation croissante de la Région de Bruxelles-Capitale, le Gouvernement s'est prononcé en faveur d'une concentration des moyens sur les zones les plus fragilisées. Le choix d'une zone d'intervention spécifique s'inscrit donc dans la démarche stratégique de la Région, est justifié au regard des budgets disponibles et est appuyé par les Orientations Stratégiques Communautaires. L'espace socio-économiquement le plus fragilisé avait été désigné comme « zone Objectif 2 » pour la période de programmation 2000-2006. Il s'agira lors de la préparation du programme opérationnel

FEDER de vérifier si l'actualisation du diagnostic confirme, infirme ou modifie les constats opérés en 1999. Dans cette contribution bruxelloise au CRSN, aucune zone n'est donc définie. Le principe de concentration s'appuie sur le constat de dualisation rappelé ci-dessus.

Priorités thématiques

Le diagnostic socio-économique et l'analyse SWOT soulignent l'importance de travailler concomitamment à une meilleure répartition territoriale et à un renforcement des forces économiques de la Région, ainsi qu'à une réduction des faiblesses structurelles et des inégalités territoriales pénalisantes dans des domaines comme la cohésion sociale, le cadre de vie ou l'attractivité territoriale, qui contribuent tous à la qualité d'un environnement propice à l'investissement, à la croissance et à l'emploi.

Au cœur de la stratégie de Lisbonne, les termes « croissance », « emploi », « innovation » et « compétitivité » reviennent comme des objectifs clés. Au cœur de la stratégie bruxelloise, les enjeux s'expriment sous forme de développement urbain intégré et de respect de l'équilibre entre les différentes fonctions de la ville, gage de durabilité pour rencontrer les objectifs de Lisbonne.

1. Renforcer la cohésion territoriale (FEDER)

Cette priorité trouve sa légitimité dans les Orientations Stratégiques Communautaires[68], ainsi que dans l'article 8 du règlement (CE) N° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional[69], qui invitent à développer des stratégies participatives, intégrées et durables pour rencontrer des problèmes spécifiques aux milieux urbains, ouvertes aux aspects sociaux, patrimoniaux et urbanistiques.

La politique de cohésion de l'Union européenne a par ailleurs pour objectif de réduire les disparités entre ses régions. Cet objectif se révèle également pertinent à l'échelon de la Région de Bruxelles-Capitale. Ses disparités intra-régionales sont en effet comparables aux disparités inter-régionales à l'intérieur de l'Union européenne. Une dualisation intra-urbaine croissante constitue un handicap majeur à une stratégie de développement ambitieuse pour la ville. **L'objectif principal de cette priorité vise le développement durable et intégré des quartiers fragilisés dans ses aspects « structure sociale », « qualité de vie », « potentiel économique » ou « attractivité ».**

A titre d'exemple, cette priorité pourrait concerner :

- **la lutte contre les ruptures urbaines** : les quartiers les plus fragilisés de la région sont traversés par de nombreuses ruptures urbaines (canal, voies ferrées, chancres et friches, etc.) ; une action des pouvoirs publics contre ces ruptures doit se comprendre comme une impulsion pour la dynamique de développement de ces quartiers ;

---

[68] « *La notion de cohésion territoriale va au-delà de la notion de cohésion économique et sociale, son objectif étant de parvenir à la* ***réalisation d'un développement plus équilibré, de construire des collectivités durables dans les zones urbaines et rurales*** » ;

[69] « *Outre les actions énumérées aux art. 4 et 5 du présent règlement, en cas d'action relative au développement urbain durable visé à l'article 37, paragraphe 4, point a), du règlement (CE) n°1083/2006, le FEDER peut, s'il y a lieu, soutenir le développement de stratégies participatives, intégrées et durables pour* ***faire face à la forte concentration de problèmes économiques, environnementaux et sociaux dans les zones urbaines*** ».

- **la création d'infrastructures à vocation socio-économique** : la résorption et la rénovation des friches et des chancres urbains, associées à un projet d'utilisation économique (par exemple, mise à disposition d'espace pour les entreprises - une attention sera portée à l'accessibilité des sites choisis) ou sociale (accroissement de l'offres de services de proximité - par exemple en matière d'accueil de la petite enfance) ont un effet d'entraînement pour le développement local ;
- **l'amélioration de la qualité de vie** : la contribution à un environnement de qualité dans les quartiers les plus fragilisés est une condition sine qua non de leur développement tant social qu'économique ; cette amélioration de la qualité de vie passe aussi par la création de solutions alternatives et innovantes pour ces quartiers en matière de déplacement (mobilité douce, utilisation de la voie d'eau et du rail), d'économie d'énergie (efficience énergétique des bâtiments et des commerces), de sécurité, de propreté, d'aménagement de l'espace public ou encore de pénétration des nouvelles technologies ;
- **la valorisation du potentiel d'attraction touristique et commercial** : les fréquentations ponctuelles des quartiers fragilisés par d'autres populations que leurs résidents ont une influence forte sur leur image ; à cet effet, la valorisation du potentiel touristique et commercial constitue un levier de développement à exploiter (y compris pour les habitants).
- …

2. Soutenir la compétitivité territoriale (FEDER)

L'objectif principal de cette priorité vise à rendre attractifs les quartiers bruxellois fragilisés et en reconversion, tant dans leur développement économique qu'en terme d'innovation. Ces quartiers doivent retrouver une dynamique positive dans un contexte européen compétitif.

A titre d'exemple, cette priorité pourrait concerner :

- **le soutien à la création de nouvelles entreprises dans les secteurs créateurs d'emploi** : il s'agira dans le développement de cette priorité d'être particulièrement attentif aux secteurs potentiellement attractifs pour les demandeurs d'emploi et les jeunes peu qualifiés. Eu égard aux travaux en cours dans le cadre de la mise en œuvre du C2E, les secteurs de la construction, du commerce et de l'HORECA, et du secteur non-marchand (accueil de la petite enfance, soins de santé, aide aux personnes, etc.), bien que non exclusifs, retiendront toute l'attention ; eu égard aux ressources régionales potentielles, les secteurs de l'environnement et du tourisme pourraient également se révéler porteurs de développement ;
- **le soutien au démarrage d'un pôle d'innovation** : un des enjeux du développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale consiste notamment à intéresser les acteurs universitaires à s'investir davantage dans les stratégies régionales.
- **le soutien des secteurs économiques liés aux spécificités sectorielles des quartiers fragilisés de la région** : la possibilité d'un soutien aux secteurs de l'artisanat, de la petite manufacture, de la transformation agro-alimentaire, des métiers de la création, du commerce de détail ou encore dans les secteurs de l'exportation sera analysée dans le cadre de la préparation de la programmation ;
- **l'encadrement et la professionnalisation de l'accueil et du conseil aux entreprises, ainsi que le soutien à l'investissement et à l'accès aux capitaux pour les jeunes entrepreneurs** ;
- …

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette priorité, une attention toute particulière sera accordée à la mise en œuvre de partenariats publics-privés et une coopération étroite avec les opérateurs privés sera encouragée dans le cadre des métiers concernés.

En ce qui concerne ces deux premières priorités, le choix définitif des actions possibles sera effectué sur base des besoins les plus importants de la zone éligible qui sera déterminée et en fonction des options stratégiques définies par le programme opérationnel.

3. L'emploi et la cohésion sociale (FSE)

Les priorités en matière d'emploi s'inscrivent dans la continuité des politiques suscitées par la Stratégie Européenne pour l'Emploi et visent à rencontrer **l'objectif prioritaire de renforcement de la cohésion sociale au service de l'emploi des Bruxellois**. Ces priorités visent :

- **l'accompagnement des demandeurs d'emploi en vue d'accroître leurs possibilités d'accès au marché du travail** : cet accompagnement vise

notamment à identifier dans une étape précoce du chômage, les besoins de tous les demandeurs d'emploi afin qu'ils puissent bénéficier de services adaptés à leurs besoins ;

- **l'amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion** : mener une action volontariste de prévention du chômage de longue durée ne doit pas faire oublier que le facteur de la durée de chômage en tant que facteur explicatif unique de l'enlisement dans le chômage de longue durée n'est pas satisfaisant vu les caractéristiques sociales ou individuelles d'une partie importante du public en recherche d'emploi à Bruxelles. Il est nécessaire de mener des actions visant à surmonter les obstacles entravant l'accès (ou le maintien) au marché du travail en privilégiant à la fois l'individualisation du service de guidance à l'emploi et l'assistance, sous forme individuelle ou collective, à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'une intégration professionnelle optimale tant salariée qu'indépendante. Cela nécessite par ailleurs d'agir sur la capacité d'accueil des entreprises par la promotion de la diversité sur le lieu de travail, la lutte contre la discrimination ;
- **l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail, notamment par une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée** : Si les disparités entre les sexes apparaissent plus limitées en Région bruxelloise que dans les deux autres régions, la situation des femmes sur le marché du travail bruxellois reste plus défavorable que celle des hommes ;
- **le partenariat et sa coordination au service des demandeurs d'emploi et des employeurs** : la mobilisation et le renforcement des capacités des acteurs (tant locaux que régionaux, associatifs comme institutionnels), agissant dans le cadre du partenariat, sont aujourd'hui essentiels en vue de favoriser l'émergence d'innovation sur le plan de la concertation, de la méthodologie ou encore de la gestion du marché du travail. L'ensemble de ces acteurs contribuera d'autant mieux à la mise en œuvre de services intégrés qu'ils se doteront des compétences techniques ou sociales. La coordination méthodologique, conçue sur un plan global et visant à garantir à chacun un service égal de qualité devient en ce sens un enjeu important à la poursuite de la stratégie partenariale et ce, dans un contexte de mise en application de l'ordonnance relative à la gestion mixte du marché de l'emploi ;
- **l'amélioration de la réponse aux besoins du marché du travail, une démarche prospective d'analyse des besoins** : grâce à une meilleure information sur le marché de l'emploi et de la formation, sur les exigences liées aux postes de travail et sur les pénuries de main-d'œuvre, l'anticipation permet au demandeur d'emploi de mieux se positionner sur le marché de l'emploi et de s'orienter dans sa recherche d'emploi ou de formation. En outre, cette anticipation permet de soutenir l'élaboration de stratégies, notamment en matière de formation tout au long de la vie, des opérateurs partenaires des services publics d'emploi et de formation afin qu'ils puissent développer ou renforcer, comme le prévoit le PNR 2005-2008, leur offre de formations susceptibles de résorber les pénuries de main-d'œuvre ou de répondre pro-activement aux nouvelles exigences du marché.

La coopération entre les services régionaux de l'emploi afin de soutenir la mobilité régionale est mise en œuvre, sans pour autant être reprise comme telle au sein des programmations FSE. En effet, vu l'exiguïté des moyens financiers et le respect du principe de concentration, toutes les problématiques ne peuvent faire l'objet d'un

cofinancement. Il n'empêche que les techniques mises en œuvre en matière d'accompagnement individualisé d'aide à la recherche d'emploi a pour objectif essentiel de "conduire" le demandeur d'emploi vers une plus grande autonomie, notamment en termes de mobilité.

Dans le cadre de la rédaction et, surtout, de la mise en œuvre des programmes opérationnels, des synergies seront envisagées entre les priorités 1 et 2 (FEDER) et la priorité 3 (FSE Emploi) ainsi qu'avec le programme opérationnel FSE « formation » qui s'appliquera également en Région de Bruxelles-Capitale. Ces synergies s'appuieront sur :

- Le financement, dans la limite de pourcentage prévue par la réglementation (10 et 15% dans le cadre du « développement urbain durable ») d'actions relevant du champ d'intervention de l'autre Fonds. Par exemple, dans le cas du FEDER le financement d'outils, d'espaces d'accueil pour la petite enfance, ou encore le développement de services à destination des travailleurs indépendants ;
- la mise en place de collaborations effectives entre les porteurs de projets (FEDER) et les opérateurs de l'emploi et de la formation en Région de Bruxelles-Capitale afin d'assurer un échange d'informations (par exemple, les offres d'emploi, les besoins en formation), le suivi et la collecte des indicateurs, ou encore le développement de collaborations plus poussées entre opérateurs ;
- la mise en place d'un comité de suivi de la contribution bruxelloise au CRSN, réunissant notamment les gestionnaires de chacun des programmes. Ces derniers seront également invités aux réunions des comités de suivi des programmes qu'ils ne gèrent pas ;

4. Tableau récapitulatif des correspondances entre priorités européennes, nationales et régionales

Ce tableau met en évidence les correspondances entre les priorités thématiques du cadre bruxellois (volets FEDER et FSE-Emploi) avec les orientations stratégiques communautaires, le PNR et les lignes directrices pour l'emploi.

Priorités thématiques bruxelloises 2007-2013	**Programme National de réforme 2005-2008 et C2E**	**Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008**	**Orientations stratégiques communautaires**
La valorisation du potentiel d'attraction touristique et commercial	- Attirer et relocaliser des entreprises en renforçant l'attractivité de la Région. - Soutenir le développement et la croissance économique en particulier dans des zones urbaines déstructurées - Modernisation, revitalisation et redéploiement économique de Bruxelles	LD 14 : Rendre l'environnement des entreprises plus concurrentiel LD 16 : Améliorer les infrastructures européennes.	- Faire de l'Europe et de ses régions un lieu plus attractif pour les investissements et l'emploi - Dimension territoriale de la politique de cohésion : la contribution des villes à la croissance et à l'emploi
L'amélioration de la qualité de vie	- Renforcer les synergies entre la protection de	LD 11 : Encourager l'utilisation durable	- Renforcer les synergies entre la

Priorités thématiques bruxelloises 2007-2013	Programme National de réforme 2005-2008 et C2E	Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008	Orientations stratégiques communautaires
	l'environnement et la croissance - Modernisation, revitalisation et redéploiement économique de Bruxelles	des ressources et renforcer la protection de l'environnement	protection environnementale et la croissance - Traiter la question de l'utilisation intensive par l'Europe des sources d'énergie traditionnelles
La création d'infrastructures à vocation socio-économique	- Attirer et relocaliser des entreprises en renforçant l'attractivité de la Région. - Attirer et relocaliser des entreprises en renforçant l'attractivité de la Région. - Modernisation, revitalisation et redéploiement économique de Bruxelles	LD 14 : Rendre l'environnement des entreprises plus concurrentiel LD 15 : Encourager l'esprit d'entreprise et créer un environnement favorable aux PME LD 16 : Améliorer les infrastructures européennes.	- Dimension territoriale de la politique de cohésion : la contribution des villes à la croissance et à l'emploi
la lutte contre les ruptures urbaines	- soutenir le développement et la croissance économique en particulier dans des zones urbaines déstructurées - Attirer et relocaliser des entreprises en renforçant l'attractivité de la Région. - Modernisation, revitalisation et redéploiement économique de Bruxelles	LD 14 : Rendre l'environnement des entreprises plus concurrentiel LD 15 : Encourager l'esprit d'entreprise et créer un environnement favorable aux PME LD 16 : Améliorer les infrastructures européennes.	- Dimension territoriale de la politique de cohésion : la contribution des villes à la croissance et à l'emploi
le soutien à la création de nouvelles entreprises dans les secteurs créateurs d'emploi	- Renforcer le soutien à la création et au développement des entreprises, en structurant et en renforçant les services d'accompagnement aux entreprises. - augmenter et de viabiliser les superficies mises à la disposition des entreprises - Attirer et relocaliser des entreprises en renforçant l'attractivité de la Région.	LD 14 : Rendre l'environnement des entreprises plus concurrentiel LD 15 : Encourager l'esprit d'entreprise et créer un environnement favorable aux PME LD 16 : Améliorer les infrastructures européennes.	- Faciliter l'innovation et encourager la création d'entreprises - Améliorer l'accès aux financement

Priorités thématiques bruxelloises 2007-2013	Programme National de réforme 2005-2008 et C2E	Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008	Orientations stratégiques communautaires
Le soutien au démarrage d'un pôle d'innovation	Réaliser 3% d'investissements en R&D d'ici 2010 Soutenir prioritairement 3 secteurs porteurs d'innovation: Le soutien se décline en trois axes: le financement, le renforcement des synergies entre universités et entre-prises et le déve-loppement de la politique de clustering	LD 7 : Accroître et améliorer l'investissement dans la recherche et le développement, notamment de la part des entreprises LD 8 : Faciliter l'innovation sous toutes ses formes	- Améliorer la connaissance et l'innovation, facteurs de croissance - Accroître et améliorer les investissements en RDT - Faciliter l'innovation et encourager la création d'entreprises - Améliorer l'accès aux financements
Le soutien des secteurs économiques liés aux spécificités sectorielles des quartiers fragilisés de la région	- le développement et la croissance économique en particulier dans des zones urbaines déstructurées	LD 15 : Encourager l'esprit d'entreprise et créer un environnement favorable aux PME	- Faciliter l'innovation et encourager la création d'entreprises - Dimension territoriale de la politique de cohésion : la contribution des villes à la croissance et à l'emploi
L'encadrement et la professionnalisation de l'accueil et du conseil aux entreprises, ainsi que le soutien à l'investissement et à L'accès aux capitaux pour les jeunes entrepreneurs	- la poursuite de la réforme des industries de réseau - Renforcer le soutien à la création et au développement des entreprises, en structurant et en renforçant les services d'accompagnement aux entreprises. - augmenter et de viabiliser les superficies mises à la disposition des entreprises	LD 15 : Encourager l'esprit d'entreprise et créer un environnement favorable aux PME	- Faciliter l'innovation et encourager la création d'entreprises - Améliorer l'accès aux financements

Priorités thématiques bruxelloises 2007-2013	**Programme National de réforme 2005-2008 et C2E**	**Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008**	**Orientations stratégiques communautaires**
Accompagnement des demandeurs d'emploi en vue d'accroître leurs possibilités d'accès au marché du travail	Davantage d'emplois pour les jeunes et les personnes âgées Développer la flexibilité et la mobilité sur le marché du travail	LD 17 : appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale LD 18 : favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail LD 19 : assurer des marchés du travail qui favorisent l'insertion, renforcer l'attrait des emplois et rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, y compris les personnes défavorisées et les personnes inactives	Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale
Amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion	Œuvrer à un marché du travail inclusif dans une société inclusive Elargir les chances des groupes défavorisés	LD 17 : appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale LD 18 : favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail LD 19 : assurer des marchés du travail qui favorisent l'insertion, renforcer l'attrait des emplois et rendre le travail financièrement attrayant pour les	Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale

Priorités thématiques bruxelloises 2007-2013	Programme National de réforme 2005-2008 et C2E	Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008	Orientations stratégiques communautaires
		demandeurs d'emploi, y compris les personnes défavorisées et les personnes inactives	
Augmentation de la participation des femmes au marché du travail, notamment par une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée	Promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes Œuvrer à un marché du travail inclusif dans une société inclusive	LD 17 : appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale LD 18 : favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail	Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et accroître la flexibilité du marché du travail
Partenariat et sa coordination au service des demandeurs d'emploi et des employeurs	Renforcement des collaborations avec les services publics de l'emploi	LD 17 : appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale LD 20 : améliorer la réponse aux besoins du marché du travail	Capacités administratives
Amélioration de la réponse aux besoins du marché du travail, une démarche prospective d'analyse des besoins.	Accompagner et prévoir des restructurations Résorber les pénuries de main-d'œuvre	LD 17 : appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale LD 20 : améliorer la réponse aux besoins du marché du travail	Capacités administratives

Les priorités transversales

1. Développement durable

Développer durablement, c'est atteindre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux de manière à pouvoir les maintenir et les développer sur le long terme, tout en conservant les ressources, en protégeant l'environnement et en veillant à la santé et au bien-être de l'ensemble de la population.

Dans le contexte urbain bruxellois, l'interpénétration des problématiques nécessite une approche intégrée et durable, tant en ce qui concerne l'emploi, l'amélioration du cadre de vie, l'environnement, la mixité sociale et des fonctions.

C'est pourquoi la Région de Bruxelles-Capitale identifiera, non pour la forme, mais comme véritable ligne directrice, la contribution des projets au développement durable comme une priorité transversale et donc comme un critère à respecter et à démontrer dans la politique d'investissement et dans la mise en œuvre des projets. La plus-value du projet, à savoir sa contribution pérenne au modèle de développement urbain durable, devra être systématiquement démontrée et mesurée.

2. Innovation

Dans une définition concise, l'innovation est comprise comme un processus visant à produire, assimiler et exploiter avec succès la nouveauté dans les domaines économique et social. La Commission européenne souligne qu'il existe de nombreuses formes d'innovation. L'innovation peut être incrémentale ou radicale, elle peut résulter d'un transfert de technologie ou un développement de nouveaux concepts commerciaux, elle peut être technologique, organisationnelle ou présentationnelle[70]. Elle est souvent le fruit d'un processus de réflexion créatif et qui se traduit généralement dans une réponse nouvelle ou meilleure aux besoins de ses utilisateurs potentiels.

A ce titre, en plus des groupes d'opérations prévoyant spécifiquement un soutien à la dynamique d'innovation développée en Région de Bruxelles-Capitale, l'innovation devra, lorsque c'est possible, également animer les porteurs de projets en matière d'emploi, d'urbanisme, de tourisme ou encore de soutien aux entreprises. C'est dans cet esprit, avec l'objectif d'élargir et de diffuser la culture de l'innovation que les prochains programmes opérationnels seront conçus et qu'une priorité transversale relative au caractère innovant des projets proposés sera également intégrée.

La Région de Bruxelles-Capitale sera par conséquent attentive à ce que les principes d'innovation et les expériences comme les projets-pilotes innovants, tels qu'ils ont pu être mis en œuvre dans les programme Equal et URBAN I et II soient d'application et que les expériences acquises à travers ces programmes soient capitalisées. Dans le contexte spécifique de la Région de Bruxelles-Capitale, il s'agit notamment de favoriser les interventions concentrées et mises en œuvre dans une optique de développement urbain intégré (acquis URBAN).

Les priorités stratégiques en matière d'innovation présentées ci-dessus encourageront , lorsque cela s'avère c'est pertinent, la valorisation des résultats des projets réalisés au sein des programmes cadres de recherche de l'Union européenne. De manière similaire, en l'absence de la mise en place, au niveau communautaire, d'actions innovatrices pour la période 2007-2013, la Région de Bruxelles-Capitale identifiera, en application de la

[70] COM(2003) 112 final : Politique de l'innovation : mise à jour de l'approche de l'Union dans le contexte de la stratégie de Lisbonne.

priorité transversale relative à l'innovation, des projets pilotes ayant un caractère d'action innovatrice en vue d'un échange de bonnes pratiques avec d'autres régions européennes.

3. Gouvernance et partenariat

Conformément aux souhaits conjoints de l'Union Européenne et des signataires du C2E, les programmes opérationnels traduiront les objectifs de meilleure gouvernance et de partenariat en suscitant :

- une démarche partenariale active entre les acteurs économiques et sociaux, publics et privés de la Région, ainsi que le partenariat territorial et thématique dans la construction et la mise en œuvre des projets (voir à ce sujet le chapitre 4) ;
- une amélioration de l'efficacité de l'administration régionale et des organismes para-régionaux dans la perspective d'un meilleur service aux entreprises et aux citoyens ;
- un respect transversal de l'égalité des chances entre hommes et femmes, la lutte contre les discriminations et, où il est démontré qu'une situation est discriminante, la mise en œuvre d'actions positives visant à réduire les inégalités constatées.

Dans la continuité des principes de l'initiative communautaire EQUAL :

- la RBC envisage de poursuivre et d'intensifier en fonction des moyens financiers disponibles sa démarche partenariale. Il est à rappeler qu'en RBC le développement du partenariat en matière d'emploi a débuté en 1991. Grâce à l'intervention du FSE, le partenariat a pu être étendu en termes d'accroissement du nombre d'opérateurs permettant ainsi une approche plus locale de la problématique des bénéficiaires, mais également en termes d'augmentation du champ d'activité permettant d'élargir les possibilités d'intervention à l'usage de ces bénéficiaires. Cette approche partenariale restera une des priorités de la programmation 2007-2013 ;

- la RBC veillera également à développer des actions innovantes et ce notamment en ce qui concerne la coordination des dispositifs, car toute approche locale nécessite une coordination au niveau régional, afin que l'action des différents opérateurs qui oeuvrent sur le champ de l'emploi s'inscrive dans un système cohérent ;

- la recherche de bonnes pratiques auprès des entités fédérales et fédérées, ainsi que des autres états membres sera également privilégiée.

Le principe de participation active, à savoir le renforcement de la capacité d'action de tous les acteurs concernés, y compris des bénéficiaires, a également été appliqué dans le cadre de la préparation du CRSN et sera poursuivi dans le cadre de la préparation et de la mise ne œuvre des programmes opérationnels.

3 PROGRAMMES OPERATIONNELS ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

3.1 Liste des programmes opérationnels et allocation indicative annuelle de chaque Fonds par programme

Selon les termes de ce règlement et ses critères d'application, la Région de Bruxelles-Capitale est éligible à l'Objectif « compétitivité régionale et emploi ». Elle peut donc envisager un soutien du FEDER dans les champs d'application tels que déclinés aux articles 5 et 8 du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds Européen de Développement régional et du FSE dans les champs d'application tel que déclinés à l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds Social Européen.

La Région de Bruxelles-Capitale soumettra deux programmes opérationnels, un par Fonds au titre de l'Objectif compétitivité régionale et emploi Elle se prépare également, avec ses partenaires, à une nouvelle programmation dans le cadre de la coopération territoriale. La Belgique étant également constituée de Communautés, qui sont les entités fédérées compétentes pour les matières personnalisables dont l'éducation et la formation, les programmes opérationnels qui seront déposés pour la Communauté Flamande et la Communauté Française Wallonie-Bruxelles (programme Troïka) s'appliqueront, pour partie sur le territoire bruxellois et auront un impact sur les objectifs de la Région de Bruxelles-Capitale. Ils doivent donc également être pris en considération dans les équilibres qui sont proposés, notamment financiers. Tant au travers de la préparation de ses programmations, qu'ensuite, dans le cadre de leur mise en œuvre, la Région veillera à établir des synergies et des complémentarités avec les programmes de communautés qui concernent en partie le territoire bruxellois, puisque toutes ces programmations font face à des constats socio-économiques communs.

La Région de Bruxelles-Capitale envisagera, dans la rédaction des programmes opérationnels, le financement, dans la limite de pourcentage (10% ou 15% dans le cadre du « développement urbain durable »), d'objectifs relevant du champ d'intervention de l'autre Fonds pour autant qu'elles soient nécessaires au bon déroulement de l'opération et qu'elles aient un lien direct avec celle-ci.

La Région de Bruxelles-Capitale ne soumettra pas de programme opérationnel sectoriel.

Les allocations indicatives pour ces programmes sont les suivantes :

Titre	FEDER	FSE – Emploi
Cohésion et compétitivité territoriale	57.592.465 €	
Emploi et cohésion sociale		28.877.624 €

Les critères de répartition utilisés par la Région ont été les suivants:

- la priorité donnée au développement économique durable et à un travail sur la réduction des disparités socio-économiques intra-bruxelloises, dans la lignée des objectifs de Lisbonne et de Göteborg. L'enveloppe FEDER doit notamment

contribuer à restaurer les conditions d'un développement économique équilibré au sein de la Région et de certains quartiers fragilisés ;

- la volonté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de placer l'emploi et la formation des jeunes, des chômeurs et des travailleurs au cœur de sa stratégie de développement. Le budget affecté au programme opérationnel FSE-COCOF, qui vise notamment la formation est renseigné dans le but d'illustrer les efforts qui seront faits sur le territoire bruxellois dans les domaines complémentaires au programme FSE-Emploi, notamment en amont sur l'employabilité et les qualifications;
- le respect des équilibres institutionnels et la prise en compte des leçons du passé.

La Région de Bruxelles-Capitale ne prévoit pas de réserve nationale pour imprévu, telle que visée à l'article 49 de la proposition de règlement.

3.2 Mécanismes visant à assurer la coordination entre les programmes opérationnels et les Fonds

La présente contribution au CRSN belge a été approuvée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et ensuite discutée par le Ministre-Président avec ses homologues régionaux et communautaires, afin d'assurer une cohérence globale à l'ensemble du document et de veiller au respect des priorités bruxelloises.

Les programmes opérationnels seront élaborés par les organismes désignés à cet effet, à savoir :

- l'ORBEm pour l'axe « emploi et cohésion sociale » ;
- le Secrétariat Régional au Développement Urbain (Srdu) pour l'axe « cohésion et compétitivité territoriales » ;
- le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale pour la coopération territoriale.

Dans les méthodologies d'élaboration des programmes opérationnels, une attention particulière sera accordée à l'association des partenaires économiques et sociaux de la Région de Bruxelles-Capitale, dans le respect des compétences institutionnelles, juridiques et financières respectives des différents partenaires.

Tout comme pour le C2E, le Ministre-Président veillera à la coordination entre les programmes de la Région de Bruxelles-Capitale en collaboration avec les Ministres concernés. Pour chaque programme opérationnel, un représentant de chaque instance de pilotage sera invité à assister aux réunions des comités de suivis des autres programmes.

Tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre, des synergies seront recherchées entre les programmes reposant sur l'objectif commun de développement de la compétitivité et de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. Dans la phase de préparation des programmes opérationnels 2007-2013, le Srdu sera l'opérateur régional chargé d'assurer la cohérence entre les objectifs et les priorités sélectionnés, ainsi que d'envisager des synergies entre les programmes FEDER et FSE. Un comité, auquel participeront des représentants pour chaque programme opérationnel qui concernera la Région (FEDER, FSE Emploi, FSE Formation Troïka, FSE Flandre), sera spécifiquement créé en vue de concrétiser cette recherche de synergies.

Dans la phase de mise en œuvre, afin de renforcer cette dynamique, le Ministre-Président proposera la mise en place d'un Comité de suivi du Cadre de Référence Stratégique National. Il sera composé des membres des comités de suivi des programmes opérationnels s'appliquant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et aura pour mission principale de veiller à la coordination des programmes financés par les Fonds structurels et intervenant en Région de Bruxelles-Capitale et la recherche de synergies pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale.

3.3 Contribution des autres instruments financiers, en particulier la BEI, et coordination avec les programmes bruxellois

Ces collaborations potentielles seront développées dans le cadre des programmes opérationnels. Des contacts ont déjà été pris avec le FEI pour envisager une intervention des nouveaux instruments (Jeremie, Jessica) dans le cadre du programme opérationnel FEDER. Dans le cadre de l'appel à projets, les porteurs des projets seront rendus attentifs aux possibilités offertes par ces instruments et à l'encadrement qu'ils proposent.

3.4 Contribution des programmes bruxellois aux priorités de l'UE en matière de compétitivité et de création d'emplois

La Région de Bruxelles-Capitale s'engage formellement à ce qu'au moins 75 % du budget de ses programmes opérationnels FEDER et FSE pour l'Objectif Compétitivité régionale et Emploi contribuent aux priorités de l'UE en matière de promotion de la compétitivité et de création d'emplois, y compris en vue de réaliser les objectifs des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008, conformément à l'art. 27, §4 d.) du Règlement du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion.

Ci-dessous, le tableau reprenant à titre indicatif la répartition des dépenses au titre de ses programmes opérationnels FEDER et FSE pour les catégories de dépenses entrant en ligne de compte pour l'earmarking.

Ventilation indicative par catégorie de l'utilisation programmée de la participation des Fonds européens

Région Bruxelloise – Objectif Compétitivité régionale et emploi		FEDER + FSE		
Code	**Thèmes prioritaires**	**Millions €**	**%**	**PO**
	Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise	**30,24**	**35,0%**	
01	Activités de RDT dans les centres de recherche		0,0%	
02	Infrastructures en matière de RDT (y compris équipements, instrumentations et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence technologique spécifique	2,88	3,3%	PO FEDER
03	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.)	0,00	0,0%	
04	Aide à la RDT, notamment dans les PME (y compris accès aux services de RDT dans les centres de recherche)	0,00	0,0%	
05	Services d'appui avancé aux sociétés et groupes d'entreprises	6,91	8,0%	PO FEDER
06	Assistance aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement (introduction de systèmes gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises)	0,00	0,0%	
07	Investissements dans des entreprises directement liées à la recherche et à l'innovation (technologies innovantes, création d'entreprises par les universités, entreprises et centres de RDT existants, etc.)	5,76	6,7%	PO FEDER
08	Autres investissements dans les entreprises	11,52	13,3%	PO FEDER
09	Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME	3,17	3,7%	PO FEDER
	Société de l'information	**1,44**	**1,7%**	
11	Technologies de l'information et de la communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.)	0,00	0,0%	
12	Technologies de l'information et de la communication (TEN-TIC)	0,00	0,0%	
13	Services et applications pour le citoyen (santé en ligne, administration en ligne, apprentissage en ligne, participation de tous à la société de l'information, etc.)	0,00	0,0%	
14	Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau, etc.)	0,00	0,0%	
15	Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME	1,44	1,7%	PO FEDER
	Énergie	**4,03**	**4,7%**	
39	Énergies renouvelables: énergie éolienne	0,00	0,0%	
40	Énergies renouvelables : énergie solaire	0,00	0,0%	
41	Énergies renouvelables: biomasse	0,00	0,0%	
42	Énergies renouvelables: énergie hydroélectrique, géothermique et autre	0,00	0,0%	
43	Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie	4,03	4,7%	PO FEDER
	Environnement et prévention des risques	**0,00**	**0,0%**	
52	Promotion des transports urbains publics propres	0,00	0,0%	
	Augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise	**2,95**	**3,4%**	

62	Développement de systèmes et de stratégies d'éducation pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	0,00	0,0%	
63	Conception et diffusion de modes d'organisation du travail innovateurs et plus productifs	0,00	0,0%	
64	Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en termes d'emplois et de compétences	2,95	3,4%	PO FSE
	Amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité	**16,86**	**19,5%**	
65	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail	0,00	0,0%	
66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	5,48	6,3%	PO FSE
67	Mesures visant à encourager le vieillissement actif et la prolongation de la vie active	0,00	0,0%	
68	Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises	3,74	4,3%	PO FEDER +FSE
69	Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes	6,70	7,7%	PO FSE
70	Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale	0,94	1,1%	PO FSE
	Amélioration de l'intégration sociale des personnes défavorisées	**8,22**	**9,5%**	
71	Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées : lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	8,22	9,5%	PO FSE
	Valorisation du capital humain	**4,60**	**5,3%**	
72	Elaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser len permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance	0,00	0,0%	
73	Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité	4,60	5,3%	PO FEDER
74	Développement du potentiel humain dans le domaine de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises	0,00	0,0%	
	Total earmarking	**68,34**	**79,0%**	
	Total des allocations communautaires	**86,47**		

4 GOUVERNANCE DES PROGRAMMES ET PARTENARIAT

4.1 Partenariat

En ce qui concerne la contribution bruxelloise au CRSN, il convient de souligner qu'elle s'appuie notamment et de manière significative sur la dynamique partenariale du Contrat pour l'Economie et l'Emploi. Cette dynamique a conduit à la signature d'un contrat par les 8 membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, les organisations représentatives des travailleurs siégeant au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, et les organisations représentatives des employeurs et des classes moyennes siégeant au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce Contrat est perçu comme une œuvre collective et un véritable engagement mutuel entre les pouvoirs publics et les forces vives régionales. Il s'appuie donc notamment sur les engagements du Pacte social pour l'Emploi des Bruxellois, sur les options de l'Accord de Gouvernement de juin 2004, (lesquels traduisaient déjà les attentes des milieux socioéconomiques bruxellois), ainsi que sur les résultats de la première consultation des forces vives bruxelloises réalisée en octobre et novembre 2004.

S'appuyant sur cette dynamique, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a soumis le présent document pour avis au Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale asbl et au Conseil de la Politique Scientifique.

Le Gouvernement régional assurera la publicité du document, notamment via certains sites Internet régionaux.

Les programmes opérationnels feront l'objet de processus de consultation et de communication similaires, afin d'assurer une large diffusion des priorités bruxelloises dans le cadre de l'Objectif « Compétitivité et emploi », ainsi qu'une mise en œuvre rapide et optimale de la phase d'appel à projets proprement dite, lorsque cela s'avère nécessaire ou si cela n'a déjà été fait. La voie électronique constituera le moyen privilégié de communication des objectifs, priorités et échéances relatives au CRSN et aux programmes opérationnels.

La méthodologie ayant présidé à l'élaboration de la contribution de la Région Bruxelles-Capitale au CRSN s'est en outre appuyée sur un important processus de concertation :

- coordination de la mission par le Srdu : de par sa légitimité fonctionnelle, le choix de cette structure a permis une coordination transversale de la préparation de la contribution de la Région au CRSN et du programme opérationnel. En effet, le Conseil d'Administration du Srdu est composé des représentants des différents Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Des observateurs issus d'administrations régionales ou d'organismes para-régionaux liés au développement urbain y sont également associés. Le Conseil d'Administration du Srdu se réunit tous les 3èmes vendredi du mois. Depuis septembre 2005 et systématiquement à chaque réunion depuis janvier 2006, il lui a été fait rapport de l'état d'avancement de la préparation de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens.

- mise en place d'un comité technique, composé des acteurs, et parmis eux particulièrement les services de l'administration ayant un lien direct avec la préparation de la prochaine programmation. Ce comité avait un rôle de contribution active au contenu de ce document. Il s'est réuni trois fois dans le cadre de l'élaboration du CRSN..
  Les réunion se sont déroulées en deux phases : présentation de l'état d'avancement de la préparation du CRSN par le consultant et le Srdu ; puis discussion des remarques émises par les différentes parties présentes. Les remarques, de même que l'issue des discussions, ont été consignées dans des PV, qui, une fois approuvés par les membres du Comité technique, ont servi de base pour les modifications à apporter aux documents présentés.
  Plusieurs rencontres bilatérales ont également eu lieu avec certains membres, notamment pour l'élaboration du diagnostic avec l'Observatoire de l'Emploi et l'IBSA. Elles ont permis de présenter un diagnostic intégré et favorisé l'échange de données.
  Cette expérience positive en matière de concertation pour la préparation du CRSN a conduit les responsables de la programmation à reconduire cette formule pour la préparation des volets opérationnels.

  Réunions-clés du CA du Srdu et du Comité technique pour le processus de concertation sur l'élaboration de la contribution de la Région de Bruxelles-Capitale au CRSN :

  La méthodologie choisie pour l'élaboration de la contribution de la Région au CRSN a été approuvée au CA du 20 janvier 2006. C'est au CA du 10 mars 2006, élargi aux membres du comité technique, qu'a été discuté le projet de contribution de la Région au CRSN jusqu'à l'obtention d'un consensus. Les modifications apportées suite à cette discussion ont été approuvées par le CA du 17 mars 2006, dernière étape de concertation avant le passage au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 22 juin 2006.

- rencontres bilatérales d'une série de partenaires et opérateurs-clés régionaux et locaux : de fin janvier 2006 à fin mars 2006, ce sont plus de 40 acteurs qui ont été rencontrés par le Srdu. Les entretiens avaient le double objet d'informer sur le processus de préparation de la programmation (objectifs, calendrier, implication possible, etc.) et de susciter des apports à la réflexion stratégique en cours. Au cours de ces entretiens, il était demandé aux différents acteurs de définir leur métier, puis de mettre en rapport cette définition avec les besoins qui, selon eux, n'étaient pas encore couverts dans leurs matières. Les entretiens ont chacun fait l'objet d'un rapport qui a été remis au consultant afin d'être confronté et de compléter le diagnostic socio-économique réalisé dans le cadre du CRSN. Outre l'information et l'échange, ces entretiens ont constitué le démarrage d'un processus de mobilisation des partenaires autour de la nouvelle programmation et ont facilité une première appropriation par ces derniers de la philosophie et du calendrier suivi.

4.2 Prise en compte des avis remis sur le projet de contribution régionale au CRSN

Les avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale asbl et du Conseil de la Politique Scientifique ont été formulés sur la version de la contribution de la Région de Bruxelles-Capitale au CRSN telle qu'approuvée par la décision du Gouvernement du 22 juin dernier.

Ces avis ont permis de compléter la contribution régionale au CRSN en plusieurs points ainsi que de clarifier au préalable le processus de préparation et de mise en œuvre des programmes opérationnels. Ces avis portaient de manière plus accentuée sur des questions ayant trait au FEDER et non au FSE. Ci-dessous, se trouvent résumés les principaux points mis en avant par les trois avis et la réponse qui leur a été donnée. Il va de soi que des réponses individuelles, propres à chaque remarque, ont été formulées à l'intention des trois institutions.

Spécifiquement sur le contenu de la contribution régionale au CRSN, les questions principales concernaient les thématiques suivantes :

- la concentration territoriale pour le FEDER : celle-ci est justifiée vu l'approche choisie par la Région de promouvoir un développement équilibré de son territoire et d'ainsi concentrer ses investissements dans le cadre du FEDER sur les quartiers les plus fragilisés. Cette concentration est d'autant plus nécessaire vu la hauteur des moyens du programme, afin d'éviter une dispersion des moyens et d'atteindre l'effet de levier escompté. Il a été spécifié aux interlocuteurs que le choix du territoire faisait l'objet d'une analyse socio-économique et urbanistique présentée dans le PO FEDER. En réponse à une question du CPS, il a également été précisé que la possibilité de voir porter des actions dans la zone par les acteurs n'y étant originellement pas implantés était vivement souhaitée et encouragée ;
- les liens avec le PRD et le C2E ont été salués par le CESRBC. Un chapitre spécifique a cependant été ajouté au document initial pour encore davantage les expliciter ;
- les demandes du CESRBC de mettre davantage l'accent sur le secteur des commerces de détail et, d'une manière générale, sur la nécessité de partenariats avec les acteurs économiques privés dans le cadre de la priorité « Compétitivité territoriale », ont été rencontrées dans la nouvelle version du document ;
- les demandes du CESRBC et du CPS relatives à des compléments d'information sur « l'innovation » ont également permis de compléter le texte initial. Le chapitre « innovation » du diagnostic a été étoffé, notamment en lien avec le nouveau « Plan régional pour l'innovation », qui n'existait pas encore lors de la rédaction du premier projet de document. La contribution régionale a aussi été complétée d'éléments relatifs à la priorité du C2E, « Technologies de l'information et de la communication ». De plus, la prochaine programmation FEDER mettra l'accent sur une autre thématique d'innovation pointée par le C2E, celle de l'environnement, qui s'intègre particulièrement bien dans la dynamique de développement urbain durable (art. 8 du règlement FEDER).

Concernant le processus de préparation des programmes opérationnels, l'AVCB, le CESRBC et le CPS ont tous les trois posé la question de la continuité de la concertation mise en place dans le cadre du CRSN :

- La Région a confirmé sa volonté de prolonger la démarche partenariale entreprise dans le cadre de la préparation de sa contribution au CRSN. Dans le cadre de la préparation du PO FEDER, 5 séminaires thématiques participatifs d'une journée ont été organisés auxquels ont été invités les Communes, des représentants du CESRBC et du CPS (et de l'IRSIB – Institut d'encouragement de la recherche scientifique et de l'innovation de Bruxelles).

- L’avis du CESRB sera demandé pour les PO de la Région (FEDER et FSE), de même que ceux de l’AVCB et du CPS pour le PO FEDER.

La question de l’organisation d’un appel à projets pour le PO FEDER a aussi été posée par le CESRBC et l’AVCB. Les modalités pratiques de l’appel à projets pour le FEDER seront décrites dans le PO. L’appel à projets sera organisé de manière transparente, tant au niveau de sa communication, que de la sélection des projets. Il aura une diffusion large, notamment directement vers le CESRB avec une demande de relais vers ses membres, vers les Communes concernées par la future zone d’intervention, et vers tous les acteurs rencontrés lors de la préparation du CRSN et du PO FEDER (voir liste). Les critères et procédures de sélection des projets seront communiqués aux candidats dans le cadre d’un dossier fiche-projet spécifique. La sélection des projets aura lieu à partir de grilles d’évaluation construites à partir des critères de sélection communiqués. Il est à noter que l'implication des parties prenantes lors de l’élaboration du programme a permis de les informer sur les modalités générales de l’appel à projets à un stade précoce, notamment en matière de critères de sélection.

4.3 Acteurs mobilisés

Dans les pages suivantes, sont reprises les personnes qui ont participé à l'élaboration de la contribution de la Région au CRSN (CA du Srdu et Comité technique), de même que la liste des acteurs qui ont été rencontrés.

Ce document a été élaboré en collaboration avec les acteurs suivants :

ORGANISATION	REPRESENTANTS
Secrétariat au développement urbain	Luc Maufroy, Virginie Wislez
Cabinet Ch. Picqué	Thomas de Béthune, Frédéric Raynaud, Séverine Waterbley
Cabinet G. Vanhengel	Julien Meganck
Cabinet B. Cérexhe	Paul Clerbaux, Xavier Dehan, Bénédicte Wilders
Cabinet P. Smet	Kristof Debergh, Dirk Moors
Cabinet E. Huytebroeck	Antoine Crahay
Cabinet F. Dupuis	Béatrice Baugniet
Cabinet B. Grouwels	Martine Motteux
Cabinet E. Kir	Sylvie Lahy
Ministère – Secrétariat Général	Barbara Hermans
ORBEM – Service FSE	Viviane De Beule
ORBEM – Observatoire Emploi	Stéphane Thys
ORBEM – Observatoire Emploi - ENIAC	Chantal Jacquemart
Ministère – Administration de l'aménagement du territoire et du logement – Rénovation urbaine	Patrick Crahay, Raymond Harmegnies
Ministère – Administration de l'aménagement du territoire et du logement – Direction Planification	Ann Geets, Benoît Périlleux
Ministère – Administration de l'Economie et de l'Emploi	Stéphanie Sauvage
Institut Bruxellois de statistiques et d'analyse (IBSA)	Eric Deny, Sabine Rousseau, Christine Servaty, Maureen Verhue
Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC)	Mathieu Voets
Commission communautaire française (COCOF)	Nadine Gabet
Société de développement de la Région de Bruxelles-Capitale	Martine Gossuin
ATRIUM (Agence régionale pour l'investissement urbain et le management transversal des quartiers commerçants)	Pierre-Yves Bolus
Expert (Réseau URBAN allemand-autrichien)	Christian Huttenloher
Deloitte Business Advisory	Hans Debruyne, Catherine Renier, Michaël Van Cutsem, Bénédict Wauters

Ce document a été réalisé avec la collaboration précieuse de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et avec l'Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications.

Liste des acteurs – décideurs, porteurs de projet et partenaires potentiels - rencontrés lors de la phase d'élaboration de la contribution de la Région de Bruxelles-Capitale au CRSN.

- COM – DG Regio
- Fonds Européen d'Investissement
- Cabinet B. Cérexhe
- Cabinet P. Smet
- Cabinet E. Kir
- Cabinet Huytebroeck
- Cabinet F. Dupuis
- Cabinet G. Vanhengel
- Cabinet B. Grouwels
- Ministère – Secrétariat Général
- Ministère – Administration de l'aménagement du territoire et du logement – Direction Rénovation Urbaine
- Ministère – Administration de l'Economie et de l'Emploi
- Ministère – Administration de l'aménagement du territoire et du logement – Direction Planification (coopération territoriale)
- Administration régionale des relations extérieures (coopération territoriale)
- Institut Bruxellois de statistiques et d'analyses
- Office régionale bruxellois de l'emploi (ORBEm)
- Conseil économique et social
- Commission communautaire française (Cocof)
- Vlaamse Gemeenschap Commissie (VGC)
- Commission consultative Formation Emploi Enseignement
- Institut bruxellois de gestion de l'environnement (IBGE)
- Société régionale d'investissement de la Région de Bruxelles-Capitale (SRIB)
- Société de développement de la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB)
- Pacte territorial pour l'emploi – Groupe 8
- Agence bruxelloise de l'entreprise (ABE)
- Bruxelles International - Tourisme et Congrès (BITC)
- Société de transports intercommunaux de Bruxelles (Stib)
- Institut d'encouragement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (IRSIB)
- Fonds bruxellois de garantie
- Port de Bruxelles
- Bruxelles-Propreté
- Plateforme de l'économie sociale
- Association des Villes et Communes de Bruxelles
- Commune de Molenbeek
- Commune de Forest
- Commune d'Anderlecht
- Commune de Saint-Gilles
- Commune de Saint-Josse
- Commune de Schaerbeek
- Commune Bruxelles-Ville

5 COOPERATION TERRITORIALE

La coopération territoriale est axée autour de trois formes de coopération : la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. De par sa situation géographique, la Région de Bruxelles-Capitale investira les domaines de la coopération transnationale et de la coopération interrégionale. Les actions qui y seront développées permettront d'alimenter une réflexion au niveau régional et local. La Région de Bruxelles-Capitale ambitionnera de retirer des échanges d'expérience avec d'autres régions d'Europe des bénéfices exploitables sur un plan interne, tout en faisant bénéficier les autres partenaires de sa propre expérience. C'est aussi à travers les projets de coopération transnationale et interrégionale que s'élabore une stratégie de développement au-delà des frontières régionales, à l'échelle de l'Europe du nord-ouest dans un premier temps, et enfin à l'échelle de l'ensemble du territoire européen. A travers les partenariats construits, il s'agira de tenir compte des spécificités de la Région : sa taille, son statut de ville-région et de capitale nationale, régionale et européenne.

Les priorités proposées pour la période de coopération 2007-2013 en matière de coopération transnationale et interrégionale sont principalement : innovation, environnement, accessibilité et développement urbain durable. Elles sont le reflet de l'évolution des priorités des Fonds structurels tout en s'inscrivant dans la continuité des priorités de la programmation actuelle 2000-2006. Elles sont également proches des priorités proposées dans les autres chapitres du projet de règlement FEDER, visant à répondre à l'objectif de « Compétitivité et Emploi », de sorte qu'une cohérence et une volonté politique devraient permettre, dans le cadre de la coopération territoriale, de travailler sur les orientations choisies dans le cadre de l'objectif principal et de mettre l'accent sur des projets structurants.

En matière de développement territorial, le SDEC (Schéma de développement de l'espace communautaire) constitue une référence importante. Les objectifs principaux du SDEC (regroupés autour de trois thèmes : le développement spatial polycentrique et équilibré dans l'UE, l'accès équivalent aux infrastructures et à la connaissance, la gestion prudente de la nature et du patrimoine culturel) forment les lignes directrices à mettre en œuvre par la coopération territoriale.

L'objectif de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de coopération territoriale consistera à appuyer les matières régionales telles que déclinées dans le présent document. En tant que ville-région, la thématique du développement urbain paraît particulièrement importante à investir dans les réseaux de coopération, en particulier dans l'Europe du Nord-Ouest, qui présente des situations comparables. La Région sera particulièrement attentive à participer aux projets présentant des enjeux important pour son développement. Les problèmes de polycentrisme (développement d'un système cohérent et attractif de villes et des régions), de complémentarité, de synergies et de concurrence mériteront d'être traités plus en profondeur. Les villes et les régions urbaines sont les moteurs de la croissance et peuvent contribuer à réaliser notamment les objectifs de Lisbonne et de Göteborg qui constituent aujourd'hui une priorité. Pour atteindre ces objectifs, les villes doivent être dotées de moyens et d'outils appropriés. Elles doivent se développer en harmonie avec les autres zones, établir des pôles complémentaires et tirer parti de leur potentiel respectif, en développant notamment des réseaux de PME et d'innovation. Parallèlement, elles sont confrontées à des problèmes

qui leur sont propres, menaçant ce processus d'innovation et de créativité : exclusion sociale, pauvreté, dégradation de l'espace public dans certains quartiers centraux, pollution de l'air, congestion en matière de transport. Une place important sera accordée à ces problèmes dans la coopération territoriale future.

Etat Fédéral : stratégie et priorités

1 INTRODUCTION

Suite aux enseignements de la période actuelle et à la réduction de l'enveloppe budgétaire, la programmation fédérale se traduira par un nombre réduit et plus spécifique de priorités. Ainsi, pour assurer un impact adéquat de la programmation fédérale, le programme veillera à ce que les objectifs soient clairement définis de manière à accroître l'efficacité des actions projetées. De même, les évaluations, les apprentissages, les compétences, les méthodes et les outils développés dans le cadre de la programmation 2000-2006 seront capitalisés et il sera tenu compte de leur plusvalue dans le cadre de la nouvelle programmation.

De manière transversale, il est entendu que le souci d'une politique de *gender Meanstreaming* (intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes) rentrera pleinement en ligne de compte sur l'ensemble des priorités énoncées. Des efforts additionnels seront éventuellement développés pour renforcer plus spécifiquement les aspects d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour assurer un impact adéquat de la programmation fédérale, le programme veillera à ce que les groupes cibles soient clairement définis de manière à accroître l'efficacité des actions projetées.

Dans le champ de ses compétences, la réussite de la programmation fédérale s'évaluera également par rapport à la contribution effective qu'elle aura pu apporter à la réalisation des priorités européennes et nationales établies dans le Programme national de réforme.

2 STRATEGIE ET PRIORITES FEDERALES

Dès lors qu'en matière d'emploi, le rôle de l'Etat fédéral consiste principalement à contribuer à la création d'un cadre favorable au développement maximal de l'emploi et à assurer la solidarité et l'égalité des droits et des chances entre les travailleurs, la programmation FSE s'inscrit résolument dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne et plus particulièrement dans celui de la Stratégie européenne pour l'emploi ainsi que dans celui du PAN inclusion sociale. Dans ce cadre, elle tient compte des recommandations qui ont été adressées à la Belgique.

La stratégie générale de l'Autorité fédérale pour la future programmation, vise à accroître les taux d'emploi des groupes cibles identifiés dans la Stratégie de Lisbonne et particulièrement de faire évoluer leur employabilité et les mentalités à leur égard. Il s'agit donc moins de création directe d'emplois que d'une amélioration de leur position et donc de leurs chances d'insertion sur le marché du travail. Cette stratégie fédérale rencontre l'objectif d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité propre à la Stratégie Européenne pour l'Emploi révisée. Elle entend donner ainsi des *moyens pour attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale*[71].

[71] Communication de la Commission, COM (2005) 299, *Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi. Orientations stratégiques communautaires 2007-2013*, p. 26 et suivantes.

Elle se caractérisera par le soutien à la création d'emplois et le développement de l'employabilité de ces groupes, la recherche, le développement et la mise en place d'outils de sensibilisation, ainsi que la poursuite d'expériences et de bonnes pratiques directement liée à leur insertion ou leur maintien sur le marché du travail.

Pour le volet emploi, les partenaires sociaux seront des partenaires privilégiés ; ils seront associés directement à la mise en oeuvre des outils et au développement des actions menées dans le cadre de cette stratégie. Ce sont le fédérations de CPAS qui seront les interlocuteurs privilégiés pour les aspects d'intégration sociale.

La stratégie générale et ses priorités s'appuient sur :

- la capitalisation de la précédente programmation ;
- la sensibilisation des publics (spécifiques et général) en ce compris la dissémination des outils développés et la mise en forme coordonnée du lien étroit entre le FSE et la Stratégie européenne pour l'emploi ;
- Le développement de projets innovateurs ;
- l'évaluation, la coordination et le monitoring ;
- L'accompagnement des groupes les plus éloignés du marché du travail.

La stratégie générale et ses différentes composantes feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Les critères à la base de ces évaluations seront notamment la pertinence des actions, leur cohérence, leur effectivité et leur consistance par rapport aux objectifs fixés dans les différentes thématiques. Des indicateurs de contexte et de suivi pertinents seront mis en place pour chaque priorité de manière à en apprécier l'effectivité par rapport aux objectifs fixés dans la stratégie. Une attention transversale sera portée au développement d'actions innovatrices dans l'ensemble des thématiques prioritaires choisies.

Les actions qui bénéficieront du soutien FSE dans le cadre de la programmation fédérale feront l'objet d'une analyse approfondie qui vérifiera au préalable leur compatibilité avez les objectifs communautaires et leur éligibilité au regard des dispositions communautaires applicables[72].

Concrètement, cette stratégie générale sera structurée autour de 3 priorités :

1. Favoriser une perspective de carrière
2. Développer la diversité et la lutte contre les discriminations dans l'emploi
3. Stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle

[72] Règlement (CE) relatif au fonds social et abrogeant le règlement (CE) 9060/06 art.3, §1 et suivant.

Priorités thématiques	**LD 17** *Dont entre autre : Plein emploi, qualité productivité*	**LD 18** *Dont entre autre : Jeunes, femmes-hommes, vieillissement actif et conditions de travail*	**LD 19** *Dont entre autre : Favoriser l'insertion des personnes défavorisées, inactifs et demandeurs d'emploi et nouvelles sources d'emploi*	**LD 21** *Dont entre autre :* Flexibilité et sécurité, promotion de formes innovatrices et adaptables d'organisation du travail et des transitions	**Orientations stratégiques communautaires**	**Earmarking**
1. Favoriser une perspective de carrière		X		X	Orientation n°3 (*des emplois plus nombreux et de meilleure qualité*) : favoriser une approche de travail fondée sur le cycle de vie.	Catégories de dépense n°63, 64, 66, 67, 71 100% consacré aux objectifs de la SEE
2. Développer la diversité et la lutte contre les discriminations dans l'emploi		X	X		Orientation n°3 : créer des marché du travail qui favorisent l'insertion	Catégorie de dépense n°71 100% consacré aux objectifs de la SEE
3. Stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle	X	X	X		Orientation n°3 : appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, améliorer la qualité, …, et renforcer la cohésion sociale	Catégorie de dépense n°71 100% consacré aux objectifs de la SEE

Catégorisation des dépenses par dimension et earmarking

Axe	Code	Thème	Earmarking[73]
Favoriser une perspective de carrière et de diversité dans l'emploi	63	Conception et diffusion de modes d'organisation du travail innovateurs et plus productifs	389.000
	64	Système d'anticipation des changements et exigences futures en termes d'emploi	400.000
	66	Mise en œuvre des mesures actives et préventives sur le marché du travail	400.000
	67	Mesures visant à encourager le vieillissement actif et le prolongement de la vie active	2.400.000
	71	Lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	2.000.333
Lutter contre les discriminations	71	Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées : lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	4.600.000
Stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle	71	Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées : lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	33.072.885
Assistance technique	*86*	*Evaluation et études, information et communication*	*450.648*
	85	*Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle*	*1.351.944*
Total			**45.064.810**
Total catégories earmarking			***43.262.218 96 %***

[73] Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évolution en fonction de la mise en œuvre de la programmation.

1. Favoriser une perspective de carrière

Cette priorité entend s'insérer directement dans la concrétisation des lignes directrices intégrées et particulièrement celle (n°18 [74]) qui *vise à favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail* (parcours vers l'emploi pour les jeunes et vieillissement actif). Le développement de ce volet constitue une réponse à la recommandation faite à la Belgique de *développer une stratégie globale de vieillissement actif*[75].

Cette priorité s'insère dans les catégories de dépenses[76] établies et dévolues à la réalisation des objectifs des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008.Il s'agit des thèmes prioritaires visant à encourager le vieillissement actif et la prolongation de la vie professionnelle (n°67) ainsi qu'à la conception et à la mise en oeuvre de formes d'organisation du travail novatrices et plus productives (n°63).

Face aux enjeux démographiques du vieillissement de la population et au risque que cela fait peser sur la croissance économique et le financement de notre modèle de solidarité sociale, la prise en compte des déséquilibres démographiques est un enjeu majeur et doit favoriser une approche fondée sur la participation au travail de chaque génération. Dans ce cadre, une contribution du FSE aux approches et outils à développer mettant en perspective la participation au marché du travail tout au long de la carrière professionnelle est nécessaire.

Il est largement reconnu qu'un changement de mentalité est indispensable. Tous les acteurs concernés, y compris les partenaires sociaux, doivent être donc profondément convaincus de la nécessité de créer des conditions qui favorisent l'intégration dans l'emploi tout au long de leur vie active. Il en va ainsi de la transition des jeunes de l'école à la vie active, de l'augmentation des compétences tout au long de la vie et particulièrement en fin de carrière et de la prise en compte des contraintes de la vie privée à certains moments de la carrière. Avec l'ensemble des acteurs concernés, il est notamment important d'encourager les secteurs d'activité et les entreprises à lever toute entrave créée par l'élément "âge" dans leur politique de personnel.

Dans le cadre d'une approche globale de la carrière, l'élément qualité de l'emploi doit être lié au cycle de vie. Aussi, des efforts en matière de qualité de l'emploi pour les âgés, mais aussi pour les jeunes et pour les femmes doivent être entrepris. Il s'agit de mettre en oeuvre les outils qui aménagent les conditions de travail tant de manière structurelle (par exemple les barèmes) que sur le bien-être au travail (par exemple la santé) ou les différents moyens d'améliorer la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.

En terme d'objectif, une approche globale sur la carrière vise à augmenter de manière générale le taux d'emploi, réduire le chômage, surtout celui de longue durée, et augmenter la qualité du travail. Cette approche ne consiste pas en approche individuelle, mais vise à agir sur les mentalités ainsi qu'à concevoir et mettre en valeur des instruments nouveaux.

---

[74] Décision du Conseil du 12 juillet 2005 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats-membres (2005/600/CE).

[75] Recommandation du Conseil du 14 octobre 2004 concernant la mise en oeuvre des politiques de l'emploi des Etats membres (2004/741/CE).

[76] **Annexe IV** du Règlement (CE) 9077/06 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion et abrogeant le Règlement (CE) n°1260/1999 relatif au fonds social et abrogeant le règlement (CE) 9060/06 art.3, §1 et suivant.

Ce volet s'articulera autour des actions suivantes :

a. Sensibilisation pluriannuelle aux avantages du maintien dans l'emploi des travailleurs expérimentés, notamment par des actions en faveur du changement d'attitude tant des travailleurs que des employeurs et par la diffusion d'informations sur les mesures de soutien à l'occupation des travailleurs expérimentés ;

b. Promotion et évaluation des mesures fédérales (bonus, stages, premier emploi, etc) favorisant l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

c. Mise en place de projets visant à neutraliser le critère d'âge dans les relations de travail (barèmes, recrutement, licenciement, etc.).

d. Prévention du départ anticipée des travailleurs âgés en adaptant le travail à l'âge notamment au niveau des conditions de travail (santé et bien être);

e. Il s'agira également d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation du travail, d'approfondir la problématique de la flexicurité et sa contribution à l'amélioration des taux d'emploi.

Cette priorité sera pilotée ou mise en oeuvre par le Ministre de l'Emploi qui jouera ainsi un rôle important de promoteur ou d'initiateur.

2. Développer la diversité et la lutte contre les discriminations dans l'emploi

Cette priorité s'insère pleinement dans les objectifs de la Stratégie Européenne pour l'Emploi qui visent à la fois un renforcement de la cohésion sociale et la création d'emplois. Les lignes directrices intégrées précisent sur ce point (ligne directrice intégrée n°19 [77]) que le taux d'emploi doit être stimulé en rendant le marché du travail accessible à tous particulièrement en luttant contre les discriminations et en développant des actions de soutien en faveur des groupes défavorisés. Elle vise également à améliorer *la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et un accroissement de la flexibilité dans un marché du travail inclusif*[78].

Elle pourra également apporter une contribution à la mise en oeuvre de deux directives importantes en matière de lutte contre les discriminations dans l'emploi :

- La Directive 2000/78 concernant l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail en luttant contre toutes les formes de discrimination concernant la religion ou les convictions, l'handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ;
- La Directive 2000/43 visant à mettre en oeuvre l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

[77] Ligne directrice 19: assurer des marchés du travail qui favorisent l'insertion, renforcer l'attrait des emplois et rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, y compris les personnes défavorisées et les personnes inactives (Décision du Conseil du 12 juillet 2005 (2005/600/CE)).

[78] Communication de la Commission, COM (2005) 299, Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi. Orientations stratégiques communautaires 2007-2013, p. 26.

Cette priorité s'insère dans les catégories de dépenses[79] établies et dévolues à la réalisation des objectifs des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008. Il s'agit des thèmes prioritaires consacrés à la lutte contre la discrimination à l'entrée sur le marché du travail, aux actions visant à encourager l'acceptation de la diversité sur le lieu de travail et au soutien aux trajectoires professionnelles (n°71).

Cette priorité qui tiendra en outre systématiquement compte de la problématique de genre, se construira autour des thématiques suivantes :

a. Une sensibilisation forte et constante aux atouts de la diversité tant à l'intérieur des organisations et du monde du travail que vis-à-vis de la société ;

b. Un soutien à la mise en oeuvre de la gestion de la diversité dans les organisations à travers notamment le développement d'un label diversité, de l'échange de bonnes ratiques et de la mise en réseau des acteurs impliqués ;

c. Le soutien au dialogue social dans le cadre de l'intégration et du renforcement de la diversité dans les relations de travail par notamment l'évaluation des conventions collectives de travail en rapport avec ce thème, des codes de bonnes conduites de non-discrimination ;

d. Le développement d'outils de mesure et d'évaluation destinés à améliorer la connaissance des groupes-cibles et leurs problèmes d'insertion sur le marché du travail, ainsi que la recherche de pistes pour y remédier.

Cette priorité sera pilotée ou mise en oeuvre conjointement par le Ministre de l'Emploi et le Ministre de l'Egalité des chances qui joueront ainsi un rôle important de promoteur ou d'initiateur.

3. Stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle

Le thème prioritaire dans le cadre de cette programmation FSE – conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi dans le cadre de la stratégie de Lisbonne – sera la stimulation des parcours d'activation sociale.

Ces priorités stratégiques s'inscrivent dans le cadre suivant :

- « renforcer l'inclusion sociale des personnes défavorisées en vue de leur intégration durable dans l'emploi et lutter contre toutes les formes de discrimination sur le marché du travail,…»[80] ;
- Lignes directrices 17, 18 et 19[81].

Dans le cadre du PNR (Action 3.3.6.), les bénéficiaires d'un minimum social (revenu d'intégration), feront l'objet, ces prochaines années, d'une attention particulière. La méthode suivie en vue d'éradiquer la pauvreté est une méthode multidimensionnelle qui tient compte de l'épanouissement socioculturel, de la situation de logement et des besoins psychosociaux éventuels des personnes, par exemple en proposant des parcours en amont. La lutte contre l'analphabétisme sera aussi intensifiée dans les

[79] **Annexe IV** du Règlement (CE) 9077/06 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion et abrogeant le Règlement (CE) n°1260/1999 relatif au fonds social et abrogeant le règlement (CE) 9060/06 art.3, §1 et suivant.

[80] FSE 9060/06, Article 3: priorité c.

[81] 2005/600/EG.

années à venir. Tout comme la précédente priorité, celle-ci s'insère dans la catégorie de dépense n°71 en développant des actions de soutien aux trajectoires professionnelles.

En ce qui concerne le groupe cible des personnes émargeant au CPAS et en particulier les jeunes au sein de ce groupe, une attention accrue sera accordée à leur intégration durable sur le marché de l'emploi, notamment par le biais de formations supplémentaires et de mesures de soutien financier.

Une collaboration performante sera développée à cet effet entre les services sociaux locaux (les CPAS) et les services de l'emploi des Régions et des Communautés, éventuellement avec le concours de partenaires tiers. L'économie sociale occupe aussi une place importante dans l'éventail des politiques mises en œuvre par la Belgique.

L'objectif étant de créer des emplois au profit des groupes défavorisés tout en apportant des réponses à des besoins sociaux non satisfaits, notamment à travers la mise sur pied de services de proximité. Dans ce cadre, quelque 20.000 emplois supplémentaires seront créés d'ici fin 2007, dont 2000 pour les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale.

Cette approche stratégique s'inscrit dans le droit fil de la conclusion centrale du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du NAPIncl-2005-2006 (Morissens, Nicaise, 2006), selon lequel les défis pour l'avenir sont: 'améliorer l'adéquation de la protection des revenus; promouvoir l'intégration durable sur le marché du travail, accroître le rayon d'action des actions d'intégration et rechercher un équilibre entre la nouvelle approche basée sur un contrat et celle basée sur les droits de l'homme.'

Parallèlement à l'attention accordée au groupe global des bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'aide sociale, une attention particulière sera également accordée aux groupes cibles suivants : les jeunes, les chefs de famille isolés (qui sont souvent des femmes), les personnes d'origine extracommunautaire et enfin les seniors actifs (+45 ans).

Dans la ligne du PNR 'Plus de croissance et plus d'emplois', ce thème prioritaire se décline en trois volets.

Parcours d'insertion socioprofessionnelle – Parcours en aval

Compte tenu des réalisations et des expériences qui ont vu le jour sous la programmation précédente, les projets ayant pour but direct de proposer des parcours de guidance vers le marché de l'emploi seront maintenus. Ces activités de guidance pourront en outre être complétées par un volet formation.

Cette guidance est, elle aussi, axée sur l'intégration sur le marché du travail et peut consister notamment à dresser un bilan socioprofessionnel, à travailler sur les attitudes (de travail), à aider les intéressés à présenter leur candidature à un emploi et à les préparer à l'entretien d'embauche, à rechercher activement un emploi approprié, à travailler parallèlement sur les facteurs qui jouent un rôle de frein.

Compte tenu des spécificités du public cible, ces méthodologies sont personnalisables pour répondre aux besoins spécifiques de chaque participant.

Comme le manque d'expérience, de connaissances et/ou d'aptitudes constitue souvent un obstacle pour accéder au marché de l'emploi, il s'ensuit que les formations représentent un domaine d'activité d'autant plus important.

Pré-trajectoires - Parcours en amont

Bien que ces parcours d'insertion socioprofessionnelle aient donné des résultats très nets dans le passé, force est toutefois de constater qu'ils restent limités aux personnes dont la situation sociale peut être considérée comme relativement stable. Pour venir en aide aux personnes qui n'ont pas encore acquis cette stabilité et leur offrir une première transition vers le marché du travail, il faut aussi pouvoir proposer d'autres activités de guidance plus intensives.

Cette orientation supplémentaire résulte d'ailleurs explicitement des diverses consultations qui ont eu lieu lors des évaluations de la programmation précédente et de la prochaine. Pour ces consultations, on s'est tourné vers les promoteurs, les représentants du secteur (fédérations de CPAS), les experts du comité de sélection, les évaluateurs et les membres des diverses administrations et des divers cabinets.

Les projets de transition se traduisent par des activités de guidance sociale et professionnelle et permettent aux CPAS d'offrir une guidance aux personnes les plus éloignées du marché du travail;

- guidance en ce qui concerne les problèmes sociaux (endettement, bien-être psychologique, logement, santé, dépendance, …)
- actions de formation spécifiques (lutte contre l'analphabétisme, initiatives dans le domaine de l'informatique, …)
- actions visant à (re)consolider les aptitudes sociales (notamment l'assistance par le travail, le volontariat, …)

L'objectif est de stabiliser la situation sociale des participants, ce qui augmentera leurs chances de trouver un emploi durable étant donné que les freins sociaux auront été fortement réduits. Compte tenu des spécificités des participants, les perspectives au niveau du marché de l'emploi se situeront plutôt sur le moyen ou sur le long terme. Mais les progrès réalisés au niveau de l'insertion sociale seront déjà en soi un résultat positif.

Innovation, recherche (-action) et bonnes pratiques

La recherche de pratiques innovantes au niveau de l'activation sociale sera stimulée. L'on s'intéressera aussi à l'appui méthodologique dans le cadre du développement de pratiques innovantes (de préférence sous forme recherche-action) de même qu'à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets d'activation sociale en général.

L'on vise ici en particulier l'élaboration, le développement, la propagation, la mise en œuvre et la dissémination de nouvelles méthodologies au niveau du service social, de la guidance sociale et de la guidance socioprofessionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les échanges de 'bonnes pratiques' en matière d'activation sociale seront stimulées au maximum en vue d'effectuer des échanges notamment d'expériences basées sur la pratique. Cela répond aussi au souhait exprès que les promoteurs du projet ont exprimé dans l'évaluation intermédiaire du programme en cours.

Cette priorité sera pilotée ou mise en oeuvre par le Ministre de l'Intégration sociale qui

jouera ainsi un rôle important de promoteur et d'initiateur.

Objectifs globaux poursuivis par la programmation Intégration sociale

Comme nous venons de le voir, la priorité « stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle » repose sur 3 axes :

1) les parcours d'insertion socioprofessionnelle
2) les pré-trajectoires
3) le soutien à l'innovation, recherche action et bonnes pratiques

Le troisième axe intervient essentiellement en soutien aux deux premiers. Les parcours d'insertion socioprofessionnelle se situent en aval du parcours d'insertion des bénéficiaires, tandis que les pré-trajectoires se situent en amont du parcours d'insertion.

Ces axes consistent en des soutiens à des initiatives bénéficiant directement aux usagers des CPAS. Il s'agit d'intervention directe sur l'amélioration de la qualité de l'offre de travail.

Cette priorité entre en concordance avec le point 3.3.6 du Plan national de réforme « un marché du travail pour une société sociale » et vise à augmenter d'une part, la part de chercheurs d'emploi actifs, les rapprocher du marché du travail, c'est à dire dans un premier temps augmenter le taux d'activité de ces personnes bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale qui ne sont pas toujours inscrites comme demandeurs d'emploi et dans un second temps, d'augmenter le taux d'emploi.

Nous nous situons sur un des segments les plus fragilisés de la population qui cumule les handicaps sur le marché de l'emploi. Ceux-ci interagissent entre eux et se traduisent par un effet multiplicateur, supérieur à une simple additionalité des effets négatifs.

Cette interaction entre les différents freins à l'intégration de la personne sur le marché du travail est souvent difficilement quantifiable, ce qui rend l'estimation d'objectifs chiffrés pour cette population d'autant plus difficile.

Dès lors, il est périlleux de définir dans quelle mesure ces actions vont contribuer précisément aux objectifs globaux définis par la Belgique dans le cadre du PNR, vu le segment particulier de la population touchée par les mesures.

Toutefois, ces actions contribuent aux trois objectifs suivants :

a) le relèvement du taux d'activité ;
b) le relèvement du taux d'activation ;
c) le relèvement du taux d'emploi.

Ces trois objectifs seront chiffrés et développés dans le cadre du programme opérationnel.

3 PROGRAMME OPERATIONNEL

Selon les termes du Règlement (CE) relatif au fonds social et abrogeant le règlement (CE) 9060/06, l'Etat fédéral est éligible au titre du volet « emploi » de l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi (art. 3, §1). Il peut donc envisager un soutien du FSE au titre de ce volet.

Dans le respect de la répartition des compétences en Belgique et en application des dispositions réglementaires européennes, l'Etat fédéral soumet un programme opérationnel unique qui reprend les priorités thématiques développées par le Ministre de l'Emploi (priorité 1) et le Ministre de l'Intégration sociale (priorité 3) ou ensemble par les Ministres de l'Emploi et de l'égalité des chances (priorité 2).

Le programme opérationnel fédéral est un document stratégique structuré en 3 priorités

et un volet technique :

1. Favoriser une perspective de carrière
2. Développer la diversité et la lutte contre les discriminations dans l'emploi
3. Stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle
4. Assistance technique

La priorité thématique consacrée à favoriser une perspective de carrière sera pilotée ou mise en oeuvre par le Ministre de l'emploi qui jouera ainsi un rôle important de promoteur ou d'initiateur. La priorité thématique consacrée à développer la diversité et la lutte contre les discriminations dans l'emploi sera conjointement mise en oeuvre par le Ministre de l'emploi et le Ministre de l'Egalité des chances. La priorité thématique consacrée à stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle sera pilotée par le Ministre de l'Intégration sociale qui jouera ainsi un rôle de promoteur et d'initiateur.

Ce programme opérationnel veillera à spécifier, outre le positionnement du programme par rapport à la mise en oeuvre des priorités, leurs montants alloués indicatifs ainsi qu'un descriptif des procédures de fonctionnement des autorités et de la coordination interadministrative propre. Il spécifie également une méthodologie d'indicateurs propres à apprécier l'aspect d'encadrement des mesures fédérales.

Le programme fédéral reprendra un diagnostic clair de la situation et du cadre dans lesquels il se propose d'agir. Il mettra en évidence les principaux défis auxquels les autorités responsables entendent répondre par le soutien à des activités ciblées tout en mettant en évidence les obstacles auxquels ces actions risquent d'être confrontées. Le programme précisera de ce fait mais de manière non exhaustive le type d'activités qui pourront être menées tout au long du programme. Le champ d'intervention ainsi que le type d'interventions qui seront soutenus dans la programmation doivent respecter la répartition institutionnelle des compétences et répondre aux prescrits d'éligibilité repris dans les dispositions réglementaires structurelles nationales et européennes. La programmation utilisera pour assurer le transfert des informations aux acteurs de terrain le canal de manuels de conceptualisation des normes qui s'appliqueront au programme.

4 GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

Le cadre stratégique fédéral et le programme qui en découle tiennent compte du contexte institutionnel belge et de la nécessité de concentrer les efforts en vue d'une meilleure performance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne et de la Stratégie européenne pour l'emploi ainsi que des PAN inclusion sociale.

- Partenariat

En ce qui concerne le partenariat développé pour la priorité thématique de l'intégration sociale, au vu de sa spécificité, les interlocuteurs de références sont les fédérations des CPAS des trois régions du pays. Les fédérations ont déjà par le passé attiré l'attention sur le fait l'effet pervers généré par la sélection des bénéficiaires participant aux mesures, effet pervers encore appelé effet d'écrémage. Cette critique a été prise en considération : un nouvel axe est développé dans la priorité intégration sociale et visera la mise en place de parcours pour des personnes particulièrement fragilisées. Ce qui témoigne que les lignes de conduites centrales pour la prochaine programmation ont été fixées en concertation avec les fédérations.

Ce processus de partenariat va plus loin que la simple consultation et il se poursuivra durant les différentes étapes de la mise en place de la programmation : dans la préparation du PO, le développement, le suivi, l'évaluation,…

En outre, afin de s'assurer d'une collaboration efficace avec les offices régionaux de l'emploi et de tenir compte au mieux des spécificités régionales, le SPP Intégration sociale soumettra son PO aux fédérations de CPAS et à l'avis des offices.

- Gouvernance

La coordination et le pilotage des instruments d'intervention fera l'objet d'une évaluation préalable basée sur l'expérience de la programmation 2000-2006. Cette analyse qui s'effectuera dans le courant 2006 doit mettre en avant les forces et les faiblesses de la gestion du processus et doit aboutir à une proposition de fonctionnement pour la nouvelle programmation qui reçoive l'aval de toutes les parties concernées. Les modalités de fonctionnement seront formalisées dans un manuel de partenariat strict et précis en matière de calendrier d'activités et d'intervenants. Une indication claire devra également être produite quant au timing de réalisation. L'approche méthodologique concertée constitue le point central de la nouvelle programmation. La coordination et le partenariat produits doivent viser tant les aspects de contenu plus qualitatifs que les aspects financiers.

Si les aspects d'évaluation et de suivi constituent une obligation des projets cofinancés, le programme doit veiller au suivi et à l'évaluation régulière du cadrage du programme avec les objectifs prédéfinis, la Stratégie de Lisbonne en général et la Stratégie européenne pour l'emploi en particulier (pertinence, efficacité, etc.). Le processus sera activé dès le début de la programmation afin de disposer des éléments, indicateurs nécessaires à son évaluation.

Outre ses compétences propres, la spécificité d'une programmation fédérale tient aussi au fait qu'y interviennent différents Ministres (Emploi, Intégration sociale et Egalité des chances).

Il a été décidé, dans un souci de rationalisation et afin d'assurer une coordination plus efficace et au vu de la répartition de l'enveloppe financière, de fusionner les autorités et les autorités déléguées. Ainsi l'autorité de gestion sera implantée auprès du SPP Intégration sociale et conservera l'expertise acquise durant ces années par un transfert du personnel existant. Il en sera de même pour l'autorité de paiement qui se verra renforcée.

Les comités d'agrément des projets resteront quant à eux spécifiques aux différentes priorités.

L'essentiel de la programmation fédérale se concentre sur l'activation des populations fragilisées, exclues du marché du travail et bénéficiant de l'aide sociale. La stratégie développée vise à amener certains groupes à risques sur le marché du travail. Il s'agit donc d'agir en amont et en aval des parcours d'insertion développés par les services d'emploi régionaux. En outre, le FSE entend également agir comme un levier en faveur de l'innovation, de l'expérimentation de nouvelles approches, du partenariat, de l'échange d'expériences et de pratiques ainsi que des actions de sensibilisation. C'est à ce niveau que se situe la valeur ajoutée de la programmation fédérale.

Ainsi, la programmation 2007-2013 met l'accent sous la priorité « Stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle », sur des interventions spécifiques prenant mieux en compte les besoins de certains groupes à risques parmi les usagers des CPAS, pour lesquels on constate une moindre performance des interventions d'activation. Il s'agit des jeunes de 18 à 25 ans, des chefs de familles monoparentales, des personnes de nationalité ou d'origine étrangère ainsi que des personnes de plus de 45 ans.

Cette stratégie concorde avec la ligne directrice "Favoriser l'insertion de demandeurs d'emploi et des personnes défavorisées" ainsi qu'avec les priorités fixées pour l'objectif "Compétitivité régionale et Emploi" dans le règlement 9077/06, art 3, pour la période 2007-2013, à savoir : l'amélioration de l'accès à l'emploi et de la participation au marché du travail et le renforcement de l'intégration sociale.

Au niveau national, cette stratégie s'inscrit dans le cadre des mesures prévues dans le PNR 2005-2008 pour le renforcement de l'intégration sociale des personnes défavorisées et plus particulièrement, celles qui vivent d'un revenu social minimal comme le revenu d'intégration. Comme le préconise le PNR, une approche multidimensionnelle est nécessaire afin d'éradiquer la pauvreté.

De plus, cette approche entend également encourager des interventions intégrées associant plusieurs types d'actions, de même qu'une approche partenariale entre CPAS ainsi que la collaboration des CPAS avec d'autres acteurs de terrain. Enfin, cette approche prospective et expérimentale fera l'objet d'un accompagnement méthodologique des CPAS et d'échanges de bonnes pratiques au niveau fédéral.

En ce qui concerne la priorité consacrée à « Favoriser une perspective de carrière et la diversité dans l'emploi », la programmation 2007-2013 porte, compte tenu du volume financier réduit, sur un nombre limité de priorités spécifiques en cohérence avec la Stratégie européenne pour l'emploi, le PNR, le Contrat de solidarité entre les générations et les recommandations de la Commission. Ainsi, les actions s'insèreront directement dans la concrétisation des lignes directrices intégrées et particulièrement

celle (n°18 [82]) qui vise à favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail. De plus, le développement de ce volet constitue une réponse à la recommandation faite à la Belgique de développer une stratégie globale de vieillissement actif[83].

La finalité de ces actions fédérales est de pouvoir influencer les systèmes et les structures du marché du travail et d'agir sur les mentalités et les pratiques afin d'augmenter le taux d'activité en maintenant en activité ceux qui risquent de quitter le marché du travail. Les actions développées accompagneront ainsi le Pacte de solidarité entre les générations dans son travail de changement de comportement et de mentalités chez les travailleurs et les employeurs. La valeur ajoutée de la programmation consiste dès lors en une contribution qualitative à travers la mise en valeur des bonnes pratiques et la mise à disposition d'outils ainsi qu'à la sensibilisation des publics visés.

Enfin, la priorité consacrée à « Lutter contre les discriminations », vise à contribuer significativement au renforcement de la cohésion sociale ainsi qu'à approfondir un marché du travail plus inclusif. Cette priorité s'insère pleinement dans les objectifs de la Stratégie Européenne pour l'Emploi qui visent à la fois un renforcement de la cohésion sociale et la création d'emplois. Elle fait directement référence à la ligne directrice intégrée n°19 [84] et vise également à améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et un accroissement de la flexibilité dans un marché du travail inclusif[85]. Les plans de diversité occupent une place importante dans la politique du marché du travail. Des expériences pilotes pourront faire évoluer les mentalités et les pratiques et mettre à la disposition de toutes les parties prenantes concernées des méthodes et des outils innovants.

En outre, les interventions du FSE sur le territoire belge tiennent compte de la répartition des compétences en matière d'emploi et de formation entre Etat fédéral et entités fédérées. Cette répartition se reflète d'ailleurs dans le budget global alloué à la programmation fédérale 2007-2013 principalement dans la réduction des moyens FSE attribués au volet Emploi de la nouvelle programmation, les moyens attribués au volet Intégration sociale restant au niveau de la programmation 2000-2006.

---

[82] Décision du Conseil du 12 juillet 2005 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats-membres (2005/600/CE).

[83] Recommandation du Conseil du 14 octobre 2004 concernant la mise en oeuvre des politiques de l'emploi des Etats membres (2004/741/CE).

[84] Ligne directrice 19: assurer des marchés du travail qui favorisent l'insertion, renforcer l'attrait des emplois et rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, y compris les personnes défavorisées et les personnes inactives (Décision du Conseil du 12 juillet 2005 (2005/600/CE)).

[85] Communication de la Commission, COM (2005) 299, *Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi. Orientations stratégiques communautaires 2007-2013*, p. 26.

Flandre : stratégie et priorités

1 INLEIDING

Eén van de hoofddoelstellingen van de Vlaamse Regering is de verdere ontwikkeling van een competitieve en duurzame economie waarin welvaart, welzijn, sociale vooruitgang en ecologisch evenwicht onlosmakelijk met elkaar verbonden zijn. Door het versterken van het concurrentievermogen moet Vlaanderen een voldoende duurzame economische groei verwezenlijken als basis voor meer en betere tewerkstelling.

De Vlaamse bijdrage aan het Nationaal Strategisch Referentiekader (NSRK) sluit aan bij deze algemene strategie voor duurzame sociaal-economische ontwikkeling en geeft invulling aan de strategische dimensie van het cohesiebeleid.

Zij heeft betrekking op doelstelling 2 “Regionale Concurrentiekracht en Werkgelegenheid” en vormt het kader voor een mix van beleidsmaatregelen die bijdragen tot een geïntegreerde benadering ten aanzien van groei en tewerkstelling. Het bevorderen van economische prioriteiten zoals concurrentievermogen, innovatie, groei en ontwikkeling hangt immers samen met het aantrekkelijk maken van een regio enerzijds in functie van investeringen en anderzijds in functie van woon- en werkklimaat, bereikbaarheid, toerisme, ontspanning, etc. De kwaliteit van de ruimte en het milieu, de kracht en de leefbaarheid van de steden en van het platteland dragen hieraan bij. Het NSRK streeft naar het bereiken van synergieën tussen de inspanningen van de verschillende beleidssectoren met het oog op een duurzame maatschappelijk-economische ontwikkeling en de creatie van werkgelegenheid in Vlaanderen.

Steunend op de specifieke kenmerken van Vlaanderen, zijn troeven en tekortkomingen, welke werden geschetst in de sociaal-economische analyse, worden hierna de strategie en de thematische prioriteiten voor het ESF en EFRO uitgewerkt.

Verder wordt aandacht besteed aan de operationele programma’s en uitvoeringsmaatregelen, het partnerschap en de territoriale samenwerking in het kader van doelstelling 3.

2 STRATEGIE EN PRIORITEITEN

2.1 Strategie ESF

- Bij de opmaak van het ESF-programma 2007-2013 streven we naar
  - een eenvoudigere en transparante structuur,
  - gefocust op een beperkt aantal thema's met een zo groot mogelijke impact
  - waarin een aantal centrale aandachtspunten (diversiteit, innovatie,...) horizontaal bewaakt worden.
- De Vlaamse ESF-middelen worden ingezet binnen één enkel operationeel programma (OP).
- De ESF-middelen worden bij voorkeur geïnvesteerd in experimenteel en innovatief beleid. Het ESF-programma moet complementair en versterkend zijn met het structurele Vlaamse beleid en inspelen op de leemten binnen dat beleid. In principe wordt regulier beleid slechts met ESF-middelen ge(co)financierd indien geen andere middelen beschikbaar zijn.
- Binnen het programma wordt voorrang gegeven aan thema's en acties die zich goed lenen tot een projectmatige aanpak en resultaatfinanciering.
- De verschillende onderdelen van het Vlaamse ESF-programma dienen de diversiteitstoets te doorstaan: we gaan dus uit van een oververtegenwoordiging van de diverse kansengroepen in functie van het bereiken van een evenredige arbeidsdeelname.
- Het Vlaamse ESF-programma is samen met de tendering in het kader van het curatieve luik van de trajectwerking voor werkzoekenden het belangrijkste instrument voor het inpassen van derdenorganisaties in het Vlaamse activeringsbeleid voor werkzoekenden. Het ESF-programmatie moet er dan ook op gericht zijn hun expertise maximaal te benutten.
- Bij de implementatie zal uitgegaan worden van de (sub)regionale behoeften en problemen zoals zij zich in Vlaanderen voordoen.

De aansturing van het ESF-programma gebeurt met inspraak van de sociale partners en de andere stakeholders.

2.1.1 Globale kwantificeerbare doelstelling

Het ESF in Vlaanderen engageert zich om in haar programma-uitvoering een wezenlijke impactbijdrage te leveren aan de centrale doelstelling van het Vlaamse werkgelegenheidsbeleid. Deze wenst de globale arbeidsdeelname in Vlaanderen te kunnen verhogen tot 70% door het verhogen van de arbeidsdeelname van kansengroepen die ondervertegenwoordigd zijn op de Vlaamse arbeidsmarkt.

Het ESF wenst maximaal bij te dragen tot deze realisatie en stelt als doel:

- Minimaal 76% van de ESF-budgetten te benutten aan directe acties, waarbinnen telkens gefocust wordt op de duurzame integratie en de sociale inclusie van de ondervertegenwoordigde groepen op de arbeidsmarkt.

- Bij 100% van de projectacties het aandachtspunt ‘gelijke kansen M/V’ en ‘diversiteit’ bewust onder de aandacht te brengen van de actoren als indirecte ondersteuning voor de verhoging van de werkzaamheidgraad.

De indicatoren voor opvolging hiertoe (algemeen en specifiek per prioriteit en as) zullen worden geïntegreerd in het operationele programma.

2.1.2 Strategische doelstellingen

Met het Vlaamse ESF-programma streven we naar een maximale impact in functie van de Europese Lissabondoelstellingen. Om de ambitie van het programma zo concreet mogelijk te maken, gaan we uit van kwantificeerbare strategische doelstellingen. Deze strategische doelstellingen werden bepaald op basis van een sterktezwakteanalyse van de Vlaamse arbeidsmarkt, de Europese werkgelegenheidsrichtsnoeren en het Vlaams Hervormingsprogramma (zie hoger):

- een verhoging van de werkzaamheidsgraad, in het bijzonder bij ouderen, allochtonen, arbeidsgehandicapten en kortgeschoolden;
- een verhoging van de effectieve uittredeleeftijd uit de arbeidsmarkt;
- een verhoging van het activeringspercentage voor langdurig werklozen;
- een verdubbeling van het aantal Vlaamse werknemers dat op eigen initiatief permanente vorming, loopbaanbegeleiding of een EVC-procedure volgt;
- een verhoging van het aandeel bedrijven dat investeert in permanente vorming, diversiteit en maatschappelijk verantwoord ondernemen;
- een verhoging van de werkbaarheidsgraad[86].

Wij kiezen er bewust voor om de indicatoren voor de opvolging in het operationele programma te integreren. Zowel de algemene indicatoren als deze voor de opvolging van de verschillende thema’s.

2.1.3 Thematische prioriteiten

De strategische doelstellingen worden vertaald in vier thematische prioriteiten of prioritaire assen, die samen het raamwerk vormen van de Vlaamse ESF-programma 2007-2013. Ze concretiseren de wijze waarop de Vlaamse overheid de ESF-middelen zal inzetten om de strategische doelstellingen te bereiken.

1. Het vergemakkelijken van de toegang tot het arbeidsproces en de duurzame integratie in de arbeidsmarkt voor werkzoekenden en inactieven. Zorgen voor een naadloze aansluiting tussen onderwijs en arbeidsmarkt. Het voorkomen van werkloosheid, met name langdurige en jongerenwerkloosheid, via een sluitende aanpak. Het in goede banen leiden van herstructureringen.
2. Het verhogen van de arbeidsdeelname en de sociale inclusie van kansengroepen die momenteel ondervertegenwoordigd zijn op de arbeidsmarkt, in het bijzonder ouderen, allochtonen, arbeidsgehandicapten en kortgeschoolde jongeren. Het

[86] De werkbaarheidsgraad werd ontwikkeld door de SERV en meet de kwaliteit van de arbeid. Een nulmeting van de indicator werd in 2003 opgemaakt.

inzetten van categoriale instrumenten die deze prioriteit kan waarmaken. Werkervaringskansen aanbieden. De kansen die de sociale economie biedt voor werkgelegenheid en maatschappelijk verantwoord ondernemen optimaal benutten.

3. Individuen instrumenten bieden om de eigen loopbaan vorm te geven. De individuele loopbaanontwikkeling en -mobiliteit stimuleren op basis van een geïntegreerde, procesmatige loopbaanbenadering. De erkenning van verworven competenties veralgemenen. De arbeidsmobiliteit waarborgen via levenslang leren en loopbaanbegeleiding.
4. Ondernemingscultuur focussen op mensen. De strategische HRM-processen op bedrijfsniveau ondersteunen en verbreden. Het HR-beleid in ondernemingen versterken via de innovatie van de arbeidsorganisatie, evenwicht in de werk-privébalans, gelijke kansenbeleid, diversiteitsmanagement en maatschappelijk verantwoord ondernemen.

2.1.4 Horizontale aandachtspunten

Naast de thematische prioriteiten, die rechtstreeks gericht zijn op het verwezenlijken van de strategische doelstellingen, worden drie horizontale aandachtspunten onderscheiden die doorheen het volledige programma bewaakt zullen worden:

1. **Diversiteit en gelijke kansen voor mannen en vrouwen** – Diversiteit en gelijke kansen vormen één van de speerpunten van het programma 2007-2013. De evenredige vertegenwoordiging van kansengroepen en van mannen en vrouwen als doelstelling in de door het ESF gecofinancierde acties zal daarom niet alleen in de tweede thematische prioriteit worden opgevolgd, bij de categoriale acties voor kansengroepen, maar als horizontaal aandachtspunt doorheen heel het programma lopen. We zullen nauw toezien op de positieve oververtegenwoordiging binnen alle acties, erover rapporteren in de opeenvolgende jaarverslagen en de acties bijsturen waar nodig.
2. **Innovatie** – Een succesvol arbeidsmarktbeleid veronderstelt innovatie, experiment, monitoring en evaluatie-onderzoek. Via het ESF willen we deze elementen versterken in het Vlaamse beleid. Uit de evaluatie van de programmaperiode 2000-2006 blijkt echter dat de resultaten van innovatieve projecten niet altijd vlot de weg vinden naar het reguliere beleid. In het Vlaamse ESF-programma 2007-2013 kiezen we daarom niet voor een apart luik innovatie, maar bouwen we garanties in voor de effectieve integratie van gerichte innovatieve, experimentele, monitorings- en onderzoeksacties in de vier thematische prioriteiten. In het operationele programma wordt bepaald welk aandeel van de middelen hiervoor voorzien zullen worden.
3. **Transnationale samenwerking** – De nadruk op grensoverschrijdende samenwerking en kennisdeling is een belangrijk en uniek element van de Europese Lissabonstrategie en het ESF. Binnen het Vlaamse ESF-programma 2007-2013 krijgen transnationale aanpak van acties en evaluatie-onderzoek dan ook een centrale plaats: als horizontaal aandachtspunt zal de transnationaliteit inhoudelijk geïntegreerd worden in elk van de vier thematische prioriteiten, met een gewaarborgd budget op programmaniveau.

2.1.5 Financiële verdeling over de prioriteiten

De bijdrage uit het Europees Sociaal Fonds voor het doelstelling 2 -programma bedraagt 468.851.077 € (in courante prijzen). Het beschikbare budget voor acties - na aftrek van de noodzakelijke financiering van de technische bijstand (4 % of 18.754.043 €) – ten bedrage van 450.097.034 €, zal als volgt gespreid worden over de gekozen prioriteiten :

De verticale thema's vormen de basis van de toekomstige acties.

1. Thema 1 en 3 vormen samen de transitionele arbeidsmarkt en zijn als dusdanig de belangrijkste thema's, wij bedelen ze 61% (286 MEUR) van de totale middelen toe.
2. Gevolgd door Sociale Inclusie wat wij bedelen met 15% (70,3MEUR) van de totale middelen.
3. Mensgericht ondernemen vormt het sluitstuk van de verticale thema's en krijgt 10% (46,9 MEUR) van de totale middelen toebedeeld.

Daarnaast zullen de horizontale thema's Innovatie en Transnationaliteit elk 5% (23,4 MEUR) van de totale middelen toebedeeld krijgen om hun ondersteunende en evoluerende rol te kunnen vervullen.

De aandachtspunten gelijke kansen en diversiteit zullen als aandachtspunten in de actieterreinen worden opgenomen.

2.1.6 Overeenstemming van de thematische prioriteiten met de Lissabonstrategie, het Vlaams Hervormingsprogramma en de verordeningen betreffende de structuurfondsen

De thematische prioriteiten en strategische doelstellingen van het Vlaamse ESF-programma 2007-2013 zijn in belangrijke mate schatplichtig aan de Europese werkgelegenheidsrichtsnoeren en het Vlaams Hervormingsprogramma. De tabel op de volgende pagina toont hun onderlinge samenhang. Hoewel de tabel niet de vertaling maakt naar de door de Commissie gebruikte codes voor het aangeven van de earmarking, blijkt duidelijk uit de volledige vergelijking dat Vlaanderen zijn ESF luik volledig in het kader van de Lissabonstrategie heeft opgebouwd.

Thematische prioriteiten ESF-programma 2007-2013	**Strategische doelstellingen ESF-programma 2007-2013**	**Europese werkgelegenheids-richtsnoeren 2005-2008**	**Communautaire strategische richtsnoeren**	**Vlaams Hervormings-programma 2005-2008**
Het vergemakkelijken van de toegang tot het arbeidsproces en de duurzame integratie in de arbeidsmarkt voor werkzoekenden en inactieven. Zorgen voor een naadloze aansluiting tussen onderwijs en arbeidsmarkt. Het voorkomen van werkloosheid, met name langdurige en jongerenwerkloosheid, via een sluitende aanpak. Het in goede banen leiden van herstructureringen.	Een verhoging van de werkzaamheidsgraad, in het bijzonder bij ouderen, allochtonen, arbeids-gehandicapten en kortgeschoolden. Een verhoging van de effectieve uittredeleeftijd uit de arbeidsmarkt.	Streven naar volledige werkgelegenheid (richtsnoer 17). Hernieuwde inspanningen om arbeidstrajecten voor jongeren op te zetten en de jeugd-werkloosheid terug te dringen (richtsnoer 18). Ondersteuning van actief ouder worden (richtsnoer 18). Actief en preventief beleid met vroegtijdige afbakening van de behoeften, bijstand bij het zoeken naar een baan, oriëntering en opleiding als onderdeel van gepersonaliseerde actieplannen (richtsnoer 19) Beter anticiperen op de behoeften aan vaardigheden, de tekorten op de arbeidsmarkt en de knelpunten (richtsnoer 20) De schooluitval terugdringen (richtsnoer 23)	Vergemakkelijking van de toegang tot het arbeidsproces en duurzame integratie op de arbeidsmarkt voor werkzoekenden en inactieven (artikel 3, 1b)	Actief ouder worden aanmoedigen en herstructureringen in goede banen leiden (prioriteit 1) De aansluiting tussen onderwijs en arbeidsmarkt verbeteren (prioriteit 2) Een sluitende preventieve aanpak van de werkloosheid realiseren en langdurig werklozen kansen bieden via een versterkt curatief belei (prioriteit 3)
Het verhogen van de arbeidsdeelname en de sociale inclusie van kansengroepen die momenteel ondervertegenwoordigd zijn op de arbeidsmarkt, in het bijzonder ouderen, allochtonen, arbeidsgehandicapten en kortgeschoolde jongeren. Het inzetten van categoriale instrumenten die deze prioriteit kan waarmaken. Werkervaringskansen aanbieden. De kansen die de sociale economie biedt voor werkgelegenheid en maatschappelijk verantwoord ondernemen optimaal benutten.	Een verhoging van het activeringspercentage voor langdurig werklozen.	Arbeidsmarkten toegankelijker, werken aantrekkelijker en arbeid lonend maken voor werkzoekenden, inclusief mensen in een achterstandspositie en inactieven (richtsnoer 19). Exploratie van nieuwe bronnen voor banen in persoonlijke en zakelijke dienstverlening, met name op lokaal niveau (richtsnoer 19). Verlening van de sociale diensten die nodig zijn om degenen die het verst van de arbeidsmarkt staan, te integreren, en bij te dragen tot het uitroeien van armoede (richtsnoer 19)	Verbetering van de sociale integratie van kansarmen met het oog op hun duurzame integratie in het arbeidsproces en bestrijding van alle vormen van discriminatie op de arbeidsmarkt (artikel 3, 1c)	Langdurig werklozen kansen bieden via een versterkt curatief beleid (prioriteit 3) De evenredige deelname van allochtonen en andere kansengroepen op de arbeidsmarkt bevorderen (prioriteit 4)
Individuen instrumenten bieden om de eigen loopbaan vorm te geven.	Een verdubbeling van het aantal	Levensloopbaanbeleid bevorderen	Vergroting van het menselijk	Het levenslang leren

Thematische prioriteiten ESF-programma 2007-2013	**Strategische doelstellingen ESF-programma 2007-2013**	**Europese werkgelegenheids-richtsnoeren 2005-2008**	**Communautaire strategische richtsnoeren**	**Vlaams Hervormings-programma 2005-2008**
De individuele loopbaanontwikkeling en -mobiliteit stimuleren op basis van een geïntegreerde loopbaanbenadering. EVC veralgemenen. De arbeidsmobiliteit waarborgen via levenslang leren en loopbaanbegeleiding.	Vlaamse werknemers dat op eigen initiatief permanente vorming, loopbaanbegeleiding of een EVC-procedure volgt.	(richtsnoer 18). Investeringen in menselijk kapitaal opvoeren en verbeteren (richtsnoer 23).	kapitaal (artikel 3, 1d)	stimuleren (prioriteit 2)
Ondernemingscultuur focussen op mensen. De strategische HRM-processen op bedrijfsniveau ondersteunen en verbreden. Het HR-beleid in ondernemingen versterken via de innovatie van de arbeidsorganisatie, evenwicht in de werk-privébalans, gelijke kansenbeleid, diversiteitsmanagement en maatschappelijk verantwoord ondernemen.	Een verhoging van het aandeel bedrijven dat investeert in permanente vorming, diversiteit en maatschappelijk verantwoord ondernemen. een verhoging van de werkbaarheidsgraad.	Innovatieve en flexibele vormen van werkorganisatie te stimuleren en te verspreide teneinde de arbeidskwaliteit en -productiviteit, inclusief gezondheid en veiligheid, te verbeteren (richtsnoer 21). Investeringen in menselijk kapitaal opvoeren en verbeteren (richtsnoer 23).	Verbeteren van het aanpassingsvermogen van werknemers, bedrijven en ondernemers (artikel 3, 1a)	Het levenslang leren stimuleren (prioriteit 2) Een vlotte combinatie van arbeid en zorg mogelijk maken (prioriteit 5)

2.2 Strategie EFRO

Rekening houdend met de economische en demografische ontwikkelingen (vergrijzing), dient in Vlaanderen voldoende economische groei te worden verwezenlijkt als basis voor de creatie van werkgelegenheid en behoud/verhoging van het welvaarts- en welzijnsniveau.

In haar regeerakkoord 2004–2009 stelde de Vlaamse regering o.m. het bevorderen van ondernemen en werkgelegenheid als beleidsprioriteiten voorop, aansluitend bij het **Pact van Vilvoorde** van 22 november 2001 tussen de Vlaamse overheid, de sociale partners en de natuur- en milieuorganisaties.

In dit Pact, dat mede werd geformuleerd als antwoord op de oproep van de Europese Raad van Lissabon tot uitbouw van een concurrentiële en dynamische kenniseconomie, werden 21 sociaal-economische doelstellingen voor het Vlaanderen van de 21e eeuw gepresenteerd (realisatie tegen 2010). Deze objectieven werden in september 2005 geactualiseerd en hebben betrekking op diverse Vlaamse bevoegdheidsterreinen: economie, tewerkstelling, leefmilieu, mobiliteit, cultuur, welzijn,….

Met deze doelstellingen onderschrijven de Vlaamse regering en de sociale partners een beleid dat uitgaat van duurzame ontwikkeling en internationale openheid.

Deze prioriteiten en thema's hangen nauw samen als onderdelen van een coherente, geïntegreerde strategie welke tevens aansluit bij het Vlaams hervormingsprogramma 2005-2008 dat in het raam van de Lissabon Mid-Term review werd opgesteld enerzijds, en het sociaal-economisch actieplan voor de toekomst " Vlaanderen in actie. Een sociaal-economische impuls voor Vlaanderen" en de "Vlaamse Strategie voor Duurzame ontwikkeling (fase 1)", welke beide in juli 2006 door de Vlaamse Regering werden goedgekeurd, anderzijds.

In het Vlaams hervormingsprogramma 2005 – 2008 worden twee centrale uitdagingen naar voor geschoven: het bevorderen van ondernemen, investeren en innoveren enerzijds en het bevorderen van een ondernemingsvriendelijk flankerend beleid anderzijds. Beide uitdagingen werden doorvertaald in zes economische beleidsprioriteiten:

- het inzetten op innovatie: het innoveren van de bedrijfsactiviteiten blijft een hoofdbekommernis om de economie concurrentieel te houden. Vlaanderen streeft daarom naar een beleid dat O&O en innovatie naar internationale standaarden brengt en blijft zwaar inzetten op innovatie, ICT, nieuwe technieken, producten en processen. De Vlaamse regering engageert zich om een groeipad uit te tekenen, zodat de 3%-norm voor O&O bereikt wordt. Tevens wil de Vlaamse regering met het digitaal Actieplan Vlaanderen blijvend aansluiting vinden bij de Europese koplopers inzake informatiemaatschappij.
- het stimuleren van bedrijvigheid met betere regelgeving: de Vlaamse overheid wil Vlaanderen tot een ondernemende regio laten uitgroeien en hiervoor is de ontwikkeling van een betere regelgeving voor ondernemingen een noodzakelijke stap. Het ondernemersklimaat moet meer dienstverlenend en stimulerend worden. De bedrijfsvriendelijke dienstverlening van de overheid – met een één-loketsysteem en een accountmanager voor complexe ondernemingsdossiers – is de kernopdracht van het Vlaams Agentschap Ondernemen (VLAO). Bovendien worden administratieve lasten en kosten verlaagd door reguleringsmanagement (compensatiemaatregelen en reguleringsimpactanalyse) en het fiscaal pact met de gemeenten.
- het bevorderen van het ondernemerschap: hiervoor wordt gewerkt aan een goede omkadering voor startende bedrijven en voorwaarden die hen toelaten om te groeien. De verbeterde toegang tot (risico)kapitaal is een belangrijke opstap (Arkimedes, Vlaams Innovatiefonds, Vriendenlening, waarborgregeling).

- de creatie van een geïntegreerd industriebeleid: men wil dit bereiken door het bijdragen tot aantrekkelijke randvoorwaarden (ruimte om te ondernemen, bereikbaarheid garanderen) en door financiële stimuli gericht en efficiënt in te zetten (groeipremie, ecologiepremie, strategische investeringssteun, ondernemerschapsportefeuille).
- het beter rentabiliseren van het open karakter van de Vlaamse economie, door een economisch beleid dat meer richt op globalisering en mededinging. De opdracht van Flanders Invest and Trade (FIT), de troeven als investeringsregio te versterken en uit te spelen, sluit hierbij aan.
- het bevorderen van ecologische duurzaamheid: economische groei kan niet duurzaam zijn als ze niet gepaard gaat met investeringen in een gezond leefmilieu. Het Pact van Vilvoorde bevestigend, wil de Vlaamse Regering tegen 2010 een verregaande ontkoppeling realiseren tussen economische groei enerzijds en milieu-impact, materiaal- en energiegebruik anderzijds. Vlaanderen ontloopt zijn verantwoordelijkheid niet inzake de reductie van broeikasgasemissies en richt zijn klimaat- en energiebeleid eerst en vooral op rationaal energieverbruik. Daarnaast streeft de Vlaamse Regering naar een duurzaam productie -en consumptiebeleid met onder meer een focus op het uitbouwen van een materialenbeleid, afvalreductie en milieugerichte technologische innovaties, alsook naar een stopzetting van het verlies aan biodiversiteit én een duurzame ruimtelijke ontwikkeling van Vlaanderen.

Het sociaal-economisch actieplan van de Vlaamse Regering formuleert 6 uitdagingen voor de toekomst (horizon ligt op 2015 – 2020) waarrond projecten en acties worden opgezet (de vijfde en zesde uitdagingen zitten verspreid over de andere):

- Uitdaging I: Voluit voor elk talent;
- Uitdaging II: Creativiteit, innovatie als cultuur, ondernemerschap;
- Uitdaging II: Vlaanderen als poort op Europa;
- Uitdaging IV: De overheid in actie;
- Uitdaging V: Méér internationalisering;
- Uitdaging VI: Duurzaamheid benutten als opportuniteit.

De strategienota voor Duurzame ontwikkeling" schetst, aan de hand van kort- en lange termijndoelstellingen, een algemeen beleidskader inzake duurzame ontwikkeling in Vlaanderen. Daarnaast wordt beslist uitwerking te geven aan een aantal bestuurlijke aspecten (zoals een kaderdecreet en een steunpunt duurzame ontwikkeling) en concrete projecten (zoals duurzaam wonen en maatschappelijk verantwoord ondernemen).

Ook de inspanningen in het kader van het **cohesiebeleid** (EFRO) sluiten aan bij deze algemene overkoepelende visie. Hoofddoelstelling van de gekozen ontwikkelingsstrategie is het bevorderen van de verdere ontwikkeling van Vlaanderen tot één van de meest competitieve regio's, resulterend in een duurzame economische groei, de creatie van meer en betere tewerkstelling en de bescherming/verbetering van het leefmilieu.

Rekening gehouden met de hiervoor geschetste algemene omgevingsanalyse, heeft deze hoofddoelstelling betrekking op alle Vlaamse regio's. Zodoende zal het cohesiebeleid het best bijdragen tot de economische structuurversterking en het verstevigen van de regionale concurrentiekracht in Vlaanderen. Deze aanpak – die geen voorafgaande specifieke toetsing op (statistisch gezien) achtergestelde regio's inhoudt - bevordert tevens de synergie met het gevoerde Vlaams beleid op de diverse terreinen. Om bij te dragen aan het verminderen van de interregionale verschillen, een expliciete doelstelling van het cohesiebeleid, zal er bij de invulling van de gekozen prioriteiten en bij de selecties van concrete acties rekening worden gehouden met regiospecifieke elementen, behoeften en potenties. Er zullen bij de operationalisering ook afspraken worden gemaakt met betrekking tot mogelijk te hanteren indicatoren en criteria.

Uit de algemene omgevingsanalyse blijkt dat Vlaanderen zich in een steeds meer geglobaliseerde internationale economische context, geplaatst ziet voor een aantal belangrijke problemen en strategische uitdagingen. Het concurrentievermogen van de Vlaamse economie neemt af. Vlaanderen heeft blijkbaar nog niet (volledig) de stap gezet van een efficiëntie-gedreven economie naar een innovatie-gedreven economie, gebaseerd op creativiteit, ondernemerschap en innovatie. Vlaanderen scoort slecht op ondernemerschap (creatie van nieuwe ondernemingen, startersquote…) en is minder aanwezig in de hoogtechnologische, kennisintensieve sectoren welke op wereldvlak precies de sterkste groei kennen. Tevens kan een verbetering van de ruimtelijk - economische omgevingsfactoren en het productiemilieu de investeringsaantrekkelijkheid van Vlaanderen verhogen.

Concreet bestaat in Vlaanderen dan ook een belangrijke behoefte aan:

- het versterken en verbreden van de innovatiegerichtheid van de Vlaamse economie, gegeven het toenemend belang ervan als hefboom voor competitiviteit in een globale economie,
- het vernieuwen van het Vlaams economisch weefsel en het verhogen van de ondernemingsdynamiek, op basis van de opstart en doorgroei van ondernemingen en het blijven aantrekken van buitenlandse investeringen;
- het op punt stellen van het fysisch ondernemingsklimaat met het oog op de blijvende valorisatie van de centrale ligging van Vlaanderen in de EU-afzetmarkt, gesteund op:
    - de beschikbaarheid van ruimte om te ondernemen en de bereikbaarheid van de economische poorten;
    - het blijven ontwikkelen van het netwerk van stedelijke concentraties, in synergie met de economische ontwikkeling van het platteland;
    - het verduurzamen van het productiemilieu en -proces, gezien ook de hoge industriële activiteit binnen de Vlaamse economie, met o.a. efficiënt ruimtegebruik en het verhogen van milieu- en energie-efficiëntie;

De inspanningen in het kader van het cohesiebeleid zullen zich dan ook – mede aansluitend bij de Communautaire Strategische Richtsnoeren – concentreren op een beperkt aantal prioriteiten die de competitiviteit en attractiviteit van de Vlaamse economie versterken, Vlaanderen uitbouwen als kennis- en ondernemingsregio, en aandacht hebben voor een evenwichtige en duurzame ontwikkeling van steden en platteland.

De **prioriteiten** waarop het cohesiebeleid zich in Vlaanderen zal richten zijn:

- het bevorderen van kenniseconomie en innovatie;
- het stimuleren van ondernemerschap;
- het verbeteren van de ruimtelijk-economische omgevingsfactoren;
- het bevorderen van de stedelijke ontwikkeling;

Daarbij zal binnen de eerste 3 prioriteiten eveneens specifieke aandacht worden geschonken aan de duurzame economische ontwikkeling van het platteland (waarbij afstemming zal plaats vinden met het operationeel programma in het kader van het Europees Landbouwfonds voor Plattelandsontwikkeling – zie 2.4.) en zullen de volgende **thema's op een horizontale wijze** in het programma worden geïntegreerd: de territoriale dimensie, duurzame ontwikkeling en milieu, interregionale samenwerking en gelijke kansen.

De territoriale dimensie wordt meegenomen als afwegingskader bij de aanpak van de verschillende prioriteiten in het kader van het NSRK. Om de aantrekkelijkheid van Vlaanderen voor investeringen, groei en innovatie, wonen, werken en toerisme, etc. te bewaren en te versterken is het immers van belang ruimte voor bedrijvigheid te ontwikkelen op basis van de ruimtelijke structuur en principes zoals weergegeven in het Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen en de ruimtelijke troeven van Vlaanderen te valoriseren.

Het hanteren van ruimtelijke kwaliteit en draagkracht van de ruimte als uitgangspunt, vereist hierbij een gebiedsgerichte aanpak. De ruimtelijke kwaliteit en draagkracht van elk gebied is immers locatiespecifiek. Voor elk gebied moet voortdurend de vraag worden beantwoord: wat en hoeveel 'dynamiek' kan een bepaald gebied verdragen? Een gebiedsgerichte (en ontwerpmatige) aanpak is de beste garantie voor het bewaken en versterken van de kwaliteit van gebieden die sterk onder druk staan van talrijke ruimteclaims.

Gelet op deze steeds toenemende druk op de ruimte in een dichtbevolkte regio als Vlaanderen, is het essentieel dat men bij de uitwerking van het programma focust op thema's die een kwalitatief en duurzaam ruimtelijk beleid schragen zoals inzetten op vernieuwingsprojecten en valorisatie van leegstaande/verwaarloosde bedrijfsruimte; het streven naar o.m. herontwikkeling van brownfields; het renoveren van verouderd woningpatrimonium en in gebruik nemen van verlaten gebouwen; het streven naar een gericht locatiebeleid; het stimuleren van meervoudig ruimtegebruik; het versterken van bestaande multifunctionele plekken (bv. flexibele woon- en werklocaties) en het erkennen van verweving van landbouw, natuur en ruimte voor water op het platteland én het integreren mobiliteitsvisies met potentiële ruimtelijke ontwikkelingsgebieden.

Hierbij kan worden opgemerkt dat een actualisatie en een gedeeltelijke herziening van het Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen wordt voorzien met een verlenging van de planhorizon van minstens 5 jaar. De visie, doelstellingen en de ruimtelijke principes van het Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen blijven binnen de periode 2007-2012 evenwel onverminderd van kracht.

Wat de financiering van het milieubeleid betreft, opteert de Europese Commissie voor de periode 2007 – 2013 voor een integratiebenadering: dit betekent dat de milieubescherming in hoofdzaak door andere (niet specifiek op milieugerichte) financiële instrumenten (ESF, ELFPO, KCI etc.) – waaronder EFRO – moet worden gefinancierd. Artikel 10 van de Life + - ontwerpverordening gaat ver en stelt dat het financieringsinstrument voor het milieu, i.e. Life +, geen maatregelen financiert die voldoen aan de bepalingen van, of steun voor hetzelfde doel ontvangen uit een ander communautair financieringsinstrument (zoals bijv. EFRO) Bijgevolg spreekt het voor zich dat bepaalde acties inzake milieu en natuur mee worden opgenomen in het NSRK.

Het cohesiebeleid (EFRO) zal door de beoogde complementaire inspanningen dan ook ongetwijfeld bijdragen tot de realisatie van de doelstellingen, vooropgezet in het Vlaams Lissabon-hervormingsprogramma 2005 – 2008 met betrekking tot de afgebakende centrale uitdagingen inzake het stimuleren van ondernemen, investeren en innoveren, en het bevorderen van een ondernemingsvriendelijk flankerend beleid:

- ombuigen van de dalende trend van startende en snelgroeiende ondernemingen;
- uitgroeien tot één van de meest aantrekkelijke Europese regio's voor de vestiging en ontwikkeling van ondernemersactiviteiten:
    - ombuiging van de dalende trend van de investeringsquote;
    - bevorderen van de snelle en kwaliteitsvolle ontwikkeling van nieuwe bedrijven- terreinen, verduurzamen van verouderde bedrijventerreinen en brownfields, ontwikkelen van incubatiecentra en wetenschapsparken;
    - verbeteren van de bereikbaarheid van en binnen Vlaanderen;
- nastreven van de 3%-Barcelona-norm inzake O&O-intensiteit;
- bijdragen tot de realisatie van de Belgische reductiedoelstelling van -7,5% tijdens de eerste Kyoto-periode 2008 – 2012 door het bevorderen van rationeel energiegebruik en hernieuwbare energiebronnen;

Daarbij aansluitend wordt, inzake de mogelijke impact van het cohesiebeleid op het vlak van werkgelegenheid, het netto-objectief van 15.000 directe en indirecte arbeidsplaatsen (behouden en gecreëerde jobs) vooropgezet.

Zoals reeds vermeld, sluiten de strategie en thematische prioriteiten in het kader van het EFRO in belangrijke mate aan bij de Communautaire Strategische Richtsnoeren, het Vlaams Hervormingsprogramma, het Vlaams regeerakkoord 2004 - 2009 en het sociaal – economisch actieplan "Vlaanderen in actie. Een sociaal-economische impuls voor Vlaanderen". Deze samenhang wordt weergegeven in de hiernavolgende tabel:

Communautaire Strategische richtsnoeren	**Vlaams Hervormingsprogramma 2005 - 2008**	**Regeerakkoord Vlaamse Regering 2004 - 2009**	**Sociaal-economisch actieplan " Vlaanderen in actie. Een sociaal-economische impuls voor Vlaanderen"**	**Thematische prioriteiten EFRO-programma 2007 - 2013**
- Uitbouw van Europa en de regio's tot een meer attractieve plaats om te investeren en te werken	- Open karakter van Vlaamse economie rentabiliseren - Geïntegreerd industriebeleid - Bevorderen duurzaamheid	- Bevorderen bedrijfsinvesteringen - Economie sneller en diepgaander vernieuwen - Logistieke troeven uitbuiten	- Uitdaging III: Vlaanderen als poort op Europa. - Uitdaging V: Méér internationalisering. - Uitdaging VI: Duurzaamheid benutten als opportuniteit.	Pr. 3 – Bevorderen van de ruimtelijk –economische omgevingsfactoren Pr. 4 – Bevorderen van de stedelijke ontwikkeling
- Bevorderen van kennis en innovatie als hefboom voor economische groei (incl. ondernemerschap)	- Bevorderen ondernemerschap - Inzetten op innovatie - Stimuleren bedrijvigheid met betere regelgeving	- Bevorderen van ondernemerschap - Economie sneller en diepgaander vernieuwen	- Uitdaging II: Creativiteit, innovatie als cultuur, ondernemerschap; - Uitdaging V: Méér internationalisering. - Uitdaging VI: Duurzaamheid benutten als opportuniteit.	Pr. 1 – Bevorderen van kennis economie en innovatie Pr. 2 - Stimuleren van het ondernemer- schap
- Meer en betere tewerkstelling		- Meer en betere kansen geven aan alle talenten - De werkzaamheid verhogen door een betere werking van de arbeidsmarkt	- Uitdaging I: Voluit voor elk talent.	

2.2.1 Prioriteiten

2.2.1.1. Kenniseconomie en innovatie

Tengevolge van de globalisering zal Vlaanderen steeds meer een beroep moeten doen op zijn kennis om overeind te blijven in de internationale concurrentie. Kostencompetitiviteit wordt voor Vlaanderen immers steeds moeilijker vermits nieuwe economische spelers over belangrijke kostenvoordelen beschikken. Vlaanderen wenst verdere stappen te zetten in de kenniseconomie, waar kennis de basis voor competitiviteit vormt. Innovatie vormt een belangrijke determinant van het concurrentievermogen in een kenniseconomie. Investeren in kennis en innovatie in de meest brede zin, technologische en niet-technologische, is noodzakelijk om de Vlaamse kenniseconomie verder uit te bouwen en aldus duurzame groei en werkgelegenheidscreatie te verzekeren. Het cohesiebeleid vormt een hefboom om de sprong naar de kenniseconomie over de verschillende beleidsdomeinen heen te realiseren.

Zoals blijkt uit de sociaal-economische analyse, vormen de transfer van kennis en haar valorisatie moeilijke en te optimaliseren schakels in de ontwikkeling van de kenniseconomie in Vlaanderen. Er is hoogwaardige kennis aanwezig bij verschillende actoren in Vlaanderen. Overdracht naar en afstemming tussen actoren in de Vlaamse kenniseconomie is noodzakelijk. De aanwezige kennis dient gevaloriseerd te worden in economische activiteiten en maatschappelijke toepassingen.

Aansluitend bij het Vlaams Hervormingsprogramma (inzetten op innovatie) en het sociaal-economisch actieplan van de Vlaamse Regering (creativiteit, innovatie als cultuur), wordt via een mix van initiatieven een toename beoogd van het kennisbewustzijn en kennispotentieel van ondernemingen en non-profitactoren. Dit dient te resulteren in een grotere economische en maatschappelijke toegevoegde waarde voor Vlaanderen.

Deze initiatieven zullen kaderen binnen de volgende actiedomeinen sensibilisering, begeleiding, samenwerking, internationalisering, vernieuwende voorbeelden van kennisvalorisatie en innovatie van de plattelandseconomie..

Sensibilisering van profit en non-profit naar het belang van de factor kennis, de samenwerking met andere kennisactoren (andere bedrijven, onderzoekscentra en kennisinstellingen uit binnen- en buitenland,…), visie- en strategievorming, intellectueel kapitaal en rechten, ICT en absorptie en exploitatie van onderzoeksresultaten vormt dan ook een eerste aandachtspunt. Het combineren van interne en externe bronnen van kennis vereist immers in de eerste plaats een stuk bewustwording.

Door het opzetten van *begeleidingsacties* zal een verbeterde kennistransfer worden nagestreefd in een aantal prioritaire kennisdomeinen in de kenniseconomie m.n. samenwerking, visie- en strategievorming, omgaan met intellectueel kapitaal en rechten, ICT, absorptie en exploittatie van onderzoeksresultaten.. Knowledge brokers kunnen hierin een centrale rol spelen door het werken op maat van het bedrijf. Kennistransfer kan tevens verzekerd worden door het vergemakkelijken van de toegang tot verschillende kenniselementen zoals vaktechnische en strategische kennis. Individuele en collectieve begeleiding door kennisactoren is tevens noodzakelijk om de knelpunten inzake kennisvalorisatie op te lossen. Deze knelpunten zijn zeer divers en dienen aangepakt te worden via specifieke coachingsacties. Bijzondere aandacht dient uit te gaan naar de uiteindelijke positionering van het nieuwe of vernieuwde product, dienst of proces op de markt. Businessmodelling vormt hier de uitdaging. Specifieke begeleidingsacties zullen opgezet worden voor onderzoeksintensieve KMO's.

In *samenwerkingsinitiatieven* staat het stimuleren van de interactie tussen verschillende actoren (overheid, grote ondernemingen, KMO's, non-profitactoren, onderzoekscentra, kennisinstellingen,…) centraal. Samenwerking tussen ondernemingen kan gestimuleerd worden door het opzetten van bedrijvennetwerken en clusters. Het aanmoedigen van

netwerking tussen overheid, de wetenschappelijke en de bedrijfswereld kan gebeuren door het opzetten van kennis- en innovatieplatformen. Informele maar doelgerichte netwerken tussen ondernemers zullen worden gestimuleerd.

Het *internationale karakter* van de kenniseconomie vormt tevens een noodzakelijke focus. Het ondersteunen van KMO's bij deelname aan internationale programma's (zoals het kaderprogramma O&O, het programma voor competitiviteit en ondernemerschap en Europese Territoriale Samenwerking), het verbinden van Vlaamse met buitenlandse kennisclusters en de optimalisering van internationale commercialisering vormen in dit verband mogelijke doelstellingen. Het operationeel programma wordt, samen met het kaderprogramma O&O, ingezet voor de valorisatie van onderzoeksresultaten met het oog op een gemakkelijke en open toegang tot kennis. Een belangrijk element vormt de transfer van kennis, ontwikkeld binnen het kaderprogramma O&O, in economische en maatschappelijke toegevoegde waarde.

Via het programma zullen tevens *vernieuwende voorbeelden van kennistoepassingen* (eco-innovaties, innovatieve ICT-oplossingen, niet-technologische innovatie en ontwikkeling van vraaggerichte innovatieve-instrumenten) ondersteund worden. De voorbeeldfunctie en de overdraagbaarheid van de kennis staan hier centraal. Op die manier vormt het cohesiebeleid een hefboom om meer nieuwe en vernieuwde producten, processen en diensten te realiseren.

Binnen de hiervoor vermelde actiedomeinen zal tevens aandacht gaan naar *milieu-innovatie* zodat de Göteborgstrategie verankerd wordt in deze prioriteit. Hierbij zal zowel aandacht uitgaan naar een eco-efficiënte en duurzame productie en consumptie (met aandacht voor een duurzaam gebruik van natuurlijke hulpbronnen), naar milieu -en energietechnologieën (in het bijzonder inzake voorkoming en bestrijding van luchtverontreiniging) naar investeringen in koolstofarme energietechnologieën, alsook naar systeeminnovatie (cf. transitiemanagement).

Ten slotte zal eveneens aandacht worden besteed aan de innovatie van de plattelandseconomie. Innovatie dient hierbij tevens ruimer geïnterpreteerd dan technologische innovatie. Innovatie omvat alle nieuwe combinaties van kennis. Andere, niet-technologische, kennisontwikkeling is ook nodig voor het economisch slagen. In die zin dient ook de innovatie in de typische sectoren van de *plattelandseconomie* bevorderd te worden: toerisme, belevingseconomie, regional branding, …

Er bestaat een sterke economische connectie tussen de Vlaamse plattelandsgebieden en de nabijgelegen steden. In het kader van het onderzoek voor het Strategisch Plan Ruimtelijke Economie van de Vlaamse regering werd vastgesteld dat de Vlaamse plattelandsgebieden bijna uitsluitend economische flankeringsgebieden zijn, waarvan de economie verstrengeld is met de nabijgelegen stedelijke gebieden. Dit wil zeggen dat ze op zo'n korte (tijds)afstand liggen van relatief grote verstedelijkte centra dat ze intense economische relaties ontwikkeld hebben met deze centra. Ze zijn complementair aan elkaar. Dit is een troef, en bijgevolg moet de ontplooiing van economische activiteiten op het platteland hierop voldoende kunnen inspelen. Het platteland heeft daarnaast nog andere economische troeven: de beschikbaarheid van ruimte voor ondernemen én de kwaliteit van die ruimte. Beiden bieden nieuwe kansen voor ondernemingen en kunnen de werkgelegenheid op het platteland verhogen. Daarnaast levert het platteland een noodzakelijke bijdrage aan de leefbaarheid van de steden: groene omgeving, ruimte, rust, stilte, aantrekkelijk landschap, identiteit, biodiversiteit, goede woon- en leefomstandigheden, mogelijkheden voor recreatie enzovoort. Het is dus van cruciaal belang dat deze laatste ook ontwikkelingskansen krijgen.

Voor het benutten en vrijwaren van deze flankerende functie of 'reservoirfunctie' is het noodzakelijk innovatieve economische activiteiten via acties tot ontplooiing te laten komen. Het platteland moet de kansen krijgen om zogenaamde nieuwe economische dragers tot ontwikkeling te laten komen. De economische visie dient hierbij de reeds aanwezige bedrijvigheid als lokale economische aanknopingspunten in beschouwing nemen (vb

innoverende kmo's), maar ook inspelen op nieuwe kansen die worden geboden door nieuwe lokalisatiefactoren eigen aan de kenniseconomie. Hierbij moeten de typische plattelandsregio's met een sterke streekidentiteit hun troeven uitspelen en vermarkten, het is immers het totaalconcept dat het platteland aantrekkelijk maakt. Daarbij is het van groot belang dat dit goed beheerd wordt. Daarnaast moet Vlaanderen prioriteit geven aan de ondersteuning van duurzame en geïntegreerde projecten die gelijktijdig zorgen voor een vrijwaring van de ecologische en maatschappelijke functies van het platteland en de duurzame ontwikkeling van de plattelandseconomie: dit kan bijvoorbeeld door innovatieve plattelandsinrichtingsprojecten met economische weerslag.

Globaal beschouwd, wordt binnen deze prioriteit beoogd een 1000-tal ondernemingen, organisaties en instellingen in Vlaanderen actie op het vlak van kennis en innovatie te laten ondernemen (specifieke doelstellingen en indicatoren zullen worden bepaald in het operationeel EFRO-programma).

2.2.1.2. Ondernemerschap

Zoals de sociaal-economische analyse heeft aangetoond, vormt het geringe ondernemerschap een belangrijke zwakte van de Vlaamse economie.

Vlaanderen zal zich dan ook inspannen om het ondernemerschap te stimuleren vermits het creëren van kansen voor ondernemend gedrag op het niveau van het individu, van de onderneming en van de samenleving de regionale competitiviteit versterkt.

Het bevorderen van het ondernemen vormt één van de centrale doelstellingen in het Vlaams regeerakkoord 2004–2009 (vertaald in de concrete doelstelling om de dalende trend van startende en snelgroeiende ondernemingen om te buigen) en het Pact van Vilvoorde. Ten einde ook het maatschappelijke middenveld bij de Vlaamse strategie, gericht op duurzame groei en tewerkstellingscreatie te betrekken, werden begin 2004 door de Vlaamse regering in het kader van de "Ondernemingsconferentie" tevens concrete acties o.m. ter bevordering van het ondernemerschap[87], afgesproken met de sociale partners

Ook in het Lissabon-Hervormingsprogramma en het sociaal-economisch actieplan van de Vlaamse Regering vormt de ontwikkeling van Vlaanderen tot een ondernemende regio door een betere regelgeving voor ondernemingen (meer dienstverlenend en stimulerend ondernemingsklimaat) en het bevorderen van het ondernemerschap (goede omkadering voor startende en groeiende bedrijven) één van de hoofddoelstellingen.

Daarbij aansluitend zullen initiatieven in het kader van het cohesiebeleid gericht zijn op de volgende actiedomeinen: het stimuleren van ondernemerszin, het creëren van een faciliterend start-, groei- en overnamekader en het stimuleren van internationaal ondernemen.

Voor het stimuleren van de ondernemerszin zal aandacht uitgaan naar het creëren van een positieve beeldvorming van het ondernemerschap op basis van een algemene sensibilisatie van het brede publiek en het stimuleren van specifieke groepen, met name jongeren, vrouwen, 45- plussers en allochtonen.

Daarnaast zal een faciliterend start-, groei- en overnamekader worden gecreëerd: het wegwerken van drempels, het verstrekken van begeleiding op maat, het bevorderen van netwerking en samenwerking tussen ondernemingen, universiteiten, onderzoeksinstellingen en kapitaalverstrekkers (zowel rond kennisintensieve als minder kennisintensieve activiteiten) zodat het ondernemerschap in al zijn facetten wordt gestimuleerd, het beter op elkaar afstemmen van vraag en (groeiend) aanbod van over te laten bedrijven en overnames van bedrijfsactiva naar aanleiding van faillissementen en concordaten.

[87] Nauwere aansluiting onderwijs/bedrijfsleven, verbetering van het imago van ondernemen, financiële ondersteuning, administratieve vereenvoudiging, aanbod van bedrijventerreinen, stimuleren van het internationaal ondernemen en het Maatschappelijk Verantwoord Ondernemen.

In een goede omkadering voor startende en groeiende bedrijven vormt een verbeterde toegang tot risicokapitaal een belangrijke opstap. De moeilijke beschikbaarheid van kapitaal belemmert immers het ondernemerschap en de innovatiekracht. Op dit vlak werden door de Vlaamse regering recent verschillende initiatieven genomen tot creatie en uitbreiding van formele en informele kapitaalverstrekking (ARKimedesfonds, Vlaams Innovatiefonds, Vlaamse waarborgregeling,…).

Gezien deze ruime waaier aan financieringsmogelijkheden, zullen aanvullende acties in het kader van het cohesiebeleid in de eerste plaats worden gericht op een betere informatie en bekendmaking van het reeds beschikbare aanbod.en zal dan ook geen gebruik worden gemaakt van het JEREMIE – initiatief (Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises). Bijkomend kunnen tevens de mogelijkheden worden onderzocht tot aanpassing (creatie) van bestaande (nieuwe) instrumenten voor specifieke problemen in de reguliere en sociale economie.

Binnen dit actiedomein zal specifieke aandacht worden besteed aan initiatieven die de ontwikkeling van snelgroeiende ondernemingen (gazellen) als dragers van vernieuwing en innovatie ondersteunen.

Een derde actiedomein betreft het stimuleren van het internationaal ondernemen te stimuleren en de integratie van maatschappelijk verantwoord ondernemen in de ondernemingsactiviteit te bevorderen.

Binnen de hiervoor vermelde actiedomeinen zal het ondernemen worden gepromoot en gefaciliteerd door een mix van complementaire maatregelen en dit zowel in de stedelijke, peri-urbane als in de *plattelandsregio's*, die immers in Vlaanderen economisch sterk complementair zijn. De *typische lokalisatiefactoren op het platteland* bieden nieuwe kansen voor ondernemingen en verhogen de werkgelegenheid op het platteland. Nochtans is er op het platteland juist de behoefte aan specifieke begeleiding van startende ondernemers bij het omgaan met de extra juridische beperkingen en feitelijke opportuniteiten, bijvoorbeeld in speciale beschermingszones zoals Natura2000 gebieden.

Globaal beschouwd, wordt voor deze prioriteit een objectief vooropgesteld van een 1400-tal startende, groeiende (begeleide) en internationaliserende (begeleide) ondernemingen in Vlaanderen (specifieke doelstellingen en indicatoren zullen worden bepaald in het operationeel EFRO-programma).

2.2.1.3. Ruimtelijk - economische omgevingsfactoren

Het bijdragen tot aantrekkelijke randvoorwaarden voor zowel industrie als dienstenactiviteiten in Vlaanderen, vormt ook één van de prioriteiten van het Lissabon-Hervormingsprogramma (samen met een beleid dat oog heeft voor duurzaamheid en investeringen in een gezond leefmilieu) en het sociaal-economisch actieplan van de Vlaamse Regering (Vlaanderen als duurzame poort op Europa)..

Daarbij aansluitend zal het cohesiebeleid in Vlaanderen zich richten op het verbeteren van de ruimtelijk - economische omgevingsfactoren met het oog op het scheppen van een attractieve omgeving voor de vestiging en ontwikkeling van ondernemingen. Hierbij zal tevens rekening worden gehouden met het feit dat een aantrekkelijke omgeving en een goed ondernemingsklimaat mede afhankelijk zijn van de ruimtelijke en milieukwaliteit in Vlaanderen.

In de eerste plaats zal bijgevolg aandacht uitgaan naar ruimte om te ondernemen onder de vorm van bedrijventerreinen en bedrijfshuisvestingsmogelijkheden. Een kwaliteitsvolle ontwikkeling van nieuwe bedrijventerreinen, de herinrichting en verduurzaming van bestaande en vaak verouderde bedrijventerreinen en bedrijfspanden, en de herontwikkeling van brownfields moeten toelaten een bijkomend effectief kwaliteitsvol aanbod te creëren voor bedrijfshuisvesting, met aandacht voor de milieutechnische en ruimtelijke kwaliteiten. Waar nodig wordt bodemsanering geïntegreerd in de ontwikkeling van verontreinigde brownfields.

Finaal zal de subsidiëring van brownfields o.a. worden gekoppeld aan de brownfieldconvenanten waarin eveneens de bestemming (industrieel, andere) zal worden vastgelegd.l

Met het oog op de ontwikkeling van duurzame bedrijventerreinen, zullen initiatieven op zowel nieuwe als bestaande terreinen zich richten op een duurzaam langetermijnbeheer, duurzame bedrijfsprocessen en een duurzame inrichting van de terreinen zelf. Hierbij kan eveneens aandacht gaan naar de geïntegreerde inplanting van *bedrijventerreinen in een landelijke omgeving*, rekening houdend met de identiteit van de dorpskernen, waarbij ruimtelijke kwaliteit, milieukwaliteit, rationeel water- en energiegebruik, gebruik van hernieuwbare energiebronnen, beveiliging tegen overstromingen en mobiliteitsaspecten inherent deel uitmaken van de duurzaamheid van deze bedrijventerreinen en positief bijdragen tot het bedrijfsimago.

Via het hanteren van een gebiedsgericht criterium in het kader van de selectiecriteria, zal bij de keuze van projecten prioriteit worden gegeven aan subregio's met tekorten (deze "kaart" van tekorten kan wijzigen in de loop van de programmaperiode). Bij het bepalen van prioriteiten (stedelijk gebied/platteland; browfields/nieuwe terreinen) zal tevens rekening worden gehouden met de mate waarin een oplossing kan worden geboden aan bestaande belangrijke knelpunten.

Naast bedrijventerreinen, zal worden voorzien in bedrijfshuisvestingsmogelijkheden voor verschillende types van ondernemingen en voor de verschillende fasen van het ondernemerschap. Er zal daarbij aandacht worden besteed aan strategisch belangrijke locatiefactoren voor specifieke doelgroepen o.m. strategische bedrijvencentra, verdere uitbouw van incubatiecentra en wetenschapsparken, aansluitend bij kenniscentra, logistieke parken, enz….

Niet alleen het aanbod aan bedrijventerreinen en de milieutechnische en ruimtelijke kwaliteit ervan maar ook de bereikbaarheid van deze terreinen, vormt, samen met het optimaliseren van het logistieke systeem, een belangrijke vestigingsfactor. Vandaar zal binnen een tweede actiedomein ook aandacht uitgaan naar het verbeteren van de infrastructuur en een aangepast locatiebeleid ter versterking van o.a. de "economische poorten", het verbeteren van de hinterlandverbindingen en de verdere uitbouw van een goed functionerend en duurzaam transportsysteem en een internationaal concurrentiële bereikbaarheid, welke het voor bedrijven aantrekkelijk maken om zich in Vlaanderen te vestigen of om er hun bedrijfsactiviteiten te behouden. Onder meer aanpassingen aan de waterwegen, inclusief projecten gericht op de toegankelijkheid voor de scheepvaart gecombineerd met natuurherstel, vallen hieronder. Daarbij is het vervolledigen en het veiliger en gebruiksvriendelijker maken van het infrastructuurnetwerk (missing links) alsook het verbeteren van de integratie van vervoer tussen stad en platteland en intermodaliteit een belangrijk aandachtspunt.

Een derde actiedomein zal zich richten op de realisatie van *Vlaamse en subregionale "hefboomprojecten"* m.b.t. ruimtelijk-economische omgevingsfactoren die passen in een strategie voor regionaal-economische ontwikkeling, gericht op vernieuwing van het economisch weefsel en versterking van de bestaande locatiefactoren.

Dit betreft hefboomprojecten, zowel op lokaal, streek- als Vlaams niveau die inspelen op de noden van het bestaande bedrijfsweefsel en zo de competitiviteit van de bestaande economische activiteiten verbeteren en of erop gericht zijn nieuwe clusters van activiteiten tot stand te brengen binnen Vlaanderen door de vestigingsaantrekkelijkheid en het investeringsklimaat te verhogen van steden en regio's (bijvoorbeeld strategische bedrijvencentra voor specifieke doelgroepen van buitenlandse ondernemingen, "strategische bedrijventerreinen" waaronder wetenschapsparken, opleidings- en vormingsinfrastructuur,…).

Binnen een laatste actiedomein zullen initiatieven worden gestimuleerd, gericht op het benutten van de *verduurzamingspotenties van economische concentraties* (bedrijven-

terreinen, havens,...). Dit zijn initiatieven die ertoe bijdragen om op verschillende vlakken de mogelijkheden te benutten om economische groei en toegevoegde waarde te creëren met minder externe effecten op milieu, ruimte, mobiliteit,...

Hierbij wordt uitgegaan van de veronderstelling dat vooral economische concentratiegebieden heel wat mogelijkheden bieden tot het opzetten van (demonstratie) projecten op het vlak van bijvoorbeeld eco-efficiëntie (o.m. milieuclusters), rationeel energiegebruik, verbetering van het woon-werkverkeer, productie van hernieuwbare energie, bedrijfsafval,…. Ook pilootprojecten m.b.t. waterkwaliteit zijn hier een voorbeeld van.

Binnen deze prioriteit en voormelde actiedomeinen zal tevens aandacht uitgaan naar het belang van een gezond leefmilieu en natuurlijke omgeving, het belang van water voor de economie en het vrijwaren van de reservoirfunctie van het platteland voor het verhogen van de attractiviteit.

Een ander belangrijk facet van de attractiviteit wordt gevormd door een gezond leefmilieu en natuurlijke omgeving. In deze context kan dan ook aandacht gaan naar de toeristisch-recreatieve ontsluiting van grotere samenhangende natuur- en bosgebieden die op dit moment reeds duurzaam beheerd worden. Het ontsluiten van deze gebieden voor recreanten en toeristen zal de aantrekkelijkheid en de recreatieve waarde van Vlaanderen verhogen, hetgeen een belangrijke schakel betekent in de verdere ontwikkeling van de toeristische sector.

Tevens zal specifieke aandacht uitgaan naar *het vrijwaren van de reservoirfunctie van het platteland* in het kader van een duurzame en gerichte uitbouw van een sterke flankerende plattelandseconomie. De typische lokalisatiefactoren op het platteland en de kwaliteit van die ruimte, bieden nieuwe kansen voor ondernemingen en verhogen de werkgelegenheid op het platteland. Het bevorderen en vrijwaren van de reservoirfunctie gaat daarom hand in hand met de economische doelstellingen. In de plattelandsgebieden zal de valorisatie van de omgevingskwaliteiten (landschappelijk, recreatief, biodiversiteit,…) de attractiviteit voor investeringen verhogen. Heel wat innoverende kleine bedrijven zoeken een meer landelijke omgeving op, omwille van het belang dat gehecht wordt aan de omgevingskwaliteiten en een goede bereikbaarheid. Het is daarom van groot belang dat ook begeleidende maatregelen voor de organisatie en inrichting van deze bedrijven in de plattelandskernen worden voorzien. Ook het stimuleren van een kwalitatieve herbestemming van verlaten en zonevreemde bedrijfsgebouwen zal kansen bieden aan een verdere ontwikkeling van de plattelandseconomie.

Globaal beschouwd, wordt binnen deze prioriteit de realisatie beoogd van +/-600 ha bedrijventerreinen/bedrijfsruimtes (door ontwikkeling van nieuwe bedrijventerreinen, herinrichting van verouderde bedrijventerreinen/bedrijfspanden, herontwikkeling van brownfields) en van een 50-tal subregionale hefboomprojecten, passend in een strategie voor regionaal-economische ontwikkeling en gericht op de versterking van de bestaande locatiefactoren. (specifieke doelstellingen en indicatoren zullen worden bepaald in het operationeel EFRO-programma).

2.2.1.4. Stedelijke ontwikkeling

Steden creëren groei, innovatie en tewerkstelling en zijn hoofdrolspelers in de regionale ontwikkeling, inclusief de ontwikkeling van naburige gebieden. Gezien het belang van de stedelijke dimensie vormt het bevorderen van de stedelijke ontwikkeling dan ook één van de prioriteiten in Vlaanderen voor de programmaperiode 2007 – 2013,

De twee grootsteden Antwerpen en Gent, de elf centrumsteden (Aalst, Brugge, Genk, Hasselt, Kortrijk, Leuven, Mechelen, Oostende, Roeselare, Sint-Niklaas, Turnhout) en het Vlaams stedelijk gebied rond Brussel kunnen een beroep doen op de Europese Fondsen.

Deze 13 steden worden erkend als actieve partners in de voorbereiding en implementatie van stedelijke ontwikkelingsprojecten.

De twee grootsteden Antwerpen en Gent zullen de mogelijkheid blijven behouden om initiatieven in duidelijk achtergestelde buurten voor te stellen zoals de afgelopen programmaperiode het geval was.

Bij de toekenning van de financiële middelen zal rekening worden gehouden met de aard en ernst van de bestaande problemen in de verschillende, in aanmerking komende gebieden.

De troeven van het (ver-)stedelijk(te) veld 'Vlaanderen' worden gevaloriseerd door het uitbouwen en versterken van complementaire ruimtelijke netwerken. Vlaanderen kiest voor de ondersteuning van integrale stedelijke ontwikkelingsprojecten. Stedelijke ontwikkelingsprojecten worden in deze context gedefinieerd als strategische projecten met een ruime actieradius (grootschalig) en ingrijpende invloed op de verdere ontwikkeling van stad en regio. In deze ontwikkelingsprojecten staan economie en mobiliteit centraal, zij zijn de programmatorische trekkers die andere sectoren mee op sleeptouw nemen. Wonen, werken winkelen, culturele activiteiten, groen, een beter leefmilieu, sociaal-publieke ruimte zullen in dit kader ontwikkeld worden om de stad en de regio aantrekkelijk te maken voor innovatie en ondernemerschap. Stedelijke ontwikkelingsprojecten komen participatief tot stand en hebben een ruim draagvlak. Bij de ontwikkeling van stedelijke projecten zullen ook privé-investeerders worden aangetrokken.

Bij de sociaal-economische ontwikkeling van stedelijke regio's dienen gebiedsgerichte samenwerkingsverbanden verder uitgebouwd te worden: De achteruitgang van de secundaire economische activiteiten, de ontwikkeling van nieuwe technologieën en de uitbreiding van Europa brengen nieuwe soorten interacties tussen steden/stadsregio's met zich mee. Dit gaat gepaard met nieuwe sociale en demografische randvoorwaarden. Steden moeten op hoger schaalniveau durven denken om gelijke tred te houden met deze evoluties. Steden in een regionaal samenwerkingsverband kunnen hun complementaire sterkten combineren, zonder de eigenheid van elke stad in het gedrang te brengen.

Om aan de stedelijke ontwikkelingsprojecten gestalte te geven, onderscheiden we vier belangrijke actiedomeinen die op een geïntegreerde manier op elkaar worden afgestemd:

1. De versterking van de economie in de stedelijke omgeving.

Door het behoud en gebruik van bedrijfsruimte wordt ruimte geboden aan nieuwe economische initiatieven.

2. De verbetering van de toegankelijkheid en attractiviteit van de steden en de verbetering van de mobiliteit zowel binnen de stedelijke gebieden (interne mobiliteit) als tussen de stedelijke gebieden onderling (externe mobiliteit) worden verhoogd.

3. De verhoging van de leefkwaliteit in de steden.

Ecologische en economische aspecten worden op elkaar afgestemd een om een goede levenskwaliteit en aanvaardbare economische groei van een stad te bewerkstellingen.

4. De ontwikkeling van de sociaal-culturele sector.

Een stedelijk gebied met een aangename en diverse woon- en leefomgeving, met goed toegankelijke faciliteiten, met een bloeiend culturele scène en met een open, tolerante mentaliteit is de beste voedingsbodem voor de economische en sociale ontwikkeling van steden.

Ten einde deze objectieven te ondersteunen, zullen tevens de mogelijkheden worden nagegaan welke worden geboden door het JESSICA – initiatief (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas).

De invulling van deze prioriteit zal gebeuren via projectoproep(en) waarbij de ingediende projectvoorstellen tegen elkaar zullen worden afgewogen aan de hand van vooraf vastgelegde selectiecriteria.

Globaal beschouwd, wordt binnen deze prioriteit de realisatie beoogd van een 10-tal geïntegreerde (grootschalige) stedelijke ontwikkelingsprojecten, naast diverse kleinschalige buurtontwikkelingsprojecten (specifieke doelstellingen en indicatoren worden bepaald in het operationeel EFRO-programma).

Bemerking: bij de tenuitvoerlegging van deze strategie zal binnen de verschillende prioriteiten tevens ruimte worden geboden voor de ontwikkeling van innovatieve concepten en pilootprojecten. Daarbij zal o.m. rekening worden gehouden met de resultaten van het "Programma Innovatieve Acties Vlaanderen – PIAV" dat werd uitgevoerd tijdens de periode 2003 – 2005 en gericht was op het duurzaam beheer en de duurzame inrichting van bedrijventereinen in Vlaanderen (onderzoek, realisatie van proefprojecten en valorisatie van resultaten).

Tevens zullen inspanningen worden gericht op het uitwisselen van ervaringen en de overdracht van beste praktijken binnen de geselecteerde prioriteiten (zie 2.2.3. Interregionale samenwerking).

2.2.1.5. Samenhang

De samenhang tussen de sociaal – economische analyse, de strategische prioriteiten en daarmee verbonden actiedomeinen wordt geïllustreerd aan de hand van de hiernavolgende tabel:

ANALYSE – ZWAKTEN / BEDREIGINGEN	STRATEGIE / PRIORITEITEN	ACTIEDOMEINEN
Economische structuur/ Internationale oriëntatie ▪ ongunstig bevolkingsprofiel ▪ lage werkzaamheidsgraad ▪ belangrijke intra-Vlaamse welvaartsverschillen ▪ lage specialisatie in 'high en medium tech' sectoren ▪ onvoldoende nieuwe buitenlandse onder-nemingen	Prioriteit 3 – Verbeteren van de ruimtelijk-economische omgevingsfactoren	- Duurzame versterking van de economische "poorten" en internationale multimodale bereikbaarheid - Kwaliteitsvolle bedrijventerreinen en bedrijfshuisvestingsmogelijkheden - Vlaamse en subregionale hefboomprojecten - Benutten van verduurzamings-potenties van economische concentraties
Innovatie ▪ publieke uitgaven O&O ▪ aantrekkingskracht opleidingen wiskunde, wetenschappen en technologie ▪ commercialisering O&O inspanningen ▪ evolutie octrooi-activiteit ▪ valorisatie onderzoeksresultaten en beschikbare kennis ▪ ICT- infrastructuur bedrijven (internetgebruik, breedband en websites) boven EU-gemiddelde maar onder Europese koplopers ▪ ICT toepassingen door bedrijven boven EU-gemiddelde maar onder Europese koplopers	Prioriteit 1 - Bevorderen van kenniseconomie en innovatie.	- Sensibilisering - Begeleiding - Samenwerking - Internationalisering - Vernieuwende voorbeelden van kennisvalorisatie

Ondernemerschap ▪ weinig startende ondernemers ▪ lage oprichtingsquote ▪ lage Total Entrepreneurial Activity-index ▪ relatief laag aandeel jongeren, 45-plussers en vrouwen die onderneming opstarten ▪ mentaliteit en attitude t.o.v. ondernemerschap ▪ weinig gazellen ▪ kennis beschikbaarheid formeel risicokapitaal ▪ kennistransfer kan nog versterkt worden o.m. door spin-offs en samenwerkingsverbanden	Prioriteit 2 - Stimuleren van ondernemerschap	- Stimuleren van ondernemerszin en - vaardigheden - Creëren van een faciliterend start-, groei- en overnamekader - Stimuleren van internationaal ondernemen
Ruimte/steden/platteland ▪ gebrek aan bedrijventerreinen ▪ veel brownfields en verouderde en onderbenutte bedrijventerreinen ▪ onvoldoende traditie in bedrijventerreinbeheer ▪ gerichtheid op wegverkeer ▪ tendens tot spreiding van functies, zodat het draagvlak voor innovatief klimaat krimpt	Prioriteit 3 – Verbeteren van de ruimtelijk-economische omgevingsfactoren	- Duurzame versterking van de economische “poorten” en internationale multimodale bereikbaarheid - Kwaliteitsvolle bedrijventerreinen en bedrijfshuisvestingsmogelijkheden - Vlaamse en subregionale hefboomprojecten - Benutten van verduurzamingspotenties van economische concentraties
▪ stedelijke problematiek: gebrek aan expansiemogelijkheden, leegstaande bedrijfsruimten, vervuilde terreinen verkeerscongestie slechte lucht- en milieukwaliteit gebrek/slechte kwaliteit openbare ruimtes	Prioriteit 4 - Bevorderen van de stedelijke ontwikkeling;	- Versterking van de stedelijke economie - Verhogen van toegankelijkheid en interne / externe mobiliteit - Verhogen van de leefkwaliteit - Ontwikkeling van het toerisme en het sociaal-cultureel leven

▪ suburbanisatiedruk op plattelandsgebieden bedreigt reservoirfunctie	Prioriteit 3 – Verbeteren van de ruimtelijk-economische omgevingsfactoren	- Kwaliteitsvolle bedrijventerreinen en bedrijfshuisvestingsmogelijkheden
Economie en milieu/energie ▪ totale gebruik primaire grondstoffen stijgt ▪ doelafstand reductie broeikasgasemissies veraf ▪ minder goede luchtkwaliteit ten gevolge van een concentratie aan verontreinigende activiteiten ▪ beperkte stimulering eco-technologieën ▪ hoge energie-intensiteit van de economie ▪ klein aandeel milieuvriendelijke energie-productie	Prioriteit 1 - Bevorderen van kenniseconomie en innovatie.	- Sensibilisering - Begeleiding - Samenwerking - Internationalisering - Vernieuwende voorbeelden van kennisvalorisatie - Innovatie van de plattelandseconomie
▪ hoge druk op ruimte voor natuur ▪ watersystemen onder grote druk ▪ hoog aantal verontreinigde gronden	Prioriteit 3 – Verbeteren van de ruimtelijk-economische omgevingsfactoren	- Duurzame versterking van de economische “poorten” en internationale multimodale bereikbaarheid - Kwaliteitsvolle bedrijventerreinen en bedrijfshuisvestingsmogelijkheden - Vlaamse en subregionale hefboom-projecten - Benutten van verduurzamings-potenties van economische concentraties

2.2.1.6. Financiële verdeling over de prioriteiten

De bijdrage uit het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling voor het doelstelling 2 - programma bedraagt 200.946.241 € (in courante prijzen). Het beschikbare budget - na aftrek van de noodzakelijke financiering van de technische bijstand (4 % of 8.037.850 €) – ten bedrage van 192.908.391 €, zal in gelijke mate worden gespreid over de 4 gekozen prioriteiten, hetzij telkens een bedrag van 48.227.098 €.

2.2.2 Bijdrage tot de "earmarking"

Bij het bepalen van de prioriteiten werd tevens rekening gehouden met de gevraagde "earmarking" ten aanzien van de doelstellingen in het kader van de Lissabonstrategie. Meer precies stelt art. 9 , lid 3 van de Verordening 1083/2006 van 11 juli 2006 dat 75 % van de uitgaven voor doelstelling 2 zal worden gericht op prioriteiten die het bereiken van de Lissabon-doelstellingen bevorderen, als gemiddelde tijdens de volledige programmaperiode (dit geldt ten aanzien van de EU-15 als geheel en niet individueel per lidstaat). De nieuwe lidstaten kunnen vrijwillig bijdragen aan het bereiken van deze doelstelling. Tevens wordt niet elke lidstaat verwacht eenzelfde inspanning te leveren aangezien lidstaten die verder verwijderd zijn van de 75%-grens dan andere, gevraagd worden een grotere inspanning te doen.

De doelstelling van 75 % is gebaseerd op de uitgavencategorieën, vermeld in bijlage IV van de Verordening. In overleg met de Commissie kan worden besloten de lijst van uitgavencategorieën op passende wijze aan te vullen, rekening houdend met concrete nationale omstandigheden en de, in het nationale hervormingsprogramma vastgestelde prioriteiten.

Volgens berekeningen van de Europese Commissie werden tijdens de huidige programmaperiode 2000-2006 in België, globaal genomen (huidige doelstellingen 2 en 3), 75,78 % van de EU-fondsen ingezet in lijn met de Lissabondoelstellingen. Indien de huidige doelstellingen 2 en 3 afzonderlijk worden beschouwd, bedraagt het aandeel respectievelijk 55,85 % en 87,33 %. Hierbij dient opgemerkt dat, in tegenstelling met de nieuwe programmaperiode, bij het opstellen en uitvoeren van de Operationele Programma's niet vertrokken werd van de Lissabondoelstellingen.

De door Vlaanderen vooropgezette EFRO - prioriteiten 2007 – 2013 liggen in belangrijke mate in lijn met de volgende uitgavencategorieën, voorzien in voormelde bijlage IV:

- onderzoek en technologische ontwikkeling, innovatie en ondernemerschap (code 01 – 09)
- informatiemaatschappij (code 11 – 15);
- duurzame energie en energie-efficiëntie (code 39 – 43);
- milieubescherming en risicopreventie (code 52);

Tevens worden de andere financiële middelen in zeer belangrijke mate ingezet voor doelstellingen welke aansluiten bij de, in het Vlaamse hervormingsprogramma vastgestelde prioriteiten.

Naast het inzetten op innovatie (o.m. ICT), het bevorderen van het ondernemerschap en het stimuleren van bedrijvigheid met betere regelgeving, bettreffen dit de volgende beleidsprioriteiten:

- de creatie van een geïntegreerd industriebeleid, voornamelijk door het bijdragen tot *aantrekkelijke randvoorwaarden* (ruimte om te ondernemen, bereikbaarheid garanderen)

- het beter rentabiliseren van het open karakter van de Vlaamse economie, door een economisch beleid dat meer richt op globalisering en mededinging (o.m. versterken van de *troeven als investeringsregio*);
- het bevorderen van duurzaamheid (o.m. door het bevorderen van rationeel energieverbruik, een duurzaam productie -en consumptiebeleid met onder meer een focus op het uitbouwen van een materialenbeleid, afvalreductie en milieugerichte technologische innovaties, alsook een stopzetting van het verlies aan biodiversiteit én een duurzame ruimtelijke ontwikkeling van Vlaanderen).

Op basis hiervan, wordt voorgesteld de in aanmerking komende uitgavencategorieën aan te vullen met de voorziene uitgaven inzake multimodaal vervoer, intelligente vervoersystemen en sanering van bedrijventereinen/bedrijfsruimtes.

De bijdrage tot de “earmarking” dient te worden beschouwd op het niveau van de globale uitgaven in het kader van doelstelling 2 d.w.z. EFRO en ESF samen. Zoals reeds eerder vermeld (zie 2.1.5. Overeenstemming van de thematische prioriteiten met de Lissabonstrategie, het Vlaams Hervormingsprogramma en de verordeningen betreffende de structuurfondsen) werd het ESF-luik volledig in het kader van de Lissabonstrategie opgebouwd.

Zoals blijkt uit de hiernavolgende indicatieve tabel, bedraagt de globale bijdrage tot de “earmarking” zodoende 88,4 % waardoor Vlaanderen een passende bijdrage zal leveren tot de collectieve verbintenis van de EU-15 met betrekking tot het bereiken van de Lissabondoelstellingen.

2.2.3 Interregionale samenwerking

Met het oog op het versterken van de doeltreffendheid van het gevoerde regionaal beleid, zullen tevens acties voor interregionale samenwerking met ten minste één regio van een andere lidstaat worden ondernomen, gericht op het uitwisselen van ervaringen en de overdracht van beste praktijken, binnen de geselecteerde prioriteiten. Hiertoe zal een specifiek budget binnen het programma (EFRO) worden voorzien.

Indicatieve tabel inzake de bijdrage tot de "earmarking" (EFRO + ESF)

Regionale competitiviteit en werkgelegenheid					
Code	**Prioritaire thema's**	**Contributing OPs**	**Community amount programmed to the category by OP (EUR)**	**Total Community amount programmed to the category (EUR)**	**Share of category within total Community allocations to Regional competitiveness and employment objective (%)**
Subtotaal	***Onderzoek en technologische ontwikkeling (O&TO), innovatie en ondernemerschap***		***114,16***	**114,16**	**17,0**
01	OTO-activiteiten in onderzoekcentra	***OP EFRO***	0,46	0,46	0,1
02	OTO-infrastructuur (onder meer installatie, instrumentarium en snelle computer- netwerken tussen onderzoekcentra)	***OP EFRO***	12,0	12,0	1,8
03	Technologieoverdracht en verbetering van samenwerkingsnetwerken tussen kleine en middelgrote Ondernemingen (KMO's), tussen deze ondernemingen en andere ondernemingen en universiteiten, Alle post-secundaire onderwijsinstellingen, regionale overheden, onderzoekcentra en wetenschappelijke technologische centra (wetenschaps- en technologieparken, technopoles, enz.)	***OP EFRO***	15,46	15,46	2,3
04	Steun voor OTO, met name in het MKB (onder meer door toegang tot OTO-diensten in onderzoekcentra)	***OP EFRO***	2,24	2,24	0,3
05	Geavanceerde ondersteunende diensten voor bedrijven en bedrijfsgroepen	***OP EFRO***	19,51	19,51	2,9
06	Steun voor MKB ter bevordering van milieuvriendelijke producten en productieprocessen (invoering een doeltreffend milieubeheerssysteem, vaststelling en toepassing van technologieën ter voorkoming milieuverontreiniging, integratie van schone technologieën in bedrijfsproductie)	***OP EFRO***	2,0	2,0	0,3
07	Investeringen in ondernemingen die rechtstreeks zijn betrokken bij onderzoek en innovatie (innovatietechnologieën, oprichting van nieuwe ondernemingen door universiteiten, bestaande OTO-centra en ondernemingen, enz)	***OP EFRO***	2,0	2,0	0,3
08	Andere investeringen in ondernemingen	***OP EFRO***	9,86	9,86	1,5
09	Andere maatregelen ter stimulering van onderzoek en innovatie en ondernemerschap in het MKB	***OP EFRO***	50,63	50,63	7,5
Subtotaal	***Informatiemaatschappij***		***4.02***	***4,02***	**0,6**
11	Informatie- en communicatietechnologie (toegang, veiligheid, interoperabiliteit, risicopreventie, onderzoek, innovatie, e-inhoud, enz.)	***OP EFRO***	1,00	1,00	0,16
12	Informatie- en communicatietechnologie (TEN-ICT)		0,00	0,00	0,00
13	Diensten en toepassingen voor de burger (e-gezondheid, e-overheid, e-leren, e-insluiting, enz.)		0,00	0,00	0,00
14	Diensten en toepassingen voor het MKB (e-commerce, onderwijs en opleiding, netwerken, enz.)	***OP EFRO***	1,50	1,50	0,22
15	Andere maatregelen voor betere toegang tot en efficiënt gebruik van ICT door het MKB	***OP EFRO***	1,50	1,50	0,22
Subtotaal	***Energie***		***4.02***	***4,02***	**0,6**
39	Duurzame energie: wind		0,0	0,0	0,0
40	Duurzame energie: zon		0,0	0,0	0,0

41	Duurzame energie: biomassa		0,0	0,0	0,0
42	Duurzame energie: waterkracht, geothermisch en andere		0,0	0,0	0,0
43	Energie-efficiëntie, warmtekrachtkoppeling, energiebeheer	***OP EFRO***	4,02	4,02	0,6
Subtotaal	***Milieubescherming en risicopreventie***	***4.02***		***4,02***	**0,6**
52	Bevordering van schoon stadsvervoer	***OP EFRO***	*4.02*	*4,02*	0,6
Subtotaal	***Verbetering van het aanpassingsvermogen van werknemers, bedrijven, ondernemingen en ondernemers***		**108,12**	**108,12**	**16,1**
62	Ontwikkeling van systemen en strategieën voor levenslang leren bij bedrijven, opleiding en diensten voor werknemers om hun anpassingsvermogen te vergroten; bevordering van ondernemerschap en innovatie	***OP ESF***	96,12	96,12	14,3
63	Ontwerp en verspreiding van innoverende en productieve werkorganisatiemethoden	***OP ESF***	12,00	12,00	1,8
64	Ontwikkeling van speciale diensten voor arbeidsbemiddeleing, opleiding en ondersteuning in verband met de herstructurering van sectoren en bedrijven, en ontwikkeling van systemen om in te spelen op economische veranderingen en toekomstige eisen qua banen en vaardigheden		0,00	0,00	0,0
Subtotaal	***Betere toegang tot werkgelegenheid en duurzaamheid***		**207,50**	**207,50**	**31,0**
65	Modernisering en versterking van arbeidsmarktinstanties		0,00	0,00	0,00
66	Toepassing van actieve en preventieve maatregelen op de arbeidsmarkt	***OP ESF***	165,00	165,00	24,6
67	Maatregelen ter stimulering van actief ouder worden en langer doorwerken	***OP ESF***	17,00	17,00	2,6
68	Steun voor zelfstandigen en het starten van ondernemingen	***OP ESF***	1,50	1,50	0,2
69	Maatregelen ter verbetering van de toegang tot de arbeidsmarkt en van de duurzame participatie en de loopbaanontwikkeling van vrouwen om de genderkloof op de arbeidsmarkt te verkleinen, en om werk en privéleven te combineren, zoals het toegankelijker maken van kinderopvang en van zorg voor afhankelijke personen	***OP ESF***	7,00	7,00	1,0
70	Specifieke actie ter verhoging van de arbeidsparticipatie van migranten	***OP ESF***	17,00	17,00	2,6
Subtotaal	***Verbetering van de sociale integratie van kansarmen***		**64,00**	**64,00**	**9,6**
71	Trajecten voor integratie en herintreding in het arbeidsproces van kansarmen; bestrijding van discriminatie bij het betreden van de arbeidsmarkt en bevordering van de aanvaarding van diversiteit op de werkplek	***OP ESF***	64,00	64,00	9,6
Subtotaal	***Verbetering van het menselijk kapitaal***		**70,5**	***70,5***	**10,5**
72	Ontwerp, invoering en toepassing van hervormingen in onderwijs- en opleidingssysytemen		0,00	0,00	0,0
73	Maatregelen ter verhoging van de levenslange deelname aan onderwijs en opleiding	***OP ESF***	47,00	47,00	7,0
74	Ontwikkeling van menselijk potentieel op het terrein van onderzoek en innovatie …	***OP ESF***	23,50	23,50	3,5
Subtotaal	**Toegevoegde categorieën (op basis van Vlaams hervormingsprogramma 2005 – 2008)**		***16,0***	***16,0***	**2,4**
26	Multimodaal vervoer	***OP EFRO***	*5,0*	*5,0*	0,7
28	Intelligente vervoersystemen	***OP EFRO***	2,0	2,0	0,3
50	Sanering van bedrijventerreinen / bedrijfsruimtes	***OP EFRO***	9,0	9,0	1,4
Totale communautaire financiële allocatie voor " earmarked categories"				**592,34**	**88,4**
Totale communautaire financiël allocatie voor doelstelling "Regionale competitiviteit en werkgelegenheid"				**669,82**	**100%**

3 OPERATIONELE PROGRAMMA'S EN UITVOERINGSMAATREGELEN

3.1 Operationele programma's – aantal en financiering

Artikel 34 van *Verordening (EG) Nr. 1083/2006 van de Raad van 11 juli 2006 houdende algemene bepalingen inzake het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling, het Europees Sociaal Fonds en het Cohesiefonds en tot intrekking van Verordening (EG) nr. 1260/1999,* dat de operationele programma's in het kader van doelstelling 2 "Regionaal concurrentievermogen en Werkgelegenheid" kunnen worden opgesteld op de regionale niveaus NUTS I of NUTS II.

Rekening gehouden met o.m. de overwegend horizontale aard van de voormelde prioriteiten en de resultaten van de algemene omgevingsanalyse, wordt per fonds geopteerd voor de opstelling van één operationeel programma op NUTS I – niveau d.w.z. voor het gehele Vlaamse grondgebied.

Indicatieve jaarlijkse verdeling van de beschikbare middelen op programmaniveau.- zie tabel 1 als bijlage.

3.2 Synergie EFRO – ESF

Algemeen beschouwd, zal in Vlaanderen in het kader van zowel het EFRO als het ESF worden gestreefd naar een maximale inzet van de middelen in functie van de Europese Lissabon-doelstellingen, waarbij de aansluiting bij het Vlaams hervormingsprogramma 2005 – 2008 een fundamenteel gegeven vormt.

Meer specifiek kan worden aangestipt dat:

- het bevorderen van kenniseconomie en innovatie één van de prioriteiten vormt van het EFRO. Daarbij aansluitend vormt innovatie tevens één van de horizontale aandachtspunten binnen het ESF, hetgeen o.m. inhoudt dat de ESF-middelen bij voorkeur zullen worden geïnvesteerd in experimenteel en innovatief arbeidsmarktbeleid;
- het stimuleren van het ondernemerschap in zijn diverse facetten een prioriteit vormt van zowel het EFRO als het ESF, waarrond nadere afstemming wordt voorzien in de operationele programma's;

  Voorbeelden van synergieën zijn, gezien de gemaakte afstemmingsafspraken, de ESF-focus van haar werking op het menselijke potentieel, inclusief de ondernemersvorming. Het ondernemerschap wordt door EFRO behartigd.
- inzake het domein van innovatie en sociale economie investeringsprojecten onder het EFRO horen, terwijl de instroommogelijkheden van het doelpubliek in de sociale economie, de diverse vormen van sociale economie, toegang tot financiering en de ganse HRM problematiek binnen de sociale economie onder de uitvoering van ESF vallen.
- interregionale samenwerking op het vlak van de verschillende prioriteiten, een horizontaal aandachtspunt uitmaakt binnen EFRO en ESF;

Verder worden op Vlaams niveau de programma's Levenslang Leren en ESF afgestemd via gegevensuitwisseling. Tevens versterken de programma's elkaar via kennisuitwisseling van innovatie- en disseminatie-initiatieven.

Het Europees Sociaal Fonds programma in Vlaanderen voor 2007 - 2013 is een monofonds dat enkel acties beoogt te financieren die onder de ESF- regelgeving vallen. Er is dus geen flexibiliteit zoals in de Verordening (EG) nr.1083 in art.34.2 voorzien. Er wordt geen gebruik

gemaakt van een reserve, zoals mogelijk in de Verordening (EG) nr.1083/2006, artikel 50, 51.

3.3 Coherentie met het operationeel programma in het kader van het Europees Landbouwfonds voor Plattelandsontwikkeling/Europees Visserijfonds

Gelet op de noodzakelijke complementariteit van de Europese programma's en het belang om dubbelfinanciering uit te sluiten, moeten de plattelandsacties die kunnen uitgevoerd worden met steun van het EFRO complementair zijn aan de plattelandsacties, gericht op leefkwaliteit van het platteland en diversificatie van de plattelandseconomie, die met steun van het ELFPO worden uitgevoerd (as 3 van het PDPO), zodoende dat dubbele subsidiëring uit beide fondsen wordt uitgesloten.

Dit zal nadrukkelijk worden bewerkstelligd bij de opname van de plattelandsacties in het OP van het EFRO, door het inbouwen van een dubbel toetsingscriterium: Zowel inhoudelijk als qua begunstigde, zal een onderscheid worden voorzien tussen de plattelandsacties die in het OP EFRO worden opgenomen en de acties die in het kader van as 3 van het PDPO kunnen uitgevoerd worden. Terwijl EFRO zich prioritair richt op economische activiteiten/ activiteiten met een duidelijk prioritaire economische finaliteit en individueel ondernemerschap, zijn de gebiedsgerichte plattelandsacties van as 3 (basisvoorzieningen voor de plattelands-bevolking, bevordering toeristisch- recreatieve ontsluiting van het platteland en dit zowel wat betreft routestructuren, verblijf en bezoekersattracties met betrekking tot de beleving van het platteland,, dorpskernvernieuwing, instandhouding landelijk erfgoed en intermediaire dienstverlening) van PDPO eerder algemeen gebiedsgerichte initiatieven van onder meer lokale besturen, verenigingen, plattelandsactoren,...

Om deze complementariteit extra te waarborgen en dubbelfinanciering uit te sluiten, zal er vertegenwoordiging zijn van de minister bevoegd voor Landbouw of van het beleidsdomein bevoegd voor Landbouw en Visserij in de Comité van Toezicht van het EFRO en vice versa.

Wat de afstemming met het Europees Visserijfonds betreft, dient opgemerkt dat in het kader van het EFRO geen projecten met betrekking tot de visserijsector zullen worden ondersteund.

4 BESTUUR EN PARTNERSCHAP

Het (Nationaal) Strategisch Referentiekader werd, overeenkomstig artikel 10 van de Algemene Verordening en de in Vlaanderen geldende voorschriften en gebruiken, opgesteld in partnerschap met alle bevoegde Vlaamse instanties, de (sub)regionale overheden, en de economische en sociale partners.

Voor wat het ESF-betreft, is het partnerschap opgestart via 10 provinciale Luistermomenten. Tijdens deze Luistermomenten werd er met institutionele partners, ngo's en bedrijven nagegaan welke de sterkste en de te verbeteren punten waren aan het beheer van het ESF in Vlaanderen. Daarnaast werd nagegaan welke de prioritaire aandachtspunten waren van al deze actoren in het arbeidsmarktgebeuren. Een zelfde Luistermoment is er geweest met al de Vlaamse sociale partners. Deze luistermomenten vormden, samen met de socio-economische analyse en de final evaluation van het ESF in 2005 de basis voor het ontwikkelen van het dit strategisch referentiekader.

Wat het EFRO betreft, werden op Vlaams niveau een aantal expertenmeetings gehouden inzake de keuze en mogelijke invulling van de prioritaire thema's welke werden vooropgezet in de Communautaire Strategische Richtsnoeren.

Mede op basis van deze Luistermomenten en expertenmeetings, werd het NSRK opgemaakt door ambtelijke werkgroepen, gecoördineerd door de Vlaamse ministers van Economie en Werk, en samengesteld/ondersteund uit/door de Vlaamse administraties en instanties, bevoegd op het vlak van economie, werkgelegenheid, innovatie, leefmilieu, infrastructuur, stedenbeleid, plattelandsontwikkeling, ruimtelijke ordening en mobiliteit.

Deze ontwerptekst werd, na de principiële goedkeuring door de Vlaamse regering, voorgelegd in een algemene consultatieronde aan de (sub)regionale overheden (Vereniging van Vlaamse Provincies en de Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten), de sociale partners (VESOC-overleg), de MiNa-Raad en (sub)Regionale Economische en Sociale Overlegcomités - RESOC (Subregionaal sociaal-economisch overleg werknemers/ werkgevers/lokale overheden) via de provinciebesturen.

Door de verschillende actoren/ partners werden bemerkingen en aanvullingen geformuleerd m.b.t. het consultatieproces zelf, de analyse en gekozen strategie, de inhoudelijke invulling van de EFRO-prioriteiten, en de organisatie en beheersstructuren.

Er werd met deze standpunten en bemerkingen rekening gehouden bij het opstellen van het definitieve NSRK. Een aantal van de voorgestelde inhoudelijke accenten waren reeds in de tekst (op een andere wijze vermeld) terwijl andere inhoudelijke punten betrekking hadden op de verdere uitwerking in het OP - EFRO en reeds in de ontwerptekst daarvan werden opgenomen.

Verder werden op voorstel van de MiNa-Raad verwijzingen opgenomen naar de Vlaamse Strategie voor Duurzame ontwikkeling (goedgekeurd door de Vlaamse regering in juli 2006) en werd de relatie verduidelijkt met zowel het Programmadocument voor Plattelands-ontwikkeling (PDPO) als het Life + -programma. Tevens werden de mogelijkheden voor acties op het vlak van energie-efficiëntie beter omschreven. Mede op vraag van de sociale partners, vertegenwoordigd in de SERV (Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen), werd het thema "gelijke kansen" als horizontaal aandachtspunt in de strategie toegevoegd.

In verband met het ESF gedeelte hebben de sociale partners en de andere institutionele stakeholders en ngo's opmerkingen en aanbevelingen geformuleerd. Vele van deze opmerkingen en aanbevelingen (zoals inhoud van individuele maatregelen, administratieve vereenvoudiging, …) hadden betrekking op operationele aangelegenheden die in het operationeel programma worden behandeld.

Verder waren er heel wat punten van overeenstemming. Zo bijvoorbeeld formuleerde de SERV in haar advies duidelijk het uitgangspunt dat de ESF middelen het Vlaamse beleid moeten versterken, dat de toerekening aan de Geïntegreerde Richtsnoeren transparant moest gebeuren, dat het ESF een beleid dient te zijn voor de lange termijn, dat cofinanciering met private middelen mogelijk moest zijn en dat de sociale partners bij de opstelling en implementatie van het OP wensten betrokken te worden.

Inhoudelijk vroegen de sociale partners aandacht voor ondernemerschap en voldoende aandacht voor de problematiek van de ongekwalificeerde uitstroom en een focus op de meest kwetsbare doelgroepen. Daarnaast vroegen zij ook aandacht voor de rol van de sociale economie.

Belangrijk voor hen was ook een bijzondere focus voor het levenslang leren met daarbij de nodige instrumenten zoals loopbaanbegeleiding en evc.

Ook het strategisch opleidingsbeleid in bedrijven was een suggestie. Deze suggesties en aandachtspunten zijn alle verwerkt in de prioritaire thema's.

Alle bevoegde Vlaamse instanties, (sub)regionale overheden, en de economische en sociale partners zullen ook verder bij de uitvoering van het cohesiebeleid worden betrokken door vertegenwoordiging in het Comité van Toezicht, Management Comité of voorbereidende (adviserende) werkgroepen.

De definitieve Vlaamse bijdrage aan het Nationaal Strategisch referentiekader werd door de Vlaamse regering goedgekeurd op 15 december 2006.

5 TERRITORIALE SAMENWERKING

Nauwere samenwerking tussen de regio's binnen de Europese Unie kan in belangrijke mate bijdragen tot de versterking van het concurrentievermogen en een versnelde economische ontwikkeling. Vlaanderen hecht dan ook groot belang aan de verdere ondersteuning van de dynamiek welke sinds de start van het INTERREG - initiatief op grensoverschrijdend, transnationaal en interregionaal niveau werd gecreëerd. In de Europese en internationale context stellen zich immers op verschillende terreinen gemeenschappelijke knelpunten en problemen welke een geïntegreerde aanpak vereisen over de nationale grenzen heen.

Met het oog op het bevorderen van de verdere economische en sociale integratie en cohesie, zal Vlaanderen in het kader van de nieuwe doelstelling 3, dan ook verder participeren in de samenwerkingsverbanden,

- gericht op het versterken van de grensoverschrijdende samenwerking met Nederland, Duitsland en Frankrijk: Euregio Scheldemond, Benelux-Middengebied, Euregio Maas-Rijn en de samenwerking Vlaanderen/Wallonië/ Frankrijk. Inspelend op de geboden kansen tot samenwerking over maritieme grenzen heen, wordt tevens de mogelijkheid onderzocht tot het opzetten van een bijkomend maritiem programma met Groot-Brittannië, Frankrijk en Nederland;
- gericht op het bevorderen van de transnationale samenwerking: programma's Noordwest- Europa en Noordzeegebied.

Daarnaast zullen ook op het vlak van de interregionale samenwerking verder initiatieven worden genomen, complementair aan de inspanningen welke in het kader van het Vlaams doelstelling 2-programma worden voorzien.

BIJLAGE : Indicatieve jaarlijkse verdeling per fonds en Programma

Tabel 1: Indicatieve jaarlijkse verdeling per Fonds en Programma

[Art. 25 (4)(d) en art. 26 (3)(b) van Verordening 1083/2006

Concurrentievermogen/Werkgelegenheid		EU-bijdrage									
OP	Fonds	Totaal	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	ELFPO	EVF
	EFRO en CF										
OP Vlaanderen	EFRO	200.946.241	27.029.672	27.570.265	28.121.671	28.684.104	29.257.786	29.842.942	30.439.801		
	ESF										
OP Vlaanderen	ESF	468.874.561	63.069.234	64.330.619	65.617.231	66.929.577	68.268.168	69.633.531	71.026.201		
TOTAAL alle Fondsen NSRF 2007 – 2013		669.820.802	90.098.906	91.900.884	93.738.902	95.613.681	97.525.954	99.476.473	101.466.002		
Totaal EFRO		200.946.241	27.029.672	27.570.265	28.121.671	28.684.104	29.257.786	29.842.942	30.439.801		
Totaal CF											
Totaal ESF		468.874.561	63.069.234	64.330.619	65.617.231	66.929.577	68.268.168	69.633.531	71.026.201		

Communauté germanophone : stratégie et priorités

(Le texte original a été rédigé en allemand, le texte ci-après représente une traduction.)

1 INTRODUCTION

La définition des axes prioritaires pour la Communauté germanophone (CG) s'appuie entre autres sur les documents suivants:

1. l'évaluation de documents stratégiques au niveau de l'Union Européenne (en particulier des publications concernant la stratégie de Lisbonne), de l'Etat belge (surtout le Plan National de Réforme) et de la CG (surtout la Déclaration gouvernementale du 13 septembre 2004, la Liste des mesures du Gouvernement (« Maßnahmenkatalog ») et le troisième Pacte Communautaire pour la Formation et l'Emploi (« Gemeinschaftliches Ausbildungs- und Beschäftigungsbündnis GABB »),
2. les résultats de l'évaluation externe des mesures FSE 2000-2006 ainsi que des ateliers du groupe de travail „Évaluation“,
3. les contributions des différents départements du Ministère et des organismes parastataux de la CG ainsi que des partenaires sociaux.

Le résultat de ces délibérations a été transcrit dans un document stratégique de la Communauté germanophone : « Beitrag der Deutschsprachigen Gemeinschaft zum Nationalen strategischen Referenzrahmen Belgiens und zur Vorbereitung enes Operationellen Programms zum ESF in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens“. Le gouvernement de la Communauté germanophone a approuvé ce document stratégique le 13 juillet 2006.

L'élaboration de cette stratégie repose donc sur une démarche **partenariale**, qui implique les niveaux suivants :

- les partenaires sociaux et le conseil économique et social de la Communauté germanophone,
- les organismes parastataux et différents opérateurs cléfs dans le secteur socio-économique,
- les promoteurs de projets actuels, qui ont fait part de leur expérience lors de deux atéliers thématiques organisés après l'évaluation à mi-parcours,
- l'évaluation externe,
- le Gouvernement de la Communauté germanophone,
- le Ministère de la Communauté germanophone : tous les départements se sont livrés à des analyses et à des propositions stratégiques selon leur compétence spécifique, la rédaction finale incombant au Service des relations extérieures du Secrétariat-général du Ministère.

Cette approche partenariale se poursuivra pendant l'accompagnement de la réalisation du Programme Opérationnel : les mêmes partenaires vont se retrouver dans le Comité

de Suivi, qui définit toutes les grandes orientations à propos du FSE 2007 – 2013 en Communauté germanophone (voir « gouvernance et partenariats »).

Alors que les politiques de l'économie et des finances sont avant tout du ressort des niveaux fédéraux et régionaux, les principales compétences des Communautés – dont la Communauté germanophone – concernent l'enseignement, la formation et la formation professionnelle avec – comme particularité pour la Communauté germanophone - l'exercice de la compétence de l'emploi (placement, programmes de résorption du chômage...).

Pour transposer sa politique, la CG a créé deux instruments cohérents: une Liste de Mesures pour la législature 2004-2009, rédigées dans le cadre de la déclaration gouvernementale du 13 septembre 2004, et le Pacte Communautaire pour la Formation et l'Emploi, négocié entre le Gouvernement et les partenaires sociaux, dont la troisième édition court de 2005 à 2009.

1.1 La Liste des mesures du Gouvernement

L'objectif du Gouvernement est d'exploiter pleinement toutes les possibilités d'aménagement de l'autonomie de la Communauté germanophone et de préparer avec sagacité la décennie à venir grâce à une liste complète de mesures, rédigées dans le cadre de la déclaration gouvernementale du 13 septembre 2004 pour la législature 2004-2009.

Dans ses lignes directrices pour les années et les décennies à venir, le Gouvernement de la CG identifie quatre missions essentielles :

- faire face au changement et au vieillissement de la société,
- améliorer la qualité de la formation,
- renforcer la position de la région de langue allemande,
- renforcer le bénévolat.

- Par ailleurs, il s'agira d'élaborer des stratégies et des plans d'action en collaboration avec toutes les forces vives de la Communauté.

Le Gouvernement a défini des paramètres et des valeurs cibles pour les différents objectifs opérationnels et les différentes mesures afin de pouvoir vérifier si oui, et dans quelle mesure, les objectifs auront été atteints. Au total, le programme d'action comporte 155 mesures réparties sur les domaines de compétence de la Communauté. Les mesures sont regroupées par thèmes.

1.2 Le troisième Pacte Communautaire pour la Formation et l'Emploi en Communauté germanophone (GABB III)

Tout comme ses prédécesseurs, le troisième Pacte Communautaire pour la Formation et l'Emploi (PCFE) remonte à une initiative commune du Gouvernement, du Conseil Économique et Social de la Communauté germanophone et de la Commission spéciale germanophone du Conseil Économique et Social de la Région wallonne. L'objectif du pacte est l'amélioration de la formation et de l'emploi afin de renforcer l'économie et la compétitivité. La liste des mesures arrêtées par le Gouvernement a été prise en compte lors de l'élaboration du Pacte.

Le Pacte part du constat que le capital humain constitue toujours la ressource la plus importante de la Communauté germanophone. Ceci implique des formations de base et des formations continues orientées à la fois vers la pratique et vers l'avenir, des activités économiques enracinées dans des secteurs porteurs d'avenir valorisant la recherche et le développement ainsi qu'un niveau de qualité exceptionnel dans l'artisanat, l'industrie, le commerce et les services.

Le Pacte reprend les mesures et les projets clés de la politique de formation et de l'emploi pratiquée au sein de la Communauté, mais aussi dans un cadre élargi, que ce soit lors de la transposition de la Stratégie Européenne de l'Emploi, dans le cadre des obligations réciproques entre la Communauté et l'État fédéral ou lors de projets de coopération transfrontalière.

Les objectifs du troisième Pacte Communautaire pour la Formation et l'Emploi sont les suivants :

- améliorer la qualification professionnelle et le niveau de qualité de la formation et de la formation continue dispensées en Communauté germanophone;
- adapter l'offre à la demande sur le marché du travail;
- entamer et approfondir la collaboration avec les fonds sectoriels;
- renforcer la position concurrentielle de la Communauté grâce à la recherche et au développement ;
- élargir et consolider le réseau des partenaires de l'économie sociale ;
- élargir l'encadrement extrascolaire ;
- augmenter le nombre de crèches ou de gardiennes à domicile.

Ces objectifs généraux sont divisés en objectifs spécifiques opérationnels dont la prise en charge a été confiée à différents promoteurs de projets.

1.3 Le Fonds Social Européen (FSE) en Communauté germanophone

Nous savons que le FSE est un instrument important pour la réalisation de la stratégie de Lisbonne et en particulier pour la Stratégie Européenne pour l'Emploi. Alors que le Plan National de Réforme met à la fois l'accent sur la politique économique, la politique sociale et l'emploi, la Communauté germanophone est, de par ses compétences, surtout concernée par les aspects de politique sociale et de politique de l'emploi, comme le montre le schéma ci-dessous.

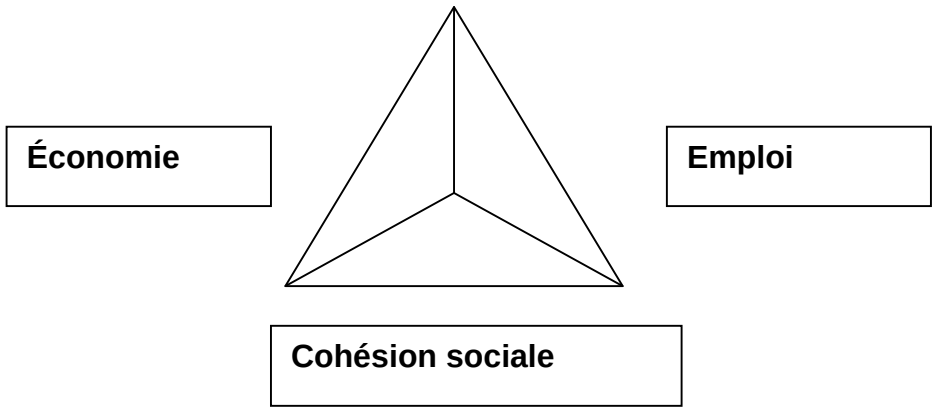

Lors de la mise en œuvre des mesures FSE en Communauté germanophone durant la période de programmation 2000-2006, la Communauté a veillé à la complémentarité entre le FSE et les mesures du Pacte, considéré comme une transposition des Lignes directrices Européennes pour l'Emploi.

Dans le cadre de l'évaluation externe, les conclusions suivantes ont été tirées[88]:

Les mesures FSE réalisées pendant les années 2000-2004 forment un complément aux Lignes directrices Européennes pour l'Emploi de la période 2003-2005 et aux actions des Pactes II et III en ce qui concerne:

- *la lutte contre le chômage des jeunes et la prévention du chômage de longue durée par un suivi individuel lors de l'orientation, de l'encadrement, de la préparation à la formation, de la formation professionnelle, de la recherche active d'un emploi, du placement et du suivi, dans un souci d''insertion individuelle de chaque demandeur d'emploi, qu'il soit adolescent ou adulte ;.*
- *la promotion de l'intégration sociale et professionnelle de personnes particulièrement défavorisées (allocataires sociaux, toxicomanes, demandeurs d'asile, personnes handicapées, personnes souffrant de déficiences psychiques…) dans le cadre de*

[88] ACORD International sa : „Endbericht der Endbewertung – Band I : Hauptbericht", rapport final de l'évaluation finale, approuvé par le comité d'accompagnement FSE objectif 3 de la Communauté germanophone le 25 octobre 2005.

projets de formation, d'intégration et d'emploi centrés sur le suivi individuel des participants et par la formation continue des conseillers et des placeurs, de plus en plus sollicités ;

- *l'amélioration de la qualification professionnelle des travailleurs et des demandeurs d'emploi par des formations de qualité dans différents domaines (nouvelles technologies…) et fonctions ou secteurs confrontés à un manque de main-d'œuvre qualifiée (santé, nettoyage, HORECA, construction…) ;*
- *l'information et l'encadrement ciblés en matière d'orientation professionnelle et de formation continue,*
- *la promotion de l'esprit d'entreprise par des conseils judicieux et un suivi ciblé des travailleurs, des indépendants, des demandeurs d'emploi et des personnes revenant à la vie active, dans le cadre de la création et de la stabilisation de start-ups ;*
- *la promotion de la sensibilisation à la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie, entre autres par une aide financière offerte aux travailleurs et aux personnes revenant à la vie active qui participent à des formations professionnelles ;*
- *l'amélioration de l'intégration sociale et professionnelle des femmes par l'encouragement accru d'une orientation professionnelle et d'un encadrement en matière de perfectionnement professionnel, de qualification et de placement spécifiques pour les femmes.*

Vu l'évolution du contexte socio-économique et vu les actions qui sont encore à réaliser dans le cadre du Pacte, il existe un besoin d'action pour le FSE, en particulier dans les domaines suivants:

- *amélioration de l'offre pour la garde des enfants des demandeurs d'emploi, des personnes en formation et des travailleurs;*
- *amélioration de la mobilité des travailleurs, en particulier par l'introduction de nouvelles formes de travail;*
- *amélioration de la qualité de l'emploi en tenant compte de modèles alternatifs de l'organisation du temps de travail;*
- *consolidation et développement des possibilités de formation et d'emploi dans l'économie sociale;*
- *amélioration de la coopération entre les écoles et les entreprises par la poursuite de la transposition des résultats de la „table ronde de la formation professionnelle en Communauté germanophone" et du groupe d'études „École et entreprise".*

Tableau comparatif entre les Lignes directrices de Lisbonne, le Programme National de Réforme 2005-2008 pour la Belgique, les priorités 2007 – 2013 du FSE en Communauté germanophone, les objectifs du 3e Pacte Communautaire pour la Formation et l'Emploi et les mesures du Gouvernement de la Communauté germanophone

Lignes directrices de Lisbonne	PNR	Priorités 2007 – 2013 du FSE en Communauté germanophone	Objectifs du 3e Pacte Communautaire pour la Formation et l'Emploi	Mesures du Gouvernement de la Communauté germanophone
Axer la politique de l'emploi sur le plein emploi, l'amélioration de la qualité des emplois et de la productivité ainsi que sur le renforcement de la cohésion sociale et territoriale	3.1.2	Sécurité de l'emploi des travailleurs âgés et gisements d'emploi dus au développement démographique		104 107 108
Encourager la politique de l'emploi à suivre une approche tenant compte des cycles de vie	3.3.1	Amélioration de la compatibilité entre la vie professionnelle et la vie familiale. Adoption de mesures spécifiques pour la qualification professionnelle des femmes	Amélioration de l'encadrement extrascolaire. Adaptation de l'offre à la demande de gardiennes et de crèches	102 et 103
Créer des marchés du travail intégrés, rendre le travail plus attrayant et plus lucratif pour les demandeurs d'emploi, y compris les personnes défavorisées, et les personnes non actives	3.1.4 3.3.6 3.3 4.3	Proposer des mesures de qualification professionnelle et des recyclages aux demandeurs d'emploi Mesures de préqualification Économie sociale et solidaire Mesures spécifiques pour les immigrés Mesures spécifiques pour les personnes moins valides	Assurer une meilleure coopération et une meilleure synergie entre les pouvoirs organisateurs de la formation et de la formation continue en CG Extension et consolidation du réseau de partenaires dans l'économie sociale	49, 51 et 58 53 123 112

Mieux répondre à la demande du marché du travail	3.2.2	Résorption de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Création de nouveaux profils professionnels. Encouragement de la mobilité des travailleurs. Projets pilotes pour le placement des demandeurs d'emploi et le jobcoaching.	Adapter l'offre en main-d'œuvre à la demande.	19 52
Augmenter et optimiser les investissements en ressources humaines ; développer des stratégies efficaces pour l'apprentissage tout au long de la vie.	3.4.2 3.5.2. 3.1.1	Apprentissage tout au long de la vie, formation et perfectionnement professionnels Encouragement de la mobilité des travailleurs. Placement des jeunes demandeurs d'emploi et des personnes revenant à la vie active	Encourager l'apprentissage tout au long de la vie	29, 38, 46, 55, 65 et 77 51
Adapter les systèmes de formation et de formation continue aux nouvelles qualifications professionnelles requises par le marché	3.1.1 3.1.3	Mesures d'anticipation, études et observation du marché du travail Informatisation et sensibilisation Réformes des systèmes de formation et de formation continue Amélioration du passage de l'école à la vie professionnelle Réformes du système de placement Création de réseaux	Adapter l'offre en main-d'œuvre à la demande: évaluation chiffrée du besoin de main-d'œuvre Amélioration de la perméabilité entre les systèmes de formation professionnelle Assurer une meilleure coopération et une meilleure synergie entre les pouvoirs organisateurs de la formation et de la formation continue en CG Renforcer la coopération avec les fonds sectoriels	59 6, 20, 34, 36 51 30, 53 et 54

2 STRATÉGIE ET PRIORITÉS

Les analyses développées ci-dessus permettent de déduire les priorités stratégiques de la Communauté germanophone pour les années 2007-2013.

Ces stratégies sont compatibles avec les compétences de la Communauté germanophone et considèrent le Fonds Social Européen comme l'instrument le plus important. L'introduction déjà souligne qu'elles visent surtout à promouvoir l'emploi. Les mesures concernant le développement régional de la Communauté germanophone (EFRE) seront décrites dans d'autres cadres de référence stratégiques et ne font donc pas partie du présent document.

Par ailleurs, la Communauté germanophone participe en tant que partenaire à deux programmes opérationnels dans le cadre du futur objectif 3 de coopération territoriale :

- à la coopération transfrontalière au sein de l'Euregio Meuse-Rhin;
- à la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux.

L'objectif de ces programmes est la promotion d'un développement régional équilibré par le renforcement de la coopération transfrontalière. Les priorités de la Communauté germanophone pour cette coopération sont décrites dans un plan d'action „Grenzüberschreitender Aktionsplan für das künftige Ziel 3", qui ne fait pas partie du présent document. Les deux programmes objectif 2 et objectif 3 seront toutefois complémentaires en CG.

2.1 Axes thématiques prioritaires

L'analyse SWOT et l'évaluation des enseignements actuels de l'action du FSE en CG montrent que les défis futurs de la Communauté germanophone se concentrent sur 4 objectifs stratégiques:

1. Renforcement de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises,
2. Investissement dans une politique active de l'emploi,
3. Renforcement de l'intégration sociale,
4. Mesures structurelles.

Axe prioritaire 1: renforcement de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises

L'analyse du contexte a montré que les PME et le marché du travail de la Communauté germanophone étaient extrêmement ouverts à la concurrence nationale et transfrontalière. La capacité d'adaptation permanente devient donc une question primordiale, sinon de survie.

Le présent axe concerne les travailleurs, les employeurs et les entreprises en général. Son objectif est de sécuriser l'emploi des travailleurs et de contribuer à la création de nouveaux emplois sur base des opportunités existantes. L'impact de ces mesures pourra se mesurer au nombre d'emplois créés ou au nombre d'emplois menacés qui ont pu être sauvegardés. On veillera cependant à éviter tout effet d'aubaine. C'est pour cette raison que la priorité sera accordée aux mesures répondant à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. D'une manière générale, il s'agira de sensibiliser de nouveaux groupes cibles à ces mesures afin d'aboutir à une rotation des entreprises bénéficiaires.

Résorption de la pénurie de main-d'œuvre, définition de nouveaux profils professionnels

Il importe de résorber la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, c.à. d qu'il faut pourvoir aux fonctions dites « critiques ».

L'Office de l'emploi de la CG (« Arbeitsamt ») publie régulièrement une liste de ces fonctions critiques : il s'agit de postes restés vacants pendant un certain temps, pour lesquels on n'a pu trouver de candidats par manque de main-d'œuvre qualifiée. Des formations ou des recyclages spécifiques pourraient aider à résoudre le problème. Par ailleurs, il s'agit de définir de nouveaux profils professionnels pour la CG afin de créer de nouveaux emplois.

Cette initiative inclut entre autres la mesure n° 1 9 figurant sur la liste des mesures arrêtées par le Gouvernement.

Apprentissage tout au long de la vie, formation professionnelle continue

La sensibilisation à la philosophie de la formation continue était déjà une des actions de la programmation précédente. Durant la nouvelle programmation, ces efforts continueront d'une manière encore plus ciblée. Il s'agira alors de promouvoir spécialement le concept de l'apprentissage tout au long de la vie dans les petites et les très petites entreprises pour lesquelles la formation continue est vitale, même si elle demande beaucoup de moyens. Ce constat vaut aussi pour les nouvelles formes de l'organisation du travail comme le télétravail et les nouvelles formes de l'apprentissage, qui offrent de nouvelles opportunités dans une zone rurale pauvre en infrastructures. Les offres devraient aussi tenir compte du développement technologique, et la coopération avec les instituts de recherche, les centres de technologie et les entreprises devrait permettre l'organisation de mesures de formation de haut niveau.

Durant la programmation précédente, la CG a développé des mesures très souples de soutien aux efforts de formation des travailleurs et des entreprises. Une réforme des interventions de l'Office de l'emploi devrait renforcer cette mesure. La CG devra aussi mettre en place un système statistique lui permettant de mesurer l'effort de la formation professionnelle continue pour voir son score par rapport aux objectifs de Lisbonne.

L'apprentissage tout au long de la vie inclut e.a les mesures n° 29, 38, 46, 65 et 77 figurant sur la liste des mesures arrêtées par le Gouvernement.

Sécurité de l'emploi des travailleurs âgés et gisements d'emploi dus au développement démographique

Des études récentes montrent que, dans 10 ans, la CG sera une des régions avec la population la plus âgée. Il y aura donc des emplois à pourvoir dans les soins aux personnes âgées. Mais ces opportunités ne pourront être saisies que si les demandeurs d'emploi sont orientés à temps vers ces professions dans le cadre de concepts de formation et de placement appropriés.

D'autre part, il faut améliorer les facultés de travail des travailleurs plus âgés par des offres de formation spécifiques, par la valorisation des compétences acquises et par un encouragement judicieux du transfert de compétences dans les entreprises.

Cette question ne se résume pas seulement à une question de formation ou d'apprentissage tout au long de la vie, même si les travailleurs âgés ont souvent un niveau de formation officiel moins élevé.

Il s'agit avant tout de promouvoir une nouvelle culture d'entreprise, qui permette au travailleur plus âgé de jouer un rôle à la mesure de ses capacités et de ses aspirations tout en apportant une plus-value à l'entreprise.

Avec un taux d'emploi actuel de 47,5% parmi les travailleurs âgés, la CG devrait atteindre en 2010, comme prévu, l'objectif des 50%, défini à Lisbonne.

Ces initiatives complètent les mesures 104, 107 et 108 dans la liste arrêtée par le Gouvernement.

Promotion de la mobilité des travailleurs

La promotion de la mobilité des travailleurs est un défi particulièrement important en zone rurale. L'élargissement du FSE aux projets transnationaux permettra de développer, en zone frontalière, de nouveaux concepts durables favorisant la mobilité transfrontalière et supprimant les obstacles rencontrés jusqu'à présent.

L'analyse du contexte de la CG a montré que cette mobilité joue déjà un rôle important à l'heure actuelle. Promouvoir la mobilité veut avant tout dire améliorer encore les compétences linguistiques.

Promouvoir la création et la pérennité des entreprises

La croissance économique et la création de nouveaux emplois ne peuvent pas uniquement être assurés par les entreprises existantes, surtout dans une région comme la CG, dont l'économie est largement tributaire des PME. Des idées innovatrices, tournées vers l'avenir, doivent avoir une chance d'être réalisées. Il s'agira d'encourager avant tout des initiatives qui identifient et remplissent de nouveaux créneaux sur le marché. Dans ce contexte, une collaboration avec les instituts de recherche sera utile, vu leur potentiel d'innovation.

Comme la CG compte avant tout des PME – très souvent d'ailleurs des entreprises familiales -, il faut aussi proposer un encadrement pour la cession des entreprises.

La mesure n° 55 du Gouvernement de la CG va aussi d ans ce sens.

Axe prioritaire 2: investir dans une politique active de l'emploi

Cet axe aussi vise le soutien aux personnes. Contrairement au premier, il vise les personnes cherchant un emploi. Caractéristique de ce public cible, il a une chance, du moins théoriquement, de trouver un emploi sur le marché du travail primaire ou secondaire.

L'objectif est le placement le plus rapide possible dans un emploi stable. Il implique un accompagnement permanent et ciblé. De plus, les différentes offres doivent être coordonnées et complémentaires.

Cet axe répond aussi à la problématique de l'accroissement rapide du chômage en CG.

Mesures de qualification pour les demandeurs d'emploi

L'efficacité des offres existantes doit être contrôlée. Les actions proposées par l'évaluation externe pour les années 2000-2006 montrent clairement que l'offre doit être plus flexible et mieux adaptée aux besoins individuels. Par ailleurs, la pertinence du contenu des formations par rapport au marché du travail doit être contrôlée.

Pour ce chapitre, le Gouvernement de la CG a prévu les mesures 49, 51 et 58.

Amélioration de la compatibilité entre la vie professionnelle et la vie familiale

Les familles monoparentales sont particulièrement désavantagées lorsqu'il s'agit de trouver un équilibre entre une vie professionnelle ou une formation et la vie familiale. Il s'agit de renforcer le réseau des gardes d'enfants en bas âge et de proposer des solutions plus souples afin de pouvoir répondre aux changements à court terme dans la structure familiale ou au niveau de la situation professionnelle.

Par ailleurs, il faut des offres de (re)mise à niveau pour les personnes revenant à la vie professionnelle après une phase éducative.

L'éventail existant des gardes d'enfants préscolaires et extrascolaires semble correspondre à la demande. Il s'agit maintenant de flexibiliser cette offre pour permettre aux femmes souhaitant retourner à la vie professionnelle ou suivre une formation d'y recourir à court terme comme elles l'entendent.

Les mesures n°102 et 103 du Gouvernement vont spécialement dans ce sens.

Promouvoir la mobilité des demandeurs d'emploi

Dans une région frontalière, la recherche d'un emploi ne peut pas s'arrêter à la frontière. Il s'agit donc de soutenir les demandeurs d'emploi dans leur mobilité interrégionale et transfrontalière. Ce soutien porte tant sur l'encouragement des compétences interculturelles et de la mobilité linguistique que sur le renforcement de la collaboration entre les Services publics de l'emploi et entre les centres de formation.

La stratégie de Lisbonne prévoit un accès à tous les emplois pour tous les demandeurs d'emploi de l'UE. A cet égard, une utilisation ciblée de moyens adéquats, par exemple le web, s'impose.

La mesure n°52 du Gouvernement de la CG est consacrée à la mobilité.

Projets pilotes pour le placement et le « jobcoaching »

Les services de placement doivent trouver de nouvelles méthodes, surtout pour le placement des jeunes demandeurs d'emploi.

Parmi les nouvelles méthodes, citons le Jobcoaching (suivi dans l'emploi), qui permet de suivre des personnes fragilisées lors de l'entrée dans le monde du travail et leur évite ainsi de perdre à nouveau rapidement leur emploi. Le jobcoaching peut encadrer un emploi „protégé" ou tout emploi d'un jeune travailleur.

Placement de jeunes demandeurs d'emploi et de personnes revenant à la vie professionnelle

Depuis quelques années, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi augmente de nouveau en CG. Il faudra donc mettre sur pied des projets pilotes adaptés à ce public cible permettant de l'accompagner très tôt lors de son entrée dans le monde du travail.

Cette mesure, préventive, est liée à la mesure intitulée « Transition entre l'école et la vie professionnelle », mais l'accent est mis ici sur l'encadrement individuel.

Ces projets ont un lien direct avec l'objectif de Lisbonne : 85% des jeunes de 22 ans doivent obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Actuellement, ce taux est estimé à 84,92% en CG, y compris les personnes ayant suivi avec succès une formation en alternance. La CG souhaite créer des passerelles entre la formation en alternance et l'enseignement afin d'augmenter le taux des diplômés.

Cette mesure est à rattacher à la mesure 51 du Gouvernement.

Placement des chômeurs de longue durée

Le nombre des chômeurs de longue durée augmente à nouveau en Communauté germanophone. Il faut veiller à ne pas interrompre l'accompagnement de ces demandeurs d'emploi. Le défi ne s'adresse pas seulement aux Services de placement, qui doivent développer de nouveaux concepts ; les promoteurs des projets de formation doivent également développer des formations adaptées offrant un accompagnement ciblé des chômeurs de longue durée.

Les mesures n°47 et 48 du Gouvernement de la CG ré pondent à cette problématique.

Mesures de qualification spécifiques pour femmes

Le gender mainstreaming constitue un objectif transversal pour l'ensemble des mesures. L'écart entre le chômage des hommes (5,8%) et le chômage des femmes (10,5%) reste toutefois important. Des mesures de qualification spécifiques pour les jeunes femmes et les femmes resteront donc nécessaires. Elles devront tenir compte des exigences du marché de l'emploi et éviter de reproduire les vieux clichés. A cet égard, la compatibilité entre la vie professionnelle et la vie familiale mérite aussi une attention particulière.

Le taux d'activité des femmes est actuellement de 56,2%. Il devrait être possible d'atteindre l'objectif de Lisbonne, savoir 60%, en 2010.

Axe prioritaire 3: Promouvoir l'intégration sociale

Cette priorité vise également les personnes à la recherche d'un emploi. Mais contrairement à la deuxième priorité, elle concerne les personnes présentant des difficultés d'insertion multiples et pour qui l'accès au marché du travail primaire ou secondaire est particulièrement difficile.

L'objectif premier n'est pas, ici, d'aiguiller ces personnes vers un contrat de travail « normal ». Il convient plutôt de créer les conditions de base pour l'accès durable des intéressés à un mode de travail adapté à leurs possibilités.

C'est la raison pour laquelle les mesures sont structurées par étapes, le passage rapide au niveau de qualification supérieur constituant l'objectif prioritaire. Ici aussi, l'efficacité de cet axe prioritaire pourra donc être mesurée sur base du nombre de personnes embauchées de manière durable.

Les mesures s'adressent donc aussi à des publics spécifiques et particulièrement vulnérables, tels que les immigrés, les allocataires sociaux et les personnes moins valides.

Mesures préalables

Il s'agit ici de donner aux bénéficiaires des compétences sociales de base ou une qualification professionnelle de base. Le public cible se compose donc de personnes ne présentant pas encore les capacités et les compétences nécessaires pour participer à un projet d'intégration. Les mesures de lutte contre les troubles du comportement social chez les jeunes pourraient constituer une première réponse à ce problème. Certaines formations visant des niveaux de qualification peu élevés pourraient orienter les jeunes vers de nouveaux domaines d'activités. Un premier emploi dans un environnement protégé est également envisageable. Il est cependant important de se démarquer de toute thérapie qui ne serait plus de la compétence du FSE.

Ces initiatives seront complétées par la mesure n° 119 sur la Liste des mesures du Gouvernement de la CG.

Mesures de pré-qualification

Il s'agit ici de mesures de transfert de compétences linguistiques de base. Des mesures ciblées visant l'insertion professionnelle des bénéficiaires d'un revenu d'insertion sont également nécessaires. Il faut enfin penser à soutenir les jeunes ayant des difficultés d'apprentissage pendant leur formation ou leur formation en alternance en évaluant individuellement leurs qualités et leurs faiblesses. Partant de là, un programme d'apprentissage sur mesure et un accompagnement intensif des apprentis pourront être proposé.

Font également partie de cette catégorie, les approches innovantes visant les jeunes confrontés à des difficultés particulières lors du passage de l'école à la vie professionnelle, notamment par manque de motivation scolaire, à cause du contexte d'immigration, …, et qui suivent une formation alternative, p.ex. l'enseignement à temps partiel.

Économie sociale et solidaire

L'économie sociale est toujours en voie développement au sein de la CG. L'analyse du profil des participants aux projets FSE antérieurs a cependant montré qu'un nombre croissant de personnes ne pouvait être orienté vers un emploi normal. Il est donc important de créer de nouvelles offres dans le domaine de l'économie sociale tout en tenant compte de l'évolution du marché du travail (voir aussi Priorité 1). Il s'agit donc d'explorer et d'exploiter les créneaux et de professionnaliser la gestion des entreprises de l'économie sociale et solidaire et d'assurer ainsi la pérennité de ces institutions. La coopération avec les entreprises de la région est souhaitable.

Dans sa liste, le Gouvernement prévoit la mesure n° 53 pour ce domaine.

Mesures spécifiques pour l'intégration des immigrés

Le nombre de concitoyens étrangers augmente en CG. Il existe un besoin de rattrapage au niveau des mesures d'intégration. Celles-ci commencent avec l'intégration culturelle et linguistique grâce à des cours de langues et de communication interculturelle.

Les mesures visent deux groupes de personnes:

- les personnes en attente d'un permis de travail ou de séjour. Il convient de les aider à contourner les premiers obstacles par des cours de langues et l'acquisition de compétences interculturelles. La sensibilisation d'employeurs potentiels est également nécessaire ;
- la deuxième génération: le handicap de ces personnes apparaît dès l'école et se poursuit jusqu'à l'embauche. Ici aussi, des mesures préventives pour un accompagnement ciblé doivent être appliquées.

Bien souvent, des problèmes administratifs viennent s'ajouter aux difficultés linguistiques, ce qui représente un obstacle important à l'embauche: les diplômes acquis à l'étranger ne sont pas reconnus et nécessitent une procédure d'homologation souvent longue.

Le Gouvernement a prévu l'intégration d'immigrés dans sa mesure n°123.

Mesures spécifiques pour l'intégration des personnes moins valides

L'intégration des personnes moins valides commence par une forme adaptée d'orientation voire de réorientation professionnelle (en effet, les victimes d'un accident ou d'une maladie peuvent aussi être atteintes de lésions corporelles ou mentales directes).

En outre, l'encouragement des mesures visant à former les personnes moins valides au sein d'entreprises doit être poursuivi.

Dans l'optique de l'évolution des profils professionnels et de l'accroissement des besoins en personnel de soins et d'encadrement, les tâches auxiliaires pourraient également être exécutées par des personnes présentant un handicap mental.

A cet égard, la liste des mesures du Gouvernement prévoit la mesure n° 112.

Axe prioritaire 4: mesures structurelles

Contrairement aux trois premiers axes, le quatrième ne s'adresse pas aux individus, mais vise particulièrement le grand public ainsi que les structures et les systèmes d'enseignement général, de formation professionnelle, les structures de l'emploi et les mécanismes de l'intégration.

Mesures d'anticipation, d'études et d'observation du marché du travail

L'observation rigoureuse du marché du travail et l'anticipation des évolutions futures sont les conditions essentielles d'une politique de l'emploi pertinente. Ceci est particulièrement vrai pour une région frontalière, où le marché de l'emploi dépend d'une série de facteurs extérieurs.

Par ailleurs, la CG compte se doter d'instruments lui permettant de mesurer ses progrès par rapport aux indicateurs européens, en particulier par rapport aux objectifs de Lisbonne.

Ces initiatives seront complétées par la mesure n° 59 du Gouvernement.

Information et sensibilisation

Les médias propres à la CG permettent de traiter de manière ciblée les sujets touchant le monde du travail et de présenter les nouvelles possibilités de formation et de formation continue. A long terme, l'objectif est de sensibiliser le public à l'apprentissage tout au long de la vie et de promouvoir un changement de mentalité admettant la nécessité d'une qualification permanente.

Dans la liste des mesures, la mesure n°29 poursuit cet objectif.

Réforme des systèmes et formation et de qualification

Il va de soi que ces réformes doivent débuter dès la formation. Mais il faut aussi continuer à retravailler et à adapter les programmes de formation des classes moyennes aux besoins actuels du marché du travail.

Le développement d'un concept pour la reconnaissance des diplômes étrangers s'impose également. La coopération transnationale est toute indiquée ici. La validation des compétences (acquises de manière informelle) est également importante, car elle facilitera l'intégration au marché du travail.

Les réformes doivent surtout s'amorcer dans les domaines où la CG exerce un pouvoir législatif et où elle est donc en mesure d'initier des changements structurels.

Les mesures n°36 et 41 du Gouvernement poursuivent cet objectif..

Amélioration de la transition de l'école vers la vie professionnelle

Cette mesure présente un double défi:

- la création de synergies entre les différents systèmes et acteurs de la formation professionnelle, dont font partie en CG : l'enseignement, la formation en alternance et l'Office de l'emploi,
- l'amélioration de la coopération entre les écoles et les entreprises.

A long terme, l'évolution démographique entraînera un changement fondamental des conditions de recrutement dans les entreprises germanophones. L'orientation professionnelle pourrait par exemple répondre à ces changements en incitant les jeunes à choisir des formations et des professions qui ne soient pas typiquement « masculines » ou « féminines ».

Les jeunes particulièrement défavorisés doivent notamment avoir la possibilité de bénéficier de stages de prise de contact de courte durée dans les entreprises afin de pouvoir faire un choix professionnel optimal. Dans le même ordre d'idées, il faut encourager les stages en entreprise pour les élèves et les professeurs.

L'accroissement du volume des connaissances exigées de la part des enseignants rend souhaitable l'imbrication de la formation professionnelle et de la formation académique. A cet égard, la création de réseaux entre les pouvoirs organisateurs de l'enseignement, les centres de recherche et de développement et les entreprises doit être renforcée.

Nous l'avons déjà dit : la coopération entre les Services de placement et les entreprises de la CG est d'une importance cruciale pour garantir une transition optimale entre l'école et la vie professionnelle, transition qui passe par une coopération entre l'enseignement, la formation et le monde de l'entreprise.

La liste des mesures du Gouvernement a prévu une série de mesures qui ont le même but (par ex. les mesures n° 6, 20, 34, 36 et 51).

Réforme des Services de placement

Pour arriver à un meilleur taux de placement, les Services de placement de la CG doivent être réformés. Le placement doit viser des profils de formation qui correspondent aux besoins du marché du travail et tenir compte des qualités et faiblesses du candidat ainsi que de l'objectif à atteindre. Le système doit inclure un concept de suivi en continu par la même personne de contact. Par ailleurs, il est prévu d'améliorer le taux d'emploi des femmes par l'application ciblée du concept du « Gender mainstreaming » lors de l'orientation professionnelle.

On notera cependant qu'un des objectifs de Lisbonne, qui veut proposer aux jeunes de moins de 25 ans une formation ou un stage dans les six mois de leur inscription comme demandeur d'emploi et dans les douze mois aux jeunes de plus de 25 ans est déjà atteint en Communauté germanophone.

Les mesures n° 47 et 48 du Gouvernement poursuivent résolument cet objectif.

Création de réseaux

La création de réseaux est particulièrement importante dans une Communauté de petite taille comme la CG.

L'interconnexion des offres, qui permet une intégration parfaite et efficace pouvant aller jusqu'à l'obtention d'un emploi doit rester un critère de qualité pour chaque projet du FSE. Une possibilité de transition optimale entre les offres est créée grâce à la coopération et à la concertation entre les différents promoteurs de projets FSE. Elle implique l'élaboration de standards communs.

Mais cette coopération ne doit évidemment pas être limitée aux promoteurs de projets FSE : elle doit également inclure des partenaires externes comme les entreprises, le cas de nouveaux débouchés pour l'économie sociale, d'autres structures

d'accompagnement, les institutions publiques, les partenaires sociaux et les fonds sectoriels.

L'élargissement du FSE à la coopération transnationale permet dorénavant à chacun de chercher des solutions communes au-delà des frontières et d'appliquer les pratiques éprouvées dans sa propre région. Il inclut la coopération entre institutions similaires, par exemple entre plusieurs Services publics de l'emploi ou établissements scolaires. Dans le même temps, un regroupement, toutes disciplines confondues, des organismes travaillant dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'économie est nécessaire si les régions transfrontalières veulent s'affirmer sur un marché mondialisé.

Les mesures n° 30, 53 et 54 dans la liste des mesures du Gouvernement sont des mesures de ce type.

2.2 Priorités horizontales

2.2.1 Egalité des chances

L'ensemble de la stratégie de la CG part du principe de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (voir deuxième axe prioritaire) Cette égalité vaut aussi bien pour l'accès aux initiatives de formation et de qualification que pour l'accès au marché du travail lui-même.

Au sens large, cet axe prioritaire horizontal englobe également l'égalité des chances pour les personnes défavorisées, comme par exemple les personnes moins valides ou les personnes d'origine culturelle différente. S'il s'avère que cet axe horizontal n'est pas suffisant pour pallier les handicaps existants, et alors seulement, des mesures de soutien spécifiques devront être conçues afin d'accroître les chances du public cible concerné de trouver un emploi. Dès lors, il y aura, en dehors de l'application du principe général du gender mainstreaming, des projets spécifiques en faveur des femmes, toujours sous-représentées sur le marché du travail, comme le montre l'analyse SWOT.

Concrètement, cela signifie aussi, bien sûr, que l'accès aux projets soutenus par le FSE suit les mêmes principes. C'est la raison pour laquelle tous les projets doivent respecter le principe de l'égalité des chances de manière transversale, c. à d. depuis l'élaboration de la mesure jusqu'à son évaluation.

Pendant la programmation 2000-2006, les mesures initiées en faveur de l'égalité des chances entre hommes et femmes ont été particulièrement nombreuses ; il s'agit maintenant de poursuivre et d'étendre ces mesures. Notre approche vise à supprimer l'inégalité hommes-femmes à deux niveaux :

- au niveau des projets, nous essayons d'améliorer la compatibilité entre vie familiale et formation continue en organisant la garde des enfants en bas âge ou en proposant des modules de formation continue ;
- à l'échelon suivant, nous aidons concrètement les promoteurs de projets FSE à tenir compte de la philosophie du gender mainstreaming. Depuis 2002 déjà, nous mettons un vadémécum à la disposition des demandeurs ; par ailleurs, nous indiquons chaque fois la référence exacte dans le formulaire de demande existant ;

- toutes les évaluations de projets (décomptes, rapports, évaluation externe, …) recensent séparément les données pour les hommes et pour les femmes permettant ainsi des analyses et des recommandations spécifiques ;
- les demandes de projets prévoyant des efforts particuliers en faveur de l'égalité des chances sont retenues les premières.

2.2.2 Durabilité des mesures

« A long terme, le développement durable offre à l'Union européenne la perspective positive d'une société plus prospère et plus équitable ; elle promet un environnement plus propre, plus sûr et plus sain – une société qui offre une meilleure qualité de vie à nous-mêmes, à nos enfants et à nos petits-enfants.

Le développement durable repose sur trois piliers : l'économie, l'écologie et le social ; il s'agit d'un objectif transversal, valable pour l'ensemble des domaines du PO : il ne peut donc pas se limiter à l'aspect environnemental.

Les mesures doivent s'intégrer dans un concept à long terme. L'adéquation entre l'offre, d'une part, le public cible et l'évolution du marché du travail, d'autre part, doit être documentée pour chacune des mesures. La professionnalisation des offres du FSE amorcée durant la période de programmation 2000-2006 doit être poursuivie et déboucher sur une gestion des projets valable à tous les échelons.

Les projets doivent formuler des stratégies et des objectifs clairs et précis. Les indicateurs, définis au préalable, permettront de mesurer à quel point les objectifs visés auront été atteints. Par ailleurs, il importe de renforcer l'effet durable des mesures proposées au moyen de méthodes de suivi appropriées.

2.2.3 Innovation, partenariats et coopération transnationale : les approches d'EQUAL

Pour la Communauté germanophone, le Fonds Social Européen est un instrument stratégique ; dès lors, toute mesure ayant un caractère innovateur (p.ex. les projets pilotes) sera prioritaire. En outre, chaque projet devra démontrer une évolution dans sa conception, qui sera mesurée à l'aide d'indicateurs (milestones).

Étant que chaque projet devra comporter désormais, dès sa conception, une approche stratégique, une nouvelle méthode de travail sera en principe utilisée pour la planification et la réalisation des projets, ce qui implique des approches innovantes.

Le partenariat a déjà joué un rôle primordial dans la conception d'une nouvelle stratégie pour les fonds structurels en Communauté germanophone. Le cadre de référence stratégique national tient déjà compte des réflexions des partenaires sociaux ainsi que des organismes publics et privés. Ces réflexions ont également été reprises par le Programme Opérationnel de la CG. Le lien étroit entre le PO et le troisième Pacte Communautaire pour la Formation et l'Emploi témoigne d'ailleurs de cette approche partenariale.

Ce partenariat sera poursuivi lors de l'accompagnement du Programme Opérationnel (Comité de Suivi FSE). Les expériences du passé ont confirmé le bien-fondé de la collaboration étroite entre les différents promoteurs de projets dans le cadre du parcours d'insertion. Cette approche sera poursuivie à l'avenir.

Le quatrième axe prioritaire – les « mesures structurelles » - prévoit d'ailleurs implicitement la création de nouveaux réseaux et l'encouragement des réseaux existants. Vu la situation frontalière de la CG et grâce à l'élargissement du FSE aux initiatives transnationales, une partie des projets aura un volet portant sur la coopération suprarégionale ou internationale. Le quatrième axe prioritaire, intitulé « mesures structurelles », prévoit en outre une collaboration entre plusieurs Services publics de l'emploi. D'autres mesures encourageront la mobilité transfrontalière ou interrégionale tant pour les travailleurs que pour les demandeurs d'emploi.

3 PROGRAMME OPERATIONNEL

Sur base des compétences de la Communauté Germanophone, le présent Cadre de Référence Stratégique National prévoit une participation à l'Objectif 2 « Compétitivité régionale et Emploi », et ce par le bais d'un Programme Opérationnel dans le cadre du Fonds Social Européen. Le titre complet de ce PO sera le suivant : Fonds Social Européen 2007 –2013 - Communauté germanophone de Belgique - Programme Opérationnel de la Communauté germanophone de Belgique dans le cadre de l'objectif 2 « Compétitivité régionale et Emploi ». Il portera le code CCI 2007BE052PO001.

Le financement commun est assuré par des revenus privés, par des fonds publics, principalement ceux de la CG, ainsi que par des fonds européens dans le cadre du FSE. Conformément à la recommandation de la Commission Européenne, le cofinancement par des fonds privés sera renforcé, que ce soit par une participation des promoteurs des projets, par les fonds sectoriels ou par des revenus propres.

Pour la CG, l'enveloppe financière de l'UE pour ce Cadre de Référence Stratégique s'élève à :

Fonds	Montant UE
Fonds Social Européen	12.470.000,- EUR

Allocation annuelle :

Objectif : Compétitivité régionale et emploi

PO	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
FSE 2007 – 2013 – Communauté germanophone	1.677.364	1.710.911	1.745.130	1.780.032	1.815.633	1.851.946	1.888.984	12.470.000
Total	1.677.364	1.710.911	1.745.130	1.780.032	1.815.633	1.851.946	1.888.984	12.470.000

Tableau de présentation de l'earmarking pour le FSE en Communauté germanophone

Regional competitiveness and employment objective

Code	*Priority themes*	*Contributing Ops*	*Community amount by OP*	*Total Community per category*
Subtotal	**Recherche et développement technologique, innovation et encouragement de l'esprit d'entreprise**			**1,0%**
09	(Autres) mesures d'encouragement de la recherche, de l'innovation et de l'esprit d'entreprise dans les PME	ESF BECG	1,0%	
Sous-total	**Société de l'information**			**2,0%**
13	Services et applications pour le citoyen (services online, soins de santé et services publics, apprentissage à l'aide de moyens didactiques électroniques, intégration dans la société de l'information etc..)	ESF BECG	1,0%	
14	Services et applications pour les PME (commerce électronique, formation générale et professionnelle, mise en réseau etc..)	ESF BECG	1,0%	
Sous-total	**Accroissement des facultés d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs**			**13,0%**
62	Mise au point de systèmes et de stratégies pour l'apprentissage tout au long de la vie; formation et services permettant aux travailleurs de mieux s'adapter au changement ; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	ESF BECG	8,0%	
63	Conception et divulgation de formes innovantes et plus productives pour l'organisation du travail	ESF BECG	2,0%	
64	Introduction de services spécifiques pour l'emploi, formation et aide dans le cadre de la restructuration de secteurs économiques et d'entreprises, développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des futures exigences	ESF BECG	3,0%	
Sous-total	**Amélioration de l'accès à l'emploi et durabilité**			**46,0%**
65	Modernisation et renforcement des organismes présents sur le marché du travail	ESF BECG	1,0%	
66	Mise en oeuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	ESF BECG	30,0%	
67	Mesures d'encouragement du vieillissement actif et de prolongation de la vie active	ESF BECG	3,0%	
68	Encouragement du statut d'indépendant et de la création d'entreprises	ESF BECG	3,0%	

Code	*Priority themes*	*Contributing Ops*	*Community amount by OP*	*Total Community per category*
69	Mesures d'amélioration de l'accès des femmes à l'emploi, d'augmentation de la participation durable des femmes à la vie active et d'amélioration de leur avancement professionnel, de suppression de la ségrégation hommes-femmes sur le marché du travail et mesures améliorant la compatibilité entre la vie familiale et professionnelle, p.ex. amélioration de l'accès aux gardes d'enfants et aux mesures d'encadrement pour les personnes souffrant d'une accoutumance	ESF BECG	6,0%	
70	Mesures spécifiques encourageant les immigrés à participer à la vie active et favorisant ainsi leur intégration sociale	ESF BECG	3,0%	
Sous-total	**Amélioration de l'intégration sociale de personnes défavorisées**			**29,0%**
71	Concepts pour l'insertion ou la réinsertion de personnes défavorisées dans la vie active; lutte contre la discrimination lors de l'accès au marché du travail et acceptation de la diversité sur le lieu de travail	ESF BECG	29,0%	
Sous-total	**Amélioration des ressources humaines**			**5,0%**
72	Conception, lancement et mise en oeuvre de réformes de la formation générale et professionnelle dans le but d'améliorer la capacité d'emploi et la pertinence de la formation et de la formation professionnelle continue pour le marché du travail et d'actualiser les connaissances des enseignants dans l'optique d'une économie fondée sur l'innovation et le savoir		4,0%	
73	Mesures encourageant une participation accrue à la formation générale et professionnelle tout au long de la vie, y compris les mesures visant à réduire le nombre d'élèves abandonnant l'école, à supprimer la ségrégation hommes-femmes dans les branches de formation et à améliorer l'accès à la formation et à la formation professionnelle générale, professionnelle et tertiaire ainsi que la qualité de celle-ci	ESF BECG	1,0%	
	Total Community amount financial allocation to earmarked categories			**96,0%**
(PM)	Assistance technique			4,0%
	Total			**100,0%**

4 GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

Le concept du partenariat s'est avéré très utile lors de la mise en œuvre de la dernière programmation du FSE : il doit continuer à être appliqué. Toutefois, une rationalisation des procédures à tous les niveaux est prévue afin d'améliorer la transparence des procédures et d'arriver à une plus grande efficacité des mesures.

Nous rappelons que la contribution de la Communauté germanophone au présent cadre de référence et le Programme Opérationnel sont le fruit de la concertation entre différents acteurs impliquant tous les échelons :

- les partenaires sociaux ainsi que le Conseil économique et social de la Communauté germanophone,
- les organismes parastataux et différents opérateurs clefs dans le secteur socio-économique,
- les promoteurs de projets actuels, qui ont fait part de leur expérience lors de deux ateliers thématiques organisés après l'évaluation à mi-parcours,
- l'évaluation externe,
- le Gouvernement de la Communauté germanophone,
- le Ministère de la Communauté germanophone : tous les départements se sont livrés à des analyses et à des propositions stratégiques selon leur compétence spécifique, la rédaction finale incombant au Service des relations extérieures du Secrétariat-général du Ministère.

Les résultats de ce partenariat ont été rassemblés dans divers documents de travail et discutés au sein de réunions techniques, de Comités de Suivi et d'ateliers.

Le Programme Opérationnel de la CG, qui s'appuie sur ce cadre de référence, sera présenté pour discussion et approbation au Gouvernement et au Comité de Suivi FSE.

4.1 Suivi et partenariats

La contribution de la Communauté germanophone au Cadre de Référence Stratégique de la Belgique est élaborée par le Gouvernement de la Communauté germanophone en concertation avec le Ministère et les partenaires du GABB (les partenaires sociaux). La même méthode de travail est appliquée pour l'élaboration du Programme Opérationnel de la CG pour le Fonds Social Européen, qui en est le prolongement.

Un Comité de Suivi du FSE est également prévu à l'avenir. Sa mission principale consiste à accompagner la transposition du FSE dans le cadre du « Cadre de Référence Stratégique » et du Programme Opérationnel en CG. Comme pour la programmation précédente, ce comité sera composé de représentants des autorités responsables et des partenaires sociaux, mais aussi des promoteurs des projets. Le Comité de Suivi a comme tâche principale d'adopter des décisions stratégiques.

Au niveau des projets, le fonctionnement avec deux comités de suivi parallèles, un comité stratégique et, au besoin, un comité de suivi axé sur les problématiques des participants, sera étendu à tous les projets. Il est prévu que cette structure devienne obligatoire pour tous les projets.

D'autres groupes de travail techniques pourront être créés suivant les besoins.

Comme prévu dans les priorités stratégiques, l'importance de la coopération avec d'autres partenaires à l'intérieur du FSE, mais aussi avec des partenaires externes lors de l'application des mesures est particulièrement mise en exergue. Cet esprit de coopération constitue le fil rouge de tous les projets, depuis leur planification jusqu'au suivi de leurs résultats en passant par leur préparation et leur mise en œuvre. L'objectif est d'optimiser la mise en réseau des offres et de créer des synergies.

4.2 Procédures administratives

L'appel à projets a lieu au moins deux fois par an et peut être de nature générale ou, au besoin, prévoir des thèmes spécifiques. Ce besoin sera identifié par le Gouvernement en coopération avec le Comité de Suivi.

Un Comité de sélection des projets évalue les dossiers d'après des critères de sélection préétablis. Ce Comité de sélection se compose de personnes qui, sur base de leur qualification professionnelle, sont en mesure de juger objectivement la qualité des dossiers. La décision du Comité de sélection doit être ratifiée par le Comité de Suivi ainsi que par le Gouvernement. En outre, il est prévu à l'avenir qu'un bureau de coordination apporte un soutien technique aux opérateurs et aux promoteurs des projets et garantisse le bon déroulement administratif du Programme Opérationnel. Ce bureau, rattaché à l'autorité de gestion, servira de relais vers la Commission Européenne.

Les différentes phases d'un seul et même projet sont documentées par des procédures précises et des vade-mecum détaillés qui garantissent une transparence et une sécurité juridique maximales.

4.3 Procédures financières

Les procédures d'évaluation de l'éligibilité des dépenses, de décompte ainsi que de contrôle interne et externe du financement sont clairement définies : elles reposent sur les règlements arrêtés par l'UE pour la gestion financière. Les modalités financières sont appliquées par l'autorité de gestion en général et par l'autorité de certification en particulier.

4.4 Evaluation

Une évaluation externe, attribuée par appel d'offre, est prévue. Cette évaluation externe permet de mesurer la pertinence et la cohérence des offres, leur réalisation et leurs résultats ainsi que l'impact des mesures. En outre, la valeur ajoutée créée par les mesures du FSE, doit être documentée. La vérification de ces résultats se fait au moyen d'indicateurs préétablis. Une cohérence maximale avec les politiques européennes, nationales et communautaires doit être garantie.

L'évaluation est accompagnée par un groupe de travail ad hoc.

4.5 Diffusion

Au début de la nouvelle programmation, il est important d'appliquer une stratégie de communication congruente afin que tous les promoteurs de projet potentiels aient accès aux informations nécessaires pour proposer des mesures appropriées. Le grand public sera également informé du nouveau FSE lors d'une manifestation de lancement.

En outre, le FSE sera de nouveau présenté sur le site officiel de la CG (www.dglive.be). Tous les documents utiles pourront également y être téléchargés.

Pendant la période de mise en œuvre, le travail de relations publiques visera trois niveaux :

- le grand public, qui doit être informé sur les différentes offres pour pouvoir faire le lien direct entre ce que lui proposent la CG et les politiques européennes;
- les promoteurs des projets, qui doivent, d'une part, avoir accès à toutes les informations utiles et nécessaires au bon déroulement de leurs projets et, d'autre part, communiquer leurs offres de manière à n'exclure aucun participant potentiel dès le départ;
- les participants aux projets, qui doivent être informés du soutien apporté par l'UE aux différentes mesures.

Wallonie : stratégie et priorités

1 INTRODUCTION

La logique du document

Dressant un bilan mitigé des avancées réalisées vers les objectifs de Lisbonne, le Conseil européen de Bruxelles a opéré un recentrage de la politique européenne sur les priorités de compétitivité, d'innovation, de croissance et d'emploi. Pour satisfaire ces priorités, il a été décidé de mobiliser tous les moyens nationaux et communautaires appropriés, y compris la politique de cohésion. Aussi, dans le cadre de la politique de cohésion, les orientations stratégiques communautaires ont été concentrées sur la promotion d'une croissance durable, de la compétitivité et de l'emploi et un « earmarking » a été mis en place.

La structure fédérale de la Belgique qui donne une large autonomie aux régions en matière de développement économique et de politique de l'emploi, de formation et d'innovation permet aux régions et communautés une mise en œuvre des orientations stratégiques communautaires adaptée à leurs spécificités socio-économiques. Au niveau belge, la cohérence entre les choix stratégiques des différentes régions est assurée par leur adéquation au plan national de réforme.

Les choix stratégiques privilégiés pour la période de programmation 2007-2013 reposent principalement sur :

- Le contexte européen et international dans lequel évolue la société wallonne ;
- Les orientations prioritaires de la Commission pour cette période de programmation ;
- Le plan national de réforme pour la croissance et l'emploi ;
- Les choix de développement fixés par le Gouvernement wallon, le gouvernement de la Communauté française et le Collège de la COCOF de la Région de Bruxelles-Capitale pour les prochaines années ;
- Le diagnostic socioéconomique de la Région wallonne décliné au niveau infra-régional et de la Région de Bruxelles-Capitale pour son volet communautaire;
- Les enseignements de la période de programmation 2000-2006 mis notamment en évidence au travers des travaux d'évaluation.

La stratégie et les actions développées intégreront également dans la réflexion, les trois composantes additionnelles suivantes :

- L'enveloppe affectée aux régions de l'Objectif 1 « Convergence » pour les interventions du FEADER et du FEP;
- La conformité des orientations prises en matière de coopération territoriale par rapport aux choix stratégiques de la région;
- Les instruments financiers complémentaires disponibles dans la mesure où cela s'avère pertinent pour certaines actions spécifiques.

Le cadre de référence stratégique wallon et communautaire développé ci-après est articulé sur les points suivants :

- L'analyse de la dynamique de développement territorial qui se fonde sur les constats en ce qui concerne le contexte européen et international, un diagnostic socio-économique de la région wallonne et du volet francophone de Bruxelles ainsi qu'un état des lieux des acquis de la période de programmation 2000-2006, qui est développée dans la première partie du document « Analyse des disparités, des retards et du potentiel de développement ».
- La prise en compte des orientations stratégiques des trois espaces de référence que sont l'Europe, la Belgique et la Wallonie pour la mise en œuvre d'une politique de développement cohérente en Région wallonne, en Communauté française et en Région de Bruxelles-Capitale (Cocof);
- La stratégie de développement pour la programmation 2007-2013 intégrant les grands constats de l'analyse de la dynamique de développement territorial et les choix stratégiques des espaces de référence et abordant successivement son articulation avec la politique wallonne, les questions de concentration, de polarisation et d'efficacité ainsi que l'identification des priorités thématiques et géographiques ;
- Sur base de la stratégie sélectionnée sont ensuite décrits les aspects opérationnels, lesquels portent respectivement sur le cadrage des programmes opérationnels, la répartition des moyens budgétaires, l'allocation annuelle indicative des fonds et l'additionnalité des interventions communautaires ;
- Les options prises en matière de gouvernance de la politique de cohésion sont explicitées dans une dernière section qui traite plus particulièrement de la coordination et du pilotage des instruments d'intervention au travers des grands principes sur lesquels s'appuiera la sélection des projets, la gestion stratégique et le suivi, le financement et les complémentarités avec la coopération territoriale européenne.

2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET PRIORITES POUR LA PERIODE 2007-2013

2.1 Les orientations stratégiques des espaces de référence

2.1.1 Au niveau communautaire[89]

Les règlements et les Orientations Stratégiques Communautaires (OSC) fournissent le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les programmes et entendent impulser une approche plus stratégique de la politique de cohésion qui soit en cohérence avec la stratégie de Lisbonne révisée.

La réflexion stratégique au niveau wallon s'inscrit dans les orientations et priorités définies au niveau européen, celles-ci sont détaillées dans la section introductive du CRSN.

2.1.2 Au niveau national

Le plan national de réforme belge[90] définit la stratégie arrêtée au niveau belge pour se conformer aux objectifs stratégiques européens ; son contenu est détaillé dans la section introductive du CRSN. Dans ce cadre, la Belgique s'est assignée pour objectif de parvenir à consacrer 3 % de son PIB aux investissements en R&D d'ici à 2010, ce qui correspond à l'objectif général pour l'UE. Pour le taux d'emploi également, elle s'est fixé le même objectif que l'UE dans son ensemble (70 %), sans toutefois arrêter de calendrier précis. Ces objectifs n'ont pas été déclinés régionalement.

Comme souligné plus haut, l'élaboration du PNR a été réalisée sur base d'une collaboration étroite entre les différentes entités fédérées, de manière à prendre en compte leurs spécificités et priorités stratégiques propres.

Dans son domaine de compétence, la Région wallonne a mis l'accent sur certains points spécifiques en liaison avec les caractéristiques socio-économiques de la région. Ces points ont été déclinés dans les « Actions prioritaires pour l'Avenir de la Wallonie ».

La promotion d'un emploi de qualité pour tous, jeune ou âgé, sera réalisée au travers d'actions d'intégration au marché du travail, de renforcement de la cohésion sociale et d'adaptation du marché du travail favorisant l'emploi pour les jeunes et les personnes âgées, la flexibilité et la mobilité sur le marché du travail, la stimulation d'un marché du travail inclusif et la promotion de l'égalité des chances dans l'enseignement et l'apprentissage tout au long de la vie. Au plan des lignes concrètes d'action, celles-ci ont été fixées dans les « Actions prioritaires pour l'Avenir de la Wallonie » ainsi que dans les

---

[89] Documents de base :
- Commission européenne, Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi - Orientations stratégiques communautaires 2007-2013, COM(2005) 299, juillet 2005.
- Commission européenne, La politique de cohésion et les villes: la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions, Document de travail de la Commission, novembre 2005.

[90] Gouvernement belge, Stratégie de Lisbonne, Programme national de réforme, novembre 2005.

plans stratégiques transversaux PST 1, 2 et 3 : « Création d'activités et d'emplois », « Développer les connaissances et les savoir-faire en Wallonie » et « Inclusion sociale »

2.1.3 Au niveau régional[91]

Sur le territoire de la Région wallonne (compétence Région wallonne et Communauté française)

Au niveau wallon, le **Contrat d'Avenir pour la Wallonie** (CAW) qui intègre également les compétences de la Communauté française, adopté le 20 janvier 2005 par le Gouvernement wallon définit le projet de développement de la Région dans une perspective de long terme. Celui-ci fixe des objectifs globaux à l'horizon 2010, qui s'inscrivent dans la perspective de la concrétisation des objectifs de Lisbonne :

- Accroître la création de richesses et augmenter le taux d'emploi ;
- Développer les connaissances de façon continue ;
- Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon ;
- S'inscrire dans le développement durable ;
- Assurer un développement territorial équilibré.

Ces objectifs globaux ont été assortis d'objectifs quantifiés, calqués en partie sur les objectifs de Lisbonne :

- Faire converger la Wallonie vers le niveau de PIB par habitant de la moyenne des quinze ;
- Faire converger la Wallonie vers un taux d'emploi équivalent aux objectifs européens (70 % de taux d'emploi et 60 % pour le taux féminin) ;
- Hausse du niveau de dépenses R&D vers l'objectif de 3%, dont 2 % par le secteur privé ;
- Faire converger la Wallonie vers une formation continue offerte annuellement à 12,5 % de la population active ;
- Faire progresser le pourcentage de détenteurs d'un diplôme secondaire supérieur parmi les 20-24 ans vers l'objectif européen de 85 % ;
- Ramener à 1 % de la population de 15 à 64 ans le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ;
- Assainissement de 100 sites peu pollués et de 50 sites pollués présentant un danger ;
- Produire un effort complémentaire de réduction des gaz à effet de serre, afin de réaliser la diminution de 7,5 % pour la période 2008-2012 par rapport à 1990 ;

[91] Documents de référence de base :
- Gouvernement wallon, Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons, janvier 2005.
- Gouvernement wallon, Plan stratégique transversal 1, « Création d'activités et d'emplois », juin 2005.
- Gouvernement conjoint Région wallonne – Communauté française, Plan stratégique transversal 2, « Recherche et formation – Développer les connaissances et savoir-faire en Wallonie », août 2005.
- Gouvernement wallon, Plan stratégique transversal 3, « Inclusion sociale », octobre 2005.

Les priorités définies par le CAW se déclinent autour de **quatre plans stratégiques transversaux** (PST) intégrant les priorités retenues par le gouvernement de la Communauté française (notamment le Contrat pour l'école) :

- PST 1 : Création d'activités et d'emplois dont les priorités retenues sont les suivantes :

  - Placer l'entreprise au cœur du développement, au travers d'une nouvelle politique industrielle, du soutien aux entreprises au travers de l'ensemble de leur cycle de vie avec un accent particulier sur la phase de création, du soutien au développement de l'économie sociale ;

  - Parier sur la différenciation : il s'agit d'appuyer l'ensemble des démarches d'innovation au sens large, en développant la créativité, en soutenant la recherche,…

  - Investir dans le capital humain : des actions complémentaires à celles prévues dans le PST 2 seront développées dans cette partie du Plan, elles viseront notamment la dynamisation du marché du travail.

  - Ouvrir la Wallonie sur le monde, au travers d'actions visant à la promotion des démarches à l'exportation et au renforcement de l'attractivité de la Région pour les investisseurs.

- PST 2 : Développement du capital humain, des connaissances et des savoir-faire qui consiste à mettre en œuvre plusieurs chantiers majeurs portant sur trois volets distincts :

  - La formation : l'alphabétisation, la préqualification et l'insertion, l'alternance, les langues, la formation des travailleurs actifs, l'approche « métiers », l'implication des partenaires sociaux.

  - La recherche : la création de nouvelles connaissances, l'articulation du monde de la recherche, la valorisation de la recherche, les moyens humains.

  - Les TIC : accessibilité aux infrastructures, accessibilité aux connaissances, développement des synergies.

- PST 3 : Inclusion sociale qui aborde les problématiques du logement et des publics marginalisés.

- PST 4 : Développement territorial équilibré. Des actions spécifiques seront menées en vue d'assurer d'un développement équilibré sur l'ensemble du territoire wallon, celles-ci viseront les bassins en reconversion, les centres urbains, les zones rurales. Y sera également abordée la question de l'attractivité (friches industrielles, politique environnementale).

Les priorités et objectifs communautaires ont donc été pris en compte et intégrés de manière systématique dans le CAW. Celui-ci fournit dès lors un cadre stratégique adéquat pour décliner ces orientations au niveau des programmes cofinancés par les Fonds structurels. Il convient dans cette perspective d'identifier les actions pour lesquelles l'effet de levier et la valeur ajoutée communautaire sont les plus élevés.

De manière très concrète, le Gouvernement a adopté le 30 août 2005 un **programme d'actions prioritaires** pour la période 2006-2009 centré sur la création d'activités et d'emplois. Celui-ci est assorti de moyens budgétaires conséquents et articulé en 5 axes :

- Créer les pôles de compétitivité: 5 pôles potentiels ont été identifiés : sciences du vivant, agro-alimentaire, ingénierie mécanique, transport-logistique, aéronautique-spatial. Différents instruments et politiques seront mobilisés afin de soutenir ces pôles.
- Stimuler la création d'activités : il s'agira notamment de réformer la politique régionale d'animation économique et de stimulation de l'esprit d'entreprise, d'optimaliser les aides à l'investissement, de renforcer le soutien à l'exportation, de favoriser l'emploi des jeunes, et de renforcer l'attractivité (assainissement des friches industrielles, équipement de zones d'accueil des entreprises).
- Alléger les fiscalités sur l'entreprise : différentes dispositions fiscales pesant sur l'entreprise et relevant des compétences régionale, provinciale et communale seront allégées ou supprimées. Un ciblage particulier est en outre prévu sur un ensemble de communes désignées comme « zones franches » par le Gouvernement.
- Doper la recherche et l'innovation en lien avec l'entreprise : les moyens alloués à la recherche seront augmentés, et permettront de renforcer différentes politiques : recherche de base, programmes d'excellence, programmes mobilisateurs, soutien des spin-offs et spin-outs. En outre, la politique d'animation technologique sera réformée, de même que les mesures de soutien à la R&D des entreprises.
- Susciter des compétences pour l'emploi : les mesures portent sur la réponse aux métiers en pénurie, la maîtrise des langues, la qualité de la formation et de l'enseignement qualifiant.

Ce plan d'action cible comme priorités du Gouvernement wallon la création d'entreprises et d'emplois en mobilisant l'ensemble des politiques pertinentes autour de ces objectifs. La création de pôles de compétitivité vise également à articuler différents instruments autour de priorités thématiques. Outre le ciblage sectoriel, un ciblage territorial est prévu via la création de « zones franches » ciblant les communes les plus défavorisées. A souligner également que certaines des actions envisagées portent sur la réforme de politiques wallonnes en vue d'en renforcer l'efficacité (animations économique et technologique, aides à l'investissement et à la recherche).

Sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (Compétences COCOF et Communauté française)

Pour la Commission communautaire française, « une priorité absolue est accordée à la formation professionnelle ». Face au marché du travail, toujours plus exigeant en termes de qualifications, la formation est un outil précieux pour faciliter l'intégration professionnelle des Bruxellois. Elle contribue à la reconversion et au recyclage professionnels, au perfectionnement et à l'acquisition de nouvelles compétences. En ce sens, la formation professionnelle peut être considérée comme une des clefs de l'emploi et, au-delà, comme un outil de promotion sociale tout au long de la vie ».

2.2 Principes d'intervention

Ci-après est défini un ensemble de principes d'intervention qui découlent des constats tirés du diagnostic socio-économique, des enseignements des programmations précédentes et des orientations définies aux niveaux communautaire, national et régional. Ces principes ont servi de base à l'identification des priorités territoriales et thématiques décrites à la section suivante et aux dispositions prévues en matière de gouvernance. Ils constitueront en outre les principes directeurs pour l'élaboration des

Programmes opérationnels, la définition des critères de sélection et modalités de mise en œuvre des mesures et la sélection des projets par la Task Force, autant d'éléments au travers desquels les principes posés trouveront leur opérationnalisation.

2.2.1 Cohérence et articulation renforcées avec la politique wallonne

Il ressort de l'analyse du diagnostic que les orientations stratégiques communautaires et les propositions de la Commission en matière de politique régionale fournissent un cadre pertinent par rapport aux enjeux relevés au niveau wallon. Les objectifs de Lisbonne ont d'ores et déjà été intégrés dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie, qui définit le cadre stratégique au niveau régional à l'horizon 2015. Celui-ci a servi de base à l'identification des priorités et actions à privilégier dans le cadre de la future période de programmation des Fonds structurels. En particulier, les priorités définies dans le Plan wallon d'actions prioritaires ont également été privilégiées dans les prochains programmes, de manière à appuyer la dynamique mise en place au niveau wallon. Les Fonds européens aideront à amplifier et à compléter les politiques menées au niveau wallon.

L'élaboration et la mise en œuvre des programmes européens en Région wallonne ont permis à celle-ci d'intégrer de nouvelles pratiques de gouvernance dans un premier temps au niveau des programmes proprement dits, dans un deuxième temps au niveau de l'ensemble des politiques wallonnes. Ce processus d'apprentissage s'est notamment traduit par le développement d'une vision programmatique et des pratiques d'évaluation. Le Contrat d'Avenir pour la Wallonie en est le fruit ; celui-ci dresse un cadre cohérent pour les politiques wallonnes dans une vision à long terme. Il intègre les principes de bonne gouvernance et est assorti d'objectifs et de dispositifs d'évaluation.

Au cours de la programmation actuelle, des problèmes de cohérence sont néanmoins apparus entre la politique wallonne et les politiques mises en œuvre dans le cadre des Fonds structurels sur des territoires bien définis (le CAW a été élaboré après les DOCUP). Il convient donc pour cette nouvelle programmation d'assurer une plus grande cohérence entre la stratégie définie au niveau wallon et les interventions des Fonds structurels. A cet égard, la définition du PO Compétitivité régionale au niveau de l'entièreté du territoire wallon devrait également permettre d'assurer une meilleure cohérence des interventions.

Le renforcement de la cohérence entre les axes stratégiques développés dans le cadre des DOCUP et la stratégie de développement de la Région telle que définie dans le Contrat d'Avenir constitue un enjeu clé également mis en évidence par les évaluations réalisées au cours de la période 2000-2006. Dans cette perspective, le renforcement de l'approche top-down en complément à l'approche bottom-up privilégiée jusqu'à présent doit guider les principes de gouvernance de la prochaine programmation.

Il convient en outre d'assurer que les politiques définies au niveau wallon fournissent un cadre adéquat pour le financement d'actions spécifiques dans le cadre des PO. A cet égard, plusieurs réformes programmées dans le cadre du Plan d'actions prioritaires vont dans ce sens. Ainsi, la création des agences de stimulation économique et technologique, la mise en place de la politique des pôles de compétitivité, la réforme des aides à la recherche, la réforme de la politique de soutien aux centres de recherche, le financement accéléré des zones d'activité économique et de l'assainissement des friches industrielles,… constituent un pré-requis essentiel à une bonne articulation des Fonds structurels avec la politique régionale, et à l'utilisation efficace des Fonds.

2.2.2 Cohérence et articulation renforcées avec la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

La volonté d'établir un lien entre le développement de Bruxelles et la solidarité que la Commission communautaire française entend soutenir au sein de la Communauté Wallonie-Bruxelles est clairement établie dans la Déclaration-programme de la COCOF.

Cette volonté d'établir des synergies avec la Communauté française et la Région wallonne, élargie aux autres régions dans certains cas, se traduit par des accords cadres conclus sur un ensemble de thématiques, dont et entre autres, les questions liées à l'Ecole mais aussi à l'Alternance, à la Validation des compétences, à l'Alphabétisation et à la Mobilité des chercheurs d'emploi.

Un partenariat fondamental entre la COCOF et la Communauté française concerne l'enseignement et est traduit par le Contrat pour l'école qui définit le nouveau projet éducatif que la Communauté française adresse aux enseignants, aux parents et aux politiques.

Les partenariats, sous forme d'accords de coopération entre le Collège de la Commission communautaire française, le Gouvernement de la Communauté française élargis, en fonction des matières abordées, aux régions flamandes, wallonnes et germanophones, apparaissent comme autant d'éléments qui témoignent également de la volonté d'établir une cohérence des politiques de la COCOF avec la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Pour la Commission communautaire française, c'est principalement dans la Déclaration-programme de la COCOF que sont définies les missions concernant les actions à mener pour les Francophones de Bruxelles, en ce compris les grandes orientations concernant la formation professionnelle. L'orientation générale du projet du Programme Opérationnel est donc en cohérence avec cette déclaration qui fait de la formation une priorité absolue.

La « déclaration programme » de Commission communautaire française détaille cet objectif général en une série de priorités telles que le développement de l'offre de formation pour les DE peu qualifié (alphabétisation, FLE, formation de base, etc.), le développement de l'offre de formation : formations plus nombreuses, plus souples, coordonnées autour d'un opérateur public unique, la réorganisation de l'offre en « unités capitalisables », le renforcement de l'apprentissage des langues, le redéploiement de Carrefour-formation

Ces priorités sont en cohérence avec les objectifs généraux du FSE et peuvent trouver un écho dans le Programme Opérationnel qui pourra les renforcer.

L'engagement au partenariat prévu dans la déclaration de la Commission communautaire française trouve également écho dans le projet de Programme Opérationnel qui prévoit des coordinations avec les interventions du Programme Opérationnel FSE régional, avec les interventions soutenues par le FEDER, et intègre les dispositifs issus d'un accord de coopération entre gouvernements francophones (validation des compétences, par exemple).

Outre l'objectif de solidarité avec les entités francophones établi dans le cadre de la Communauté Wallonie-Bruxelles, la COCOF y définit également ses priorités en termes de cohérence avec la politique régionale bruxelloise.

La priorité de la COCOF qui vise à développer des synergies avec les mesures régionales de mise à l'emploi est ainsi répercutée dans l'articulation des actions de formation soutenues par la COCOF avec les activités des secteurs de l'économie de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les actions de formation évoquées notamment par la COCOF pour réaliser cet objectif incluent dès lors aussi bien la formation professionnelle en entreprise, que les stages en entreprise ou encore les échanges linguistiques « ciblés métiers ».

2.2.3 Concentration et polarisation

Les orientations et règlements communautaires prévoient une concentration accrue des moyens sur le plan thématique et sur le plan géographique. Il s'agit de maximiser les effets de leviers des Fonds structurels en ciblant leurs interventions sur les domaines prioritaires liés à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, et d'assurer une masse critique suffisante des moyens sur les zones visées (essentiellement dans le cadre de L'Objectif Compétitivité régionale et emploi).

Dans le contexte wallon, au regard des enseignements tirés du diagnostic socio-économique, cela devrait se concrétiser au travers du respect des quatre critères suivants :

- **Un ciblage sur des actions permettant de générer des gains de valeur ajoutée substantiels**, et donc de stimuler le rattrapage économique de la Région. A cet égard, le développement de projets intégrés présentant une masse critique suffisante et exploitant les effets de synergie entre projets, acteurs et Fonds sera privilégié.

- **Un ciblage sur les actions pour lesquelles l'effet de levier des Fonds européens est le plus important** et dont l'efficacité est démontrée. Cela implique une concentration budgétaire des moyens sur un nombre limité de mesures / thématiques, de manière à atteindre les masses critiques nécessaires et éviter le saupoudrage sur des micro-projets. Afin d'atteindre cette masse critique, l'option a été prise de concentrer les efforts sur des projets à forte visibilité, porteurs d'ambition et sur lesquels une mobilisation proactive des acteurs locaux (institutions, entreprises, population) génère une dynamique nouvelle.

- **Un ciblage sur les zones géographiques rencontrant les difficultés les plus importantes**, notamment dans le cadre de l'Objectif Compétitivité régionale et emploi, et en particulier sur les pôles urbains dont le rôle moteur doit être restauré, dans une optique de développement territorial équilibré (effets d'entraînement et de diffusion).

- **Le renforcement des synergies entre les différents programmes cofinancés**, notamment entre programmes FEDER et FSE, mais également entre programmes des différents Objectifs (Convergence, Compétitivité régionale et emploi et Coopération territoriale). En particulier, étant donné l'importance croissante de la dimension internationale, il est nécessaire de concevoir les programmes et actions de l'Objectif de Coopération territoriale en réelle complémentarité des programmes « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi » afin de couvrir les volets de collaboration internationale, inscription dans les réseaux européens, expansion à l'international,…(au niveau des entreprises, des clusters, des pôles de compétitivité, de la recherche, des zones urbaines,…) et appuyer ainsi la stratégie de développement de la Wallonie. Les priorités des régions partenaires devront néanmoins être prises en considération.

A noter que le Plan d'actions prioritaires fournit des balises quant au ciblage des priorités stratégiques, sectorielles et géographiques.

2.2.4 Efficacité

Comme indiqué ci-dessus, les choix doivent être guidés par le souci d'efficacité. Dans cette perspective, il convient de :

- Valoriser les acquis et les choix stratégiques de la programmation 2000-2006, et prendre en compte les enseignements tirés de la programmation 2000-2006, notamment sur base des travaux d'évaluation. Il s'agit en particulier de lever les facteurs de blocage identifiés, et d'accentuer les facteurs de réussite. Seront par ailleurs valorisés les résultats des projets financés par les programmes-cadre de R&D de l'Union Européenne. De même, les acquis, notamment méthodologiques, des programmes d'actions innovatrices seront exploités.

- Assurer les pré-requis à l'efficacité des actions, que ce soit sur le plan réglementaire ou structurel. Une meilleure articulation avec la politique développée au niveau wallon nécessite que celle-ci fournisse un cadre adéquat. Ainsi, le financement de structures devrait relever de la politique wallonne, les Fonds Européens devant se concentrer sur le financement des projets.

- Identifier les problèmes éventuels d'absorption budgétaire afin de lever les obstacles éventuels. Bien que cela ne puisse constituer les seuls critères de sélection, la capacité d'absorption et le respect de la règle n+2 devront être pris en considération pour le choix des mesures.

- Renforcer la responsabilisation des acteurs quant à l'efficacité de leurs actions, à leur contribution à la stratégie globale, notamment via une professionnalisation accrue de ceux-ci.

- Renforcer et améliorer encore les modes de gouvernance, que ce soit sur le plan de la sélection des projets, de leur mise en œuvre, de leur suivi ou de leur évaluation. Le renforcement de la gestion stratégique des programmes fera également l'objet d'une attention particulière. Les nouveaux règlements communautaires prévoient une responsabilisation accrue des Etats membres à cet égard.

- Assurer une préparation renforcée des projets compte tenu de la concentration budgétaire accrue (sur le plan thématique ou sur des projets de grande ampleur).

- Approfondir la réflexion sur les modalités de suivi et d'évaluation des projets, en coopération avec les administrations et les opérateurs (indicateurs, modalités d'auto-évaluation, comité d'accompagnement de projet,…).

- Expérimenter des financements alternatifs (partenariats public-privé) dans une perspective de développement d'initiatives innovantes et de pérennisation des projets.

- Renforcer la simplification administrative compte tenu des règlements de la Commission européenne.

2.3 Priorités stratégiques

Le point de départ des propositions repose sur les quatre critères suivants :

- La structure du cadre global d'intervention et des programmes serait calquée sur celle du CAW, c'est-à-dire articulée autour des 4 programmes stratégiques transversaux. Cela ne signifie pas que l'ensemble des actions programmées au plan wallon devront ou pourront s'inscrire dans les PO ; il conviendra en effet de cibler les actions pour lesquelles la valeur ajoutée communautaire et l'effet de levier additionnel sont démontrés.

- La priorité du Gouvernement wallon telle qu'identifiée dans son Plan d'actions prioritaires, à savoir la création d'activités et d'emploi, doit également être au centre des programmes cofinancés.

- La politique de pôles de compétitivité, qui permet de mettre en synergie les différentes politiques, doit être appuyée par les programmes cofinancés, et y être intégrée de manière transversale.

- Les interventions cibleront les actions susceptibles de générer les effets de levier les plus importants sur le développement socio-économique de la Région et sa compétitivité.

Cela permettrait de rencontrer les différents principes, orientations et recommandations développés dans la section qui précède :

- Meilleure articulation avec la politique wallonne et ciblage sur la priorité centrale du CAW, la création d'entreprises et d'emploi.

- Cohérence renforcée entre les différents PO, de manière à optimiser les synergies entre Fonds et zones d'intervention.

- Approfondissement de la logique de mise en réseau et de structuration du tissu, en s'inscrivant dans la démarche de création des pôles de compétitivité initiée par le Gouvernement wallon, poursuivant et amplifiant l'approche top-down nécessaire à la cohérence des actions sur l'ensemble du territoire.

- Concentration des moyens sur un nombre limité de projets et sélectivité accrue en faveur des projets les plus dynamisants et respectant le critère de pérennité.

- Prise en compte de la dimension territoriale et du rôle moteur des pôles urbains dans le développement économique de la région.

Au niveau de la stratégie d'intervention, ceci se traduira par un renforcement de la recherche d'une plus grande transversalité des actions, de synergies et de partenariats entre les opérateurs, de complémentarité entre projets et d'un suivi stratégique plus prononcé. Une priorité sera accordée aux projets respectant ces critères et s'intrégrant dans un stratégie globale de solutionnement de problèmes spécifiques en liaison avec les priorités territoriales et thématiques. Cette stratégie d'intervention sera guidée par les grands principes énoncés ci-dessus : concentration, polarisation et efficacité. A cet égard, les opérateurs seront invités à démontrer dans quelle mesure leurs projets sont conformes à ces principes, comment les interactions et partenariats seront activés, la nature des effets de levier attendus et le caractère pérenne des actions envisagées.

Conformément au diagnostic, la stratégie d'intervention sera ciblée sur la restauration des différents facteurs de compétitivité, ce qui devra permettre in fine de contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique globale de la Région, telle que mesurée

par les indicateurs globaux de PIB par habitant, de niveau de productivité, d'innovation, de taux d'emploi, et de taux de chômage, et contribuer ainsi aux objectifs de Lisbonne et de cohésion. Les axes d'intervention prioritaires viseront dès lors :

- le redressement de la base économique au travers d'une stimulation des investissements endogènes et exogènes (entrepreneuriat et investissements étrangers) et d'actions visant à améliorer la compétitivité des entreprises (essentiellement via les axes 1 et 2 tels que définis plus loin) ;
- la relance de l'emploi pour une résorption du taux de chômage au travers d'un renforcement de l'adéquation entre offre et demande de formation et de la valorisation des compétences(essentiellement via les axes 1 et 2 tels que définis plus loin) ;
- la redynamisation des pôles urbains en restaurant les facteurs d'attractivité des métropoles régionales et leur capacité de diffusion de la croissance sur leur environnement (essentiellement via l'axe 4 tel que défini plus loin) ;
- la valorisation du potentiel d'innovation en favorisant un rapprochement entre savoir scientifique et savoir-faire technologique au travers de partenariats centres de recherche-universités-entreprise (essentiellement via l'axe 2 tel que défini plus loin) ;
- la cohésion sociale en développant des actions d'inclusion sociale au travers du parcours d'insertion et d'un encadrement actif des publics fragilisés (essentiellement via l'axe 3 tel que défini plus loin) .

De manière pragmatique, les liens entre diagnostic, stratégie et priorités sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Diagnostic		Stratégie		Priorités
Objectifs de Lisbonne et cohésion • ***PIB*** inférieur à la moyenne européenne • Fortes disparités infra-régionales en termes de PIB • ***Taux d'emploi*** inférieur à la moyenne européenne • Atonie des pôles urbains régionaux • ***Taux de chômage*** élevé **Compétitivité** • Résultats R&D en termes de brevets insuffisants • Faiblesse des activités innovantes à haute valeur ajoutée et des services aux entreprises • Faiblesse du taux d'investissement • Faiblesse du taux de participation à la formation • Dropouts secondaires élevés • Taux d'exportation faible • Faiblesse de la propension à entreprendre • Evolution favorable du taux d'accés à internet • Densité du réseau d'infrastructures connexion locale à améliorer **Environnement** • Intensité énergétique élevée • Retard en matière d'énergies renouvelables • Retard en matière de gestion des déchets • Importance des friches industrielles et urbaines	→ →	**Stratégie wallonne** PST1. Création d'activités et d'emplois PST2. Recherche et formation: développer les connaissances et les savoir-faire PST3. Inclusion sociale PST4. Développement territorial équilibré et durable ↓ **Politique structurelle** **Priorités territoriales** 1. Pôles urbains 2. Pôles locaux **Priorités thématiques** 1. Création d'activités 2. Innovation 3. Inclusion sociale 4. Développement territorial **Priorités stratégiques** 1.Cohérence avec les plans stratégiques transversaux 2.Ciblage sur la création d'activités et d'emploi 3.Dynamisation des pôles de compétitivité 4.Efficacité démontrée des actions 5.Renforcement des partenariats et synergies 6.Concentration des moyens 7.Dynamisation des pôles urbains **Gouvernance** 1. Task force d'évaluation des dossiers 2. Suivi opérationnel 3. Suivi stratégique	→ ← →	**Economie** P1.1. Mettre en place une nouvelle politique industrielle P1.2. Mettre en œuvre la différenciation P1.3. Augmenter l'emploi P1.4. Stimuler l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprise **Formation et connaissance** P2.5. Favoriser l'alternance P2.6. Former les travailleurs actifs P2.7. Renforcer le processus d'insertion P2.8. Orienter, informer et promouvoir en matière de formation et de métiers P2.9. Stimuler l'innovation P2.10. Valoriser la recherche **Inclusion sociale** P3.11. Soutenir les personnes précarisées P3.12. Intégrer les personnes d'origine étrangère P3.13. Accompagner les demandeurs d'emploi **Territoire** P4.14.Redynamisation des centres urbains P4.15. Restaurer l'attractivité du territoire

↑

OSC et Lignes directrices

davantage privilégier la connaissance, la recherche et l'innovation et le capital humain

- améliorer l'attractivité des régions et des villes
- encourager l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'économie de la connaissance
- créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité

- « appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale » LD 17
- « favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail » LD 18
- « assurer des marchés du travail qui favorisent l'insertion, renforcer l'attrait des emplois et rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, y compris les personnes défavorisées et les personnes inactives » LD 19
- « améliorer la réponse aux besoins du marché du travail » LD 20
- accroître et améliorer l'investissement dans le capital humain
- adapter les systèmes d'éducation et de formation aux nouveaux besoins en matière de compétences

2.3.1 Priorités territoriales

Le Hainaut bénéficiant du statut de région en Phasing out statistique (Objectif Convergence), et le reste du territoire wallon étant éligible à l'Objectif Compétitivité régionale et emploi, il est donc primordial de définir des priorités territoriales afin de maximiser les effets des interventions communautaires.

Au niveau de l'Objectif Compétitivité régionale et Emploi, le volet FSE couvrira tout le territoire wallon (hors Hainaut), ainsi que Bruxelles (dans le respect des spécificités institutionnelles et de la dévolution des responsabilités entre la Région wallonne, la Communauté française et la COCOF).

Pour le volet FEDER, afin d'éviter l'introduction d'un carcan territorial trop contraignant en termes d'éligibilité des actions, l'entièreté du territoire wallon (hors Hainaut) sera éligible à cet Objectif, mais tout en prévoyant un ciblage géographique. Sur base du diagnostic socio-économique, des principes de continuité des actions engagées pour la programmation 2000-2006, de concentration et de polarisation décrits plus haut, ainsi que des perspectives en matière de reconversion, il est proposé une concentration sur les zones couvertes par les Objectifs 2 « Meuse-Vesdre » et « Rural » (Phasing out compris), ainsi que le territoire actuellement éligible au programme Urban avec un ciblage particulier sur le bassin liégeois, compte tenu de la complémentarité des actions FEDER et FSE avec celles initiées par le FEADER dans les zones rurales. La mise en œuvre de cette concentration requiert des projets de qualité démontrant des effets de levier réels sur la zone.

En ce qui concerne l'Objectif Convergence (Phasing out statistique), bien que l'entièreté du territoire hennuyer sera couverte par les PO (FEDER-FSE), il apparaît nécessaire d'y appliquer également un principe de concentration géographique des moyens, en fonction des problématiques rencontrées. La pertinence d'une telle concentration devra être examinée au niveau des mesures, notamment en ce qui concerne les zones urbaines susceptibles de dégager les effets de levier les plus importants sur la dynamique de croissance hennuyère. Comme pour l'Objectif Compétitivité régionale et Emploi, cette concentration requerra des projets de qualité.

Pour les deux Objectifs, dans le cadre des volets urbains à inclure dans les programmes, il est proposé de concentrer les actions sur les trois principales zones urbaines des régions concernées : Charleroi, Mons-Borinage-Centre et Liège/Verviers. Tant les programmes FEDER, que FSE et de coopération territoriale intégreront la dimension urbaine.

La pertinence de ce choix repose sur les importants effets d'agglomération et de diffusion attendus d'une concentration des moyens dans les zones métropolitaines les plus importantes.

Les zones urbaines étant concentrées dans les bassins d'emploi souffrant le plus de problèmes de reconversion, il existe une cohérence entre le volet urbain et les objectifs de concentration et de polarisation.

2.3.2 Priorités thématiques

L'identification des priorités thématiques a été opérée de manière à cibler les interventions sur les priorités wallonnes, à savoir le développement socio-économique de la Région et la création d'emploi, et européennes et de manière à assurer

l'additionalité des Fonds Européens et leur contribution aux objectifs de Lisbonne. Il a en outre été tenu compte de la nécessité de pouvoir développer des approches différenciées selon les spécificités des différentes parties du territoire qui seront visées, et de développer des projets innovants. Les programmes opérationnels définiront de manière plus ciblée les différents axes d'intervention selon les Objectifs et Fonds concernés et les zones visées.

Comme indiqué plus haut, le cadre général d'intervention sera structuré en 4 axes calqués sur les 4 Plans Stratégiques Transversaux, ceux-ci s'inscrivant également en cohérence avec les Orientations Stratégiques Communautaires :

1. **Création d'entreprises et d'emplois**

   Ce premier axe visera, au niveau des interventions FEDER, le développement de l'esprit d'entreprise et de l'entrepreneuriat, le soutien à la création et au développement d'entreprises, via un ensemble cohérent de mesures. Celles-ci seront complétées au niveau des interventions FSE par des actions de formation et d'accompagnement visant à satisfaire la demande des entreprises, à encadrer la création d'entreprises et l'installation de futurs indépendants ainsi qu'au développement de l'esprit d'entreprise. Ces actions s'appuieront sur les politiques développées en la matière au niveau wallon, et les complèteront ou les amplifieront. Seront également prises en considération des actions spécifiques de soutien en faveur de l'économie sociale, du développement durable et de l'efficacité énergétique.

2. **Développement du capital humain, des connaissances, des savoir-faire et de la recherche**

   En cohérence et complémentarité avec les mesures développées dans le 1er axe, au niveau des interventions FEDER, celles-ci seront concentrées sur le soutien à la R&D au sein des entreprises, l'innovation technologique et non technologique (différenciation), les activités de R&D dans les centres de recherche, les unités de recherche universitaires et les hautes écoles et le développement d'infrastructures performantes en matière de formation et d'enseignement. Les interventions de R&D et d'innovation technologique seront résolument concentrées au bénéfice des entreprises, avec une attention particulière pour les PME. Au niveau des interventions FSE, l'accent sera placé sur la formation et l'enseignement qualifiant, l'enseignement supérieur en liaison avec les besoins identifiés en matière d'emploi, l'enseignement de la promotion sociale et la valorisation des ressources humaines en matière de recherche.

   Conformément à l'approche retenue dans le plan d'actions prioritaires, les mesures devront être ciblées sur l'appui à la compétitivité des entreprises et centrées sur la réponse aux besoins de celles-ci. Au plan du renforcement de la compétitivité des entreprises et de l'amélioration des qualifications, les actions de formation, de création, de transfert et de diffusion de connaissances et de techniques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication revêtent un caractère crucial qui sera soutenu au travers d'actions appropriées. Dans une dynamique de développement durable, une attention particulière sera également accordée aux activités liées à l'éco-innovation.

3. Inclusion sociale

Ce troisième axe, portant plus spécifiquement sur les domaines d'intervention du FSE, ne sera développé que dans les PO cofinancés par le FSE. Une concentration adéquate des actions sur les champs d'intervention les plus pertinents et permettant de dégager les effets de synergies maximum avec les autres axes sera recherchée. Dans le cadre de cet axe, les problématiques de l'inclusion des chômeurs de longue durée en particulier les plus jeunes et les plus âgés, des personnes handicapées, des personnes précarisées et des personnes d'origine étrangère ou des actions spécifiques aux zones urbaines ou rurales seront privilégiées, notamment en matière de formation préqualifiante.

4. Développement territorial équilibré et durable

Ce quatrième axe, portant plus spécifiquement sur les domaines d'intervention du FEDER, ne sera développé que dans les PO cofinancés par le FEDER. Seront développées au sein de cet axe des mesures de renforcement de l'attractivité des zones visées, en soutien au développement d'activités économiques. Il pourrait s'agir d'assainissement des friches industrielles et urbaines, via notamment la réhabilitation des espaces bâtis dégradés, d'aménagement d'infrastructures d'accueil des entreprises et d'amélioration de l'accessibilité des pôles de développement ou encore d'actions en matière de qualité et de protection de l'environnement, ainsi que le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le domaine des éco-innovations en liaison avec l'axe 2.

Les actions spécifiques en matière de politique urbaine seraient principalement concentrées au sein de cet axe, en tenant compte des volets touristiques, culturels et patrimoniaux. Ces derniers, qui pourraient couvrir tant les zones urbaines que rurales, devraient s'inscrire dans le cadre d'une stratégie partenariale et intégrée de redynamisation des zones concernées et dont l'effet de levier attendu est démontré, ce qui exclut toute approche en termes de microprojets.

Les besoins et projets liés au développement des **pôles de compétitivité[92] et des clusters wallons** seront intégrés de **manière transversale** dans les programmes. Ceux-ci guideront la prioritisation et la sélectivité dans le choix des projets. Des **mesures ou actions spécifiques** pourront par ailleurs leur être dédiées. Il s'agira de financer, au niveau des zones couvertes, des projets ou activités s'inscrivant dans la politique menée au niveau wallon, qu'il s'agisse de projets concrets ou de besoins d'animation spécifiques.

2.4 Objectifs globaux et inscription dans les orientations communautaires

Comme explicité ci-avant, la stratégie définie pour l'intervention des Fonds structurels s'inscrit dans les choix stratégiques arrêtés au niveau wallon, et viendra amplifier la dynamique initiée à ce niveau, dans une logique d'additionnalité des Fonds et de contribution à la réalisation des objectifs européens. Cette approche, combinée avec les principes de partenariat, d'efficacité, de concentration des moyens sur des projets intégrés (masse critique), permettra d'assurer la valeur ajoutée communautaire des interventions.

[92] Sciences du vivant (biotechnologies-santé), Agro-industrie, Aéronautique-spatial, Génie mécanique et Transport-logistique.

Les interventions seront ciblées sur la régénération des facteurs de compétitivité et d'attractivité de la Région, de manière à assurer son développement socio-économique durable. Seront en particulier ciblées les thématiques liées à la stratégie de Lisbonne : le développement des entreprises et de l'entrepreneuriat, l'innovation, de développement des compétences et l'inclusion sociale ; la thématique énergétique et le rôle des éco-innovations sont intégrés de manière transversale. Ces différentes thématiques sont en outre cohérentes avec les domaines d'action prioritaires identifiés par le Conseil Européen du printemps 2006. La prise en compte de la dimension territoriale du développement, en particulier du rôle moteur des zones urbaines et des facteurs d'attractivité territoriale vient en appui de ces priorités.

Les priorités du CRSN s'inscrivent en outre dans les **domaines d'action prioritaires** (connaissance et innovation, développement du potentiel des entreprises, augmentation des catégories d'emploi pour les publics prioritaires) issus du recentrage de la stratégie de Lisbonne et adoptés par le Conseil européen au printemps 2006. En effet, les mesures financées par le FSE poursuivront des finalités de développement des connaissances et de l'innovation, à travers les priorités 1 (création d'entreprises) et 2 (capital humain) du CRSN

Le soutien à la formation continue, tant des demandeurs d'emploi que des salariés, et à l'enseignement qualifiant répond au souci du Conseil de faire de l'éducation et de la formation des outils « indispensables à long terme au potentiel de l'UE en matière de compétitivité ». Ces mesures de formation, notamment celles réalisées à la demande des entreprises, et mesures d'encadrement des créations d'entreprises et d'installation des futurs indépendants, de même que les actions de soutien à l'économie sociale (priorité 1) contribueront au développement du potentiel des entreprises, en particulier des PME.

Enfin, l'augmentation des possibilités d'emploi pour les catégories prioritaires, évoquée par le conseil, se concrétise dans les mesures relevant de la priorité « inclusion sociale », c'est-à-dire la formation pré-qualifiante, d'une part, et les actions ciblées sur les groupes difficiles à insérer, d'autre part.

Les priorités exprimées dans le CSRN par les autorités francophones (RW, CF, Cocof) concernent directement les Lignes directrices pour l'emploi 17 à 20 et 23-24. En raison de la répartition institutionnelle des compétences, les LD 21 et 22 (flexibilité et salaires) relèvent du pouvoir fédéral. Cette stratégie s'inscrit donc en cohérence avec les priorités fixées tant au niveau wallon qu'aux niveaux belge et européen, et vise à la réalisation des objectifs globaux fixés qui y sont associés. En particulier, les Fonds permettront d'amplifier les efforts régionaux pour l'atteinte des objectifs globaux de Lisbonne :

- Convergence du PIB par habitant régional vers la moyenne européenne ;
- Convergence des taux d'emploi vers les objectifs européens : taux d'emploi de 70 % (60 % pour le taux d'emploi féminin) ;
- Croissance du taux d'emploi des travailleurs âgés ;
- Hausse des dépenses R&D en vue d'atteindre les objectifs européens (3 % du PIB).

Les interventions contribueront en outre aux objectifs spécifiques suivants, en liaison avec les objectifs du CAW, et les priorités définies ci-avant :

- Accroissement du nombre d'entreprises et d'emplois ;
- Croissance de l'investissement ;
- Hausse du niveau de formation de la population ;

- Réduction du nombre de bénéficiaires du Revenu d'intégration sociale ;
- Amélioration de l'attractivité du territoire ;
- Réduction des disparités territoriales et développement équilibré du territoire.

3 PROGRAMMES OPERATIONNELS

3.1 Cadrage des programmes opérationnels

Une même architecture a été retenue pour les programmes opérationnels développés dans le cadre des objectifs « convergence » et « compétitivité régionale et emploi ». Un tel choix s'explique par la nécessité de préserver la cohérence des actions qui seront financées avec la politique régionale wallonne qui s'étend sur l'ensemble du territoire régional. Il possède également l'avantage de renforcer la visibilité et de faciliter la lisibilité de la stratégie déployée sur le territoire régional. Néanmoins, au sein de chacun des axes, les actions mises en œuvre seront ciblées en fonction des spécificités propres et choix stratégiques des zones concernées. Au sein de chaque axe prioritaire, la hiérarchie des priorités sera également adaptée aux spécificités des territoires couverts.

Conformément à la réglementation européenne et aux spécificités institutionnelles belges, cinq programmes opérationnels couvriront le territoire wallon :

- un programme opérationnel FEDER pour le Hainaut dans le cadre de l'Objectif « Convergence » ;

- un programme opérationnel FSE pour le Hainaut dans le cadre de l'Objectif « Convergence » ;

- un programme opérationnel FEDER pour le territoire wallon hors Hainaut dans le cadre de l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi » ;

- un programme opérationnel FSE Troïka Wallonie (hors Hainaut)-Bruxelles (COCOF) dans le cadre de l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi »

3.2 Répartition des moyens budgétaires

La répartition des moyens entre les différentes catégories d'actions est directement liée aux choix stratégiques définis précédemment compte tenu des actions développées au cours de la période de programmation 2000-2006.

Pour l'Objectif « Convergence », il est suggéré d'affecter 70,4% des moyens au programme opérationnel FEDER et 29,6% au programme opérationnel FSE. Cette répartition des moyens permettra de poursuivre la politique menée en matière de formation et d'inclusion sociale durant la période 2000-2006. Les moyens affectés aux actions FEDER devraient de leur côté permettre de poursuivre efficacement les objectifs fixés en matière de stimulation du potentiel d'innovation de génération d'investissements créateurs d'emplois ainsi que de revitalisation des zones urbaines indispensables à la restauration des facteurs d'attractivité de la province.

Pour l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi », la répartition proposée des fonds est de 46,2% pour le programme opérationnel FEDER et de 53,8% pour le programme opérationnel FSE. Cette répartition vise à permettre une couverture aussi étendue que possible des actions FSE sur le territoire couvert tout en permettant le financement

d'actions ciblées sectoriellement et géographiquement indispensables à la réactivation de l'activité économique et à la création d'emplois.

Les répartitions FEDER/FSE s'inscrivent dans la continuité de la programmation 2000-2006, tenant compte du fait que des moyens régionaux ont été dégagés pour le financement structurel de certaines interventions auparavant cofinancées par le FSE.

	PO FEDER	***PO FSE***	***Total***
Objectif Convergence			
€, prix courants	449.229.535	189.096.619	638.326.154
%	70,4%	29,6%	100,0%
Objectif Compétitivité régionale et emploi			
€, prix courants	282.514.931	328.833.980	611.348.911
%	46,2%	53,8%	100%
Dont Wallonie			
€, prix courants	*282.514.931*	*209.481.816*	*491.996.747*
%	*57,4%*	*42,6%*	*100%*
Dont Bruxelles			
€, prix courants		*119.352.164*	*119.352.164*
%	-	*100%*	*100%*

3.3 Ciblage des programmes sur la stratégie de Lisbonne

Le cadre de référence stratégique doit laisser ouverte une liste de priorités de manière à **permettre à la Région d'opérer les choix les mieux adaptés** à ses besoins de redéploiement économique conformément aux orientations fixées dans les cadres stratégiques transversaux. Néanmoins, la part des dépenses de cohésion contribuant à la stratégie de Lisbonne doit être clairement identifiées de manière à assurer qu'une proportion minimale des interventions y soit affectée dans les programmes opérationnels.

Ainsi, au niveau régional, 60 % des montants inscrits sur les programmes « convergence » et 75 % des montants inscrits sur les programmes « compétitivité régionale et emploi » devront être affectés à des actions contribuant directement à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en référence aux catégories figurant en annexe IV du règlement général. Le ciblage s'effectuera sur la base des montants moyens par programme sur 2007-2013 et fera l'objet d'un suivi spécifique basé sur les catégories de dépenses fixées par le règlement de la Commission dont les divers éléments seront dans le rapport annuel d'exécution.

Le tableau ci-après présente une ventilation indicative des interventions communautaires pour les différentes catégories communautaires (annexe IV du règlement général), pour l'Objectif convergence d'une part, pour l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi » d'autre part. Les objectifs fixés par le règlement seront respectés, et selon cette répartition indicative, seront dépassés. Les analyses réalisées par la Commission pour la période 2000-2006 ont montré que dans la cadre de la programmation précédente, une large part des dépenses réalisées au titre des programmes Objectif 1 Hainaut, Objectif 2 Meuse-Vesdre et Namur-Luxembourg et Objectif 3 Wallonie-Bruxelles ont déjà été consacrées aux priorités de Lisbonne. Ces efforts seront poursuivis, et amplifiés dans la mesure du possible, en tenant compte des autres objectifs de la politique de Cohésion en matière de cohésion économique, sociale et territoriale tels qu'exposés dans les OSC.

De plus, le suivi par programme opérationnel permettra, d'apprécier l'état d'avancement du ciblage dans le cadre du programme national de réforme, objet d'un examen annuel de la Commission en vue de l'élaboration de son rapport de progrès au Conseil européen et au Parlement. Le ciblage doit donc contribuer à évaluer annuellement les progrès des États membres dans les domaines où les retards constatés sont les plus marquants (en particulier dans les domaines de l'innovation, de la recherche et des TIC) et où l'investissement des fonds structurels n'est pas suffisamment important.

Ces orientations s'appuient sur les trois types de modalités suivantes :

• les **thématiques d'action** et d'objectifs renvoyant à la stratégie de Lisbonne, aux orientations stratégiques communautaires pour la cohésion et aux règlements ;

• le **caractère intégré, structurant et porteur de développement** des projets sélectionnés. En effet l'approche thématique sous-tendue par les fonds communautaires doit pouvoir s'appliquer à des projets basés sur des diagnostics clairs des politiques à mettre en œuvre et la capacité de la zone d'intervention à maintenir ou développer des activités génératrices d'emplois durables et de qualité ;

• la recherche d'une **concentration thématique accrue** qui conduit à financer plus fortement un nombre limité de priorités.

Tant au niveau des actions FEDER que FSE, l'accent sera placé sur le soutien d'actions s'inscrivant dans les orientations prioritaires de la Commission avec un ciblage spécifique vers des projets s'intégrant à la politique développée par la Région wallonne, la Communauté française et la COCOF dans le cadre des plans stratégiques transversaux.

Ventilation indicative par thèmes et catégories prioritaires (earmarking) de l'utilisation programmée de la participation des Fonds européens

Code	Thèmes prioritaires	*Convergence*			Compétitivité régionale et emploi		
		Millions €	%	PO	Millions €	%	PO
	Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise	**279,64**	**43,8%**		**162,32**	**27%**	
01	Activités de RDT dans les centres de recherche	14,01	2,2%	PO FEDER	7,68	1,3%	PO FEDER
02	Infrastructures en matière de RDT (y compris équipements, instrumentations et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence technologique spécifique	32,02	5,0%	PO FEDER	32,73	5,4%	PO FEDER
03	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.)	14,01	2,2%	PO FEDER	7,68	1,3%	PO FEDER
04	Aide à la RDT, notamment dans les PME (y compris accès aux services de RDT dans les centres de recherche)	20,01	3,1%	PO FEDER	15,03	2,5%	PO FEDER
05	Services d'appui avancé aux sociétés et groupes d'entreprises	21,70	3,4%	PO FEDER	21,07	3,4%	PO FEDER
06	Assistance aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement (introduction de systèmes gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises)	0,00	0,0%		0,00	0,0%	
07	Investissements dans des entreprises directement liées à la recherche et à l'innovation (technologies innovantes, création d'entreprises par les universités, entreprises et centres de RDT existants, etc.)	0,00	0,0%		0,00	0,0%	
08	Autres investissements dans les entreprises	174,89	27,4%	PO FEDER	75,14	12,3%	PO FEDER
09	Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME	3,00	0,5%	PO FEDER	3,01	0,5%	PO FEDER
	Société de l'information	**7,50**	**1,2%**		**0,00**	**0,0%**	
10	Infrastructures téléphoniques (y compris les réseaux à large bande)	7,50	1,2%	PO FEDER	-	-	
11	Technologies de l'information et de la communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.)	0,00	0,0%		0,00	0,0%	
12	Technologies de l'information et de la communication (TEN-TIC)	0,00	0,0%		0,00	0,0%	
13	Services et applications pour le citoyen (santé en ligne, administration en ligne, apprentissage en ligne, participation de tous à la société de l'information, etc.)	0,00	0,0%		0,00	0,0%	
14	Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau, etc.)	0,00	0,0%		0,00	0,0%	
15	Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME	0,00	0,0%		0,00	0,0%	

Code	Thèmes prioritaires	*Convergence*			Compétitivité régionale et emploi		
		Millions €	%	PO	Millions €	%	PO
	Transports	**7,50**	**1,2%**		**-**	**-**	
16	Rail	0,00	0,0%		-	-	
17	Rail (RTE-T)	0,00	0,0%		-	-	
20	Autoroutes	0,00	0,0%		-	-	
21	Autoroutes (RTE-T)	0,00	0,0%		-	-	
26	Transports multimodaux	7,50	1,2%	PO FEDER	-	-	
27	Transports multimodaux (RTE-T)	0,00	0,0%		-	-	
28	Systèmes de transport intelligents	0,00	0,0%		-	-	
29	Aéroports	0,00	0,0%		-	-	
32	Voies navigables intérieures (RTE-T)	0,00	0,0%		-	-	
	Énergie	**11,56**	**1,8%**		**6,22**	**1,0%**	
34	Électricité (TEN-E)	0,00	0,0%		-	-	
36	Gaz naturel (TEN-E)	0,00	0,0%		-	-	
38	Produits pétroliers (TEN-E)	0,00	0,0%		-	-	
39	Énergies renouvelables: énergie éolienne	0,00	0,0%		0,00	0,0%	
40	Énergies renouvelables : énergie solaire	7,70	1,2%	PO FEDER	4,15	0,7%	PO FEDER
41	Énergies renouvelables: biomasse	0,00	0,0%		0,00	0,0%	
42	Énergies renouvelables: énergie hydroélectrique, géothermique et autre	0,00	0,0%		0,00	0,0%	
43	Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie	3,85	0,6%	PO FEDER	2,07	0,3%	PO FEDER
	Environnement et prévention des risques	**0,00**	**0,0%**		**0,00**	**0,0%**	
52	Promotion des transports urbains publics propres	0,00	0,0%		0,00	0,0%	
	Augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise	**51,35**	**8,0%**		**91,90**	**15,0%**	
62	Développement de systèmes et de stratégies d'éducation pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	30,97	4,9%	PO FSE	57,89	9,5%	PO FSE
63	Conception et diffusion de modes d'organisation du travail innovateurs et plus productifs	0,00	0,0%		0,00	0,0%	
64	Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en termes d'emplois et de compétences	20,38	3,2%	PO FSE	34,02	5,6%	PO FSE
	Amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité	**65,01**	**10,2%**		**129,27**	**21,1%**	
65	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail	5,13	0,8%	PO FSE	7,23	1,2%	PO FSE
66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	35,80	5,6%	PO FSE	64,52	10,6%	PO FSE

Code	Thèmes prioritaires	*Convergence*			Compétitivité régionale et emploi		
		Millions €	**%**	**PO**	**Millions €**	**%**	**PO**
67	Mesures visant à encourager le vieillissement actif et la prolongation de la vie active	4,90	0,8%		10,02	1,6%	PO FSE
68	Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises	5,13	0,8%	PO FSE	6,85	1,1%	PO FSE
69	Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes	7,57	1,2%	PO FSE	15,18	2,5%	PO FSE
70	Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale	6,47	1,0%	PO FSE	25,46	4,2%	PO FSE
	Amélioration de l'intégration sociale des personnes défavorisées	**48,02**	**7,5%**		**79,64**	**13,0%**	
71	Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées : lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	48,02	7,5%	PO FSE	79,64	13,0%	PO FSE
	Valorisation du capital humain	**20,71**	**3,2%**		**21,19**	**3,5%**	
72	Elaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser len permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance	6,50	1,0%	PO FSE	7,86	1,3%	PO FSE
73	Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité	0,00	0,0%	PO FSE	0,00	0,0%	PO FSE
74	Développement du potentiel humain dans le domaine de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises	14,21	2,2%	PO FSE	13,33	2,2%	PO FSE
	Total earmarking	**491,28**	**77,0%**		**490,54**	**80,2%**	
	Total des allocations commnautaires	*638,33*			**611,35**		

3.4 Allocation annuelle indicative des fonds communautaires (euros, prix courants)

Convergence

	2007	***2008***	***2009***	***2010***	***2011***	***2012***	***2013***	***Total***
FEDER	117.335.448	100.234.056	83.257.145	65.472.963	46.856.761	27.383.132	8.690.030	449.229.535
FSE	32.146.425	31.163.123	29.272.157	27.381.190	25.490.224	23.599.258	20.044.242	189.096.619
Total	**149.481.873**	**131.397.179**	**112.529.302**	**92.854.153**	**72.346.985**	**50.982.390**	**28.734.272**	**638.326.154**
p.m. FEADER	*9.541396*	*8.387.055*	*7.182.721*	*5.926.861*	*4.617.892*	*3.254.195*	*1.834.103*	*40.744.223*
p.m. FEP	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Compétitivité régionale et emploi

	2007	***2008***	***2009***	***2010***	***2011***	***2012***	***2013***	***Total***
FEDER	36.253.471	37.577.060	38.927.122	40.304.182	41.708.786	43.141.480	44.602.830	282.514.931
FSE	45.980.267	46.301.353	46.628.860	46.962.918	47.303.656	47.651.211	48.005.715	328.833.980
Total	82.233.738	83.878.413	85.555.982	87.267.100	89.012.442	90.792.691	92.608.545	611.348.911

3.5 Additionnalité des interventions communautaires – Objectif 1 « Convergence »

3.5.1 Résumé général

a) Niveau de référence annuel moyen des dépenses nationales éligibles et % d'augmentation ou de diminution.

Comme l'indique le tableau figurant au point 4, le niveau de référence annuel moyen des dépenses publiques nationales éligibles pour la province de Hainaut est fixé à une somme de 1.127.566.311,20 euros (à prix de 2006). Ce dernier montant représente une augmentation de 0,65 % par rapport au niveau de dépenses publiques nationales éligibles pour la période 2000-2005.

b) Montant du financement de l'UE (en valeur absolue et en pourcentage des dépenses totales de l'UE au cours de la période) et montant des contreparties nationales.

Le montant global du financement de l'Union européenne se monte à 600.480.192 euros (à prix de 2006), le taux de cofinancement moyen étant de 44,52 %.

c) Dépense totale éligible (UE + national) décomposée en catégories.

La dépense totale éligible (Union européenne et nationale) se décompose en catégories :

Catégories de dépenses	Dépense totale éligible (UE et nationale) en % du montant total Période 2000-2005	Dépense totale éligible (UE et nationale) en % du montant total Période 2007-2013
a) Infrastructures de base	24,14 %	27,12 %
b) Ressources humaines	64,11 %	62,81 %
c) Environnement productif	11,37 %	9,60 %
d) Autres	0,38 %	0,47 %
Total	100,00 %	100,00 %

d) Le financement de l'UE est divisé entre les catégories dans les proportions suivantes :

Catégories de dépenses	Dépense totale éligible (UE) en % du montant total Période 2000-2005	Dépense totale éligible (UE) en % du montant total Période 2007-2013
a) Infrastructures de base	5,22 %	14,74 %
b) Ressources humaines	48,10 %	42,01 %
c) Environnement productif	45,94 %	41,84 %
d) Autres	0,74 %	1,41 %
Total	100,00%	100,00 %

3.5.2 Le processus de vérification de l'additionnalité

a) L'estimation de l'additionnalité (période 2007-2013) est fondée sur les dépenses à finalité structurelle concourant au développement économique et social du Hainaut. Ces dépenses sont déterminées à partir des postes du Budget des Dépenses de la Région wallonne, de la Communauté française et, le cas échéant, de l'Etat fédéral. Les dépenses des Pouvoirs locaux (communes, intercommunales et provinces) sont appréhendées à travers les subventions octroyées par la Région wallonne à ces pouvoirs dits subordonnés

relevant de la tutelle de la Région wallonne et ne disposant pas en propre de moyens substantiels pour développer des actions structurelles significatives.

Dans le poste « entreprises publiques » interviennent les dépenses des intercommunales de distribution d'énergie (électricité et gaz), en raison des moyens propres particuliers que celles-ci peuvent dégager de leur activité pour procéder à certains travaux d'investissements.

b) Les lignes budgétaires reprises pour l'additionnalité ont été déterminées conformément aux orientations de la Commission (Document de travail n°3).

Les informations relatives à la province de Hainaut ont été demandées aux correspondants sectoriels des administrations concernées. Les données fournies, exprimées à prix courants (montant total pour chaque année de 2000 à 2005) ont été converties en données à prix constants de 2006, au moyen de multiplicateurs communiqués par les services de la Commission européenne (déflateurs de Produit intérieur brut). Le déflateur du PIB pour l'année 2005 est extrait du communiqué du 12 juin 2006 de la Banque Nationale de Belgique.

Les données financières relatives aux années 2000 à 2005 ont été converties à prix constants de 2006, par l'utilisation des multiplicateurs suivants :

a/ pour passer de données de 2000 à des données de 2001 : 1,013

b/ pour passer de données de 2001 à des données de 2002 : 1,018

c/ pour passer de données de 2002 à des données de 2003 : 1,018

d/ pour passer de données de 2003 à des données de 2004 : 1,019

e/ pour passer de données de 2004 à des données de 2005 : 1,023

f/ pour passer de données de 2005 à des données de 2006 : 1,022

c) Les rubriques du tableau financier relatives aux projets non cofinancés par l'Union européenne regroupent les dépenses suivantes :

Infrastructures de base

Transports : autoroutes et routes, voies hydrauliques, transports aériens, transports publics (bus), équipements électriques et électromécaniques sur autoroutes et routes

Energie : les dépenses des intercommunales d'énergie dans le Hainaut

Eau : eau alimentaire, épuration des eaux usées, démergement

Environnement : aménagement du territoire sensu stricto (friches industrielles, rénovation urbaine), patrimoine, déchets, égouttage, sylviculture, conservation de la nature et espaces verts

Santé : les dépenses en capital du secteur de la santé ne sont pas fournies avec l'accord de la Commission (les dépenses courantes relatives à l'éducation à la santé sont reprises sous « formation »)

Ressources humaines

Education : enseignement secondaire technique et professionnel (5ème, 6ème et 7ème années), enseignement supérieur non universitaire

Formation : emploi, ressources humaines, FOREM, promotion sociale, enseignement à horaire réduit, personnes handicapées, formation pour PME

Recherche-Développement : Aides aux entreprises (recherche industrielle de base, recherche appliquée), subventions à des universités, subventions à des centres de recherche

Environnement productif

Industrie et services : aides à l'investissement productif, zonings, bâtiments-relais, aides à l'exportation.

Tourisme

Autres

Eclairage public

Bâtiments publics

Pour les projets cofinancés par les Fonds structurels, les dépenses s'intègrent dans le DOCUP Phasing out Objectif 1 Hainaut 2000-2006 et dans le programme opérationnel "Convergence" 2007-2013[93].

On notera que le niveau d'additionnalité repris pour la période 2000-2006 diffère du montant renseigné lors de l'évaluation ex post du principe d'additionnalité. Ceci s'explique parce que:

- la vérification ex post pour la période 2000-2006 se faisait aux prix de 1999, contrairement à l'évaluation ex ante de la période 2007-2013 qui est effectuée aux prix de 2006;
- les données relatives à l'agriculture, à la pêche et au développement rural ne sont plus reprises pour la période 2007-2013 car non éligibles à l'objectif convergence;
- des informations pour l'année 2005 ont été insérées alors que l'évaluation ex post de l'additionnalité pour la période 2000-2006 se limitait à l'année 2004.

3.5.3 L'évolution de la situation macroéconomique et des principaux indicateurs macroéconomiques

a) L'évolution récente des conditions macroéconomiques

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'indice du **PIB par habitant** hennuyer par rapport à la moyenne communautaire pour la période 1995-2004. Les données disponibles pour 2004 sont des estimations provisoires réalisées par l'Institut des Comptes Nationaux.

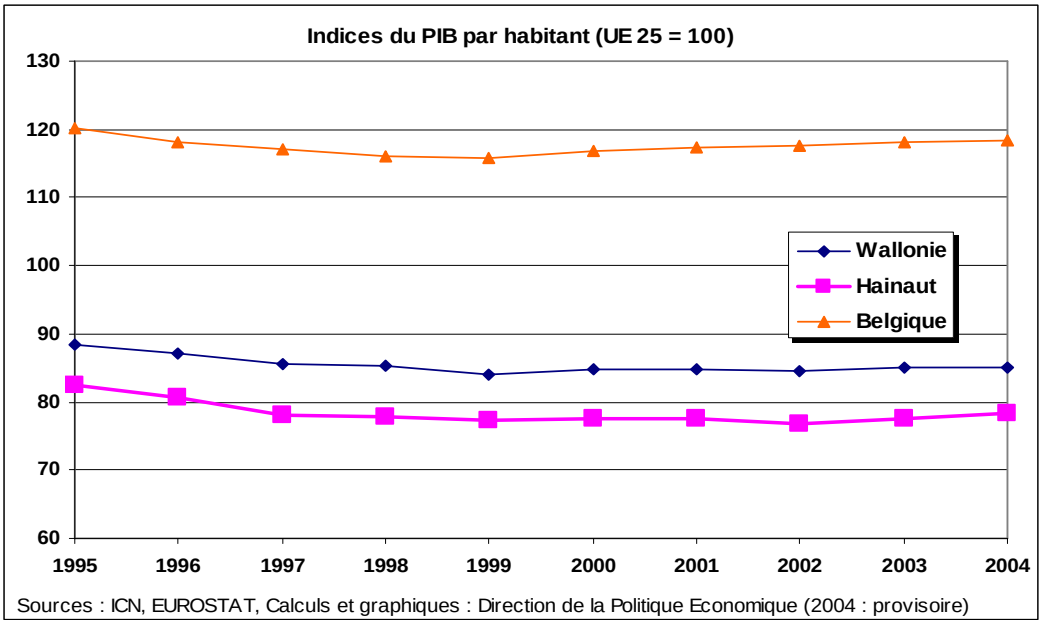

Sources : ICN, EUROSTAT, Calculs et graphiques : Direction de la Politique Economique (2004 : provisoire)

[93] La rubrique « Autres » regroupe l'assistance technique.

L'année 2000 marque l'arrêt du processus de divergence hennuyer par rapport à la moyenne européenne. L'indice de PIB par habitant de la province, après une stabilisation entre 2000 et 2002 s'est inscrit en hausse en 2003 et 2004. En 2004, le Hainaut se situe à l'indice 78,4 par rapport à la moyenne des 25 (soit 72,1 par rapport à la moyenne des 15).

Après la légère décrue du PIB hennuyer en 2002, l'année 2003 est marquée par une reprise de la croissance, qui s'amplifie en 2004. Le taux de croissance hennuyer pour 2003 se situe légèrement au-dessus de la croissance belge et wallonne. Selon les données provisoires publiées par l'ICN pour 2004, le Hainaut enregistrerait une croissance de 3 % en 2004, supérieure à celle de ses espaces de référence.

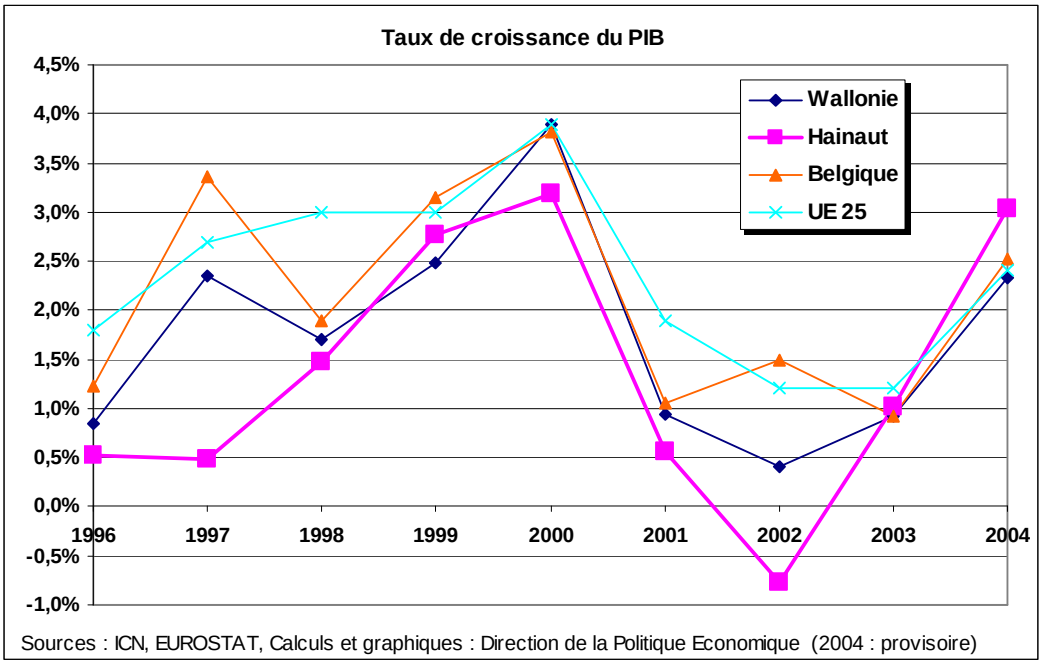

Sources : ICN, EUROSTAT, Calculs et graphiques : Direction de la Politique Economique (2004 : provisoire)

Les prévisions de l'IWEPS pour les années 2005-2006 indiquent une croissance wallonne modérée en 2005 (1,9 %) et en reprise en 2006 (2,4 %). La croissance wallonne serait légèrement supérieure à celle de la Belgique et de l'Union en 2005, et similaire à celles-ci en 2006.

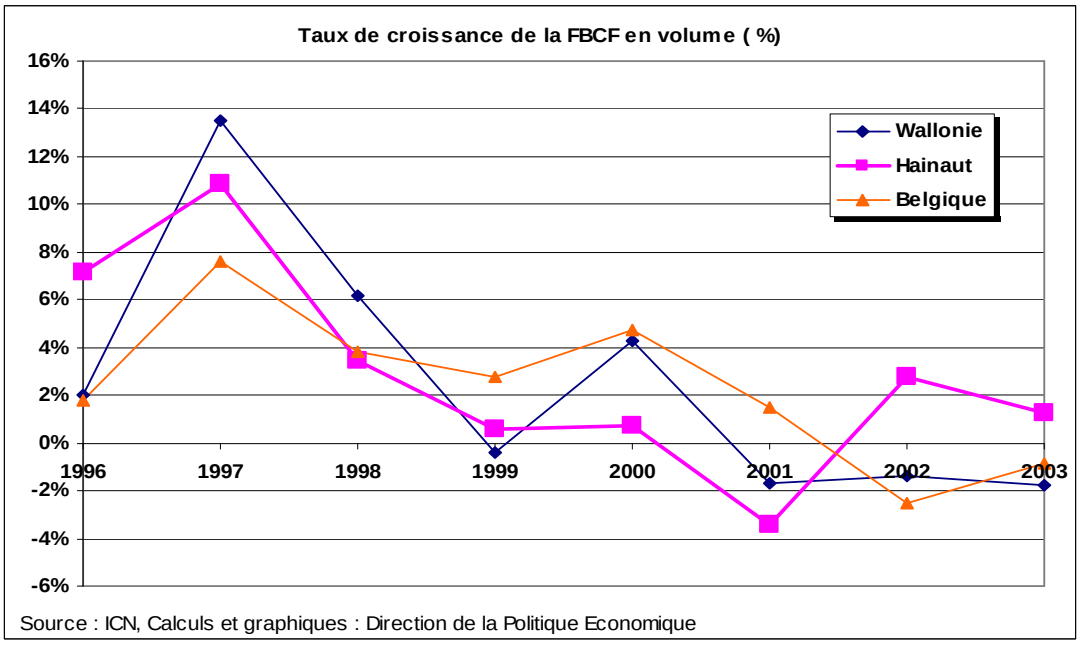

Source : ICN, Calculs et graphiques : Direction de la Politique Economique

La **dynamique d'investissement** hennuyère a connu un ralentissement progressif entre 1998 et 2001 ; la même évolution peut être relevée au niveau belge et wallon. Après une décrue de la formation brute de capital fixe (FBCF) en Hainaut en 2001, les performances de la province pour les années 2002 et 2003 apparaissent bonnes. Celle-ci enregistre une croissance, alors que pour ces deux années, la Wallonie et la Belgique s'inscrivent en baisse.

Ces bonnes performances permettent pour la première fois au Hainaut d'afficher un taux d'investissement comparable à la moyenne wallonne en 2003. Le taux d'investissement hennuyer est stable depuis 2000 alors que la Wallonie et la Belgique se sont inscrites en baisse. Le Hainaut reste néanmoins en retrait des moyennes belge et européenne.

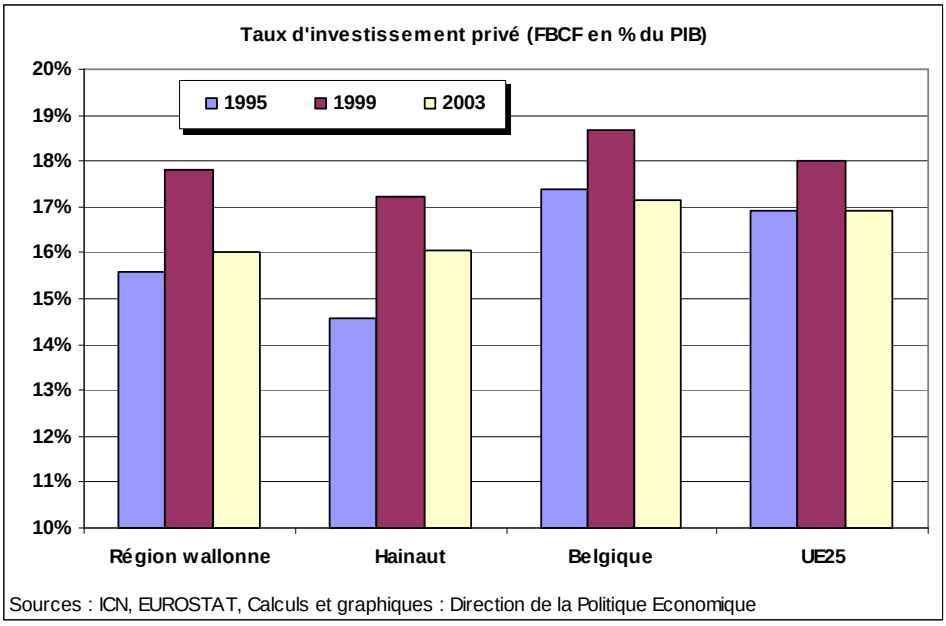

Sources : ICN, EUROSTAT, Calculs et graphiques : Direction de la Politique Economique

L'évolution de **l'emploi salarié** indique une évolution favorable de la province de Hainaut au cours des années 2003 et 2004, la croissance enregistrée y étant plus élevée qu'aux niveaux wallon et belge. Après deux années de faible croissance, on relève une reprise en 2004.

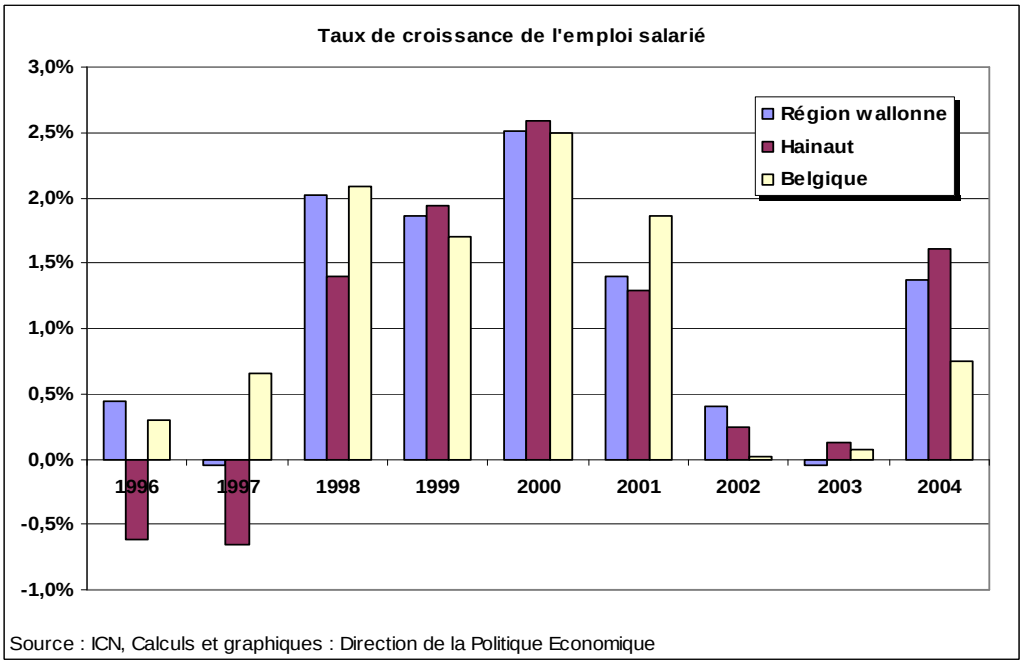

Source : ICN, Calculs et graphiques : Direction de la Politique Economique

Au niveau des indicateurs du marché de l'emploi (taux d'emploi et taux de chômage) établis par EUROSTAT, des écarts importants persistent en défaveur du Hainaut. Après une hausse en 2003, le **taux d'emploi total** hennuyer connaît une baisse en 2004 ; globalement cet indicateur est stable depuis 2000.

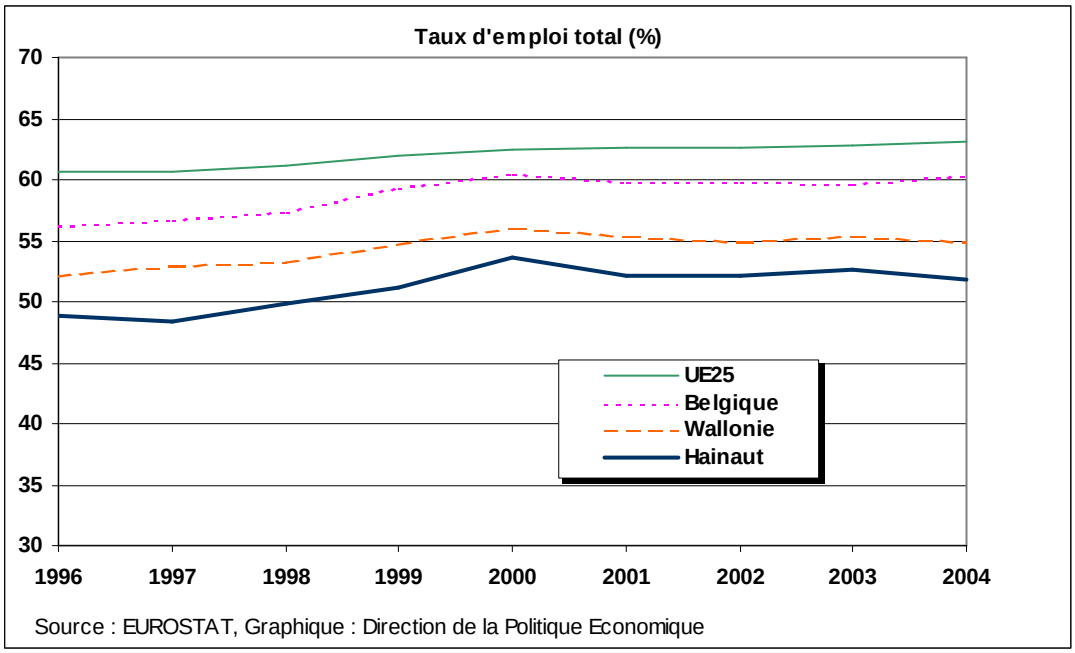

Source : EUROSTAT, Graphique : Direction de la Politique Economique

Au niveau du **taux de chômage** hennuyer total, après la forte baisse enregistrée en 2000, celui-ci s'est inscrit dans une tendance à la hausse depuis 2002. La hausse du taux de chômage enregistrée en 2005 est faible, mais il faut relever que la Wallonie dans son ensemble connaît une légère décrue cette année.

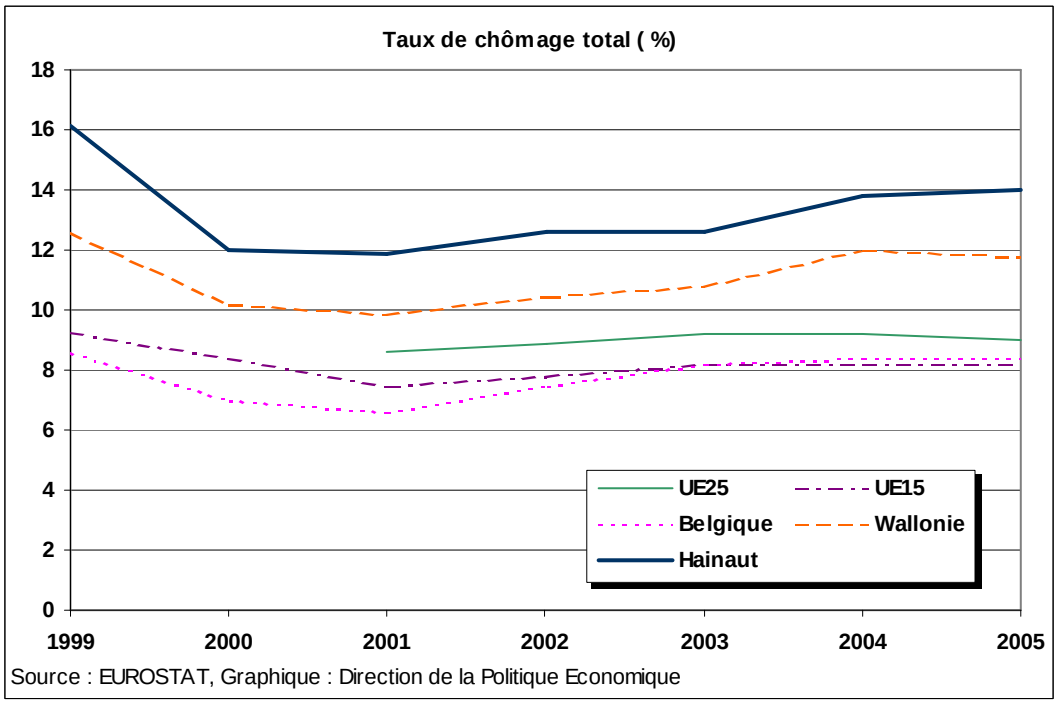

Source : EUROSTAT, Graphique : Direction de la Politique Economique

On peut par contre relever une baisse marquée **du chômage des jeunes** dans la Province de Hainaut en 2005, baisse plus marquée que celle enregistrée au niveau wallon.

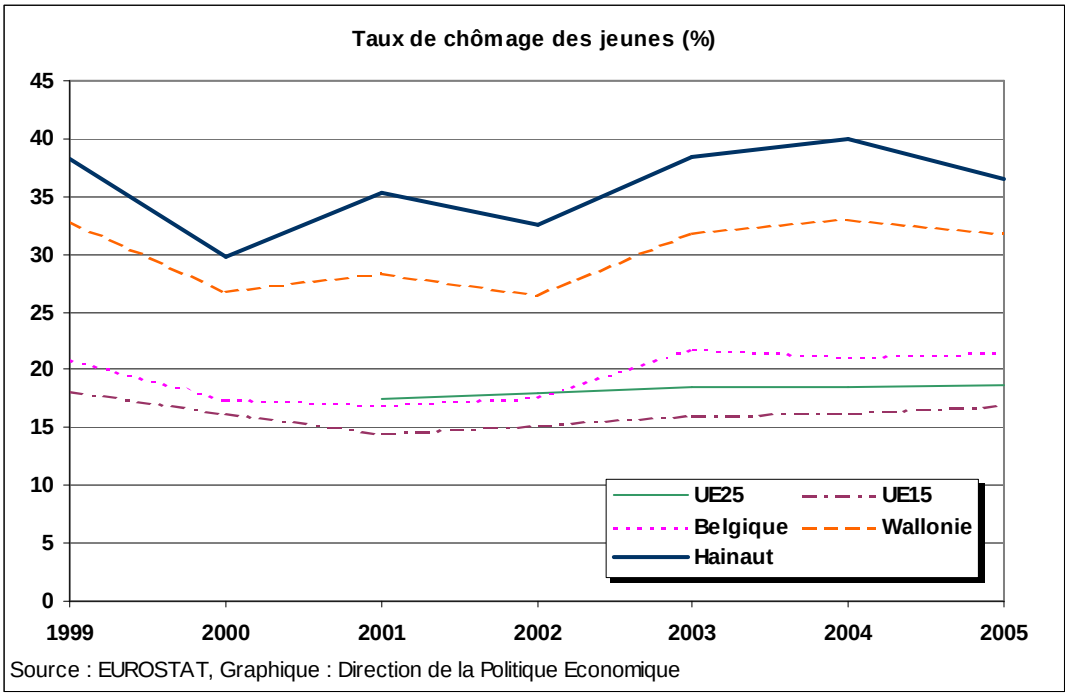

Source : EUROSTAT, Graphique : Direction de la Politique Economique

b) Principaux indicateurs macroéconomiques

Cette section s'applique seulement aux États membres entièrement ou principalement couverts par l'objectif de convergence (et donc pas à la Belgique).

c) L'impact attendu sur le contexte et les indicateurs macroéconomiques des dépenses prévues au CRSN.

L'intervention des Fonds structurels en Région Wallonne et en Province de Hainaut en particulier s'inscrit dans les choix stratégiques arrêtés au niveau wallon, et viendra amplifier la dynamique initiée à ce niveau, dans une logique d'additionnalité des Fonds et de contribution à la réalisation des objectifs européens.

Les interventions seront ciblées sur la régénération des facteurs de compétitivité et d'attractivité de la Province, de manière à assurer son développement socio-économique durable. Seront en particulier ciblées les thématiques liées à la stratégie de Lisbonne : le développement des entreprises et de l'entrepreneuriat, l'innovation, le développement des compétences et l'inclusion sociale.

Les priorités du CRSN s'inscrivent en outre dans les domaines d'action prioritaires (connaissance et innovation, développement du potentiel des entreprises, augmentation des catégories d'emploi pour les publics prioritaires) issus du recentrage de la stratégie de Lisbonne et adoptés par le Conseil européen au printemps 2006.

Cette stratégie s'inscrit donc en cohérence avec les priorités fixées tant au niveau wallon qu'aux niveaux belge et européen, et vise à la réalisation des objectifs globaux fixés qui y sont associés. En particulier, les Fonds permettront d'amplifier les efforts régionaux pour l'atteinte des objectifs globaux de Lisbonne :

- Convergence du PIB par habitant régional vers la moyenne européenne ;
- Convergence des taux d'emploi vers les objectifs européens : taux d'emploi de 70 % (60 % pour le taux d'emploi féminin) ;

- Croissance du taux d’emploi des travailleurs âgés ;
- Hausse des dépenses R&D en vue d’atteindre les objectifs européens (3 % du PIB).
- Les interventions contribueront en outre aux objectifs spécifiques suivants, en liaison avec les objectifs du CAW, et les priorités définies ci-avant:
- Accroissement du nombre d’entreprises et d’emplois ;
- Croissance de l’investissement ;
- Hausse du niveau de formation de la population ;
- Réduction du nombre de bénéficiaires du Revenu d’intégration sociale ;
- Amélioration de l’attractivité du territoire ;
- Réduction des disparités territoriales et développement équilibré du territoire.

Tableau pour l'évaluation de l'additionnalité

Tableau 1 : VERIFICATION DE L' ADDITIONNALITE POUR LES PROGRAMMES 2007-2013 - VERIFICATION EX ANTE
Tableau financier récapitulatif des dépenses structurelles publiques ou assimilables dans les régions éligibles à l'objectif de convergence
(en EUR*, prix de 2006)
OBJECTIF CONVERGENCE HAINAUT (Belgique)

		Moyenne annuelle réelle 2000-05						Prévision Moyenne annuelle 2007-13 CRSN (ex ante)					
		Total	Dont: entreprises	CCA		Non cofinanceés UE	Total	Total	Dont: entreprises publiques	CRSN		Non cofinancées UE	Total
		Nat. + EU	Nat. + EU	EU	Nat.	Nat.	Nat.	Nat. + EU	Nat. + EU	EU	Nat.	Nat.	Nat.
	1	2	3	4	5	6	7= 5+6=2-4	8	9	10	11	12	13=11+12=8-10
1	**Infrastructures de base**	**288.462.060,29**	**75.515.144,48**	**3.889.390,73**	**4.283.139,42**	**280.289.530,14**	**284.572.669,56**	**323.871.913,520**	**67.743.000,000**	**9.835.451,430**	**14.753.177,130**	**299.283.284,960**	**314.036.462,090**
1.1	Transport	91.816.321,04	0,00	904.406,14	931.270,10	89.980.644,80	90.911.914,90	120.281.582,63	0,00	0,00	0,00	120.281.582,63	120.281.582,63
1.2	Télécommunication	1.427.076,08	0,00	0,00	0,00	1.427.076,08	1.427.076,08	949.314,92	0,00	0,00	0,00	949.314,92	949.314,92
1.3	Énergie	76.221.178,77	75.515.144,48	344.322,75	361.711,54	75.515.144,48	75.876.856,02	70.762.656,14	67.743.000,00	1.207.862,46	1.811.793,68	67.743.000,00	69.554.793,68
1.4	Environnement & eau	118.997.484,40	0,00	2.640.661,84	2.990.157,78	113.366.664,78	116.356.822,56	131.878.359,83	0,00	8.627.588,97	12.941.383,45	110.309.387,41	123.250.770,86
1.5	Santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	**Ressources Humaines**	**765.966.202,68**	**0,00**	**35.855.328,94**	**49.834.071,05**	**680.276.802,69**	**730.110.873,74**	**750.065.014,58**	**0,00**	**28.026.591,99**	**32.366.530,68**	**689.671.891,91**	**722.038.422,59**
2.1	Enseignement	296.922.440,18	0,00	0,00	0,00	296.922.440,18	296.922.440,18	285.609.546,36	0,00	0,00	0,00	285.609.546,36	285.609.546,36
2.2	Formation	425.526.287,37	0,00	24.821.822,37	38.800.564,35	361.903.900,65	400.704.465,00	422.707.774,75	0,00	19.346.714,60	19.346.714,60	384.014.345,55	403.361.060,15
2.3	RDT	43.517.475,13	0,00	11.033.506,57	11.033.506,70	21.450.461,86	32.483.968,56	41.747.693,47	0,00	8.679.877,39	13.019.816,08	20.048.000,00	33.067.816,08
3	**Environnement productif**	**135.856.618,63**	**0,00**	**34.247.449,53**	**35.921.781,37**	**65.687.387,73**	**101.609.169,10**	**114.705.579,28**	**0,00**	**27.916.786,37**	**34.826.700,82**	**51.962.092,09**	**86.788.792,91**
3.1	Industrie	122.285.354,23	0,00	29.267.337,42	30.452.588,06	62.565.428,75	93.018.016,81	101.081.359,68	0,00	23.634.364,93	28.403.068,66	49.043.926,09	77.446.994,75
3.2	Services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3.3	Tourisme	13.571.264,40	0,00	4.980.112,11	5.469.193,31	3.121.958,98	8.591.152,29	13.624.219,60	0,00	4.282.421,44	6.423.632,16	2.918.166,00	9.341.798,16
4	**Autres**	**4.507.381,86**	**0,00**	**549.558,96**	**597.696,37**	**3.360.126,53**	**3.957.822,90**	5.643.825,13	**0,00**	**941.191,52**	**1.202.633,61**	**3.500.000,00**	**4.702.633,61**
	Total	**1.194.792.263,46**	**75.515.144,48**	**74.541.728,16**	**90.636.688,21**	**1.029.613.847,09**	**1.120.250.535,30**	**1.194.286.332,51**	**67.743.000,00**	**66.720.021,31**	**83.149.042,24**	**1.044.417.268,96**	**1.127.566.311,20**

3.5.4 Conclusions

Le niveau de référence annuel moyen des dépenses publiques nationales éligibles pour la province de Hainaut est fixé à une somme de 1.127.566.311,20 euros (à prix de 2006). A l'intérieur de ce montant, les ressources humaines sont prépondérantes, suivies des infrastructures de base puis des dépenses allouées à l'environnement productif.

Le taux de croissance de ce montant entre la période de programmation 2000-2006 et 2007-2013 tient compte de l'effort de maîtrise du niveau des dépenses publiques.

4 GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

4.1 Méthodologie d'élaboration du CRSN – Partenariat

Les travaux d'élaboration du CRSN et des PO sont pris en charge par le Cabinet du Ministre-Président en collaboration avec les représentants des différents Ministres concernés, ainsi que la Direction de la Politique économique et les administrations de coordination (Direction des Programmes Européens et Agence FSE). Le Cabinet du Ministre-Président a été chargé de coordonner et d'organiser les travaux, de rassembler l'ensemble de l'information disponible, et d'arrêter le contenu des différents documents. Il est également chargé d'assurer la cohérence avec le FEADER et la politique mise en place au niveau wallon. Les orientations stratégiques sur lesquelles se fonde la contribution du FEADER au développement rural sont présentées dans un document spécifique.

Une mission de préparation du CRSN (et des PO) a été confiée à un expert universitaire indépendant, qui a effectué un certain nombre de consultations auprès des administrations et des opérateurs de terrain, et a assuré le suivi du processus d'élaboration du CRSN.

Par ailleurs, les rencontres avec les administrations et opérateurs de terrain ainsi que les panels de discussion organisés dans le cadre des évaluations à mi-parcours Objectif 1, Objectifs 2 et Objectif 3 avaient systématiquement couvert la question relative aux perspectives liées à la période de programmation 2007-2013. Comme explicité dans la première partie du document, ces travaux ont été exploités pour la préparation du CRSN.

Des rencontres ont également eu lieu avec les représentants de la Commission dans le cadre de l'élaboration du CSRN (réunions bilatérales du 19 juillet 2006 et du 30 novembre 2006), et les remarques émises par la Commission ont été prises en compte pour sa finalisation.

Le projet de CRSN a été soumis pour avis à un Comité scientifique, composé d'experts de l'IWEPS et le CESRW. Les remarques et suggestions émises par le Comité ont été prises en compte pour la finalisation du volet wallon du CSRN. Celles-ci ont porté sur les points suivants :

- Compléments à apporter quant à la définition et aux sources des données utilisées et aux références des études citées : les précisons demandées ont été apportées dans la version définitive du CRSN ;
- Compléments et précisions à apporter au niveau des indicateurs présentés et de leur analyse : les compléments demandées ont été apportés dans la version définitive du CRSN, notamment sur base des informations complémentaires fournies par l'IWEPS ;
- Le Comité scientifique a globalement validé le diagnostic posé et la stratégie proposée, en soulignant notamment sa bonne articulation avec le Contrat d'Avenir pour la Wallonie, les Plans Stratégiques Transversaux et le Plan d'actions prioritaires.

- Le Comité scientifique a par ailleurs souligné l'importance de la concentration des moyens telle que prévue par le CRSN et la nécessité de poser des choix. Il a cet égard émis des craintes quant à la concentration effective des moyens sur les plans thématique et géographique et aux effets attendus de certains types d'interventions sur le développement de l'économie wallonne. Le Gouvernement Wallon a pris acte de ces réserves et en a tenu compte pour la finalisation du CRSN. Une attention particulière sera en outre apportée à ces aspects au niveau du cadrage des interventions par les Programmes opérationnels (identification des besoins prioritaires), et de la sélection des projets. Ceux-ci devront s'inscrire dans une approche de projets intégrés et partenariaux, et démontrer leurs effets de levier.

Enfin, le projet de CRSN a été présenté en séance publique de la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité du Parlement Wallon le 4 juillet 2006.

Pour établir le volet de la Commission communautaire française de ce cadre de référence, un comité d'accompagnement, composé des acteurs en matière d'emploi, de formation, d'enseignement, des représentants du Ministre-Président et de la Ministre de la formation de la Région Wallonne, de la Ministre de l'enseignement de la Communauté française ainsi que des Ministres du Collège de la Commission communautaire française a été mis en place. Ce texte a été soumis à la consultation via la Commission consultative Formation-Emploi-Enseignement (CCFEE).

Outre les représentants ministériels, la CCFEE est composée de représentants des employeurs et des travailleurs bruxellois francophones, des trois réseaux d'enseignement, des organismes régionaux d'emploi et de formation et de l'initiative locale liée à la politique d'insertion (missions locales, organismes d'insertion socioprofessionnelle, CPAS, protection de la jeunesse, habitat/insertion et éducation permanente).

Cette Commission a remis un avis en date du 27 juin 2006.

4.2 Sélection des projets

La sélection de projets reposera sur les principes suivants :

- Reconduction du mode de sélection des projets établi pour la période 2000-2006 : définition de critères de sélection ciblés pour chaque mesure et examen des projets par une Task Force indépendante. La Task Force devra assurer la cohérence des actions cofinancées avec la politique mise en œuvre au niveau wallon, en associant les Délégués spéciaux des PST. La Task force sera animée par un Consultant extérieur. Elle sera composée de représentants du monde universitaire spécialisés en développement régional et de représentants du monde de l'entreprise et scientifique. Le Secrétariat sera assuré par le Cabinet du Ministre-Président du Gouvernement wallon. Les administrations de coordination y seront systématiquement associées pour avis technique et les administrations fonctionnelles pourront être invitées le cas échéant pour répondre à des questions relevant de leurs compétences spécifiques.
- Renforcement de la sélectivité sectorielle et/ou géographique de certaines mesures afin d'assurer la concentration des moyens sur les objectifs prioritaires. Les critères de sélection des projets devront privilégier les projets intégrés, visibles, innovants et ambitieux, démontrant une réelle contribution au redéploiement économique de la

Région et à la création d'emploi. La dimension internationale des projets pourra également être prise en considération.

- Les critères de sélection mettront également un accent renforcé sur les objectifs de pérennisation et d'autofinancement des projets.
- Partenariat renforcé du Gouvernement avec les opérateurs pour la définition des projets et leur suivi. La capacité des opérateurs à gérer les projets dans le cadre des programmes européens (respect des délais, reporting, atteinte des objectifs, bonne gestion, indicateurs de suivi,…) devra être prise en compte pour la sélection des projets. En outre, pour les mesures pour lesquelles le Gouvernement l'estime nécessaire, des appels à projets restreints pourraient être décidés (sélectivité accrue des opérateurs). Il s'agit notamment de renforcer l'approche top-down et l'articulation des programmes avec la politique wallonne, mais également de renforcer l'implication des opérateurs dans la mise en œuvre d'une stratégie intégrée et leur responsabilisation quant aux impacts attendus de leurs projets. En marge du premier appel à projets, un forum pourra être organisé afin d'informer tous les opérateurs potentiels des attentes du Gouvernement sur les projets qui pourraient faire l'objet d'un cofinancement européen.
- Pour la Commission communautaire française, un accent renforcé sur les objectifs de pérennisation et d'autofinancement des projets sera également pris en compte. La capacité de l'accroissement de l'offre de formation pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés sera également déterminant dans l'examen des projets.

4.3 Modalités de gestion, de suivi et d'évaluation

4.3.1 Gestion stratégique et suivi

Afin de renforcer la gestion stratégique des programmes, leur animation et le suivi qualitatif des projets, il est proposé de renforcer l'administration par une cellule ad hoc devant intervenir à deux niveaux :

- **Animation et gestion stratégique des programmes sur le terrain :** Il s'agirait à ce niveau, dès le début de la programmation, de stimuler les synergies, partenariats, collaborations et complémentarités entre acteurs et projets, d'assurer la circulation de l'information, d'informer les opérateurs sur la stratégie d'ensemble et les différents projets mis en œuvre de manière à renforcer l'appropriation de la stratégie de développement, et d'impulser des démarches plus stratégiques, de collecter de l'information quantitative et qualitative sur les projets mis en œuvre, de faciliter la collecte des indicateurs et leur cohérence,… Un appui spécifique à l'élaboration des « projets de ville » pourrait être prévu. Des réunions d'animation entre opérateurs seront suscitées afin de renforcer les synergies et partenariats.

- **Suivi stratégique et évaluation des programmes :** Il sera assuré un suivi en continu de la mise en œuvre des programmes au travers de l'analyse des indicateurs de suivi, des rapports d'activité et des informations récoltées sur le terrain. Sur cette base pourront être identifiés les besoins d'évaluation spécifiques. Cela permettrait de rencontrer les besoins en matière d'évaluation on going telle que souhaitée par la Commission.

Il s'agit également de responsabiliser les opérateurs quant à l'efficacité de leurs actions et leur contribution réelle au redéploiement économique de la Wallonie via un suivi plus

rapproché. Les synergies et complémentarités entre programmes devraient également être favorisées au travers de ce travail d'animation et de suivi.

Cette cellule sera localisée au sein des administrations de coordination et financée, le cas échéant, par l'assistance technique

Par ailleurs, une réflexion devra être menée au niveau des indicateurs de suivi et de leur quantification.

L'ensemble des Programmes Opérationnels fera l'objet d'une évaluation ex ante. . Celle-ci portera sur l'ensemble des Programmes opérationnels et aura pour missions l'analyse de :

- l'efficacité des programmes en termes de perspectives de réalisation des objectifs initiaux ;
- la pertinence de la stratégie par rapport aux besoins identifiés ;
- l'utilité en termes d'appréciation des impacts probables en matière de satisfaction des besoins sociaux, environnementaux et économiques ;
- la durabilité, c'est-à-dire les effets escomptés à long terme.

Elle sera constituée des différents chapitres suivants :

- l'analyse des leçons tirées de l'expérience, en particulier les enseignements relatifs à la programmation 2000-2006 ;
- l'évaluation de la solidité de l'analyse socio-économique et environnementale ;
- l'évaluation de la pertinence et de la cohérence du programme ;
- l'évaluation des impacts attendus ;
- l'évaluation du dispositif de mise en œuvre.

Par ailleurs, les programmes opérationnels seront évalués régulièrement, en particulier s'il est constaté que leur réalisation s'écarte de manière significative des objectifs initialement prévus.

4.3.2 Articulation entre Fonds et programmes

Chaque programme opérationnel ne bénéficiant du financement que d'un seul fonds, FEDER ou FSE, il convient d'assurer leur articulation. Il sera, par conséquent, veillé à la bonne articulation entre les quatre axes dans chacun des Programmes Opérationnels bien que ceci n'implique pas automatiquement la présence de quatre axes dans chacun des programmes. Il sera, par ailleurs tenu compte de ce que, au terme de l'article 34 du règlement général, « le FEDER et le FSE peuvent financer, de façon complémentaire et dans la limite de 10 % des crédits alloués par la Communauté à chaque axe prioritaire d'un programme opérationnel, des actions relevant du champ d'intervention de l'autre Fonds pour autant qu'elles soient nécessaires au bon déroulement de l'opération et qu'elles aient un lien direct avec celle-ci».

Sur base de l'expérience acquise pour la période 2000-2006, un comité de suivi sera constitué pour assurer le bon déroulement des Programmes Opérationnels FEDER et FSE de l'Objectif « Convergence » et les missions prévues par les règlements. Un Comité de suivi spécifique sera constitué pour chacun des autres programmes opérationnels. La cohérence des travaux entre les différents Comité de suivi sera

assurée par la présence au sein de ceux-ci d'un socle permanent des représentants des mêmes organismes et institutions. Par ailleurs, les administrations de coordination pour le FEDER et le FSE seront systématiquement présentes aux Comités de suivi des Programmes opérationnels FEDER ou FSE.

4.3.3 Capacité institutionnelle administrative

Le bon fonctionnement de longue date des structures administratives wallonnes ne requiert pas une action spécifique visant à renforcer l'efficacité administrative dans le cadre du programme Convergence Hainaut.

En revanche, depuis de nombreuses années, des mesures générales de réforme concernant tous les niveaux de gouvernance ont régulièrement été mises en œuvre - et le seront encore dans le futur -afin de continuer à optimaliser l'efficacité de l'administration publique.

4.3.4 Partenariat

Le partenariat initié pour la phase de préparation du CRSN et des Programmes sera poursuivi dans le cadre du processus de mise en œuvre de la programmation. Cela se traduira notamment par la participation des partenaires socio-économiques et des instances consultatives en matière d'environnement aux Comités de suivi.

4.4 Financement

4.4.1 Partenariat public-privé

Dans ses orientations stratégiques, la Commission encourage le développement de partenariats public-privé (PPP) pour le financement des projets. L'évaluation relative aux pôles de développement hennuyers met également l'accent sur l'importance de cette forme de financement pour le développement et l'autonomie des pôles de compétitivité.

L'implication financière du secteur privé dans les programmes a généralement rencontré des difficultés par le passé. Il convient dès lors d'approfondir les modalités de mise en œuvre de PPP en Wallonie. Les principaux acteurs wallons en matière de financement devraient s'impliquer dans le développement de formules innovantes de PPP.

4.4.2 BEI/FEI

Au regard de la limitation des budgets européens, notamment de l'enveloppe cohésion, la Commission souhaite renforcer l'implication de la BEI et du FEI dans les programmes. Les possibilités de mobilisation de ces instruments au niveau wallon est examinée en concertation avec les services de la Commission et du FEI.

4.5 Complémentarités avec la coopération territoriale européenne et le FEADER

4.5.1 Coopération territoriale européenne

Tant dans le domaine économique que celui de l'innovation, la dimension internationale est désormais essentielle. L'inscription dans les réseaux internationaux, le développement de partenariats avec l'étranger, l'expansion internationale sont nécessaires à la compétitivité des entreprises. L'étude du Professeur Capron sur les pôles de développement met également en évidence l'importance de cette dimension pour la réussite d'une politique de pôles de compétitivité. Cette étude identifie en outre certaines opportunités au niveau transfrontalier.

Il apparaît dès lors nécessaire de concevoir les programmes et actions INTERREG en réelle complémentarité des programmes « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi ». Les actions à privilégier devraient donc porter sur l'internationalisation des entreprises, leur inscription dans les réseaux européens, le développement de collaborations avec les pôles de compétitivité voisins, l'inscription de la Wallonie dans les réseaux européens de recherche,….et venir appuyer la stratégie de développement économique de la Wallonie. L'internationalisation des zones urbaines ciblées et leur insertion dans les réseaux devront également être couvertes.

Il conviendra néanmoins de prendre en considération les priorités des régions partenaires.

Pour rappel, pour la coopération territoriale européenne, les programmes concernés sont les suivants :

- France – Wallonie - Flandre ;
- Grande Région ;
- Euregio Meuse-Rhin ;
- Europe du Nord-Ouest ;
- Volet interrégional.

4.5.2 FEADER

Le Plan de Développement Rural vise à améliorer la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole, à renforcer l'attractivité des zones rurales via l'amélioration du cadre de vie et la création d'activités liées à la valorisation des produits agricoles et sylvicoles et du patrimoine culturel et naturel et à soutenir la complémentarité entre agriculture/sylviculture et l'environnement ainsi que le caractère multifonctionnel des activités agricoles et sylvicoles. En complémentarité, les programmes FEDER se concentrent sur la redynamisation des pôles urbains. Au sein des zones rurales qui seront couvertes par le FEDER, l'accent sera placé sur les pôles urbains locaux et le soutien au développement des activités industrielles et servicielles.

En ce qui concerne les actions de formation, celles-ci seront développées en liaison avec les objectifs poursuivis par le Plan : compétitivité des secteurs agricole et forrestier et valorisation du patrimoine culturel et forrestier. Dans les zones rurales couvertes par le FSE, les interventions menées en liaison avec les actions FEADER porteront sur l'aval des activités agricoles et forrestières et le soutien au développement économique.

La ligne de partage entre les deux types d'intervention sera notamment déterminée par la nature des bénéficiaires et la localisation et le contenu des projets.

Il sera veillé à développer des complémentarités entre les politiques et instruments mobilisés, en particulier au niveau du pôle agro-alimentaire, et il sera opéré à une démarcation des champs d'intervention des Fonds (FEDER et FSE) et du FEADER.

Dans un souci de cohérence entre la mise en œuvre des programmes communautaires Objectif 1 et 2 et du FEADER, la coordination générale et la présidence des Comités de suivi seront assurées par une cellule du cabinet du Ministre-Président de la Région wallonne.

De plus, un représentant de l'administration qui assure la coordination générale des programmes cofinancés par les fonds structurels fera partie du comité de suivi du programme FEADER et un représentant de l'administration de coordination de ce programme sera membre des comités de suivi des programmes cofinancés par les fonds structurels.

Les modalités d'articulation des Fonds avec le FEADER seront précisées dans les programmes opérationnels.

Par ailleurs, la stratégie du Programme de développement rural est cohérente avec les actions définies par le Gouvernement wallon puisqu'elle propose de mettre l'accent sur :

- le renforcement du secteur agroalimentaire pour lequel le soutien du FEADER viendra compléter les dispositions régionales ;

- la création d'activités diversifiées dans les zones rurales ;

- l'acquisition de compétences favorisant l'amélioration des performances des exploitations agricoles, forestières et des entreprises agroalimentaires, la diffusion des TIC, l'innovation,…

4.6 Intégration des principes EQUAL (innovation, transnationalité, partenariat)

Afin de renforcer l'efficacité des actions tant au plan des synergies que des complémentarités entre acteurs, le principe de **partenariat** transcendera l'ensemble des actions. Il constituera un critère essentiel de sélection des projets FSE. L'approche qui sera mise en œuvre sera comparable à celle adoptée pour le PIC EQUAL qui consistait en l'agrément de PDD (« Partenariat de développement »).

Les principes d'**innovation** et de **transnationalité** seront promus au travers des trois thématiques qui seront développées dans le cadre des Programmes FSE. Ainsi, trois grands domaines d'activités pourront être supportés :

- Des initiatives développées en partenariat avec les entreprises pour répondre à leurs besoins de formation, de main d'œuvre qualifiée ;
- La formation professionnelle des salariés et demandeurs d'emploi, en ce y compris la RDT;
- Les initiatives d'inclusion des publics les plus éloignés du marché du travail. »

Les activités qui seront promues dans ce cadre seront définies en fonction :

- De la mise en œuvre des priorités et impulsions définies dans les PST 1, 2 et 3 en Région wallonne, dans la Contrat pour l'Ecole en Communauté française, ainsi que des priorités de la COCOF intégrées dans le Contrat pour l'Economie et l'Emploi en Région de Bruxelles-Capitale ;
- De l'évolution des résultats obtenus et du niveau de développement des projets soutenus par le FSE ; dans ce dernier cadre, les opérateurs seront invités à identifier à partir de leurs pratiques les possibilités ou les voies à développer en termes d'innovation, ainsi que l'apport éventuel de la transnationalité.

Aussi par le biais de l'innovation et de la transnationalité, il s'agira avant tout de développer des démarches prospectives en termes de développement de pratiques, de dispositifs liés à l'évolution socio-économique et socio-culturelle. Seront promus dans ce cadre les échanges interrégionaux (Wallonie – Bruxelles - Flandre) en matière de ressources humaines.

Les actions innovantes ainsi que les activités transnationales qui pourront être développées dans les trois grands domaines précités feront l'objet préalable d'une expertise en termes de pertinence, d'opportunité et de possibilité de mainstreaming.